



**UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE**  
**ED d'Histoire (113)**  
Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

THÈSE  
pour l'obtention du titre de Docteur en Histoire  
présentée et soutenue publiquement  
le 18 DÉCEMBRE 2025 par  
**le capitaine Constance de COURRÈGES d'AGNOS (JÉGOU)**

**Éditer et imprimer pour les armées françaises**  
**(1810-1870)**

**Sous la direction de M. Jean-Luc CHAPPEY,**

professeur des universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**M. Hervé DRÉVILLON**

professeur des universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**et M. Jean-Yves MOLLIER**

professeur émérite, Université de Versailles-Saint-Quentin

**Membres du Jury**

Mme Julie d'ANDURAIN, professeur des universités, Université de Lorraine, rapporteur et présidente

M. Jean-Luc CHAPPEY, professeur des universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

M. Jean-Charles GESLOT, maître de conférences HDR, Université de Versailles-Saint-Quentin

CDT Benoît HABERBUSCH, docteur en histoire, Centre de Recherche de la Gendarmerie nationale

M. Jean-Yves MOLLIER, professeur émérite, Université de Versailles-Saint-Quentin

Mme Natalie PETITEAU, professeur des universités, Avignon Université, rapporteur

M. Julien VINCENT, maître de conférences HDR, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



**UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE**  
**ED d'Histoire (113)**  
Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

THÈSE  
pour l'obtention du titre de Docteur en Histoire  
présentée et soutenue publiquement  
le 18 DÉCEMBRE 2025 par  
**le capitaine Constance de COURRÈGES d'AGNOS (JÉGOU)**

**Éditer et imprimer pour les armées françaises**  
**(1810-1870)**

**Sous la direction de M. Jean-Luc CHAPPEY,**

professeur des universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**M. Hervé DRÉVILLON**

professeur des universités, IHMC, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**et M. Jean-Yves MOLLIER**

professeur émérite, Université de Versailles-Saint-Quentin

**Membres du Jury**

Mme Julie d'ANDURAIN, professeur des universités, Université de Lorraine, rapporteur et présidente

M. Jean-Luc CHAPPEY, professeur des universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

M. Jean-Charles GESLOT, maître de conférences HDR, Université de Versailles-Saint-Quentin

CDT Benoît HABERBUSCH, docteur en histoire, Centre de Recherche de la Gendarmerie nationale

M. Jean-Yves MOLLIER, professeur émérite, Université de Versailles-Saint-Quentin

Mme Natalie PETITEAU, professeur des universités, Avignon Université, rapporteur

M. Julien VINCENT, maître de conférences HDR, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

## Résumé

Entre 1810 et 1870, période durant laquelle le monde de l'édition française est soumis au régime du brevet, l'édition militaire connaît un important développement. Les imprimeurs et éditeurs militaires, fortement mobilisés sous le Premier Empire, contribuent à forger un secteur éditorial déployé sur tout le territoire en fonction des besoins des armées. Ce segment de l'édition garde tout au long de la période une dépendance plus ou moins étroite envers l'institution militaire, qui se montre à la fois contrainte et soutien, cadre et moteur eu égard aux publications.

Cette tension entre production commandée par les armées et demande d'un lectorat professionnel de plus en plus nombreux au fil du siècle, engendre une certaine libéralisation de l'édition militaire entre les années 1825 et 1850 : la production imprimée militaire est davantage laissée aux mains des éditeurs. Ces derniers multiplient les stratégies et les innovations, dans le sillage des maisons d'édition générale, pour parvenir à vivre de leur spécialité éditoriale. Dans ce contexte se développe la presse militaire privée, venant compléter les titres institutionnels lancés sous la Restauration.

Le Second Empire voit enfin le paysage éditorial militaire se recomposer : dans un milieu très concurrentiel, les équilibres sont précaires, à plus forte raison dans un moment d'industrialisation. À ce jeu, les petits ateliers familiaux sont perdants, contrairement aux éditeurs militaires les plus dynamiques qui, concentrant les publications – notamment les titres de presse – et les commandes officielles, donnent à l'édition militaire le visage qui sera le sien sous la Troisième République, « âge d'or » de l'édition militaire.

## Summary

### Publishing and Printing for French Armies (1810-1870)

Between 1810 and 1870 while the French Publishing world was subject to the « brevet » system, Military Publishing experienced significant growth. Military Printers and Publishers, heavily mobilized during the First Empire, helped shape a publishing sector spread across the entire territory, according to the needs of the armies. Throughout the period, this segment of the publishing industry maintained a more or less close dependence on the military institution, which acted both as a constraint and a support, a framework and a driving force with regard to publications.

The tension between military production commissioned by the military and the growing demand from an increasingly numerous professional readership over the course of the century led to

a certain liberalization between 1825's and 1850's. The printed military production was increasingly entrusted to publishers. These publishers developed various strategies and innovations, following in the footsteps of general publishing houses, to make a leaving from their editorial specialization In this context, a private military press emerged, complementing the institutional publications launched during the Restauration period.

During the Second Empire, the military editorial landscape recomposed: in a very concurrential world, balance was precarious, above all in an industrization context. Therefore, little family workshops declined front of the more dynamic military publishers who massed publications (especially press titles) and orders. Thus they made a new military edition, which knew its golden age during the Third Republic.

## **Mots-clés**

Librairie militaire – édition militaire – imprimerie militaire – imprimerie d'escadres – lithographie – bibliographie militaire – presse militaire – Dépôt de la Guerre – cartes et plans

## **Keywords**

Military Bookselling – Military Publishing – Military Printing – Naval Printing Press – Lithography – Military Bibliography – Military newspapers – Dépôt de la Guerre – Maps and Plans

## Remerciements

Mes remerciements vont en premier lieu à ceux sans lesquels ce travail n'aurait pu voir le jour, mes directeurs Jean-Luc Chappey, Hervé Dréwillon et Jean-Yves Mollier qui, durant de nombreuses années, m'ont assurée de leur soutien bienveillant. Pour leur patience et leur disponibilité, qu'ils soient tous trois remerciés à la hauteur de l'aide et du soutien qu'ils m'ont apporté. De même, que soient vivement remerciées Sabine Juratic et Viera Rebolledo-Dhuin pour leurs conseils, dans le cadre du comité de suivi du présent travail.

Je remercie également la Direction générale de la Gendarmerie nationale, ainsi que le Centre de recherches de la Gendarmerie nationale (CRGN) pour m'avoir permis de mener à bien cette étude, notamment par leur soutien logistique.

Parce que leur travail est décisif dans la recherche historique, je suis particulièrement reconnaissante envers tous les personnels d'archives et de bibliothèques. Mes quelques années en poste au Service historique de la Défense m'ont permis de découvrir l'envers du décor et le travail si précieux de ces agents passionnés. Je remercie les archivistes et bibliothécaires des Archives départementales du Bas-Rhin, des Archives départementales de Paris, des Archives nationales, des Archives nationales du monde du travail, de la Bibliothèque nationale de France, de la Bibliothèque universitaire cantonale de Lausanne et du Service historique de la Défense. Par ailleurs, je souhaite exprimer ma reconnaissance envers l'entreprise Berger-Levrault, qui m'a gracieusement autorisé la consultation des archives de la société, conservées à Strasbourg.

Pour leur soutien et leur patience, j'adresse enfin mes sincères remerciements à ma famille, en particulier mon époux et mes enfants, à qui je vais désormais pouvoir consacrer un peu plus de temps.

## Abréviations

AD : archives départementales (29 : Finistère, 49 : Maine-et-Loire, 67 : Bas-Rhin, 75 : Paris)

AN : Archives nationales

ANMT : Archives nationales du monde du travail

BCUL : Bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne

BF : *Bibliographie de la France*

BnF : Bibliothèque nationale de France

BOM : *Bulletin officiel de la Marine*

DG et DGG : Dépôt (général) de la Guerre

IMEC : Institut Mémoires de l'édition contemporaine

JAS : *Journal des armes spéciales*

JO : *Journal officiel*

JMO : *Journal militaire officiel*

JSM : *Journal des sciences militaire*

RMMCPM : *Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*

RSA : *Revue de santé des armées*

SHD : Service historique de la Défense

NB : Nous appliquons une majuscule aux noms d'armes et de corps d'armée chaque fois qu'ils sont considérés comme tels.

## Table des matières

.....	1
<b>Résumé</b> .....	3
<b>Summary</b> .....	3
<b>Mots-clés</b> .....	4
<b>Keywords</b> .....	4
<b>Remerciements</b> .....	5
<b>Abréviations</b> .....	6
<b>Introduction générale</b> .....	10
<b>Éditer et imprimer pour l'armée, d'un Empire à l'autre</b> .....	10
<b>Imprimerie et armée, un sujet riche</b> .....	10
<b>Historiographie du livre, de l'édition et du livre militaire</b> .....	14
<b>Corpus et méthodologie</b> .....	17
<b>Enjeux et organisation de ce travail</b> .....	26
<b>Partie 1 : 1810-1825, naissance et développement de l'édition militaire</b> ..	28
<b>Chapitre 1 : imprimer dans les armées</b> .....	31
<b>A) L'imprimerie de la Grande Armée : un modèle pour le XIX<sup>e</sup> siècle</b> .....	31
<b>B) De nouvelles applications de l'imprimerie d'armée sous la Restauration : campagne d'Espagne de 1823</b> .....	48
<b>Chapitre 2 : un premier « réseau » d'imprimeurs-libraires militaires</b> .....	60
<b>A) L'édition militaire provinciale, un phénomène qui s'intensifie</b> .....	62
<b>B) Centralité parisienne de l'édition militaire</b> .....	85
<b>Chapitre 3 : Centraliser et contrôler la production imprimée militaire : les périodiques institutionnels</b> .....	103
<b>A) De 1810 aux années 1825, panorama de la presse militaire officielle</b> .....	103
<b>B) Des typologies de périodiques définies, quelques exemples</b> .....	113
<b>C) Publication et diffusion du périodique militaire officiel : un circuit propre</b> .....	127
<b>Partie 2 : 1825-1848 : un marché éditorial en expansion, à l'ombre de l'institution</b> .....	137
<b>Chapitre 4 : L'imprimerie du Dépôt de la Guerre : étude de cas. L'institution, pilote et structure de l'édition militaire</b> .....	139
<b>A) Quel statut pour l'imprimerie du Dépôt de la Guerre de la Restauration au Second Empire ?</b> .....	139
<b>B) Ouvriers et imprimeurs au Dépôt de la Guerre</b> .....	148

<b>C) Le Dépôt de la Guerre, éditeur militaire : entre production administrative et historique</b> .....	154
<b>Chapitre 5 : Les éditeurs militaires face à un marché croissant (1830-1850)</b> .....	167
<b>A) Le marché du livre militaire, entre nouveaux enjeux et concrétisations</b> .....	168
<b>B) La consolidation de l'édition militaire privée</b> .....	185
<b>C) Émergence de la presse militaire privée dès les années 1825 : une initiative majeure</b> .....	200
Partie 3 : Essor et libéralisation de l'édition militaire privée.....	219
<b>Chapitre 6 : un exemple d'ouverture à l'édition privée : les cartes et plans</b> .....	222
<b>A) Une production dynamique, entre Carte de France et cartographie étrangère</b> .....	223
<b>B) De la politique d'édition à l'innovation</b> .....	226
<b>C) Diffuser les cartes et plans : vers une ouverture du système de vente</b> .....	240
<b>Chapitre 7 : innovations et stratégies au sein d'une édition militaire dynamique</b> .....	252
<b>A) Développer son fonds, du manuscrit d'auteur à l'innovation de produit</b> .....	254
<b>B) Produire, imprimer et promouvoir le livre militaire</b> .....	275
<b>Chapitre 8 : 1850-1870, vers un nouveau paysage éditorial militaire</b> .....	298
<b>A) Mutation des imprimeries de front ou d'entités militaires</b> ..	298
<b>B) Vers une industrialisation de l'édition militaire</b> .....	308
Conclusion. <span style="float: right;">Affirmation et essor de</span> l'édition militaire (1815-1870).....	329
<b>L'édition et l'impression militaires entre 1810 et 1870 : des activités en plein développement mais toujours sous le contrôle de l'institution</b> .....	329
<b>Quelques conclusions au terme de ce travail de recherche</b> .....	332
<b>Un travail qui s'inscrit dans un champ de recherches large</b> .....	336
<b>Perspectives</b> .....	338
Annexes.....	340
Annexe 1 : Généalogie de la dynastie Aurel .....	341
Annexe 2 : Ébauche du réseau Levrault (v.1789-v.1830).....	342
Annexe 3 : Le maillage territorial du Génie et de l'Artillerie (vers 1830).....	343
Annexe 4 : Un réseau autour d'un éditeur, le cas Magimel (1806) .....	344
Annexe 5 : Transmission de l'entreprise Magimel (1793 ? - 1881 ?).....	345
Annexe 6 : Analyse de quelques données prospographiques (base de données	

éditeurs militaires) .....	346
Annexe 7 : Principaux annuaires autorisés par l'État entre 1815 et 1870 .....	348
Annexe 8 : Projet pour un annuaire .....	349
Annexe 9 : Vues du Dépôt de la Guerre .....	351
Annexe 10 : Rougier candidate pour l'imprimerie du Dépôt de la Guerre.....	355
Annexe 11 : Schématisation du maillage territorial de l'édition militaire, d'après notre base de données .....	356
Annexe 12 : Journaux des éditeurs militaires parisiens .....	357
Annexe 13 : Marché Lemercier, 27 juin 1861 .....	358
Annexe 14 : Un aperçu statistique de la production militaire en deux exemples..	361
Annexe 15 : Géographie de la librairie militaire parisienne (1815-1870) .....	362
Annexe 16 : Comparaison des catalogues des cartes de la librairie Dumaine .....	365
Annexe 17 : Un exemple de cession de manuscrit.....	366
Annexe 18 : Cession entre libraires-éditeurs, l'exemple de Magimel et de La Roche-Aymon.....	368
Annexe 19 : Généalogie de la dynastie Berger-Levrault.....	369
Annexe 20 : Berger-Levrault en chiffres (1859-1870).....	370
Annexe 21 : Composition des bibliothèques des arsenaux et colonies, 1868 .....	371
Annexe 22 : Le réseau de l'édition militaire, subordonné à l'institution et polarisé par Paris.....	372
Annexe 23 : Projet d'acquisition de la maison Corréard par Berger Levrault, 1855 .....	373
Annexe 24 : Journaux militaires officiels en vigueur sous la Restauration (source : base de données presse).....	375
Sources et bibliographie .....	376
Sources manuscrites .....	376
Archives nationales .....	376
Archives nationales du monde du travail .....	377
Bibliothèque nationale de France .....	377
Service historique de la Défense .....	377
Services d'archives départementaux .....	378
Services d'archives étrangers .....	378
Sources périodiques .....	379
Presse périodique généraliste, commerciale et professionnelle.....	379
Presse périodique militaire.....	379
Sources imprimées.....	379
Bibliographie.....	383
Épistémologie, historiographie et instruments de travail .....	383
Histoire du livre, de l'édition et histoire militaire du XIX <sup>e</sup> siècle .....	385

# Introduction générale.

## Éditer et imprimer pour l'armée, d'un Empire à l'autre

« La France a deux faces. Éminemment militaire en temps de guerre, elle est également puissante en temps de paix par ses idées. La Plume et l'Épée, voilà ses deux armes favorites. »<sup>1</sup>

Nous pourrions compléter cette assertion balzacienne en ajoutant la presse d'imprimerie à la plume et à l'épée, en insérant l'articulation qui permet les interactions et influences mutuelles entre les armées et l'écrit. « Carte d'État-Major », « journal de tranchée » ..., la langue française garde trace de ce lien étroit entre armées et imprimerie, entre les militaires et le livre. Si l'existence de ce lien est avérée dès la naissance de l'imprimerie, il se renforce fortement au XVIII<sup>e</sup> siècle et plus encore au siècle suivant. Pourtant, l'histoire de l'imprimerie et de l'édition militaires au XIX<sup>e</sup> siècle en France est un sujet peu étudié et qui n'a suscité l'intérêt des chercheurs qu'à travers des prismes particuliers, comme les journaux ou encore les bibliothèques militaires. C'est donc l'objet de ce travail : dresser un portrait des acteurs, des enjeux et des mécanismes qui régissent l'édition et l'impression militaires en France, entre le début du Premier et la fin du Second Empire.

### Imprimerie et armée, un sujet riche

L'existence de l'imprimerie et de la librairie militaires n'est pas une invention du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, au siècle précédent se développe ce qu'Hervé Drévilhon nomme une « révolution militaire de l'imprimé », qui s'étend de Gutenberg à la Grande Guerre. Par la stabilisation des connaissances militaires sur des supports écrits, l'imprimerie contribue à rationaliser, fixer et normaliser l'art de la guerre et à en faire précisément un « art », déterminé par un savoir défini et diffusé par le biais du livre ou plus tard, de la presse. Au-delà des connaissances techniques transmises par l'imprimé, le phénomène de publicisation du fait militaire passe aussi par la publicité donnée aux faits d'armes. La fin de l'Ancien Régime voit alors émerger quelques imprimeurs-libraires spécialisés dans les ouvrages militaires, souvent installés à proximité des armées (ports de guerre, écoles militaires ou centres décisionnaires). Mais l'édition militaire n'en est alors qu'à ses balbutiements, tandis qu'un mouvement de fond, impulsé par des auteurs militaires de plus en plus présents, permet la publication d'ouvrages théoriques ou philosophiques sur l'art militaire. C'est sur ce terreau que se développe l'édition militaire au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> Honoré DE BALZAC, *Les journalistes. Monographie de la presse parisienne*, Arléa, 1991, p. 15.

Avec la Révolution, la place de l'armée devient plus importante jusqu'à devenir centrale sous le Premier Empire. C'est pourquoi nous avons décidé de faire débiter notre étude en 1810 sous le règne de Napoléon I<sup>er</sup>, cette date intervenant au sein d'une période de structuration de l'édition militaire et du monde de la librairie en général. En effet, avec une armée omniprésente et plus nombreuse, les besoins en imprimés se font plus impérieux et nécessitent une organisation d'autant plus poussée que les effectifs pléthoriques se trouvent répartis sur le territoire national et extranational, notamment lors des nombreuses conquêtes de l'Empereur. Les imprimeries d'armées se structurent tandis que les imprimeries d'escadres se renforcent, créant des réseaux nationaux et internationaux de commerce du livre, au gré des pérégrinations militaires. Ainsi certains éditeurs, à l'exemple des Levrault, fondent ou renforcent des entreprises en suivant les marches de l'armée.

L'année 1810 correspond également à l'entrée en vigueur du régime du brevet. Ce système régit le monde de l'imprimé et de l'édition tout au long de notre période d'étude, en fournissant aux professionnels du livre une autorisation de pratiquer, tout en exerçant un contrôle des productions et des activités des individus versés dans l'art typographique. Parce que l'obtention du brevet implique des enquêtes administratives et policières, la période qui s'étend de 1810 à 1870 est particulièrement féconde en documents archivistiques concernant les acteurs de l'édition. Nous nous sommes donc concentrée sur ces deux premiers tiers de siècles qui correspondent à un moment de développement de l'édition militaire. La date de 1870 a été choisie comme terme dans la mesure où intervient un changement de régime, mais aussi parce que le système du brevet est aboli aux lendemains du Second Empire. Cette suppression engendre d'importantes mutations du monde de l'édition, qu'il conviendrait d'étudier dans un travail dédié. En effet, la production et le commerce du livre et de l'imprimé militaires s'en trouvent modifiées, d'autant plus que la situation géopolitique et sociale en France après la défaite de 1871 accorde au fait militaire et à la formation du soldat une attention inédite. La Troisième République inaugure ainsi un « âge d'or » de l'édition militaire, indispensable à la fourniture d'ouvrages pour les formations des conscrits et pour les bibliothèques militaires en plein essor. C'est pourquoi nous avons choisi de circonscrire notre étude aux années 1810-1870, période correspondant à une montée en puissance et une structuration de l'édition militaire en France.

En outre, il est nécessaire de préciser de quel objet il est question lorsque l'on parle d'éditer et d'imprimer pour les armées françaises. L'imprimé militaire recouvre en effet un large panel typologique, dont il serait difficile d'étudier l'exhaustivité au sein d'un seul et même travail de recherche. Par ailleurs, la littérature militaire, - que nous pourrions ici définir de manière large comme tout écrit traitant de l'armée -, investit de nombreux genres, de la

littérature grise au théâtre, en passant par le roman militaire dont l'archétype pourraient être les œuvres de Paul de Molesnes (1821-1862) ou *Servitudes et grandeurs militaires* d'Alfred de Vigny (1835). La littérature militaire, selon l'historien espagnol Manuel Reyes Garcia Hurtado, constitue en effet un genre diffus, large et aux marges souples (« *difuso, amplio, de margenes laxos* »<sup>2</sup>). Le domaine militaire, puisqu'il comporte de nombreuses spécialités et une culture particulière, s'ouvre à une grande diversité des thématiques existant par ailleurs (histoire, médecine, physique...). Le général Thiébault écrit à ce propos dans *De la nécessité de distinguer les quartiers-généraux, des états-majors des armées et de l'organisation des uns et des autres* (1801), que l'art de la guerre se nourrit de « toutes les connaissances humaines et devi[ent] presque le code de la science universelle », comprenant autant la géographie et les sciences dures, que la politique ou l'histoire<sup>3</sup>.

Aussi est-il indispensable de délimiter notre domaine d'étude ; le présent travail se limite aux écrits proprement professionnels. On pense aux imprimés administratifs ou utilisés dans le cadre de la gestion régimentaire, aux cartes et plans produits par le Dépôt de la Guerre, aux ouvrages tenant de la littérature grise (textes normatifs, règlements, instructions, manuels), ou encore aux livres d'art militaire, traitant spécialement de matière professionnelle. Il ne s'agit en aucun cas de s'intéresser précisément à chacun des ouvrages relevant de ces catégories, mais plutôt de les considérer comme un tout, un ensemble d'imprimés produits pour et/ou par des militaires dans un but professionnel, qu'il s'agisse d'ouvrages d'instruction, de réflexion doctrinaire ou de cohésion professionnelle. Sont donc exclus de cette étude la littérature romanesque, poétique ou dramatique, pour ne citer que ces domaines, conformément à la définition que nous avons donné au début de notre propos des publications militaires – des publications imprimées (périodiques, monographies, imprimés) à destination des armées pour un usage professionnel.

En outre, nous incluons dans cette étude la presse militaire qui, née à l'époque moderne, connaît un essor considérable au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle participe de la constitution d'une économie du livre militaire en se faisant l'écho des nouvelles publications (certains journaux s'en font une spécialité) en rendant publics les résultats de recherches sur les arts militaires, les techniques et les armements et en suscitant de nouvelles recherches. La diffusion de la presse périodique, parce qu'elle est plus large que celle du livre d'art militaire et qu'elle touche d'autres publics, contribue à l'enracinement du fait militaire dans la société et à la constitution d'une identité militaire, doublée d'une reconnaissance professionnelle du métier des armes.

---

<sup>2</sup> Manuel Reyes GARCIA HURTADO, *El arma de la palabra. Los militares españoles y la cultura escrita en el siglo XVIII (1700-1808)*, [s.l.], Universidad de Coruna, servicio de publicaciones, 2002, p. 67.

<sup>3</sup> Cité par Hervé DRÉVILLON, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837*, Paris, Passés composés, 2021, p. 143.

Sous l'égide des autorités, de nombreux journaux sont créés, dépendants tantôt des ministères de la Guerre et de la Marine, tantôt des institutions rattachées, telles le Dépôt de la Guerre ou les Comités. D'autres titres, fondés par des particuliers, sont récupérés par le gouvernement qui assure la survie du journal, à l'instar du *Journal militaire* créé en 1790 et redynamisé en 1815 ; d'autres feuilles restent privées, ainsi du *Spectateur militaire*.

Cela étant dit, qu'en est-il de ceux qui éditent, fabriquent, vendent les livres et les imprimés militaires ? Car ce sont bien ces professionnels du livre qui occupent le centre de notre propos. Entre les années 1760 et 1914 a lieu la « seconde révolution du livre »<sup>4</sup>, engendrant des évolutions dans le monde de l'édition, sur le plan social, culturel mais aussi technique. Entre 1800 et 1830, s'opère une mue : l'« Ancien Régime typographique », qui s'achève dans la décennie 1830 (Frédéric Barbier), aboutit à un monde aux mains des « éditeurs »<sup>5</sup>. Vers 1815, tandis que subsistent des imprimeurs traditionnels, la figure de l'éditeur moderne s'affirme ; le développement de l'édition ne dépend vraiment ni des révolutions technologiques (presse à vapeur), ni des révolutions politiques (1789), mais plutôt d'un bouleversement des logiques au sein des métiers du livre. Désormais, l'édition n'obéit plus aux logiques de la commande mais bien à celles de l'offre, dynamique initiée par Panckoucke. L'éditeur n'est alors « ni imprimeur, ni marchand de livres, mais clé de voûte de la production et de la distribution des imprimés de toute nature »<sup>6</sup>, « agent qui assure le montage financier, la supervision technique et la publication d'un ouvrage à son enseigne, sinon même, en amont, la conception de cet ouvrage »<sup>7</sup>, la « plaque tournante du système »<sup>8</sup>.

En outre, avec la mise en place d'institutions modernes, et ce depuis la Révolution, les publications administratives dont celles destinées à l'armée, connaissent une croissance importante. En dépit du rôle de l'Imprimerie royale, nationale ou impériale<sup>9</sup>, ce sont en majorité les ateliers privés qui en sont chargés jusqu'en 1881, date à laquelle les journaux officiels dépendent de l'Imprimerie nationale. Entre 1810 et 1870, il est ainsi répandu d'être éditeur d'ouvrages officiels. Si le ministère de la Guerre se dote en 1831 d'un atelier lithographique destiné à reproduire les formulaires internes<sup>10</sup>, il fait appel à des éditeurs privés pour les travaux

---

<sup>4</sup> Frédéric BARBIER, « La diffusion de l'imprimerie en Eure-et-Loir au XIX<sup>e</sup> siècle », dans Jean-Yves MOLLIER (dir.), *Le commerce de la librairie en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, Paris, IMEC/Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 151.

<sup>5</sup> Jean-Yves MOLLIER, « Écrivain-éditeur : un face à face déroutant », dans ADIREL, *Travaux de littérature, L'écrivain éditeur*, t. II : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, t. XV, Genève, Droz, 2002, p. 20.

<sup>6</sup> *Id.*, *Louis Hachette (1800-1864), le fondateur d'un empire*, Paris, Fayard, 1999, p. 9.

<sup>7</sup> Pascal DURAND, Anthony GLINOER, *Naissance de l'éditeur. L'édition à l'âge romantique*, Paris/Bruxelles, Les impressions nouvelles, 2005 p. 19.

<sup>8</sup> Jean-Yves MOLLIER, « L'imprimerie et la librairie en France dans les années 1825-1830 », dans Coll., *Balzac imprimeur et défenseur du livre*, Paris, Paris-Musées/des Cendres, 1995, p. 17.

<sup>9</sup> Sur le sujet de l'Imprimerie nationale, la récente thèse de Juliette Milleron peut être avantageusement consultée (*L'imprimerie nationale au travail (1793-1830)*, Paris 1- Panthéon Sorbonne, 2024).

<sup>10</sup> Claire FREDJ, « Une maison d'édition au service d'une profession : Victor Rozier (1824-1829) et la médecine

plus importants, recourant tantôt à Paul Dupont, tantôt à la maison Levrault, puis à la fin du siècle à Henri Charles-Lavauzelle. À partir de la Monarchie de Juillet et ce jusqu'à la Troisième République, les grandes fortunes de l'édition émergent ou se renforcent, au point que certaines concurrencent celles issues de l'industrie en plein essor. Aussi, c'est bien parce que se joue une période-clé de l'histoire de l'édition et du livre entre les années 1810 et 1870, que nous avons choisi d'axer nos recherches sur ces décennies durant lesquelles l'édition militaire connaît un essor progressif en France.

## Historiographie du livre, de l'édition et du livre militaire

Il faut attendre le milieu du XX<sup>e</sup> siècle pour que le monde universitaire se penche véritablement sur les questions entourant l'objet livre et ses usages. La publication en 1958 de *L'apparition du livre*, de Henri-Jean Martin et Lucien Febvre, entérine l'inscription de l'histoire du livre comme discipline scientifique. Dans le sillage de cette publication de référence paraissent des études sérielles et statistiques, qui se restreignent néanmoins souvent à l'époque moderne<sup>11</sup>. Dans les années 1980, trois ouvrages majeurs consolident l'histoire du livre<sup>12</sup>, renouvelée en outre par des travaux s'intéressant aux « agents [de l'édition] et à la diversité de leurs motivations »<sup>13</sup>. Par ailleurs, l'histoire française du livre connaît ce que Jean-Dominique Mellot nomme un « moment XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>14</sup>. La décennie suivante étend le champ de la recherche à l'édition provinciale et internationale, ouvrant dès lors de nouvelles perspectives<sup>15</sup>.

Paraissent en outre des références, telles que le *Dictionnaire des imprimeurs, libraires*

---

militaire », *Revue d'Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°39, 2009, p. 65, [en ligne] <rh19.revues.org.3915>, DOI : 10.4000/rh19.3915 (consulté 01/10/2016).

<sup>11</sup> Le livre au XVIII<sup>e</sup> siècle suscite particulièrement l'intérêt des chercheurs. Martin LYONS, *Le triomphe du livre. Une étude sociologique de la lecture dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Promodis/ Cercle de la librairie, 1987, p. 17. Citons les études de Robert Darnton (*L'aventure de l'Encyclopédie*, Paris, Perrin, 1982) ou de Suzanne Tucoo-Chala (*Charles Joseph Panckoucke et la librairie française (1736-1798)*, Pau/Paris, Marrimpouey jeune/Jean Touzot, 1977) sur le personnage-clé de Charles Joseph Panckoucke.

<sup>12</sup> *Histoire de l'édition*, dir. Roger Chartier et Henri-Jean Martin (1982-1986), *l'Empire du livre* de Frédéric Barbier (1995) et *L'Argent et les lettres. Histoire du capitalisme d'édition (1880-1920)* de Jean-Yves Mollier (1988).

<sup>13</sup> Paul DIRKX, « Les obstacles à la recherche sur les stratégies éditoriales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°126-127, 03/1999, p. 70-74 [en ligne] <www.persee.fr/doc/arss\_0335-5322\_1999\_num\_126\_1\_3282> (dernière consultation 05/2021), DOI : 10.3406/arss.1999.3282, p. 71.

<sup>14</sup> Marqué par la création de l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (1988) et par la publication d'ouvrages de référence dus à Frédéric Barbier (dont sa thèse *Livre, économie et société industrielles en Allemagne et en France au XIX<sup>e</sup> siècle (1840-1914)* (1987) ou *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830*, Genève, Droz, 1979), Nicole Felkay (*Balzac et ses éditeurs, 1822-1837. Essai sur la librairie romantique*, Paris, Promodis/Cercle de la librairie, 1987), ou encore Jean-Yves Mollier (*L'argent et les lettres, histoire du capitalisme d'édition, 1880-1920*, Paris, Fayard, 1988, entre autres) qui crée le premier enseignement d'histoire du livre et de l'édition à l'université de Nanterre (1987).

<sup>15</sup> Citons les travaux de Patricia Sorel, *La révolution du livre et de la presse en Bretagne (1780-1830)*, Rennes, PUR, 2004, ou encore plusieurs ouvrages collectifs, dont *L'Europe et le livre. Réseaux et pratiques du négoce de librairie, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, sous la direction de Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Dominique Varry (Paris, Klincksieck, 1996) ou *Le commerce de la librairie en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, dirigé par Jean-Yves Mollier (Paris, IMEC/ Maison des sciences de l'homme, 1997).

*et gens du livre à Paris, 1701-1789*<sup>16</sup>, fruit d'un travail collaboratif piloté par Frédéric Barbier, Sabine Juratic et Annick Mellerio, ou encore l'ouvrage collectif intitulé *Le livre et l'historien. Études offertes au professeur Henri-Jean Martin*<sup>17</sup>. Enfin, depuis les années 2000, l'application du numérique à l'histoire du livre permet de nouvelles approches sérielles et quantitatives, ainsi que la mise en valeur de sources importantes pour l'histoire de l'édition<sup>18</sup>. L'histoire du livre, liée à l'histoire des mentalités, associe histoire économique, littéraire<sup>19</sup> et sociale : elle est un carrefour historique<sup>20</sup>, auquel nous faisons aboutir ici le livre militaire.

Talleyrand définit le domaine militaire comme étant « tout ce qui n'est pas civil »<sup>21</sup>. Pourtant, cette spécificité militaire ne laisse pas d'être discutée, notamment depuis le début des années 1980. Une spécificité militaire existe-t-elle en ce qui concerne le rapport au livre, à l'écrit et à la lecture<sup>22</sup> ? Cette question nous intéresse particulièrement dans notre étude : l'édition militaire se différencie-t-elle de l'édition « civile » ? Sont-elles, au contraire, aussi imbriquées que pouvaient l'être le monde militaire et le monde civil à l'heure de la conscription et de l'interpénétration des deux sphères sur un plan social, culturel, ou encore économique ? Que dire de l'organisation de l'édition militaire, de ses acteurs, de ses évolutions entre 1810 et 1870 ? Comment s'articulent deux domaines antinomiques, à savoir l'édition, soit la diffusion d'écrits auprès d'un public, et les nécessités de confidentialité inhérentes à de nombreux écrits militaires ? Autant de questions stimulantes qui surgissent de la confrontation de deux domaines, qui, s'ils semblent étrangers l'un à l'autre au premier abord, se révèlent en réalité étroitement liés.

Pour autant, l'histoire du livre militaire constitue un objet d'étude récent. En effet, le livre militaire fut longtemps oublié tant de l'histoire du livre que de l'histoire militaire. De plus, le rapport entre l'armée et l'écrit n'est souvent étudié qu'à la lumière de prismes particuliers, à l'exemple des bibliothèques militaires. On peut citer à cet égard les travaux précurseurs de Patrick Turlan dans les années 1980, notamment sa maîtrise en histoire intitulée *Recherches sur*

---

<sup>16</sup> Genève, Droz, 2007-...

<sup>17</sup> Genève, Droz, 1997.

<sup>18</sup> Citons les travaux menés aux AN par Odile Krakovitch et Patrick Laharie. Ces travaux sur les sources permettent la publication de bases de données, comme le *Dictionnaire des imprimeurs lithographes du XIX<sup>e</sup> siècle* de Corine Bouquin et Élisabeth Parinet, (2014, site de l'École nationale des Chartes) ou la récente base Def 19 (Dictionnaire des éditeurs français du XIX<sup>e</sup> siècle), pilotée par Jean-Charles Geslot et l'Université Versailles Saint-Quentin, en collaboration avec Marie-Claire Boscq, Jean-Dominique Mellot, Jean-Yves Mollier, Viera Rebolledo-Dhuin, et Patricia Sorel notamment.

<sup>19</sup> Voir Jean-Yves MOLLIER, « Histoire culturelle et histoire littéraire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2003/3, p. 597-612 [en ligne] <[www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2003-3-page-597.htm](http://www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2003-3-page-597.htm)> ou Christophe CHARLE, « Méthodes historiques et méthodes littéraires, pour un usage croisé », *Romantismes*, n°143, 01/2009, p. 13-29.

<sup>20</sup> Martin LYONS, *Le triomphe du livre. Une étude sociologique de la lecture...*, *op.cit.*, p. 9-10.

<sup>21</sup> Charles-Maurice DE TALLEYRAND-PERIGORD, *Discours*, 1806.

<sup>22</sup> Laure BARDIES, « Du concept de spécificité militaire », *L'année sociologique*, 2011/2, vol. LXI, p. 273-295, p. 275, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2011-2-page-273.htm](http://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2011-2-page-273.htm)> (consulté 9/09/2020).

*les bibliothèques militaires* (Université Paris VII-Jussieu, 1986). Depuis les années 2010, on observe un certain dynamisme autour des questions des bibliothèques militaires, avec l'étude menées par Agnès Boishult pour l'obtention du diplôme de conservateur : *Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercles d'officiers* (Villeurbanne, ENSSIB, 2011). Marie Dingboe, quant à elle, a consacré sa thèse à la relation entre bibliothèques et instruction militaires (*Les bibliothèques militaires, émergence dans la formation académique des officiers français au XIX<sup>e</sup> siècle (1789-1914)*, Sarrebruck, Presses académiques francophones, 2014). Enfin, citons le récent mémoire de master de Marie Fridrick, *Les bibliothèques militaires (1870-1945)*, mené en 2019 sous la direction de Julie d'Andurain.

Quant à la presse militaire, elle bénéficie de recherches sur ses origines, de la part de Marc Martin<sup>23</sup> dans les années 1970. Il est suivi par Patrick Turlan qui publie en 1988 des *Recherches sur les journaux militaires*. Depuis, la presse militaire mobilise à notre connaissance assez peu les recherches universitaires, à l'exception des travaux conjoints menés par le Centre de doctrine d'emploi des forces et le Centre de documentation de l'École militaire, sous l'égide de Julie d'Andurain, et ayant abouti à la mise en ligne de la base Milindex, recensant les articles publiés par les militaires dans les journaux à l'époque contemporaine. La base propose l'accès aux sommaires des périodiques militaires de la Troisième République à nos jours. Il est possible de trouver pour chaque article l'auteur, le titre, la date et les références, facilitant ainsi les recherches en bibliothèque et offrant la possibilité de constituer des corpus thématiques ou par auteur. À ce jour, une trentaine de revues ont été dépouillées, parmi lesquelles des revues d'armes (*Revue d'Artillerie, Revue de Cavalerie...*), le *Journal des sciences militaires* ou encore le *Spectateur militaire*, offrant ainsi un référencement d'environ 80 000 articles.

D'autres ouvrages interrogent enfin les rapports que les militaires entretiennent avec l'écrit. Soulignons les récents travaux d'Hervé Dré villon, notamment sa contribution « La révolution militaire de l'imprimé XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », parue dans le deuxième tome de la somme *Mondes en guerre*<sup>24</sup>, ou encore son ouvrage *Penser et écrire la guerre : contre Clausewitz, 1780-1837* (2021). Dans cet essai, Hervé Dré villon se penche sur l'essor que connaît la littérature militaire entre la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à travers la figure de l'écrivain militaire Clausewitz (et de son rival Jomini), qui s'évertuaient en leur temps à théoriser la guerre pour mieux la comprendre, l'anticiper et l'articuler avec le politique. L'ensemble des réflexions menées autour de la guerre entre 1780 et 1837 suscitent de nombreuses publications, qui selon Hervé Dré villon nourrissent un espace éditorial

---

<sup>23</sup> Marc MARTIN, *Les origines de la presse militaire en France à la fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution (1770-1799)*, Vincennes, [SHAT], 1975.

<sup>24</sup> Hervé DREVILLON, « La révolution militaire de l'imprimé XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », dans *Mondes en guerre*, t. II : *L'âge classique, XI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Passé composé/ Ministère des Armées, 2019, p. 145-198.

« militaire » impulsé notamment par Guibert et parachevé avec le développement de l'histoire militaire et des écrits sur l'art de la guerre dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, l'histoire de l'art et l'histoire des techniques sont mobilisées pour appréhender des questions autour du livre militaire. Citons les travaux d'Émilie d'Orgeix sur les atlas militaires<sup>25</sup> ou encore sur la cartographie et les ingénieurs militaires. Car ce dernier corps est particulièrement productif en matière d'écrits militaires : articulant productions écrites (cartes, atlas, traités...), matérielles (constructions, outils...) et savoirs, l'ingénierie militaire a laissé de nombreuses traces de son activité. Du fait de son utilisation régulière et polymorphe de l'écrit militaire, le corps des ingénieurs militaires constitue un prisme intéressant pour aborder la question de l'imprimé militaire et son corollaire, l'édition. Ainsi, les actes de la troisième journée d'étude du Musée des plans-reliefs, parus en 2013, proposent plusieurs communications centrées sur l'histoire du livre ou du périodique militaire par le biais de la question de l'instruction<sup>26</sup>. Mais l'édition militaire en tant que telle reste dans l'ombre. On ne peut toutefois manquer de citer l'étude de Frédéric Barbier sur l'éditeur Levrault<sup>27</sup>, mais dont le propos dépasse la partie militaire de la production de la maison. S'arrêtant à l'aube de la Monarchie de Juillet, cet immense travail nécessiterait un volet couvrant les années 1830 à 1870. Un article a également éveillé notre attention, celui de Claire Fredj, intitulé « Une maison d'édition au service d'une profession : Victor Rozier (1824-1829) et la médecine militaire », (2009)<sup>28</sup>. Il est l'un des rares articles récents concernant un éditeur militaire.

## Corpus et méthodologie

La principale difficulté pour qui souhaite travailler sur les maisons d'édition et les imprimeurs militaires du XIX<sup>e</sup> siècle est sans nul doute la disponibilité des sources. Il faut à cet égard saluer le travail des équipes des Archives nationales, qui proposent sur leur salle des inventaires virtuelle une possibilité d'interroger le fonds des dossiers nominatifs des imprimeurs-libraires, conservés dans la série F/18 et auparavant disponible sous la forme d'une base de données locale<sup>29</sup>. Ce travail est complété depuis peu par la base de données formée par le groupe de recherche Def 19 et consacrée aux imprimeurs-libraires du XIX<sup>e</sup> siècle. À ces deux ensembles de données vient s'ajouter le *Dictionnaire des imprimeurs-lithographes du XIX<sup>e</sup>*

---

<sup>25</sup> Émilie d'ORGEIX et Isabelle WARMOES, *Atlas militaires manuscrits. Villes et territoires des ingénieurs du roi*, Paris, BnF/Ministère de la Défense, 2017.

<sup>26</sup> Id. (dir.), *Les savoirs de l'ingénieur militaire et l'édition de manuels, cours et cahiers d'exercices (1751-1914)*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013.

<sup>27</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830*, op.cit.

<sup>28</sup> Claire FREDJ, « Une maison d'édition au service d'une profession : Victor Rozier (1824-1829) ... », art.cit.

<sup>29</sup> Libredit, fruit du travail d'Odile Krakovitch et de Patrick Laharie.

*siècle* de Corinne Bouquin, hébergé sur le site de l'École nationale des Chartes.

Malgré ces outils aussi riches qu'indispensables, un écueil demeure : la spécialisation des artisans du livre dans le domaine militaire n'apparaît pas toujours dans la titulature, voire même dans les dossiers nominatifs qui se réduisent parfois à fort peu de chose. Certains éditeurs ou imprimeurs dont on sait qu'ils ont travaillé pour la sphère militaire, à l'instar de Léautey, imprimeur-libraire pour la Gendarmerie, n'ont plus ou pas de dossier conservé aux Archives nationales. Reste alors la piste des sources imprimées, notamment les divers Bottin et Almanachs commerciaux, qui ont parfois le mérite de citer des noms inexistant dans le fonds F/18, accompagnés de titulatures parfois éclairantes, qui ne mentionnent néanmoins que ceux des artisans qui s'étaient donné la peine de payer pour apparaître dans la publication.

Afin d'approfondir la connaissance des éditeurs militaires, il a donc fallu convoquer d'autres types de sources en complément ou en remplacement des dossiers de la série F/18. On a mobilisé par exemple les archives notariales conservées au sein du Minutier central des notaires de Paris pour connaître l'étendue du patrimoine de certains de ces éditeurs ainsi que leur situation matrimoniale. D'autre part, il a fallu s'intéresser aux archives relatives aux établissements d'édition. Pour cela, les dossiers de faillite conservés aux Archives départementales de Paris furent d'une grande aide, par exemple pour la maison Corréard<sup>30</sup>. Les registres des actes de société n'ont en revanche pas pu être consultés pour des raisons de contraintes de temps. Toutefois, le recours à la *Bibliographie de la France* et à ses diverses annonces de ventes de fonds a pu se révéler utile<sup>31</sup>.

Par chance, certaines entreprises, peu certes, ont conservé des fonds d'archives que nous nous sommes attachée à explorer, notamment ceux de la maison Berger-Levrault conservés aux Archives départementales du Bas-Rhin à Strasbourg. Ce fonds s'est révélé très riche, au point que nous n'avons pu le dépouiller entièrement. Les archives des maisons Magimel et Pochard sont, quant à elles, confiées aux soins des Archives nationales du Monde du Travail (Roubaix). Concernant surtout la période 1800-1815, elles offrent des renseignements précieux. Des fonds provinciaux existent par ailleurs, dont quelques cartons des archives Degouy à Saumur (Maine-et-Loire), qui pourraient faire l'objet d'un prolongement de ce travail.

Les correspondances d'auteurs avec leurs éditeurs sont également d'un grand prix, mais restent rares. On peut mentionner quelques lettres du baron de Jomini à ses éditeurs Anselin, Magimel et Pochard, conservées à la Bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne, même si le fonds n'a pu être intégralement consulté en raison du mauvais état des documents. Nous

---

<sup>30</sup> Nous remercions Viera Rebolledo-Dhuin pour cette information.

<sup>31</sup> Signalons le programme ANR JCJC « e-BdF » (2023-2026), coordonné par Elsa Courant, dont l'objectif est de construire une base de données recensant la production d'imprimés littéraires du XIX<sup>e</sup> siècle.

n'avons pas trouvé de correspondances d'éditeurs militaires à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine, hormis quelques pièces isolées, échangées entre le lieutenant-colonel Charras et son éditeur Hetzel<sup>32</sup>. Certains dossiers d'officiers, conservés au Service historique de la Défense ont également été consultés dans l'espoir d'y trouver des documents relatifs à l'activité éditoriale de certains écrivains militaires. Par ailleurs, ce même service conserve les archives du Dépôt de la Guerre (série GR/3/M), dont plusieurs cartons concernent les affaires de l'imprimerie dudit Dépôt. Nous les avons dépouillés intégralement, en complétant nos recherches par des consultations d'archives issues de campagnes du XIX<sup>e</sup> siècle, dont celle de 1823 en Espagne, afin de trouver des informations sur les imprimeries d'armées. De même, nous avons consulté certains cartons issus des fonds des écoles militaires et de la Marine.

Enfin, nous nous sommes intéressée à la production éditoriale militaire. Pour ce faire nous avons eu recours au fonds des catalogues de libraires conservés à la Bibliothèque nationale de France (série Q/10), la plupart des catalogues des éditeurs militaires étant non cotés. Nous avons complété ces données par le dépouillement des dossiers de déclaration des journaux des Archives nationales pour environ deux-cents titres et par la consultation de la série des déclarations d'imprimer F/18\*I et II. Enfin, la *Bibliographie de la France* a été dépouillée pour la période 1810-1870 pour ce qui concerne l'art militaire, données complétées par le dépouillement du catalogue papier du Dépôt de la Guerre, dont nous avons dressé une base de données de travail constituée des titres parus entre 1815 et 1870. La fastidiosité de ce travail de recension ainsi que sa longueur n'ont pu permettre de proposer une base de synthèse ; toutefois l'élaboration de ces listes nous a offert un aperçu général de la production éditoriale militaire, tout en mettant en exergue les défauts des deux sources mobilisées. La confrontation de ces deux bases, menée de façon systématique fournira des données plus abouties, permettant d'avoir un aperçu fidèle de ce qu'était le paysage éditorial militaire

Le deuxième point de questionnement fut celui de la méthodologie adoptée. La nature des données collectées, leur diversité et leur incomplétude nous ont contrainte à aborder notre sujet selon plusieurs méthodes en fonction de l'aspect envisagé. Prenons l'exemple de la démarche quantitative. Si cette dernière permet de porter un nouveau regard sur le livre<sup>33</sup>, elle ne doit pas être employée à mauvais escient. Il faut au préalable disposer de données élaborées en séries ; ces jeux de données permettent de mettre en lumière de nombreuses informations, notamment les circulations, flux et réseaux. Aussi avons-nous mobilisé cette méthode avec une grande prudence. Dans le cadre de ce travail, il nous a paru intéressant de rassembler trois types

---

<sup>32</sup> Une partie de cette correspondance est également conservée à la Bibliothèque nationale de France.

<sup>33</sup> Roger CHARTIER et Daniel ROCHE, « Le livre. Un changement de perspective » dans Jacques LE GOFF et Pierre NORA (dir.), *Faire de l'histoire. Nouveaux problèmes, nouvelles approches, nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 2011 (1974), p. 778.

de jeux de données. En premier lieu, nous avons recensé la production imprimée en art militaire, spécifiant pour chaque titre tout un ensemble d'informations à la fois bibliographiques (nombre de feuilles, format, présence ou non de planches), typographiques et commerciales (lieux d'impression, lieux de vente, noms des imprimeurs et revendeurs, prix le cas échéant).

Nous avons, pour ce faire, dépouillé d'une part la *Bibliographie de la France* pour les années 1810-1870 en cherchant les ouvrages cités en index dans la rubrique « art militaire »<sup>34</sup>, et d'autre part recensé tous les ouvrages parus entre 1815 et 1870 et cités dans le catalogue du Dépôt de la Guerre publié dans les années 1880. Nous bénéficions ainsi de deux approches différentes du même objet. En effet, la *Bibliographie de la France* est constituée d'après les déclarations d'imprimer déposées par les imprimeurs : dressé par l'administration, cet inventaire recense les ouvrages portés à la connaissance de la Direction de l'Imprimerie et de la Librairie – démarche en théorie obligatoire. Si elle se veut exhaustive, la *Bibliographie de la France* se révèle en réalité incomplète, en particulier en ce qui concerne les publications provinciales, les communications entre les bureaux parisiens et les préfetures n'étant pas toujours efficaces. De plus, les ouvrages recensés en « art militaire » obéissent à une certaine vision de l'art militaire, valable année après année et orchestrée par l'administration de l'Imprimerie et de la Librairie.

Aussi, cette première base de données, utile à bien des égards, est avantageusement complétée par le deuxième jeu de données issues du catalogue du Dépôt de la Guerre, constitué cette fois *a posteriori* dans une démarche volontairement exhaustive et documentaire. Ainsi la diversité des ouvrages recensés témoigne d'une conception large du livre militaire, qui peut traiter de thématiques aussi variées que l'histoire militaire, la médecine de guerre ou encore la vexillologie. C'est pourquoi cette source riche doit être manipulée avec précaution. Si elle permet de repérer des ouvrages d'art militaire non recensés dans la *Bibliographie de la France*, en particulier des publications dues à des imprimeurs militaires provinciaux ou à faible tirage, sa volonté d'exhaustivité étire notre corpus jusqu'aux limites de notre sujet. De même, la recension *a posteriori* fausse en partie la conception que l'on avait du livre d'art militaire au fur et à mesure de l'avancée du siècle entre 1810 et 1870. Nous avons donc prioritairement appliqué des méthodes d'étude statistique au jeu de données issues de la *Bibliographie de la France*, en opérant au cas par cas, selon les données étudiées, une comparaison avec les informations issues du catalogue du Dépôt de la Guerre.

---

<sup>34</sup> Les ouvrages concernant la « marine et navigation » n'ont pas été pris en compte dans la mesure où la majorité des titres de cette rubrique ne concernent pas directement la Marine militaire ; par ailleurs, les ouvrages traitant de questions militaires appliquées à la Marine paraissent dans la rubrique « art militaire », en particulier à la fin de la période. Cela donne un aperçu de ce que l'on percevait comme étant des sujets militaires, année après année.

Deuxièmement, considérant d'une part, l'importance de la presse militaire pour notre sujet et d'autre part, l'incomplétude des données la concernant dans les sources bibliographiques précitées, nous avons recensé au sein d'une base spécifique les informations relatives aux périodiques militaires paraissant entre 1810 et 1870. Ces données sont issues de sources croisées, comme le répertoire de Hatin<sup>35</sup>, les collections de périodiques conservées à la Bibliothèque nationale de France et au Service historique de la Défense, ou encore les dossiers des journaux de la série F/18 des Archives nationales. La constitution de cette base se révèle indispensable : du fait même de sa nature, la presse constitue une typologie complexe. Multipliant les changements de collections, de série, de numérotation, de propriétaires, voire même d'orientation, les titres de presse nécessitent d'être étudiés précisément, à plus forte raison qu'ils sont souvent héritiers et parents d'autres titres. Cela est d'autant plus vrai que les collections de journaux militaires dans les bibliothèques françaises sont souvent incomplètes (de même que leurs états de collection), ce qui complique la reconstitution de l'histoire de la presse militaire. Aussi, la recension des données dans une même base de données permet l'établissement d'un corpus de titres de presse militaire, dont l'étude se révèle instructive.

Grâce à la *Bibliographie de la France*, au Catalogue du Dépôt de la Guerre et aux sources archivistiques telles que les dossiers des imprimeurs-libraires de la série F/18 des Archives nationales, nous avons enfin constitué un jeu de données concernant les imprimeurs et éditeurs militaires français en activité entre 1810 et 1870. Nous y avons recensé de nombreuses informations relatives à l'état-civil de ces professionnels (dates et lieux de naissance et de mort, noms, liens maritaux, descendance...), à leur formation scolaire et professionnelle (apprentissage), à leur activité (dates, adresses et titulaires successives, associations, brevets et autorisations...) ou encore à leur situation sociale (récompenses, titres et charges honorifiques notamment). Pour constituer notre corpus, nous avons sélectionné les éditeurs dont la titulature ne laissait aucun doute sur la qualification militaire de leur activité.

La principale difficulté à laquelle nous avons été confrontée réside dans le fait que, bien souvent, et quelle que soit la nature de l'archive mobilisée, la spécialité du professionnel n'est pas spécifiée. Tout historien qui s'intéresse à des niches éditoriales est confronté au même écueil. Pour le déjouer, il a fallu mener l'enquête en trois temps. Tout d'abord, afin d'avoir une idée du panorama de l'édition militaire, nous avons consulté l'un des catalogues de bibliothèque s'étant voulu en son temps le plus exhaustif en matière militaire, celui du Dépôt de la Guerre.

---

<sup>35</sup> Eugène HATIN, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ou catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur publiés ou ayant circulé en France depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours, avec extraits, notes historiques, critiques et morales, indication des prix que les principaux journaux ont atteint dans les ventes publiques, etc.*, Paris, Firmin Didot frères, fils et c<sup>ie</sup>, 1866.

Daté de 1883, le catalogue de la Bibliothèque du Dépôt de la Guerre, en neuf volumes, offre de nombreuses références, mais n'existe à ce jour que sous forme imprimée. Nous avons donc dépouillé ce catalogue en ne conservant que les données bibliographiques d'ouvrages publiés en France pour la période étudiée. Une analyse statistique sur la redondance des éditeurs a permis de dégager un premier corpus, corroboré par les informations concernant les imprimeurs et libraires issues de la *Bibliographie de la France* pour la même période. Certaines adresses typographiques indiquées dans le catalogue ne laissaient pas de doute quant à la spécialisation militaire de l'éditeur : ces derniers noms furent *de facto* inscrits dans la liste du corpus définitif.

Naturellement, il ne s'agissait pour l'heure que de libraires ou éventuellement d'imprimeurs, pourvu que ces derniers se fissent alors éditeurs. Manquaient donc les lithographes, dont nous savions pourtant l'importance pour l'institution militaire. Le *Dictionnaire des imprimeurs lithographes du XIX<sup>e</sup> siècle* de Corinne Bouquin et Élisabeth Parinet, fut ici d'un grand secours. Ce répertoire numérique nous a permis d'identifier certains lithographes travaillant en lien avec les armées et de vérifier certaines informations au sujet de lithographes identifiés lors de dépouillement de fonds autres, notamment ceux du Dépôt de la Guerre. Une dernière source fut mobilisée lors de cette première étape : les annuaires commerciaux. Ces derniers se révèlent être des sources précieuses, quoique devant être manipulées avec précaution. Il n'est en effet pas rare que la mention d'une spécialisation soit biaisée. L'inscription dans un annuaire commercial relevait en effet d'un choix stratégique : la mention qui y apparaissait pouvait mettre l'accent sur tel ou tel aspect du commerce d'un éditeur, en occultant d'autres. Aux annuaires spécialisés de l'imprimerie et de la librairie, à l'instar de celui de Bancelin-Dutertre, n'existant que pour cinq années comprises entre 1828 et 1845, il fallut ajouter, voire préférer, le Bottin.

L'usage du « Bottin du commerce » se montre utile pour recenser les libraires parisiens ; les spécialités des professionnels de la librairie y sont en outre souvent précisées<sup>36</sup>. Ainsi que le note Frédéric Barbier, les « listes des annuaires commerciaux [...] font au moins implicitement intervenir une notion de qualité » et obèrent donc la dimension quantitative par sélection des établissements<sup>37</sup>. Il n'en demeure pas moins que la précision de la spécialité du libraire ou d'activités annexes dans les « Almanachs Bottin » donne de précieuses indications pour peu qu'elles apparaissent. Car nous avons constaté par exemple que Dumaine, pourtant éditeur militaire incontestable, n'est jamais mentionné comme tel. En outre, de nouveaux noms

---

<sup>36</sup> Voir Marie-Claire BOSCO, « L'implantation des libraires à Paris (1815-1848) » dans Jean-Yves MOLLIER (dir.), *Le commerce de la librairie en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914, op.cit.*, p. 28.

<sup>37</sup> Frédéric BARBIER, « Libraires et colporteurs » dans Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. III : *Le temps des éditeurs*, Paris, Promodis, 1985, p. 229-255.

d'éditeurs apparurent lors du dépouillement (non exhaustif)<sup>38</sup> de ces annuaires, ce qui ne fut pas sans poser problème dans la mesure où, dans certains cas, aucune autre source ne permettait de valider l'information.

Nous avons fait le choix de conserver ces professionnels de l'édition dans la base de données, dans la mesure où ils incarnaient, surtout dans la deuxième moitié du siècle, une évolution dans le métier d'éditeur, de plus en plus dégagé des fonctions de production (imprimeur) et de vente directe (libraire), théoriquement sanctionnées par un brevet officiel. De la même façon, nous avons conservé les libraires militaires mentionnés dans ces annuaires, qui ne disposaient visiblement pas d'enregistrement à la Direction de la Librairie et de l'Imprimerie. De fait, nombre de libraires ne furent jamais brevetés, il nous a semblé important de considérer que l'édition militaire connaissait, elle aussi, ce cas de figure. Nous avons donc employé ces annuaires avec précaution : les précisions apportées, ainsi que les recensements, sont parcellaires et ne permettent pas une étude statistique exhaustive et fiable.

Une fois ce premier tri achevé, nous avons convoqué les informations issues des dossiers de demandes de brevets conservés aux Archives nationales dans la série F/18. Ces dossiers, recelant des informations en quantité et qualité aléatoires, permirent souvent de lever le doute et de consolider le corpus définitif. Toutefois, ces dossiers ne se révèlent pas une manne absolue. En effet, il arrive que certains soient inexistantes ou vides, alors même que le professionnel était déterminé comme éditeur militaire (Léautey, Louis Blot...). D'autres dossiers, d'une maigre consistance, ne permettent pas d'affirmer que le postulant était ou non spécialiste du livre militaire. La consultation de bases de données annexes (base autorités de la BnF, inventaire des imprimeurs, libraires et lithographes des Archives nationales, dictionnaires biographiques, puis (en fin de thèse malheureusement) du *Dictionnaire des éditeurs français du XIX<sup>e</sup> siècle* (DEF 19), a permis, dans la majorité des cas, de confirmer ou infirmer l'appartenance d'un individu au monde du livre militaire. En cas de doute, le nom a été écarté du corpus.

Ce dernier se révèle lacunaire, mais surtout disparate. Chaque professionnel du livre militaire recensé bénéficie de sa propre ligne, même lorsque sa période d'activité fut courte (cas de certaines veuves par exemple), ou qu'il y eut succession ou coexistence de plusieurs membres d'une même famille. Nous avons considéré que chaque individu ayant possédé nommément un brevet ou disposant d'une titulature propre constituait un « éditeur militaire » à part entière, quand bien même portait-il le même nom de famille que son père, sa mère ou son

---

<sup>38</sup> Nous avons choisi de dépouiller les almanachs Bottin et les annuaires de Bancelin-Dutertre tous les trois ou quatre ans entre 1810 et 1870, en fonction de la disponibilité des sources. Ce dépouillement intervenant durant la pandémie de Covid 19, il se fit surtout grâce aux ressources en ligne. Il s'avéra de plus que peu de modifications étaient visibles sur des intervalles courts, nous avons donc préféré aller à l'essentiel.

frère. Ainsi, sous le nom « Didot » paraissent Pierre et Firmin ; s'ils exercèrent ensemble la librairie pour l'Artillerie, Pierre cessa la spécialisation militaire quand Firmin choisit de plutôt s'orienter vers les thématiques maritimes. Fondement-même de notre étude, ce corpus est constitué d'une centaine de noms<sup>39</sup> de professionnels du livre militaire.

Cette base de données constituant notre corpus d'éditeurs et imprimeurs mérite d'être étudiée par les méthodes quantitatives ; elle n'en demeure pas moins une ressource que nous abordons par le biais de la prosopographie<sup>40</sup>. Si l'application de la méthode quantitative à ce jeu de données offre des résultats éclairants concernant certains éléments statistiques (détentions de brevet, activités multiples...), la prosopographie, au-delà du fait de proposer une présentation générale de l'ensemble de ces professionnels, permet de mettre en perspective cet ensemble au regard du groupe socio-professionnel plus large que représentent les éditeurs français. Puisque l'édition militaire est avant tout incarnée par des personnes, il convient de s'intéresser à tous ceux qui, dans leurs différences et leurs ressemblances, forment l'édition militaire entre 1810 et 1870.

« Collection de biographies » (Christophe Charle), la prosopographie nous a semblé particulièrement indiquée pour la comparaison de maisons d'édition placées dans des contextes semblables. L'étude de l'édition militaire selon la répartition territoriale (Paris ou départements) nous a, par exemple, paru intéressante<sup>41</sup>. Si pour Jacques Le Goff et George Duby la biographie est une « voie d'accès privilégiée à l'histoire », l'École des Annales avec Marc Bloch et Lucien Febvre défend que seules les « relations d'homologie entre individus appartenant à un même milieu » permettent une approche historique sérieuse<sup>42</sup>. Prosopographie et biographie, employées à bon escient et en complémentarité peuvent donner des résultats intéressants, c'est pourquoi nous avons mobilisé ces deux méthodes d'analyse.

Enfin, nous avons mis en œuvre certains éléments utiles à l'analyse de réseau, méthodologie que nous avons mobilisée à la marge et avec précaution. S'il nous a semblé significatif de travailler sur les éventuels réseaux existants au sein de l'édition militaire<sup>43</sup>,

---

<sup>39</sup> 112 précisément. Ce corpus est non exhaustif, mais a pour vocation de traduire la diversité des acteurs de l'édition militaire. Il est certain que les éditeurs militaires exclusifs sont moins nombreux, tout au plus une dizaine entre 1815 et 1870. Il nous a paru toutefois important de montrer que l'imprimé militaire passait aussi par des professionnels autres que les spécialistes.

<sup>40</sup> Nous n'avons appliqué les méthodes quantitatives que lorsque nos jeux de données nous paraissaient suffisamment étendus et complets. C'est le cas pour notre corpus des périodiques militaires et celui des éditeurs militaires, à l'exception de certaines colonnes dont les données, incomplètes ou incertaines, ne peuvent donner des résultats fiables à ce jour. Nous avons pris en compte cet écueil comme une information à part entière : l'absence de données nous a semblé être en elle-même une indication que nous avons exploitée.

<sup>41</sup> Constance DE COURREGES D'AGNOS (lieutenant), « L'édition militaire au travers de deux portraits : les maisons Corréard (Paris) et Verronnais (Metz) », *Histoire et civilisation du livre*, t. XVIII, 2022, p. 215-234.

<sup>42</sup> Jean-Yves MOLLIER, *Louis Hachette (1800-1864), le fondateur d'un empire*, op.cit., p. 10.

<sup>43</sup> Constance DE COURREGES D'AGNOS (lieutenant), « Les éditeurs militaires en France entre 1815 et 1870 : un réseau ? » dans Anthony GLINOER (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Paris,

notamment ceux régissant les échanges commerciaux entre les éditeurs, la faible quantité de données nous a engagée à utiliser la méthode avec parcimonie et à préférer, le cas échéant, l'étude individuelle, notamment par l'intermédiaire des correspondances. Le réseau<sup>44</sup> au sens technique « se réfère à un ensemble de données relationnelles, c'est-à-dire des données sur les liens qui unissent ou non un ensemble des individus statistiques [...] »<sup>45</sup>. L'analyse de réseau permet l'étude des liens entre des personnes supposant une « connaissance et un engagement réciproque fondés sur des interactions et permettant la transmission de ressources »<sup>46</sup>.

Il faut toutefois se garder de faire de l'analyse de réseau une méthode miracle : si elle permet de « dépasser déterminisme des structures et modèle simpliste du choix rationnel en s'intéressant au lien social, aux aspects organisationnels »<sup>47</sup>, les problèmes de disponibilité des sources ou de leur nature doit inciter à manipuler l'outil avec prudence<sup>48</sup>. Par conséquent, l'analyse de réseau apparaît « comme un simple outil descriptif, utile pour résumer la structure d'ensembles complexes de liens »<sup>49</sup>. Elle a cependant le mérite de compléter d'autres méthodologies : là où la prosopographie s'attache au parcours d'un individu, l'analyse de réseau met au jour les liens que les individus ont ou non entre eux et la position qu'occupe chaque individu par rapport aux autres. L'analyse des relations permet ainsi de mettre en évidence les rapports entre les individus ou entre groupes, les hiérarchies, les multipolarités ou encore la nature des liens qui sont tissés (mouvants ou pérennes, ressources ou contraintes)<sup>50</sup>.

---

EAC, 2022, p. 61-73.

<sup>44</sup> Issu du latin *rete*, désignant le filet, l'ouvrage constitué d'un entrelacement de fils.

<sup>45</sup> Claire LEMERCIER, Claire ZALC, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008, p. 84. L'analyse de réseau est une méthode née aux États-Unis, appliquée à la psychologie puis à la sociologie. Elle permet de saisir, à partir des liens que les individus cultivent ou non entre eux, la complexité de la cohésion sociale, des hiérarchies et des strates. Pour Maurizio Gribaudo, cette stratification et son évolution sont au cœur du concept même de réseau (voir Viera REBOLLEDO-DHUIN, *Du livre à la finance. Crédit et discrédit de la librairie parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, CTHS, 2019, p. 248). Elle vise en premier lieu, non pas à savoir si un individu appartient ou non au réseau, mais à déterminer sa position dans la structure dudit réseau (Claire LEMERCIER, Claire ZALC, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, *op.cit.*, p. 84-85).

<sup>46</sup> Michel GROSSETTI, « Réseaux sociaux et ressources de médiation dans l'activité économique », *Sciences de la société, liens et marché. Harrison White et les nouvelles sociologies économiques*, n°73, 2008, p. 86 cité dans Viera REBOLLEDO-DHUIN, *Du livre à la finance...*, *op.cit.*, p. 280-281.

<sup>47</sup> Claire LEMERCIER, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°52-2, 02/2012, p. 88-112, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2005-2-page-88.htm](http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2005-2-page-88.htm)>, DOI :10.3917/rhmc.522.0088 (consulté 05/2024), p. 88.

<sup>48</sup> Reste que la pertinence de l'utilisation de cette méthode est conditionnée à la qualité des problématiques posées, au choix des sources et à la définition des liens envisagés (voir Viera REBOLLEDO-DHUIN, *La librairie et le crédit. Réseaux et métiers du livre à Paris (1830-1870)*, thèse dir. Jean-Yves Mollier, Université Versailles Saint-Quentin, 2011 [en ligne] <[tel.archives-ouvertes.fr/tel-00768969](http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00768969)> (consulté 10/01/2020), p. 34). Le respect des exigences méthodologiques de l'analyse de réseau conditionne la qualité des résultats. Ici, les données relationnelles ne nous paraissaient ni suffisamment complexes, ni assez complètes pour mobiliser tous les outils d'interprétation et de figuration proposés par l'analyse de réseaux. Nous avons toutefois appliqué des concepts et travaillé nos données à l'aune de cette méthodologie, afin d'extraire le plus possible d'informations de nos sources.

<sup>49</sup> Claire LEMERCIER, « Analyse de réseaux et histoire », *art.cit.*, p. 99.

<sup>50</sup> En effet, plusieurs types de liens coexistent autour d'un individu : familiaux, professionnels... Dans le cas du monde de l'édition, le réseau personnel, quels que soient les types de liens mobilisés, contribue à insérer le professionnel dans la communauté. Car le monde du livre reste, au moins durant la première moitié du siècle, empreint d'habitudes corporatives. S'organise un « savoir des relations » (Maurizio GRIBAUDI, « Le savoir des

## Enjeux et organisation de ce travail

L'objet des présentes recherches, traitant d'un sujet jusque-là peu étudié, est de présenter les évolutions de l'édition et de l'impression militaires en France entre 1810 et 1870, soit au cours de la période durant laquelle le monde de l'édition est régi par le système du brevet. Durant ces soixante ans, plusieurs régimes politiques se succèdent, ayant chacun de l'armée une vision et une utilité différente. Le Premier Empire, fondé sur le prestige militaire d'un empereur dont la fonction de chef de guerre est centrale, valorise l'armée et les campagnes militaires. La multiplication des effectifs, la succession des campagnes menées sur le territoire extranational engendrent un besoin accru en imprimés militaires, qu'il s'agisse de formulaires administratifs destinés à la gestion régimentaire ou encore de journaux.

À la faveur de la Révolution puis de l'Empire, le monde de l'édition militaire se met en place après avoir existé sous la forme de spécialisations dépendantes de privilèges, réparties sur le territoire au gré des besoins institutionnels des armées de terre et de mer, sans cohérence professionnelle et sans constitution de réseau. Au début de la Restauration, l'édition militaire poursuit sa constitution, mettant en lien des professionnels du livre répartis sur le territoire, et dans un lien de subordination à l'endroit de l'institution militaire. La Monarchie de Juillet, puis la Deuxième République, marquent quant à elles des décennies d'expansion, tant du marché que du monde de l'édition : les gens du livre militaire, bien que toujours soumis aux directives ministérielles, tentent de s'affranchir de la tutelle de l'État pour faire entrer l'édition militaire dans la modernité. À cet égard, le Second Empire constitue un jalon : l'édition militaire se restructure pour correspondre au schéma industriel qui régit alors l'ensemble du monde éditorial français. L'âge d'or de l'édition militaire, effectif sous la Troisième République, est en germe. Comment l'édition militaire s'organise-t-elle dans ses rapports constants à l'institution, et comment évolue-t-elle d'un empire à l'autre, en prenant en compte les spécificités du marché, les nouveautés techniques et la concurrence inhérente à ce type de commerce ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous avons choisi d'explorer le sujet selon trois parties chronologiques. En premier lieu, nous nous sommes attachée à la période courant de 1810 aux années 1825, soit à la deuxième partie du Premier Empire jusqu'à la fin de la Restauration. Ces années marquent le développement de l'édition militaire en France, tant au front avec les imprimeries de la Grande Armée et les imprimeries d'escadres, qu'auprès des institutions militaires locales à Paris et dans les départements. Ces ateliers installés au plus près

---

relations : liens et racines sociales d'une administration dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *Le Mouvement social*, n°228, 03/2009, p. 9-38, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2009-3-page-9.htm](http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2009-3-page-9.htm)> (consulté 17/04/2020), p. 17). Le monde de l'édition fonctionne sur le modèle des anciennes identités professionnelles et à ce titre, fait de la compétence une caractéristique qui se transmet au sein d'une famille ou d'une profession. Les relations d'un individu contribuent, de ce fait, à l'insérer au sein du groupe et à lui assurer une position.

des besoins militaires locaux, dessinent un premier réseau sur lequel se fonde l'édition militaire pour tout le XIX<sup>e</sup> siècle et grâce auquel les ministères de la Guerre et de la Marine impriment, éditent et diffusent une production écrite dont ils gardent le contrôle. Nous étudierons spécifiquement le cas des périodiques institutionnels.

Dans un deuxième temps, il sera question de la période d'expansion de l'édition militaire, courant des années 1825 à la fin de la Deuxième République. Ces années de relative libéralisation du monde éditorial voient se consolider l'édition militaire, toujours tributaire de la domination institutionnelle. Ainsi nous nous pencherons sur le cas de l'imprimerie du Dépôt de la Guerre, illustrant le rôle de pilotage et de structuration de l'édition militaire endossé par l'institution. Mais avec la croissance du marché, la concurrence de plus en plus exacerbée et les évolutions de l'édition en France, les éditeurs militaires tentent de s'affranchir de cette tutelle, en se réinventant, en s'organisant et en proposant des produits en adéquation avec les attentes du marché, notamment en termes de presse périodique.

Enfin, nous traiterons de l'essor et de la libéralisation de l'édition militaire sous le Second Empire. Le recours aux éditeurs privés pour imprimer les écrits militaires, en particulier les cartes et plans, est plus fréquent à mesure que ceux-ci développent des stratégies et innovent pour se montrer concurrentiels dans un monde éditorial où de plus en plus dominant des figures d'industriels. L'édition militaire, jusque-là fort traditionnelle et cantonnée dans un schéma d'Ancien Régime, se libéralise et s'industrialise, donnant naissance non plus à des ateliers familiaux parfois dynastiques, mais à des industries du livre militaire qui polarisent et concentrent la production. C'est cette évolution de l'atelier familial, traditionnel, à l'empire industriel que nous nous proposons d'étudier, en parcourant soixante ans d'histoire de l'édition militaire, entre 1810 et 1870.

# Partie 1 : 1810-1825, naissance et développement de l'édition militaire

Éditer et imprimer pour les armées françaises, c'est avant tout satisfaire un besoin exprimé par l'institution militaire pour répondre aux nécessités concrètes du terrain, de l'opérationnel, du front. Pour ce faire, les armées de terre et de mer se dotent d'ateliers mobiles d'imprimerie, en s'appuyant sur des imprimeurs-libraires de profession. Parce que les armées françaises connaissent de fortes évolutions en ce début de XIX<sup>e</sup> siècle, la place de l'écrit en leur sein prend un rôle déterminant. Plus nombreuses, constituées désormais en majeure partie de citoyens mobilisés, les armées ont besoin de recourir à l'imprimerie pour des raisons de gouvernance des troupes (gestion humaine, direction des opérations...), mais aussi de communication -voire de propagande-, en direction des militaires dans un premier temps, puis ensuite de la société civile. Aussi, l'Empire généralise et pérennise un modèle d'atelier d'imprimerie, destiné à suivre les troupes de terre mais aussi de mer. Or la mobilité est loin d'être une des caractéristiques de l'imprimerie, en raison de la lourdeur et du volume du matériel, mais aussi du besoin continu en fournitures, tels que papier et encres. Pourtant, les responsables de ces ateliers itinérants s'adaptent, mobilisent leurs ressources et réseaux, pour mener à bien leurs missions vis-à-vis des administrations de proximité et du pouvoir.

Si ces ateliers itinérants ne sont mobilisés que lorsque les troupes sont sur le pied de guerre, les services de l'imprimerie n'en sont pas moins indispensables en temps de paix. La bureaucratisation croissante de l'armée et la gestion complexe des contingents rendent le recours aux imprimés nécessaire dans les régiments ou les administrations militaires. Aussi les écoles militaires et les régiments commencent à se doter d'ateliers d'imprimerie sous la Restauration. Seulement, ces ateliers internes, comme les ateliers itinérants, arrivent vite à leurs limites : le recours à des prestataires, imprimeurs, libraires, éditeurs souvent spécialisés, devient un impératif. C'est d'ailleurs par ce biais de service aux armées que se développe en ce tout début de XIX<sup>e</sup> siècle, une réelle édition militaire, bien plus structurée que ce qu'elle était sous l'Ancien Régime, des professionnels du livre choisissant de se spécialiser dans l'imprimé et le livre militaires. Ce choix leur permet de s'insérer dans un univers professionnel d'autant plus concurrentiel que la conjonction de la suppression des corporations et la libéralisation de la profession d'imprimeur libraire sous la Révolution se double de l'instauration du brevet et d'un *numerus clausus* sous l'Empire.

Travailler pour les armées représente donc une aubaine, un gage de sérieux de l'entreprise et de reconnaissance étatique, un véritable « label » pour des imprimeurs-libraires

militaires plus nombreux mais aussi mieux organisés au sein d'un réseau spécifique et complémentaire à celui de la librairie générale. Car à la faveur de la Révolution, plusieurs imprimeurs spécialisés s'établissent près des zones à forte densité militaire (villes de garnison, administrations...) : ces professionnels sont d'autant plus mobilisés sous l'Empire que le maillage militaire du territoire s'étend et se structure, donnant ainsi lieu à un premier réseau d'éditeurs, répartis notamment dans les provinces. Toutefois, le poids de Paris, « capitale du livre » depuis l'Ancien Régime, engage d'autres éditeurs à préférer la proximité des institutions centrales et décisionnelles pour développer leur commerce d'imprimerie-librairie militaire. Ainsi se dessine une géographie de l'édition militaire, perdurant une grande partie du siècle et soumise à une tête de réseau institutionnelle.

Car le poids de l'institution est déterminant dans le cas de l'édition militaire. La sensibilité de l'information, le danger ou l'atout que représentent les armées pour les pouvoirs, impliquent une vigilance accrue, un contrôle de ce que l'on publie ou non. Aussi les ministères de la Guerre et de la Marine se montrent-ils actifs et éditent eux-mêmes de nombreuses publications, en particulier périodiques. Là où la Révolution et l'Empire cherchèrent à fonder un certain nombre de titres de journaux militaires, souvent éphémères ou instables, la Restauration parvient à impulser une réelle dynamique en la matière, instaurant un panel de périodiques militaires. La plupart de ces journaux ont un objectif bien précis : ils ciblent une « catégorie militaire » dont ils contribuent à la cohésion par la publication de connaissances relatives au domaine de spécialité partagé par cette même catégorie. D'autres titres en revanche, ont un aspect administratif et informatif : ils s'adressent à l'ensemble des officiers et des gestionnaires et ont vocation à diffuser l'information institutionnelle dans l'ensemble de l'armée. Grâce à la diffusion de ces périodiques militaires ministériels, la Restauration instaure une nouvelle forme de communication auprès de ses armées, contribuant à la généralisation d'une information commune, à la normalisation des pratiques et à la construction d'une identité professionnelle partagée, au détriment d'une politisation jugée dangereuse pour le régime en place, à l'heure où l'armée est en pleine restructuration après l'apogée militaire de l'Empire.

L'objet de cette partie est donc de démontrer que l'institution est à l'origine du développement de l'édition militaire dans la mesure où elle en a besoin ; mais elle se doit aussi de contrôler la production imprimée pour des raisons de stratégie militaire et politique. D'un autre côté, les éditeurs militaires savent tirer profit des besoins de l'institution, tant en termes d'imprimés courants que dans le cas de publications telles que les périodiques. Ainsi, après avoir expliqué en quoi consistent les imprimeries d'armées (de terre) et d'escadre (de la Marine), nous nous attacherons à étudier la géographie et le fonctionnement de ce premier réseau d'éditeurs militaires, complémentaires voire suppléants aux imprimeries itinérantes et

toujours dépendantes de l'institution. Enfin, parce que ces institutions ont un rôle structurant dans l'édition militaire, nous nous pencherons sur le cas des périodiques officiels, typologie complexe d'imprimés, contribuant à la constitution de l'armée comme un ensemble professionnel, et au développement de l'édition militaire.

À cet égard, le cas de la maison Levrault nous paraît particulièrement instructif. En effet, acteurs de premier plan au sein de l'Imprimerie de la Grande Armée, les Levrault surent également faire fructifier leur commerce strasbourgeois en misant sur une clientèle militaire en pleine expansion dans l'Est de la France mais aussi à Paris, où ils implantent tôt une succursale. Le dynamisme de l'éditeur strasbourgeois, sa capacité à répondre aux besoins de l'institution lui permettent d'obtenir des marchés de publication de titres périodiques importants, à l'instar de l'annuaire militaire qu'il conserve tout au long du siècle. Nous suivrons ainsi particulièrement le cheminement de cette maison d'édition, en nous appuyant sur son important fonds d'archives et en tâchant de prolonger le travail fondamental mené par Frédéric Barbier<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cent ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830*, Genève, Droz, 1979.

# Chapitre 1 : imprimer dans les armées

Si l'on retrouve des traces d'ateliers itinérants avec les troupes sous la Révolution (ou même sous l'Ancien Régime dans le cas des imprimeries de la Marine attachées à une escadre), c'est bien sous l'Empire que se formalise un modèle d'imprimerie militaire itinérante, repris à tout le moins jusqu'à la Monarchie de Juillet. Comment les ateliers d'imprimerie itinérants sont-ils utilisés par les armées sur terre et sur mer et quel rôle jouent-ils dans la constitution de l'édition militaire ? Utilisée en priorité comme un outil de gouvernance militaire, l'imprimerie itinérante n'en est pas moins un acteur de la stratégie de communication mise en place par le pouvoir, notamment sous l'Empire. En effet, Napoléon I<sup>er</sup>, habile communicant, a dès avant son accession au pouvoir, expérimenté la publication de journaux d'armées, organes d'information à destination des troupes produits par des presses d'armées ou par des imprimeurs locaux.

Conscient de l'importance du moral des troupes et de la nécessité de s'attacher les hommes, l'Empereur mise ainsi sur la communication écrite pour renforcer son aura militaire et sa légitimité politique. L'imprimerie itinérante a donc un rôle important à jouer dans la diffusion de la propagande autant auprès des troupes qu'auprès de la société civile, que celle-ci soit en France ou qu'il s'agisse des populations des territoires occupés par les armées napoléoniennes. Enfin, cette double dimension de gouvernance et de propagande subsiste sous la Restauration, en particulier durant la guerre d'Espagne de 1823 que nous étudierons plus spécifiquement. Pourtant, des évolutions s'amorcent, témoins ou facteurs de modifications techniques ou structurelles : le rôle de l'imprimerie itinérante reste soumis à la conception qu'en ont les autorités politiques et militaires, mais aussi à la capacité des imprimeurs et éditeurs à répondre aux besoins de l'institution au plus près des troupes.

## A) L'imprimerie de la Grande Armée : un modèle pour le XIX<sup>e</sup> siècle

Peu de travaux ont pour objet l'étude des ateliers d'imprimerie suivant les armées de terre, en raison, nous semble-t-il, de la pauvreté des sources subsistantes et du faible nombre d'imprimés conservés<sup>2</sup>. De rares mentions sont faites de l'imprimerie de la Grande Armée dans le *Dictionnaire de la Grande Armée* d'Alain Pigéard<sup>3</sup>, quand Frédéric Barbier propose quelques

---

<sup>2</sup> Marc Martin signale l'existence d'un registre conservant un mémoire de l'imprimerie de l'armée des Côtes de la Rochelle. Les tirages des imprimés occasionnels qui y sont reportés oscillent entre 150 et 2 000 exemplaires, ceux des imprimés usuels entre 300 et 1 000 exemplaires. Marc MARTIN, *Les origines de la presse militaire en France à la fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution (1770-1799)*, Vincennes, [SHAT], 1975, p. 195.

<sup>3</sup> Alain PIGÉARD, *Dictionnaire de la Grande Armée*, Paris, Tallandier/ Bibliothèque napoléonienne, 2002 ; version actualisée : *Nouveau dictionnaire de la Grande Armée*, Paris, Heimdal, 2019.

lettres de Nicolas Levrault rédigées lorsque ce dernier dirigeait l'imprimerie de la Grande Armée<sup>4</sup>. Le titre de ces annexes est à cet égard révélateur, Frédéric Barbier parlant d'un « dossier peu connu ». Pourtant au début de notre période, les imprimeries d'armées, autrement dit les ateliers d'imprimerie itinérants chargés de répondre aux besoins des états-majors en campagne, avaient déjà été expérimentés. C'est ce dont témoignent les travaux de Patrick Turlan<sup>5</sup>, mais surtout ceux de Marc Martin<sup>6</sup> consacrés aux journaux d'armées publiés par des imprimeurs d'armées ou locaux. En effet, les armées révolutionnaires, mobiles et nombreuses, sont parfois dotées d'un service d'imprimerie itinérant. Ainsi, Melletier, imprimeur de l'*Argus*, travaille pour l'armée des Alpes, tandis que Robert Lindet et ses deux presses constitutives de l'« imprimerie de l'armée » (fournies par le Comité de salut public) suivent l'armée des côtes de Cherbourg<sup>7</sup>. Enfin, Marc Aurel, nommé imprimeur en chef de l'armée des Alpes le 19 juillet 1793 par le représentant Albitte, commissaire à ladite armée<sup>8</sup>, débute sa carrière d'imprimeur militaire en suivant des armées terrestres, avant de devenir imprimeur d'escadre à Toulon. Mais c'est sous l'Empire que l'imprimerie d'armée connaît son apogée.

La famille Levrault est indissociable de l'histoire de l'imprimerie de la Grande Armée. Disposant d'un fonds d'archives important remontant aux premiers temps de l'entreprise sous l'Ancien Régime, la maison d'édition Levrault a bénéficié de plusieurs études<sup>9</sup>. Rares sont pourtant les mentions concernant le rôle de la maison Levrault dans la mise en œuvre de l'imprimerie de la Grande Armée. François Georges Levrault « père » a soixante-sept ans en 1789 ; son atelier d'imprimerie de Strasbourg est alors à l'apogée de sa prospérité<sup>10</sup>. En 1802, la maison Levrault concentre à elle seule 42,1% des presses strasbourgeoises<sup>11</sup>. François Georges Levrault a quatre fils ; il se retire des affaires au début de la Révolution<sup>12</sup> et confie son entreprise à son second enfant, Louis-Charles, alors âgé de trente ans<sup>13</sup>. Après avoir fait ses études à Strasbourg, le benjamin François Xavier, né en 1773, s'engage à dix-huit ans comme volontaire dans les armées révolutionnaires dès 1790 au 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval<sup>14</sup>. Il y fait une carrière brillante : dès le mois de septembre 1792, il participe à la bataille de Valmy

---

<sup>4</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830, op.cit.*, 1979.

<sup>5</sup> Patrick TURLAN, *Recherches sur les journaux militaires*, DEA d'histoire, Paris VII-Jussieu, 1988.

<sup>6</sup> Marc MARTIN, *Les origines de la presse militaire en France...*, *op.cit.*

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 192-193.

<sup>8</sup> Il publie par exemple une brochure diffusée par l'avant-garde de Carteaux aux frais de l'institution militaire. Raoul CANIVET, « L'imprimerie de l'expédition d'Égypte, les journaux et les procès-verbaux de l'Institut (1798-1801) », *Bulletin de l'Institut égyptien*, 5<sup>e</sup> série, t. III, 1909, p. 1-22, p. 7-8.

<sup>9</sup> Jean-Pierre KLEIN, Bernard ROLLING, *Histoire d'un imprimeur : Berger-Levrault, 1676-1976*, Nancy, Berger-Levrault, 1976 ; Léon BOUSSARD, « Le tricentenaire de Berger-Levrault », *Nouvelle Revue des deux mondes*, 11/1976, p. 446-453.

<sup>10</sup> Jean-Pierre KLEIN, Bernard ROLLING, *Histoire d'un imprimeur : Berger-Levrault, 1676-1976, op.cit.*, p. 64.

<sup>11</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie...*, *op.cit.*, p. 177.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 189.

<sup>14</sup> Pour tout ceci, AN, F/18/2046, dossier Levrault et AN, LH/1628/64.

comme sous-lieutenant. En 1793, c'est en tant que lieutenant qu'il prend part à la première campagne du Rhin et au siège de Mayence, où il est promu capitaine.

Deux ans plus tard, distingué par le général Desaix, il devient l'aide de camp du général de Schauenbourg. Fait capitaine au 6<sup>e</sup> régiment de dragons en 1798, il part pour la campagne de Suisse. Son régiment est ensuite mobilisé au sein de l'armée d'Italie au tournant du siècle et il rallie Bonaparte à Montebello, avant d'être blessé à Marengo le 14 juin 1800<sup>15</sup>. Cette blessure signe son retour à la vie civile dès 1801 et il retourne au sein de l'affaire familiale, sans doute entre 1801 et 1805 selon les estimations de Frédéric Barbier<sup>16</sup>. Mais François Xavier Levraut quitte de nouveau l'entreprise familiale strasbourgeoise à la demande du premier consul Bonaparte, pour devenir « directeur de l'imprimerie de l'armée ». C'est en cette qualité qu'il prend part à la campagne de 1805. D'après nos recherches dans le fonds d'archives de la maison Levraut, peu de lettres de François Xavier Levraut subsistent de la période où il dirige l'imprimerie de l'armée. Une lettre non datée montre que malgré sa nouvelle charge, il reste en lien avec la maison-mère :

« Le modèle de l'arrêté du 26 ventôse et plusieurs de celui du 8 floréal ont été supprimés. Il faut donc les faire disparaître du catalogue. [...] M'envoyer, par roulage, sans plus de délais, des exemplaires de tous [les] modèles [qu'il me manque], ainsi que de tous ceux qui pourraient manquer encore »<sup>17</sup>.

Son frère Nicolas Pierre Levraut lui succède en décembre 1806, renonçant lui aussi aux affaires strasbourgeoises<sup>18</sup>. Troisième fils de François Georges Levraut, ce dernier a d'abord suivi des études de théologie et il devient abbé d'un clocher de la campagne strasbourgeoise<sup>19</sup>. Il aurait quitté la prêtrise vers 1798 pour entrer à son tour dans l'imprimerie familiale. Leur père décède le 22 avril après une grave maladie, laissant à ses quatre fils une entreprise prospère (20 à 30 000 francs de bénéfice annuel) mais « en état de déséquilibre »<sup>20</sup>. Ses enfants créent une nouvelle société en nom collectif sous la raison « Levraut frères ». Le contrat de cette société prévoit la création d'une succursale à Paris fin 1799, à la fois librairie, fonderie et imprimerie. C'est Nicolas qui est chargé de l'affaire avec l'aide de trois employés<sup>21</sup>. Cette nouvelle officine, installée quai Malaquais dans le quartier des libraires, doit pratiquer le commerce de librairie en gros, imprimer des ouvrages (et non des travaux de ville, dont se charge Strasbourg) et enfin régler les transactions de librairie entre la France et l'Allemagne<sup>22</sup>.

---

<sup>15</sup> AD 67, fonds Berger-Levraut, 40/J/463, article de Charles A. Wolf, « F.G. Levraut et G. Silbermann », s.d.

<sup>16</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie...*, op.cit., p. 189.

<sup>17</sup> AD 67, fonds Berger-Levraut, 40/J/615, Xavier Levraut, « Observations sur le catalogue d'impressions militaires », s.d.

<sup>18</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie...*, op.cit., p. 223.

<sup>19</sup> AD 67, fonds Berger-Levraut, 40/J/463, dossier Nicolas Levraut, carrière ecclésiastique.

<sup>20</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie...*, op.cit., p. 203.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>22</sup> Jean-Pierre KLEIN, Bernard ROLLING, *Histoire d'un imprimeur : Berger-Levraut, 1676-1976*, op.cit., p. 75.

C'est pour la période 1806-1809 que nous conservons davantage de témoignages autour de l'imprimerie de la Grande Armée, alors dirigée par Nicolas Levrault. Ces sources permettent de mieux comprendre le fonctionnement de l'imprimerie itinérante. Créée en 1802-1803 selon une note de Nicolas Levrault<sup>23</sup>, l'imprimerie est remise en service au cours de la campagne d'Autriche en 1805, puis de celle de Prusse (1806-1807), au sein du quartier général impérial. À cette occasion, on constitue l'atelier à partir de matériels réquisitionnés dans les imprimeries royales de Vienne et de Berlin, avant que les caractères, totalement usés en fin de campagnes, ne soient remplacés par des caractères français, de sorte « qu'aujourd'hui l'imprimerie de l'armée, toujours très bornée pour les quantités, du moins sous le rapport des qualités n'est plus au-dessous des établissements de France »<sup>24</sup>. Pour servir les presses<sup>25</sup>, Nicolas Levrault précise que le personnel comprend, outre lui-même, directeur du service de l'imprimerie, un traducteur-vérificateur, deux protes et quatre compositeurs et pressiers (deux compositeurs et deux pressiers, selon Alain Pigéard<sup>26</sup>) « dont les appointements par an s'élèvent à 2 533 francs »<sup>27</sup>.

Avant de quitter l'Allemagne pour l'Espagne, Nicolas Levrault recourt à ses contacts pour recruter des ouvriers, en particulier un « garçon relieur » de Paris : « Il suffit qu'il sache rogner et qu'il soit de bonne conduite. Il filera avec les équipages. Comme je ne puis lui assurer que 50 francs par mois et les vivres, il ne faut porter tes vues que sur un jeune homme de 17 à 18 ans »<sup>28</sup>. L'insuffisance du personnel au regard de la masse de travail oblige le directeur à s'adjoindre des ouvriers supplémentaires en cours de route. Aussi, lors de son itinérance avec l'imprimerie de l'armée, il recrute des employés locaux, polyglottes de préférence ; ainsi en est-il d'un Polonais-Allemand qui de surcroît, a des compétences de brocheur : « J'ai recouru au recrutement, et emmené un sujet mixte qui est à la fois et allemand et polonais, et brocheur et relieur, et à qui je fais de plus toucher les balles »<sup>29</sup>. Ce recrutement intervient suite à la blessure de son employé Blind, « estropié » après une chute lors d'une marche de nuit et à la maladie d'Hoffmann, « asthmatique à ne plus bouger »<sup>30</sup>. Les servants d'imprimerie, menant le même train de vie que les soldats, souffrent des mêmes maux.

L'itinérance ne leur simplifie pas la tâche, notamment eu égard à la fourniture de matériel. Nicolas Levrault se fournit régulièrement à Strasbourg. Il fait venir de la maison Levrault des caractères neufs, remplaçant ceux qu'il utilise quotidiennement et qui s'usent

---

<sup>23</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie...*, *op.cit.*, annexes, Note de Nicolas Levrault, [s.d.].

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> Dont nous ne sommes pas parvenue à trouver le nombre exact.

<sup>26</sup> Alain PIGEARD, *Dictionnaire de la Grande Armée*, *op.cit.* La version actualisée de ce dictionnaire (2019) donne les mêmes informations.

<sup>27</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie...*, *op.cit.*, annexes, Note de Nicolas Levrault, [s.d.].

<sup>28</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/615, lettre de Nicolas Levrault, 21 octobre 1808.

<sup>29</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie...*, *op.cit.*, annexes, lettre de Nicolas Levrault, 17 mars 1807.

<sup>30</sup> *Ibid.*

rapidement. Dans une lettre du 11 avril 1807, Nicolas Levrault dit « compt[er] les jours où ces caractères parviendront » : « nous serons un de ces jours réduits à l'inaction par le dépérissement de notre *cicero* surtout »<sup>31</sup>. En avril 1808, l'imprimeur perçoit l'ordonnance « pour les 1 002 francs, montant des caractères », payée selon l'ordre de l'intendant général, « en courant » ou « en traites pour moitié et l'autre moitié en gros »<sup>32</sup>. Mais la réception de ces caractères n'est pas chose aisée, l'itinérance du service d'imprimerie étant un obstacle majeur, en témoignent les mots de Nicolas Levrault à ses frères, le 18 juillet 1807 :

« Le départ du prince pour Paris me met en peine de vos envois ultérieurs de caractères. Les caisses verront la Seine pour la Vistule, et comme vous avez négligé de mettre sous le couvert extérieur du prince ces mots comme je l'avais indiqué : « caractères pour le directeur de l'imprimerie », le prince est exposé à l'ennui d'ouvrir toutes ces caisses – en tout cas, envoyez-moi votre facture, afin que je puisse, à notre première halte, remettre le compte de tous mes frais d'administration »<sup>33</sup>.

Ainsi se trouve refroidi l'optimisme qui transparaît dans une lettre du 11 avril 1807 : malgré « cette chienne de poste », Nicolas Levrault s'espérait « plus heureux pour les caractères sans doute, grâce aux adresses du prince ou du général [L ?], chef d'État-major. »<sup>34</sup>. L'approvisionnement en papier constitue aussi un grand obstacle. Si Nicolas Levrault a parfois recours à des contacts strasbourgeois pour se fournir en papier, à l'instar de M. Belegmann (sic), proposant la fourniture « toujours à 7 ou 8% de perte »<sup>35</sup>, il arrive fréquemment qu'il doive se débrouiller avec les ressources locales : « Le papier est presque chose introuvable, dans ces contrées. J'ai trouvé enfin, après une battue générale, vingt ou trente rames avec lesquelles je pars en triomphe »<sup>36</sup>. Nonobstant les difficultés de transport. Lorsque s'achève la campagne d'Allemagne et que commence celle d'Espagne à la fin de l'année 1808, il faut déplacer l'imprimerie. Le 21 octobre, Nicolas Levrault écrit de Berlin : « Je pars, mon cher ami, je pars en poste pour Bayonne [...] Mes chevaux et les équipages du service suivent par voie d'étape. Les caissons et le personnel de l'imprimerie sont transportés par des chevaux de relais. »<sup>37</sup>. Le 29 octobre, une nouvelle lettre de sa main part de Bayonne :

« Je suis ici depuis hier, il n'en est pas de même de mon caisson ; celui-ci est embourbé dans les Landes à défaut de chevaux. Dès qu'il m'aura rejoint, nous partirons directement pour Madrid où l'on dit le quartier général établi. C'est cent-soixante lieues de plus à faire et que je brûle d'impatience d'avoir mises en arrière de moi pour reprendre enfin mon service [...] »<sup>38</sup>.

Une dernière difficulté réside dans les retards de paiements de la solde. À l'instar de ce qui se faisait pour les employés de l'imprimerie d'escadre, les travailleurs du service de

---

<sup>31</sup>AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/615, lettre de Nicolas Levrault, 11 avril 1807

<sup>32</sup>Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie...*, *op.cit.*, annexes, lettre de Nicolas Levrault, 6 avril 1808.

<sup>33</sup>*Ibid.*, annexes, lettre de Nicolas Levrault à ses frères, 18 juillet 1807.

<sup>34</sup>AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/615, lettre de Nicolas Levrault, 11 avril 1807.

<sup>35</sup>AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/608, lettre de Nicolas Levrault, s.d.

<sup>36</sup>Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie...*, *op.cit.*, annexes, lettre de Nicolas Levrault, 17 mars 1807.

<sup>37</sup>AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/615, lettre de Nicolas Levrault, 21 octobre 1808.

<sup>38</sup>*Ibid.*, lettre de Nicolas Levrault, 29 octobre 1808.

l'imprimerie de l'armée sont « soldés » comme des militaires, par l'intermédiaire de l'intendance.

« Nous partons avant que j'ai (sic) pu réclamer la solde de février, ni faire régler mon compte de frais. Je laisse cela entre les mains des bureaux de M. l'intendant, et ne serai pas négligé. Quand je toucherai l'un ou l'autre de ces articles, je ferai une remise à Xavier de 500 francs. Si je touche les deux articles à la fois, il aura une somme plus forte. Ce sera, à vue d'œil, dans la première quinzaine d'avril »<sup>39</sup>.

Payé par l'armée, Nicolas Levrault n'en est pas moins une sorte de commissionnaire pour la maison-mère, qui fournit une partie des imprimés en complément de ce que peuvent produire les presses de Nicolas : « Je n'ai pas reçu les pièces que vous annoncez. [...] Ce n'est que bien vainement que j'attends les imprimés de revue, pour lesquels je suis même menacé par un inspecteur nommé Duchaufe... »<sup>40</sup>. De fait, l'imprimeur est très concerné par les démarches et politiques de la maison-mère qui déterminent en partie sa propre activité, comme le montre cet extrait d'une lettre qu'il adresse à ses frères en octobre 1808, leur demandant où en sont les démarches « tant pour obtenir le service des impressions de l'armée du Rhin que pour le placement des exemplaires du Code »<sup>41</sup>. En outre, les relations financières entre la maison de Strasbourg et l'imprimerie de l'armée sont parfois tendues, la maison d'édition cherchant à rentrer au plus vite dans ses fonds et à obtenir des remises. Nicolas est, quant à lui, tenaillé entre une administration exigeante et parfois lente à payer, et des frères souhaitant tirer profit de sa situation privilégiée auprès de l'administration militaire.

« Maintenant j'attends seulement ou les soldes de février et mars, ou le paiement d'avances faites pour le service du ministre... Mes chers, jamais je ne pourrai méconnaître vos intentions, même quand vous paraîtrez me maltraiter, mais quand je vous disais avoir fait remise, ou n'avoir pas reçu, pourquoi continuer les mêmes réclamations ? Si je touchais à la fois les six derniers mois de solde, je vous en remettrais à la fois les dix derniers mois de solde, je vous en remettrais les trois quarts, parce qu'il ne faut qu'une somme minime à mon entretien et roulement du service dont je suis chargé... »<sup>42</sup>

Mobilisé presque exclusivement de l'autre côté du Rhin de 1806 à 1812, hormis lors de la campagne d'Espagne, Nicolas Levrault sert ainsi de point de contact pour ses frères, qui développent leur réseau au sein de la librairie allemande. À l'occasion d'une étape prévue à Bayreuth pour des régiments allemands alliés, l'imprimeur conseille à ses frères de faire appel à un « bon correspondant à Mayence » et d'en profiter pour diffuser par cet intermédiaire des *Bulletins* en allemand et en français, ainsi que des ouvrages tels que les manœuvres<sup>43</sup>. De la même façon, Nicolas Levrault demande à de nombreuses reprises à la maison-mère de lui fournir des exemplaires divers, leur placement permettant de promouvoir tant les ouvrages que la maison d'édition ; ceci à plus forte raison que l'imprimeur de l'armée est en contact avec de

---

<sup>39</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie...*, op.cit, annexes, lettre de Nicolas Levrault, 17 mars 1807.

<sup>40</sup> *Ibid.*, annexes, lettre de Nicolas Levrault, 1<sup>er</sup> avril 1807.

<sup>41</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/615, lettre de Nicolas Levrault à ses frères, 29 octobre 1808.

<sup>42</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie...*, op.cit, annexes, lettre de Nicolas Levrault, 1<sup>er</sup> avril 1807.

<sup>43</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/608, lettre de Nicolas Levrault, s.d.

nombreux généraux et décideurs. Il réclame par exemple « par les mêmes voies de la poste de l'armée », les cartes destinées à compléter les *Bulletins* pour en distribuer au prince de Neufchâtel<sup>44</sup>. Des régiments passent également des commandes d'ouvrages auprès du directeur de l'imprimerie de l'armée. Ainsi en est-il de l'officier payeur du 6<sup>e</sup> régiment de Dragons à Rugenwal (Poméranie), demandant douze *Manœuvres de cavalerie* avec le supplément pour les Dragons, ou encore huit *Code pénal*. Ces ouvrages sont adressés de Strasbourg au Conseil d'administration du régiment par la poste de l'armée<sup>45</sup> Ces commandes étendent un réseau de clientèle déjà existant, pour lequel Nicolas Levraut sert d'intermédiaire avec Strasbourg :

« J'ai vu à Varsovie un jurisconsulte ami de M. Willd, libraire, au sujet de votre créance sur Gluckberg. Il croit pouvoir venir à bout de quelque chose, mais demande une procuration en règle, puis un extrait de compte également revêtu des formes légales. Adressez-moi ces deux objets ou bien remettez les directement à M. Willd, dont je joins ici l'adresse [...] M. Piguier est bien impatient de recevoir les papiers qu'il vous a demandés. J'ai vu ici les généraux Rapp et Jordy, l'un gouverneur, l'autre commandant de la place, qui m'ont demandé de vos nouvelles »<sup>46</sup>.

Au-delà de ces échanges financiers déjà établis, la position de Nicolas Levraut permet à la maison d'édition d'avoir un œil sur le marché du livre en Allemagne et d'y tisser un réseau de plus en plus solide. Ainsi Nicolas Levraut, dans une lettre adressée à ses frères le 1<sup>er</sup> avril 1807 leur annonce que le développement de leur commerce en Allemagne doit leur faire vendre pour 10 000 livres de produits, pour environ deux millions d'habitants<sup>47</sup>. L'imprimeur, par sa connaissance du milieu militaire, anticipe également les besoins de l'institution et conseille à ce sujet ses frères :

« Pour le règlement allemand, je vous ai fait part de mon idée de le mettre à la connaissance des armées alliées allemandes. J'aurais eu, et je saurai retrouver l'occasion de faire tenir ces circulaires aux régiments par l'état-major de leur corps d'armée. L'on ne prendra ces règlements pour la guerre, mais l'idée de les prendre à la paix germes peut-être parmi eux. Ici nos régiments (sic) ne pensent guère à se procurer livres etc. de France, mais en France doivent se former de nombreux bataillons nouveaux. Ayez l'œil là-dessus ; et c'est là qu'il faut diriger surtout vos notes et catalogues. Les régiments suisses prendront d'emblée votre règlement »<sup>48</sup>.

Dans cette même lettre, Nicolas Levraut demande à recevoir le catalogue des livres militaires de la maison Levraut en trois exemplaires reliés pour l'Empereur et les ministres, une douzaine en papier vélin pour les maréchaux et généraux et une quarantaine encore pour les chefs de corps. Il espère qu'y soient mentionnés les bulletins d'Eylau, bataille ayant eu lieu deux mois auparavant (8 février 1807). Car la distribution de ces bulletins réimprimés par Levraut à Strasbourg pourrait être, selon Nicolas Levraut « d'un excellent effet pour les deux imprimeries de Strasbourg et de Paris, que cela mettra sous les yeux de l'Empereur et de tous

---

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> AD 67, fonds Berger-Levraut, 40/J/615, lettre de Nicolas Levraut, Berlin, 2 mars 1808.

<sup>46</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie...*, *op.cit.*, annexes, lettre de Nicolas Levraut, 17 mars 1807.

<sup>47</sup> *Ibid.* annexes, Lettre de Nicolas Levraut, 1<sup>er</sup> avril 1807.

<sup>48</sup> *Ibid.*

les premiers personnages de l'État »<sup>49</sup>, preuve s'il en est que l'imprimeur est avant tout au service de l'affaire familiale. Sa position lui permet de tenter de promouvoir un de ses frères comme imprimeur du roi à Cassel (Westphalie), en 1807<sup>50</sup>. L'entreprise n'aboutit pas, l'affaire revenant à Dietrich, de Göttingen. En revanche, Nicolas Levraut parvient à installer François Xavier Levraut comme imprimeur du prince Murat, dans le Grand-Duché de Berg, et du roi Jérôme, lors de la création du royaume de Westphalie. François Xavier Levraut, ancien directeur de l'imprimerie de la Grande Armée et vétéran, s'installe donc en 1806 à Düsseldorf, où il édite la première traduction allemande du *Code Napoléon*<sup>51</sup>.

Le cumul des tâches d'imprimeur, de commissionnaire et de prospecteur, joint aux marches avec l'armée, créé un quotidien éreintant, comme l'illustrent plusieurs lettres de Nicolas Levraut mettant en exergue la solitude et l'ennui : « [...] je suis, moi, perpétuellement isolé, à moins que je ne compte pour ami le Tasse, l'Arioste, Boccace et mon maître d'italien avec qui je passe régulièrement plusieurs heures par jour [...] »<sup>52</sup>. À la fin de la campagne d'Allemagne, l'imprimerie doit être démobilisée. Se pose désormais à Nicolas Levraut la question de son devenir :

« Je n'ai, par cette année de service, acquis de droit ni même d'accès à aucune place étrangère aux fonctions que je remplis. [...] Je puis espérer que le prince ministre et peut-être encore l'une ou l'autre personne puissante dans l'État ne me refuseront pas les grâces analogues à une carrière [...]. Si j'avais su que nous eussions conservé l'établissement de la rue des Saints-Pères, j'obtiendrais, je crois, en sa faveur, et par là-même pour Strasbourg aussi, la qualité d'imprimeur de l'Empereur »<sup>53</sup>.

Si cette possibilité ne peut advenir, Nicolas Levraut avance une autre proposition, celle de devenir imprimeur au service du prince mis à la tête du royaume formé par Napoléon. Royaume de trois ou quatre millions d'habitants, selon l'imprimeur, le lieu saurait être un débouché fructueux, où la fonderie Levraut de Strasbourg pourrait briller. L'hypothèse à laquelle il n'a pas songé, c'est celle de la menée d'une nouvelle campagne et de la mobilisation du service d'imprimerie de la Grande Armée, cette fois-ci en Espagne (1808-1809), puis en Russie à partir de 1812<sup>54</sup>. C'est durant la retraite de Russie qu'on perd sa trace, à Wilna en novembre 1812. Il y aurait disparu corps et biens<sup>55</sup>. Seule subsiste aujourd'hui une de ses presses, qu'on ne put faire franchir la Bérézina en 1812, ce qui la sauva du naufrage<sup>56</sup>. Le témoignage d'un lieutenant du 93<sup>e</sup> régiment relate que Nicolas Levraut aurait été fait prisonnier

---

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cent ans de librairie et d'imprimerie...*, *op. cit.*, p. 237.

<sup>51</sup> AD 67, fonds Berger-Levraut, 40/J/463, article de Charles A. Wolf, « F.G. Levraut et G. Silbermann », s.d.

<sup>52</sup> AD 67, fonds Berger-Levraut, 40/J/615, lettre de Nicolas Levraut, 6 avril 1808.

<sup>53</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie...*, *op.cit.*, annexes, lettre de Nicolas Levraut, 18 juillet 1807.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 237-238.

<sup>55</sup> Une enquête a été menée par des membres de la famille entre 1965 et 1968, à partir de témoignages recueillis à la fin de l'Empire. Les archives soviétiques ont été consultées à cette occasion, sans résultat probant. Pour tout ceci, voir le dossier d'enquête aux Archives départementales du Bas Rhin, cote 40/J/463.

<sup>56</sup> Musée de l'armée à Leningrad. Léon BOUSSARD, « Le tricentenaire de Berger-Levraut », *art.cit.*, p. 452.

après la bataille de Krasnoï et qu'il décéda en janvier 1813 à l'hôpital de Mtslaw, mais nous n'avons trouvé aucune source corroborant ces informations<sup>57</sup>. Selon Frédéric Barbier, les presses et le matériel d'imprimerie auraient été récupérés par les Russes à cette même bataille de Krasnoï<sup>58</sup>, où furent perdus de nombreux convois le 16 novembre 1812<sup>59</sup>. Mais la disparition de Nicolas Levrault et de l'Imprimerie de la Grande Armée ne signe pas celle des imprimeries de campagnes, toujours en œuvre aux lendemains de l'Empire.

La première raison d'être de l'imprimerie d'armée est la gouvernance militaire des troupes en campagne. En effet, l'existence de l'imprimerie au sein des troupes permet aux différents corps de se fournir en imprimés administratifs nécessaires à la bonne gestion des effectifs. Pour cela, l'imprimerie de l'armée procède aux premières épreuves et tirages, avant de déléguer le travail à la maison Levrault, ayant les capacités matérielles de produire plus rapidement et en plus grand nombre. Cette délégation du travail vient aussi du fait que selon le commanditaire, État-major ou régiments, la gestion des comptes ne se fait pas de la même manière. L'imprimeur de l'armée est soldé au même titre qu'un militaire, nous l'avons vu, pour le travail qui lui est demandé par sa hiérarchie. Les autres commandes, notamment celles des régiments, ne peuvent être payées que si ces derniers possèdent un compte à l'imprimerie de l'armée. C'est impossible en raison des difficultés de gestion, mais aussi parce que les fournitures et matériaux disponibles ne permettent pas de répondre à des commandes importantes. Aussi, celles-ci sont dirigées vers des imprimeurs sédentaires. Dans sa correspondance, Nicolas Levrault explique :

« Je viens de recevoir de M. Villemauzy, l'ordre de réimprimer [...] certains modèles de revue. Mais les feuilles d'appel et contrôle de chevaux sont cette fois au compte des corps. Il ne me convient pas de rien fournir pour compte d'argent : je ne ferai donc ni feuille d'appel ni contrôle de chevaux. Les inspecteurs des corps d'armée vont prévenir les régiments dans leurs inspections qu'ils ont à se fournir de ces deux sortes d'imprimés, et leur indiqueront en même temps votre maison, comme se trouvant assortie de ces articles et même d'en faire l'envoi par la poste de l'armée. Comme il ne viendra guère en idée aux régiments de faire établir ces modèles pour leur compte et isolément dans des villes de ce pays, toutes assez écartées des cantonnements, j'ai prévenu que vous aurez à fournir à peu de choses près toute l'armée »<sup>60</sup>.

La modification des armées induit un nécessaire recours à l'imprimé. Plus nombreuses, déployées sur des fronts plus larges que sous l'Ancien Régime et constituées avant tout de citoyens mobilisés, les troupes impériales demandent une gestion administrative plus efficace. Les besoins en imprimés tels qu'états de troupes, comptes-rendus divers (désertion...) se sont fortement accrus. Outre les formulaires administratifs destinés à la gestion des troupes, d'autres documents sortent des presses de l'atelier de la Grande Armée, à commencer par les divers

---

<sup>57</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/463, notes sur Nicolas Levrault et la campagne de Russie.

<sup>58</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cent ans de librairie et d'imprimerie...*, op. cit., p. 237-238.

<sup>59</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/463, Charles A. Wolf « F.G. Levrault et G. Silbermann », s.d.

<sup>60</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/615, lettre de Nicolas à ses frères, 11 avril 1807.

prospectus de communication, comme les « ordres du jour ». Plus techniques que les *Bulletins de la Grande Armée*<sup>61</sup> plutôt narratifs, ces ordres sont imprimés en de nombreux exemplaires et répandus au sein des états-majors de l'armée en campagne<sup>62</sup>. Nicolas Levrault imprime par exemple les « ordres du jour de la campagne de 1809 » à Schoennbrunn<sup>63</sup>. En outre, la célèbre « Proclamation d'Austerlitz »<sup>64</sup> doit sa popularité à l'efficacité de l'imprimerie de l'armée. Le texte est transmis aux chefs de corps d'armées, qui se chargent de le diffuser au sein de leur état-major. De là, les mots de l'Empereur descendent par capillarité jusqu'à la troupe, à qui le chef de corps lit le document à haute voix. Afin de garder le texte de la proclamation identique à celui voulu par l'Empereur, sans que des déformations ne viennent se greffer au fur et à mesure des copies successives, l'imprimerie de l'armée est chargée de composer le texte<sup>65</sup>.

Ainsi, l'imprimerie de la Grande Armée se révèle une alliée indispensable dans la communication impériale à destination des troupes et de la société civile. En effet, Napoléon I<sup>er</sup>, particulièrement conscient de l'importance des enjeux de communication dans la conduite de la guerre et dans la narration qui en est faite, fait un large usage de l'imprimerie et ce dès les campagnes du Directoire<sup>66</sup>. Pour chacune d'entre elles, le futur empereur fait fonder un journal d'armée, dont l'objectif est de relater le déroulement des opérations, de glorifier les armées et de soutenir le moral des troupes. Ainsi en est-il par exemple du *Courrier de l'armée d'Angleterre*, publié en 1798 à Rouen par l'imprimeur Jacques Duval, ou bien par Jean-Baptiste Magloire<sup>67</sup>. Le régime impérial, dont la légitimité repose en grande partie sur l'imaginaire militaire, emploie à son tour le canal médiatique du journal. C'est en effet par le biais de l'information récente que le lien entre l'Empereur et son État, l'armée et la nation, peut être maintenu et ce à plus forte raison que les campagnes se font de plus en plus lointaines,

---

<sup>61</sup> Voir ci-dessous.

<sup>62</sup> Bertrand FONCK, « Archives de la Grande Armée. La proclamation d'Austerlitz », dans Hervé DREVILLON, Bertrand FONCK, Michel ROUCAUD (dir.), *Guerres et armées napoléoniennes. Nouveaux regards*, Paris, Nouveau monde éditions/ Fondation Napoléon/ Ministère de la Défense DMPA, 2013, p. 387.

<sup>63</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/463, article de Charles A. Wolf, « FC Levrault et G. Silbermann », s.d.

<sup>64</sup> Conservée sous la cote SHD, GR/C/2/11.

<sup>65</sup> Bertrand FONCK, « Archives de la Grande Armée. La proclamation d'Austerlitz », dans Hervé DREVILLON, Bertrand FONCK, Michel ROUCAUD (dir.), *Guerres et armées napoléoniennes...*, *op.cit.*, p. 386.

<sup>66</sup> Les journaux militaires sont créés sous la Convention. Voir Françoise PARENT, « De nouvelles pratiques de lecture » dans Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française, t. II, Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, p. 611-612. Nous avons cependant découvert que des prémices de ces journaux existent sous l'Ancien Régime : ainsi en est-il du *Bulletin de l'Armée de Provence* paru en 1747 lors de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) et imprimé à Aix. Les journaux militaires révolutionnaires existent pour une grande partie des troupes, à l'exemple de l'*Argus révolutionnaire de l'armée de Moselle* (an II) ou l'*Avant-garde de l'armée des Pyrénées orientales* (an II-an III). Éphémères, ces journaux sont la plupart du temps imprimés localement, soit dans la ville où se tient la garnison, soit dans une ville proche du camp. Malheureusement, le peu de sources dont nous disposons rend hasardeuse toute tentative d'étude statistique approfondie. En effet, l'adresse typographique n'est pas toujours mentionnée dans ces journaux, dont on conserve peu d'exemplaires. Seul le *Journal de l'armée des côtes de Cherbourg* fait mention d'un imprimeur « suivant l'armée ».

<sup>67</sup> Gilles FEYEL (dir.), *Dictionnaire de la presse française pendant la Révolution, 1789-1799*, Centre international d'Études du XVIII<sup>e</sup> siècle, Ferney-Voltaire, 2005, p. 68-69.

déconnectées de la terre natale et de sa population. Il s'agit certes de maintenir les liens armée-nation et chef-sujets, mais aussi de perpétuer la légende impériale, censée concourir à la gloire de l'Empereur au travers de celle de ses armées.

Ce cercle de communication, orchestré et institutionnalisé par Napoléon I<sup>er</sup>, a pour but principal l'adhésion de l'opinion générale aux décisions impériales. Dans son entourage immédiat, - les armées qu'il mène au combat -, Napoléon communique d'abord par le verbe. Jacques-Olivier Boudon<sup>68</sup> souligne que ses proclamations orales sont ensuite publiées dans la presse, notamment dans le *Moniteur Universel*, organe officiel du régime, ou encore imprimés et placardés dans les camps militaires-mêmes. Si Bonaparte fait mettre en œuvre une imprimerie pour l'armée, destinée à suivre les mouvements de troupe et à pourvoir à ses besoins en imprimés divers, il la mobilise fortement à des fins de propagande. Peu de temps après la création de l'atelier d'imprimerie de l'armée, l'Empereur instaure en 1804 le *Bulletin de la Grande Armée*, publication qu'il rédige en grande partie, surtout à ses débuts<sup>69</sup>. Du fait de cette dimension de communication et de propagande, le cas de l'impression des *Bulletins* est particulièrement significatif : par l'importance de ses enjeux en termes de communication, l'édition du *Bulletin* ne doit souffrir ni retard ni approximation, et réclame de la part de l'imprimerie d'armée soin et rapidité. Relatant le déroulé des batailles et des combats, le *Bulletin de la Grande Armée* est écrit rapidement après les faits et permet d'informer les soldats de leur progression et de leur situation, mais aussi de communiquer avec le public civil.

Une fois les *Bulletins* rédigés, ils sont transmis au personnel du service d'imprimerie, qui se met au travail pour éditer le fascicule, favorisant ainsi le « témoignage à chaud », pilier de la communication conçue par Napoléon auprès de ses troupes. À cet égard, le recours aux archives de la maison Levrault offre d'importantes précisions quant au fonctionnement de l'imprimerie de campagne. On y apprend en effet que ces *Bulletins* sont ensuite envoyés sous forme d'épreuves à des imprimeurs sédentaires plus solides, dont la maison Levrault. Dans la correspondance qu'il entretient avec sa famille, Nicolas Levrault, directeur de l'imprimerie de l'armée entre 1806 et 1812, rappelle à ses frères ces échanges de *Bulletins* :

« J'ai reçu un treizième paquet, contenant, avec les factures et mon compte, partie des numéros du *Bulletins*. [...] Vos *Bulletins* sont d'une très belle exécution, et je vous répète ce que j'ai dit dans ma dernière, c'est-

---

<sup>68</sup> Pour tout ceci, voir *ibid.*

<sup>69</sup> Plusieurs spécialistes de la période napoléonienne se sont intéressés à cette publication singulière que représente le *Bulletin de la Grande Armée*, à l'exemple de Jean-Paul Bertaud dont les travaux sur la presse révolutionnaire et impériale ont permis de dégager les enjeux politiques du journal (voir par exemple *La presse et le pouvoir de Louis XIII à Napoléon I<sup>er</sup>*, Paris, Perrin, 2000) L'historien a consacré un article aux *Bulletins* en 2005 (« Napoléon journaliste : les bulletins de la gloire », *Le Temps des médias*, n°4). Ces travaux ont trouvé un prolongement lors d'un colloque international consacré à l'historiographie napoléonienne en 2010, ayant donné lieu l'ouvrage *Guerres et armées napoléoniennes. Nouveaux regards*, dirigé par Hervé Drévilion, Bertrand Fonck et Michel Roucaud. À cette occasion, Jacques-Olivier Boudon insistait sur la dimension propagandiste des *Bulletins de la Grande Armée* (« Proclamations et bulletins de victoire au service de la légende impériale », *Ibid.*, p. 393-412).

à-dire que votre édition mise en vente sans nouveau délai dans ces pays occupés par l'armée s'y débitera très rapidement »<sup>70</sup>.

Dans un second temps donc, la maison Levrault produit des copies de meilleure qualité, sur le modèle des bulletins imprimés sur le front, tandis que d'autres exemplaires sont envoyés à Paris aux journaux autorisés, comme le *Moniteur*. Les *Bulletins* y sont alors reproduits et diffusés dans la société civile avec une quinzaine de jours de retard, délai dû à la transmission du *Bulletin* depuis le service d'imprimerie de l'armée jusqu'aux bureaux parisiens. Selon les estimations de Jacques-Olivier Boudon, entre 1805 et 1812, cent soixante-dix-neuf bulletins sont édités, dont trente-sept en deux mois (7 octobre-26 décembre) lors de la campagne d'Allemagne de 1805, vingt-six de novembre 1808 à janvier 1809 lors de la campagne d'Espagne et jusqu'à quatre-vingt-sept entre octobre 1806 et juillet 1807. Au plus fort de la diffusion des bulletins, soit à la fin de 1805, ce sont près de dix-neuf bulletins qui paraissent par mois ! Même lorsque les bulletins n'ont plus la même répercussion positive pendant la campagne de Russie, vingt-neuf numéros paraissent tout de même entre juin et décembre 1812<sup>71</sup>, soit environ un tous les cinq jours.

Si une imprimerie de campagne est déployée lors de la mobilisation des troupes à terre, qu'en est-il pour les escadres de la Marine ? Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, période faste de la « Royale », des ateliers d'imprimerie sont embarqués pour suivre les expéditions maritimes. C'est d'ailleurs pour la période de l'Ancien Régime que les imprimeries d'escadre sont les mieux documentées, à la faveur de la conservation de fonds d'archives recelant des données utiles à la compréhension de la mise en place, du fonctionnement et du rôle de ces imprimeries. Ainsi en est-il du fonds Levot, archivé sur le site du Service historique de la Défense à Brest, offrant d'importantes informations sur l'activité de Romain Malassis, « imprimeur du Roi et de la Marine » à Brest dans les années 1680. En 1711, son fils Romain II Malassis reprend la maison<sup>72</sup> ; il a déjà exercé ses compétences comme imprimeur des armées navales<sup>73</sup>, notamment lors de la bataille navale de Vélez-Malagá en 1704, sous les ordres du comte de Toulouse, Amiral de France<sup>74</sup>.

---

<sup>70</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/608, lettre de Nicolas Levrault à ses frères, s.d.

<sup>71</sup> Jacques-Olivier BOUDON, « Proclamations et bulletins de victoire au service de la légende impériale », dans Hervé DREVILLON, Bertrand FONCK, Michel ROUCAUD (dir.), *Guerres et armées napoléoniennes...*, op.cit., p. 402-405 et 408.

<sup>72</sup> Louis DELOURMEL, « L'imprimerie à Brest. Les Malassis (1685-1813) », *Bulletin de la société académique de Brest*, t. XXVIII, 1902, p. 50-51. Il succède à sa mère, la veuve Jeanne Malassis, également au service de la Marine.

<sup>73</sup> À ce sujet, l'article de A.-Jacques Parès « Imprimeries d'escadre » peut être avantageusement consulté. Il signale l'existence au SHD (site de Brest) d'une lettre ministérielle du 19 mars 1710 reprenant les termes d'un placet disparu, permettant d'avoir un aperçu de l'activité d'un imprimeur embarqué (SHD, 6/S, fonds Levot).

<sup>74</sup> Louis DELOURMEL, « L'imprimerie à Brest. Les Malassis (1685-1813) », art.cit., p. 51. Pour tout ceci voir SHD, 6/S, fonds Levot. Voir aussi la *Revue historique des armées*, n°296, 12/2019, sur la bataille de Velez-Malaga.

Il existe fort peu de travaux sur les imprimeries d'escadre entre 1810 et la fin des années 1820. Les lacunes archivistiques en sont sans doute une des causes. Les quelques études transversales que nous avons pu trouver, dont un article de l'archiviste toulonnais A.-Jacques Parès<sup>75</sup> ainsi qu'un tiré à part rédigé par Georges Dangon<sup>76</sup> restent silencieuses sur la période postérieure à 1810<sup>77</sup>. Pour retrouver les traces de ces imprimeries de bord militaires, plusieurs types d'archives peuvent être plus ou moins heureusement consultés. Les rôles d'équipages, tout d'abord, fournissent la liste des personnels embarqués, ainsi que leurs attributions. La principale difficulté à laquelle se heurte le chercheur reste la disponibilité de ces registres, ainsi que leur multiplicité. En effet, chaque navire disposant de son propre rôle, il faut premièrement cibler la campagne qui semblait propice à l'embarquement d'une presse, puis identifier le navire le plus susceptible d'accueillir le matériel à son bord. Sous l'Ancien Régime, c'est communément le navire amiral qui en a la charge ; cette pratique subsiste sans doute, pour des raisons de proximité des outils de diffusion de l'information avec les instances décideuses.

Les registres comptables fournissent également des informations, notamment les registres des marchés de la Marine ou les comptes établis après la clôture d'une campagne. Mais le manque de précision des intitulés ne permet pas toujours de savoir si une presse était embarquée, encore moins qui la servait et de quoi se composait le matériel. Une dernière piste peut être suivie, exclusivement pour la période 1810-1870, même si elle se révèle hasardeuse : les dossiers des imprimeurs brevetés. D'une épaisseur et d'un contenu inégal, les dossiers des imprimeurs brevetés conservés dans la série F/18 des Archives nationales recèlent parfois des indices concernant l'embarquement d'un imprimeur pour des travaux militaires. Malheureusement, parmi les dizaines de dossiers consultés dans le cadre de ce travail, un seul concernant des imprimeurs ayant un lien avec la Marine se révéla probant, du moins sur la période centrale de notre travail. Retrouver la trace des imprimeries embarquées relève par conséquent du travail minutieux qui pourrait donner lieu à de denses recherches. Serait-ce à dire que ces imprimeries s'étiolent, voire disparaissent, aux lendemains de l'Empire ? La permanence de la présence de presses dans la Marine dans son versant civil pousse à croire le contraire. De plus, la multiplication des expéditions ultramarines suggère que les presses, si elles ne sont pas utilisées à bord, sont débarquées en terre colonisée pour assurer la fourniture en imprimés des autorités en devenir.

---

<sup>75</sup> A. Jacques PARES, « Imprimeries d'escadre », *Bulletin de la section de géographie*, 1927, Paris, Imprimerie Nationale, 1928.

<sup>76</sup> Georges DANGON, *Les imprimeries maritimes, de l'imprimerie royale de l'escadre de 1780 aux ateliers d'imprimerie des paquebots modernes*, [s.l.], [s.n.], 1952.

<sup>77</sup> Certes, les campagnes navales de Bonaparte menées entre 1794 et 1809 sont plus nombreuses que celles menées à partir de 1810 et la défaite de Trafalgar marque un jalon important pour la Marine française.

À l'instar des imprimeries de campagne, les imprimeries d'escadres sont destinées en premier lieu à imprimer des documents opérationnels, en l'occurrence les codes de signaux voués à rester dans le giron de l'état-major de l'escadre et mis en œuvre dans un système tactique naval employant la guerre de ligne. Ainsi, les imprimeries d'escadre permettent de reproduire rapidement tant les documents nécessaires au bon fonctionnement des opérations, que des feuilles d'information. Sur terre comme sur mer, la dimension de communication et de propagande est inhérente à l'emploi des imprimeries itinérantes. Si la façon de faire la guerre sur mer évolue peu sous l'Empire en l'absence de révolution technique absolument déterminante, l'embarquement de presses se met à répondre à d'autres types de besoins, relatifs aux conquêtes et à l'installation en terres non européennes ; l'imprimerie d'escadre commence une mutation qui s'intensifie au long du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>78</sup>. À cet égard, la campagne d'Égypte (1798-1801) constitue un moment-clé dans la définition de l'imprimerie d'escadre du XIX<sup>e</sup> siècle. Bien connu, le cas de l'imprimerie d'escadre de la campagne d'Égypte offre une vision générale de ce que furent les imprimeries embarquées dans la suite du XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier quant à leur rôle une fois débarquées, tant vis-à-vis des populations locales que des autorités militaires s'installant alors comme instance gouvernante.

Dans les années précédant ladite expédition, l'une des imprimeries d'escadre les plus importantes est montée sur le *Sans-Culotte*, anciennement *Royal-Louis*<sup>79</sup>, et fonctionne de 1794 à janvier 1797, date à laquelle le rôle d'équipage enregistre le débarquement du personnel<sup>80</sup>. Elle est dirigée par l'« imprimeur de l'armée navale » Marc Aurel. Malheureusement, il n'existe pas de dossier de demande de brevet à son nom ; toutefois, le personnage est bien connu, notamment par le biais du dossier de son frère Auguste, du *Dictionnaire de biographie française* ou encore des articles d'A. Jacques Parès, ou de Amin Sami Wassef, sur *L'information et la presse officielle en Égypte jusqu'à la fin de l'occupation française*, publié en 1975. Originaire de Valence (Drôme), où il naît le 13 janvier 1775, Joseph-Marc-Emmanuel Aurel baigne à la fois dans le monde militaire et dans celui de l'imprimerie. Son père, Pierre Marc Aurel, fonde

---

<sup>78</sup> On en voit des prémices lors de la guerre d'Indépendance américaine. L'imprimerie royale d'escadre installée en 1780 sur le vaisseau amiral *Le Languedoc*, commandé par l'amiral de Ternay, part de Brest pour épauler les *insurgents*. L'escadre débarque le 11 juillet et stationne à Newport jusqu'en mars 1781. L'imprimerie est mise à contribution pour produire des formulaires militaires, tels que des rapports ou des instructions et est même débarquée sur la terre ferme, où elle imprime le *Calendrier français pour l'année commune 1781*, le *Voyage de Newport à Philadelphie* de Chastellux, ainsi qu'un journal, la *Gazette française de Newport*. Ces travaux imprimés sont l'œuvre de F.P. Demange, « imprimeur du Roy et de l'escadre ». Voir Georges DANGON, *Les imprimeries maritimes...*, *op.cit.*, p. 13-15.

<sup>79</sup> Le changement de nom est attesté par le décret ministériel du 29 septembre 1792. Le 11 prairial an III, le *Sans-Culotte* devient l'*Orient*. A.-Jacques PARES, « Imprimeries d'escadre », *art.cit.*, p. 13.

<sup>80</sup> Malgré une hausse des soldes décidée par le représentant Niou le 22 octobre 1794 (200 livres pour le chef, 140 livres pour le second et 100 livres pour le troisième ouvrier, payées par assignats), les ouvriers adressent une pétition à l'ordonnateur de la Marine de Toulon, revendiquant les mêmes avantages en numéraire que les autres personnels entretenus. Cette insatisfaction provoque leur débarquement. *Ibid.*, p. 15.

en 1793 le premier journal de la Drôme<sup>81</sup>, mais tient surtout une librairie et un cabinet de lecture dans lequel se croisent de nombreux jeunes militaires et quelques républicains. Marc Aurel s'y lie d'amitié avec un certain lieutenant Bonaparte, dont il imprime *Le Souper de Beaucaire*<sup>82</sup>, avant de se spécialiser dans l'imprimerie militaire. Un arrêté du 19 juillet 1793 du commissaire à l'armée des Alpes le propulse, à dix-huit ans, aux commandes de l'atelier typographique itinérant qui suit l'armée de Carteaux d'Avignon à Toulon. Lorsque Toulon tombe aux mains des républicains le 19 décembre 1793, l'atelier de l'imprimeur de la Marine Jean-Louis-Raymond Mallard, alors en fuite, est confié à Aurel, sous la raison « imprimerie révolutionnaire Marc Aurel ».

Ce dernier y travaille quelques mois en association avec son frère André-Marie-Auguste Aurel<sup>83</sup>, qui en devient le responsable lorsque Marc Aurel prend le commandement de l'imprimerie du *Sans-Culotte*, navire amiral de la flotte de la Méditerranée<sup>84</sup>, devenant imprimeur d'escadre pour l'année 1794. Le *Sans-Culotte* devient l'*Orient* et l'activité de l'« imprimerie de l'armée navale » est telle qu'à partir de 1795, par la publication de petits travaux et brochures sans rapport avec la Marine, l'imprimerie entre en concurrence avec les imprimeurs de Toulon, notamment Pierre-Joseph Calmen, Auguste Aurel ou la veuve Surre, tous « imprimeurs de la Marine » ou « de l'armée ». Cela dit, si concurrence il y a, c'est que le parti adverse n'est pas en reste : ces imprimeurs de ville, dont certains sont spécialisés en publications militaires, éditent des textes (notamment législatifs) sur la Marine. Ainsi, l'atelier typographique embarqué se trouve déchargé de la production de certains ouvrages imprimés (ce qui réduit les coûts à la charge de la Marine), tout en continuant une activité régulière, que peut venir alimenter une commande municipale ou officielle<sup>85</sup>.

La concurrence de l'*Orient* s'efface dès 1797-1798, lorsque le navire prend part à la campagne d'Égypte (1798-1801). Marc Aurel y est imprimeur d'escadre. Mais ses ateliers, modestes, ne sont pas jugés suffisants pour assurer tous les besoins en imprimés qu'on prévoit car l'expédition se double d'un versant scientifique qui nécessite le recours à l'imprimerie. Aussi embarque-t-on un deuxième atelier destiné surtout à travailler à terre, en Égypte. L'Imprimerie de la République, par le biais de son directeur Duboy-Laverne,<sup>86</sup> est sollicitée

---

<sup>81</sup> Albert GEISS, « Histoire de l'imprimerie en Égypte », *Bulletin de l'Institut égyptien*, 5<sup>e</sup> série, t. I, 1907, p. 133-157, p. 139.

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> AN, F/18/2099/A, dossier Aurel.

<sup>84</sup> Le rôle d'équipage enregistre son débarquement le 15 novembre 1794. A.-Jacques PARES, « Imprimeries d'escadre », art.cit., p. 15.

<sup>85</sup> La municipalité, profitant d'une baisse d'activité de l'imprimerie d'escadre, devient client et s'assure un résultat plus fiable en termes de délai.

<sup>86</sup> Voir la thèse de Juliette Milleron, *L'imprimerie nationale au travail (1793-1830)*, soutenue en 2024 dir. Anne Conchon, ainsi que les travaux de Fabien Simon.

par Bonaparte pour organiser l'atelier<sup>87</sup>. L'équipement emporté<sup>88</sup> rend l'imprimerie de l'expédition apte à assurer toute la production imprimée nécessaire à la bonne diffusion de l'information au sein de l'armée d'Égypte, à destination de la France, mais aussi des populations égyptiennes. Les vingt-deux imprimeurs constituant le personnel de l'imprimerie représentent environ 13% du personnel de la Commission des savants (167 membres)<sup>89</sup>.

Le personnel se compose d'un interprète pour 324 livres d'appointements, de deux protes payés 125 livres chacun, de trois compositeurs et trois imprimeurs pour 108 livres chacun. À ces soldes s'ajoutent des rations, les « subsistances », basées sur celles accordées aux militaires : celle d'un capitaine d'infanterie pour l'interprète, d'un lieutenant pour les protes, d'un sous-lieutenant pour les compositeurs, d'un sergent pour les imprimeurs<sup>90</sup>. Le choix de fixer certaines primes sur le modèle militaire nous semble intéressant à deux points de vue. Tout d'abord, cela permet d'ancrer son aspect militaire dans l'identité de l'imprimerie : si elle n'est constituée que de gens du métier, elle n'en reste pas moins au service d'une expédition militaire. Elle est ainsi intégrée dans la masse des personnels soldés par la Marine. D'autre part, cela permet d'avoir une échelle de comparaison et un aperçu de la manière dont on considère les ouvriers du livre dans le cadre de l'armée. Il est frappant de constater que les acteurs de l'atelier reçoivent des rations d'officiers, ce qui témoigne de la reconnaissance de leurs compétences et de l'importance de leur métier spécifique au sein des armées. Seuls les moins gradés de l'imprimerie, à savoir les ouvriers pressiers, touchent des rations inférieures, encore sont-elles équivalentes à celles d'un sergent, soit un sous-officier, et non à celle d'un simple soldat : leurs compétences, nécessitant une alphabétisation au moins basique, les placent directement au rang de sous-officiers.

Après le débarquement en Égypte, les deux imprimeries ont des trajectoires différentes. L'« imprimerie orientale et française » de Marcel, débarquée à Alexandrie le 30 juin 1798, y est employée quelques temps, avant de se muer en « imprimerie nationale » quand elle est installée au Caire en octobre 1798<sup>91</sup>. Aurel, à la tête d'un atelier plus mobile et exclusivement capable d'imprimer en français, aurait suivi les troupes au Caire dès le débarquement, où il imprime les

---

<sup>87</sup> François Antoine DUPRAT, *Histoire de l'imprimerie impériale*, Imprimerie impériale, 1861, p. 216. Voir Patrice BRET (dir.), *L'expédition d'Égypte, une entreprise des Lumières, 1798-1801*, Paris, Hachette littératures, 1998. Un récent colloque (2023) organisé par Fabien Simon, s'est intéressé à « L'imprimerie et l'Égypte » (DOI : 10.58079/1axw). Patrice Bret y a fait une communication intitulée « Les imprimeries françaises de l'expédition d'Égypte : matériels, acteurs et production de la typographie orientale ».

<sup>88</sup> Caractères français et arabes. État d'achat du matériel pour la Commission des sciences et des arts du 21 floréal an VI, cité par Raoul CANIVET, « L'imprimerie de l'expédition d'Égypte, les journaux et le procès-verbal de l'Institut (1798-1801) », art.cit., p. 3.

<sup>89</sup> *L'État des fonds nécessaires pour un mois de solde*, dressé avant le départ de l'expédition, prévoit une somme de 3 850 livres, soit 175 livres de solde par imprimeur. *Ibid.*, p. 4.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>91</sup> Amin Sami WASSEF, *L'information et la presse officielle en Égypte jusqu'à la fin de l'occupation française*, [s.l.], Institut français d'archéologie orientale du Caire, 1975, p. 26 et 32.

ordres de Bonaparte à destination des armées<sup>92</sup>. L'arrivée au Caire d'une imprimerie plus importante et mieux pourvue que la sienne engage Marc Aurel à rentrer en France. En janvier 1799, il doit revendre son matériel estimé à 4 500 francs<sup>93</sup>, mais le marché est suspendu<sup>94</sup> : le matériel d'Aurel n'est donc racheté que 3 000 francs et annexé à l'Imprimerie nationale de Marcel<sup>95</sup>. Aurel rentre à Valence. Délégué de la Drôme, il obtient le nouveau brevet d'imprimeur le 15 juillet 1811, puis celui de libraire le 1<sup>er</sup> janvier 1813<sup>96</sup>. Associé à sa mère, il parvient à faire renouveler ses brevets sous la Restauration et se fait également breveter lithographe (1819), malgré l'hostilité que le régime lui voue. Il meurt le 21 septembre 1834, après avoir tôt quitté la niche éditoriale militaire.

Ainsi, les imprimeries d'escadre sont parfois amenées à répondre à de nouveaux besoins, notamment lors de campagnes lointaines, destinées non pas à mener bataille en mer, mais à projeter des troupes terrestres par voie maritime. À cet égard, la campagne d'Égypte de Bonaparte est exemplaire : si l'imprimerie embarquée est, lors du voyage, destinée à reproduire des nouvelles, des ordres ou des formulaires<sup>97</sup>, elle endosse un nouveau rôle une fois à terre, dans la lignée de l'imprimerie débarquée lors de la guerre d'Indépendance américaine. Conscient de l'importance que revêt la communication dans des campagnes menées loin de la terre natale, dans une contrée étrangère aux troupes françaises et où les populations locales sont confrontées à une occupation armée, Napoléon use du système de l'imprimerie à des fins de diffusion des ordres militaires, certes, mais aussi de l'information, par le biais de journaux par exemple. Cette diffusion se fait en premier lieu en direction des troupes elles-mêmes, avides de nouvelles du pays qu'elles ont quitté. Cette démarche vise à endiguer les phénomènes dits « de nostalgie » qui peuvent s'emparer des hommes, en mal du pays. Le deuxième objectif de la diffusion de l'information à l'intention des soldats est d'assurer la bonne communication entre les unités, parfois disséminées sur le territoire et de transmettre des nouvelles de telle unité aux autres : c'est ainsi la cohésion des hommes qui est en jeu.

L'usage de l'imprimé permet également la production d'une information uniformisée, notamment à l'intention des correspondants restés en France, du gouvernement ou des bases arrière. Cette uniformisation, associée à la rapidité de reproduction des feuilles imprimées, garantit une communication optimale en réduisant les délais entre le moment de la réception de

---

<sup>92</sup> Il édite les journaux *Le Courrier d'Égypte* et la *Décade égyptienne*, mais la qualité de l'impression mécontente Bonaparte. *Ibid.* p. 30-31.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>94</sup> Raoul CANIVET, « L'imprimerie de l'expédition d'Égypte, ... », art.cit., p.13.

<sup>95</sup> Amin Sami WASSEF, *L'information et la presse officielle en Égypte...*, *op.cit.*, p. 36.

<sup>96</sup> AN, F/18/2099/A, dossier Aurel.

<sup>97</sup> Notamment la proclamation du 10 messidor portant la mention « imprimé à bord de l'Orient par l'imprimerie de l'armée navale ». Raoul CANIVET, « L'imprimerie de l'expédition d'Égypte, ... », art.cit., p. 8.

l'information transmise par l'émissaire, sa rédaction et mise sous presse, puis son envoi aux destinataires, mais aussi en évitant les erreurs qui peuvent advenir lors d'une copie manuscrite. Enfin, l'emploi de l'imprimerie à terre offre la possibilité de communiquer à destination des populations locales, surtout lors de conquêtes militaires. L'Empire a ainsi modifié le rôle de l'imprimerie d'escadre, en le complétant. Cette évolution, qui voit un transfert d'activité des presses du navire à la terre ferme, se confirme au XIX<sup>e</sup> siècle.

Si l'imprimerie de la Grande Armée est connue, bien qu'aucun travail de recherche à notre connaissance ne lui ait été consacré en propre, c'est que nous disposons de fonds d'archives suffisamment fournis pour permettre une étude sérieuse de l'atelier. D'une part, les archives de la Grande Armée recèlent des éléments intéressants. À cet égard, l'existence des *Bulletins de la Grande Armée* et la littérature connexe qu'ils générèrent, offrent à l'imprimerie de la Grande Armée une publicité que les services d'imprimerie d'armée n'avaient pas connue jusque-là. D'autre part, l'implication de deux des frères Levrault dans l'atelier fut sans doute décisive. En effet, nous disposons d'un fonds d'archives important pour cette maison d'édition, dont quelques feuillets de correspondance retracent l'épopée de l'imprimerie de la Grande Armée. Cette conjonction favorable est, à notre connaissance, inexistante pour les périodes postérieures. On peut même avancer que l'existence des imprimeries de campagne est occultée jusqu'à ce que la Grande Guerre remette en avant ces imprimeries militaires, grâce, une nouvelle fois, à la publication de journaux. Les *Bulletins de la Grande Armée* avaient fait place aux journaux de tranchées ; dans les deux cas, cela permit à l'imprimerie de l'armée de bénéficier d'une certaine notoriété<sup>98</sup>. Si l'Empire paraît avoir été une période faste pour l'imprimerie d'armée, les archives nous permettent d'en retrouver la trace sous la Restauration, notamment lors de la guerre d'Espagne en 1823.

## **B) De nouvelles applications de l'imprimerie d'armée sous la Restauration : campagne d'Espagne de 1823**

L'indisponibilité des sources, nous l'avons vu, constitue un écueil majeur pour qui s'intéresse aux imprimeries de front, en particulier à partir de la Restauration. Pour retrouver la trace de ces ateliers mobiles, il faut croiser des sources disparates, souvent laconiques, et déchiffrer en creux les éléments permettant de reconstituer un tant soit peu l'existence des

---

<sup>98</sup> Est-ce à dire que c'est la production des journaux d'armée par le service d'impression de campagne qui justifie de son existence ?

imprimeries de front. Car l'usage de l'imprimerie de campagne ne disparaît pas avec la chute de l'Empire, mais il évolue. On retrouve en effet un atelier mobile d'impression sous la Restauration, notamment lors de l'expédition d'Espagne en 1823. Pour reconstituer quelques traits de l'imprimerie montée dans le cadre de cette campagne, il a fallu mobiliser plusieurs types de documents. Tout d'abord, les archives générées dans le cadre de l'expédition. Conservées au Service historique de la Défense, ces archives restent laconiques sur l'imprimerie ; tout au plus cette dernière apparaît-elle au détour d'une page d'un journal de marches et opérations, sans grands détails. Ces archives ont dû être complétées par les documents comptables publiés après la guerre. Ces comptes généraux permettent d'avoir une idée des coûts de fonctionnement de l'atelier. Enfin, l'habitude prise au Dépôt de la Guerre d'embaucher d'anciens mobilisés, parfois en fonction de leurs compétences, se révéla une piste intéressante. Ainsi, plusieurs anciens des ateliers d'imprimerie et de lithographie de l'armée furent employés au Dépôt de la Guerre. C'est alors que les dossiers de demande de brevets, conservés aux Archives nationales, viennent, le cas échéant, compléter les informations.

En 1823, la France décide d'intervenir militairement pour rétablir dans son autorité le roi Ferdinand VII de Bourbon contre les libéraux ayant pris le pouvoir à Madrid. Au printemps 1823, le duc d'Angoulême, neveu du Roi, conduit alors 100 000 hommes en Espagne<sup>99</sup>. Le général Guillemot, directeur du Dépôt de la Guerre depuis le 23 janvier 1822, est relevé momentanément de ses fonctions le 12 février 1823 pour devenir major général de l'armée des Pyrénées<sup>100</sup>. Sa présence représente un atout pour cette armée des Pyrénées. En effet, Armand Charles Guillemot (1774-1840) s'est déjà illustré dans la campagne d'Espagne de 1808, où il avait en charge le service topographique de l'armée sur ordre du général Moreau, qui en fait son aide-de-camp<sup>101</sup>. Ce service topographique dépend alors du grand État-major commandé par le prince de Neufchâtel ; l'imprimerie de la Grande Armée y est dirigée par Nicolas Levraut. Les états de service du général Guillemot nous apprennent que ce dernier a acquis des compétences en topographie militaire dès l'an X et qu'il fut chargé au Dépôt de la Guerre de la mise en carte de la Souabe, avant de travailler à la délimitation des frontières de l'Est en 1813 puis 1815<sup>102</sup>. La Restauration avait su capitaliser sur ses connaissances en le faisant inspecteur général des ingénieurs-géographes le 17 décembre 1818. En 1823, le général Guillemot, avec le souci de documenter la guerre, obtient du ministre l'autorisation de monter une imprimerie mobile destinée à suivre les troupes dans leurs mouvements. Cet atelier est

---

<sup>99</sup> Dominique BARJOT, Jean-Pierre CHALINE, André ENCREVE, *La France au XIX<sup>e</sup> siècle : 1814-1914*, Paris, PUR, 2005, p. 218-219.

<sup>100</sup> SHD, GR/7/Yd/578, dossier Guillemot, états de service.

<sup>101</sup> Hippolyte BIS, *Le général Guillemot. Esquisse historique*, Paris, Duverger, 1842, p. 6-7.

<sup>102</sup> SHD, GR/7/Yd/578, dossier Guillemot, états de service.

placé sous le commandement du colonel de Castres, chef du service topographique<sup>103</sup>, qui comprend les neuf officiers d'État-major en charge des levés topographiques, la section d'imprimerie, ainsi que la brigade télégraphique que le colonel de Castres souhaite créer au mois de juin 1823, selon les informations relevées dans le registre d'ordonnances et de décisions relatives à la campagne d'Espagne<sup>104</sup>.

Mais il ne s'agit plus là d'une imprimerie typographique exclusivement destinée à composer et imprimer des feuilles de nouvelles ou imprimés administratifs. La tradition des *Bulletins de la Grande Armée* n'est pourtant pas si loin, puisque d'après les registres d'ordonnances et de décisions, des bulletins « de l'armée des Pyrénées » sont rédigés. Trente et un numéros sont publiés entre le 7 avril et le 2 septembre 1823 par l'intermédiaire d'un atelier typographique<sup>105</sup>. Ces bulletins, parus sous le titre de *Bulletin de l'Armée des Pyrénées. Nouvelles officielles, dépêches télégraphiques*, sont diffusés dans l'armée et au sein de la population civile, en témoigne cette note du 17 avril 1823, inscrite au registre d'ordonnances et décisions de Son Altesse Royale : « Les habitants de Toulouse attendent avec une vraie impatience les bulletins de l'armée »<sup>106</sup>. Ce même registre indique que le 14 mai, le cinquième bulletin est traduit et affiché du côté de la place de Mondragon. Quelques jours plus tard, le rédacteur du journal *Le Royaliste espagnol* demande un extrait des bulletins des opérations des différents corps pour leur donner de la publicité<sup>107</sup> : les *Bulletins de la Grande Armée* avaient imposé un modèle de communication militaire que la Restauration reprend à son compte. Les nouvelles inscrites au *Bulletin de l'Armée des Pyrénées* sont ensuite relayées dans la presse : chaque jour de l'été 1823, les journaux publient les avancées de l'armée d'Espagne<sup>108</sup>.

En plus de presses typographiques, et cela constitue une nouveauté, un atelier lithographique suit la marche des troupes. C'est à un jeune dessinateur du Dépôt de la Guerre, Adolphe Fidèle Joseph Desmadryl (aîné) qu'échoit la tâche de diriger cet atelier. Né en 1799 près d'Ypres, ce dernier devient dessinateur pour le Dépôt de la Guerre, avant que le général Guillemot ne l'encourage à poursuivre sa formation lithographique à Mulhouse en 1816. Lors de la guerre d'Espagne, à la demande du même général, il prend les rênes de l'atelier lithographique de campagne et mène la réalisation de relevés des manœuvres de l'armée, ainsi

---

<sup>103</sup> MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE, *Le Service géographique de l'armée. Son histoire, son organisation, ses travaux*, Paris, imprimerie du service géographique de l'armée, 1938, p. 35.

<sup>104</sup> SHD, GR/1/D/71, registre d'ordonnances et décisions de SAR, 1823, 8 juillet 1823.

<sup>105</sup> Celui de l'armée ? Ou l'impression se fit-elle dans le privé ? SHD, GR/1/D/81, registre Espagne, armée des Pyrénées, ordre du jour et bulletins du Grand Quartier Général, avril-septembre 1823.

<sup>106</sup> SHD, GR/1/D/71, registre d'ordonnances et décisions de SAR, 1823.

<sup>107</sup> *Ibid.*, 29 mai 1823.

<sup>108</sup> Jean-Maurice GAUTIER, « La guerre d'Espagne de 1823 », dans Paul VIALLANEIX, Jean EHRARD (dir.), *La bataille, l'armée, la gloire, 1745-1871*, t. II, Clermont, Faculté Lettres et sciences humaines Clermont III, 1985, p. 323.

que d'autres travaux afférents<sup>109</sup>. Car non seulement l'imprimerie de l'armée produit les *Bulletins*, mais elle imprime également d'autres documents d'utilité plus tactique, notamment des itinéraires pour le déplacement des troupes, à l'instar de celui de Burgos à Madrid distribué dès le 4 mai 1823, soit un mois après le début de la campagne, ou encore cette « carte itinéraire » destinée à tous les colonels commandant un régiment, le 4 juin<sup>110</sup>. Une semaine plus tard, le chef d'État-major du troisième corps fait une demande d'imprimés d'états de situation à l'atelier<sup>111</sup>.

On sait peu de choses sur cet atelier mobile, même après avoir dépouillé les archives de la campagne. Le service de l'imprimerie représentant une partie infime et secondaire de l'intendance, on conçoit que son existence ait laissé peu de traces. Si l'on sait que l'imprimerie produit les *Bulletins de l'armée des Pyrénées*, il semble qu'elle ne puisse pas suffire à pourvoir à tous les besoins en imprimés, à l'instar de l'imprimerie de la Grande Armée. En effet, au mois d'avril 1823, le ministère de la Guerre envoie aux troupes d'Espagne, depuis Paris, 1 800 exemplaires du *Tableau comparatif des monnaies, poids et mesures de France et d'Espagne*<sup>112</sup>. L'imprimerie n'était peut-être pas encore opérationnelle, car elle n'était sans doute mobilisée que dans un second temps. C'est ce que laisse imaginer une note au registre d'ordonnances et décisions en date du 4 mai : à cette époque, le colonel de Castres, chef du service topographique, demande le remboursement du prix de deux cantines achetées pour transporter des cartes géographiques, mais aussi une indemnité de 150 francs pour frais de voyage engagés pour l'imprimeur-lithographe Sédille, de Paris à Bayonne<sup>113</sup>. En l'absence de tout renseignement sur ce lithographe, il est impossible de savoir si le colonel de Castres le fit venir d'un atelier privé parisien ou du Dépôt de la Guerre.

La gestion de ces ateliers mobiles présente de nombreuses difficultés liées, d'une part au nomadisme, et d'autre part à l'éloignement des centres d'approvisionnement. En juin, le colonel de Castres demande l'autorisation de faire venir de France des caractères d'impression, afin de pallier les lacunes de la collection incomplète avec laquelle travaillent ses hommes<sup>114</sup>. La logistique n'est en effet pas sans poser problème, surtout dans un pays dont le climat peut s'avérer inhospitalier pour les animaux de bât. Le 11 juin 1823, le colonel de Castres demande à échanger ses mulets « français », employés au transport de l'imprimerie, contre des mulets du « modèle espagnol »<sup>115</sup>. Ces problèmes de transport engagent le colonel de Castres à proposer

---

<sup>109</sup> AN, F/18/1755 A, dossier Desmadryl.

<sup>110</sup> SHD, GR/1/D/71, registre d'ordonnances et décisions de SAR, 1823.

<sup>111</sup> *Ibid.*, 11 juin 1823.

<sup>112</sup> *Ibid.*, 19 avril 1823.

<sup>113</sup> *Ibid.*, 4 mai 1823.

<sup>114</sup> *Ibid.*, juin 1823.

<sup>115</sup> *Ibid.*, 11 juin 1823.

que la carte itinéraire d'Espagne, destinée au général Moncey et au prince d'Hohenlohe, leur soit directement envoyée depuis Paris<sup>116</sup>.

Mais si les difficultés logistiques sont loin d'être négligeables, les problèmes de gestion de personnel ne sont pas des moindres. En effet, les armées expéditionnaires ne marchent pas comme un seul homme et la progression se fait en corps d'armée. Aussi, l'imprimerie de campagne, attachée à l'État-major par le biais du service topographique, ne peut rendre des services à tous les corps d'armée, spécialement lorsque la progression des corps se fait avec une distance importante entre chacun d'eux ou vers des destinations différentes. Aussi, certains états-majors de corps demandent, semble-t-il, à être pourvus d'une cellule d'imprimerie modeste mais plus adaptée à leurs besoins immédiats. Le 12 mai 1823, le général Desprez, chef d'État-major du quatrième corps, demande par exemple une augmentation de ses frais de bureau avec mise à sa disposition d'une presse lithographique<sup>117</sup>. Mais la multiplication de ces « sous-ateliers » dilue l'autorité du chef de la section topographique, pourtant responsable de ses presses et de leurs servants. De fait, le 4 juin, le colonel de Castres désire que soit rappelé à M. Pequereau, « imprimeur attaché au quartier général » qu'il est « sous ses ordres », ce qui implique une égalité de traitement avec les autres imprimeurs de la lithographie et de l'imprimerie, tant du point de vue de la solde que des avantages en nature<sup>118</sup>. Ces derniers se limitent à deux rations de vivres, deux de fourrage, ainsi qu'une ration de fourrage destinée au mulet de bât transportant l'imprimerie et une de vivres pour le conducteur<sup>119</sup>.

À la fin de la campagne, le service de l'imprimerie n'a plus lieu d'être. Si le versant topographique du service, commandé par le désormais général de Castres, débute une nouvelle phase de travaux, les presses, quant à elles, n'ont plus leur utilité, celles du Dépôt de la Guerre s'appêtant à prendre la relève. Aussi le 3 novembre, le général de Castres propose de laisser à Madrid quelques officiers pour achever les relevés, tandis que les levés terminés (notamment ceux de la frontière des Pyrénées) doivent être rassemblés. Les employés de la brigade télégraphique, dissoute, reçoivent chacun 250 francs d'indemnité. Quant à l'imprimerie, nous savons simplement que le Roi donna son approbation pour la vente du matériel lithographique. Nous ignorons le sort des presses typographiques, - si toutefois il y en avait bien-, tout comme nous ne savons à qui et combien fut vendu le matériel. Le *Compte général des opérations* ne nous permet pas d'en savoir davantage<sup>120</sup>. Le chapitre premier, consacré aux « frais généraux

---

<sup>116</sup> *Ibid.*, 2 juin 1823.

<sup>117</sup> *Ibid.*, 12 mai 1823.

<sup>118</sup> *Ibid.*, 4 juin 1823.

<sup>119</sup> *Ibid.*, 6 juin 1823.

<sup>120</sup> *Compte général des opérations et de la liquidation définitive des dépenses de la guerre d'Espagne, présenté par le ministre secrétaire d'État de la Guerre, en exécution de l'article 4 de la loi du 21 mai 1825*, Paris, imprimerie royale, 1826.

d'impression » se montre en effet peu disert sur l'imprimerie de campagne :

« La formation et l'existence d'une armée active sur le pied de guerre ont influé, en 1823, d'une manière sensible sur les frais généraux d'impression, tant en raison des quantités considérables d'imprimés qu'il a fallu adresser aux corps et aux fonctionnaires disséminés sur toute la surface de la Péninsule, que par suite de la composition de nouveaux modèles appropriés à l'état de guerre, et de l'impression, à un grand nombre d'exemplaires, d'un règlement sur le service des troupes en campagnes et d'un tarif des monnaies espagnoles. Il a fallu, de plus, pourvoir au remboursement de quelques frais d'impression qui ont eu lieu en Espagne, d'après les ordres des intendans (sic) militaires »<sup>121</sup>.

Ces frais d'impression sont évalués à 102 874,91 francs, intégralement payés sur le fonds de 1823. En effet, selon la définition proposée par le *Compte général*, on suppose que les dépenses les plus importantes furent effectuées au début de la campagne : équipement en matériel et presses, affectation des imprimeurs et des dessinateurs, tirage des documents dont l'usage était prévu d'avance. De fait, dès le mois de juin 1823, soit deux mois après le début de la campagne, le colonel de Castres réclame déjà le remboursement de 1 286,83 francs pour frais de service, en plus de ce qu'il a demandé pour le matériel et le rapatriement du personnel<sup>122</sup>. Bien sûr, les dépenses s'étagent tout au long du conflit en fonction des besoins, ainsi en est-il des frais de voyage pour le dessinateur du Dépôt de la Guerre Lorrain, dépêché au quartier-général du deuxième corps de réserve en juillet 1823<sup>123</sup>. Les frais d'impression représentent le deuxième poste de dépense le moins important, la justice militaire seule étant moins coûteuse (40 523,15 francs). L'écart avec les premiers postes de dépenses est significatif : près de 73 millions pour les subsistances militaires, près de 37 millions pour la solde et 14 millions pour les convois<sup>124</sup>. Les frais d'impression (incluant ceux de l'imprimerie de campagne et ceux dus aux services d'impression autres) représentent ainsi 0,06% des dépenses occasionnées par la guerre d'Espagne<sup>125</sup>.

Sauf exception, le sort des hommes engagés à l'imprimerie de l'armée, peu documenté durant la guerre, l'est encore moins lors de la démobilisation. On connaît mieux le parcours de Desmadryl, qui dirige la lithographie de l'armée lors de la campagne d'Espagne, grâce à la demande de brevet qu'il formule après l'expédition. En effet, après avoir produit les relevés lithographiques des manœuvres de l'armée d'Espagne et d'autres cartes et dessins, il émet le souhait de s'établir à son compte dès 1824, tout en continuant à travailler pour le Dépôt de la Guerre en copiant « des cartes étrangères et des levés faits par l'armée française pour les multiplier facilement par la lithographie et les diffuser largement »<sup>126</sup>. Son dossier nous apprend

---

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>122</sup> SHD, GR/1/D/71, registre d'ordonnances et décisions de SAR, juin 1823.

<sup>123</sup> *Ibid.*, juillet 1823.

<sup>124</sup> *Compte général des opérations et de la liquidation définitive des dépenses de la guerre...*, *op.cit.*, p. 128.

<sup>125</sup> Total général de 167 210 789,01 francs. *Ibid.*, p. 125.

<sup>126</sup> Corinne BOUQUIN, *Dictionnaire des imprimeurs lithographes du XIX<sup>e</sup> siècle*, [en ligne], <[elec.enc.sorbonne.fr/imprimeurs/recherche](http://elec.enc.sorbonne.fr/imprimeurs/recherche)>.

ainsi qu'il demande un brevet de lithographe, afin de se spécialiser dans la topographie et l'impression de cartes, à l'heure où l'on privilégie la gravure sur cuivre pour cette matière.

« Ce sieur Desmadryl aîné est parvenu, le premier en France, à appliquer les procédés de la lithographie aux plans et cartes topographiques, et généralement à toute espèce de dessins relatifs aux sciences. Il a atteint un tel degré de perfection, que les ouvrages qu'il exécute égalent nos meilleures gravures en ce genre, et coûtent deux tiers de moins. Mais l'ignorance des ouvriers faisant éprouver quelques altérations à ses pierres, il aurait besoin, pour arriver à un résultat favorable, de surveiller et diriger lui-même le tirage »<sup>127</sup>.

Sa demande de brevet est refusée sous prétexte qu'il y a alors trop d'ateliers à surveiller, malgré l'appui du général Guilleminot, affirmant apprécier « l'utilité des talents de ce jeune dessinateur dont les travaux ont d'ailleurs mérité une mention honorable à la dernière exposition »<sup>128</sup>. Dans l'attente de pouvoir obtenir son brevet de lithographe, Desmadryl continue de dessiner des cartes, au Dépôt de la Guerre comme en ville, où il tient un atelier de dessin dans le Marais, jouissant d'une situation semble-t-il assez aisée<sup>129</sup>. « Desmadryl aîné » travaille régulièrement avec son jeune frère, « Desmadryl jeune », lui aussi employé par le Dépôt de la Guerre et recourt parfois aux services d'impression d'Englemann. Desmadryl renouvelle sa demande de brevet le 16 octobre 1828, arguant du fait qu'il avait réussi le premier en France à appliquer la technique lithographique à la topographie et aux dessins scientifiques<sup>130</sup>. Il bénéficie à nouveau de l'appui d'une haute autorité, en l'occurrence le général de La Chasse de Vérigny, directeur par intérim du Dépôt de la Guerre, rappelant l'utilité de son travail en Espagne et soulignant le fait que son établissement permettrait au Dépôt de la Guerre d'avoir un atelier où il pourrait envoyer ses travaux en toute confiance<sup>131</sup>.

Vient ensuite la recommandation du ministre de la Guerre lui-même, insistant sur le talent des deux frères et l'importance de leur savoir-faire pour la topographie<sup>132</sup>. Desmadryl est ainsi breveté le 24 mars 1829. En 1830, les « Ateliers lithographiques et géographiques A. Desmadryl » produisent des cartes, dont certaines dessinées par les frères Desmadryl et d'autres « reprenant les relevés du cadastre réalisés par l'administration pour une diffusion plus large auprès des communes »<sup>133</sup>. Ils travaillent aussi à illustrer des publications, à l'exemple d'un plan de fortifications complétant la vingt-cinquième livraison du *Spectateur militaire*. Dans les années 1850, Desmadryl est encore dessinateur au Dépôt de la Guerre, jouissant d'un traitement annuel de 3 000 francs<sup>134</sup>.

---

<sup>127</sup> AN, F/18/1755/A, dossier Desmadryl, rapport au ministre de l'Intérieur, 24 février 1829.

<sup>128</sup> *Ibid.*, Lettre du ministre de l'Intérieur au général Guilleminot, 14 avril 1824.

<sup>129</sup> *Ibid.*, Renseignements du préfet de police, 19 novembre 1828.

<sup>130</sup> *Ibid.*, Lettre de Desmadryl au ministre de l'Intérieur, 16 octobre 1828.

<sup>131</sup> *Ibid.*, Lettre du directeur du Dépôt de la Guerre par intérim au ministre de l'Intérieur, 16 octobre 1828.

<sup>132</sup> *Ibid.*, Lettre du ministre de la Guerre au ministre de l'Intérieur, 17 février 1829.

<sup>133</sup> Corinne BOUQUIN, *Dictionnaire des imprimeurs lithographes du XIX<sup>e</sup> siècle*, op.cit.

<sup>134</sup> SHD, GR/2/M/6, état du personnel, 12 décembre 1847.

L'introduction de la lithographie constitue une évolution majeure pour les imprimeries d'armée sous la Restauration : cette technique ouvre de nouvelles possibilités graphiques, permet une accélération de la composition et donne de nouvelles missions, notamment cartographiques, aux ateliers d'armée. Par ailleurs, il semblerait que les imprimeries d'escadre aient pris de même le virage de la lithographie. En effet, au cours de nos recherches autour des imprimeurs de la Marine dans les dossiers nominatifs de la série F/18 des Archives nationales, nous avons retrouvé la trace d'un certain Pierre Prudence Louis Becquet (1796-1845). Fils du taillandier Pierre Antoine Becquet, il fait son apprentissage chez Lasteyrie, avant de travailler notamment chez Delaporte, durant quatre ans. Lorsque Pierre Prudence Louis Becquet demande son brevet de lithographe en 1830, le contre-amiral Mallet atteste de son ancienne activité d'ouvrier lithographe « embarqué » à bord du vaisseau l'*Alger*<sup>135</sup>.

Après avoir obtenu son brevet de lithographe, il démissionne en faveur de son fils en 1845 et meurt la même année, après avoir été soupçonné de lithographier des gravures contraires aux bonnes mœurs<sup>136</sup>. Hormis cet exemple peu documenté, nous n'avons pas trouvé trace d'autres lithographes embarqués. Néanmoins, la mention de l'activité de lithographie à bord de l'*Alger* nous permet d'affirmer, que d'une part, les imprimeries d'escadres ont survécu à l'Empire et ont perduré à tout le moins jusqu'à la Monarchie de Juillet ; et d'autre part, que la lithographie a été mobilisée dans le cadre des imprimeries d'escadre, à l'instar de ce qui se fit pour les imprimeries d'armée. La question de la lithographie embarquée, à notre connaissance non documentée, mériterait un travail spécifique permettant de prolonger l'enquête autour de Becquet et de ses éventuels confrères.

L'invention et la diffusion de la lithographie constituent un jalon majeur dans l'histoire de l'imprimé militaire. La lithographie contribue en effet à modifier les ateliers d'imprimerie itinérants et à faire évoluer les usages de l'imprimé militaire. Déployée dans les imprimeries de campagne et dans les ateliers d'escadre, la lithographie investit bientôt de nouveaux espaces, à l'instar des écoles militaires, et ce même en temps de paix. Mise au point par Aloïs Senefelder en 1796, la lithographie est introduite en France en 1802, grâce au brevet obtenu par Philippe André. Elle est utilisée d'abord dans les ateliers du comte de Lasteyrie et de Geoffroy Engelmann à Paris, à partir de 1815-1816<sup>137</sup>. D'abord appliqué à l'impression de la musique<sup>138</sup>, le procédé lithographique s'élargit bientôt au texte et autres contenus. L'image, sous forme de

---

<sup>135</sup> AN, F/18/1732, dossier Becquet.

<sup>136</sup> Il est connu pour son activité d'impression des journaux de Charles Philippon et de caricatures politiques.

<sup>137</sup> Frédéric BARBIER, *Histoire du livre en Occident*, 3<sup>e</sup> éd. rev., corr. et augm., Paris, Armand Colin, 2012, p. 277. Mickael Twyman penche plutôt pour 1816 (*Lithography 1800-1850. The technique of drawing on stone in England and France and their application in works of topography*, Londres, Oxford University Press, 1970, p. 50).

<sup>138</sup> Mickael TWYMAN, *Lithography 1800-1850...*, *op.cit.*, p. 9-10.

vignettes tout d'abord puis de planches, n'est un sujet que dans un second temps<sup>139</sup>. La technique de la lithographie permet de reproduire relativement facilement toute sorte de traits, avec un matériel moindre que celui nécessité pour la taille-douce ou la typographie. La méthode, plus économique et plus facile à manier que la gravure sur cuivre, se diffuse en France au point qu'en 1822, dix-huit lithographes sont installés à Paris et vingt-six en province<sup>140</sup>.

Un des documents fondateurs, tant pour l'histoire de la lithographie que pour son application dans la sphère des écoles militaires, est rédigé par Antoine Raucourt (1789-1841). Son *Mémoire sur les expériences lithographiques* est publié en 1819 chez Auguste Aurel à Toulon. L'ouvrage marque son temps : en 1842, Desportes dit de lui qu'il est « le seul ouvrage sur la lithographie qui soit écrit avec clarté, avec méthode et surtout avec conscience »<sup>141</sup>. Antoine Raucourt, ancien polytechnicien et ingénieur des Ponts et Chaussées, s'intéresse aux travaux lithographiques précocement. Il est chargé de l'établissement lithographique à l'École des Ponts et Chaussées et des essais qui s'y tiennent. Il faut dire que cette école est l'une des premières à se doter de presses lithographiques pour l'instruction des élèves, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>142</sup>. Au-delà de l'aspect technique et des avantages graphiques que permet la lithographie, notamment la reproduction plus rapide de cartes ou dessins aussi précise que la gravure sur cuivre, la question des coûts est soulignée par Antoine Raucourt. Ainsi, il indique dans son *Mémoire* que pour cent-cinquante exemplaires d'un tirage, ce dernier exécuté en gravure sur cuivre coûte 70 francs, là où un tirage identique mais lithographié n'en vaut plus que 10. Pour un ouvrage complet, cent-cinquante exemplaires gravés coûtent 87 francs, quand en lithographie il ne faut déboursier que 23 francs. Plus le nombre d'exemplaires est important, plus le coût baisse : 1 200 exemplaires d'un ouvrage, soit un tirage moyen pour un ouvrage militaire, font baisser le tarif d'un exemplaire gravé à 25,75 francs. Un exemplaire lithographié coûte quant à lui moitié moins cher (14,25 francs)<sup>143</sup>.

La diminution du prix de l'exemplaire est importante et le tarif d'entrée de la lithographie représente des économies non négligeables pour des écoles au budget limité, à plus forte raison que les tirages sont restreints. De même, Antoine Raucourt souligne la simplicité de la manipulation et la facilité qu'il y a à la diffuser : « Il suffira d'un contre-maître dessinateur dans les ateliers d'ajustage, tels que ceux de l'artillerie, par exemple [...] pour que les ouvriers

---

<sup>139</sup> Pierre-Édouard WAGNER, « La lithographie et l'école d'application de Metz. Notes pour servir à l'inventaire des collections de dessins et d'estampes du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers Élie Fleur*, n°1-2, 1990, p. 76-112, p. 76.

<sup>140</sup> Mickael TWYMAN, *Lithography 1800-1850...*, *op.cit.*, p. 56.

<sup>141</sup> DESPORTES, « Notice historique sur la lithographie », *Le lithographe*, vol III, 1842, p. 50, cité dans *ibid.*, p. 111.

<sup>142</sup> Antoine RAUCOURT, *Mémoire sur les expériences lithographiques faites à l'École royale des ponts et chaussées de France, ou Manuel théorique et pratique du dessinateur et de l'imprimeur lithographe*, Toulon, Aurel, 1819, introduction.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 183-184.

aient toujours devant leurs yeux leurs modèles et s'exercent à se perfectionner »<sup>144</sup>. En cette première partie de siècle, la mise au point de la lithographie et son extension signifie pour les écoles militaires un renouveau important pour l'enseignement et pour ses supports.

Les supports de cours sont manuscrits jusqu'au début de notre période<sup>145</sup>, ce qui d'une part, complique la diffusion, et d'autre part, pose des problèmes de conformité au modèle. Il y a là un important risque d'erreurs dû à la copie du manuscrit, engendrant des difficultés de compréhension, voire des contre-sens. Héritier du modèle médiéval de la *pecia*, le système de la copie fut toujours « au cœur de l'enseignement de l'ingénieur militaire »<sup>146</sup>, notamment avec le « cahier classique »<sup>147</sup> en vigueur dans les écoles, en particulier celles du Génie depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cela dit, le recours à l'imprimé existe pour certains documents : on sait par exemple que l'imprimeur Verranois, à Mézières, produit dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle des instructions à l'attention de l'École du Génie<sup>148</sup>. Aux lendemains de la Restauration, la lithographie se diffusant de plus en plus, les autorités décident de l'installation de presses dans les écoles militaires. Ce sujet de l'emploi de la lithographie dans les établissements d'instruction militaire pourrait faire l'objet d'un travail de recherche spécifique ; liant à la fois la dimension pédagogique et technique, cette question n'a pourtant pas été abordée en transversalité, en comparant les usages lithographiques dans les différentes écoles militaires.

Robert Tavernier (1789-1832)<sup>149</sup>, d'abord professeur à l'école des mineurs de la Citadelle en 1808, enseigne le dessin dès 1809 à l'École d'application du Génie et de l'Artillerie de Metz comme adjoint<sup>150</sup>. En 1819, l'École d'application l'envoie à l'atelier lithographique de l'École Polytechnique, afin qu'il se forme à la nouvelle technique. À son retour quelques mois plus tard, il fait fonctionner la première presse lithographique de la ville de Metz, au sein de l'École d'application qui, en 1820, est l'une des premières à mettre en place un atelier de lithographie<sup>151</sup>. Les premiers cours sont publiés dès lors<sup>152</sup>. L'École d'application n'est pas la

---

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 190.

<sup>145</sup> Émilie d'ORGEIX, « Supports d'enseignement et édition militaire en France : du cahier d'exercice manuel à la publication savante (1750-1850) » dans Émilie d'ORGEIX et Isabelle WARMOES, *Les savoirs de l'ingénieur militaire et l'édition de manuels, cours et cahiers d'exercices (1751-1914)*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013, p. 61.

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>149</sup> AN, F/18/2005, dossier Tavernier.

<sup>150</sup> Émilie d'ORGEIX, « Supports d'enseignement et édition militaire en France : du cahier d'exercice manuel à la publication savante (1750-1850) » dans Émilie d'ORGEIX et Isabelle WARMOES, *Les savoirs de l'ingénieur militaire...*, *op.cit.*, p. 84.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>152</sup> Bruno BELHOSTE, Antoine PICON, « Les caractères généraux de l'enseignement à l'École d'application de l'Artillerie et du Génie de Metz », dans MUSEE DES PLANS-RELIEFS, *L'École d'application de l'artillerie et du Génie de Metz (1802-1870), Enseignement et recherche*, actes de la journée d'étude du 2 novembre 1995, dir. Bruno BELHOSTE et Antoine PICON, 1996, p. 22.

seule instance militaire à disposer de presses à Metz. En effet, le 2<sup>e</sup> régiment du Génie en est équipé, de même que l'école régimentaire de la même arme, créée en 1803 pour remplacer l'école du Génie qui, fusionnant avec l'école de l'Artillerie, donne l'École d'application.

L'atelier lithographique de l'École de Metz est destiné en premier lieu à reproduire, en quantité suffisante et dans un délai de temps court, les cahiers manuscrits utilisés pour les exercices de dessin et de copie. Ce sont ensuite les cours qui bénéficient de cette technologie de reprographie. Dès 1821, on ajoute à ces cours des abaques, des tableaux numériques ou des planches de modèles. Les missions du lithographe de l'École sont précisées à plusieurs reprises. On les trouve par exemple dans le budget joint au règlement intérieur pour 1864 : le lithographe doit réaliser les « impression et dessin sur pierre des titres des cours, des pièces et des dessins qui doivent être lithographiés »<sup>153</sup>. Il s'agit-là d'un travail tant d'artiste que de technicien, destiné à offrir aux cours ce que le professeur ne peut ajouter à son texte. À l'École d'application, à la veille de la guerre franco-prussienne, l'artiste lithographe est rémunéré au même niveau qu'un professeur de langues, soit 2 000 francs par an, pour son travail de précision, de dessinateur-graveur plus que de technicien de la reprographie<sup>154</sup>.

L'École de Cavalerie de Saumur se dote elle-aussi d'une presse lithographique vers 1827, soit à peine deux ans après sa refondation. Toutefois, Charles Aubry, « professeur lithographe » de l'École de Cavalerie, y enseigne sous ce titre depuis 1822<sup>155</sup>. En 1832, il publie un *Album d'équitation de l'École de Cavalerie* paru chez Adolphe Degouy à Saumur<sup>156</sup>. Aubry se fait ainsi l'auteur de nombreuses gravures militaires ou équestres<sup>157</sup>. Un deuxième lithographe, François Lachaume (1804-1842) passe par l'École de Cavalerie. Embauché le 1<sup>er</sup> octobre 1826, il y travaille jusqu'à son décès survenu en septembre 1842. Sa veuve Louise Bodeau lui succède<sup>158</sup>. Un rapport de liquidation des dépenses de l'École de Cavalerie pour l'exercice 1830, précise que la presse lithographique, ainsi que le matériel afférent, avaient coûté 547,10 francs cette année-là, et que le travail annuel de l'unique ouvrier lithographe était facturé 1 000 francs, payés sur les crédits ouverts à l'intendance de la quatrième division militaire<sup>159</sup>.

À la lumière de ces deux exemples, on constate l'existence d'une porosité entre la

---

<sup>153</sup> Pierre-Édouard WAGNER, « La lithographie et l'École d'application de Metz... », art.cit., p 109.

<sup>154</sup> *Ibid.*

<sup>155</sup> Voir la thèse d'École nationale des Chartes d'Aurélien CONRAUX, *L'École de cavalerie de Saumur (1814-1914). La création de l'équitation militaire*, 2004, p. 276.

<sup>156</sup> Léon DES CILLEULS, « Notice sur Charles Aubry, lithographe et professeur à l'École de Cavalerie », *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois*, n°42, 01/1926, p. 34-35.

<sup>157</sup> Emmanuel Bénézit en donne une liste (*Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, Paris, Gründ, 1939).

<sup>158</sup> AN, F/18/1976, dossier Lachaume.

<sup>159</sup> SHD, GR/Xc/317, cité dans Aurélien CONRAUX, *L'École de cavalerie de Saumur (1814-1914)*, op.cit., p. 555.

lithographie de l'école et les ateliers en ville, tant en ce qui concerne les professionnels eux-mêmes, partagés entre leur service en école et d'éventuelles lithographies installées en ville, qu'en ce qui touche à la production lithographiée dans les ateliers d'écoles. En effet, si le rôle premier de ces ateliers est bien de reproduire les cours et dessins nécessaires à l'instruction, de véritables ouvrages peuvent y être publiés, tout comme certains cours n'ont été produits que dans un contexte privé chez des éditeurs le plus souvent attachés plus ou moins étroitement à ces écoles, à l'exemple de Verronnais pour l'École d'application de l'Artillerie et du Génie ou de Degouy pour l'École de Cavalerie.

Les presses de campagne et d'escadres marquent une évolution dans la manière de concevoir la guerre et les hommes qui la font, autant qu'elles en sont un symptôme. Traduisant la part grandissante que prend la communication auprès des armées et des peuples conquis ou conquérants, l'imprimerie de campagne de terre ou de mer est d'abord un outil informatif mis au service des États-majors. Avec l'augmentation des effectifs et la complexité de gestion que cela induit, l'imprimerie se met également à produire des formulaires administratifs, assistée par des imprimeurs sédentaires, mieux à même de fournir les armées en grande quantité dans un second temps. L'invention de la lithographie apporte à l'imprimerie aux armées une nouvelle mission, celle de produire des imprimés topographiques. Les presses sont également adaptées à la mobilité et aux difficultés du terrain jusqu'à devenir portatives. Mais avec le développement des systèmes de communication, à l'instar du télégraphe ou de la photographie, et le recours aux imprimeurs militaires, les ateliers itinérants perdent de leur utilité, d'autant plus que les campagnes militaires, s'exportant par-delà les mers, se dotent d'imprimeries maritimes, que l'on débarque ensuite à terre<sup>160</sup>. Toutefois, les armées de terre et de mer peuvent toujours compter sur des imprimeurs spécialisés dans l'édition militaire, qui maillent de mieux en mieux le territoire.

---

<sup>160</sup> Il faut attendre la Grande Guerre pour que ces imprimeries de front, peu documentées entre 1815 et les années 1900, retrouvent une certaine notoriété grâce aux journaux de tranchées qu'elles publient tout au long du conflit.

## Chapitre 2 : un premier « réseau » d'imprimeurs-libraires militaires

La spécialisation militaire dans le monde de la librairie n'est pas une invention du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, dès la fin du XVII<sup>e</sup> et surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, apparaissent des imprimeurs et des libraires parisiens ou provinciaux, dont la titulature spécifie une spécialisation au moins partielle dans le domaine militaire. Les Jombert et Dezauche à Paris, les Malassis à Brest ou encore Chenoux à Lunéville, sont ainsi les tenants d'une spécialisation éditoriale qu'ils viennent d'inventer. Mais ces premiers professionnels de l'imprimé militaire ont surtout une assise locale : ils travaillent avant tout pour les institutions militaires des environs et peuvent, si besoin, faire appel à leurs confrères installés à proximité. L'édition militaire se partage ainsi entre plusieurs professionnels indépendants les uns des autres : il n'y a entre eux de réseau que celui des imprimeurs-libraires en tant que corps, dans son ensemble. Les prémices de l'édition militaire sont, par conséquent, incarnées par quelques figures isolées, dont on peut supposer que la spécialisation est surtout due à l'implantation et au contexte géographique.

Ainsi, on peut arguer que la spécialisation militaire, choix stratégique, se décide surtout par effet de proximité : l'imprimeur-libraire compte dans ses clients (privilegiés, certes) une garnison, une administration militaire, avec qui il noue une relation commerciale particulière, encadrée par un privilège<sup>1</sup>. De ce fait, il nous semble que nous ne pouvons réellement parler de librairie ou d'édition militaire qu'à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où tend alors à se constituer un réseau de ces professionnels du livre et de l'imprimé militaires mettant en avant une titulature explicitement liée à l'armée, et dont au moins une partie de la production relève de commandes ou de marchés passés avec les autorités militaires locales ou nationales. De plus, avec la Révolution, l'édition militaire connaît un réel développement. Les événements révolutionnaires ont en effet des conséquences qui se révèlent favorables à l'essor de l'imprimé militaire. Tout d'abord, l'armée prend une importance inédite. Elle devient d'autant plus nombreuse qu'elle s'appuie désormais sur tous les citoyens, faisant du fait militaire un sujet commun et partagé par le plus grand nombre. En outre, le recours exponentiel à l'écrit et à l'imprimerie donne à l'édition une impulsion inédite, la rendant incontournable tant pour les autorités civiles et militaires, pour qui la communication est un impératif, que pour le peuple, avide de nouvelles et prompt à diffuser ses opinions à l'heure où elles paraissent libres.

---

<sup>1</sup> Cela se pratique de la même façon pour les ordres religieux ou pour les administrations civiles, telles que les tribunaux. En règle générale, l'adresse typographique de l'imprimeur-libraire fait état de ce lien commercial. Ainsi, Charles-Antoine Jombert est « libraire du Roi pour l'Artillerie et le Génie ».

Le développement conjoint de l'usage de l'écrit, de l'armée et de l'imprimé militaire, dans un contexte de guerres qui durent de 1792 à la chute de l'Empire, offre à l'édition militaire les conditions optimales de son essor. La spécialisation militaire n'est alors plus un effet d'aubaine mais répond d'une stratégie d'édition permettant à l'imprimeur-libraire militaire de s'insérer au cœur d'un domaine éditorial devenu concurrentiel avec la mise en place, au sein du monde du livre du XIX<sup>e</sup> siècle, d'une économie relevant du capitalisme. L'éditeur spécialisé, parce qu'il jouit *a priori* de compétences dans son domaine, est davantage à même de rassembler les auteurs idoine, de juger de l'intérêt d'un livre et des besoins de sa clientèle, à qui il s'adresse par le biais de différents outils comme le catalogue<sup>2</sup>. Il devient un « expert » dans son domaine. En outre, l'éditeur doit s'adapter aux spécificités territoriales qui lui ouvrent un champ d'action plus ou moins large en fonction du public disponible, de la nature de ce dernier et de ses attentes. Qu'il soit installé à Paris, centre de l'édition française, ou en province, l'éditeur militaire doit s'adapter à la concurrence, au lectorat et aux contraintes locales. Cela engendre des disparités entre éditeurs militaires parisiens et provinciaux, ces derniers n'ayant pas non plus le même profil selon qu'ils servent une région à forte densité militaire ou non.

L'édition militaire, au travers de ses acteurs, présente donc des visages différents en fonction de son implantation géographique. Cela structure à l'échelle nationale un monde du livre militaire polarisé par Paris, mais réparti sur le territoire. Constitué tant de petits ateliers que de maisons plus importantes, travaillant soit partiellement soit exclusivement pour l'armée, ce maillage se met progressivement en place au XIX<sup>e</sup> siècle, au gré des implantations militaires, esquissant un réseau plus ou moins conscientisé. Le concept de réseau se fonde sur l'étymologie latine *retis*, désignant le filet, « ouvrage formé d'un entrelacement de fils ». Cette référence au textile fait apparaître des notions d'étendue et de densité, dont use Pierre Bourdieu pour qui le réseau d'une personne réside en son « capital social », constitué de la parenté et des divers liens sociaux auxquels l'individu est confronté. Parce que le concept est usité depuis longtemps et appliqué à des usages différents (médicaux, techniques voire technologiques), il s'est enrichi des notions d'entrelacements, de contrôle, de cohésion ou encore de circulation<sup>3</sup>. On conçoit ainsi la complexité mais aussi la richesse de cette notion, mobilisée ici pour étudier les rapports établis entre les éditeurs militaires dans un double cadre géographique (dichotomie et complémentarité capitale/provinces) et hiérarchique (armée commanditaire/éditeur prestataire).

Entre associations pour une publication, dépôts de livres ou souscriptions d'abonnements, la plupart des éditeurs militaires créent entre eux des liens, fluctuants ou

---

<sup>2</sup> Élisabeth Parinet cite le cas de Corréard, emblématique de l'édition militaire. Voir *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>)*, Paris, Seuil, 2004, p. 156.

<sup>3</sup> Voir le premier chapitre de Pierre MERCKLE, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2011.

permanents, étroits ou ténus. Ce réseau structure une édition militaire dominée par la capitale et orchestrée par les autorités militaires centrales puis locales, par délégation. Car le rapport aux autorités militaires joue un rôle déterminant dans la structuration de l'édition militaire et se déploie selon des modalités différentes selon que l'éditeur est en relation avec le pouvoir central (ministères, états-majors), avec ses représentations territoriales (états-majors de proximité, garnisons) ou spécifiques (écoles, hôpitaux militaires...). L'éditeur, par ses fonctions, se trouve au centre d'un réseau qui relie « les forces de production (l'imprimeur), les milieux d'auteurs et le public »<sup>4</sup>. Il est ainsi à la fois cœur de son réseau, mais aussi membre d'autres réseaux. Par des liens commerciaux, professionnels, familiaux ou sociaux, le monde du livre constitue un maillage hétéroclite, dont l'édition militaire fait partie. La dimension géographique, par conséquent, est déterminante à bien des égards et contribue à la formation et à la structuration d'un réseau de l'édition militaire. Déployés à l'échelle locale, nationale voire internationale, les liens entre les éditeurs militaires n'obèrent pas leurs différences et au gré des accords commerciaux, tantôt renforcent ou diluent une hiérarchie instituée tant par les institutions que par la position dominante de l'édition parisienne.

Cette question du contexte territorial nous fait donc nous interroger sur deux aspects liés : d'une part, comment la géographie commerciale du monde de l'édition militaire se met-elle en place, en particulier au début de notre période ? Et d'autre part, en fonction même de l'implantation géographique des éditeurs militaires, comment ces derniers, du fait de leur spécialité, se positionnent-ils dans le champ éditorial ? Comment donc un « réseau de l'édition militaire » voit-il le jour, à la lumière des notions conjointes de spécialisation et d'implantation géographique ? Pour apporter quelques éléments de réponse à ces questions imbriquées, nous nous attacherons dans un premier temps à présenter l'édition militaire en province entre la fin de l'Empire et la Restauration, avant de nous pencher sur le cas parisien, orchestrant une centralisation de l'édition militaire par sa proximité avec les centres décisionnels militaires.

## **A) L'édition militaire provinciale, un phénomène qui s'intensifie**

En 1810, la répartition des éditeurs militaires sur le territoire français est à la fois l'héritage de l'implantation militaire de l'Ancien Régime, et le résultat du développement des administrations militaires et des régiments sous la Révolution et l'Empire. À l'« inégale militarisation de la terre et des hommes »<sup>5</sup> observée par Pierre Chalmin sous l'Ancien Régime,

---

<sup>4</sup> Henri-Jean MARTIN, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 429.

<sup>5</sup> Pierre CHALMIN, « Les écoles militaires françaises jusqu'en 1914 », *Revue historique des armées*, n°2, 06/1954,

répond une intensification de la présence militaire, notamment autour des zones frontalières ou des ports de guerre. Au maillage territorial de la librairie générale autour de grandes villes du livre (Paris, Caen, Lille, Limoges, Lyon, Rouen ou encore Strasbourg<sup>6</sup>) se surimpose le maillage de la librairie militaire. Les commerces se situent alors dans les villes de garnison les plus importantes. Que peut-on dire de la configuration de l'édition militaire provinciale en 1810, au moment où nous débutons cette étude ? Comment évolue-t-elle jusque dans les années 1825 ? En outre, comment expliquer l'attrait de cette spécialisation ?

Dans un contexte de concurrence exacerbée par la libéralisation soudaine de l'exercice de la librairie, la spécialisation permet soit de s'attacher un marché particulier et d'en devenir un acteur incontournable, soit de s'assurer la survie dans un milieu très concurrentiel. Le choix de la spécialisation militaire peut par ailleurs être dicté par les contingences territoriales, géopolitiques et sociales, liées au lieu d'implantation du libraire. De plus, on observe l'établissement de réseaux entre les imprimeurs-libraires militaires, mis en œuvre afin notamment de réguler la concurrence. Pour autant, l'offre ne se montre sans doute pas aussi suffisante ou performante que le laissent imaginer l'éclosion et l'organisation de nombreux ateliers, dont le nombre stagne dans les années 1820.

L'édition militaire ne se montre pas inactive en province au XIX<sup>e</sup> siècle, loin s'en faut. Observons les informations fournies par notre base de données de l'édition militaire<sup>7</sup>. Sur les 112 « gens du livre militaire » identifiés et sélectionnés, 51 sont des éditeurs provinciaux, soit 45,53% du corpus total. Ces 51 professionnels se regroupent au sein de 39 maisons d'édition ou dynasties, en activité entre le Premier et le Second Empire. Sur ces 39 maisons, 10 sont antérieures à 1810, soit environ un quart, 2 ont été créées entre 1810 et 1815, 3 sont fondées sous la Restauration et 16 datent de la période comprise entre la Monarchie de Juillet et 1870, soit plus de 40%. Malheureusement, pour 8 des 39 maisons d'édition (20,51%), nous ne disposons pas de datation certaine.

---

p. 144.

<sup>6</sup> Jean-Yves MOLLIER, « Les mutations de l'espace éditorial français du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 03/1999, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1999\\_num\\_126\\_1\\_3279](http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1999_num_126_1_3279)>, DOI : 10.3406/arss.1999.3279 (consulté 22/03/2019), p. 31.

<sup>7</sup> La méthodologie de la constitution de cette base de données est rappelée en introduction du présent travail.

Fondation ou début de la spécialisation militaire	Nombre d'éditeurs	Pourcentage sur les 39 éditeurs provinciaux	Noms	Localisation
Avant 1810	10	25,64	Alzine	Perpignan
			Anner	Brest
			Aurel	Toulon
			Levrant	Strasbourg
			Blocquel	Lille
			Collignon	Metz
			Le Coat Saint Haouen	Lorient
			Leroy-Berger	Watel
			Michel <sup>8</sup>	Brest
			Verronnais	Metz
1810-1815	2	5,13	Depériers	Brest
			Le Fournier	Brest
1815-1830	3	7,69	Bellue	Toulon
			Degouy	Saumur
			Mellinet	Nantes
Après 1830	16	41,03	Barbat	Chalons
			Chenevier	Valence
			Dellaloye Dubosse	Saumur
			Dubois	Strasbourg
			Forest	Nantes
			Javaud	Saumur
			Jourdain	La Flèche
			Kreyder	Strasbourg
			(Charles-) Lavauzelle	Limoges
			Leroy	Rennes
			Lespès	Bayonne
			Lévy	Lille
			Milon	Saumur
			Repos	Dignes
Rosenfelder	Pfaffenhoffen			
Suhaut	Sedan			
Non datées	8	20,51		

*Activité éditoriale militaire en province (vers 1810-vers 1830) (source : base de données éditeurs)*

<sup>8</sup> Guillaume Michel (1768-1824), natif de Paris, commence comme apprenti dans une imprimerie parisienne en 1790-1791. Guerres révolutionnaires obligent, il est incorporé dans l'armée de la Moselle puis du Nord en 1792-1794. Démobilisé, il part s'installer comme imprimeur-libraire à Brest en 1800, où il devient imprimeur de la mairie, des tribunaux de Brest, du commissaire général de police, mais surtout du général commandant de la place. Il porte le titre d'imprimeur royal de la Marine sous la Restauration. Il emploie en 1810 quatre compositeurs, deux pressiers et un apprenti, servant deux presses. Il cède son affaire en 1822 et son brevet d'imprimeur est transmis à sa veuve en 1824.

De cette analyse, nous remarquons d'abord la prépondérance des créations ou spécialisations antérieures à 1810, puis postérieures à 1830. On constate également une répartition territoriale partagée entre les villes portuaires (4 sur 10) ou frontalières (6 sur 10, dont 1 sur la frontière avec l'Espagne, 2 sur les frontières du nord et 3 à l'Est) avant 1810. Entre 1810 et la Restauration, notre corpus ne fait état que de deux fondations de maisons d'édition militaires, toutes deux sises dans la ville portuaire et militaire de Brest. En revanche, à compter de la Restauration et plus encore de la Monarchie de Juillet, les fondations se multiplient plutôt au sein des villes de garnison, d'administrations ou d'écoles militaires, à l'exception notable de Bellue, installé à Toulon à la faveur de la démobilisation de masse au début de la Restauration. Bellue est à cet égard l'imprimeur de la Marine installé le plus tardivement de notre corpus : en effet, les données que nous avons rassemblées révèlent que les imprimeurs de la Marine des deux plus grands ports de guerre de France (Brest et Toulon) se sont tous installés entre 1793 (Aurel à Toulon) et 1813 (Depériers à Brest). La précocité de l'installation des imprimeurs de la Marine dans les ports de guerre s'explique sans doute par le fait qu'il existe déjà une tradition d'impression au service de la Marine dans ces ports, notamment à Brest, où la dynastie Malassis œuvre depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>.

Par ailleurs, les campagnes maritimes précédant notre période contribuent à encourager la fondation d'imprimeries pour la Marine. L'ambitieux Nicolas Audran, fondateur du premier quotidien brestois, le *Moniteur de Brest et du Finistère*, ambitionne de remplacer Malassis, retiré à la fin des années 1790, en créant une imprimerie intégrant une fonderie de caractères et un atelier de reliure pour le service de l'armée navale. Il propose d'y employer des forçats et d'y faire « économiser à la République au moins 40 000 livres sur le prix annuel des frais d'impression ». Mais sa demande reste lettres mortes, la Marine refusant de payer seule un imprimeur qui travaillerait aussi pour d'autres administrations<sup>10</sup>. Le préfet Caffarelli établit alors l'« imprimerie maritime et de l'armée navale » à Brest, en 1793. Pour ce faire, on réquisitionne les presses de l'imprimeur-libraire Louis-Jean Prud'homme, installé en 1778 à Saint-Brieuc<sup>11</sup>. L'imprimerie de la Marine nouvellement constituée occupe quatre ouvriers et un prote, Forestier, qui la gère jusqu'en octobre 1813 où elle est dissoute<sup>12</sup> par le baron de Pommereul<sup>13</sup>. Les presses sont rendues à leur ancien propriétaire, devenu député. À la fin de

---

<sup>9</sup> La maison Malassis est bien connue. Elle a bénéficié de plusieurs études locales, notamment celle de Louis Delourmel (« L'imprimerie à Brest. Les Malassis (1685-1813) », *Bulletin de la société académique de Brest*, 1902). Par ailleurs, le fonds Levot du SHD (cote 6/S) recèle des documents permettant d'éclairer le parcours de cet imprimeur de la Marine qui fut aussi imprimeur d'escadre sous Louis XIV.

<sup>10</sup> SHD, fonds Levot, lettre du ministre de la Marine du 11 thermidor an V, cité dans Louis DELOURMEL, « L'imprimerie à Brest. Les Malassis (1685-1813) », art.cit., p. 71.

<sup>11</sup> Toussaint GAUTIER, *Histoire de l'imprimerie en Bretagne*, Rennes, Péalat, 1857, p. 45.

<sup>12</sup> Louis DELOURMEL, « L'imprimerie à Brest. Les Malassis (1685-1813) », art.cit., p. 70.

<sup>13</sup> Patricia SOREL, *La révolution du livre et de la presse en Bretagne (1780-1830)*, Rennes, PUR, 2004, p. 113.

l'Empire, les ateliers du brestois Romain-Guy Marie Malassis (succédant à son père vers 1800) changent de main lorsque ce dernier meurt en 1812.

Sa veuve vend ses quatre presses et le matériel afférant au libraire Alain Le Fournier, qui en équipe son neveu Jean-Baptiste Le Fournier (1778-1838)<sup>14</sup>, breveté en septembre 1813. D'après les travaux de Patricia Sorel sur l'imprimerie en Bretagne, ce dernier dépose en 1813 quatre-vingt-quatre déclarations (soit 45% des déclarations brestoises) dont trente sont des ouvrages pour la Marine (soit 35,7% de ses titres déclarés). Viennent ensuite la religion (dix-neuf titres, 22,6%), l'éducation (onze titres, 13,1%) et les almanachs (neuf, 10,7%)<sup>15</sup>, soit les thématiques classiques de l'édition provinciale. Par ailleurs, leur catalogue pour l'année 1816, dont un exemplaire est conservé à la BnF, précise que Le Fournier et Deperiers, « libraires pour la Marine », proposent des ouvrages « sur la Marine en général, et particulièrement sur l'architecture et la tactique navale, le grément et la manœuvre des vaisseaux, la navigation, l'hydrographie ou pilotage ; les vocabulaires, ordonnances et règlements etc., cartes hydrographiques et instructions nautiques »<sup>16</sup>. Pierre-Clair Deperiers (1771-1834), cousin germain de Jean-Baptiste Le Fournier, s'était en effet associé à lui pour la partie librairie. Le Fournier meurt en 1838, laissant son commerce à sa veuve.

Imprimeurs pour la Marine	Dates d'activité	Port d'attache
Maison Anner	1800-1866	Brest
Maison Aurel	1793-1866	Toulon
Bellue	1817-1869	Toulon
Depériers	1813-1834	Brest
Maison Le Fournier	1812-1838	Brest
Michel	1800-1824	Brest

*Recensement des imprimeurs pour la Marine (source : base de données éditeurs)*

Si le recours à la *Bibliographie de l'Empire français* se révèle inefficace pour déterminer l'activité des imprimeurs de la Marine compte tenu de l'incomplétude des données, les statistiques dressées par André Kervella<sup>17</sup> révèlent que 21,7% des ouvrages publiés en français dans le Finistère concernent l'armée ou la Marine, soit 15,7% de la production totale (français et breton) du département. Notons qu'aucun ouvrage de ce type n'est imprimé en breton et que la quasi-totalité des livres militaires ou médicaux à destination de l'armée est écoulee à Brest.

<sup>14</sup> AN, F/18/1915, dossier Le Fournier.

<sup>15</sup> Patricia SOREL, *La révolution du livre et de la presse en Bretagne (1780-1830)*, op.cit., p. 191.

<sup>16</sup> BnF, Q/10/B (non coté), LEFOURNIER et DEPERIERS, *Catalogue des livres et fonds d'assortiment...*, 1816.

<sup>17</sup> André KERVELLA, « Libraires et lecteurs finistériens. Mouvance de l'opinion publique dans le premier XIX<sup>e</sup> siècle », dans Jean-Yves MOLLIÉ (dir.), *Le commerce de la librairie en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, Paris, IMEC/Maison des Sciences de l'Homme, 1997, p. 144.

Toulon se révèle également un important pôle de l'édition pour la Marine. D'après les travaux de Dominique Lerch, la « population flottante » composée des marins et des forçats, passe de 20 000 en 1801 à 69 000 en 1851. L'arsenal occupe entre 4 et 5 000 ouvriers<sup>18</sup>. Les deux principaux imprimeurs pour la Marine que nous avons identifiés au milieu du siècle résident rue de l'Arsenal, au plus près des institutions militaires. André Marie Auguste Aurel<sup>19</sup>, aidé au début de son frère Marc Aurel, succède à l'imprimeur Mallard au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle. Breveté imprimeur en 1816, lithographe en 1817 et enfin libraire l'année suivante, il se fait remarquer en 1826 après avoir lancé une souscription pour la famille du général Foy. Son amende de 2 000 francs ne l'empêche pas de continuer ses affaires, grâce à ses quatre presses<sup>20</sup>. En 1829, seul Aurel dispose d'une lithographie : on comprend que la Marine et le Génie se fournissent en priorité chez lui, même si le Génie maritime dispose de sa propre lithographie. En 1839, son fils Marie-Philippe Aurel lui succède comme imprimeur-libraire et complète son atelier avec un brevet de lithographe obtenu en 1854. Il occupe une cinquantaine d'ouvriers en 1862. Son affaire est reprise en 1866 par sa veuve née Magagnos, qui publie de moins en moins pour les armées, jusqu'à la cession de ses brevets à François Robert en 1868<sup>21</sup>.

D'après les données de notre corpus et si l'on excepte des maisons d'édition pour lesquelles les dates d'activité sont incertaines, ainsi que le cas particulier de la maison Levrault, créée en 1676 et toujours en activité, la durée moyenne de vie d'une entreprise provinciale d'édition militaire est de 33 ans, avec un minimum de 5 ans pour la veuve Suhaut à Sedan et un maximum de 89 ans pour la maison Verronnais de Metz. Le graphique ci-dessous retrace les durées d'existence des principales maisons d'édition militaire provinciale, sélectionnées pour l'importance de leur activité de publication militaire et la fiabilité des données de datation. On constate que les créations d'ateliers consacrés à la Marine, pour notre période, vont de la Révolution aux années 1815, quand des maisons d'édition travaillant pour les armées de terre se fondent jusque dans les années 1860. En outre, dans les années 1830-1840, les imprimeurs pour la Marine présents sur le marché ont diminué des deux tiers et aucun imprimeur pour la Marine en activité dans notre période ne survit après 1870. Par ailleurs, entre 1810 et 1870, on compte entre 9 et 12 imprimeurs-libraires militaires en activité simultanée pour chacun des régimes, hormis sous la Restauration, où l'on en dénombre de 11 à 12. La Monarchie de Juillet est la période la plus riche en création d'ateliers : 7 contre 2 sous la Restauration et 1 sous le

---

<sup>18</sup> Cette forte présence ouvrière, militaire et maritime donne une teinte politique marquée à la ville. Dominique LERCH, « Entre production imagière (Toulon) et éphémères pour parfumerie (Grasse) : les métiers de l'imprimé dans le Var au XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, n°4, 2021, p. 53.

<sup>19</sup> AN, F/18/2099/A, dossier Aurel.

<sup>20</sup> *Ibid.*, note, s.d. et lettre au comte Portalis, directeur général de la librairie, 15 mars 1810.

<sup>21</sup> AN, F/18/2099/B, dossier Magagnos. Voir en annexe 1 la généalogie de la dynastie Aurel.



autorisées à Metz par l'arrêt du 31 mars 1739<sup>26</sup>. Mais la concurrence est bientôt ouverte, d'une part pour faire baisser les prix, et d'autre part parce que la présence d'un parlement, d'un évêché et du gouvernement militaire génère beaucoup de travaux d'impression<sup>27</sup>. Malgré cette concurrence, Jean-Baptiste Collignon poursuit les impressions pour l'armée et publie plusieurs manuels militaires<sup>28</sup>.

La maison passe en 1785 aux mains de son fils Christophe Gabriel Collignon. Après une période d'activité à Châlons entre 1790 et 1794 comme imprimeur de l'intendance [de la généralité], il revient à Metz après l'exécution de son père, et il reprend son activité jusqu'en 1820 comme imprimeur (brevet de 1811, renouvelé en 1818) et comme libraire, après obtention du brevet en mai 1820 avant de céder la maison à son fils Augustin. Pendant toutes ces années, la maison Collignon reste investie dans l'édition militaire. On trouve sa trace dans la *Bibliographie de l'Empire français* de 1811 aux côtés de Magimel, avec qui elle partage la vente d'un *Recueil de lois, décrets et arrêtés concernant la justice militaire*, imprimé par ses soins<sup>29</sup>. Christophe Gabriel conserve les impressions militaires jusqu'en 1820, en témoigne une autorisation du maréchal Oudinot (1814)<sup>30</sup>.

Mais à Metz, c'est Verronnais qui dispose du quasi-monopole de l'édition militaire au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Louis Verronnais<sup>31</sup> débute comme élève chez Collignon sous l'Ancien Régime. Lorsqu'éclate la Révolution, il résout de s'installer à son compte après avoir fabriqué lui-même une presse typographique. Il fonde un atelier modeste. Guillaume Teissier estime la totalité du matériel à 500 francs, dont 60 livres de caractères : « Voilà le commencement d'une de nos plus belles imprimeries de province »<sup>32</sup>. Car Louis Verronnais a le sens des affaires : avec la Révolution, l'adoption du calendrier équinocial rend caducs tous les autres calendriers. L'entrepreneur se lance donc dans la production d'annuaires, calendriers et almanachs, publications qui ne nécessitent pas l'immobilisation de grandes quantités de caractères, s'assurant ainsi un succès commercial et la bonne grâce des autorités en place. Installée à la caserne Saint-Pierre<sup>33</sup>, l'imprimerie de Verronnais travaille surtout pour l'administration et les armées, qui y font imprimer leurs bulletins. Il sert la garnison de Metz et devient en 1801 imprimeur de la préfecture de Moselle « pour le service militaire ». Il fonde en 1795 une

---

<sup>26</sup> Guillaume-Ferdinand TEISSIER, *Essai philologique sur les commencemens de la typographie...*, *op.cit.*, p. 164.

<sup>27</sup> Voir AN/F/18/2003, dossier Collignon et *Ibid.*, p. 165.

<sup>28</sup> CHABERT, *Histoire résumée de l'imprimerie dans la ville de Metz, depuis l'introduction de cet art jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle (1482-1800)*, Metz, Lorette, 1851, p. 8.

<sup>29</sup> *Bibliographie de l'Empire français*, 1811, n°468.

<sup>30</sup> « Je vous autorise, Monsieur, d'après la demande que vous m'en avez faite à imprimer exclusivement les ordonnances relatives au service militaire qui devront être distribuées dans mon gouvernement ». AN, F/18/2003, dossier Collignon, autorisation du maréchal Oudinot, 1814.

<sup>31</sup> AN, F/18/2005, dossier Verronnais.

<sup>32</sup> Guillaume-Ferdinand TEISSIER, *Essai philologique sur les commencemens de la typographie...*, *op.cit.*, p. 203ss.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 205.

typographie à Thionville, confiée à son associé Nicolas Fondeur et se lance dans la publication d'annuaires départementaux à partir de 1806, surnommés « Annuaires Verronnais », et d'autres journaux tel l'*Abeille de la Moselle*.

La mort surprend l'entrepreneur en 1812 et sa veuve Françoise Chaudron reprend l'affaire, jusqu'à ce que son fils François la remplace en 1821, prenant la tête d'une des librairies et imprimeries les plus importantes du département, avec quatre presses typographiques et la possibilité d'imprimer en taille-douce. François Verronnais fait beaucoup pour faire prospérer l'établissement. Il demande, en vain, le titre d'imprimeur du Roi en 1824, 1825 puis 1828, et se montre attentif à l'image de marque de son entreprise. En effet, à la fin des années 1820, il fait des réclamations à la Direction de l'imprimerie et de la librairie pour défaut d'inscription de ses publications dans la *Bibliographie de la France*<sup>34</sup>. En 1826, il édite le *Messenger boiteux de la Moselle*, publication tirée à 9 000 exemplaires<sup>35</sup> et le *Messenger boiteux de Metz* (15 à 20 000 exemplaires en tout, selon Guillaume Teissier<sup>36</sup>), s'assurant autant de bénéfices que de publicité<sup>37</sup>. Il n'abandonne pas pour autant la partie militaire qui représente une forte part de son travail. En 1828, quatre presses fonctionnent en continu pour l'armée.

« Rival, pour les impressions militaires, de la maison F.-G. Levrault, de Strasbourg, et de MM. Anselin et Pochard, successeurs de Magimel, il faut conclure que cette concurrence ne lui est pas défavorable, du fait que les impressions messines suivent souvent les corps qui quittent la 3<sup>e</sup> division, et vont les retrouver à Strasbourg, à Paris même. [...] Il n'est aucun règlement en vigueur pour son arme qu'un officier, qu'un sous-officier ne trouve du format le plus commode : la modicité des prix n'a pas exclu l'élégance de l'impression. Si j'avais l'honneur d'être militaire, les in-32 de M. Verronnais ne me quitteraient pas »<sup>38</sup>.

En 1825, François Verronnais se pique même d'écrire sur l'administration militaire et rédige un *Projet d'ordonnance pour régler le service dans les places et dans les quartiers*, destiné à remplacer l'ordonnance de 1768<sup>39</sup> et envoyé au Roi en 1829<sup>40</sup>. En 1833, l'éditeur reçoit un brevet de lithographe qui lui permet d'élargir encore son champ d'action. Il imprime pour le commerce de façon quasi exclusive jusqu'à l'installation d'Antoine Pauline en 1857, qui se charge spécialement de l'impression des vignettes et enveloppes dorées et colorées<sup>41</sup>. Outre les administrations civiles et militaires du lieu, François Verronnais peut compter sur la clientèle fidèle que représente l'École d'application. Son brevet de lithographe lui permet d'ajouter des illustrations et autres planches dans de nombreuses publications, en particulier les

---

<sup>34</sup> Pour tout cela, voir le riche dossier conservé aux Archives nationales, AN, F/18/2005.

<sup>35</sup> AN, F/18/2005, dossier Verronnais, liste des ouvrages déposés à la préfecture, 25 octobre 1827.

<sup>36</sup> Guillaume-Ferdinand TEISSIER, *Essai philologique sur les commencemens de la typographie...*, op.cit., p. 240.

<sup>37</sup> Sur le *Messenger boiteux*, voir Hans-Jürgen LÜSEBRINK, York-Gothart MIX, Jean-Yves MOLLIÉ, Patricia SOREL (dir.), *Les lectures du peuple en Europe et dans les Amériques (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles, Complexe, 2003.

<sup>38</sup> Guillaume-Ferdinand TEISSIER, *Essai philologique sur les commencemens de la typographie...*, op.cit., p. 235ss.  
<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 237.

<sup>40</sup> AN, F/18/2005, dossier Verronnais, liste des ouvrages déposés à la préfecture, 25 octobre 1827.

<sup>41</sup> Noémie BODE, *L'imagerie messine : imprimeurs, lithographes et imagerie populaire à Metz, 1800-1870*, mémoire de master 1 dir. Philippe Martin, Villeurbanne, ENSSIB, 2017, p. 22.

manuels et cours dont il est chargé. Il publie par exemple un *Cours d'instruction spéciale à l'usage des sous-officiers des régiments d'artillerie* de L. de Crépy, ou encore l'ensemble lithographique *Fortification passagère. Lunette - Dispositions intérieures*, par Édouard Simon, professeur à l'école d'Artillerie. En 1843, il est chargé de publier un *Manuel des sous-officiers et caporaux des corps d'infanterie* destiné à être diffusé dans les régiments de fantassins. En 1854, son fils Jules lui succède et garde l'orientation militaire prise par ses aïeux, tout en diversifiant sa production jusqu'à la guerre de 1870<sup>42</sup>.

Une analyse des catalogues de la librairie Verronnais permet de mieux saisir l'importance du marché des cours et manuels pour un éditeur militaire de province. Peu de catalogues de la maison Verronnais subsistent dans la série Q/10/B de la Bibliothèque nationale de France. Ils sont par ailleurs non cotés. Sur les neuf catalogues trouvés, datés de 1819 à 1862, la plupart concernent les livrets militaires, registres et états : le marché des fournitures imprimées aux régiments participe de la fortune de cet éditeur militaire de province. Toutefois, dès 1819, il est possible de trouver dans la rubrique « ordonnances, décrets, règlements, instructions, livres militaires etc. » certains titres dont on peut légitimement supposer que les écoles militaires messines (et régiments régionaux, le cas échéant) ont besoin. Ainsi en est-il de *l'Instruction élémentaire pour les sous-officiers et caporaux*, ou de *l'Instruction sur le service des places, par demandes et par réponses*<sup>43</sup>. Ces ouvrages pratiques, de petit format (respectivement in-octavo et in-24) et à petit prix (1,75 franc pour l'un et 25 centimes pour l'autre), forment le socle incontournable de l'instruction militaire.

Verronnais revend également *l'École du cavalier à pied, par demandes et par réponses*, ou encore *l'École d'escadron, par demande et par réponses*, utilisés alors à l'école d'équitation de Versailles. On trouve dans le même esprit une *Instruction pour le service de l'artillerie, à l'usage de messieurs les élèves de l'École spéciale royale militaire de Saint-Cyr*, par M. Hulot, mais aussi un ouvrage plus fort et onéreux (2 volumes grand in-octavo, au prix de 26 francs), les *Éléments de fortification à l'usage des officiers des états-majors des armées et mis à la portée des jeunes élèves des écoles militaires*, par Noizet-Saint-Paul, colonel du Génie. De 1823 à 1829, les ouvrages d'instruction vendus chez Verronnais sont sensiblement les mêmes<sup>44</sup>. En 1823, un volume cartonné d'*Arithmétique à l'usage de messieurs les sous-officiers et comptables, ouvrage propre à l'instruction des écoles régimentaires*, vendu 90 centimes, vient compléter l'offre. En 1862<sup>45</sup>, l'éditeur messin propose à la vente davantage de cours et

---

<sup>42</sup> Jean-Jules revend l'établissement en 1881 à un certain Fischer.

<sup>43</sup> L'apprentissage « par demandes et par réponses », mobilisant le par cœur, est alors utilisé depuis l'Ancien Régime, notamment pour le catéchisme.

<sup>44</sup> BnF, Q/10/B, non coté, catalogues Verronnais.

<sup>45</sup> BnF, Q/10/B, non coté, catalogue Verronnais, 1826.

manuels : *Extrait du cours spécial à l'usage des pelotons d'instruction des régiments d'Artillerie*, *Cours abrégé d'équitation militaire* de Dupont, instructeur à Saumur, *Cours élémentaire de dessin graphique ou linéaire, à l'usage des sous-officiers d'Artillerie*, par Édouard Simon professeur de fortification à l'école de Metz, et autres cours techniques, destinés tant aux élèves qu'aux militaires en poste.

En tout état de cause, on remarque que le marché des manuels et des cours prend une place importante parmi le fonds de la maison d'édition, et ce de plus en plus au fur et à mesure de l'avancée de la période. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs. L'importance croissante de l'instruction et son développement au sein de structures comme les écoles régimentaires, ainsi que la création de nouvelles écoles tout au long du siècle en sont une des principales raisons. Un autre facteur réside, nous semble-t-il, dans l'évolution du contexte éditorial. On constate que les éditeurs militaires se transmettent les cours et manuels ; que les cours de cavalerie ou à destination de l'École spéciale militaire soient vendus chez Verronnais témoigne de la porosité éditoriale entre libraires-éditeurs se partageant une même niche éditoriale, renforcée par le développement de la vente par commission.

À Strasbourg, c'est la maison Levraut qui bénéficie d'une position dominante, en particulier pour la partie militaire. Dès la Révolution, François-Georges Levraut se montre actif auprès des autorités militaires. Le général de brigade Tugnot par exemple, au 6<sup>e</sup> bataillon de Haute-Savoie, commande pour le compte du général de division Vachot en pluviôse an III (janvier-février 1795) « 500 imprimés simples pareils au modèle joint, dont 300 quarto et 200 folio [...], une rame de grand papier commun et quelques paquets de bonnes plumes »<sup>46</sup>. De fait, dès le mois d'octobre 1791, plusieurs corps de troupes, ainsi que l'État-major de l'Armée du Rhin, comptent parmi les clients les plus importants de l'imprimerie Levraut. De 462 livres d'achat enregistrés en 1790, l'armée dépense un an plus tard 3 949 livres chez Levraut, ce qui, selon Frédéric Barbier, constitue une « évolution caractéristique de la marche à la guerre sous la Constituante et la Législative »<sup>47</sup>.

L'armée est un client si important que ses achats, à partir de 1792, représentent toujours plus de 40%, et souvent plus de 50% des ventes<sup>48</sup>, faisant même passer l'administration régionale au deuxième plan, alors même que les achats de cette dernière ont quadruplé entre 1792 et 1793. Il faut dire que la guerre, après le 20 avril 1792 (déclaration de guerre à l'Autriche) puis la rupture avec l'Angleterre et l'Espagne, ont provoqué à elles-seules 267%

---

<sup>46</sup> AD 67, fonds Berger-Levraut, 40/J/609, lettre de Tugnot, 6 pluviôse an III.

<sup>47</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levraut, 1676-1830*, op.cit., p. 193.

<sup>48</sup> *Ibid.*

d'achats militaires supplémentaires en deux mois, puis 316% de plus entre janvier et février 1793, moment où la Convention fait lever 300 000 hommes<sup>49</sup>. À ces éléments, il faut ajouter l'installation de la 5<sup>e</sup> division militaire à Strasbourg en 1791, de l'hôpital militaire et enfin de l'ambulance de l'armée, responsables à elles trois de respectivement 7 300 livres (janvier-juin 1793), 4 000 livres (même période) et 22 700 livres (1792-1793).

Ainsi, fournisseur des administrations, l'entreprise François-Georges Levrault devient l'interlocuteur privilégié, l'intermédiaire incontournable des autorités militaires et des régiments sur une zone géographique couvrant l'Est de la France (Lunéville et son 1<sup>er</sup> régiment de carabiniers, Strasbourg avec le 5<sup>e</sup> régiment de hussards, ou encore Metz), jusqu'aux garnisons installées en Allemagne (Mayence ou Spire par exemple)<sup>50</sup>. À Nuremberg en 1812, l'officier payeur du 8<sup>e</sup> régiment de hussards se fournit en imprimés d'habillement et harnachement par exemple, tandis que la même année, le 8<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, à Landberg, connaît des déboires de livraison : « Je suis très embarrassé pour les feuilles d'appel. Je suis obligé de les faire faire à la main et comme il paraît que lorsque les paquets sont trop gros, ils n'arrivent point, je vous engage à m'en adresser souvent et en petit nombre d'exemplaires »<sup>51</sup>.

Car fournir les armées présente des difficultés liées à l'itinérance militaire et à l'acheminement des marchandises. Mais les soucis de poste ne sont pas les seuls auxquels sont confrontés les régiments et les éditeurs, loin s'en faut. La disponibilité des fonds n'est pas toujours assurée, en témoigne cette lettre du conseil d'administration de la 57<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de ligne à Melingen (Suisse), demandant en l'an VII (1798-1799) l'expédition de deux malles de divers registres, tout en précisant : « Le conseil me charge de vous observer que le manque de solde dans l'armée depuis assez longtemps l'a laissée dans la pénurie d'argent, ce qui pourrait retarder l'envoi qu'il doit et devra vous en faire »<sup>52</sup>. L'affaire devient plus épineuse encore lorsque le régiment est licencié, ce qui arrive surtout en 1815, en témoigne cette lettre du quartier-maître André Mulh, du 3<sup>e</sup> lanciers (Auch), annonçant que suite à la dissolution du régiment, il fallait que Levrault attende que tous les comptes soient réalisés et remontés au ministère de la Guerre, avant de pouvoir espérer récupérer son dû. Car au sommet, c'est bien le ministère qui est client de la maison Levrault et qui intervient en dernière instance en cas de litige. En l'an VII (1798-1799), une lettre des commissaires Teissier, Guillaume et Paquet, du ministère de la Guerre, réclame à Levrault des duplicatas de mémoires de frais d'impression et fournitures de bureaux pour la IV<sup>e</sup> division<sup>53</sup>.

---

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>51</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/609, Landberg, 8<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, 20 avril 1812.

<sup>52</sup> *Ibid.*, Melingen, conseil d'administration de la 57<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de ligne, an VII.

<sup>53</sup> *Ibid.*, lettre des commissaires Teissier, Guillaume et Paquet à Levrault, an VII.

Cette place prépondérante sur le marché de l'imprimé militaire à destination des administrations régimentaires se maintient tout au long du siècle. On trouve dans le fonds Berger-Levrault de nombreuses lettres qui attestent de cette activité. En juin 1815, le capitaine quartier-maître payeur du 19<sup>e</sup> dragons, stationnés à Haguenau, transmet des exemplaires d'ordonnances restants d'un précédent envoi de Levrault<sup>54</sup>. La même année, en juillet, le 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval à Bivaque-près-Strasbourg, demande vingt états d'effectifs pour la solde de la troupe, une dizaine d'états pour appointements d'officiers, ainsi que des crayons et des plumes<sup>55</sup>. La maison Levrault fournit également la 5<sup>e</sup> division militaire en « impressions »<sup>56</sup>. La garde nationale a aussi recours aux services de Levrault, en témoigne cette demande de Maury, auditeur au Conseil d'État et trésorier des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> cohortes de gardes nationales de Nancy, réclamant une modification de la feuille de modèle proposée, tout en adressant un effet sur la caisse du service du trésor d'un montant de 600 francs pour payer les livrets de soldats et les ordinaires<sup>57</sup>. Une des caractéristiques de la fourniture d'imprimés aux régiments à partir de 1815 réside en l'extension géographique définitive, et non plus conjoncturelle, des affaires.

En 1828, le 3<sup>e</sup> régiment suisse stationné à Bastia demande quelques livres, mais aussi des tableaux des devoirs des caporaux de chambrées, ainsi que des tableaux contenant le code pénal<sup>58</sup>. L'année suivante, Mélis trésorier du 1<sup>er</sup> régiment suisse à Perpignan formule une commande de près de 3 500 feuilles d'ordinaire lithographiées. Alors que le régiment se trouve à Grenoble en 1829, le même Mélis continue de se fournir chez Levrault<sup>59</sup>. À Dôle, le capitaine d'habillement du 8<sup>e</sup> chasseurs accuse réception de 600 livrets en 1831, tout en se plaignant de l'augmentation des prix :

« Je suis bien contrarié de votre changement de prix des livrets, car il y en a plus de moitié portée en consommation au prix de 25 centimes. [...]. J'aurais vu avec indifférence un changement de prix dans des objets qui sont pour mon bureau, et où je n'ai de compte à rendre à personne, mais dans ces articles au compte de la masse individuelle, il n'en est pas ainsi. Je pense que le prix du transport reste à votre charge, vous voudrez bien aussi me faire savoir si pour cette fois vous pouvez livrer vos livrets au prix de 25 centimes, car dans le cas contraire, je ne pourrai les mettre en service ».

De même, le conseil d'administration du régiment suisse de Bleucler, à Grenoble, annonce à Levrault que le livret envoyé ne leur convient pas, car trop incomplet<sup>60</sup>. Si les trésoriers des régiments peuvent se permettre de négocier ainsi avec leur fournisseur, c'est parce

---

<sup>54</sup> *Ibid.*, le capitaine quartier-maître payeur du 19<sup>e</sup> dragons à Levrault, juin 1815.

<sup>55</sup> *Ibid.*, 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval à Levrault, juillet 1815.

<sup>56</sup> *Ibid.*, sous-intendant de la 5<sup>e</sup> division militaire, Strasbourg, 10 février 1830.

<sup>57</sup> *Ibid.*, Maury, auditeur au Conseil d'État et trésorier des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> cohortes de gardes nationales de Nancy à Levrault, 25 juin 1832.

<sup>58</sup> *Ibid.*, 3<sup>e</sup> régiment suisse à Levrault, 1828.

<sup>59</sup> *Ibid.*, Mélis à Levrault, 1829.

<sup>60</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/609, conseil d'administration du régiment suisse de Bleucler à Levrault, 12 mars 1829.

que d'autres imprimeurs-libraires sont présents sur le marché. En effet, un autre éditeur impose sa marque quant aux fournitures militaires, le parisien Magimel, dont nous aurons à reparler.

Malgré ces diverses difficultés, le commerce d'imprimés destinés aux armées devait être suffisamment lucratif, du moins promettait-il de l'être, car une certaine concurrence se mettait en place. Hormis le parisien Magimel (1793 ? -1822) et Levraut, on compte Simon-François Blocquel à Lille, « imprimeur des corps de toutes les armes » de 1800 environ à 1863, ou encore Louis Cordier, « imprimeur-libraire de la garde impériale (et royale) et des troupes de toutes armes » (1807) à Paris à partir de 1789. Le démarchage est par conséquent une composante essentielle de la stratégie commerciale des éditeurs militaires, en témoigne la réaction du major Constantin du 4<sup>e</sup> régiment des Dragons de la Gironde, au démarchage de Magimel :

« J'ai reçu votre circulaire du 1<sup>er</sup> courant par laquelle vous nous offrez vos services [...] Jusqu'à présent, nous avons eu l'habitude de prendre un livret chez M. Cordier ; ne voulant pas avoir affaire à deux libraires et voulant cependant que nos livrets soient tout uniformes, je vous prie de nous en envoyer deux cartes conformes au modèle ci-joint mais moins volumineux pour qu'ils ne coûtent pas aussi cher »<sup>61</sup>.

Aussi dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les éditeurs militaires commencent à travailler ensemble, du moins à communiquer et à tisser un réseau. Tout porte à croire qu'un réseau, informel sans doute, existe entre les éditeurs militaires de France, du moins entre les principaux. Ce réseau, s'il est sans doute plus serré au sein d'une même région ou d'un espace restreint, s'étend sur l'ensemble du territoire. C'est ce que laissent penser certaines collaborations. Ces dernières sont malheureusement complexes à définir et caractériser, voire à déceler, en raison des lacunes archivistiques et documentaires. Fort heureusement, l'existence de quelques fonds d'archives privés, notamment ceux concernant l'entreprise Levraut, gardent la trace de collaborations, notamment autour de publications communes.

Si Levraut est un relais si important dans le système de l'édition militaire française, c'est bien qu'il dispose d'un réseau personnel solide, mais pas nécessairement militaire. En 1791-1792, la maison d'édition, incarnée par François-Georges Levraut, est au faite de sa gloire. Ce dernier compte parmi ses relations d'importantes personnalités<sup>62</sup> comme le banquier Pasquier, le riche négociant Jean-Georges Schertz, dont François-Xavier épouse la fille, Caroline, en 1793, l'avocat Michel Thomassin, Alexis Poirot, dernier *Ammeister*, ou encore Jacques Mathieu, ancien secrétaire de l'Assemblée provinciale. Levraut entretient également une correspondance avec Mirabeau<sup>63</sup>. Levraut se lie par ailleurs avec Frédéric Schoell (1766-1833), diplomate et historien allemand, qui occupe des fonctions d'avocat à Strasbourg sous la Révolution, de libraire à Berlin et d'imprimeur à Bâle. Il s'établit à Paris en 1804 et est nommé

---

<sup>61</sup> ANMT, fonds Magimel, 24/AQ/3, lettre du major Constantin à Magimel.

<sup>62</sup> AD 67, fonds Berger-Levraut, 40/J/463, notes de recherche du père Étienne Berger-Levraut, v. 1961.

<sup>63</sup> Jean-Pierre KLEIN, Bernard ROLLING, *Histoire d'un imprimeur : Berger-Levraut, 1676-1976*, Nancy, Berger-Levraut, 1976, p. 68.

secrétaire du cabinet du roi de Prusse en 1814, et à ce titre, prend part au Congrès de Vienne. Il fait paraître en France neuf volumes d'un *Recueil de pièces officielles sur la période 1814-1816*<sup>64</sup>. En 1804, Schoell et Cie s'associe à la société « Levrault frères » et avance les financements pour liquider les dettes de la succursale parisienne, à laquelle Nicolas Levrault vient de renoncer.

La nouvelle société, au capital de 880 181 livres (dont 400 000 appartenant à Levrault), intervient pour moitié dans les grandes opérations en cours, notamment le *Dictionnaire des sciences naturelles*. Mais en 1806, la société Schoell et Cie est déclarée en faillite et Levrault frères doit rembourser les créanciers à hauteur de 512 000 francs, par de nouveaux emprunts, courant parfois jusqu'en 1829. En 1812, Levrault frères réussit à redresser la situation<sup>65</sup>. En dépit de la faillite de Schoell, l'association contractée entre ce dernier et Levrault permet de rapprocher des établissements (et donc de réduire une éventuelle concurrence) et de faciliter l'injection de capitaux<sup>66</sup>, en augmentant et solidifiant les capacités de crédit. On voit donc bien que la maison Levrault se constitue un réseau d'hommes riches et influents pour soutenir ou développer les affaires, qui n'ont aucun lien avec l'armée. Ce réseau financier vient en complément de liens commerciaux, établis avec d'autres professionnels du livre.

Car Levrault représente au niveau régional la tête d'un réseau du livre. Sa sphère d'influence est large, tournée vers la France, polarisée dans le même temps sur l'Alsace, et rayonnant par-delà la rive gauche du Rhin<sup>67</sup>. Tout un réseau de fabricants et fournisseurs se met en place autour de la maison d'édition, centralisatrice de commandes. Ainsi la maison fait venir des Vosges son papier, dont 50% proviennent de la papeterie de Joseph Pasquay (Wasselonne), avec qui Levrault traite par ailleurs d'affaires financières<sup>68</sup>. Seul le papier « de Hollande » est commandé à Paris et sert aux impressions administratives ou comme fournitures aux administrations. Le matériel de bureau vient, quant à lui, des environs de Strasbourg, Levrault s'adressant de préférence aux mêmes fournisseurs à qui il assure un travail continu, à l'instar de l'entreprise de fabrication d'écritoirs de Niederwiller<sup>69</sup>.

Par ailleurs, et c'est là ce qui nous intéresse au premier chef, sa position monopolistique fait de la maison Levrault un « intermédiaire obligé » auprès de ses confrères libraires, particulièrement militaires, du fait de l'existence d'un solide réseau établi en province. D'après Frédéric Barbier, au tout début du siècle, Levrault est en lien avec le libraire militaire Collignon,

---

<sup>64</sup> Jean TABEUR, *Les historiens de Napoléon, 1821-1969, vus par Jean Tulard*, d'après les conférences données à l'École pratique des Hautes Études en 2002-2003, [s.l.], SPM, 2016, p. 27.

<sup>65</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830, op.cit.*, p. 227ss.

<sup>66</sup> Jean-Pierre KLEIN, Bernard ROLLING, *Histoire d'un imprimeur : Berger-Levrault, 1676-1976, op.cit.*, p. 85.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 71.

<sup>68</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830, op.cit.*, p. 196.

<sup>69</sup> Jean-Pierre KLEIN, Bernard ROLLING, *Histoire d'un imprimeur : Berger-Levrault, 1676-1976, op.cit.*, p. 72.

de Metz. Si nous n'avons pu trouver de correspondance idoine dans le fonds d'archives de l'entreprise, la *Bibliographie de la France* de 1821 fait état d'une publication militaire conjointe. En effet, *l'Essai sur une école de tirailleurs* de Formy de la Blanchette est bien imprimé par Collignon à Metz et distribuée à Paris par Anselin, mais aussi à Strasbourg par Levrault<sup>70</sup>. À la fin de la Restauration, les réseaux de ce dernier couvrent tout le territoire du royaume<sup>71</sup>. L'éditeur travaille par exemple, au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'imprimeur de la Marine Mossy, installé à Marseille<sup>72</sup>. De même, on trouve dans les archives de la maison des traces d'une collaboration avec Magimel<sup>73</sup>. Les liens avec Magimel ne sont pas exclusivement employés pour éditer des ouvrages militaires : c'est notamment avec lui que Levrault édite son monumental *Dictionnaire des sciences naturelles*, tout en ayant recours à des commissionnaires, présents en 1815 dans dix-neuf villes<sup>74</sup> !

En outre, la maison Levrault sait tirer profit de son implantation. C'est surtout vers les pays de l'Est que se tourne l'éditeur. L'extension de son réseau à l'Est est favorisée par la dispersion des frères Levrault sous l'Empire, réalisant ainsi un véritable « quadrillage des pays germaniques »<sup>75</sup>. On voit bien combien la parenté joue ici un rôle capital<sup>76</sup> : le contrôle d'un vaste espace éditorial, et donc la constitution d'un réseau large, n'est envisageable que dans la mesure où l'entreprise peut envoyer des membres de la famille, supposés dignes de confiance, former un point de chute... et une tête de pont. L'éditeur militaire travaille par exemple régulièrement avec le libraire Decker, à Bâle, avec qui il publie notamment des poèmes de l'abbé Delille<sup>77</sup>. L'édition d'ouvrages militaires est-elle concernée par ces marchés internationaux, mis en œuvre pour d'autres types d'ouvrages ? Existe-t-il en outre une spécificité de diffusion des livres militaires à l'étranger, mise en place par la maison Levrault ? Malgré nos recherches dans les archives de la maison Berger-Levrault, nous n'avons pas trouvé d'éléments permettant d'affirmer que le livre militaire participe concrètement à la dynamique du réseau international, mis en œuvre pour d'autres ouvrages, notamment ceux destinés au public germanique, ni de document attestant particulièrement d'une stratégie de diffusion

---

<sup>70</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830, op.cit.*, p. 250 et *Bibliographie de la France*, 1821, n°2529.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 300. Voir annexe 2.

<sup>72</sup> La maison Mossy quitte sa titulature d'imprimeur de la Marine en même temps que celle d'imprimeur du Roi en 1789. Elle tend toutefois à devenir la plus grande librairie de Marseille.

<sup>73</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/430, factures de Magimel.

<sup>74</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie...*, *op.cit.*, p. 207. Ils ont ensemble publié également en 1801 l'ouvrage de Bulow, *Esprit du système de guerre moderne*.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>76</sup> Laurence FONTAINE, « Rôle économique de la parenté. Introduction », *Annales de démographie historique*, 1995, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/adh\\_0066-2062\\_1995\\_num\\_1995\\_1\\_1884](http://www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_1995_num_1995_1_1884)>, DOI : 10.3406/adh.1995.1884, p. 7 et 13.

<sup>77</sup> Jean-Pierre KLEIN, Bernard ROLLING, *Histoire d'un imprimeur : Berger-Levrault, 1676-1976, op.cit.*, p. 75.

internationale du livre militaire<sup>78</sup>.

On sait en revanche que depuis l'Empire, la maison Levrault entretient d'étroits liens avec des libraires de Bâle (Decker en particulier), Darmstadt, Francfort ou encore Leipzig, où Levrault détient des entrepôts<sup>79</sup>. Ainsi, l'éditeur peut ajouter une spécialisation complémentaire à son commerce, celle de la vente des livres français en Allemagne. Les différentes spécialisations de Levrault (militaires, scientifiques, germaniques...) font intervenir des partenariats divers, qui s'enrichissent les uns les autres et contribuent sans doute à développer le commerce de livres de chacune de ces spécialisations. Par ailleurs, fournisseur attitré de plusieurs garnisons en France, nous l'avons vu, Levrault sert aussi de relais aux régiments lorsqu'ils partent en campagne à l'étranger. Le déplacement des corps militaires français déjà clients chez Levrault, nécessite certainement de la part du libraire d'étendre son réseau, par le biais d'ententes avec les libraires étrangers ; si l'édition militaire n'est pas forcément l'objectif du développement du réseau étranger, elle en est en revanche une cause, voire un prétexte.

De plus, on peut émettre l'hypothèse que, à l'instar du partenariat noué avec Magimel pour un ouvrage éloigné de la sphère militaire, la maison Levrault s'appuie sur ses réseaux de diffusion et distribution du livre militaire pour écouler d'autres ouvrages et *vice versa*. Les ouvrages militaires sont sans doute intégrés à la dynamique du réseau international, sans obéir à un système propre. En somme, dans le cas d'un éditeur possédant plusieurs spécialités, les différents réseaux mis en œuvre finissent sans doute par se superposer, effaçant la spécificité de chacun. Ce à plus forte raison que l'éditeur dispose d'un réseau international et qu'il envoie un même employé faire la commission et promouvoir les ventes. L'activité de librairie étrangère institue un réseau étendu qui se surimpose aux autres, les complète, les prolonge. Il est certain que des ouvrages (dont militaires) transitent à l'étranger par le biais de relais instaurés, notamment dans le cadre de l'édition militaire. Ainsi, une spécialisation multiple permet un renforcement du réseau du libraire, dans la mesure où ce dernier peut s'appuyer sur davantage de partenaires, chacun plus ou moins spécialisé dans un domaine.

Cela peut donner lieu à l'investissement de nouvelles parts de marché. En effet, certains éditeurs militaires, pressentant la possibilité de développer les affaires, profitent de leur positionnement géographique et de leur spécialisation militaire pour investir un nouveau marché. C'est par exemple le cas d'Alzine à Perpignan, qui publie de nombreux titres militaires. En 1829, le catalogue de la librairie Alzine, divisé en dix parties, consacre la neuvième aux livres étrangers et la cinquième aux « mathématiques, marine, astronomie, livres militaires ».

---

<sup>78</sup> Voir annexe 2 : Ebauche du réseau de Levrault, 1789-1830.

<sup>79</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/613, inventaire des livres de fonds et du magasin de Leipzig, 1807.

Sa proximité avec la frontière espagnole explique sans doute en partie son choix d'intégrer à son catalogue des publications en espagnol. Cela dit, la position d'Alzine favorise l'entrée clandestine d'ouvrages, envoyés par des complices à Barcelone, dont l'imprimeur Oliva. Le passé d'Alzine n'est peut-être pas pour rien dans ses liens avec les éditeurs espagnols. Jean Marie Christophe Alzine (1768-1833)<sup>80</sup>, natif de Perpignan, doit quitter sa chaire d'enseignement au Collège royal de la ville à la Révolution. Monarchiste, il se reconvertisse dans l'imprimerie en 1792. Entre 1811 et 1813, il prête ses services aux armées et devient « imprimeur de l'armée et du gouvernement de Catalogne » avec l'imprimeur espagnol Barrera. Nul doute que cette collaboration lui permet de tisser des liens avec les éditeurs ibériques.

Des trois catalogues de la librairie Alzine conservés à la BnF<sup>81</sup>, seuls deux comportent des références militaires. L'un d'eux, *Catalogue des registres et états pour la comptabilité des corps et livres militaires*, publié en 1826 et visiblement conçu pour les unités françaises, ne propose que des ouvrages en français<sup>82</sup>, tandis que l'autre<sup>83</sup>, paru la même année, donne huit références en espagnol. Un de ces titres est édité à Toulouse (*Cartas marruecas*, colonel José Cadalso, 1820), un autre à Turin (*Reflexiones militares del vizconde de Santa Cruz*, s.d.) et les six derniers ont paru en Espagne (deux à Barcelone<sup>84</sup> et quatre aux îles Baléares -Majorque<sup>85</sup> et Palma<sup>86</sup>-). On constate, en outre, que la production purement espagnole concerne surtout l'instruction et la vie en régiment.

L'état actuel de nos recherches ne permet pas de déterminer comment Alzine organise ses approvisionnements en ouvrages espagnols, ni à qui ce commerce est dédié. Toutefois, l'existence conjointe d'un catalogue militaire exclusivement en français et d'un autre catalogue proposant des références militaires en espagnol, montre bien que l'éditeur joue sur deux spécialisations (édition militaire et espagnole), en les faisant parfois coïncider. Il s'agit bien d'un choix de la part de l'éditeur, qui s'est inséré dans une niche éditoriale particulière, celle des publications militaires en espagnol. Peut-être que ce choix est simplement dû aux relations qu'Alzine entretient avec les libraires espagnols et à la nature des ouvrages proposés par ces derniers ; mais ce n'est sans doute pas la seule raison. Jean-François Botrel analyse cette activité de commerce de livres espagnols comme une « fonction de substitution en période de censure

---

<sup>80</sup> Pour tout ceci, AN, F/18/2044, dossier Alzine.

<sup>81</sup> BnF, Q/10/B/428, 429 et 430.

<sup>82</sup> BnF, Q/10/B/428, *Catalogue des registres et états pour la comptabilité des corps et livres militaires qui se trouvent chez J. Alzine...*, 1826.

<sup>83</sup> BnF, Q/10/B/429, *Catalogue de la librairie espagnole de J. Alzine à Perpignan...*, 1828.

<sup>84</sup> *Manejo mecanico de un regimiento de infanteria*, par Torregrosa, s.d., et *Tarifa de todos los haberes de un regimiento de infanteria de linea*, capitaine Alfares, s.d.

<sup>85</sup> *Arte general de la guerra del principio Raymundo Montecuculli* (1812) et *Instrucción militar cristana para uso de los colegios militares* (1811).

<sup>86</sup> *Lecciones de fortificación de campaña dictadas en la academia militar de la Isla de León* (1811) et *Lecciones de diseño militar dictadas en la academia militar de la Isla de León* (1811).

et d'exil, pour la satisfaction des réprimés et expression des émigrés depuis l'extérieur en direction de l'Espagne »<sup>87</sup>. Or l'engagement royaliste d'Alzine est rappelé à plusieurs reprises dans son dossier de demande de brevet. Est-ce à dire qu'il s'engage en faveur des monarchistes espagnols par le biais de son activité professionnelle ? À cette explication politique, l'historien ajoute une autre hypothèse, celle du coût de production plus bas dans les pays au développement technologique plus avancé, et ce malgré les surcoûts liés à l'exportation. Entre 1814 et 1833, année de sa mort, Alzine réalise quarante-deux impressions en espagnol, chiffre qui le place au cinquième rang des éditeurs français publiant des ouvrages ibériques. Cela contribue à faire de Perpignan la troisième ville éditrice de livres en espagnol après Paris et Bordeaux<sup>88</sup>.

Nous l'avons vu, la spécialisation militaire est un moyen de s'insérer au sein d'un monde éditorial concurrentiel. Seulement, la multiplication des éditeurs spécialisés sur le même marché finit par annihiler l'effet de monopole : le réseau, ou le travail en partenariat entre éditeurs se partageant le même marché, permet de contrebalancer l'effet d'engorgement en neutralisant au moins partiellement la concurrence. Ainsi, l'ouverture vers les réseaux locaux, nationaux ou internationaux est cruciale pour les éditeurs militaires, car elle leur garantit la survie. D'autant plus que face à la concurrence parisienne, les éditeurs provinciaux, dont les éditeurs militaires, peinent, sauf rares cas, à s'imposer. Car la concurrence en province est d'autant plus rude. Entre des imprimeurs anciennement établis et les nouveaux-venus dans la profession, la compétition peut être visible, en dépit des efforts de l'administration pour limiter la concurrence et parfois les monopoles. De règle générale, les éditeurs militaires provinciaux ne cantonnent pas leur production aux commandes de l'armée et aux ouvrages militaires, mais s'adaptent aux besoins de la population locale dans son ensemble.

À Saumur par exemple, Adolphe Degouy, bien que bénéficiant du monopole des impressions de l'École de Cavalerie, produit de nombreux ouvrages religieux, livres d'instruction à destination des collèges, mais aussi des ouvrages utilitaires tels qu'Almanachs, tarifs ou encore journaux comme les *Affiches saumuroises* lancées en 1825. Les ouvrages du domaine public sont souvent repris, nécessitant d'autant moins de moyens que la rémunération de l'auteur n'entre pas en ligne de compte, de même que la composition, déjà mise en forme<sup>89</sup>. Les éditeurs militaires s'adaptent à leur situation géographique, tant du point de vue de leur

---

<sup>87</sup> Jean-François BOTREL, « L'exportation des livres et modèles éditoriaux français en Espagne et en Amérique latine (1814-1914) », dans Jacques MICHON, Jean-Yves MOLLIER, *Les mutations du livre et de l'édition dans le monde du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'an 2000*, op.cit., p. 234.

<sup>88</sup> Gérard BONET, « Alzine père et fils, libraires-imprimeurs à Perpignan de 1792 à 1866 et hommes engagés », dans *Id.* (coord.), *Imprimerie, édition et presse dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Perpignan, ville de Perpignan/publications de l'Olivier, 2004, p. 21-53, p. 28.

<sup>89</sup> Véronique SARRAZIN, « Pourquoi et comment se faire éditeur ? Les Degouy à Saumur, 1797-1830 », *Histoire et civilisation du livre*, t. XVIII, 2022, p. 164.

activité (typographie, lithographie, cabinet de lecture...), que de leur spécialisation (presse civile ou militaire, spécialisations complémentaires...). Dépendante des acteurs militaires locaux, elle s'adapte plus facilement à leurs besoins, qui eux-mêmes génèrent l'apparition de professionnels du livre, dont une partie de l'activité est dévolue au service des armées.

Même dans le cas de maisons d'édition militaire importantes, la production imprimée ne se résume pas aux ouvrages à destination de l'armée. L'imprimerie Verronnais, pourtant l'une des plus importantes de la Moselle, nous l'avons vu, ne déclare en 1826 que vingt titres militaires sur les quatre-vingt-quatre déposés, soit 23,8%. Cette année-là, le tirage minimum est de 50 exemplaires, là où le *Messenger boiteux* en atteint 9 000 !<sup>90</sup>. Pour autant, certains ouvrages militaires bénéficient d'une grande diffusion (en théorie), à l'instar du *Manuel des sous-officiers et caporaux du corps d'infanterie* (1841) publié à 3 000 exemplaires<sup>91</sup>. Mais la plupart du temps, les tirages sont compris entre 500 et 1 000 exemplaires, à l'exemple de cette *Ordonnance du roi sur le service des troupes d'infanterie de 1833*, publié à 500 exemplaires.

De même, la maison Levrault, pourtant en position forte, ne se limite pas au domaine militaire. Elle travaille en effet pour l'administration au sens large et crée plusieurs collections bon marché<sup>92</sup>. En outre, afin d'augmenter sa rentabilité et d'assurer son expansion, Levrault cherche à maîtriser la chaîne du livre, en se dotant, en sus de l'activité d'impression, de librairie et d'édition, d'un atelier de reliure, d'une papeterie, d'une fabrique d'encre et d'une fonderie de caractères<sup>93</sup>. La maison fait également la livraison de papier et la commission de livres<sup>94</sup>. Au début des années 1820, Levrault ajoute à ses activités la lithographie, atelier installé par Aloys Senefelder lui-même, qui lui permet non seulement d'illustrer ses livres, mais aussi de pourvoir à des commandes telles que cartes de visite et travaux de ville<sup>95</sup>. Levrault investit même l'imagerie pieuse, les cartes postales, les plans de ville, ainsi que la musique<sup>96</sup>. En somme, la maison d'édition cherche l'autosuffisance avec l'adjonction d'ateliers annexes dynamiques, augmentant la rentabilité de l'ensemble en travaillant pour d'autres éditeurs<sup>97</sup>.

Verronnais procède de même à son échelle et propose, lui aussi, en sus de la typographie, de la lithographie et de la taille-douce, une librairie, un atelier de reliure, une papeterie, ainsi

---

<sup>90</sup> AN, F/18/168-169, déclarations d'imprimer pour la Moselle.

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> « Édition et imprimerie en France », Madeleine AMBRIERE, *Dictionnaire du XIX<sup>e</sup> siècle européen*, Paris, PUF, 2007.

<sup>93</sup> L'origine de la fonderie est ancienne : sous la Révolution, Levrault cofonde une Société typographique avec Thomassin et Jacob, après qu'ils ont racheté la fonderie Rolland-Jacob. En 1800, cette fonderie intègre la société créée sous le nom « Levrault frères ». Jean-Pierre KLEIN, Bernard ROLLING, *Histoire d'un imprimeur : Berger-Levrault, 1676-1976, op.cit.*, p. 71.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>96</sup> Léon BOUSSARD, « Le tricentenaire de Berger-Levrault », *Nouvelle Revue des deux mondes*, 11/1976, p. 452.

<sup>97</sup> Jean-Pierre KLEIN, Bernard ROLLING, *Histoire d'un imprimeur : Berger-Levrault, 1676-1976, op.cit.*, p. 85.

que la fabrication de registres commerciaux et militaires. François Verronnais pratique même pendant un temps, à partir de 1858, l'imagerie populaire axée sur les thématiques militaires<sup>98</sup>. Car plus encore que la diversification des activités, les éditeurs militaires privilégient la diversité des typologies d'imprimés qui leur permet de répondre aux besoins locaux. L'adaptation au public local implique aussi de publier des ouvrages ayant rapport avec la région, le département ou la localité. C'est-là un moyen d'attirer un lectorat, tout en s'assurant une exclusivité de la publication d'ouvrages à portée purement locale. La maison Levrault s'est ainsi illustrée dans les « alsatica », ces ouvrages sur l'Alsace. François-George Oscar Berger-Levrault s'engage particulièrement sur ce terrain. Membre de l'Académie Stanislas, il rédige un *Catalogue des alsatiques*, publié après la guerre de 1870<sup>99</sup>. Mais la maison s'est déjà montrée active sur ce terrain, en éditant par exemple les cartes du chemin de fer Strasbourg-Bâle dans les années 1840, à l'heure où Strasbourg devient une destination touristique<sup>100</sup>, ou encore des ouvrages tels que l'*Histoire des saints d'Alsace* par Hunckler (1837). De plus, on retrouve dans les archives de la maison de nombreuses correspondances avec les institutions scolaires et religieuses (notamment protestantes) du département<sup>101</sup>.

La diversification, complément d'une spécialisation, représente ainsi une garantie de survie face à la concurrence, dans un contexte de marché limité. Mais ce que les imprimeurs-libraires et éditeurs militaires de province déplorent le plus, c'est la concurrence parisienne. Lorsque le préfet du Morbihan s'étonne de ne pas voir de trace d'activité depuis plusieurs mois de la part du libraire Le Coat-Saint-Haouen, à Lorient, ce dernier lui répond :

« Depuis qu'un monopole injuste a été établi sur l'imprimerie et que l'on juge à propos de concentrer à Paris toutes les impressions des premières autorités administratives, judiciaires, militaires et financières, nécessairement nos ateliers s'en ressentent. Plusieurs imprimeurs des départements ont réclamé, en observant que ce monopole préjudiciait autant à l'intérêt général qu'à l'intérêt particulier. Ils ont fait des observations bien probantes ; on n'a pu s'empêcher de les reconnaître, en leur répondant ; mais, ajoutait-on on a pris la marche de tout imprimer à Paris, et puisqu'on a commencé, il faut bien continuer »<sup>102</sup>.

Certains n'hésitent pas à écrire noir sur blanc leurs récriminations contre une capitale trop présente. Guépin et Bonamy, auteurs de *Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle. Statistique, topographique, industrielle et morale* (Sébire, 1835), écrivent : « Nous ferons observer à ce propos [la fourniture des administrations] combien il est injuste qu'elles soient presque toutes faites par l'imprimerie royale. À nous la charge, à Paris les bénéfices »<sup>103</sup>. D'autant que ces fournitures

---

<sup>98</sup> Noémie BODE, *L'imagerie messine : imprimeurs, lithographes et imagerie populaire à Metz...*, *op.cit.*, p. 24.

<sup>99</sup> Discours du docteur Friot, dans *François Georges Oscar Berger-Levrault, né à Strasbourg le 9 mai 1826, mort à Nancy le 24 septembre 1903*, Nancy, Berger-Levrault, 1903, p. 14.

<sup>100</sup> VILLE DE STRASBOURG, *Imprimerie et édition à Strasbourg au XIX<sup>e</sup> siècle. Livres, journaux, prospectus, éditeurs, libraires de 1815 à 1870*, Strasbourg, Bibliothèque municipale, 1976, p. 26.

<sup>101</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/609, dossier « enseignement » et « culte ».

<sup>102</sup> Cité par Patricia SOREL, *La révolution du livre et de la presse en Bretagne (1780-1830)*, *op.cit.*, p. 126.

<sup>103</sup> Cité dans Francis BOUGOUIN, « L'imprimerie à Nantes depuis son implantation jusqu'à l'époque actuelle », *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Nantes et de Loire Atlantique*, t. CXIII, 1974, p. 203. Cette

restent limitées. Ils ajoutent en effet que la consommation de la Marine par exemple, « se borne aux livres qui lui sont indispensables [...] »<sup>104</sup>. De fait, l'ordonnance de 1823 réprecise les compétences de l'Imprimerie royale. Cette dernière se veut exclusivement chargée d'imprimer pour le compte des ministères : elle

« satisfait à tous les besoins de l'État [...] Elle exécute les impressions de l'État à des prix inférieurs à ceux du commerce et arrêtés d'avance, soit par les administrations elles-mêmes pour les mains d'œuvre, soit par des adjudications publiques ou des marchés sur soumissions ou de gré à gré pour les papiers et autres fournitures [...] L'Imprimerie impériale opère absolument envers l'État comme pourraient le faire des imprimeurs particuliers ; mais comme elle n'a point à réaliser les bénéfices que feraient ces imprimeurs, elle reverse annuellement au trésor les excédents de ses recettes sur ses dépenses [...] »<sup>105</sup>.

Dans le cadre des discussions sur la loi des comptes et des écrits au sujet de l'Imprimerie royale, la veuve Baudouin, imprimeur à Lorient, demande aux députés en septembre 1830, de neutraliser le monopole de l'Imprimerie royale pour les impressions administratives, qui pèse sur le commerce local déjà fortement concurrencé par les établissements parisiens. Cette mesure est particulièrement réclamée par les imprimeurs des ports<sup>106</sup>. De fait, en 1827, le toulonnais Jean Pierre Bellue avait déjà signalé, lors du renouvellement de sa demande d'établir une succursale, le tort que font les éditeurs parisiens aux provinciaux : « on voit chaque jour dans Toulon, les libraires de Paris exploiter leur bénéfice de ce genre d'industrie, auprès des particuliers, des administrations et à bord des bâtiments même, eux qui ne sont ni brevetés pour cette ville et qui n'y payent aucun droit »<sup>107</sup>. Firmin Didot, imprimeur et député, se fait l'écho de ces réclamations partagées, lors des discussions de 1830 à la Chambre :

« L'Imprimerie royale désire conserver les travaux qu'elle a ravis de toutes parts et qu'elle s'est appropriée ; les imprimeurs de Paris et des provinces, payant des patentes et des impositions, désirent qu'on leur rende les travaux, qui, de tous temps, leur avaient appartenu [...]. Plusieurs imprimeurs de Paris et des départements proposent d'imprimer beaucoup de travaux au même prix, et quelques-uns même à des prix très inférieurs [...] »<sup>108</sup>.

Firmin Didot cite notamment les travaux pour le Génie maritime qui s'imprimaient auparavant dans les provinces. Déplorant « l'état de dégradation où languissent l'imprimerie et la librairie des départements », le libraire rappelle :

« D'ailleurs, est-il bien de l'intérêt du gouvernement de priver les imprimeurs de travaux qui rendraient la vie aux établissements de province, et notamment aux imprimeries des ports de mer ? [...] Je pourrais rappeler, par exemple, que, sur la fin de 1789, la paye des troupes de la Marine, à Brest, se trouvant retardée de quelques jours par un peu de gêne dans les trésors, des mouvements dangereux commençaient à éclater, lorsque M. Malassis, qui de père en fils était imprimeurs du Roi à Brest, avança généreusement la somme

---

critique existe depuis le siècle précédent.

<sup>104</sup> Patricia SOREL, « La librairie à Rennes et à Nantes », dans *Id.*, Frédérique LEBLANC (dir.), *Histoire de la librairie française*, Paris, Cercle de la Librairie, 2008, p. 110.

<sup>105</sup> François Antoine DUPRAT, *Histoire de l'imprimerie impériale de France*, Paris, imprimerie impériale, 1861, p. 348-349.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 439.

<sup>107</sup> AN, F/18/2099/A, dossier Bellue, lettre au Ministre de l'Intérieur, 15 janvier 1828.

<sup>108</sup> François Antoine DUPRAT, *Histoire de l'imprimerie impériale de France*, *op.cit.*, p. 415-416.

de 50 000 francs, et l'ordre ne fut pas troublé »<sup>109</sup>.

Le plaidoyer obtient peu d'effets ; l'Imprimerie royale conserve tous les travaux qui lui ont été confiés dans les années 1820. Toutefois, il est décidé qu'à l'exception de certains travaux nécessitant une garantie ou un secret particulier, les impressions administratives peuvent se faire soit à l'Imprimerie royale, soit dans le commerce par le biais de marchés passés avec publicité et concurrence, pour cinq ans maximum<sup>110</sup>. Mais l'apaisement est de courte durée<sup>111</sup>.

« Un livre qui pénètre dans la province peut être considéré comme populaire, mais quant à un livre venu de province, c'est une chose inouïe ! »<sup>112</sup>. Quoique caricaturale, cette sentence de Bouvard et Pécuchet témoigne des difficultés multiples de l'édition provinciale, dont l'édition militaire n'est pas exclue. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les grandes métropoles du livres comme Lyon ou Rouen, si dynamiques au début de l'époque moderne en termes de production éditoriale, se mettent à décliner au profit de Paris<sup>113</sup>, qui dès le début du siècle domine le marché du livre en France. Que retenir de l'édition militaire dans les départements entre 1810 et les années 1820 ? Tout d'abord, cette spécialité est déjà ancrée dans certaines zones depuis l'Ancien Régime, en raison du contexte stratégique. Sans surprise, les ports militaires et villes proches des frontières possèdent un ou plusieurs établissements en lien avec le livre militaire : Metz, Strasbourg, Toulon, Brest au premier chef. Toutefois, le maillage territorial militaire se développe au XIX<sup>e</sup> siècle. À cet égard, les archives du Dépôt de la Guerre conservent un instrument de travail intéressant<sup>114</sup>.

Ce tableau regroupant les administrations militaires françaises, destiné sans doute à diriger les travaux de cartographie, relève, par divisions et subdivisions militaires, les places fortes, garnisons, écoles régimentaires, établissements de poudres et salpêtres et directions administratives pour le Génie et l'Artillerie. Bâti dans les années 1830-1831, le document présente une partie de l'état de la France militaire au tout début de la Monarchie de Juillet<sup>115</sup>.

---

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 421-422.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 347-438.

<sup>111</sup> En 1851, une *Note soumise à MM les représentants par les délégués de la typographie et de la lithographie, à l'occasion d'un projet de loi demandant un crédit extraordinaire de 60 000 francs pour l'établissement de presses mécaniques à l'Imprimerie nationale et la construction d'un atelier destiné à les recevoir* (par Guiraudet, Cosse, A. Leclère, Thunot, Maulde, Delalain, Martinet et Plon, Thierry, Engelmann et Kaepelin, Paris, 1851) est publiée, alors que l'Imprimerie royale demande 60 000 francs pour l'achat et l'installation de nouvelles presses.

<sup>112</sup> Cité dans Frédéric BARBIER, « Livres, lecteurs, lecture », dans Dominique VARRY (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III : *Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, Paris, Cercle de la Librairie, 2009 [1991], p. 786.

<sup>113</sup> Jean-Yves MOLLIER, « Les mutations de l'espace éditorial français du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », art.cit., p. 31.

<sup>114</sup> SHD, GR/3/M/334. Voir annexe 3 : Le maillage territorial du Génie et de l'artillerie (vers 1830).

<sup>115</sup> Nous avons recensé les données en annexe, en les simplifiant (recensement des principales garnisons d'artillerie et du génie, élimination des redondances, dans la mesure où certaines places dépendent de plusieurs divisions militaires). Nous avons également occulté la première division (Paris et sa proche ceinture), pour ne nous intéresser qu'au réseau provincial. Nous avons en revanche ajouté une colonne relative aux éditeurs et « gens du livres »

À la lecture de ces informations, on constate qu'au premiers tiers du siècle, le maillage territorial des garnisons est relativement serré et que chacune des dix-neuf divisions de France comporte plusieurs garnisons, même dans les régions les plus reculées et les moins densément peuplées. Ensuite, force est de constater qu'au gré de l'installation d'institutions militaires, des gens du livre se spécialisent dans les ouvrages à destination de l'armée : Degouy devient imprimeur de l'École de Cavalerie et éditeur militaire dès lors que l'école s'établit définitivement. D'autres, et c'est le cas le plus courant, comptent les administrations militaires locales parmi de nombreux clients. Ces éditeurs font en général partie des plus importants de la région, du département ou de la ville, comme Verronnais à Metz. On arrive parfois à déceler dans de petites localités des imprimeurs servant l'armée, comme Théret en Lozère ou Repos dans les Basses-Alpes, servant la Gendarmerie départementale.

Un cas particulier se dégage, celui de Berger-Levrault, qui, bien qu'éditeur provincial dispose d'une renommée nationale voire internationale, à l'instar d'un Mame pour l'édition religieuse. Bien qu'exceptionnelle, cette maison use de stratégies semblables à celles de ses homologues moins importants. Car pour les éditeurs militaires provinciaux, il s'agit avant tout de s'assurer la survie. Aussi mettent-ils en place des stratégies éditoriales. À la diversification des activités (lithographie, papeterie...) s'ajoute un éventail de publications : ouvrages d'intérêt local, imagerie, livres religieux, scolaires ou relevant d'une spécialité autre (sciences naturelles pour Levrault par exemple). Le réseau constitue également un moyen efficace pour s'ancrer dans un territoire, développer ses affaires et déjouer la concurrence d'éditeurs militaires devenus des alliés, le temps d'une opération ou pour un partenariat durable. Le facteur géographique dessine une édition militaire différente de celle pratiquée à Paris<sup>116</sup>.

## **B) Centralité parisienne de l'édition militaire**

Si les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont des périodes de « conquête du livre »<sup>117</sup>, c'est bien l'imprimerie parisienne qui assure le triomphe du livre français aux siècles suivants, après que le colbertisme et la politique centralisatrice de Louis XIV ont contribué à transformer Paris en « capitale du livre » (Frédéric Barbier). À ce tropisme institué qui perdure au XIX<sup>e</sup> siècle, s'ajoutent divers facteurs qui le renforcent, récession économique ou encore « construction d'un

---

militaires que nous avons identifiés.

<sup>116</sup> Nous renvoyons à notre article « L'édition militaire au travers de deux portraits : les maisons Corréard (Paris) et Verronnais (Metz) », *Histoire et civilisation du livre*, t. XVIII, 2022, p. 215-234.

<sup>117</sup> Roger CHARTIER et Daniel ROCHE, « Le livre. Un changement de perspective » dans Jacques LE GOFF et Pierre NORA (dir.), *Faire de l'histoire. Nouveaux problèmes, nouvelles approches, nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 2011 (1974), p. 779.

service culturel à la gloire de la monarchie »<sup>118</sup>. La centralisation française, focalisée à Paris au détriment des provinces, a pour conséquence l'hégémonie de l'édition parisienne<sup>119</sup> renforcée par la limitation du nombre des ateliers patentés et l'existence de privilèges et monopoles, attribués aux quelques éditeurs parisiens les plus en vue du pouvoir. Paris est ainsi devenu centre névralgique de l'impression du fait de sa proximité avec le pouvoir, au détriment des anciennes capitales du livres qu'avaient été Lyon, Rouen (plus de dix ateliers en ville) ou encore Lille et Strasbourg (cinq à six ateliers)<sup>120</sup>. La concentration des métiers du livre à Paris découle à la fois des possibilités commerciales que la proximité avec le pouvoir ouvre, mais aussi de la volonté dudit pouvoir de surveiller l'impression et la diffusion de l'écrit<sup>121</sup>.

La librairie française se trouve ainsi en déséquilibre entre un centre dominant accueillant les principaux éditeurs, et une province cantonnée à la diffusion d'ouvrages parisiens ou à l'édition d'intérêt local<sup>122</sup>. Dans ce contexte, quelle place l'édition militaire occupe-t-elle à Paris ? Quelles en sont les caractéristiques ? Après avoir décrit le paysage de l'édition militaire et de sa production au début de notre période d'étude, nous nous intéresserons aux caractéristiques de cette édition militaire parisienne, en particulier à travers la figure de la maison Magimel, Anselin et Pochard, puis celle du libraire Corréard, emblématiques du monde du livre militaire parisien.

Avec la promulgation du décret du 5 février 1810, l'Empire instaure de nouveaux règlements pour le monde de l'édition française et ce jusqu'à la fin du siècle. Ce cadre réglementaire intensifie le contrôle du monde du livre en imposant aux professionnels de disposer d'un brevet accordé par l'État. Ainsi, les imprimeurs sont soumis à un *numerus clausus* (80 à Paris jusqu'en 1870)<sup>123</sup>. La censure napoléonienne inaugure par là-même un siècle d'encadrement administratif du monde de l'édition<sup>124</sup>. Cet état de fait est pour le chercheur d'une utilité certaine ; les professionnels du livre devant faire une demande de brevet aux autorités, cela génère une documentation administrative parfois fort intéressante qui nous permet de mieux cerner l'identité des postulants, ainsi que la nature de leur production éditoriale. Cette obligation du brevet est réaffirmée sous la Restauration avec la loi du 21

---

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 781.

<sup>119</sup> Jean-Yves MOLLIER, « La construction du système éditorial français et son expansion dans le monde du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », dans Jacques MICHON, Jean-Yves MOLLIER, *Les mutations du livre et de l'édition...*, *op.cit.*, p. 47.

<sup>120</sup> *Id.*, *Une autre histoire de l'édition française*, Paris, La Fabrique édition, 2015, p. 93.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 14-15.

<sup>122</sup> Frédéric BARBIER, « Libraires et colporteurs », dans Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. III : *Le temps des éditeurs*, Paris, Promodis, 1985, p. 253.

<sup>123</sup> Ce *numerus clausus* impose aux postulants la vacance d'une place. Marie-Claire BOSCOQ, *Imprimeurs et libraires parisiens sous surveillance (1814-1848)*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 35-36.

<sup>124</sup> Jean-Yves MOLLIER, « La construction du système éditorial français et son expansion dans le monde du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », dans Jacques MICHON, Jean-Yves MOLLIER, *Les mutations du livre et de l'édition...*, *op.cit.*, p. 53.

octobre 1814, réinstaurant, parallèlement à l'inscription de la liberté de l'édition dans la Charte, la déclaration et le dépôt en préfecture, le dépôt légal et le maintien du brevet et du serment pour les imprimeurs et les libraires<sup>125</sup>. De même, avec la diffusion de la lithographie s'impose la nécessité d'en réglementer la pratique désormais sanctionnée par un brevet. Ce système est maintenu jusqu'en 1870, avec quelques relâchements en 1830-1835 et 1848-1849<sup>126</sup>.

Le brevet est un titre personnel, ne pouvant servir qu'au chef d'entreprise, au lieu pour lequel ce dernier est délivré. Pour obtenir un brevet, les postulants doivent en faire la demande écrite auprès des autorités qui déclenchent alors deux enquêtes, menées l'une par les commissaires inspecteurs de la Librairie<sup>127</sup> et l'autre par les services de la préfecture de Paris ou des départements, sur les opinions politiques, la moralité et les ressources financières du postulant, qui doivent être suffisantes pour que le futur breveté ne soit pas contraint de publier des ouvrages interdits, par nécessité vitale<sup>128</sup>. Le candidat doit joindre à sa demande écrite un acte de naissance, un certificat « de bonnes vie et mœurs », délivré par la mairie de son lieu de vie, ainsi qu'un certificat de capacité signé d'au moins trois confrères<sup>129</sup>. À partir de 1820, un durcissement de la surveillance rend le brevet plus compliqué à obtenir, à moins d'avoir racheté celui d'un imprimeur ou libraire démissionnaire<sup>130</sup> : on privilégie la voie de la transmission au détriment de la création.

Ce cadre réglementaire posé, à quoi l'édition militaire ressemble-t-elle au début de notre période d'étude ? D'après notre corpus, sur 50 maisons d'édition militaire parisiennes, 12 datent d'avant 1815, 10 ont été créées sous la Restauration et 16 sont postérieures à 1830<sup>131</sup>.

Dates de création	Nombre de maisons créées	Pourcentage sur l'ensemble du corpus des éditeurs militaires parisiens (1810-1870) (50)
Avant 1810	9	18,00%
1810-1815	3	6,00%
1815-1830	10	20,00%
Après 1830	16	32,00%
Non comptabilisées	12	24,00%

*Répartition chronologique des créations de maisons d'édition parisiennes (source : base de données éditeurs)*

<sup>125</sup> Odile KRAKOVITCH, « Le décret du 5 février 1810 » dans Patricia SOREL, Frédérique LEBLANC (dir.), *Histoire de la librairie française*, op.cit., p. 15.

<sup>126</sup> Jusqu'en 1848, puis renouvelé sous le Second Empire. Jean-Yves MOLLIER, « L'édition. 1815-1914 », dans Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France*, t. II : *Cultures*, Paris, Gallimard, 1992, p. 215.

<sup>127</sup> Après 1830, par les commissaires de police de la librairie. Voir Nicole FELKAY, *Balzac et ses éditeurs, 1822-1837. Essai sur la librairie romantique*, Paris, Promodis/ Cercle de la librairie, 1987, p. 27.

<sup>128</sup> Élisabeth PARINET, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>)*, op.cit., p. 270.

<sup>129</sup> Quatre, selon Nicole Felkay, voir *Balzac et ses éditeurs, 1822-1837...*, op.cit., p. 26.

<sup>130</sup> Isabelle de CONIHOUT, « La Restauration : contrôle et liberté » dans Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, op.cit., t. II, p. 539.

<sup>131</sup> En raison d'incertitudes de datation, 12 maisons sur les 50 ne sont pas comprises, soit presque un quart (24%).

Sur les 9 maisons déjà en activité en 1810, 3 sont antérieures à la Révolution : Barrois (1768), Dezauche (1780) et Pierre Didot aîné (1785), qui toutefois ne se lance dans l'édition militaire qu'à compter de 1789. Car la Révolution, puis l'Empire, avec l'essor militaire que ces régimes engendrent, ouvrent pour l'édition militaire une période faste qui fait émerger tant des ateliers éphémères que de grandes dynasties, appelées à régner sur l'édition militaire pour un demi-siècle. D'après notre corpus, nous comptons deux créations ou reprises de maisons en 1789. C'est le cas de Louis Cordier<sup>132</sup> (1765 ? -1835). Sans doute issu de la famille de relieurs parisiens éponyme, Louis Cordier profite de la libéralisation révolutionnaire pour s'installer comme imprimeur-libraire. L'année suivante, il s'associe avec Meymac jusqu'en 1791. En 1797, il trouve un nouvel associé en la personne de François Legras, avec qui il travaille jusqu'au décès de ce dernier en 1810. Ensemble, ils essuient une faillite (1803), mais rebondissent en se spécialisant dans le livre militaire. À partir de 1807 en effet, Louis Cordier se fait « imprimeur (-libraire) de la garde impériale (et royale et des troupes de toutes armes) »<sup>133</sup> et pratique, de plus, la commission en librairie. On sait peu de l'activité de l'atelier, sinon qu'il publie la *Revue militaire* de l'homme de lettres Richard Ange de Badoer en 1833<sup>134</sup>, qui le charge l'année suivante de l'impression de son *Journal de la Gendarmerie*<sup>135</sup>. Cordier décède en 1835, laissant son entreprise à sa veuve Nicole Rousselot, âgée alors de 65 ans. Cette dernière continue de publier pour les armées, avant de démissionner en 1844<sup>136</sup>.

La Révolution constitue aussi une aubaine pour la famille Didot. Les frères Pierre (1761-1804) et Firmin (1764-1836), fils de François-Ambroise Didot, profitent de la conjoncture pour s'installer. L'aîné, Pierre, est reçu libraire en 1785 et s'installe imprimeur en 1789. À cette occasion, il devient libraire pour l'Artillerie et le Génie, prenant la suite de son beau-frère Louis Alexandre Jombert<sup>137</sup> avec qui il était associé depuis 1786. Éditeur de cartes, atlas, poésies et fables, il semble travailler surtout pour les administrations civiles. Il se dit en effet imprimeur

---

<sup>132</sup> AN, F/18/1749, dossier Cordier.

<sup>133</sup> Sous la Restauration, la garde royale est instaurée dans la continuité de la garde impériale. Elle est constituée de huit régiments d'infanterie, huit de cavalerie et deux d'artillerie, soit environ 25 000 hommes et un millier d'officiers. Elle est supprimée en 1830, puis restaurée sous le Second Empire. André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France*, t. II : de 1715 à 1871, Paris, PUF, 1992, p. 394 et 433.

<sup>134</sup> AN, F/18/413, n°77, *Revue militaire*.

<sup>135</sup> AN, F/18/1749, dossier Cordier.

<sup>136</sup> Roméo ARBOUR, *Dictionnaire des femmes libraires en France*, Genève, Droz, 2003.

<sup>137</sup> La famille Jombert exerce de 1680 environ à 1824. Elle se lance dans une activité de librairie militaire à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec Charles-Antoine dit Jombert père (1712-1784) et Claude-Antoine (1740-1788). Charles-Antoine est attesté « imprimeur-libraire du Roi pour l'Artillerie (et le Génie) » ou « du corps royal de l'Artillerie et du Génie » à compter de 1737, soit deux ans après avoir repris l'activité de son père Claude Jombert. Il est reçu libraire le 27 juillet 1736 puis imprimeur le 30 janvier 1754, après avoir racheté l'imprimerie de Joseph Bullot. Il édite des ouvrages de sciences, d'art militaire, d'art et d'architecture. Les deux fils de Charles-Antoine, Claude-Antoine Jombert « fils » ou « aîné » (1740-1788) et Louis-Alexandre Jombert « fils jeune » ou « le jeune » (1749-1811) se partagent la charge de « libraire du Roi pour le Génie et l'Artillerie » vers 1775, date à laquelle ils rachètent le fonds de leur père, avec leur beau-frère Louis Cellot. Louis-Alexandre épouse la sœur de Pierre et Firmin Didot en 1779. En 1789-1790, ses beaux-frères prennent sa succession comme libraires pour l'Artillerie et le Génie, tandis qu'il se retire dans son château du Cher, où il décède en 1811.

du Sénat en 1800, de la Cour impériale en 1812, puis du Roi (et de la Chambre des pairs) sous la Restauration, avant que son fils Jules (1794-1871) ne lui succède comme imprimeur en 1822. Firmin rejoint son frère en 1790, comme libraire pour l'Artillerie et le Génie, avant d'enchaîner et de diversifier ses titulatures : libraire pour l'art militaire, les mathématiques, les sciences et arts, la Marine et l'architecture hydraulique, l'architecture et les éditions stéréotypes, puis « imprimeur de l'Institut impérial » et « imprimeur du Roi, de l'Institut et de la Marine » ou encore « imprimeur de la faculté de médecine ». Il garde ainsi la dimension militaire de l'établissement dont il prend possession au début de sa carrière, sans en faire une exclusivité.

Il cherche en effet à se diversifier et ne se cantonne ni à ses activités de libraire-imprimeur, ni aux éditions militaires. Papetier, graveur et fondeur de caractères, il dirige la fonderie de l'imprimerie impériale à partir de 1811, puis en 1823, rachète les papeteries de Mesnil-sur-l'Estrées, près d'Évreux. En 1827, il se tourne vers la vie publique et confie ses affaires à ses fils Ambroise, Hyacinthe et Frédéric (« Firmin Didot frères »), qui ne poursuivent ni les impressions militaires, ni celles pour la Marine, mais restent aux commandes de l'un des plus grands établissements d'édition du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>138</sup>.

Mais les éditeurs militaires les plus remarquables de cette période sont sans doute Anselin, Magimel et Pochard. Certes, leur établissement n'atteint pas l'importance de celle des Didot ; en revanche, ils parviennent à faire de l'édition militaire une vraie spécialité reconnue et stable, faisant de leur nom un label de qualité en la matière. Véritable emblème de l'édition militaire, la maison Magimel, Anselin et Pochard n'a, à notre connaissance, jamais bénéficié d'étude spécifique. Afin de reconstituer au mieux l'histoire et le fonctionnement de cette maison, nous nous appuyons ici sur le fonds Magimel conservé aux Archives nationales du monde du travail, mais aussi sur les dossiers de demande de brevet de la série F/18 des Archives nationales, ainsi que sur le Minutier central des notaires parisiens. Par ailleurs, la Bibliothèque nationale de France conserve plusieurs catalogues de la maison, publiés entre les années 1810 et 1840, qui permettent d'appréhender l'évolution de la production de la maison d'édition fondée à la Révolution par Magimel.

Denis Simon Magimel (1767-1831 ?)<sup>139</sup>, fils d'un orfèvre parisien, s'établit libraire en 1793. Le *Tableau des libraires, imprimeurs et éditeurs...de 1804* (Paris, Debray) signale l'activité de « Magimel, libraire pour l'art militaire », installé quai des Augustins<sup>140</sup>. Sa sœur Denise épouse Firmin Didot, libraire pour l'Artillerie et le Génie, et lui-même épouse en 1807

---

<sup>138</sup> Voir le chapitre qui leur a été consacré par Jean-Yves Mollier dans *L'Argent et les lettres, histoire du capitalisme d'édition, 1880-1920*, Paris, Fayard, 1988.

<sup>139</sup> Le dossier de Magimel aux AN (F/18/1797) est vide. Les informations proviennent du dossier Demonville (AN F/18/1754) et du fond d'archives privées conservé aux ANMT, série 24/AQ.

<sup>140</sup> Anne BOYER, « Libraires », dans Jean TULARD, *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1999, p. 1075.

la fille de l'imprimeur Demonville, autant de facteurs familiaux qui l'ancrent davantage dans la spécialité de l'édition militaire. Libraire pour l'art militaire, les sciences, les arts et l'artillerie, Magimel est breveté imprimeur en 1814, avant de se démettre en faveur de son beau-frère Demonville en 1816. Breveté libraire en 1812, il poursuit son activité jusqu'en 1821 au moins. La librairie militaire parisienne Magimel est, dès son origine, consacrée à l'approvisionnement des régiments et autorités militaires en imprimés et ouvrages. Les fonds d'archives subsistants de l'entreprise Magimel, puis Magimel et Pochard, recèlent nombre de courriers adressés par des militaires aux libraires, à l'instar de ce que l'on peut trouver dans les fonds Berger-Levrault. Ainsi en est-il d'un ensemble de lettres datées de 1806 à 1810, envoyées des 56<sup>e</sup> et 93<sup>e</sup> régiments basés à Alexandrie. Les quartiers-maîtres payeurs successifs faisaient commande de feuilles d'appel et d'intercalaires par exemple<sup>141</sup>.

Mais la lettre du 10 mai 1805, adressée par le capitaine Riva, chargé de l'armement et de l'habillement au 56<sup>e</sup> régiment, demande également des fournitures autres, tels que « deux rasoirs de chez Lemaire, coutelier rue du Roule Chaussée d'Antin » : le libraire se fait épicier, commissionnaire pour diverses marchandises, relais entre les militaires sur le terrain et leurs habitudes en ville. C'est durant la période impériale que Magimel devient un acteur incontournable de la fourniture des régiments, parfois au détriment de confrères imprimeurs-libraires militaires. Auparavant cliente de Legras et Cordier, imprimeurs-libraires militaires au 43 rue Galande, la 4<sup>e</sup> légion est fournie, semble-t-il à partir de 1808, par Magimel, « imprimeur-libraire de la Garde impériale et royale, des troupes de toutes armes et commissionnaire en librairie, à Paris, rue de Thionville n°9 ». Il subsiste en effet des « états des impressions » pour la 4<sup>e</sup> légion de réserve de l'intérieur pour la période allant de juillet à novembre 1808, d'un montant de 493 francs de fournitures constituées d'imprimés administratifs (états d'effectifs, des déserteurs, des remplacements, billets d'hôpitaux et autres)<sup>142</sup>.

De même, un état des fournitures issues du « magasin de livres militaires, de registres et d'états pour la comptabilité des corps » pour l'année 1811 à destination du 14<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, décrit une dépense de 256,15 francs, rien que pour le mois de février. Si l'on y trouve facturés une caisse (3,50 francs), le port par diligence (12,50 francs) et autres frais de transport (6,50 francs), les plus grosses dépenses sont concédées pour les registres : 25 francs pour un registre de services des officiers et 31,20 francs pour un registre des recettes avec seize feuillets pour réparation à l'armement et vingt-deux feuillets blancs, soit un registre fait sur mesure. Les autres dépenses importantes ne le sont qu'en raison du nombre d'exemplaires commandés : 50 francs pour 500 mémoires de proposition (soit 0,1 franc l'unité) ou encore 25

---

<sup>141</sup> ANMT, fonds Magimel, 24/AQ/3, dossier documents volés restitués.

<sup>142</sup> *Ibid.*, états des impressions pour la 4<sup>e</sup> légion de réserve de l'intérieur, juillet à novembre 1808.

francs pour 500 certificats de visites (0,05 franc l'unité). On conçoit alors combien une presse à demeure au régiment peut être utile et réduire les frais de fonctionnement du corps. Car ces fournitures coûtent cher à des régiments dont les finances ne sont pas toujours très stables, ni renflouées à temps. Le quartier-maître trésorier du 61<sup>e</sup> régiment de ligne Regnault, positionné à Chambéry, écrit à Magimel : « Le peu de stabilité dans la comptabilité nous force à ne pas faire commande des à-bons-comptes, feuilles de prêts, de payment [sic] aux officiers etc. »<sup>143</sup>. D'autres encore contestent les états de fournitures, ou renvoient le libraire auprès d'une autre entité plus à même de payer les articles. Le capitaine Faure par exemple, du régiment d'Artillerie à cheval de la Garde Royale à Vincennes, écrit le 30 avril 1816 :

« Votre état de fourniture pendant le premier trimestre de 1816 présente des objets dont le conseil d'administration du régiment ne peut supporter la dépense, notamment un article de 50 feuilles d'appel [...]. Vous devez pour cet objet vous pourvoir auprès du conseil d'administration des gardes [...] Ensuite, il existe dans votre état des fournitures particulières qui ne peuvent tomber à la charge du régiment, telles qu'un canif à quatre lames [...] ensuite, vous y comprenez cinquante affiches pour vente de chevaux et vous les portez à 12 francs tandis que vous avez fixé ces affiches à 8 francs plus 1,80 francs pour le timbre. [...] Cet article ne doit pas non plus paraître au compte, le montant en ayant été retenu aux acquéreurs de chevaux et se trouvant déposé dans ma caisse pour vous être remis »<sup>144</sup>.

Les archives de correspondance de la maison Magimel recèlent, de plus, une lettre de Collignon adressée à l'éditeur militaire parisien en 1793 : le libraire messin y prend acte que Magimel succède à Firmin Didot et qu'en conséquence, ils seront amenés à travailler ensemble, ne serait-ce que pour régler les opérations en suspens, les affaires communes restant modiques : « Je ne prends pas beaucoup chez vous, parce que je ne fais la librairie, pour ainsi dire, qu'en articles de mon fonds qui consiste en ordonnances militaires, livres classiques et les usages de notre diocèse. [...] »<sup>145</sup>. Car pour la maison parisienne Magimel comme pour Levraut, l'établissement d'un réseau avec d'autres libraires militaires reste crucial<sup>146</sup>. Au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, Magimel, qui occupe une position dominante sur le marché de l'imprimé militaire, tisse de nombreux liens avec des libraires installés en Europe, au gré de l'avancée des troupes napoléoniennes. Outre les liens avec Collignon à Metz, Magimel cherche des liens au Nord, plus précisément à Boulogne avec le libraire Leroy-Berger. Un ensemble de lettres de 1809 montre que les libraires exercent l'un pour l'autre la commission et procèdent à des échanges et commandes d'ouvrage par voie de roulage<sup>147</sup>.

De même, subsiste une partie de la correspondance entretenue entre 1816 et 1820 par Magimel avec Le Coat Saint-Haouen à Lorient, qui assure une partie de l'approvisionnement

---

<sup>143</sup> ANMT, fonds Magimel, 24/AQ/3, Regnault à Magimel, 2 juin 1811.

<sup>144</sup> *Ibid.*, capitaine Faure à Magimel, 30 avril 1816.

<sup>145</sup> ANMT, fonds Magimel, 24/AQ/1, lettre de Collignon à Magimel, 25 (illisible) 1793.

<sup>146</sup> Nous reconstituons en annexe une partie du réseau de la maison Magimel, réalisé à partir de l'état des dettes de l'entreprise, qui recense les comptes de libraires ouverts chez Magimel. Voir annexe 4.

<sup>147</sup> ANMT, fonds Magimel, 24/AQ/5, dossier Leroy-Berger.

de la localité en livres militaires<sup>148</sup>. Ce réseau s'étend également au-delà des frontières. En 1806 par exemple, Magimel est en lien avec l'imprimeur du Roi Marianne Fauche née Borel, installée à Neufchâtel<sup>149</sup>, et en 1810, il reçoit d'un libraire de Côme (Italie) une proposition de partenariat :

« Ayant appris par le moyen de mes amis que vous êtes un grand libraire, et comme il est peu de temps que j'ai ouvert une boutique de cette nature, il m'est besoin de vous prier à m'envoyer votre catalogue avec les conditions que vous pratiquez avec vos correspondants. »<sup>150</sup>

Au sein de la volumineuse correspondance de Magimel, des lettres proviennent d'Alexandrie ; d'autres viennent de Genève ou de Mayence, ou encore de Rome, de Vento, de Venise ou de Vérone. Alors que l'extension du réseau commercial de Levrault en direction des États allemands est établie, voulue et ancrée dans une stratégie commerciale plus large due en grande partie à l'implantation géographique (frontalière) de l'entreprise, rien ne permet d'affirmer qu'il en est de même pour la maison parisienne Magimel, installée loin des frontières. En l'absence de document archivistique probant, on suppose dès lors que l'établissement d'un réseau international, dans le cas d'une maison parisienne prestigieuse, découle d'un développement des affaires d'autant plus naturel que les troupes impériales s'installent à l'étranger au fur et à mesure des avancées militaires et des campagnes.

Si Magimel abandonne l'imprimerie en 1816, c'est qu'il a d'autres projets : cette année-là, il s'associe à Auguste Édouard Gabriel Anselin et à Augustin Marie Pochard (1790-1827)<sup>151</sup>. Ce dernier fils du papetier et relieur Augustin Pochard et d'Élisabeth Geneviève Magimel, entre en 1801 comme commis chez Denis-Simon Magimel, son oncle maternel, avant de rejoindre Firmin Didot en 1805. Il reprend sa place chez son oncle en 1813. Pochard est breveté libraire trois ans plus tard et travaille dès 1820 en association avec Magimel et Anselin, avec qui il reste associé jusqu'à sa mort. Auguste Édouard Gabriel Anselin (1784-185...) entre quant à lui en 1806 comme employé chez Didot. En 1814, il rejoint la maison Magimel comme commis. Son certificat de capacité de 1815 atteste toutefois qu'il a travaillé quinze ans durant chez ce dernier. Il est donc associé à Magimel et Pochard jusqu'au décès du premier en 1822, date à laquelle il rachète l'établissement avec le second. En 1827, il est seul aux commandes de l'atelier et perpétue la tradition de l'édition militaire.

Un rapport du préfet de police de 1850 rappelle qu'il tient « par privilège du ministère de la Guerre les registres et états de la comptabilité des régiments de la garde royale et des

---

<sup>148</sup> ANMT, fonds Magimel, 24/AQ/3, dossier Le Coat Saint Haouen.

<sup>149</sup> *Ibid.*, lettre de Marianne Fauche à Magimel, 1806.

<sup>150</sup> *Ibid.*, lettre de Dominique Valliero à Magimel, 25 septembre 1810.

<sup>151</sup> AN F/18/1813, dossier Pochard. Dates d'après le registre d'inhumation du cimetière du Montparnasse. À distinguer de l'imprimeur Edme Eugène Pochard (1800-1849).

troupes de toutes armes », et qu'à ce titre, il est « obligé de faire imprimer tout ce qui a rapport aux fournitures militaires dont il a le privilège et forcé de prendre des arrangements onéreux avec les imprimeurs ». Son affaire est florissante et sa « solvabilité incontestable »<sup>152</sup>. En 1835, Jean-Baptiste Jules Marcellin Gaultier-Laguionie acquiert une partie du fonds Anselin, avec qui il s'associe jusqu'à sa mort en 1843. Son neveu, Julien Jean Dumaine lui succède à la tête de la librairie militaire. Un nouveau venu, Charles Tanera (1818-1881), est breveté libraire en 1853 en succession d'Anselin<sup>153</sup>, récupérant ainsi la partie restante du fonds de ce dernier<sup>154</sup>.

À la lumière de ces éléments, que dire de l'implantation de l'édition militaire parisienne ? Premièrement, existant dès l'époque moderne, elle s'est logiquement installée près des centres du pouvoir. On observe ainsi une certaine continuité entre ces éditeurs d'Ancien Régime et ceux de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. On constate également que la librairie militaire s'insère géographiquement parlant dans le dispositif général de la librairie parisienne, qui se caractérise par une répartition bien particulière. Les libraires spécialisés privilégient une installation à proximité des centres pour lesquels ils travaillent : tel est le cas pour les éditeurs de médecine, de droit ou de théâtre. La librairie militaire fait ici figure d'exception, privilégiant une implantation au cœur des « quartiers du livre », plutôt que la proximité directe des institutions militaires, toutefois relativement peu éloignées. Car des rues, voire des quartiers entiers polarisent l'activité de librairie, ce « regroupement socioprofessionnel » n'allant pas « forcément de soi dans la structure parisienne de l'époque »<sup>155</sup>, selon Marie-Claire Boscq.

Prenons l'exemple de la librairie militaire maritime. Le ministère de la Marine est sis rue Royale depuis 1789, soit sur la rive droite de la Seine, à proximité du Louvre. Sur la totalité de notre corpus, nous avons recensé dix noms de professionnels du livre ayant travaillé pour la Marine. Si l'on excepte ceux qui ont des attributions particulières (papetier) ou ceux dont on sait trop peu<sup>156</sup>, qu'en est-il de la répartition parisienne des sept autres professionnels ? Le lithographe et graveur en taille-douce Jean Stanislas Gellée<sup>157</sup>, qui travaille pour la Marine, pour le Dépôt des fortifications ou encore les Ponts et Chaussées, vit rue de La Harpe et rue de la

---

<sup>152</sup> AN, F/18/1727 dossier Anselin, rapport du préfet de police, 1850.

<sup>153</sup> AN, F/18/1827, dossier Tanera.

<sup>154</sup> Voir annexe 5 : Transmission de l'entreprise Magimel (1793 ? -1881 ?).

<sup>155</sup> Marie-Claire BOSCO, « L'implantation des libraires à Paris », dans Jean-Yves MOLLIER (dir.), *Le commerce de la librairie en France...*, op.cit., p. 41.

<sup>156</sup> Cas de Chaulin (*Almanach du commerce de Paris, des départements et des principales villes du monde*, 1827), « papetier du Roi et du duc d'Orléans, du ministère de la Justice, de la Guerre, de la Marine, des Finances etc. », installé au 116 rue saint-Honoré, proche du Palais-Royal. Ledoyen ne rentre pas non plus dans le cadre de cette étude, dans la mesure où l'on sait trop peu sur son compte, hormis le fait qu'il est « libraire chargé de la vente des cartes et ouvrages publiés par le Dépôt général de la Marine » (*Bottin*, 1858. S'agit-il de Jacques-Aubin Ledoyen ? Ou de son parent Simon-Alexandre ?).

<sup>157</sup> AN, F/18/1727, dossier Gellée.

Boucherie, soit en plein cœur du quartier des libraires de la rive gauche. Jean-Claude Dezauche (1745 ? -1824) reçoit vers 1780 le privilège de la vente des cartes produites par le Dépôt de la Marine. Éditeur de cartes géographiques depuis les années 1770, il quitte la rue Saint-Séverin (face à la rue de La Harpe) lorsqu'il obtient le monopole du Dépôt de la Marine et s'établit à l'« entrepôt général des cartes de la Marine » au 40, rue des Noyers.

Cet entrepôt jouxte la rue de La Harpe, la place Maubert et la Montagne-Sainte-Geneviève, soit le cœur du Quartier Latin, relativement éloigné du ministère de la Marine et du Dépôt général de la Marine. Le libraire décède en 1824 et son fils Jean-André Dezauche<sup>158</sup> reprend sa charge jusqu'en 1831, où semble-t-il, il est breveté typographe puis lithographe, déménageant à cette occasion au 11 du faubourg Montmartre. Dans les années 1830, Jean-Baptiste Robiquet succède à Dezauche à la tête de l'entrepôt des cartes de la Marine, mais on ne sait combien de temps. Car en 1856, Robiquet demande un brevet de libraire et en 1857, il remplace le libraire Corbet au 2, rue pavée Saint-André-des-Arts, où il vend des cartes de géographie et d'hydrographie : « Son intention est de faire un petit commerce de livres dans le local où il se trouve et de vendre principalement les ouvrages qui traitent d'hydrographie »<sup>159</sup>.

Dès avant la Restauration, ce « quartier des libraires » est privilégié par ceux qui sont spécialisés pour la Marine, dont la veuve Courcier. Victoire Félicité Lemaire<sup>160</sup> reprend en 1811 et 1812 les brevets d'imprimeur et de libraire de son défunt mari, Louis Courcier, et ajoute à sa titulature la mention de la Marine. Elle est désormais « imprimeur-libraire pour les mathématiques, la Marine, les sciences et les arts ». Sa librairie est alors installée au 57, quai des Augustins, puis au 4, rue de La Harpe. Sous la Restauration, elle s'établit au n°12, rue du Jardinnet, à deux pas de la rue pavée Saint-André-des-Arts, jusqu'en 1820. À ce moment-là, son gendre Charles Louis Étienne Bachelier (1776-1852)<sup>161</sup> lui succède comme libraire, gardant les mêmes spécialités que sa belle-mère. Bachelier est à son compte depuis 1805 et a œuvré au 55 et 68, quai des Augustins. Il est donc voisin de la librairie de la veuve Courcier à ses débuts ; lorsqu'il reprend son établissement, il conserve le 12, rue du Jardinnet de sa belle-mère, mais garde également son local du 55, quai des Augustins jusqu'à son décès en 1852.

Son gendre Alexandre-Joseph-Louis Mallet dit « Mallet-Bachelier » reçoit son brevet en sa succession le 14 mai 1853. Mallet-Bachelier abandonne vraisemblablement les éditions pour la Marine, mais met l'accent sur la fourniture de l'École Polytechnique, autre cliente militaire, pour laquelle son beau-père était imprimeur. C'est ce dont témoigne la titulature que

---

<sup>158</sup> AN, F/18/1755/B, dossier Dezauche (dossier absent pour Jean-Claude).

<sup>159</sup> AN, F/18/1820, dossier Robiquet, rapport de l'inspecteur Piras, 26 avril 1860.

<sup>160</sup> AN, F/18/1792, dossier Lemaire.

<sup>161</sup> AN, F/18/1729, dossier Bachelier.

Mallet-Bachelier fait figurer dans le *Bottin* de 1864 : « imprimeur-libraire du bureau des longitudes, de l'École polytechnique, de l'observatoire de Paris, de l'école centrale des arts et manufactures ». Il ne quitte pas le désormais historique 55, rue des Augustins et y adjoint un local au 10, rue de Seine. Mallet-Bachelier côtoie donc sans doute Leneveu, libraire pour la Marine et l'art militaire<sup>162</sup>, installé au 18, rue des Augustins au moins entre 1841 et 1860.

Mais l'une des plus grandes librairies destinées à la Marine reste celle de Firmin Didot (1764-1836), qui commence sous la Révolution comme libraire pour l'Artillerie et le Génie. Rapidement, Didot s'oriente entre autres vers la Marine, pour laquelle il est libraire et imprimeur. À ses débuts, Didot récupère le local de Jombert, rue Dauphine, avant de s'installer de 1792 à 1798 au 116, rue de Thionville (anciennement rue Dauphine), qui retrouve sa dénomination première à la Restauration. Jusqu'en 1811, il reste dans la même rue, en changeant de local régulièrement. De 1811 à 1829, Didot s'installe enfin au 24, rue Jacob, non loin du faubourg Saint-Germain, près de la rue des Saints Pères. On voit ainsi que la librairie à destination de la Marine reste dans un périmètre assez restreint, plus proche du ministère de la Guerre que de celui de la Marine, sans en être toutefois fortement éloignée. Pourtant, les liens avec les autorités sont indéniables, en particulier pour Firmin Didot. Mais il semblerait que le tropisme du monde du livre l'ait emporté et ait polarisé tout ce pan de librairie dans un même quartier, par ailleurs déjà habité par les imprimeurs-libraires militaires depuis l'époque moderne.

La librairie militaire ne se démarque donc pas de la librairie générale par son implantation. Sur la rive gauche, un large périmètre concentre de nombreux libraires. Le quai des Augustins, en particulier, héberge environ un libraire tous les cinq mètres. Les rues voisines, comme les Grands Augustins, Gît-le-cœur, Pavée ou Hautefeuille, contribuent à cette concentration qui s'étend sur le quartier Saint-André-des-Arts jusqu'à la rue Dauphine et la rue de La Harpe. Un large périmètre se dessine, limité par le quai des Augustins, le quai Malaquais (Nord), la rue de l'École de médecine et de l'Abbaye (Sud), La Harpe (Est), les petits Augustins voire rue de Seine (Ouest)<sup>163</sup>. L'une des rues historiques des imprimeurs-libraires, la rue Saint-Jacques, est comprise dans le périmètre. On y trouve également de nombreux bureaux de journaux spécialisés dans les domaines savants, à la différence des bureaux de la rive droite, axés sur l'actualité et la presse engagée<sup>164</sup>. En plus de rassembler instituts et universités, le

---

<sup>162</sup> Pas de dossier aux AN. Leneveu est le seul libraire de notre corpus à pratiquer la librairie pour les armées de terre et de mer. Les informations sont issues des *Annuaire*s de Bancelin-Dutertre et des *Bottin du commerce*.

<sup>163</sup> Viera REBOLLEDO-DHUIN, « L'espace parisien des libraires sous la monarchie de Juillet : des solidarités de métier ? », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°39, 2009, [en ligne] <[www.journals.openedition.org/rh19/3914](http://www.journals.openedition.org/rh19/3914)>, DOI : 10.4000/rh19.3914 (consulté 3/05/2019), p. 43.

<sup>164</sup> Françoise PARENT-LARDEUR, *Les cabinets de lecture. La lecture publique à Paris sous la Restauration*, Paris, Payot, 1982, p. 132.

Quartier latin est en outre favorablement placé pour profiter de l'axe de communication que constitue la Seine pour se déplacer et transporter les marchandises. Quatre rues rassemblent environ 20% des libraires de ce même quartier : Hautefeuille, Seine, Saint-Jacques et Saint-André-des-Arts<sup>165</sup> ; elles sont également fréquentées par les éditeurs militaires.

Peu éloignée des quartiers des ministères de la Guerre et de la Marine, l'édition militaire semble préférer la logique de regroupement professionnel plutôt qu'institutionnel, en privilégiant le Quartier latin. On remarque une polarisation de l'édition militaire autour de la rue Dauphine et des Augustins dès le début du siècle et plus encore entre 1830 et 1860. Le recensement opéré par Viera Rebolledo-Dhuin indique que la rue Dauphine regroupe entre quatre et neuf librairies entre 1815 et 1855<sup>166</sup> ; nous constatons pour notre part qu'une partie non négligeable de ces dernières sont consacrées à l'art militaire. Dès avant la Révolution, la rue Dauphine est en effet un siège de l'édition militaire. L'enseigne de la librairie, « À l'Image Notre Dame » sous Charles-Antoine Jombert, déménage peu au XVIII<sup>e</sup> siècle. De la Rue Saint-Jacques (« vis-à-vis les Mathurins »), lieu privilégié de la librairie parisienne où Jombert est installé entre 1735 et 1742, l'établissement déménage quai des Augustins (au coin de la rue Gît-le-Cœur) jusqu'en mai 1750, où il se fixe rue Dauphine (proche le Pont-Neuf) jusqu'en 1775.

Lorsque Claude-Antoine Jombert reprend la boutique, il reste dans cette même rue Dauphine, au n°112, où il est « le second libraire à droite », nous apprend son adresse typographique. Louis-Alexandre, reprenant la librairie militaire, conserve cette adresse, mais la déplace au n°116, avant d'investir le n°28 de la rue Pavée-Saint-André-des-Arts. Enfin, l'établissement échoit au n°1850 de la rue de Thionville (Dauphine) entre 1799 et 1802. Firmin Didot, leur successeur, y conserve une adresse jusqu'en 1811. En 1807, le libraire militaire Magimel l'avait rejoint, après un passage de presque dix ans quai des Augustins. Magimel reste rue de Thionville jusqu'en 1813. Après un bref passage rue Christine (dans le quartier de la Monnaie, ladite rue faisant le lien entre la rue Dauphine et celle des Grands Augustins), où durant une période, il remplace Demonville, Magimel revient s'établir rue Dauphine de 1816 à sa mort en 1821.

Par ailleurs, une des premières caractéristiques de l'édition parisienne réside dans l'attrait suscité par la capitale : Paris constitue un « passage obligé » pour les éditeurs militaires souhaitant développer leur affaire. De fait, nombre d'imprimeurs-libraires de province parmi les plus importants installent une boutique à Paris. Ainsi en est-il de la maison d'édition

---

<sup>165</sup> Viera REBOLLEDO-DHUIN, « La librairie parisienne en mutation », dans Patricia SOREL, Frédérique LEBLANC (dir.), *Histoire de la librairie française, op.cit.*, p. 60.

<sup>166</sup> *Ibid.*

strasbourgeoise Levrault, qui marque à bien des égards le monde de l'édition. Installée en province, elle n'en est pas moins sensible au poids parisien, fortement renforcé sous la Révolution. Au tout début du siècle, Levrault, principale maison d'édition du Bas-Rhin, est ainsi l'un des trois établissements d'édition du département à ouvrir une succursale à Paris, selon le recensement de l'*Annuaire du Bas-Rhin* dans les années 1810<sup>167</sup>. La fondation de cette « deuxième maison » à Paris est décidée dans l'acte de création de la société « Levrault frères ». La succursale doit s'occuper d'affaires de commerce de librairie en gros, du fait de la facilitation des contacts avec les autres libraires parisiens que permet l'installation d'une boutique à Paris. Vers 1800, Nicolas Levrault, aidé de trois employés, dont un commis principal M. Fleischer, dirige cette nouvelle maison<sup>168</sup> installée dans un local du quai Malaquais, en plein cœur du quartier des libraires<sup>169</sup>. On y adjoint une imprimerie au 8 rue Mézières<sup>170</sup>, mais son rôle reste secondaire. Car c'est surtout la librairie qui est active, jouant avant tout un rôle financier : paiement des billets à ordre émis par la maison de Strasbourg, règlements aux auteurs et fournisseurs, gestion des abonnements aux journaux parisiens, relais pour la maison de Strasbourg en ce qui concerne les fournitures ou entretien des liens avec les éditeurs étrangers.

Toutefois, la maison parisienne ne tarde pas à connaître des difficultés : les échanges fiduciaires se font majoritairement par billets à ordre et lettres de change, aussi la maison met-elle en circulation des titres de façon « dispersée » et aux valeurs parfois supérieures à ce dont elle dispose réellement ; le contrôle en est donc malaisé. Or l'équilibre financier se fonde sur un calendrier prévisionnel de rentrées de fonds par le biais de nouveaux billets à ordre ou lettres de change. Le recouvrement n'est pas toujours assuré et les prévisions d'entrées restent incertaines, des retards intervenants régulièrement<sup>171</sup>. L'équilibre est donc précaire pour ce genre d'établissement ; Nicolas Levrault en fait les frais. Enchaînant les affaires complexes et n'assurant pas un suivi suffisamment assidu du fait de leur multiplication, Nicolas Levrault doit renoncer à la direction de la maison de Paris<sup>172</sup>. Couvert de dettes, il se retire en 1804 et laisse l'établissement à ses frères Levrault l'aîné et Louis Levrault<sup>173</sup>. Une deuxième tentative de fondation de succursale survient, cette fois-ci en association avec Schoell. La société « Levrault, Schoell et Cie » devait éponger les dettes faites par Nicolas Levrault et relancer les affaires

---

<sup>167</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830, op.cit.*, p. 176.

<sup>168</sup> Voir notamment AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/304, Compte ouvert de la maison de Paris avec celle de Strasbourg, an VIII-an IX (1799-1801), 40/J/307, journal-compte des livres de la maison de Paris, an VIII-an IX.

<sup>169</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830, op.cit.*, p. 205.

<sup>170</sup> Voir par exemple AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/582, inventaire du magasin de Paris rue Mézières.

<sup>171</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>172</sup> Voir notamment AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/396, Nicolas Levrault, compte courant et liquidation de Levrault frères à Paris, v. 1806 et 40/J/429, liquidation de Levrault frères à Paris, 1803-1806.

<sup>173</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830, op.cit.*, p. 210.

parisiennes, depuis la nouvelle boutique de la rue de Seine<sup>174</sup>. C'est encore une fois un échec.

Dans les années 1815, un troisième essai est tenté. La nouvelle librairie parisienne Levraut fait travailler alors quatre ou cinq personnes et entretient des relations de plus en plus étroites avec un libraire de la capitale, Pitois, qui devient gestionnaire des affaires de la maison et gendre de Caroline Schertz veuve Levraut. La concentration des affaires a pour conséquence de transformer cette succursale en point de passage obligé pour la quasi-totalité du « papier » de la maison Levraut, au détriment de Strasbourg. Cela en fait une cible privilégiée lors de la crise de 1830<sup>175</sup>. Toutefois, une « division du travail » se met en place, la maison parisienne servant de vitrine et assurant l'édition des ouvrages à large diffusion, tandis que l'atelier strasbourgeois tient une autre partie du marché, notamment régional. Avec le poids écrasant de la librairie parisienne, l'insertion de Levraut dans le dispositif de la capitale lui permet d'avoir voix au chapitre et de traiter d'égal à égal avec des libraires parisiens puissants, et ainsi de peser sur le marché national et international. Située au cœur des réseaux des librairies françaises et internationales, la librairie Levraut de Paris assure par exemple les envois à l'étranger<sup>176</sup>. Paris est alors le passage obligé des transactions, des nouvelles modes et des commandes ; l'on conçoit que la création d'une succursale parisienne fut pour Levraut un choix stratégique intéressant, plus efficace que l'association avec un libraire ou le montage d'une opération commerciale, même d'envergure<sup>177</sup>. La maison parisienne des Levraut représente un « pivot principal du réseau commercial »<sup>178</sup> développé en Allemagne, dans les pays du Nord et méridionaux.

Un deuxième aspect caractéristique de l'édition militaire parisienne réside dans son exclusivité. Tandis qu'en province, les éditeurs militaires ne se limitent pas à produire des ouvrages militaires mais diversifient les thématiques couvertes par leur production (sciences, religion...), les éditeurs militaires parisiens parviennent à vivre de leur spécialité. Ils peuvent certes diversifier leur activité en demandant des brevets complémentaires (lithographe, libraire...), mais cela reste toujours au profit de la spécialisation militaire<sup>179</sup>.

Le cas Corréard est emblématique de ce choix de spécialisation exclusive. Ingénieur

---

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 228.

<sup>175</sup> Frédéric BARBIER, « Libraires et négoce. La crise de la librairie et la révolution politique de 1830 » dans *Id.*, Annie PARENT-CHARON, François DUPUIGRENET-DESROUSILLES, Claude JOLLY, Dominique VARRY, *Le livre et l'historien*, Genève, Droz, 1997, p. 529.

<sup>176</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie...*, *op.cit.*, p. 324.

<sup>177</sup> *Ibid.*, p. 300.

<sup>178</sup> C. MARENEO, « La librairie en province » dans Patricia SOREL, Frédérique LEBLANC, *Histoire de la librairie française*, *op.cit.*, p. 94.

<sup>179</sup> Voir l'annexe 6 consacrée à l'étude prosopographique de la base de données éditeurs.

hydrographe<sup>180</sup>, Alexandre Corréard prend part à l'expédition de reconnaissance du Cap-Vert en 1816. Embarqué sur la « Méduse », il survit au naufrage du navire, immortalisé par Théodore Géricault, dans son *Radeau de la Méduse*<sup>181</sup>. Corréard, affaibli et malade, est d'abord recueilli à l'hôpital de Saint-Louis du Sénégal, mais se remet mal du drame<sup>182</sup>. De retour en France, il est admis à l'hôpital de Rochefort, sa base de départ, avant de regagner Paris avec une santé définitivement dégradée, notamment sur le plan psychologique. L'ingénieur en retire une haine profonde pour le régime qui avait nommé comme capitaine de l'expédition un ancien de l'armée navale royale, le capitaine de frégate Hugues Duroy de Chaumareys<sup>183</sup> qui, n'ayant pas commandé en mer depuis plus de vingt-cinq ans<sup>184</sup>, se révèle incompetent<sup>185</sup>. Corréard réclame au ministère de la Marine une indemnité de 9 000 francs pour perte de matériel, ainsi que la Légion d'honneur, mais doit se contenter de l'indemnité de 250 francs accordée aux officiers du bataillon d'Afrique rescapés de la catastrophe<sup>186</sup>. Corréard se tourne alors vers le chirurgien de 3<sup>e</sup> classe Savigny, qui avait rédigé une relation du naufrage à l'attention du ministère de la Marine et lui propose de la publier.

En 1817 paraît le *Naufrage de la Méduse faisant partie de l'expédition du Sénégal en 1816*, disponible chez cinq libraires dont trois du Palais-Royal. Le succès est immédiat en France et à l'étranger et l'émotion vive sert les intérêts de la presse d'opposition, comme le *Mercure de France*, *La Minerve* ou le *Constitutionnel*. La *Méduse* devient un symbole pour le mouvement libéral. Les éditions se succèdent et Corréard se fait éditeur pour exploiter ce « best-seller ». Il ouvre une librairie et un cabinet de lecture au Palais-Royal, 258 galeries de Bois, où selon Edmond Werdet se retrouvent chaque soir de nombreux opposants au régime. Car Corréard est engagé politiquement ; il appartient aux Chevaliers de la liberté, branche française de la société secrète des Carbonari<sup>187</sup> et adhère en 1821 à la Charbonnerie française dont il accueille dans sa librairie un des instigateurs du soulèvement militaire avorté de 1821, le général Berton. Après de multiples condamnations pour publications de pamphlets et ouvrages séditieux lui ayant valu plusieurs séjours à Sainte-Pélagie et de nombreuses amendes, Alexandre Corréard voit son commerce « Au naufragé de la Méduse » mis sous scellés. Son brevet lui est

---

<sup>180</sup> D'aucuns disent civil, mais cela semble incertain, Corréard ayant suivi des études au Prytanée de Compiègne. Il n'existe pas de dossier d'ingénieur géographe au nom de Corréard au SHD. Au vu de la nature de la mission, Corréard devait plutôt être ingénieur spécialisé en hydrographie.

<sup>181</sup> Corréard est représenté au bas du mat, montrant au loin le navire de secours. Voir Philippe MASSON, *L'affaire de la Méduse. Le naufrage et le procès*, [Paris], Le grand livre du mois, 2000 (Tallandier, 1989), p. 222.

<sup>182</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>183</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>184</sup> Edmond HUGUES, *Alexandre Corréard de Serres, naufragé de la « Méduse »*, Gap, Jean et Peyrot, 1920, p. 4.

<sup>185</sup> Ses officiers lui reprochent durant le procès de 1817 d'avoir utilisé les cartes de Bellin, approximatives et défectueuses. Philippe MASSON, *L'affaire de la Méduse. Le naufrage et le procès*, *op.cit.*, p. 114.

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 196-197.

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 197-199.

retiré et une nouvelle phase de sa carrière débute, avec l'édition de journaux militaires en collaboration avec son jeune frère Jean Gabriel.

C'est en effet sous l'impulsion de Jean Gabriel Corréard (1792-1870 ?) que la maison éponyme se spécialise dans la librairie militaire, délaissant les publications politiquement sulfureuses et une « foule de pamphlets incendiaires »<sup>188</sup> pour se mettre au service des autorités militaires. Jean Gabriel Corréard succède à son frère Alexandre qui lui vend sa boutique du Palais-Royal en 1820, tout en restant, selon ses dires « agent du sieur Gabriel Corréard »<sup>189</sup>. Dans une lettre que le préfet de police adresse au ministre de l'Intérieur en septembre 1822, on apprend que la boutique aurait été cédée le 14 octobre 1820 par acte enregistré sous seing privé, passé entre Jean Gabriel Corréard et M. Berchut, fermier général des galeries de bois du Palais-Royal<sup>190</sup>. Dès lors, le nouveau propriétaire, ancien instituteur<sup>191</sup>, cherche à redorer le blason de la maison Corréard en se spécialisant dans les publications militaires, virage impulsé dans les années 1820 lorsque les deux frères montent ensemble le *Journal des sciences militaires*. La rupture entre Alexandre et Jean Gabriel Corréard est consommée en 1828, Alexandre continuant à publier des ouvrages séditieux sous couvert de la maison de son frère. Un procès se tient au tribunal de commerce<sup>192</sup> : l'acte de société qui liait les frères pour l'exploitation du *Journal des sciences militaires* est rompu, laissant Jean Gabriel seul directeur de la publication et de la maison d'édition<sup>193</sup>.

En 1828, soit quelques années seulement après les condamnations d'Alexandre Corréard, son ancien établissement est considéré comme un « magasin considérable en librairie », tenu par un « homme fortuné » « en relation avec le ministère » et faisant de « très bonnes affaires »<sup>194</sup>. Désormais, la maison ne publie que des ouvrages militaires, ainsi que plusieurs titres de journaux militaires, apparaissant au nombre de cinq dans le *Catalogue des livres militaires publiés par J. Corréard* de 1846<sup>195</sup>. Ainsi, dans les années 1820-1830, Corréard est l'une des maisons d'édition militaire les plus importantes de la capitale, alors même qu'il ne s'attache qu'à une seule spécialisation -le livre militaire- et centre exclusivement son activité sur la librairie et la rédaction de presse, à l'instar de ce que pratique son concurrent Anselin.

Cependant, la spécialisation militaire n'assure la fortune que d'une poignée

---

<sup>188</sup> AN, F/18/1749, dossier Corréard Alexandre, rapport de l'inspection de la librairie, 15 février 1828.

<sup>189</sup> *Ibid.*, lettre du préfet de police au ministre de l'Intérieur, 1<sup>er</sup> octobre 1822.

<sup>190</sup> *Ibid.*, lettre du préfet de police au ministre de l'Intérieur, 26 septembre 1822.

<sup>191</sup> *Ibid.*, demande de brevet, 23 octobre 1828.

<sup>192</sup> *Ibid.*, renseignements du préfet de police, 5 décembre 1828.

<sup>193</sup> *Ibid.*, lettre de Corréard au commissaire du quartier du Palais-Royal, 22 novembre 1828.

<sup>194</sup> *Ibid.*, renseignements du préfet de police, 5 décembre 1828.

<sup>195</sup> *Journal des sciences militaires des armées de terre et de mer, Journal d'hygiène et de médecine militaire, Journal des armes spéciales, Journal de l'infanterie et de la cavalerie, Annuaire des armées de terre et de mer.* AN, F/18/1749, dossier Corréard, *Catalogue des livres militaires...*, 1846.

d'entrepreneurs, et ce tout au long de notre période. La restriction du public, la concurrence, le développement encore embryonnaire de certains segments de marché (colonies, bibliothèques militaires) permet rarement aux gens du livre militaire de vivre exclusivement de leur spécialisation. Une maison prestigieuse comme celle de Jean Gabriel Corréard fait ainsi faillite et disparaît dans les années 1850, terrassée à la suite de la crise de 1830 puis de 1848, de leurs conséquences et de mauvaises opérations<sup>196</sup>. Elle était pourtant, en son temps, une maison reconnue des autorités. Cela ne suffit pas à sa survie ; dans son rapport, le syndic de faillite précise que le marché des livres militaires représente une opération non rentable à termes<sup>197</sup>. Le prix de revient d'un livre militaire doublé d'un débouché incertain, avait, selon ce même rapport, condamné d'avance l'établissement. Aussi, la plupart des maisons d'édition diversifient leur offre pour compléter, voire compenser, l'édition d'ouvrages militaires, tandis que les libraires militaires parisiens les plus importants parviennent à se concentrer presque exclusivement sur les publications à destination de l'armée (Anselin, Magimel et Pochard, Dumaine, Tanera...). Cela n'est rendu possible que grâce à la localisation de ces maisons : situées à Paris, au cœur du pouvoir militaire, elles bénéficient plus facilement des commandes et s'adressent à un public institutionnel plus nombreux. C'est exclu en province, même pour les industriels comme Berger-Levrault : en effet, spécialisée dans le livre militaire, la maison développe aussi une offre en direction des administrations civiles et propose des ouvrages de sciences naturelles, ainsi que des ouvrages régionaux.

De 1810 à la fin de la Restauration, l'édition militaire se développe tant en province qu'à Paris. Si l'on dénombre des imprimeurs-libraires militaires dès l'Ancien Régime, notamment pour la Marine, la mise en place d'un réseau de professionnels ne peut se faire qu'à la faveur du développement de l'administration et du maillage militaire du territoire. Selon que les imprimeurs-libraires militaires se trouvent en province ou à Paris, ils obéissent à des logiques différentes, notamment eu égard à la diversification ou à l'exclusivité de la spécialisation militaire, en s'adaptant aux caractéristiques de leur milieu d'implantation. L'édition militaire n'arbore pas le même visage selon qu'elle se déploie dans la capitale ou dans les villes périphériques : le contexte territorial implique un développement différent de l'édition militaire et contribue à l'enrichir, du moins en cette première partie de siècle. Au sein d'un milieu concurrentiel, les éditeurs militaires doivent s'adapter aux contraintes locales – lectorat disponible, densité d'éditeurs... Ils développent en outre un système de réseau, actif dans les départements et à Paris, destiné tant à déjouer la concurrence qu'à développer des stratégies

---

<sup>196</sup> Voir chapitre 8.

<sup>197</sup> AD 75, fonds des faillites, D/11/U/3/208, dossier Corréard, rapport du syndic.

commerciales. Mais ce(s) réseau(x) restent dépendants d'une institution militaire centrale tout d'abord, puis locale, qui orchestre les commandes et contrôle les publications militaires.

# Chapitre 3 : Centraliser et contrôler la production imprimée militaire : les périodiques institutionnels

Les journaux militaires font partie intégrante de la culture écrite partagée au sein de l'armée. Le lien existant entre un gouvernement et son armée justifie l'existence d'une presse militaire officielle, à la fois pourvoyeuse de connaissances professionnelles mais aussi cadre de la diffusion de l'information. La presse militaire voit le jour dès la fin de l'Ancien Régime, à la faveur des réformes de Choiseul<sup>1</sup>. Sous la Révolution, le contrôle de la presse militaire permet de mettre en place une propagande politique à destination des sociétés civiles et militaires. Mais c'est à compter de la Restauration que les autorités militaires instrumentalisent la presse et en prennent possession. Il faut toutefois se garder de ne voir dans les journaux militaires institutionnels qu'une sélection d'informations contrôlées, - d'aucuns diraient censurées-, destinées à orienter l'opinion militaire.

En effet, tandis que l'institution militaire du début du XIX<sup>e</sup> siècle s'approprie le genre du périodique, la presse contribue de son côté à la normalisation des connaissances militaires et à une certaine émulation dans la recherche et le partage des savoirs. La presse officielle militaire cherche à cultiver l'esprit de corps, à façonner l'identité des armées et à créer une cohésion et une reconnaissance professionnelle. Le journal militaire constitue également un facteur de dynamisme pour le secteur éditorial militaire. En quoi l'émergence et le renforcement de cette presse militaire officielle furent-ils déterminant pour l'édition militaire ? Après avoir dressé un panorama de la presse militaire officielle et de ses éditeurs, nous nous attarderons sur quelques titres nous paraissant emblématiques, avant de mettre en exergue les spécificités de cette presse, qui lui assurèrent sa longévité.

## A) De 1810 aux années 1825, panorama de la presse militaire officielle

Les journaux militaires, et en particulier les titres institutionnels, suscitent l'intérêt de nombreux chercheurs, étudiant par exemple le contenu des articles de périodiques<sup>2</sup>. D'autres travaux concernent la réception de ces journaux et leur impact dans un contexte colonial. Outre

---

<sup>1</sup> Patrick TURLAN, *Recherches sur les journaux militaires*, DEA d'histoire, Paris VII-Jussieu, 1988, p. 19.

<sup>2</sup> Citons la base de données Milindex, recensant plus de 80 000 articles publiés dans la presse militaire. Fruit du travail conjoint du Centre de Doctrine d'Emploi des Forces, du Centre de Documentation de l'École Militaire et d'universitaires sous la houlette de Julie d'Andurain, cette base ne concerne pour l'heure que les périodiques parus à partir de la Troisième République.

les travaux d'Amin Wassef, portant sur la campagne d'Égypte de Napoléon<sup>3</sup>, légèrement antérieure à notre période, il convient de citer ceux d'Olivier Blazy<sup>4</sup> ou encore de Doan Thi Do<sup>5</sup>, qui se concentrent sur l'ère coloniale (notamment asiatique) à compter de la fin du Second Empire. L'ouvrage dirigé par Hervé Coutau-Bégarie, *Les médias et la guerre*<sup>6</sup> mérite également d'être cité pour les articles qu'il propose sur les interférences existantes entre le phénomène guerrier et le journal tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. On observe cependant un creux historiographique entre les débuts de l'Empire et la guerre de 1870 en ce qui concerne la presse militaire, sa création et sa production. Or c'est précisément ce moment qui nous intéresse, en ce qu'il témoigne à la fois du rôle de l'État dans la constitution de l'identité et du savoir militaires, mais aussi de la mise en place d'un secteur éditorial spécifique encadré par l'institution militaire.

Dans le cadre de cette étude, nous avons donc procédé à la constitution d'un corpus regroupant un ensemble de titres de presse militaire, puisés auprès de différentes sources. Pour ce faire, le dépouillement de plusieurs références comme l'ouvrage de Gaston Saffroy<sup>7</sup> ou celui de Eugène Hatin<sup>8</sup>, s'est révélé indispensable. Ce recensement a été complété par quelques titres répertoriés dans la bibliographie de John Grand-Carteret consacrée aux annuaires et almanachs<sup>9</sup>, ainsi que par une recherche la plus exhaustive possible au sein des dossiers de la série F/18 des Archives nationales, dédiés à la presse périodique. Ce fonds d'archives s'est révélé tantôt riche en informations, tantôt lacunaire, notamment concernant les datations (création, disparition des titres). Il a donc fallu recourir aux états de collection de la Bibliothèque nationale de France et de la bibliothèque du Service historique de la Défense pour parvenir à proposer un corpus qui soit le plus complet possible, malgré d'inévitables lacunes.

Ce corpus nous a permis de distinguer deux périodes entre 1810 et 1825. En premier lieu, le moment 1810-1815 est pauvre en création (voire même en publication) de journaux.

---

<sup>3</sup> Amin Sami WASSEF, *L'information et la presse officielle en Égypte jusqu'à la fin de l'occupation française*, [s.l.], Institut français d'archéologie orientale du Caire, 1975.

<sup>4</sup> Olivier BLAZY, « La presse militaire française à destination des troupes indigènes issues des différents territoires de l'Empire puis de l'Union française », *Revue historique des armées*, n°271, 2013.

<sup>5</sup> DOAN THI DO, « Le journalisme au Vietnam et les périodiques vietnamiens de 1865 à 1944 conservés à la Bibliothèque nationale », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°25, 03/1958.

<sup>6</sup> Hervé COUTAU-BEGARIE (dir.), *Les médias et la guerre*, Paris, Économica, 2005.

<sup>7</sup> *Bibliographie des almanachs et annuaires administratifs, ecclésiastiques et militaires français de l'Ancien Régime et des almanachs et annuaires généalogiques et nobiliaires du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Mâcon, Protat frères, 1959.

<sup>8</sup> *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ou catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur publiés ou ayant circulé en France depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours, avec extraits, notes historiques, critiques et morales, indication des prix que les principaux journaux ont atteint dans les ventes publiques, etc.*, Paris, Firmin Didot frères, fils et c<sup>ie</sup>, 1866.

<sup>9</sup> *Les almanachs français, bibliographie-iconographie des almanachs, années, annuaires, calendriers, chansonniers, étrennes, états, heures, listes, livres d'adresses, tableaux, tablettes et autres publications annuelles, éditée à Paris, 1600-1895*, Paris, J. Alisie et cie, 1896.

Cela n'a rien d'étonnant : de fait, le régime impérial, autoritaire, avait interdit tous les journaux et n'en laissait paraître que treize à Paris. Selon notre corpus, les journaux militaires proprement impériaux se cantonnent aux années précédant 1810, dans la mesure où la plupart des titres produits à cette époque sont des « journaux d'armée », soit des publications relatives à une campagne militaire particulière. À ce titre, la publication de ces journaux est éphémère et circonscrite à la durée de la campagne. Citons par exemple le *Bulletin de l'armée d'Italie* (1805) ou encore le *Bulletin de l'armée d'Allemagne*, paru entre avril et juillet 1809. Ces titres, propres à une guerre, s'inscrivent dans la droite lignée des journaux d'armée révolutionnaires, publiés à chaque campagne et disparaissant aussitôt la fin de cette dernière<sup>10</sup>. D'après les données réunies, seuls quatre titres militaires paraissent entre 1810 et 1815. Ces titres relèvent de deux catégories : les journaux « officiels » et les périodiques « de corps », dont nous constatons qu'ils ne concernent que des corps techniques, en l'occurrence les ingénieurs-géographes et les ingénieurs militaires. Ces titres ont une longévité comprise entre 8 et 122 ans et ont tous été créés avant 1810. Un seul date de l'Empire (*Annales maritimes et coloniales*, 1809), les autres étant des créations révolutionnaires (*Journal militaire*, 1790) ou consulaires.

Titre	Date de début	Date de fin	Typologie	Remarques
<i>Annales maritimes et coloniales</i>	1809	1847	Officiel/ Marine	En 1815, la publication fut refondée et la numérotation, reprise à zéro
<i>Journal militaire</i>	1790	1912	Officiel/ armées de terre	
<i>Mémorial topographique et militaire</i>	1802	1810	Journal de corps/ Ingénieurs-géographes	Repris sous le titre du <i>Mémorial du Dépôt général de la Guerre</i> en 1826
<i>Mémorial de l'officier du génie</i>	1803	1892	Journal de corps/ Génie	

*Journaux militaires impériaux avant 1810 (source : base de données presse)*

Il nous semble que la politique restrictive menée par Napoléon I<sup>er</sup> en matière de publication joue un rôle non négligeable : les titres précités sont en effet tous dépendants des autorités et ne servent à véhiculer que des informations réglementaires ou techniques, sans risques pour le pouvoir. La Restauration se montre moins frileuse dans la publication de titres de presse militaire officielle et relance même des journaux tombant dans l'oubli ou végétant depuis plusieurs années. Ce dynamisme s'explique sans doute par une volonté de prévention et d'action envers une population militaire souvent acquise et fidèle à l'Empereur déchu. Par ailleurs, la création de titres de périodiques officiels permet par anticipation d'éviter ou de contrer la fondation de titres de presse privés, potentiellement dangereux ou contestataires. En

<sup>10</sup> Le journal relatant les faits d'armes d'un corps dans le cadre d'une campagne n'est pas une invention révolutionnaire, en témoigne l'existence d'un *Bulletin de l'armée de Provence*, publié à Aix en 1747 (BnF).

effet, la publication de journaux dépendants ou placés sous l'égide des autorités gouvernementales et/ou militaires permet le contrôle de l'information diffusée. Ce contrôle est d'autant plus important que la presse militaire s'adresse à l'armée, dont on sait quel danger potentiel elle représente pour un régime politique. Cette méfiance perdure tout au long du siècle : une note conservée dans les papiers Rouher, datée du 22 juillet 1868, met en garde contre le danger que représenterait la presse spécialisée militaire si elle prenait une attitude d'opposition<sup>11</sup>. La fondation de titres officiels permet ainsi de contrebalancer le risque, en devançant la potentielle concurrence d'une presse privée et en orchestrant une stratégie de communication à destination des armées.

Ce n'est donc sans doute pas un hasard si la presse militaire, reprise ou créée, s'oriente fortement vers une dimension professionnelle. Hormis la résurgence épisodique de journaux d'armées tels que le *Bulletin de l'armée des Pyrénées*, créé pour l'expédition d'Espagne en 1823, la majorité des titres d'origine officielle concerne soit un corps d'armée spécifique, soit un domaine militaire spécialisé. Nous nous appuyons ici sur un extrait de corpus non exhaustif<sup>12</sup> de neuf titres périodiques fondés ou repris par les autorités militaires sous la Restauration, ou pour lesquelles ces dernières offrent leur patronage ou imposent leur direction. Ce corpus propose en outre un échantillonnage des divers types de journaux dits officiels, existants entre 1815 et la fin des années 1820<sup>13</sup>.

Parmi cet échantillon de neuf titres, trois sont créés avant 1815 ou sont les héritiers de journaux existant sous l'Ancien Régime, la Révolution ou l'Empire, soit un tiers du corpus. Il s'agit de périodiques généraux (*Journal militaire*) ou attachés à des corps fondés ou mis à l'honneur au même moment, à l'instar du *Mémorial topographique du Dépôt de la Guerre*, créé en 1802 alors que les études topographiques et historiques sont plébiscitées par Napoléon I<sup>er</sup>. Parmi les neuf titres de notre étude, sept (77,78%), continuent de paraître après 1870, parfois jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle (voire plus), ce qui tranche singulièrement avec les durées de vie des journaux militaires d'Ancien Régime (quelques années tout au plus). La longévité d'un titre soutenu par les autorités paraît, de fait, pouvoir être mieux assurée que celle d'un journal créé sur initiative privée et sans soutien, du moins en général<sup>14</sup>. Car même si le journal est un échec commercial, l'État n'a aucun mal à le relancer : le *Mémorial topographique et militaire* du

---

<sup>11</sup> AN, 45/AP/16, fonds privés, papiers Rouher, note du 22 juillet 1868.

<sup>12</sup> Toutes les données concernant ces titres sont issues de notre base de données des périodiques militaires, bâtie grâce au croisement des sources issues des fonds des AN (série F/18, dossiers de brevetés et dossiers de déclaration des journaux), des archives privées d'éditeurs (fonds Magimel et Pochard, fonds Berger-Levrault) ainsi que d'autres sources, notamment les bases périodiques et états de collection de la BnF.

<sup>13</sup> Corpus présenté en annexe 24 : Journaux militaires officiels en vigueur sous la Restauration.

<sup>14</sup> Sauf exceptions. Prenons le *Spectateur militaire*, titre privé fondé par d'anciens généraux d'Empire et dont un des domaines de prédilection est l'histoire militaire : il parut de 1826 à 1914, ce qui en fait une exception.

Dépôt de la Guerre est ressuscité sous la Restauration, après seulement deux ans de vie au début du siècle. En outre, le ministère de la Guerre est plus prolifique que le ministère de la Marine (huit titres contre un) et propose des thématiques aussi diverses que la médecine, l'Artillerie ou encore la Gendarmerie, s'adaptant ainsi à un lectorat aux préoccupations professionnelles variées.

La Restauration est une période particulièrement dynamique en ce qui concerne la création ou la reprise de titres périodiques institutionnels. Nous avons sélectionné dix-neuf titres officiels au sein de notre corpus, sur la base de la fiabilité des informations collectées dans ladite base (dates de création, vassalité avérée à l'État). Trois vagues de création apparaissent entre 1815 et 1870 ; une première sous la Restauration (neuf titres entre 1815 et 1830, soit la moitié des titres officiels du corpus), une deuxième sous la Monarchie de Juillet avec quatre titres, soit 22,22%, et dont deux datent de 1847 (*Mémorial du Génie maritime* et *Recueils de mémoires et dossiers sur l'hygiène et la médecine vétérinaire militaire*) et enfin une dernière, entre 1852 et 1864 (cinq titres). Ainsi sous la Restauration, particulièrement entre 1815 et 1824, s'opère une intensification de la publication de périodiques que l'on peut qualifier d'officiels (du moins dans leur conception et leur gouvernance). L'une des raisons de cette intensification réside dans la facilité qu'a le journal à faire circuler l'information. En effet, le « système d'information repose surtout sur l'imprimé », qui assure « une information régulière, rapide et contrôlable »<sup>15</sup>. C'est pourquoi le périodique est largement adopté par les autorités civiles et militaires de la Restauration : après les événements révolutionnaires et impériaux, ayant bénéficié d'un écho considérable par l'intermédiaire de la presse, ce média s'est petit à petit diffusé et imposé auprès d'une portion large de la société. C'est donc avec les mêmes armes, que la Restauration doit se battre pour faire accepter le retour de la monarchie.

---

<sup>15</sup> Bruno DELMAS, « L'inflation de l'imprimé administratif », dans Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. III : *Le temps des éditeurs*, Paris, Promodis, 1985 p. 42.

Titres officiels sélectionnés dans la base de données	Avant 1815	Restauration				Deuxième République				Second Empire				Post 1870
		1815-1820	1820-1825	1825-1830	1830-1835	1835-1840	1840-1845	1845-1850	1850-1855	1855-1860	1860-1865	1865-1870		
Annales maritimes et coloniales														
Annuaire de l'état militaire de France														
Bulletin de l'armée des Pyrénées														
Journal militaire														
Mémorial de l'artillerie														
Mémorial de la gendarmerie														
Mémorial de l'officier du génie														
Mémorial du Dépôt général de la Guerre														
Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaire														
Bulletin du corps des officiers de santé de l'armée de terre														
journal officiel des gardes nationales														
mémorial du génie maritime														
recueil de mémoires et dossiers sur l'hygiène et la médecine vétérinaire militaire														
annales hydrographiques														
archives de médecine navale														
bulletin de l'intendance et du service administratif de l'armée de terre														
bulletin de la médecine et de la pharmacie militaire														
journal de médecine vétérinaire militaire														
Mémorial de l'artillerie de marine														
journals officiels généraux														
thématiques maritimes														
thématiques médicales														
thématiques relevant de l'armée de terre														
journal d'armée, relatif à une campagne														

*Corpus des journaux militaires officiels (1815-1870) (source : base de données périodiques militaires)*

À partir des informations recensées dans le tableau ci-dessus, on constate plusieurs éléments. Tout d'abord, les journaux officiels généraux, à savoir annuaires et *Journal militaire*, font partie des titres les plus anciens, mais aussi les plus pérennes. Créés ou recréés sous la Restauration, ils perdurent durant toute notre période, sans considération de régime. Par ailleurs, aucun autre titre semblable, à notre connaissance, n'est officiellement créé ; seuls des déclinaisons partielles, relatives à un corps ou à un espace géographique, sont fondés par des auteurs privés ou des éditeurs militaires, sans caution de la part des pouvoirs. Ensuite, on remarque la disparition des journaux d'armées relatifs aux campagnes militaires : le dernier recensé concerne la guerre d'Espagne de 1823 (*Bulletin de l'armée des Pyrénées*). Des données que nous avons pu rassembler, les campagnes suivantes, notamment sous le Second Empire, bénéficient elles-aussi d'une couverture médiatique, mais cette fois-ci d'origine privée, à l'exemple de *La Victoire, journal des opérations militaires en Italie*, *La Trompette de la victoire*, ou encore *L'Italie, gazette anecdotique de la guerre* (1859). Nous constatons par ailleurs la précocité des armées terrestres (Artillerie, Génie, Gendarmerie, services confondus) dans la fondation de périodiques. Si un titre sur les six concernés date d'avant 1815, quatre ont été créés entre 1815 et 1835, quand le dernier n'apparaît que sous le Second Empire.

La Marine suit plutôt un mouvement inverse : un seul titre sur cinq naît sous la Restauration, quand les quatre autres apparaissent dans la deuxième moitié du siècle. Cela témoigne d'un regain d'intérêt pour les armées navales à compter de la fin de la Monarchie de

Juillet, entraîné d'une part par les évolutions techniques et technologiques que connaît l'arme en cette deuxième moitié de siècle, mais aussi par le fait que la Marine s'illustre de nouveaux lors des conquêtes coloniales (Algérie 1830, Tonkin, Afrique de l'Ouest) et des campagnes ultramarines (Mexique notamment), après une période morose sous la Restauration.

Par ailleurs, certains journaux disparus sous la Révolution ou l'Empire reparaissent. La médecine militaire, par exemple, est un thème couvert par plusieurs journaux sous l'Ancien Régime, à l'exemple du *Recueil d'observations de médecine et des hôpitaux militaires* (1766-1772) devenu, de 1782 à 1789, *Journal de médecine militaire*. Mais le sujet médical avait quasiment disparu des thématiques des périodiques militaires avec la Révolution. Aussi, la Restauration se charge de refonder un titre dédié à la médecine militaire, discipline qui connaît un regain d'intérêt en ce début de siècle, sans doute à la faveur d'un nouveau dynamisme consécutif aux guerres révolutionnaires et impériales. Le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires* voit ainsi le jour en 1815, sous la surveillance des inspecteurs généraux du service de santé. Il est remplacé en 1817 par le *Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*. Ce mensuel de 80 à 100 pages, auquel on s'abonne pour 12 francs par an<sup>16</sup>, est rédigé par un comité de médecins militaires sous l'égide du Conseil de santé des armées. Si ce *Recueil* est à la médecine militaire ce que le *Mémorial du Génie* ou de *l'Artillerie* sont aux armes savantes, - un organe d'information propre à l'arme et contrôlé par les dirigeants de cette dernière-, il faut attendre la deuxième moitié du siècle pour que la médecine militaire et vétérinaire bénéficie d'un regain d'intérêt certain, se traduisant par la création de nouveaux titres périodiques.

Le tableau ci-dessus met en évidence l'intérêt de cette thématique médicale, dans la mesure où chaque régime permet ou encourage la publication d'un nouveau titre complémentaire. Sur les six titres recensés<sup>17</sup>, un paraît sous la Restauration (1815), un autre sous Louis-Philippe (1839) et les quatre derniers s'échelonnent rapidement : le *Recueil de mémoires et dossiers sur l'hygiène et la médecine vétérinaire militaires* (1847-1909?) publié par le ministre de la Guerre, le *Bulletin de la médecine et de la pharmacie militaire* (1852-1882), le *Journal de médecine vétérinaire militaire* commandé par le ministère de la Guerre en 1862, et les *Archives de médecine navale*, dirigées par le docteur Leroy de Méricourt (1864-1890), publiées par ordre du ministre de la Marine et des Colonies et rédigées sous la surveillance de l'inspection générale du service de santé de la Marine. Cela traduit le fait que

---

<sup>16</sup> Jean de LA TYNNA et Sébastien BOTTIN, *Almanach du commerce de Paris, des départements et des principales villes du monde*, Paris, 1864.

<sup>17</sup> Nous ajoutons aux quatre titres colorés en bleu marine celui des *Archives de médecine navale*, qui relève autant de la médecine que de la marine.

la médecine militaire devient un domaine majeur de la médecine<sup>18</sup>. Aussi, en complément de ces journaux officiels traitant de médecine militaire, des titres d'origine privée paraissent ; cette niche éditoriale se révèle d'autant plus dynamique qu'à cette période, à la fois cause et conséquence de ce dynamisme, s'installe l'éditeur militaire Victor Rozier, spécialisé dans la médecine militaire. On voit combien la Restauration cherche l'exhaustivité dans la couverture des domaines de savoirs militaires, en partie dans une perspective de contrôle de l'information.

Cela étant dit, qu'en est-il de l'édition proprement dite de ces journaux ? Alors qu'on pourrait s'attendre à ce que des journaux dirigés par les ministères soient, dans leur majorité, imprimés au sein de ces institutions ou dans l'établissement d'impression gouvernemental, la réalité est plus nuancée. Les *Annales hydrographiques* et le *Mémorial du Génie maritime* sont lithographiés sur les presses du Dépôt des cartes et plans de la Marine. En revanche, des éditeurs et/ou rédacteurs peuvent choisir de créer un journal et de le mettre, dans un second temps, au service du gouvernement. Au moins deux journaux de notre corpus de presse officielle (soit 10,53%), paraissent en effet par périodes chez des éditeurs privés ou à l'imprimerie du gouvernement. Les *Annales maritimes*, par exemple, si elles sont éditées en majorité à l'Imprimerie royale (1816-1847), sont ensuite un temps à la charge de Paul Dupont (1849-1864), éditeur proche du pouvoir sous le Second Empire<sup>19</sup>, sous le nom de *Nouvelles annales de la Marine et des Colonies*.

Période de création du titre	Restauration	Monarchie de Juillet	Deuxième République	Second Empire
Imprimerie gouvernementale	1 <sup>20</sup>	1	1	0
Éditeur privé militaire	3	1	0	2
Éditeur privé hors militaire	4	1	0	1
Éditeur privé/ imprimerie gouvernementale	1	0	0	1
Non précisé	0	1	0	1

#### *Responsables de l'édition des journaux institutionnels par régime politique*

Toutefois, le modèle inverse existe, à l'instar de ce qui se faisait pour le *Mémorial du Dépôt de la Guerre*, imprimé sur les presses du Dépôt. Dès sa reapparition sous la Restauration, l'édition en est confiée à Guiraudet, avant de passer à Charles Picquet de 1828 à 1843, en vertu du contrat de vente des produits du Dépôt de la Guerre passé pour cette période<sup>21</sup>. À la fin du

<sup>18</sup> Viera REBOLLEDO-DHUIN, « Les libraires parisiens au XIX<sup>e</sup> siècle. Mobilités sociales et spatiales », *Ethnologie française*, t. XLVII, 01/2017, p. 59-74, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2017-1-page-59.htm](http://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2017-1-page-59.htm)> (consulté 13/12/2021).

<sup>19</sup> Voir Jean-Yves MOLLIER, *L'Argent et les lettres, histoire du capitalisme d'édition, 1880-1920*, op.cit.

<sup>20</sup> Nous comptons le *Bulletin de l'armée des Pyrénées*, édité dans un premier temps par l'imprimerie de l'armée.

<sup>21</sup> Voir partie III, chapitre 6.

marché, Maulde et Renou se voient confier la publication de 1853 jusqu'en 1865, année où le journal passe définitivement à l'Imprimerie impériale puis nationale. Le *Mémorial de l'Artillerie de Marine* suit le même itinéraire, à ceci près qu'il est lithographié en un petit nombre d'exemplaires à ses débuts, entre 1862 et 1868, sans doute sur les presses du ministère de la Marine. En revanche, à partir de 1868, la publication passe à Chamerot, puis, après notre période, à l'éditeur militaire Louis Baudouin, avant de finir dans l'escarcelle de l'Imprimerie nationale. Ce mouvement entre des imprimeurs privés et l'imprimerie gouvernementale reste difficile à documenter.

Enfin, la plus grande partie de notre corpus (douze titres, soit 63,16%) n'a jamais été imprimée que chez des éditeurs privés, militaires (six titres soit 31,58%) ou non (six titres également). Là encore, plusieurs schémas sont observables. Le premier consiste en la permanence de la publication au sein d'une même maison d'édition tout au long de la période. Il s'agit d'un cas marginal, le nombre de maisons d'édition traversant le siècle au sein d'une même dynastie familiale étant très restreint. C'est sans surprise la firme Berger-Levrault qui se démarque ici, éditant l'*Annuaire militaire* de bout en bout du siècle, malgré les changements de régime et les évolutions du titre. Ce schéma est plus couramment admis pour des publications de moindre durée. Ainsi en est-il du *Recueil de mémoires et dossiers sur l'hygiène et la médecine vétérinaire militaire*, publié de 1847 aux années 1900 par la maison d'édition militaire Dumaine, ou encore des *Archives de médecine navale* éditées chez Baillière, éditeur médical (non militaire) entre 1864 et 1890, alors même qu'un professionnel du livre médical militaire, Victor Rozier, se montre actif sur le marché à la même période<sup>22</sup>. Mais bon nombre de publications passent d'une maison d'édition à l'autre, parfois de façon anarchique, sans qu'il y ait de logique apparente de transmission au sein d'une même spécialité éditoriale.

À cet égard, le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires* fait figure d'exemple : entre 1815 et les années 1880, la publication, partagée par plusieurs éditeurs, transite entre de nombreuses mains de Panckoucke aux Huzard en passant par les Hauquelin, Bautruche ou encore Dumaine et Noblet, avant de terminer dans le catalogue de Victor Rozier. On constate à cette occasion qu'une publication périodique militaire n'est pas forcément l'apanage des éditeurs spécialisés. L'attribution d'un titre à un éditeur se fait-il par le biais d'un appel d'offre annuel ou pluriannuel ? Cela pourrait expliquer la présence d'éditeurs non militaires parmi ceux qui ont en charge des journaux militaires officiels. Le titre peut également être transmis entre éditeurs militaires, cas de figure qui se rencontre assez souvent. Le *Journal*

---

<sup>22</sup> La difficulté réside dans le fait que deux domaines, le médical et le militaire, sont ici liés : est-ce l'édition militaire qui s'étend en englobant la discipline de la médecine militaire ? Ou bien est-ce la médecine qui, prenant de l'importance, génère la publication de journaux consacrés à la frange militaire de la discipline ? Au fond, sont-ce des journaux médicaux ou militaires ?

*militaire* par exemple, qui, à l'instar de l'*Annuaire militaire* concédé par monopole à Berger-Levrault, ne publie que le contenu communiqué par les bureaux ministériels ; il diffère de son homologue par le fait qu'il passe d'un éditeur à l'autre au gré du rachat des fonds, et non pas, vraisemblablement, selon un contrat passé entre l'État et l'homme du livre. En effet, le *Journal militaire* passe de mains en mains par rachats successifs : Magimel l'acquiert de Gournay en 1802, le transmet à Anselin avec son fonds. Ce dernier revend ensuite le titre à Dumaine, qui en 1881 le cède à Louis Baudouin, en même temps que son fonds de librairie.

Le *Mémorial de la Gendarmerie* suit un itinéraire semblable. Créé en 1818 par Pierre Claude Melchior Cochet de Savigny (1781-1855), le périodique, visé par l'administration, propose un contenu normatif et réglementaire, à l'instar du *Journal militaire* mais à l'usage de la Gendarmerie. Il est publié par plusieurs imprimeurs spécialisés dans les ouvrages pour la Gendarmerie, en premier lieu Troussel puis Léautey. L'*Annuaire de la Gendarmerie*, imprimé sur autorisation du ministre de la Guerre et dont le titre change à plusieurs reprises au cours de notre période, est lui aussi transmis d'éditeur en éditeur, tous spécialisés dans les publications pour la Gendarmerie. Fondé en 1830 et confié à Lefèbre, « imprimeur de la Gendarmerie, rue de Bourbon, 11 »<sup>23</sup>, la publication passe en 1838 aux mains de Troussel (1803-?), lui-même imprimeur de la Gendarmerie de France, rue Saint-Guillaume, 21 »<sup>24</sup>. Breveté imprimeur en 1834, Jean-Baptiste Grou Troussel s'oriente vers « la réglure de registres et d'états militaires ; [il] travaille spécialement pour le ministère de la Guerre et [fait] peu d'ouvrages pour la librairie »<sup>25</sup>, ce qui ne l'empêche pas de demander un brevet de libraire deux ans plus tard. Celui-ci devait lui permettre de vendre sa production, à l'instar de ce que faisaient ses prédécesseurs, Delaveau et Lefevre<sup>26</sup>, ce dernier ayant été lui-même imprimeur pour la Gendarmerie.

Troussel perpétue cette spécialisation lorsqu'il récupère l'*Annuaire de la Gendarmerie* ; un rapport du commissaire de la librairie Diet assure qu'il ne « travaille habituellement que pour la Gendarmerie de France »<sup>27</sup>. Lorsque Troussel cède son fonds à Léautey en juillet 1843, ce dernier reprend l'édition de l'*Annuaire* qu'il conserve jusqu'à la Grande Guerre, ajoutant à la liste des gendarmes celle des sapeurs-pompiers de la ville de Paris. Il n'existe plus aux Archives nationales de dossier de demande de brevet au nom de Léautey, toutefois son nom apparaît dès 1841 dans l'*Annuaire* de Bancelin-Dutertre associé à celui de Lecoinge, au 2 rue

---

<sup>23</sup> John GRAND-CARTERET, *Les almanachs français...*, *op.cit.*, p. 518.

<sup>24</sup> BANCELIN-DUTERTRE, *Annuaire des imprimeurs et des libraires de France*, Paris, Souverain/chez l'auteur, 1841.

<sup>25</sup> AN, F/18/1831, dossier Troussel, rapport du commissaire Diet, 22 novembre 1836.

<sup>26</sup> *Ibid.*, rapport du préfet de police, 6 décembre 1836.

<sup>27</sup> *Ibid.*, rapport du commissaire Diet, 30 novembre 1841.

Saint-Guillaume<sup>28</sup>. Si aucune mention de spécialisation pour la Gendarmerie n'apparaît à cette date dans l'*Annuaire* de Bancelin-Dutertre, on sait toutefois qu'ils publient à partir de juillet 1839 le *Journal de la Gendarmerie de France*, que Léautey continue seul dès 1844, un an après avoir racheté le fonds de Troussel. Éditeur d'un annuaire et d'un journal officiels, Léautey affirme clairement son lien aux autorités militaires.

## **B) Des typologies de périodiques définies, quelques exemples**

Parmi les journaux militaires officiels, trois ensembles peuvent être dégagés, nous semble-t-il. Tout d'abord les journaux proprement « officiels », ainsi nommés parce qu'ils sont les vecteurs de l'information réglementaire ministérielle. Les titres dépendant de cette catégorie n'existent qu'en nombre assez restreint ; ils n'ont en effet pas besoin d'être multipliés, aussi en compte-t-on un dépendant du ministère de la Marine, à savoir les *Annales de la Marine et des Colonies*, et un pour le ministère de la Guerre, le *Journal militaire*. Nous étudierons spécifiquement ce titre. Les journaux « de corps » constituent un deuxième ensemble. Destinés à une arme ou un corps (Génie, Artillerie, médecine militaire...), ces titres sont plus restrictifs que les journaux officiels et s'en inspirent, tout en restreignant l'information réglementaire à ce qui relève du corps en question. Par ailleurs, ces journaux proposent des contenus techniques ; il n'est guère surprenant que les corps dits « savants » se soient rapidement dotés d'organes périodiques propres. Enfin, un troisième type de périodiques officiels nous paraît intéressant : les annuaires. D'origine ancienne, ils ont constitué les premiers périodiques annuels de l'armée. Manuscrits à leurs débuts sous l'Ancien Régime, ils bénéficient assez vite d'une impression dans la mesure où, rendant d'utiles services, ils sont répandus parmi les officiers<sup>29</sup>. Nous nous proposons d'étudier chacune de ces trois catégories - journaux officiels, journaux d'armées et annuaires - afin d'en déterminer les spécificités et d'étudier les conséquences que ces publications eurent pour l'édition militaire et pour les armées.

### **1) Le *Journal militaire officiel* (1790-1912)**

L'un des journaux militaires institutionnels les plus emblématiques du XIX<sup>e</sup> siècle est sans nul doute le *Journal militaire*, subordonné aux autorités et réalisé chez des éditeurs privés. Étudié par Marc Martin dans *Les origines de la presse militaire* pour les premiers temps de sa

---

<sup>28</sup> BANCELIN-DUTERTRE, *Annuaire des imprimeurs et des libraires de France*, op.cit.

<sup>29</sup> Voir pour les annuaires de la Marine : Constance de COURREGES d'AGNOS (lieutenant), « Du Dépôt de la Marine au Service historique de la Défense : les fonds de bibliothèque d'histoire militaire maritime », *Revue historique des armées*, n°296, 2019/3, p. 19-25.

publication, ce titre n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie pour la période postérieure, à notre connaissance. Nos recherches dans les archives de la maison d'édition Magimel et sur les collections du *Journal* ont permis de mettre au jour quelques informations complémentaires concernant le fonctionnement du titre de la Restauration à la guerre franco-prussienne.

La parution du journal commence en 1790 sous l'égide de l'avocat B.C. Gournay (17 ? - 1794). En 1793, un fascicule de huit pages paraît tous les cinq jours, ce qui permet au journal de faire circuler rapidement les nouvelles concernant les nouveaux textes législatifs ou réglementaires<sup>30</sup>. Selon Marc Martin, la stratégie d'abonnement instaurée permet au journal de subsister, malgré la dispersion de son public sur le territoire et au-delà des frontières. Cette stratégie repose sur la mise en place d'un tarif d'abonnement avantageux pour les administrations (15 livres par an en l'an II et 25 livres en l'an III), au détriment des particuliers (respectivement 25 et 40 livres). Ce choix attire et fidélise la clientèle administrative, assurant au journal des ventes stables et un circuit de diffusion interne, qui évite aux éditeurs d'avoir à financer les frais d'expédition ou les pertes, dues aux difficultés d'acheminement du courrier<sup>31</sup>. Le tarif est ensuite augmenté entre septembre 1790 et janvier 1791 par trois fois<sup>32</sup>, de même que l'apparence du journal est modifiée : par jeu de justification, la surface imprimée augmente, faisant baisser les coûts d'édition. Le public, déjà captif, accepte cette hausse des tarifs.

Remarquons par ailleurs que le titre-même du *Journal militaire* ainsi que sa vocation (diffuser les textes officiels) rappellent certains organes périodiques d'Ancien Régime<sup>33</sup>. Toutefois, la volonté de publier les informations institutionnelles, poussée à son extrême, confère au *Journal militaire* un nouveau statut, officiel et administratif ; il se mue petit à petit en recueil exhaustif recensant les textes législatifs et administratifs touchant à l'armée<sup>34</sup>, et ce définitivement à partir de 1792-1793, quand disparaissent les listes de nominations des officiers<sup>35</sup>. Un nouveau type de périodique militaire naît et avec lui la presse officielle consacrée à l'armée. Dans cette entreprise, l'action du libraire Belin ne doit pas être occultée. Ce dernier met à disposition son bureau et ses réseaux pour assurer le bon fonctionnement du périodique,

---

<sup>30</sup> Marc MARTIN, *Les origines de la presse militaire en France...*, *op.cit.*, p. 231.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 233.

<sup>32</sup> Jusqu'à 15 livres par an, ce qui reste malgré tout inférieur à un abonnement pour un périodique d'Ancien Régime. Le public est donc potentiellement plus nombreux. *Ibid.* p. 130.

<sup>33</sup> Un *Journal militaire* fut publié avec la permission royale, relancé régulièrement dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle (Bertrand FONCK, « Archives de la Grande Armée. La proclamation d'Austerlitz » dans Hervé DREVILLON, Bertrand FONCK et Michel ROUCAUD (dir.), *Guerres et armées napoléoniennes...*, *op.cit.*, p. 387 note 1) Le *Journal militaire et politique dédié à Monsieur, frère du roi, contenant les ordonnances, la liste des promotions, la marche des différents corps... par une société de gens de lettres et d'anciens militaires* paraît d'avril 1778 à juin 1779, puis de 1784 à 1786 (Eugène HATIN, *Bibliographie historique et critique de la presse...*, *op.cit.*, p. 79).

<sup>34</sup> Patrick TURLAN, *Recherches sur les journaux militaires*, *op.cit.*, p. 11.

<sup>35</sup> Marc MARTIN, *Les origines de la presse militaire*, *op.cit.*, p. 231. Ces listes paraissent alors dans les annuaires.

auquel on peut s'abonner par son entremise<sup>36</sup>.

Cette collaboration entre Gournay et Belin dessine le mode de fonctionnement de nombre de journaux militaires postérieurs. Il s'agit bien-là d'une affaire privée qui repose sur les bénéfices susceptibles d'être dégagés d'une telle publication, tout en étant subordonnée aux autorités pour ce qui relève du contenu. Le journal se mue au fil du temps en instrument de travail destiné à l'administration militaire, aux états-majors et aux corps de troupes ; il « double la correspondance administrative », ce qui en fait un périodique « semi-officiel », selon les termes de Marc Martin, aidé par les subventions de l'État sous la forme d'abonnements pris par le ministère de la Guerre<sup>37</sup>. Suite à une série de déboires, Gournay se dessaisit de l'entreprise au début de l'an IX, tandis que le libraire Belin transmet le titre à son confrère Magimel<sup>38</sup>, libraire militaire depuis 1793 à Paris, quai des Augustins.

Que peut-on dire du *Journal militaire* à compter de 1810, en nous appuyant tant sur la presse professionnelle (*Bibliographie de la France*) que sur les fonds d'archives relatifs aux éditeurs dudit titre ? Le dossier du beau-père de Magimel, Demonville, nous apprend que le *Journal militaire* est acquis par Magimel en 1802 par voie de souscription<sup>39</sup>. Dès la première année de parution de la *Bibliographie de l'Empire français* (1811), le *Journal militaire* est annoncé comme devant paraître annuellement, selon un nombre indéterminé de numéros « dont la réunion forme deux volumes in-8° d'environ trente feuilles chaque ». Imprimé alors chez Jean Gratiot (1767-1841) au nombre de 1 200 exemplaires par numéro, le *Journal militaire* s'achète auprès de Magimel moyennant un abonnement semestriel de 15 francs ou annuel de 30 francs<sup>40</sup>. Si le maigre dossier de déclaration du *Journal militaire* conservé aux Archives nationales<sup>41</sup> ne concerne que la période postérieure à 1881, les archives de Magimel couplées aux données issues des collections elles-mêmes du *Journal militaire*, donnent quelques idées du mode de fonctionnement du journal entre les années 1800 et 1820.

Les états des collections de la Bibliothèque nationale de France n'indiquent aucune rupture dans la publication du titre avant 1815. Notons toutefois un changement de numérotation à compter de 1806, témoignant sans doute d'une réorientation ou d'une difficulté, dont malheureusement nous ne trouvons pas trace dans les archives de la maison Magimel. Cela dit, la publication dut connaître une baisse d'activité sous l'Empire, dominé par un titre officiel unique, le *Moniteur universel*. Ce potentiel déclin du *Journal militaire* est suggéré sous la

---

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 122.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 232. Environ 1 000 abonnements d'avril 1794 à mai 1795, 50 pour les bureaux de la Guerre et environ 200 pour la Marine, soit entre 1 000 et 1 250 exemplaires vendus de façon certaine chaque mois.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 262.

<sup>39</sup> AN, F/18/1754, dossier Demonville (pas de dossier Magimel).

<sup>40</sup> N°264-266 de la *Bibliographie de l'Empire français*, 1811.

<sup>41</sup> AN, F/18/375, n°37, *Journal militaire officiel*.

Restauration par un ordre du Roi du 2 mars 1815, qui prescrit « la publication d'un *Journal militaire officiel*, auquel les principaux officiers ou fonctionnaires militaires et les conseils d'administration des corps sont tenus de s'abonner »<sup>42</sup>. Le Roi a donc jugé nécessaire de redynamiser la publication du *Journal militaire*, en en faisant un organe piloté par la monarchie, délié de ses origines révolutionnaires et impériales. Le *Journal militaire* continue de faire état de toutes les nouvelles administratives relatives à l'armée.

En 1818, la volonté royale est réaffirmée : « dans ce moment, où la législation militaire éprouve de grandes modifications, il devient indispensable d'[assurer] l'exécution [...] »<sup>43</sup> de l'abonnement généralisé au *Journal militaire*. On voit bien ici que le rôle de ce journal officiel est de transmettre à toute la communauté militaire les mêmes informations et les mêmes ordres. D'autant plus que la période, succédant à l'Empire où le fait militaire et la Grande Armée avaient pris une place dominante, se caractérise par de nombreuses mutations touchant aussi bien l'armée de terre que l'armée de mer, à la faveur du changement de régime. De fait, dans son ordre du 25 juin 1818, le maréchal de Gouvion-Saint-Cyr précise que « les règlements et instructions que [la partie officielle] contiendra, deviendront exécutoires par le seul fait de leur insertion »<sup>44</sup>. Le *Journal militaire* est par ailleurs refondu en deux parties, une officielle, comprenant les lois, ordonnances, règlements et instructions, et une partie dite « non-officielle », composée « d'extraits d'ouvrages nouveaux et de morceaux relatifs, soit à la science, soit à l'histoire, soit à l'administration militaires ». Il est prévu deux à trois livraisons mensuelles selon la densité des textes parus, formant deux volumes par an d'une quarantaine de feuilles d'impression chacun<sup>45</sup>.

Le prix de l'abonnement varie selon que l'abonné vit à Paris ou en province. Lorsque le journal est publié par Anselin à la fin des années 1820, il faut déboursier 15 francs par an à Paris et 19 francs dans les départements. Au milieu du siècle, la publication échoit à Dumaine à partir de janvier 1844 (au moins), jusqu'à ce que le libraire en confie la charge en 1860 à Louis-Lucien Baudoin (1838-1898) qui entre alors à son service comme premier employé, intéressé et enfin associé<sup>46</sup>. Baudoin reprend la librairie de Dumaine et la gestion pleine et entière du *Journal militaire* en 1881<sup>47</sup> jusqu'en 1886. Dans les années 1840, un abonnement parisien vaut 18 francs contre 26 francs dans les départements et 34 francs à l'étranger. La spécialisation administrative du périodique lui vaut un changement de titre de juillet 1842 à 1846 ; il devient

---

<sup>42</sup> *JMO* 1818, 25 juin 1818.

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> Henri CARNOY, *Dictionnaire bibliographique des hommes du Nord*, t. I, Paris, Colombier, 1894, p. 197ss.

<sup>47</sup> AN, F/18/1747 et 1758, dossiers Chilhaud et Dumaine.

*Journal militaire officiel*. Entreprise privée, pourtant largement tributaire de l'administration pour la transmission du contenu et rendant un véritable service public, ce type de journal perpétue les traditions de l'Ancien Régime et perdure jusqu'à une période avancée, parfois même jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Il passe d'éditeur militaire en éditeur militaire, suivant la filiation de libraires reprenant successivement le même fonds d'origine (celui de Jean-Antoine Jombert) et ce tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui lui assure un record de longévité rare dans le domaine de la presse militaire, soit plus de cent-vingt ans jusqu'à la veille de la Grande Guerre. Ainsi le *Journal militaire* contribue à façonner le visage de la presse militaire en France de 1810 à 1870.

Titre (variants)	Éditeur	Dates
<i>Journal militaire</i>	Magimel	1802-vers 1820
	Anselin	1815-vers 1842
<i>Journal militaire officiel</i>	Dumaine	Vers 1842-1881 (1860)
	Louis Baudouin	(1860) 1881-1886

*Évolution du Journal militaire, 1790-1870*

## 2) Les journaux de corps, une nouveauté soutenue par la Restauration

Les armes savantes, pionnières dans la publication d'organes scientifiques et militaires, ont provoqué la publication de quelques titres périodiques à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est le cas pour le *Mémorial topographique et militaire* publié par le Dépôt de la Guerre à destination du corps des ingénieurs-géographes, ou encore le *Mémorial des officiers du Génie*, respectivement fondés en 1802 et 1803. Ainsi, les armes savantes renforcent leur présence dans le paysage journalistique militaire officiel à partir de l'Empire et plus encore de la Restauration ; cela était tant l'existence des corps militaires savants que leur légitimité scientifique. C'est d'ailleurs sous cet aspect que certains périodiques militaires « de corps » ont été étudiés ces dernières années. Citons par exemple l'article de Patrice Bret, « Le Dépôt général de la Guerre et la formation scientifique des ingénieurs-géographes militaires en France (1780-1830) »<sup>48</sup>, dans lequel l'auteur traite du *Mémorial topographique et militaire*.

Tentative plus scientifique que journalistique, le *Mémorial topographique et militaire*<sup>49</sup>, publié par le Dépôt de la Guerre de 1802 à 1810 dans sa première mouture, d'après les états de collections de la BnF, est un trimestriel dont l'objectif est de diffuser les mémoires

<sup>48</sup> Patrice BRET, « Le Dépôt général de la Guerre et la formation scientifique des ingénieurs-géographes militaires en France (1789-1830) », 1989, [en ligne] <halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00002880>.

<sup>49</sup> Un équivalent, la *Militär-Wochenblatt*, paraît en Prusse à partir de 1816, fondée par Karl Decker, chef du bureau topographique de l'état-major général, et par le colonel August Otto Rühle von Lilienstern, chef du département d'histoire de la guerre à l'état-major général.

topographiques, historiques et géographiques conservés par le Dépôt de la Guerre. Jusqu'au numéro 7, le *Mémorial* paraît en deux sections alternées, « topographie » pour les numéros impairs et « historique » pour les numéros pairs. Issu d'une demande officielle et répondant aux besoins opérationnels, ce nouveau périodique impulse un nouveau souffle dans le paysage des périodiques militaires, mais il trouve trop peu d'écho et ne parvient à susciter ni l'intérêt ni l'émulation publique. Le contexte ne permet sans doute pas au lectorat de prendre le recul nécessaire pour appréhender des sujets militaires récents, mais cette brève tentative inaugure malgré tout une longue série de périodiques militaires proposant un contenu au moins en partie scientifique et analytique, quoique non nécessairement détaché de l'actualité. La Restauration ressuscite le titre en 1825-1826, rebaptisé *Mémorial du Dépôt de la Guerre*. Une note sur les travaux exécutés au Dépôt de la Guerre pendant l'intérim du général de Vérigny (1824-1830) précise que le travail sur le *Mémorial du Dépôt de la Guerre* avait repris :

« La publication de cette œuvre périodique dont nous devons l'heureuse idée aux généraux [Berthier ?] et Vallongue<sup>50</sup> n'avait pas pu contribuer à faire faire un grand pas à l'art de la guerre et aux connaissances qu'il exige. Cette publication fut suspendue pendant quinze ans par l'effet des guerres de l'Empire [...]. L'époque où l'armée française a commencé à reprendre en Europe le rang qu'elle devait occuper nous a paru celle qui convenait à ces sortes de publications »<sup>51</sup>.

À la suite de la guerre d'Espagne, signant le retour de la France sur la scène diplomatique européenne, le *Mémorial* reparaît dans une forme actualisée. Il est désormais constitué de trois parties, une partie préliminaire comprenant ordonnances et règlements relatifs au Dépôt de la Guerre ou au corps des ingénieurs géographes, ainsi que la situation des travaux, suivie d'un recueil d'« art et de science, de relations historiques, de reconnaissances et mémoires, d'extraits de la correspondance de nos vieilles et nouvelles archives, tous rédigés sous la direction du chef de l'établissement et l'autorisation du ministre de la Guerre ». Enfin, une revue sommaire des ouvrages militaires ou historiques parus en France et à l'étranger - et que possède la bibliothèque du Dépôt de la Guerre - clôture le périodique. Vers 1830, date de la parution de cette note, le deuxième volume de la nouvelle collection (environ 400 pages au format in-quarto) est sous presse. En 1844, le *Mémorial du Dépôt de la Guerre* est constitué de huit volumes in-quarto, ainsi que d'un atlas comprenant quinze planches gravées et quatre lithographies, joint au huitième volume du *Mémorial* consacré aux *Campagnes des français en 1805, 1806 et 1807*. Chaque numéro se vend 20 francs, sauf le troisième (18 francs) et les tomes six et sept sur la *Description géométrique de la France*, vendus ensemble 48 francs. L'atlas joint au numéro huit fait passer le tarif à 80 francs<sup>52</sup>.

Les archives du Dépôt de la Guerre recèlent peu d'informations sur ce *Mémorial*.

---

<sup>50</sup> Le général Joseph Pascal-Vallongue (1763-1806) rédige de nombreux articles dans le *Mémorial*.

<sup>51</sup> SHD, GR/2/M/6, note sur les travaux exécutés au DG pendant l'intérim du général de Vérigny (1824-1830).

<sup>52</sup> SHD, GR/3/M/333, état des cartes 1844.

Originellement imprimé au Dépôt, il semble que la pratique se soit perpétuée jusqu'en 1850 à tout le moins, une note d'organisation du Dépôt de la Guerre du 29 septembre 1850 précisant que la deuxième subdivision de la première section est en charge de l'impression du *Mémorial*<sup>53</sup>. La rédaction en est assurée par la première subdivision. En revanche, un rapport organisationnel de 1867 précise que le service géodésique, dirigé alors par le colonel Lapie, est chargé entre autres de la « préparation des rapports à insérer dans le *Mémorial du Dépôt de la Guerre* », sans mention d'impression. Cela fonctionne-t-il désormais comme pour le *Journal militaire*, à savoir que le contenu est envoyé à un éditeur chargé de la conception et impression ? Les premiers numéros sont épuisés à la fin des années 1820, aussi le Dépôt de la Guerre passe un marché avec un certain Riquie, pour les faire réimprimer en deux volumes in-quarto<sup>54</sup>. De fait, le *Mémorial topographique et militaire* continue de se vendre : sous la Monarchie de Juillet, il apparaît soit en collection complète, soit au numéro, dans les « relevés des objets composant le fonds d'assortiment de Charles Picquet, chargé par le Dépôt général de la Guerre de la vente de ses productions »<sup>55</sup>. Le 15 juillet 1850, les *Dispositions relatives au service du matériel du Dépôt de la Guerre* rappellent aux employés le statut du *Mémorial* :

« Le *mémorial* étant considéré comme une production du Dépôt et se trouvant dans la catégorie des objets susceptibles d'être vendus ou distribués aux services publics, il ne doit pas être compris au nombre des volumes de la bibliothèque »<sup>56</sup>.

Aussi, les exemplaires sont entreposés dans une salle du Dépôt sous surveillance et aucun exemplaire ne peut être délivré sans autorisation du chef de service<sup>57</sup>. Il faut dire que la publication du *Mémorial*, quoique moins onéreuse que les travaux de gravure nécessaires à l'élaboration de la carte de France, représente tout de même une partie non négligeable du budget du Dépôt de la Guerre. Pour l'année 1852, ce dernier reçoit un budget s'élevant à 27 500 francs dont 10,9% sont consacrés au *Mémorial* sous la responsabilité de Peytier, soit 3 000 francs<sup>58</sup>. Le Dépôt des cartes et plans de la Marine crée lui aussi son propre titre, mais plus tardivement. Une première mouture de ce périodique voit le jour en 1846, sous le titre *Mélanges hydrographiques*. Il est placé sous la houlette de Benoît-Henri Darondeau, ingénieur hydrographe passé par Polytechnique. Publié par l'Imprimerie royale, le journal change de titre aux lendemains de la Révolution de 1848, devenant les *Annales hydrographiques. Recueil d'avis, instructions, documents et mémoires relatifs à l'hydrographie et à la navigation*. À partir de 1852, le capitaine de frégate Alexandre Le Gras prend la direction de la revue, toujours

---

<sup>53</sup> SHD, GR/2/M/6, organisation du DG arrêtée par le ministre de la Guerre, 19 septembre 1850.

<sup>54</sup> *Ibid.*, note sur les travaux exécutés au DG pendant l'intérim du général de Vérigny (1824-1830).

<sup>55</sup> SHD, GR/3/M/333, relevés des objets composant le fonds d'assortiment de Charles Picquet..., s.d.

<sup>56</sup> *Ibid.*, Dispositions relatives au service du matériel du DG, 15 juillet 1850.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> SHD, GR/3/M 335, État de répartition des crédits alloués pour 1852.

publiée par le Dépôt des cartes et plans de la Marine. Dès 1848, l'imprimerie administrative Paul Dupont obtient la charge de l'édition du journal et ce jusqu'à la fin de notre période d'étude. Il passe à l'Imprimerie nationale sous la Troisième République.

Hormis la renaissance du *Mémorial du Dépôt de la Guerre*, la Restauration voit éclore de nombreuses revues techniques dont plusieurs militaires<sup>59</sup>. De la même façon que les ingénieurs-géographes du Dépôt de la Guerre s'étaient appropriés un organe officiel, publié sur les fonds du Dépôt de la Guerre pour faire état de leurs recherches historiques ou en matière de techniques topographiques, les autres corps dits « savants » se dotent d'un journal subordonné aux autorités officielles de l'arme. Par exemple, la décision ministérielle du 5 messidor an X (24 juin 1802) institue le *Mémorial de l'officier du Génie* « rédigé d'après la décision du premier inspecteur du Génie [Marescot] par les soins du Comité des fortifications »<sup>60</sup> et étudié dans un article d'André Guillerme<sup>61</sup>. L'objectif de cette publication officielle est de contribuer à la constitution du Génie comme corps, de diffuser la connaissance professionnelle dans une arme dont l'aspect technique nécessite une mise à jour permanente, ainsi que de susciter l'innovation avec l'institution de trois prix d'encouragement annuels<sup>62</sup>. Malgré ses objectifs, « battre l'ignorance, montrer que le corps est savant, mais pas nécessairement académique, suppléer aux carences scolaires, tenir le lecteur au courant des lois et règlements, promotions, statistiques »<sup>63</sup> selon André Guillerme, la revue, reprise en 1819 par le Comité des fortifications et reparue en 1820<sup>64</sup> ne connaît pas un grand succès.

Aussi le *Mémorial de l'officier du Génie* fait l'objet d'une tentative de redynamisation par le ministère. Ce dernier crée en 1822 un prix d'encouragement de 1 500 francs, qu'obtient Noizet pour une « application de la géométrie au dessin de la fortification », ainsi qu'un *accessit* de 600 francs remporté par Belmas pour les « bâtiments militaires »<sup>65</sup>. Malheureusement, aucun dossier concernant le *Mémorial de l'officier du Génie* ne figure aux Archives nationales, ce qui aurait pu permettre de mieux comprendre le fonctionnement du périodique et son importance au sein de l'arme du Génie. En revanche, la consultation des collections à la Bibliothèque nationale de France et au Service historique de la Défense permet de compléter notre

---

<sup>59</sup> André GUILLERME « Le *Mémorial des officiers du Génie* et les *Annales maritimes et coloniales* » dans Émilie d'ORGEIX et Isabelle WARMOES (dir.), *Les savoirs de l'ingénieur militaire et l'édition de manuels...*, op.cit., p. 71. Si certains périodiques sont plutôt créés sous le Directoire, à l'instar du *Mémorial des officiers du Génie*, la Restauration leur donne un nouveau souffle.

<sup>60</sup> *Mémorial de l'officier du Génie*, t. I, 1803.

<sup>61</sup> André GUILLERME, « Le *Mémorial des officiers du Génie* et les *Annales maritimes et coloniales* » dans Émilie d'ORGEIX et Isabelle WARMOES (dir.), *Les savoirs de l'ingénieur militaires...* op.cit., p. 75.

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> Patrice BRET, *L'État, l'armée, la science. L'invention de la recherche publique en France (1763-1820)*, Rennes, PUR, 2002, p. 162.

<sup>65</sup> André GUILLERME, « Le *Mémorial des officiers du Génie* et les *Annales maritimes et coloniales* » dans Émilie d'ORGEIX et Isabelle WARMOES (dir.), *Les savoirs de l'ingénieur militaires...* op.cit., p. 75.

connaissance du titre, notamment du point de vue de son édition. Imprimé jusqu'en 1825 par l'Imprimerie royale et distribué à 500 exemplaires -soit relativement peu-, le journal, sous-titré « recueil de mémoires, observations et procédés généraux propres à perfectionner la fortification et les constructions militaires », passe entre les mains d'imprimeurs versés dans les publications scientifiques : Goujon fils, puis Fain (1826-1835) suivi de Bachelier (1840-1848), Mallet-Bachelier (1854) et enfin Gauthier-Villars (1864-1892). Ici, c'est bien le caractère technique de la revue qui prime et non son aspect militaire : le choix des éditeurs successifs est à cet égard révélateur. Cela laisse supposer une volonté de renforcer la dimension savante, technique propre à l'arme du génie, qui semble ainsi n'appartenir à la sphère militaire que par son domaine d'application.

En 1824, c'est au tour de l'Artillerie de publier son journal, le *Mémorial de l'Artillerie ou Recueil de mémoires, expériences, observations et procédés relatifs au service de l'Artillerie*, d'après la décision du ministre, le baron Damas ; cette fondation intervient concomitamment à la reprise de la publication du *Mémorial du Dépôt général de la Guerre* (1825). Le premier numéro du *Mémorial de l'Artillerie* constitue une présentation de la publication et de ses objectifs. Paru jusqu'en 1867, ce périodique s'accompagne régulièrement d'atlas de format in-quarto oblong. Une deuxième édition des numéros 1 à 6 paraît à Liège et à Bruxelles de 1839 à 1869 (Bnf). Ce *Mémorial de l'Artillerie* se rapproche du *Mémorial du Dépôt de la Guerre* en ceci que son contenu est moins administratif que scientifique :

« Spécialement destiné aux généralités de la science, et aux détails propres à éclairer la pratique de l'art, le *Mémorial* ne contiendra rien sur l'administration courante du corps, et sur l'état du personnel. Cependant, les propositions relatives à l'organisation de quelque partie du service, à l'instruction dans les écoles, à la rédaction des projets et devis, à un mode perfectionné de comptabilité, n'en seront pas exclus »<sup>66</sup>.

C'est bien la recherche qui est promue dans cet organe, ce qui constitue une nouveauté qui se développe tout au long du siècle dans cette presse militaire d'armes supervisée par les autorités<sup>67</sup>. En outre, le baron Damas, pour encourager cette recherche et contribuer à la placer sous l'autorité de l'État, met en place, par une décision ministérielle de mars 1819, un concours annuel de trois prix (1 500 francs et deux fois 1 000 francs) ouvert aux officiers. Les travaux récompensés sont ensuite publiés dans le *Mémorial* à la condition qu'ils ne compromettent pas la sécurité de l'État par la diffusion de données secrètes (arrêté ministériel du 10 juillet 1824)<sup>68</sup>. On ne peut manquer d'appliquer aux revues « de corps » la constatation que Nathalie Montel applique aux *Annales des Ponts et chaussées* à la même époque, arguant que, financés par le

---

<sup>66</sup> *Mémorial de l'Artillerie*, t. I, 1826, p. 19.

<sup>67</sup> Voir les travaux de Patrice BRET, dont *L'État, l'armée, la science. L'invention de la recherche publique en France (1763-1830)* (2002) ou « Le Dépôt général de la Guerre et la formation scientifique... », art.cit.

<sup>68</sup> *Id.*, *L'État, l'armée, la science... op.cit.*, p. 163.

gouvernement, ces périodiques prolongent les fonctions des institutions militaires savantes<sup>69</sup> : produire, uniformiser, pérenniser et diffuser le savoir. De fait, c'est cela qui justifie la création du *Mémorial de l'officier du Génie* (1803) :

« C'est en partie pour fixer la tradition infidèle, que les nations ont confié le dépôt des sciences et des arts à des corps qui ne meurent point, et qui se renouvellent par la succession même des individus. C'est pour mieux la fixer que ces corps ont établi des recueils périodiques de leurs travaux. Tel est aussi l'objet du *Mémorial* »<sup>70</sup>.

Le *Mémorial de l'officier du Génie*, à l'instar des mémoires et autres revues d'armes, recense donc les connaissances techniques propres à l'arme et laisse un espace d'expression à ce qui fait le quotidien des officiers du Génie. En 1822 par exemple, sont publiés un article intitulé « Mémoire sur la construction des fours de campagne » ou encore un texte de Poncelet sur un pont-levis à contre-poids variables<sup>71</sup>. Ces publications oscillent entre un objectif pédagogique pour le corps, tant dans l'application quotidienne que dans la recherche, et une vocation de diffusion extérieure visant à légitimer l'existence et les compétences dudit corps. Ce deuxième aspect reste toutefois marginal en raison-même de l'existence du premier objectif : le caractère scientifique poussé et limité à certains domaines restreint de fait le public de ce genre de périodiques. D'après les études statistiques menées par Patrice Bret, le *Mémorial du Dépôt de la Guerre* propose en effet un contenu traitant à près de 93% de géographie (dont 60,6% de cartographie), ce qui souligne que le caractère-même des reconnaissances militaires rend « leur diffusion malvenue aux yeux du pouvoir »<sup>72</sup>.

Les revues de corps, car il s'agit bien plutôt de revues que de journaux à proprement parler, tiennent une place de choix dans la littérature périodique militaire officielle. Moins arides et péremptoires que les journaux officiels, ces revues offrent aux corps d'armées un espace d'expression et de partage des connaissances. Elles ont ainsi un triple objectif : normaliser les connaissances spécifiques à chaque arme, en particulier aux armes savantes ; offrir un espace d'expression contrôlée aux membres de ce corps qui ainsi construit son identité ; contribuer, grâce aux deux objectifs précités, à professionnaliser les armées et, sans doute ainsi, tenter de les neutraliser politiquement en leur offrant un espace de débat orienté. Les journaux de corps constituent probablement un des ensembles de titres périodiques parmi les plus intéressants à analyser, au regard de l'histoire militaire et de l'histoire de la presse.

---

<sup>69</sup> Nathalie MONTEL, *Écrire et publier des savoirs au XIX<sup>e</sup> siècle. Une revue en construction : les Annales des Ponts et Chaussées (1831-1866)*, Rennes, PUR, 2015, p. 83.

<sup>70</sup> *Mémorial de l'officier du Génie*, t. I, Paris, imprimerie royale, 1803, p. VI.

<sup>71</sup> *Mémorial de l'officiers du Génie*, t. V, Paris, imprimerie royale, 1822.

<sup>72</sup> Patrice BRET, « Le Dépôt général de la Guerre et la formation scientifique ... », art.cit., p. 139.

### 3) Les annuaires, un marché particulier

Enfin, un autre type de périodique officiel reparaît sous la Restauration, l'annuaire militaire. La nouvelle monarchie renoue là avec une tradition d'Ancien Régime : John Grand-Carteret, dans son ouvrage consacré aux almanachs<sup>73</sup>, fait en effet état de l'existence de plusieurs annuaires militaires à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, appelés à cette époque les « états », souvent de facture plus soignée que les annuaires du siècle suivant. On peut citer *l'État des officiers des gardes du corps du roi, par brigade et par ancienneté en janvier 1694*, publié à Paris chez la veuve Le Mercier. Il existait déjà des états destinés à des corps spécifiques, à l'exemple des *États des maréchaussées*, publiés par l'imprimerie royale entre 1776 et 1791. Persistant de l'Ancien Régime à la Restauration, ces publications prennent d'autant plus leur essor en ce début de XIX<sup>e</sup> siècle. Elles se multiplient, s'adaptant à chaque armée et à chaque corps, visant parfois des segments militaires fort restreints.

Les annuaires d'initiative gouvernementale, dont les données émanent du ministère de la Guerre ou de la Marine, sont confiés la plupart du temps à des éditeurs privés par privilège puis par marchés. En règle générale, le titre fait mention de cette provenance officielle, ou bien le patronage des autorités est mis en avant, gage de sérieux de l'outil... et de son éditeur. Une observation des titres<sup>74</sup> semble indiquer la préférence du terme d'« annuaire » à celui d'« almanach » (au détriment de l'ancien vocable d'« état ») lorsqu'il est question des listes militaires officielles ou soutenues par les autorités, la deuxième dénomination véhiculant une nuance populaire qui contredit l'objectif-même de la publication officielle<sup>75</sup>. Conséquence de la réforme des règles de l'avancement dictée par la loi Gouvion-Saint-Cyr (10 mars 1818), la création de l'*Annuaire militaire* aurait répondu au besoin de « prouver la loyauté et l'exactitude du ministère dans leur application »<sup>76</sup>. La maison Levrault, qui avait déjà publié un annuaire militaire sous la Révolution - en témoigne une note d'*errata* « pour l'annuaire » écrite par le général Lecourbe vers 1793<sup>77</sup> -, est chargée de l'annuaire militaire officiel dès 1819, rédigé

---

<sup>73</sup> John GRAND-CARTERET, *Les almanachs français...*, *op.cit.*

<sup>74</sup> Voir annexe 7 : Principaux annuaires autorisés par l'État entre 1815 et 1870.

<sup>75</sup> Voir Gaston SAFFROY, *Bibliographie des almanachs et annuaires administratifs...*, *op.cit.* Hans Jürgen Lüsebrink montre un glissement de sens entre l'almanach de l'Ancien Régime et celui du XIX<sup>e</sup> siècle. Tandis que le *Dictionnaire de l'Académie française* en 1694 qualifie l'almanach de calendrier comportant « les festes, les lunaisons, les éclipses, les signes dans lesquels le soleil entre, avec des pronostics du beau et du mauvais temps », la définition de 1835 témoigne d'une évolution : l'almanach comporte « une foule d'autres indications d'un intérêt général, telle que les tableaux des diverses administrations et la liste des personnes qui y sont attachées, des documents statistiques, des notions sur les monnaies, [...] ». Hans Jürgen LÜSEBRINK, « L'almanach : structures et évolutions d'un type d'imprimé populaire en Europe et dans les Amériques », dans Jacques MICHON et Jean-Yves MOLLIER (dir.), *Les mutations du livre et de l'édition dans le monde...*, *op.cit.*, p. 433.

<sup>76</sup> Claude CARRE, *Histoire du ministère de la Défense et des départements ministériels militaires*, Panazol, Lavauzelle, 2001, p. 160.

<sup>77</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/430, lettre du général Lecourbe, armée du Rhin à M. Levrault, 1793 ?

« d'après les documents officiels fournis par [le] département » de la Guerre<sup>78</sup>. L'*Annuaire de l'état militaire de la France, publié par ordre de Son Excellence le Ministre de la Guerre* est ainsi la publication officielle du XIX<sup>e</sup> siècle qui prend la relève de l'*État militaire* du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>79</sup>.

Cet *Annuaire militaire* est constitué des données fournies par le ministère de la Guerre relativement au personnel, aux grades et aux fonctions, soumises à évolution d'une année sur l'autre. Cette forte dépendance que l'éditeur subit vis-à-vis de son fournisseur de données induit pour lui des contraintes, notamment de délais et de calendrier. Dans une lettre du 15 février 1828, le correspondant du ministère de la Guerre Brahaut adresse au gendre de Caroline Levrault, Jean-Charles Pitois, les « derniers changements survenus depuis la correction des dernières épreuves de l'annuaire » et propose que l'annuaire soit précisément daté de ce jour<sup>80</sup>. Le début de l'année civile représente pour l'entreprise une période de forte activité et de collaboration intense entre la maison-mère à Strasbourg, la maison de Paris et les autorités militaires. Le 20 janvier 1825 par exemple, Pitois adresse à Caroline Levrault le chapitre corrigé concernant le Service de santé et précise qu'il a « réclamé ce qui manque, plus la liste des lois et ordonnances de 1824 qui va en tête »<sup>81</sup>. Un mois plus tard, Pitois fait un point sur l'avancement des travaux à sa belle-mère, lui envoyant la version corrigée en seconde lecture de deux chapitres, Gardes royales et Service de Santé, et en première, de la Cavalerie.

Au 25 février 1825, sur dix-neuf chapitres, quatorze sont corrigés après seconde lecture, deux sont encore en correction au ministère, deux en correction à l'imprimerie et deux ne sont toujours pas fournis par les autorités. Cette année-là, la réorganisation des gardes du corps « occasionne des retards, le ministre ne voulant pas que l'annuaire se publie sans ce changement »<sup>82</sup>. Et pendant que Brahaut réclame le chapitre des ordres et décorations, « en travail à la chancellerie », les éditeurs en prennent leur parti :

« Prendre patience et profiter du retard pour corriger d'avance les autres chapitres, de telle sorte qu'il n'y a pas à différer le tirage d'un seul jour quand le moment sera venu. [...] Envoyez-moi une épreuve de l'avis en laissant en blanc la date de la publication ; j'engagerai M. Brahaut à la remplir, ce qui fixera un terme certain et nous évitera bien des réclamations »<sup>83</sup>.

Par ailleurs, le ministère intervient en fixant les tarifs de vente. Une lettre du ministère datée de 1889 impose à Oscar Berger-Levrault, « conformément à [ses] conventions », le prix de l'annuaire qui s'élève cette année-là à 6,50 francs<sup>84</sup>. En outre, en mars 1857, la veuve

---

<sup>78</sup> AN, F/1a/333, administration générale, minute du 13 mai 1853.

<sup>79</sup> John GRAND-CARTERET, *Les almanachs français ...*, *op.cit.* p 476.

<sup>80</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/609, lettre de Brahaut à Pitois, 15 février 1828.

<sup>81</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/600, lettre de Pitois à Caroline Schertz, 20 janvier 1825.

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/613, Ministère de la Guerre à Oscar Berger-Levrault, 25 mars 1889.

Levrault demande l'autorisation de joindre des feuilles d'annonces industrielles et commerciales aux exemplaires de l'*Annuaire*, comme cela était d'usage dans nombre de publications périodiques, à l'instar des *Annuaire de la librairie* de Gauthier. Mais le ministère refuse, la publication étant rédigée sous l'autorité du ministre, sans autres informations que celles émanées de l'administration centrale<sup>85</sup>. À l'inverse, du fait de sa position privilégiée avec les hautes autorités ministérielles, le libraire devient pour ses clients, et notamment les militaires, un interlocuteur privilégié, un entremetteur permettant, à défaut des communications, du moins la remontée des réclamations.

En témoigne ce capitaine instructeur du 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval qui, de Lyon où il est en poste en 1836, demande à Levrault de voir avec le ministère si « ayant eu huit années de grade de capitaine le 11 novembre 1832, [il peut le] porter comme ayant le rang de chef d'escadron à dater de cette époque » : « Si vous le pouvez, vous m'obligerez beaucoup, plus encore si vous voulez bien me faire part de la réponse des bureaux du ministère de la Guerre » ajoute-t-il<sup>86</sup>. Demande de service émanant d'une connaissance ? Tentative désespérée de communiquer avec les autorités par un biais plus accessible ? Ce genre de démarche soulève la question de l'existence de pressions éventuelles. De plus, cela souligne un aspect propre à l'annuaire militaire : la publication auprès de la communauté militaire des avancements, nominations ou décorations reçues a certainement des conséquences sur le comportement des militaires. La publicité de la récompense engage à rester dans le droit chemin. Mais à la lecture des fonds d'archives, on observe que les réclamations se bornent surtout aux erreurs d'impression. Par exemple, le capitaine adjudant de place à Bayonne rapporte à Levrault une erreur sur la date de sa nomination dans l'annuaire de 1832 et il demande que soit rectifié l'oubli de la mention de son grade de chevalier de la Légion d'honneur<sup>87</sup>.

Au-delà des contraintes de délai, d'exigence de rapidité, de correspondances administratives abondantes et de corrections, l'entreprise promet d'être rentable, du moins fructueuse. En 1842, le secrétaire général au ministère de la Guerre demande à la veuve Levrault de fournir 130 exemplaires de l'*Annuaire militaire pour 1842*, dont trois reliés en maroquin rouge tranches dorées, 26 en veau tranches dorées, 43 en basane et 58 cartonnés, pour la seule administration centrale<sup>88</sup>. Au tirage important s'ajoute le prestige qui rejaillit sur la maison, du fait de la confiance accordée par l'institution, mais aussi les avantages qui peuvent être concédés.

---

<sup>85</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/609, Ministère de la Guerre à la veuve Levrault, 11 mars 1857.

<sup>86</sup> *Ibid.*, Pellaguet à Levrault, 31 mars 1836.

<sup>87</sup> *Ibid.*, Willemin à Levrault, 1<sup>er</sup> octobre 1833.

<sup>88</sup> *Ibid.*, Martineau à la veuve Levrault, 17 février 1842.

La détention du marché de l'annuaire peut même être utile dans le cadre de transactions. Le 29 avril 1839, un contrat est passé entre les associés Caroline Schertz veuve Levrault et son gendre Pitois Levrault et Cie, pour le compte de la firme F.-G. Levrault<sup>89</sup>. Associés par un acte sous seing privé daté du 4 septembre 1838, la belle-mère, établie à Strasbourg, et son gendre, tenant la librairie du 81 rue de La Harpe, font dresser un contrat pour aider à la liquidation de l'ancienne maison F.-G. Levrault de Paris. Afin de sauver la librairie, Pitois s'engage à payer 30 000 francs. Pour garantir le remboursement de cette somme, Caroline Schertz donne à son gendre à titre de dépôt et de nantissement, la concession de l'*Annuaire de l'état militaire de la France*. Cette concession vient de lui être renouvelée pour dix ans par décision royale du 27 avril 1838. Ainsi, jusqu'au remboursement des 30 000 francs et de ses intérêts de 5% par an, l'annuaire relève de l'exploitation de la maison Pitois Levrault et Cie à son propre compte : les bénéfices de l'opération, « déduction faite de la remise des 50% déjà réservée à la maison Pitois Levrault et Cie » reviennent exclusivement à Pitois. L'ouvrage, dont Mme Levrault conserve l'usufruit « aux mêmes conditions qu'elle le faisait précédemment pour sa propre maison », doit revenir intégralement à Caroline Schertz sitôt le remboursement des 30 000 francs effectué.

Ce dernier dut être rapidement soldé, puisque dès 1841 Caroline Schertz imprime à nouveau l'annuaire, en témoignage de nouvelles conventions passées le 3 avril 1841 entre elle et Langlois et Leclercq (libraires « pour l'instruction, les sciences et les arts militaires »), responsables de la vente de l'annuaire pour l'année 1840, cette fois encore à titre de remboursement<sup>90</sup>. Des difficultés surviennent entre les deux partis, Langlois et Leclercq souhaitant conserver la vente de l'annuaire « autant d'années que cela serait nécessaire pour rembourser [le dû] seulement sur les bénéfices nets de ces ventes successives »<sup>91</sup>. L'article premier du contrat propose une indemnité de 1 500 francs déduite sur le prix des 200 exemplaires, qui allaient être livrés brochés et francs de port à Paris à Langlois et Leclercq. Trois mille exemplaires de l'annuaire de 1841 sont mis à disposition de ces derniers, au prix de 4 francs l'unité (stipulé eu égard à l'indemnité précitée) et à la condition que le treizième volume soit fourni gratuitement comme il était d'usage dans la librairie. Ainsi, sur les 2 000 exemplaires dont Langlois et Leclercq viennent d'être fournis, la déduction du treizième exemplaire et l'indemnité de 1 500 francs, font passer le bénéfice de 8 000 à 6 500 francs. M. Saigey, correspondant entre les deux parties, s'engage dans l'article deuxième à prévenir « de préférence à tout autre » Langlois et Leclercq de l'arrivée prochaine de 500 exemplaires en feuilles, charge pour eux d'en prendre livraison tout ou partie.

---

<sup>89</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/430, contrat pour F.G. Levrault entre Veuve Levrault et Pitois, Levrault et Cie, 29 avril 1839.

<sup>90</sup> *Ibid.*, contrat du 3 avril 1841.

<sup>91</sup> *Ibid.*

Pour le cas où les distributeurs nécessitent de nouveaux exemplaires, ils doivent en faire la demande à la maison-mère de Strasbourg ou à son représentant à Paris. L'article 4 précise en outre que désormais, Langlois et Leclercq ne sont plus dépositaires exclusifs de la vente de l'annuaire à compter du fascicule pour 1841. En effet, Saigey s'engage à faire annoncer la vente de l'annuaire à Strasbourg et à Paris, chez Langlois et Leclercq, libraires au 81, rue de La Harpe, mais aussi chez Pierre Bertrand<sup>92</sup>. En dépit des contraintes imposées par le commanditaire du marché et les difficultés inhérentes à la publication d'un monument tel que l'annuaire militaire (collecte des données, multiples corrections, travail de longue haleine et pic d'activité en fin de processus), le marché des annuaires devait être fort lucratif, y compris symboliquement, suffisamment du moins pour que la maison Levrault en conservât le marché un siècle durant. Car Oscar Berger-Levrault continue le marché en 1848 ; c'est même un des éléments déterminant dans sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur (1898) :

« Je prends part personnellement à l'impression et à la publication de l'annuaire de l'armée française (annuaire militaire) à dater de juin 1848, dès lors depuis cinquante ans. Je dirige moi-même depuis cinquante ans le travail très difficile de la révision des épreuves de ces ouvrages, indispensable pour assurer la correction du volume »<sup>93</sup>.

De plus, en 1869, la maison Levrault propose au ministère de la Guerre de créer un annuaire pour la garde nationale mobile et en présente le projet abouti quelques mois plus tard<sup>94</sup>, preuve que malgré les difficultés, la détention d'un marché d'annuaire conserve d'importants avantages et qu'il existe à la fois une demande pour ce type de publications, mais aussi des professionnels capables de fournir une offre variée.

## **C) Publication et diffusion du périodique militaire officiel : un circuit propre**

La multiplication des organes périodiques officiels en vigueur dans les armées entre 1810 et 1870, et particulièrement à partir de 1815, amène à s'interroger sur la publication-même de ces journaux, sur leur rédaction et sur leur circuit de diffusion. La difficulté réside ici dans le fait qu'il subsiste peu de documents sur ces journaux, sur leur administration ou leur conception. Les dossiers de déclaration (AN, F/18) sont pour beaucoup minces ou inexistant, ce qui paraît logique du fait qu'il s'agisse de journaux officiels. De même, le peu d'archives disponibles pour les maisons d'édition dont relevait la publication de ces journaux, ne permet que sporadiquement de reconstituer les modèles d'édition de ces journaux. Si l'on peut émettre

---

<sup>92</sup> Pierre Bertrand est « dépôt général de la librairie Levrault de Strasbourg ». BANCELIN-DUTERTRE, *Annuaire des imprimeurs et des libraires de France*, Paris, Souverain/chez l'auteur, 1841.

<sup>93</sup> AN, fonds de la Légion d'Honneur, LH/189/10, dossier Oscar Berger-Levrault.

<sup>94</sup> Annexe 8 : Projet pour un annuaire.

l'hypothèse que la publication relevait de contrats passés entre l'administration et les éditeurs, tantôt pour l'impression seule, tantôt pour l'édition complète, nous ne pouvons catégoriquement l'affirmer en l'absence de contrats physiques conservés.

À l'instar de ce qui se fait pour les cartes et les ouvrages militaires officiels, les autorités s'appuient sur le circuit éditorial privé pour la grande majorité des périodiques, nous l'avons vu. Deux catégories de prestations, selon nous, se dessinent. D'une part l'impression, et d'autre part l'édition, ne font en effet pas intervenir le même type de prestataires et les contrats ne doivent pas bénéficier du même attrait. Prenons tout d'abord la prestation d'impression. Cette dernière, semblable à ce qui peut se faire pour les cartes et plans, mobilise un ou plusieurs imprimeurs à qui l'on ne demande rien de plus que la mise en page et l'impression pure et simple du périodique. Ce système est utilisé par exemple pour le *Mémorial du Dépôt de la Guerre* imprimé un temps par Guiraudet, ou encore pour le *Mémorial de l'officier du Génie* produit par Fain quelques années durant.

En ce cas, l'intégralité de la rédaction est assurée par les organismes militaires, respectivement la section historique du Dépôt de la Guerre et le Comité des fortifications ; le travail restant se borne à l'impression, sans toutefois qu'on sache si l'imprimeur a un rôle à jouer dans la distribution, notamment par le biais de la gestion des abonnements, ou si la diffusion dans son intégralité est pilotée par les bureaux du ministère. D'autres périodiques, pourtant officiels, sont confiés à des éditeurs. C'est le cas, nous l'avons vu, du *Journal militaire* ou de l'*Annuaire de l'état militaire de France*. Confiés respectivement à la maison Magimel puis Anselin et à l'éditeur Levrault, ces titres ne diffusent que les informations données par les autorités ministérielles. Toutefois, ces dernières se bornent à fournir la matière première : charge ensuite à l'éditeur d'en faire une publication travaillée, utilisable et attractive autant que faire se peut. Malheureusement, ni les archives de Magimel ni celles de Levrault ne nous permettent d'en savoir davantage<sup>95</sup>.

Qu'en est-il de la diffusion de ces journaux officiels ? On peut tout d'abord arguer du fait que ces titres étant destinés en premier lieu aux militaires eux-mêmes, les ministères font en sorte d'en intensifier la diffusion auprès des officiers et des régiments, afin que nul ne soit tenu à l'écart de l'information officielle. Dans une lettre du 28 août 1824, le ministre de la Guerre, le marquis de Clermont-Tonnerre, demande la diffusion du *Mémorial de l'Artillerie* à 1 500 exemplaires et sa distribution à tous les officiers du corps<sup>96</sup>. La Marine utilise également ce mode de distribution orchestrée par le ministère et officialisée dans le *Bulletin officiel de la*

---

<sup>95</sup> Hormis ce que nous avons précisé dans les paragraphes consacrés à ces journaux, *supra*.

<sup>96</sup> Patrice BRET, *L'État, l'armée, la science...op.cit.*, p. 163.

*Marine*, pour diffuser la *Revue maritime*. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1867, la *Revue maritime et coloniale* est envoyée aux bâtiments commandés par un officier supérieur et faisant partie soit de l'escadre d'évolutions, soit d'une station permanente. À la fin de l'année 1868, la Marine étend la diffusion du titre à tous les bâtiments armés des stations permanentes. Ceux dont l'équipage atteint 500 hommes et plus ou dont la situation le nécessite, en reçoivent deux exemplaires dont un destiné à l'État-major<sup>97</sup>. Car la Marine entend augmenter la diffusion de ce périodique :

« la revue publie souvent sur les constructions navales, l'artillerie, la navigation etc. des documents de nature à intéresser nos officiers. Elle peut porter à leur connaissance des faits nouveaux et leur donner l'occasion de recueillir eux-mêmes, pendant le temps de leur navigation, des renseignements utiles à vulgariser »<sup>98</sup>.

Dans certains cas, la distribution n'est pas gérée par le ministère, mais doit être organisée dans chaque unité concernée par le biais d'un abonnement souscrit par le trésorier pour le compte du Conseil d'administration du régiment. Les officiers peuvent également avoir l'obligation de s'abonner individuellement. Dès 1818, c'est le système privilégié pour le *Journal militaire*, dont la publication relancée le 2 mars 1815 est abandonnée un temps, d'après Claude Carré<sup>99</sup>. L'abonnement à ce périodique est décrété obligatoire pour les « maréchaux de France et les gouverneurs militaires » puis les officiers généraux, officiers supérieurs quelle que soit leur unité d'emploi (régiment, école, comités centraux), les intendants militaires ainsi que les divers conseils d'administration (garde royale, régiments, train...) « de tous les corps d'armée ». Seuls les archivistes des divisions militaires sont dotés à titre gratuit, les exemplaires restant alors propriété de l'État, là où les exemplaires reçus au titre de l'abonnement individuel appartiennent aux abonnés<sup>100</sup>. Ces derniers ont la possibilité de recourir aux réclamations auprès du bureau des lois et des archives du ministère de la Guerre, notamment si des numéros ne leur parviennent pas.

Chaque année, les abonnés doivent renouveler ou prendre, le cas échéant, un abonnement au *Journal militaire* pour la somme de 15 francs payée par mandats nominatifs établis au bureau des lois et archives. Une fois ces mandats rédigés, non datés et signés par le chef du bureau, ils sont remis au caissier de la caisse centrale et de service qui les répartit ensuite aux payeurs. Dans chaque département, le payeur du Trésor est chargé de « remettre pour comptant, et en une seule fois, aux abonnés, sur la solde ou le traitement dont ils jouissent, des mandats nominatifs qui auront été tirés sur eux par le ministère de la Guerre ». Ces payeurs datent alors les mandats du jour où ils en font la remise, en paiement de solde ou de traitement,

---

<sup>97</sup> BOM 1868, n°23.

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> Claude CARRE, *Histoire du Ministère de la Défense et des départements ministériels militaires*, op.cit., p. 160.

<sup>100</sup> JMO, 1818.

aux abonnés inscrits sur les listes adressées par les intendances militaires<sup>101</sup>. Un *Avis* paru le 15 octobre 1818 au *Journal militaire* fait état de demandes d'abonnement réalisées par des officiers non concernés par l'abonnement obligatoire. Ces demandes, adressées au ministère de la Guerre, sont transmises aux libraires Magimel, Anselin et Pochard vers qui le ministère renvoie chaque militaire souhaitant s'abonner librement au *Journal*.

Trois régimes d'abonnement coexistent. Les « abonnés de droit »<sup>102</sup> n'ont pas d'autre choix que de s'abonner au *Journal* par l'intermédiaire de l'administration, qui, pour être certaine de la souscription, en assure les paiements par retenue sur la solde. Les abonnés volontaires, eux, échappent à la gestion administrative et traitent directement avec les éditeurs. Enfin, d'autres reçoivent gratuitement les revues financées par les administrations. En effet, le 31 janvier 1832, un « avis concernant l'envoi du *Journal militaire* » est inséré audit journal, rappelant que les « chefs d'état-major des divisions militaires de l'armée et de l'intérieur, et colonels chefs de corps de toutes armes » recevraient la publication « aux frais de l'État à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1832 », tout comme les « agents comptables du service de l'habillement et du campement »<sup>103</sup>.

Une partie des documents relatifs à ce journal et à sa publication subsiste dans les archives Magimel. Le dossier reste cependant maigre au regard de la correspondance abondante qui dut être mise en œuvre chaque mois pour la publication de ces recueils volumineux et formels. Ne restent que quelques lettres, épreuves et notes, à l'exemple d'une lettre du 6 décembre 1819 que le baron Portal adresse aux intendants et sous-intendants militaires au sujet de la distribution du pain. Cette lettre est transmise aux éditeurs avec la mention de l'insertion à faire au *Journal militaire*, partie officielle. Des documents présents dans le dossier en question<sup>104</sup>, on déduit qu'un à plusieurs bordereaux sont envoyés en début de chaque mois pour le mois précédent et présentent par catégorie (« lois, ordonnances et décisions royales » ou « règlement, instruction, décision »), la liste des textes à publier avec leur date d'insertion. Les textes sont envoyés aux éditeurs par le bureau des lois et archives du ministère de la Guerre ou « remises particulièrement à M. les éditeurs »<sup>105</sup>. Certaines épreuves sont en fait des extraits du *Bulletin des Lois* à insérer également au *Journal militaire*.

Si la presse militaire officielle suit un circuit de diffusion qui lui est propre grâce au système des abonnements ministériels notamment, cela ne signifie pas que la diffusion est

---

<sup>101</sup> *JMO* 1818, 26 août 1818, Mesures relatives au recouvrement du prix de l'abonnement des principaux officiers et fonctionnaires militaires au *Journal officiel* du ministère de la Guerre.

<sup>102</sup> *JMO*, 1818, Avis du 15 octobre 1818.

<sup>103</sup> *JMO*, 1832, Avis du 31 janvier 1832.

<sup>104</sup> ANMT, fonds Magimel, 24/AQ/7, dossier *Journal militaire*.

<sup>105</sup> *Ibid.* Bordereau des pièces remises à MM les éditeurs du *Journal militaire* pour être insérées dans la partie officielle, 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> quinzaine de novembre 1819.

optimale, loin s'en faut. L'aspect officiel de la publication peut en effet s'avérer être une entrave. Le *Recueil de Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires* est la revue officielle du corps de santé, l'État en assure donc « tous les frais de la publication », laissant la revue « étrangère à l'industrie et à ses puissants moyens de propagation »<sup>106</sup>. Tous les exemplaires produits sont envoyés à l'administration qui se charge de la distribution. Lorsque Dumaine obtient provisoirement la charge de cette revue, il cherche à en élargir le lectorat : il semblerait qu'il ait obtenu l'autorisation d'éditer pour son propre commerce d'autres exemplaires de la revue pour une diffusion personnelle<sup>107</sup> et donc plus large. En outre, le ministère de la Guerre et celui de la Marine organisent le contrôle de cette diffusion : il n'est pas question de dépenser de l'argent inutilement. Aussi, certaines dispositions sont prises pour mettre en place des mesures de contrôle. L'instruction pour les inspections administratives de 1845<sup>108</sup> stipule dans son article 144 :

« [l'inspecteur] donne une attention particulière aux collections expédiées gratuitement par le ministère de la Guerre et notamment celles du *Journal militaire* et du *Bulletin des lois*, dont il constate la situation et dont il fait, s'il y a lieu, remplir les lacunes aux frais de qui de droit, conformément à la décision ministérielle du 19 novembre 1840 et à l'arrêté du 6 janvier 1842 ».

La même instruction détaille pour certains corps leur situation d'abonnement. Ainsi en est-il de la Cavalerie, citée dans l'article 192 de ladite instruction. La collection du *Journal militaire* en deux exemplaires dans les régiments de Cavalerie, doit être inspectée avec « une attention particulière ». Une de ces collections doit remonter au 1<sup>er</sup> janvier 1818, l'autre au 1<sup>er</sup> janvier 1832. Ces collections doivent être complètes, sans quoi l'inspecteur général « donne des ordres pour que les numéros qui manquent soient remplacés aux frais de qui de droit », suivant les dispositions de la décision ministérielle du 10 novembre 1840.

D'autres périodiques, plus modestes, bénéficient des abonnements financés par l'État au niveau régimentaire. Dans une note ministérielle du 29 novembre 1853 relative à l'abonnement au *Recueil de médecine vétérinaire* par les corps de troupes à cheval et établissements de remonte, le ministre de la Guerre impose « que les régiments de Cavalerie, d'Artillerie et du Génie, les escadrons du train des parcs d'Artillerie, ceux du train des équipages militaires, la garde de Paris, l'École de Cavalerie, l'École de Saint-Cyr et les établissements de remonte tant à l'intérieur qu'en Algérie, soient tenus de prendre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1854, un abonnement au *Recueil de médecine vétérinaire* »<sup>109</sup>. Ce *Recueil*, publié par M. Labé, libraire-

---

<sup>106</sup> *RMMCPM*, 3<sup>e</sup> série, t. III, 1860, p. 1, cité dans Claire FREDJ, « Une maison d'édition au service d'une profession : Victor Rozier (1824-1829) et la médecine militaire », *Revue d'Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°39, 2009, [en ligne] <rh19.revues.org.3915>, DOI : 10.4000/rh19.3915 (consulté 01/10/2016), p. 67.

<sup>107</sup> *Ibid.*

<sup>108</sup> *JMO*, « instruction pour les inspections administratives en 1845 », 26 mai 1845.

<sup>109</sup> *JMO*, 1853.

éditeur, n°4 place de l'École-de-médecine à Paris doit être mis à disposition des officiers et vétérinaires dans les unités. Le prix de cet abonnement, fixé par année à 13 francs pour Paris et à 14,50 francs pour les départements, doit être acquitté par les soins des conseils d'administration de chaque régiment ou escadron, ou du commandant de chaque établissement de remonte, et imputé sur les fonds de la masse d'entretien du harnachement et ferrage, et pour la garde de Paris sur les fonds de la masse d'entretien et de remonte du corps.

Dans *Les origines de la presse militaire*, Marc Martin précise que les « bonnes affaires de presse » sont celles dont le tirage dépasse le millier d'exemplaires. Ce seuil permet en effet d'amortir les coûts liés à la composition et à l'impression, tout en garantissant une rentrée financière qui autorise les éditeurs à baisser le coût de l'abonnement, et par là-même à s'attacher davantage d'abonnés. Puisque les abonnements assurent une partie non négligeable de la clientèle de ces périodiques, que dire de leur tirage ? Malheureusement, l'inégalité des sources selon le titre ne permet pas une comparaison élargie à tous les journaux « officiels ». Toutefois, certaines données offrent la possibilité d'appréhender la dimension de ces entreprises éditoriales, plus ou moins rentables pour l'État, mais aussi pour les libraires qui en assurent l'édition. Un *État du tirage des journaux et écrits périodiques à Paris*<sup>110</sup> mentionne, entre autres, quelques titres ministériels ou assimilés. En 1866 par exemple, le *Bulletin officiel de la Marine* est tiré à 1 500 exemplaires par mois et la *Revue maritime et coloniale* à 1 100. Du côté des armées de terre, le *Journal militaire officiel* tire à 2 500 exemplaires (contre 1 200 en 1810), le *Journal de la Gendarmerie* à 3 000, tandis que le *Mémorial de l'officier du Génie*, plus confidentiel, atteint 1 200 exemplaires<sup>111</sup>. On voit comment la politique d'envoi à titre gratuit aux unités ou d'abonnement individuel pris automatiquement, moyennant une retenue sur la solde, joue sur le tirage. On comprend également que le soutien des abonnements d'État est le garant de la survie de ces titres.

Les armées de terre, qui optent pour une diffusion large, permettent aux éditeurs d'imprimer deux fois plus d'exemplaires que ce qui est réalisé pour la Marine qui ne compte pas autant de personnel. À titre de comparaison, le *Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur* atteint les 30 000 exemplaires en 1866, plus que le *Journal des Demoiselles* (25 000). Les ministères, par les choix de diffusion qu'ils font auprès de leurs personnels, impulsent une dynamique à la presse et contribuent à forger le paysage éditorial militaire. Les écoles, elles, gardent un tirage modeste à la mesure de la diffusion restreinte du journal. Le *Journal de l'École Polytechnique* ne tire par exemple qu'à 800 exemplaires. À titre de comparaison, des journaux

---

<sup>110</sup> AN, F/18/295-297, état du tirage des journaux et écrits périodiques, 1866.

<sup>111</sup> AN, F/18/76, déclarations d'impression de Fain, 24 décembre 1834.

d'initiatives privées peuvent bénéficier de tirages largement supérieurs, comme le *Moniteur de l'armée* (3 400) ou l'*Illustration militaire* (4 500) (tandis que l'*Illustration* en est à cette époque à 18 000 !), ou au contraire plus faible, à l'instar du *Spectateur militaire* oscillant entre 500 et 600 exemplaires entre 1866 et 1868. Ces observations permettent de conclure que l'édition de journaux militaires gouvernementaux ne permet pas des tirages comparables à ceux de la presse à large diffusion, politique ou non, comme le *Constitutionnel* ou l'*Illustration*, du fait de la nature-même du périodique, de sa cible, des sujets traités et de l'angle d'approche. Toutefois, ce type spécifique d'édition donne une garantie d'un nombre moyen d'exemplaires stable et plus important que la majorité des journaux d'initiative privée, qui doivent généralement lutter un certain temps avant de trouver une place sur le marché.

La presse militaire « ministérielle » officielle ou permise par les autorités est le fruit d'une construction débutée sous l'Ancien Régime. Influencée par la presse militaire de la Révolution et de l'Empire, la presse ministérielle du XIX<sup>e</sup> siècle connaît un fort développement à partir de la Restauration. Destinée aux militaires et aux fonctionnaires, cette presse s'insère dans un ensemble de périodiques administratifs qui connaissent leur essor à mesure que les institutions se structurent. Elle existe aux côtés d'une presse militaire privée encore balbutiante. À cet égard, la presse militaire officielle contribue sans doute au développement de la presse militaire privée à partir des années 1825 et plus encore dans les décennies suivantes. En effet, parce qu'elle oriente le discours et l'information, cette presse officielle laisse dans l'ombre tout un pan de la connaissance et de l'information militaires, créant une faille dans laquelle s'engouffrent des officiers et des éditeurs avides de partager un savoir professionnel indépendant du pouvoir. Enfin, cette presse militaire officielle est sous-tendue par un double mouvement. D'une part, elle a pour objectif d'instruire le personnel militaire. En effet, le journal apporte, selon les fonctions du militaire à qui il s'adresse, des renseignements pratiques, administratifs ou législatifs, et fait état de nouveautés techniques ou de réflexions propres à enrichir les connaissances théoriques et pratiques, en particulier dans les armes savantes.

D'autre part, la presse militaire, par son existence et les encouragements qu'elle véhicule, soutient la recherche menée par les militaires. Aussi bien dans les armées de terre que dans la Marine, la diffusion de ces organes dont le contenu est validé par les autorités, se veut la plus large possible dans les unités. Selon les cas, ces titres sont imprimés sur les presses gouvernementales ou privées. Les journaux ministériels constituent pour les éditeurs militaires une manne : malgré les contraintes, un tirage minimum est garanti, assurant une entrée régulière de fonds. Si le tirage n'est pas toujours important au regard de ceux de la presse générale, il n'en demeure pas moins sécurisant, l'État se portant garant de la survie de l'organe qu'il a

suscité ou soutenu. Enfin, le journal militaire, par sa diffusion large au sein de l'armée, contribue à façonner un groupe, une identité, tout en étant lui-même le fruit d'un groupe à l'identité dont il témoigne des différents aspects.

Alors que jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la spécialisation militaire relève surtout de contingences locales, elle est l'objet d'une décision d'orientation de la part du professionnel du livre dès la chute des privilèges. Le libraire-imprimeur de l'Ancien Régime travaille pour la partie militaire du fait de la proximité d'un régiment et parce que les autorités concèdent un privilège pour l'exploitation de cette niche éditoriale. À partir de la Révolution, la spécialisation militaire relève d'un choix stratégique de la part de l'imprimeur-libraire, qui investit un segment du marché à portée locale (atelier dans une ville frontalière et de garnison), nationale (prestataire desservant plusieurs entités militaires en France) voire internationale (imprimeurs d'armée qui suivant les troupes, élargissent leur réseau, à l'instar de Levraut).

Les ateliers produisant des imprimés militaires se multiplient, engendrant une concurrence nouvelle. Mais l'expansion du marché, due au développement de l'armée, permet à une partie de ces professionnels du livre militaire de se consacrer presque exclusivement à cette spécialisation, d'autant plus prometteuse que les autorités s'y intéressent. En effet, entre les structurations des corps, la conscription et les évolutions réglementaires, la production écrite destinée aux armées ne cesse de prendre de l'importance. Elle est d'autant plus contrôlée qu'entre 1789 et 1815, les régimes politiques successifs, inédits et en quête de légitimité, s'appuient sur l'armée pour asseoir leur existence. Ainsi, par conviction politique ou par opportunisme commercial, les imprimeurs-libraires militaires participent d'un système dont ils sont en quelque sorte caution ou soutien par leur investissement.

Parce que l'armée repose en partie sur la conscription, elle devient réceptive à l'information et à son support privilégié, le journal. Cette porosité entre les sphères civile et militaire engendre des besoins nouveaux, et ce à tous les niveaux hiérarchiques. S'ouvre ainsi un marché pour les éditeurs militaires, d'autant plus fructueux qu'il est largement piloté par les autorités : publier un journal institutionnel est un gage de confiance, de sérieux et de reconnaissance, qui contribue au prestige de la maison d'édition. À la fois choix de prudence, de raison et d'opportunité, la spécialisation militaire n'est plus l'apanage d'un professionnel déjà reconnu par le pouvoir. Elle est plutôt la marque d'une volonté de protéger son activité en la plaçant sous les yeux de l'État, doublée paradoxalement d'une certaine ambition, consistant à investir un segment éditorial prometteur. À cet égard, l'exemple du journal est éclairant : soumis aux autorités, le journal militaire de ce début de siècle est une valeur refuge, autant qu'il

représente une innovation, à tout le moins de produit (le journal institutionnel) et de débouchés (du soldat à l'officier)<sup>112</sup>. On conçoit que les apports de la Révolution et de l'Empire à l'édition militaire sont loin d'être négligeables.

La période qui s'étend de 1810 à 1830 correspond à un enracinement de l'édition militaire. Pour ce faire, il fallut que les conditions nécessaires au développement de ce secteur éditorial soient rassemblées. Or depuis la Révolution et l'Empire, le développement de l'armée, son accroissement numérique, son maillage territorial progressif, sa bureaucratisation, conduisent des imprimeurs-libraires à se spécialiser. Sous l'Empire, les imprimeries d'armées de terre et de mer ont un grand rôle. Suivant les troupes lors des campagnes, ces ateliers itinérants servent deux objectifs principaux : assurer les besoins des états-majors et des troupes engagées en imprimés et communiquer auprès des soldats, de la société civile, mais aussi le cas échéant, des peuples au sein desquels progressent les troupes.

L'accroissement des besoins en imprimés militaires, ainsi que l'usage stratégique de l'écrit engagent des éditeurs à se positionner dans le champ éditorial et à choisir la spécialisation militaire. Dans un monde éditorial concurrentiel dès la libéralisation de la profession sous la Révolution, choisir une spécialisation permet de s'inscrire dans un secteur défini, dans lequel il est possible de développer des affaires. Répondre aux demandes du marché et développer une offre nécessitent d'adopter une certaine position vis-à-vis des autres éditeurs partageant la même niche. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les éditeurs militaires tissent des liens, constituant un réseau qui leur permet de s'assurer une force de frappe plus importante (utilisation des canaux de diffusion du partenaire, partage des dépenses...) et de déjouer la concurrence. Ce réseau de l'édition militaire, se construisant au fur et à mesure de l'instauration d'un maillage militaire territorial dense, constitue selon nous le véritable acte de naissance de l'édition militaire. Étendu dans les départements et au sein de la capitale, ce réseau de l'édition militaire arbore un visage différent selon l'implantation des professionnels, et est subordonné à un pilote institutionnel.

Car s'il est une spécificité de l'édition militaire, c'est la domination de l'institution, à la fois instance de commande, de validation et de contrôle. De fait, la sensibilité de l'information militaire et l'importance de la communication autour des armées, font de l'édition militaire un domaine aux forts enjeux politiques. Sans doute plus encore que pour d'autres domaines de l'édition soumis aux directives ministérielles (instruction publique, notamment), les ministères de la Guerre et de la Marine doivent orchestrer de plus ou moins près la politique de publication. Ainsi, sous la Restauration, se développent les périodiques militaires officiels. Multiformes et variés, ils répondent au triple objectif de contrôle et de normalisation de l'information, de

---

<sup>112</sup> En effet, les journaux militaires d'Ancien Régime étaient en majorité issus d'initiatives privées, éphémères et destinés au public restreint des officiers.

construction de l'identité militaire et par là-même de constitution des armées comme groupe professionnel, dépositaire d'une connaissance et d'une identité particulières. Il s'agit de rompre avec les armées de la République et la Grande Armée fortement politisées, pour instaurer le modèle d'une armée savante et professionnelle. Ainsi, jusque dans les années 1825, l'édition militaire connaît une phase de structuration autour d'une autorité militaire qui l'encadre et l'encourage dans son développement.

## Partie 2 : 1825-1848 : un marché éditorial en expansion, à l'ombre de l'institution

« La première caractéristique de l'édition française [...], c'est d'être encadrée par le pouvoir politique, jusqu'en 1880 »<sup>1</sup>. La librairie est, ainsi que la définit Jean-Yves Mollier, un système au sein duquel les différents acteurs (éditeurs, imprimeurs, libraires et auteurs) doivent s'entendre et composer avec le pouvoir<sup>2</sup>. Aussi, l'édition militaire ne peut se concevoir que dans son rapport à l'État par l'intermédiaire des différentes entités qui composent l'institution militaire. C'est en effet parce que les armées formulent des besoins en imprimés ou en ouvrages (manuels d'instruction, textes normatifs, règlements et ordonnances...) que l'édition militaire prend corps et obtient sa légitimité. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'édition et l'impression militaires se partagent entre ateliers internes aux armées – pérennes (lithographies d'écoles) ou éphémères (imprimeries d'armées) – et entreprises privées, dont l'activité dépend plus ou moins étroitement de l'institution par le biais de commandes ou de marchés, comme nous l'avons vu au sujet des périodiques institutionnels. En ce deuxième tiers de siècle, le poids de l'institution sur l'édition militaire ne faiblit pas : l'armée se fait également éditrice, en particulier par l'intermédiaire d'une structure particulière, le Dépôt de la Guerre<sup>3</sup>. Afin de répondre à certains de leurs besoins en termes d'imprimés, les ministères de la Guerre et de la Marine, à l'instar des armées en campagne ou des écoles, se dotent d'ateliers en interne qui publient des ouvrages dont l'usage dépasse le leur propre.

Cependant, malgré la persistance de la domination institutionnelle sur le monde du livre et de l'imprimé militaires, les années courant de la fin de la Restauration à 1848 connaissent les prémices d'une ouverture du marché du livre militaire, engagée non pas par l'institution mais par les militaires et les éditeurs eux-mêmes. Là où la Restauration fut une période motrice pour le développement des journaux militaires institutionnels, les années 1825-1848 représentent un moment de libéralisation de la presse militaire, désormais créée en majorité à l'instigation du privé, qu'il s'agisse d'hommes d'affaires, de militaires ou de professionnels du livre. À une

---

<sup>1</sup> Jean-Yves MOLLIER, « L'édition. 1815-1914 », dans Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France*, t. II : *Cultures*, Paris, Gallimard, 1992, p. 213.

<sup>2</sup> *Id.*, *Une autre histoire de l'édition française*, Paris, La Fabrique édition, 2015, p. 87.

<sup>3</sup> Sous-série GR/2/M et 3/M (SHD). Un Dépôt de la Marine en est le pendant. Il est de tradition d'en attribuer la paternité à Colbert qui fit relier la correspondance du Département de la Marine et aurait créé le nouveau Dépôt à Saint-Germain-en-Laye en 1680. Le Dépôt de la Marine et des Colonies fut installé place des Victoires en 1699 à Paris, avant de rejoindre Versailles en 1719, rejoint par le Dépôt des Cartes et Plans de la Marine créé en 1720 (ancêtre du service hydrographique) puis par le Dépôt des chartes des Colonies (fondé en 1776), en 1781. Bertrand FONCK, Thierry SARMANT et Henri ZUBER (dir.), *Guide des archives et de la bibliothèque du Service historique de la Défense*, Vincennes, Service historique de la Défense, 2017, p. 275.

demande croissante émanant d'une certaine frange des officiers, à un besoin de formation, les éditeurs militaires répondent par des initiatives commerciales, qui ne peuvent être réalisées que parce que le monde de l'édition militaire, structuré dans les décennies précédentes, se consolide.

Aussi, l'enjeu de cette partie consiste-t-il à mettre en lumière ce paradoxe d'une institution toujours forte et directrice sur le plan éditorial, face à laquelle l'initiative privée se constitue, venant en contrepoint ou en complément, de façon à répondre plus précisément aux besoins exprimés par un marché demandeur et en expansion. Pour ce faire, nous nous proposons en premier lieu de procéder à l'étude de l'imprimerie du Dépôt de la Guerre, dont le rôle éditorial est déterminant sur une partie du marché du livre militaire. Dans un second temps, nous nous interrogerons sur l'élargissement de ce marché, en tentant d'en définir les enjeux, mais aussi les concrétisations sur le plan éditorial, en mettant en exergue le cas de la presse militaire privée, ainsi que les applications professionnelles induites, à la fois cause et conséquence de ce développement.

# Chapitre 4 : L'imprimerie du Dépôt de la Guerre : étude de cas. L'institution, pilote et structure de l'édition militaire

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'ingénieur Jean-Baptiste Berthier songe à fonder une imprimerie au service du département de la Guerre. Frappé par les dépenses du Trésor en matière d'imprimés, Berthier analyse les mémoires des fournitures faites aux ministères par l'Imprimerie royale, dirigée par Jacques Anisson-Duperron, et considère qu'ils sont peu avantageux pour les finances du royaume. Aussi obtient-il en 1768 une permission royale pour installer dans l'hôtel de la Guerre une imprimerie en lettres et en taille-douce pour le service des départements de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères<sup>4</sup>. « Supprimé presque à sa création [...] sur les représentations de M. Duperron »<sup>5</sup> qui s'inquiétait de cette concurrence, l'imprimerie de l'hôtel de la Guerre est rétablie en 1771<sup>6</sup> et sa forme préfigure celle de l'atelier dont est doté le Dépôt de la Guerre au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Cette aventure fondatrice prend fin en 1775, la négociation des tarifs avec l'Imprimerie royale ayant finalement paru plus économique que la création d'une imprimerie complète<sup>8</sup>. Il n'en demeure pas moins que l'idée de disposer d'ateliers institutionnels avait été ancrée. Le Dépôt de la Guerre est ainsi doté d'une imprimerie qui évolue tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Quelles en sont les caractéristiques ? Mais surtout, quelles sont les conséquences de l'existence d'un tel atelier sur l'édition militaire ? Après avoir décrit les capacités de l'imprimerie du Dépôt de la Guerre ainsi que ses spécificités, nous nous attacherons à comprendre quelle est son influence sur la littérature militaire de l'époque.

## A) Quel statut pour l'imprimerie du Dépôt de la Guerre de la Restauration au Second Empire ?

Sous la Restauration, le Dépôt de la Guerre connaît une réorganisation consécutive au changement de gouvernement. L'article premier de l'ordonnance du Roi relative au Dépôt de la Guerre et au corps des ingénieurs-géographes rappelle les rôles du Dépôt de la Guerre,

---

<sup>4</sup> Voir les papiers Anisson-Duperron, BnF, fonds Anisson-Duperron, ms. fr. 22078, n°145, fol. 311ss.

<sup>5</sup> *Ibid.*, fol. 317, observations du 27 mars 1768.

<sup>6</sup> *Ibid.*, fol. 312-313.

<sup>7</sup> Un *Règlement sur l'établissement d'une imprimerie dans l'hôtel de la guerre* (17 octobre 1771) prévoit un personnel restreint ainsi que six presses, dont deux en taille-douce. Rien de ce qui y est imprimé ne peut être vendu. Charles HIRSCHAUER, « Recherches sur l'histoire de l'imprimerie et de la librairie à Versailles. I. L'imprimerie des Hôtels de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères (1768-1775) », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1927, p. 194.

<sup>8</sup> BnF, fonds Anisson-Duperron, ms. fr. 22078, n°145, fol. 319.

« destiné à recueillir et conserver les archives historiques, les reconnaissances et les mémoires militaires, à conserver les plans et cartes manuscrites propres au service du Gouvernement, des Armées et des Administrations, à les graver et publier [...] »<sup>9</sup>. Cette dernière mention témoigne de la nécessité d'entretenir au cœur de l'institution une imprimerie capable de soutenir le Dépôt dans ses autres missions. De fait, le projet de réorganisation du Dépôt de la Guerre de 1815 fait mention d'un imprimeur en chef rattaché au service topographique<sup>10</sup>. Or, à plusieurs reprises durant cette période, l'imprimerie change de tutelle, ce qui traduit une évolution de son statut. Le règlement portant la nouvelle organisation du Dépôt de la Guerre du 31 janvier 1822 annonce que la deuxième section (topographique) gère la gravure sur cuivre, les mémoires et les dessins en complément des travaux historiques, c'est-à-dire la conception des productions à imprimer, et que la troisième section, administrative, s'occupe de l'« impression et du tirage des ouvrages à publier » sous le commandement du colonel Muriel<sup>11</sup>. Cette séparation entre la production et l'impression est maintenue en 1824, l'imprimerie et la gravure des ouvrages restant rattachées à la même section administrative.

Sous la Monarchie de Juillet, plusieurs réorganisations se succèdent, mais dès l'arrêté ministériel de décembre 1830<sup>12</sup>, on confirme que l'imprimerie reste sous la juridiction de la section administrative à laquelle est rattachée la comptabilité. Dans les années 1840, la cinquième section, « administration et comptabilité », voit ses compétences élargies : elle est chargée entre autres de l'impression et du tirage des cartes, du *Mémorial du Dépôt de la Guerre* et des ouvrages à publier, ces activités gravitant autour de l'imprimerie. Si des états du personnel de ces décennies existent, aucun nom d'imprimeur ou de responsable d'atelier n'y est cité, alors même que les commis en charge des archives, de la bibliothèque ou des cartes sont précisément nommés<sup>13</sup>. Cela signifie sans doute que l'imprimerie n'est considérée que comme un outil au service des missions de premier ordre du Dépôt de la Guerre. Par ordonnance du 16 juillet 1845<sup>14</sup>, le Dépôt de la Guerre est intégré au sein de l'administration centrale et devient alors une direction à part entière<sup>15</sup>. À cette occasion, la deuxième section est chargée des « impressions et tirages des cartes, du *Mémorial* et des ouvrages à publier », en même temps que des travaux topographiques intérieurs comme les levés de la carte de France, la réduction de la carte d'Algérie ou encore la comptabilité y relative<sup>16</sup>. L'imprimerie quitte l'administration

---

<sup>9</sup> SHD, GR/2/M/5, Ordonnance du roi relative au DG et au corps des ingénieurs-géographes, v. 1815.

<sup>10</sup> *Ibid.*, Rapport au ministre de la Guerre du chef du DG le lieutenant-général comte d'Equilly sur la nouvelle organisation du DG, 12 août 1815. Trois services coexistent : le service extérieur (fonctions des ingénieurs-géographes), service intérieur (section topographique), section historique (archives mémoires...).

<sup>11</sup> *Ibid.*, Règlement portant sur la nouvelle organisation du DG, 31 janvier 1822.

<sup>12</sup> SHD, GR/2/M/6, Note pour le ministre, 21 mars 1850, général chef du service Monin.

<sup>13</sup> *Ibid.*, état de 1845.

<sup>14</sup> *Ibid.*, Note pour le ministre, 21 mars 1850, général chef du service Monin.

<sup>15</sup> Jean DELMAS (dir.), *Histoire militaire de la France, t. II, de 1715 à 1871*, Paris, PUF, 1992, p. 426.

<sup>16</sup> SHD, GR/2/M/6, Ordonnance royale 16 juillet 1845.

pour se rapprocher des missions topographiques du Dépôt, constituant sa spécificité.

À partir de la Deuxième République et tout au long du Second Empire, on fait en sorte de regrouper l'administration, la comptabilité ainsi que les travaux de dessin, gravure et impression en une seule et même section. Lors de la nouvelle organisation du Dépôt de 1850 par exemple, cette section est en charge d'une partie de la géodésie, de la topographie, du dessin et de la gravure, tandis que l'imprimerie est placée au sein de la deuxième subdivision (comprenant le magasin des cartes et livres de fonds, l'achat et la conservation des cuivres, l'impression et le tirage des cartes, l'impression d'ouvrages et du *Mémorial du Dépôt*, l'autographie des cartes départementales, l'achat de livres et cartes, l'administration et la comptabilité<sup>17</sup>). Cet état de fait montre que l'atelier a définitivement acquis un statut instrumental mais indispensable ; son activité est indissociable de celle de la production des écrits. L'imprimerie est en effet régulièrement associée tantôt à la section en charge des cartes, montrant par là-même sa subordination au rôle topographique du Dépôt, tantôt (et surtout) à l'administration, à la comptabilité, au secrétariat : l'imprimerie est un poste de soutien aux missions principales du Dépôt et non pas une mission de l'entité à proprement parler.

On dispose d'un document étonnant, proposant des représentations de l'imprimerie du Dépôt de la Guerre. Le *Recueil de perspective linéaire dessiné à l'aide du cordonographe de l'invention de M. Boucher* est réalisé en 1824 par Bouchenelle, un des ouvriers imprimeurs du Dépôt de la Guerre passé ensuite chef de l'imprimerie. Cet ouvrage singulier, témoignant de l'inventivité des ingénieurs militaires et de leur proximité avec l'écrit et l'imprimé, est destiné à présenter les capacités de l'instrument appelé « cordonographe »<sup>18</sup>. L'imprimeur utilise pour ce faire les espaces et objets qui l'entourent, notamment les ateliers de l'imprimerie du Dépôt de la Guerre<sup>19</sup>. Selon un rapport du 31 mars 1815<sup>20</sup>, l'imprimerie possède au début de notre période d'étude cinq presses en taille-douce et une presse en lettres pour le service du Dépôt. Un plan manuscrit, daté sans doute de 1822 et conservé sous la cote GR/2/M/5 au SHD retrace par ailleurs la disposition du Dépôt de la Guerre. L'imprimerie est installée au rez-de-chaussée, à proximité des écuries et de remises « dont on fait des dépendances de l'imprimerie ». Les

---

<sup>17</sup> *Ibid.*, Organisation du DG arrêtée par le ministre, par le commandant Blondat, 29 septembre 1850.

<sup>18</sup> SHD/bibliothèque/R/AT/4. Le capitaine Charles Antoine Boucher (1767- ?) devient en janvier 1798 ingénieur-géographe au bureau du cadastre du ministère de l'Intérieur, avant d'intégrer en 1802 le ministère de la Guerre au grade de capitaine. Affecté une dizaine d'années plus tard à la section topographique du Dépôt de la Guerre, il y met au point le cordonographe, instrument permettant de « dessiner la perspective sans être obligé de savoir le dessin ». Un système d'équerre et de règles, portant un oculaire de visée liés à une planche verticale elle-même positionnée sur un des côtés de la planche à dessin horizontale, permet, grâce au déplacement d'une équerre et d'un porte-mine, de retranscrire la scène observée dans l'oculaire sur la planche à dessin. Boucher présente en 1821 son instrument à la société d'encouragement pour l'industrie nationale. Il se retire en novembre 1831.

<sup>19</sup> On en propose quelques vues dans l'annexe 9 : Vues du Dépôt de la Guerre.

<sup>20</sup> SHD, GR/2/M/5, rapport du 31 mars 1815.

dessinateurs et graveurs sont installés au deuxième étage<sup>21</sup>. Au troisième étage, les dernières finitions des ouvrages imprimés ou des cartes sont prévues, avec une pièce pour le collage des cartes et une pour le relieur.

Si les presses en taille-douce semblent être les plus utilisées, le Dépôt se dote aussi de presses typographiques et lithographiques. En 1831 par exemple, un état du mobilier recense « trois presses d'imprimerie » (sans doute en taille-douce) d'une valeur de 300 francs chacune<sup>22</sup>. Jamais, semble-t-il, le nombre de presses ne dépassa la dizaine ; à cet égard, on conçoit bien que l'imprimerie du Dépôt de la Guerre est avant tout un atelier « privé », fort d'un personnel nombreux mais d'un nombre de presses modeste, à l'usage de l'entité qui la finance et l'entretient. À titre de comparaison, sous le Second Empire, l'Imprimerie impériale possède entre autres, cent presses manuelles, dix-huit presses mécaniques et une lithographie<sup>23</sup>.

Date	Presse typographique	Presse lithographique	Presse taille-douce	Presses (qualification non précisée)
1815	1	0	5	0
1831				3
1835				4
1842		1	2	1 (portative)
1845				3

*Presses en usage au Dépôt de la Guerre (1815-1870) (Source : SHD, GR/2/M/5)*

En 1832, le directeur du Dépôt de la Guerre par intérim fait paraître un règlement pour le service de l'imprimerie en taille-douce du Dépôt de la Guerre<sup>24</sup> suite à « l'augmentation du nombre de presses et [à] l'accroissement des travaux de l'imprimerie nécessitant une nouvelle organisation dans ce service ». Le règlement enjoint au personnel de l'imprimerie de dresser

« un inventaire du nombre des feuilles de papier d'impression existant à l'imprimerie ; le montant en sera porté sur un registre destiné à l'inscription des quantités de papier fournies à l'imprimerie pour l'entrée et à celle du tirage journalier fait par chacune des presses pour la sortie. À la fin de chaque semaine, le maître imprimeur remettra au chef de la section administrative, l'état des inscriptions faites sur le registre dans ces deux colonnes »<sup>25</sup>.

<sup>21</sup> Qui comprend un cabinet pour le graveur en chef et un graveur, une salle pouvant accueillir quatre dessinateurs, une salle pour dix graveurs, un cabinet pour un dessinateur et les pantographes (instruments constitués de tiges articulées permettant de reproduire un dessin à l'identique, à l'échelle réduite ou agrandie. C'est un outil absolument essentiel pour reporter une figure en deux dimensions), deux cabinets pour respectivement deux officiers d'État-major dessinateurs, deux salles pouvant accueillir chacune neuf dessinateurs, une salle pour quatre graveurs et une pour douze.

<sup>22</sup> SHD, GR/3/M/333, meubles et effets des appartements et bureaux du DG sauf carte de France. Existant au 1<sup>er</sup> janvier 1831.

<sup>23</sup> François Antoine DUPRAT, *Histoire de l'Imprimerie impériale de France*, Paris, Imprimerie impériale, 1861, p. 347.

<sup>24</sup> SHD, GR/3/M/263, Règlement pour le service de l'imprimerie en taille-douce du DG, 10 décembre 1832.

<sup>25</sup> *Ibid.*

Cette injonction témoigne de la volonté de mieux caractériser les demandes de matériel, de mieux contrôler les flux et les dépenses de l'établissement, à l'instar de ce qui se faisait dans le commerce avec les registres tenus obligatoirement par les imprimeurs. De fait, à cet état hebdomadaire, le maître imprimeur Rougier est tenu de joindre le récépissé des exemplaires qui sont remis par l'imprimerie et qu'il doit déposer auprès du conservateur des cartes gravées. L'imprimerie ne peut travailler que si elle est munie des essais en question pour le tirage et d'une demande signée du chef de la section.

Dans un inventaire du 22 août 1842, on ne trouve plus mention que de trois presses d'imprimerie, ainsi que d'une « imprimerie portative en quatre boîtes » rangée avec les instruments nécessaires aux topographes. Suite aux ordonnances de restructuration du service parues en 1844 et 1845, un ordre du chef du Dépôt du 29 mars 1845 pour le service de l'imprimerie modifie l'organisation des ateliers « de manière à présenter l'uniformité et la clarté qu'exigent la production des comptes en même temps que les améliorations dont chaque jour a révélé la nécessité »<sup>26</sup>. Ainsi est-il décidé que les deux presses en taille-douce déjà en usage continueraient à être servies par deux ouvriers sous la surveillance d'un maître imprimeur. Ces personnels sont rémunérés à la journée selon la presse mise en œuvre : 6 francs par jour pour la première presse « chargée des travaux principaux » et 5,50 francs pour la seconde, en remplacement du travail aux pièces<sup>27</sup>. Les missions du maître-imprimeur sont également précisées et étendues. Outre la surveillance du travail exécuté, incluant tant les impressions que le matériel et les matériaux employés, le maître imprimeur est chargé des fournitures telles que papier ou encres, après validation par le Dépôt de la Guerre qui les paie « aux prix courants du commerce et conformément à ceux payés ordinairement par l'administration »<sup>28</sup>.

Pour justifier de son travail, l'imprimeur tient à jour des mémoires mensuels répertoriant « les tirages des cartes dont l'entrée au magasin aura été constatée régulièrement » ainsi que « les impressions ordonnées pour le service particulier du Dépôt Général de la Guerre tels que circulaires, états, essais de planches, dont le tirage aura été certifié par le chef de la cinquième section » et le prix des matériaux, papier employé pour les impressions des cartes et autres matières. L'ordre rappelle que malgré le champ étendu de ses responsabilités, l'imprimeur est tenu de conserver les ouvriers en poste et ne peut les remplacer sans l'autorisation du directeur du Dépôt qui seul détient le pouvoir d'ordonner un tirage. Enfin, mention est faite de l'unique

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, Ordre pour le service de l'Imprimerie du DG. En exécution de l'ordonnance royale du 26 août 1844 et du règlement du 25 janvier 1845, sur la comptabilité des matières qui fixe au 1<sup>er</sup> avril, l'accomplissement des dispositions prescrites par le Ministre.

<sup>27</sup> Cela correspond au salaire d'un prote dans le privé, et non à celui d'un simple typographe. Ce n'est que vers 1900 que les ouvriers imprimeurs parisiens revendiquent un salaire de 5 francs par jour.

<sup>28</sup> *Ibid.*

presse lithographique du service : « La presse lithographique, lorsqu'il y a lieu de l'employer, est servie par un des ouvriers des presses en taille-douce ».

Subsiste également un « état des impressions faites au Dépôt de la Guerre en 1835 »<sup>29</sup>, alors que le Dépôt compte quatre presses. Ce document permet de comprendre plus précisément la répartition des travaux d'impression dans l'atelier. On constate que les presses secondaires fournissent un travail de moins en moins important sur l'année. Les deux presses secondaires devaient être peu mises en œuvre, dans la mesure où la consommation annuelle de vingt-cinq rames de papier (soit environ quarante épreuves par jour selon les calculs de Berthaut<sup>30</sup>), aurait pu être assurée par une seule presse. Les deux presses complémentaires sont donc des variables d'ajustement, tout comme le nombre d'imprimeurs au travail peut varier de deux à quatre en fonction des travaux en cours.

Mois (1835)	Première presse	Presses 2, 3, 4
Janvier	742 épreuves	1852 épreuves
Février	715	1874
Mars	917	1475
Avril	574	1579
Mai	327	1749
Juin	2099	395
Juillet	618	652
Août	362	1000
Septembre	462	589
Octobre	690	619
Novembre	389	1196
Décembre	1101	456

« État des impressions faites au Dépôt de la Guerre en 1835 » (source : SHD, GR/3/M/333)

Mais c'est surtout pour le milieu du siècle que nous disposons d'archives précises, consécutivement à l'ordre de 1845 enjoignant le maître-imprimeur de tenir des bordereaux de travail précis. Ainsi sont conservés tous les bordereaux pour la période allant de 1848 à 1853, l'imprimerie étant alors sous la direction de Rougier<sup>31</sup>. Chaque mois, ce dernier recense le tirage pour chaque presse, avec le nombre d'exemplaires tirés, ainsi que le nombre de feuilles utilisées. Y est ajouté le tarif de la main d'œuvre. Enfin, il est fait mention des fournitures mises à disposition par Rougier pour les travaux d'imprimerie. Le papier en est un des postes

<sup>29</sup> SHD, GR/3/M/333, état des impressions faites au DG en 1835.

<sup>30</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898. Étude historique*, t. II, Paris, Imprimerie du service géographique, 1898, p. 100.

<sup>31</sup> SHD, GR/3/M/265, comptes Rougier.

principaux, mais des commandes régulières d'huile de noix ou de noir d'Allemagne sont retranscrites. La totalité de ces fournitures sont prises par l'intermédiaire du maître imprimeur, qui, s'il travaille au Dépôt, dispose d'un atelier en ville sous une raison sociale propre. Installé au 8 puis au 12 rue Zacharie, Rougier met en avant sa qualification d'« imprimeur en taille-douce de la société de géographie ». Chose étonnante, son papier à en-tête ne mentionne pas son travail pour le Dépôt de la Guerre au cours de la période 1849-1853, alors que les graveurs n'hésitent pas à faire figurer leur lien au Dépôt<sup>32</sup>. Il est difficile d'en savoir davantage sur Rougier ; aucun dossier de demande de brevet ne subsiste aux Archives nationales, ni aucun dossier au Service historique de la Défense. Est-il uniquement taille-doucier comme le laisse entendre la titulature inscrite sur son papier à lettres ?<sup>33</sup>

L'analyse des bordereaux de 1848 à 1853 permet de dégager quelques caractéristiques de l'atelier, dont on sait qu'il partage son travail entre les tirages de la Carte de France et ceux du service, soit les imprimés de fonctionnement du Dépôt de la Guerre. Tout d'abord, seules deux presses sont mentionnées, la première étant la principale et la seconde ne venant qu'en renfort. Pour autant, elles sont toutes les deux mises en œuvre tous les jours entre janvier 1848 et septembre 1853, hormis en juin et juillet 1848 où la première travaille les trente jours, tandis que la deuxième est moins utilisée. La révolution de juin 1848 a sans doute perturbé le rythme de travail<sup>34</sup>. Par ailleurs, les bordereaux relèvent le nombre d'exemplaires tirés en fonction de deux catégories, la carte de France et les travaux de service, ces derniers regroupant en réalité tout ce qui ne relève pas de la carte de France : papiers à en-tête, formulaires préremplis, listes diverses, mais aussi étiquettes de rondage pour la bibliothèque, formulaires de prêt, lettres adressées à de nombreux destinataires ou encore planches à insérer dans des ouvrages.

---

<sup>32</sup> Nous avons retrouvé le papier à en-tête du graveur Erhard, soulignant les fonctions du graveur au DG.

<sup>33</sup> Il n'est mentionné ni dans le *Dictionnaire des imprimeurs lithographes du XIX<sup>e</sup> siècle* de Corinne Bouquin ni dans le *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs* d'Emmanuel Bénézit (1939). Rougier serait-il un prote d'un grand atelier, mis à la disposition du ministère de la Guerre ? Cela expliquerait qu'il n'ait pas demandé de brevet à son nom, mais ce n'est qu'une hypothèse... S'agit-il d'un certain Victor Rougier (1821-1884), fils d'un imprimeur en taille-douce et lui-même taille-doucier, né au 8 rue Zacharie à Paris ? L'absence de prénom et même d'initiale ne nous permet pas de conclure ni même d'aller plus loin.

<sup>34</sup> Outre cette exception, le travail des deux presses est régulier, aussi peut-on calculer qu'en moyenne, entre 1848 et 1853, le travail de la presse principale coûte entre 168 et 1886 francs par mois, soit 2190 francs en moyenne par an, tandis que la seconde, dont le travail coûte de 154 à 170,5 francs par mois, revient annuellement à 2007,5 francs. Le travail des deux presses revient donc à 4197,5 francs par an. Certains mois, des dépenses viennent s'ajouter aux frais de fonctionnement, à l'exemple de la commande d'un nouveau rouleau lithographique en juillet 1852, acheté chez Charles Schmautz. SHD, GR/3/M/265, comptes Rougier.

Année	Carte de France (exemplaires) <sup>35</sup>	Imprimés de service (exemplaires)	Total annuel
1848	2708	5907	8615
1849	3482	4442	7924
1850	3040	7153	10193
1851	3398	10145	13543
1852 <sup>36</sup>	4596	10142	14738

*Exemplaires imprimés par année au Dépôt de la Guerre (Source : SHD, GR/3/M/265)*

On déduit de cette recension que la quantité totale d'impressions double presque entre 1848 et 1852. Les tirages de la carte de France augmentent pratiquement du double, alors même qu'il existe un marché d'impression lithographique spécifique<sup>37</sup>. Les imprimés pour le service connaissent une croissance semblable, traduisant le développement administratif du Dépôt de la Guerre. En règle générale, on observe que les tirages pour le service sont numériquement plus importants que ceux dévolus à la carte de France. L'existence du marché d'impression lithographique pour le tirage des cartes explique cet état de fait ; seuls les tirages d'épreuves ou particuliers (mise à disposition urgente de cartes, notamment) se font au Dépôt. Ces impressions pour la carte de France restent assez homogènes d'un mois sur l'autre, les pics de tirages se faisant modestes. Cela résulte en partie de la nature de cette publication : la carte de France étant un chantier au long cours, les tirages d'épreuves se succèdent régulièrement. L'existence du marché permet également d'absorber les éventuelles fortes demandes qui pouvaient être faites pour un département en particulier. En revanche, les travaux de service connaissent des pics de demande réguliers, notamment vers 1850-1852. Les textes réglementaires qui émaillent ces années politiquement troublées sont sans doute une des causes de cet accroissement, tout comme le mouvement de fond plus long et régulier du développement de l'usage de l'imprimé administratif.

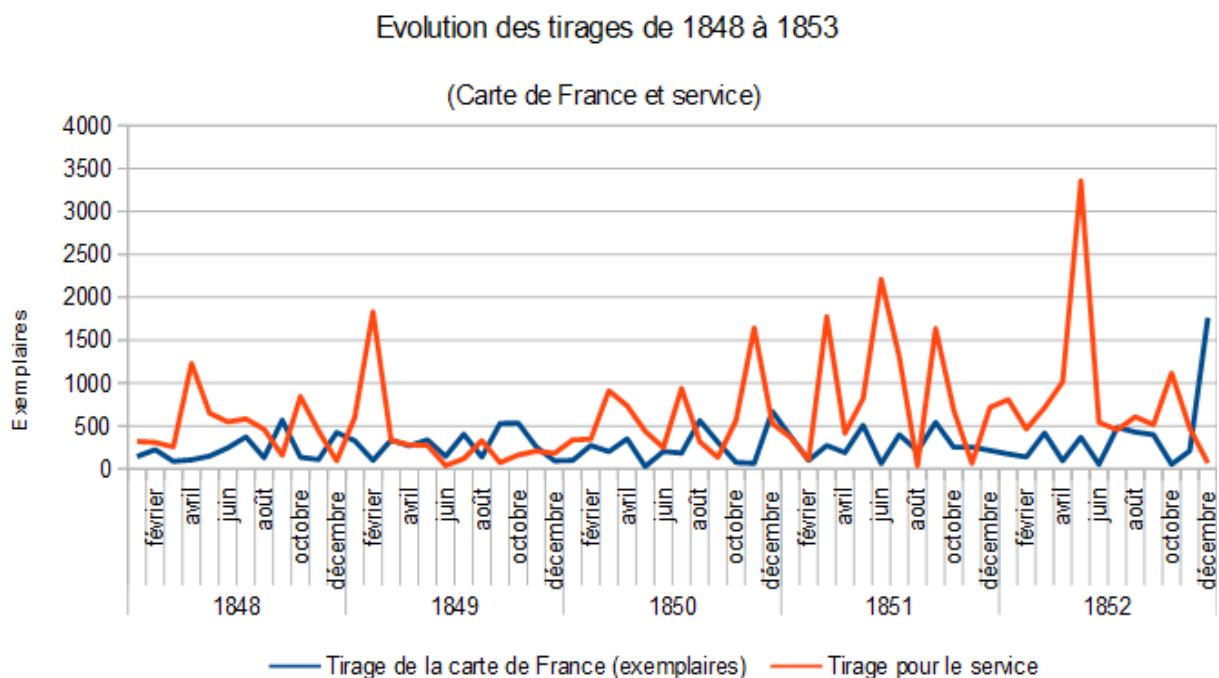
Les deux graphiques ci-dessous illustrent la prédominance des impressions de travaux pour le service au détriment de la Carte de France qui, même si elle est censée être imprimée dans le privé, bénéficie d'un tirage relativement élevé en interne sous le Deuxième République. En 1849, les impressions pour la Carte de France et celles pour le service s'équilibrent presque, atteignant respectivement environ 45% et 55% de la production. Cette année-là constitue une exception, les tirages pour la Carte de France n'excédant pas le tiers de la production totale entre 1848 et 1852, ce qui reste non négligeable : à leur niveau le plus bas, ces tirages atteignent

<sup>35</sup> Le nombre d'exemplaires est inférieur au nombre réel de feuilles imprimées, une carte pouvant nécessiter l'emploi d'une dizaine de feuilles.

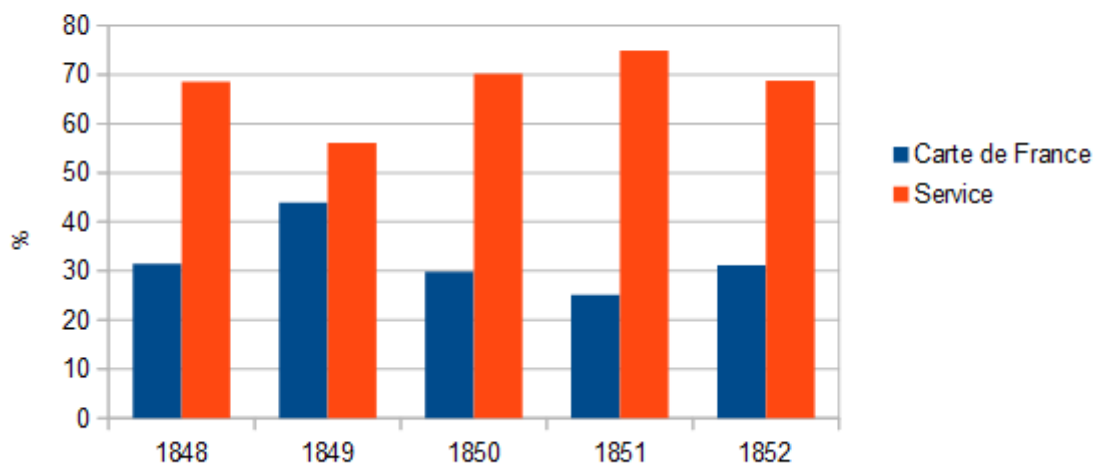
<sup>36</sup> L'année 1853 n'est pas prise en compte : les bordereaux ne vont que jusqu'en septembre, ce qui empêche de calculer une année complète.

<sup>37</sup> Voir chapitre 6.

tout de même 25% (1851). Il arrive même qu'en termes d'exemplaires, le tirage de la Carte de France dépasse celui des imprimés de service, ainsi que le démontre le premier graphique pour les mois de septembre et décembre 1848, juin-juillet puis septembre-octobre 1849, août-septembre 1850 puis décembre 1852.



**Répartition du travail de l'imprimerie du Dépôt de la Guerre**  
(1848-1852)



Le fait que seules les fins d'années soient concernées laissent imaginer un rattrapage ou une mise à niveau des tirages orchestrée par le Dépôt de la Guerre, soit pour des raisons commerciales, soit pour fournir les administrations pour l'année suivante. Reste que ces tirages restent relativement modiques, entre 0 et 500 environ par mois, là où les imprimés de service vont jusqu'à 3 500 exemplaires mensuels (mai 1852), avec plusieurs pics aux alentours de

1 500-2 000 exemplaires (février 1849, novembre 1850, mars, juin et septembre 1851).

L'imprimerie du Dépôt de la Guerre se voit concurrencer à partir de 1859 par un atelier de photographie<sup>38</sup>, qui comprend « une galerie vitrée dans laquelle [est] placée une chambre noire avec son objectif, une terrasse pour le tirage ou l'impression des épreuves, un laboratoire et une salle pour les lavages et la préparation du papier nécessaire au tirage des épreuves »<sup>39</sup>. Cet atelier de photographie, associé à celui de galvanoplastie, vient renforcer le noyau dur du service de reprographie, l'imprimerie. Ils dépendent donc de la même section. En effet en 1867, ces travaux relèvent du deuxième bureau dirigé alors par le colonel Le Roy, en charge également des « travaux historiques et archivistiques, statistique militaire, études des chemins de fer, archives des cartes et plans et ouvrages à publier, administration et comptabilité du Dépôt de la Guerre, travaux artistiques »<sup>40</sup>. Toutefois, les presses continuent de fonctionner, même après 1870. En effet, à partir de cette année-là, l'imprimerie consacre une de ses presses au tirage des épreuves à report, assuré par un ouvrier dédié<sup>41</sup>.

## **B) Ouvriers et imprimeurs au Dépôt de la Guerre**

L'imprimerie du Dépôt de la Guerre est dirigée sous la Restauration par le maître imprimeur Sampierre Darena (sic), puis par son fils à partir de 1825. Lorsque ce dernier fait faillite en 1830, il est remplacé par un de ses ouvriers, Bouchenelle. Deux ans plus tard, c'est Rougier qui reprend l'atelier<sup>42</sup>. Ce dernier, vétéran et invalide de guerre, adresse au général Pelet sa candidature le 29 août 1831 (annexe 10). Son plaidoyer lui permet d'obtenir le poste, suite à la séance de la Commission de Gravure tenue le 15 novembre 1832<sup>43</sup>. Le procès-verbal de cette séance nous apprend que les « moyens d'impression du Dépôt de la Guerre étaient insuffisants pour le tirage qu'exigent ces travaux extraordinaires [Carte de France et carte du centre de l'Europe, alors fraîchement gravée] ». Face à l'incapacité de l'imprimerie du Dépôt de la Guerre à répondre à cette arrivée massive de travaux, la commission souhaite lui donner davantage d'extension, avec une nouvelle organisation et un nouveau chef, l'imprimeur en taille-douce Rougier. Il est décidé que ce dernier serait payé 6 francs par jour « pour la surveillance de l'impression et pour l'entretien, à ses frais, d'un ouvrier journallement employé

---

<sup>38</sup> Un atelier de photographie et de galvanoplastie est installé à l'Imprimerie impériale vers 1853, soit environ six ans avant le Dépôt de la Guerre. François Antoine DUPRAT, *Histoire de l'Imprimerie impériale...*, op.cit., p. 340.

<sup>39</sup> SHD, GR/3/M/263, rapport anonyme sur la photographie, [s.d.].

<sup>40</sup> SHD, GR/2/M/6, rapport sur l'organisation du DG remis au ministre le 14 septembre 1867.

<sup>41</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898. Étude historique*, op.cit., t. II, p. 100.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> SHD, GR/3/M/263, Procès-verbal de la séance tenue par la Commission de Gravure au DG, 15 novembre 1832.

au Dépôt ; le Sieur Bouchenel (sic) attaché depuis longtemps en cette qualité au Dépôt de la Guerre y continuera des fonctions, et sa journée de travail sera maintenue au prix de 5 francs [mention biffée] ».

Nom du personnel	Qualification	Prise de fonction	Fin de fonction
Sampierre Darena		1815 ?	1825
Sampierre fils		1825	1830
Bouchenelle		1830	1832
Rougier	Taille-douce	1832	1853 ?
Chardon	Taille-douce	1853 ?	?
Bouchenelle fils		?	1880

*Maîtres imprimeurs du Dépôt de la Guerre, de 1815 à 1870*

Hormis ces quelques documents, il existe peu de données sur le personnel de l'imprimerie du Dépôt de la Guerre, qu'on trouve par ailleurs rarement mentionnée dans les descriptions du Dépôt. Toutefois, subsiste un annuaire du Dépôt de la Guerre pour l'année 1854<sup>44</sup>, qui décompte un effectif de dix-sept officiers, quatre-vingt-huit employés civils et douze hommes de service, sans que l'on sache combien sont attachés à l'imprimerie. D'autres services sont au contraire décrits avec force détails<sup>45</sup>. On apprend cependant qu'en 1854, l'imprimerie en taille-douce est dirigée par Chardon aidé de Bouchenelle fils. De la même façon que Rougier avant lui, Chardon est à la fois le maître-imprimeur gestionnaire de l'atelier mais aussi fournisseur de matériel (papier, encres...). Il est enfin question de la lithographie, prise en charge par Kaepelin, Longuet étant quant à lui « chargé du privilège de la vente des cartes et du *Mémorial du Dépôt de la Guerre* ». Enfin, l'annuaire fait une brève mention de l'atelier de galvanoplastie, annexe à l'imprimerie et lieu

« dans lequel depuis un an on cherche le moyen de multiplier sans danger les feuilles de la carte de France et autres gravures. Les essais ont réussi et la marche à suivre est bien connue. On peut maintenant travailler avec sécurité. Un seul ouvrier suffit. Il est payé comme auxiliaire »<sup>46</sup>.

Un rapport sur l'organisation du deuxième bureau, plus tardif car datant des années 1863-1869, se montre plus précis. On sait qu'alors l'imprimerie se compose d'un contremaître, Bouchenelle, d'un ouvrier, Gambette, suppléé par Fort<sup>47</sup>. Malheureusement, aucun dossier ne permet de dresser un portrait plus précis de ces hommes. La faible quantité des postes ouverts constitue sans doute une des raisons pour lesquelles il subsiste si peu de documentation. Il

<sup>44</sup> SHD, GR/2/M/6, Annuaire du DG pour 1854.

<sup>45</sup> On connaît par exemple le chargé de la surveillance des travaux de gravure de montagne de la carte de France (Desmadryl père) ainsi que ses appointements (3 600 francs par an).

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> SHD, GR/2/M/6, sous-dossier 1863-1869, rapport sur l'organisation du deuxième bureau.

n'existe par exemple qu'un emploi d'ouvrier à la lithographie du Dépôt de la Guerre, créé par le ministre maréchal duc de Bellune<sup>48</sup>. Cet emploi est occupé par Jules Joseph Tridon entre avril 1823 et le 28 juillet 1830, date de son décès. Il travaille sous les ordres du chef du service intérieur du Dépôt de la Guerre pour 1 800 francs par an<sup>49</sup>. Bernard Becq, vétéran des campagnes napoléoniennes, le remplace en 1830<sup>50</sup>. Ce dernier semble avoir pratiqué la lithographie dès la Restauration<sup>51</sup> et s'installe en 1831 au 115, rue de l'Université, à proximité du Dépôt de la Guerre<sup>52</sup>. Marié et père de deux enfants, son emploi ne suffit pas à subvenir à ses besoins, aussi demande-t-il un brevet de lithographe en août 1838, qu'il obtient « sous les auspices de M. le général de Rumigny »<sup>53</sup> et qu'il exploite jusqu'en 1851<sup>54</sup>. Une note adressée au ministre de la Guerre en janvier 1853 signale que Becq, « ouvrier à l'année, attaché au service de la lithographie du ministère, n'a plus toute l'activité qu'on doit exiger d'un ouvrier en titre »<sup>55</sup>. À 68 ans, Becq père est remplacé dans ses fonctions par son fils en 1852<sup>56</sup>.

Le faible nombre d'employés typographes ou lithographes rend indispensable la présence de chacun pour réaliser les impressions. Aussi une absence prolongée doit être remplacée. C'est par exemple le cas en janvier 1867, lorsque le commis lithographe Bazelot tombe « gravement malade »<sup>57</sup>. Après un mois d'absence, une note est adressée au directeur du Dépôt de la Guerre indiquant que « cette interruption nuit au service de la lithographie ». Aussi propose-t-on de remplacer Bazelot, le temps de son absence qui « peut se prolonger » par Louis François Félix Lottin, autographe chez Mme Millard<sup>58</sup>. Si sa candidature est retenue, c'est sans

---

<sup>48</sup> SHD, GR/5/Yg/242, dossiers individuels, personnel civil, dossier Becq, décision du 14 mai 1832.

<sup>49</sup> On ne doit sans doute l'existence de son dossier qu'à la demande opérée par sa mère pour obtenir un certificat de services au ministère de la Guerre, qu'elle souhaite fournir à la Commission pour les récompenses nationales, accordant des pensions aux parents des personnes tuées lors des Trois Glorieuses. SHD, GR/5/Yg/3985, dossiers individuels, personnel civil, dossier Tridon.

<sup>50</sup> Incorporé en l'an IX, ce dernier est caporal le 17 messidor an XII (6 juillet 1804), avant d'être rayé des contrôles le 11 thermidor an XIII (30 juillet 1805). SHD, GR/5/Yg/242, dossiers individuels, personnel civil, dossier Becq, relevé de services.

<sup>51</sup> Si l'on en croit sa lettre de demande de brevet du 23 août 1838 (AN, F/18/1732, dossier Becq).

<sup>52</sup> Il paye un loyer de 200 francs en 1838. AN, F/18/1732, dossier Becq, rapport du Préfet de police, 22 septembre 1838.

<sup>53</sup> *Ibid.*, demande de brevet, 23 août 1838. Si sa position de fortune paraît faible, l'administration accepte la demande du brevet car il a un gendre riche « qui serait disposé à lui fournir quelques capitaux pour monter l'établissement qu'il se propose de former », et que « son admission dans le personnel de la Guerre pourrait être considérée, en quelque sorte, comme offrant des garanties d'ordre suffisantes ». *Ibid.*, rapport du préfet de police, 22 septembre 1838.

<sup>54</sup> Au profit de Jean-Pierre Tronel. *Ibid.*, lettre de démission de Becq, 29 juillet 1851.

<sup>55</sup> SHD, GR/5/Yg/242, dossiers individuels, personnel civil, dossier Becq, note au ministre du 16 janvier 1853.

<sup>56</sup> Le ministère se garde la possibilité de recourir aux services du père retraité, si les travaux d'impressions du Dépôt nécessitaient davantage d'ouvriers. Son salaire serait fixé à 3,50 francs par jour de travail. La position pécuniaire de Becq père est cependant alarmante : dix ans après sa mise en retraite, le Bureau du service intérieur demande son inscription sur la liste des secours périodiques. Ces secours semestriels sont réservés aux veuves d'officiers ou d'employés du ministère, morts avant d'avoir acquis des droits à la retraite. Dans le cas de Becq, il est proposé d'avoir recours à ce fonds, « par égard pour [son] grand âge », à raison de 120 francs, renouvelés chaque année à sa demande. SHD, GR/5/Yg/242, dossiers individuels, personnel civil, dossier Becq, note pour le Bureau du Service intérieur.

<sup>57</sup> SHD, GR/5/Yg/2687, dossiers individuels, personnel civil, dossier Lottin, de Forge au directeur, 25 janvier 1867.

<sup>58</sup> *Ibid.*

doute grâce à ses états de service dans le monde de la lithographie civile (Imprimerie impériale) mais aussi militaire. Pour des emplois nécessitant moins de connaissances, il est possible que la direction du Dépôt favorise l'emploi de personnes ayant servi dans les armées, au titre du service militaire ou de l'engagement volontaire.

C'est ce que laissent penser les deux seuls dossiers concernant des hommes de journée de l'imprimerie de la Guerre. En dépit du fait que ces dossiers datent d'une époque légèrement postérieure, ils témoignent peut-être d'un mouvement de fond généralisé sur une période plus étendue du XIX<sup>e</sup> siècle. Edmond Corrand est appelé dans la classe 1847 et incorporé en juin 1848 au 9<sup>e</sup> régiment d'Infanterie de ligne, où il sert jusqu'en 1854. Passé au 27<sup>e</sup> régiment d'Infanterie de ligne, il s'engage pour sept ans au 72<sup>e</sup> à partir de 1856. Retraité pour ancienneté de service en 1874, sa pension de 428 francs ne lui suffit pas pour vivre et il intègre l'imprimerie zincographique du Dépôt de la Guerre. Il bénéficie même d'un secours de 1881 à 1883<sup>59</sup>. Il y a fort à parier que sa participation aux campagnes d'Afrique (1849-1852), d'Orient (1854-1855), d'Italie en 1859 où il obtient la médaille d'Italie, puis contre la Prusse en 1870-1871 où il est fait prisonnier, pèsent dans la balance de son embauche, comme le caractère de vétéran de la Grande Armée avait pu être apprécié, notamment sous la Monarchie de Juillet.

François Narcisse Lion, en fonction comme homme de journée à l'imprimerie du Dépôt à la même époque, se trouve dans une situation similaire. Ancien musicien au 74<sup>e</sup> régiment d'Infanterie, il prend sa retraite après vingt-cinq ans de service et onze campagnes, lui ayant valu d'être décoré de la médaille militaire. Sa position pécuniaire ne devait pas être plus florissante que celle de Corrand, puisqu'il formule une demande de secours en 1881, qui est acceptée et qu'il renouvelle en 1882. Une note à destination du bureau des pensions et secours de la direction de la comptabilité du Dépôt précise qu'outre la demande de Lion, est transmise celle d'un autre ancien militaire, Badie, attaché à la lithographie du Dépôt et payé par cette même administration<sup>60</sup>. Il n'existe plus de dossier à son nom. On peut donc se demander dans quelle mesure le système d'embauche d'anciens militaires est institutionnalisé par le ministère de la Guerre. Est-ce un hasard, à une époque où les vétérans et anciens militaires sont légion ? Ou bien existe-t-il une volonté étatique de soutenir ceux qui ont donné de leur personne pour le pays ? Si tel est le cas, le système de réintégration des vétérans n'en est qu'à son balbutiement, au regard de ce qui sera fait en faveur des anciens combattants de la Grande Guerre.

Si demandes de secours il y a, c'est sans doute que le système de rémunération et cotisation n'est pas assez performant. Les ouvriers imprimeurs du Dépôt de la Guerre sont

---

<sup>59</sup> SHD, GR/5/Yg/993, dossiers individuels, personnel civil, dossier Corrand.

<sup>60</sup> SHD, GR/5/Yg/2657, dossiers individuels, personnel civil, dossier Lion.

d'abord pris à l'essai, comme nous l'avons vu avec le cas de Lottin, puis titularisés s'ils font l'affaire. À compter de cette titularisation, ils subissent sur leur revenu mensuel une retenue, une cotisation, leur donnant droit à la fin de leur carrière à une pension de retraite<sup>61</sup>, comme cela se pratiquait pour les militaires. En revanche, les employés non titulaires, notamment ceux qui travaillent à la carte de France au titre de graveur, reçoivent leur solde complète, sans avoir droit à une pension à la fin de leur service, qui cesse dès lors que la mission pour laquelle ils ont été recrutés est achevée. Cette situation dure jusqu'en 1844, date à laquelle le Dépôt devenant une direction centrale, tous ses employés sont titularisés et ont les mêmes droits avec un minimum d'appointements de 1 300 francs sans distinction<sup>62</sup>. Un rapport sur la nouvelle organisation du Dépôt de la Guerre signé du général d'Equévilly en août 1815 laisse supposer des appointements à la pièce, en vigueur jusqu'en 1845 : « On lui [imprimeur chef] donnera des aides journalières suivant les besoins du service »<sup>63</sup>. Il en allait de même, à la fin de notre période du moins, pour les ouvriers aux ordres du maître-imprimeur : « Certains employés sont payés sur mémoires sur les fonds du Dépôt de la Guerre. Ils exécutent les ordres de tirage qu'ils reçoivent du chef du deuxième bureau »<sup>64</sup>.

Il ne subsiste pas à notre connaissance de grille relative au paiement aux pièces, qui nous permettrait d'avoir un aperçu du salaire moyen d'un ouvrier travaillant à l'imprimerie du Dépôt de la Guerre. En revanche, nous savons qu'après 1845, une journée de travail vaut entre 6 francs et 5,50 francs selon la presse servie. Ces indications offrent la possibilité d'évaluer le niveau de rémunération d'un imprimeur au Dépôt de la Guerre, par rapport à un imprimeur travaillant dans une entreprise privée. Dans les années 1840, les salaires les plus élevés, notamment dans l'imprimerie considérée comme métier d'art, oscillent entre 4 et 5 francs par jour<sup>65</sup>. Ainsi les émoluments du Dépôt de la Guerre sont plus élevés que le salaire quotidien moyen d'un imprimeur parisien, pour une journée de travail d'environ dix heures. À ce salaire s'ajoute la pension de retraite pour laquelle les employés cotisent à condition d'être titulaires. Le prix du travail d'un ouvrier imprimeur du Dépôt de la Guerre incite-t-il l'administration à se tourner vers des prestataires privés pour les travaux d'envergure ? Ou bien n'est-ce qu'une question logistique ?

Le recours au privé est une constante à cette époque en raison des faibles capacités d'impressions dont fait preuve l'imprimerie du Dépôt de la Guerre, en particulier pour les grands formats des cartes : « il faut reconnaître la difficulté qu'il y aurait de faire exécuter ces

---

<sup>61</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898. Étude historique*, op.cit., t. I, p. 272.

<sup>62</sup> Cela engendra une dépense supplémentaire de 24 330 francs pour le Dépôt. *Ibid.*

<sup>63</sup> SHD, GR/2/M/5, rapport du général d'Equévilly, 12 août 1815.

<sup>64</sup> SHD, GR/2/M/6, sous dossier 1863-1869 : rapport sur l'organisation du deuxième bureau.

<sup>65</sup> Alain DEWERPE, *Le monde du travail en France, 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1989, p. 54.

tirages dans l'intérieur du Dépôt qui est dépourvu du matériel nécessaire à l'impression de grandes cartes lithographiées et des ouvriers spécialement dressés à ce genre de travail »<sup>66</sup>. Si la lithographie est déjà externalisée, de même qu'une partie de la gravure<sup>67</sup>, les impressions du Dépôt relèvent en partie d'un travail externe. En témoigne tout d'abord le statut ambivalent du maître-imprimeur. Chargé de la gestion de l'atelier d'imprimerie et des ouvriers sous ses ordres attachés au Dépôt, il est également imprimeur dans le « civil », possédant parfois un commerce en ville, ainsi que nous l'avons vu avec Rougier. De ce maître-imprimeur dépend, de plus, la fourniture des matériaux nécessaires à l'impression à partir de la fin des années 1840. Auparavant, les commandes se faisaient auprès de fournisseurs variés, à l'exemple de Gévaudan fournissant du charbon en 1844<sup>68</sup>. Aussi, ce statut de maître imprimeur du Dépôt de la Guerre reste difficile à saisir dans sa complexité, faute de sources complémentaires. En effet, si des correspondances ou des bons de commandes mentionnent l'existence d'un atelier ou d'une boutique en ville, les Archives nationales ne disposent d'aucun dossier de demande de brevet, ni pour Bouchenelle, ni pour Chardon ou encore pour Rougier. De même, on peut regretter l'absence de dossier de personnel civil au Service historique de la Défense. Est-ce un hasard archivistique ? Ou une constante témoignant d'un statut particulier pour ces professionnels ?

L'externalisation va parfois jusqu'à faire travailler un imprimeur du civil avec son propre matériel au sein du Dépôt. Car pour certains travaux, le Dépôt ne peut assurer l'impression compte tenu de son matériel trop peu nombreux ou inadapté. Aussi des prestataires sont sollicités pour un travail particulier et circonscrit dans le temps. Il s'agit alors d'un contrat passé avec un imprimeur et non d'un marché pluriannuel. Ainsi en est-il de Charles Villain. Le 21 mai 1852, ce dernier écrit au ministre :

« une commission militaire dont le président est le colonel Lernet (?) qui est chargé de faire imprimer des figures académiques m'a choisi pour ce travail sous la condition expresse de faire transporter une presse au Dépôt de la Guerre, pour y faire mon travail ; et cela pour trouver toutes les garanties possibles. Quoique ce travail soit travail tout à fait étranger au commerce, et qu'il soit au contraire pour l'administration du gouvernement, je n'ai pas voulu déplacer une de mes presses sans vous en prévenir. La presse sera installée demain 22 mai au Dépôt de la Guerre, rue de l'Université, pour y rester une douzaine de jours environ, temps nécessaire pour ce travail »<sup>69</sup>.

Pierre Nicolas Charles Villain, qui vient de remplacer son père décédé après l'avoir aidé pendant une dizaine d'années dans la lithographie familiale, exploite depuis quelques mois l'établissement « qui jouit d'une certaine réputation ». Pierre Nicolas Charles Villain avait acheté son fonds et trois presses pour 20 000 francs. Il en exploite bientôt dix-sept, permettant

---

<sup>66</sup> SHD, GR/2/M/6, rapport fait au ministre par la commission instituée le 25 avril 1850 pour constater l'état du matériel du DG.

<sup>67</sup> Voir *supra*.

<sup>68</sup> SHD, GR/3/M/263, reçu pour M. Gevaudan, 9 décembre 1844.

<sup>69</sup> AN, F/18/1833/B, dossier Villain, lettre de Villain au ministre de l'Intérieur, 21 mai 1852.

à la maison d'imprimerie du 19, rue de Sèvres de dégager un chiffre d'affaires de 60 000 francs<sup>70</sup>. Membre de la Légion d'honneur<sup>71</sup>, Villain est décoré après juin 1848 en tant qu'officier de la Garde nationale. Les rapports de police ne manquent pas de souligner ses engagements politiques : « on le dit d'une opinion très avancée, on assure même qu'il a fait partie d'une société secrète ». Malgré cela, il obtient le 14 juin 1854 une autorisation révocable pour se servir d'une presse en taille-douce « destinée à des reports de cartes géographiques ». Cela laisse penser que, suite à sa première mission réalisée au sein du Dépôt de la Guerre, d'autres lui furent confiées, à moins qu'il n'ait voulu se spécialiser dans le domaine géographique pour bénéficier de missions émanant du Dépôt de la Guerre. Il est déclaré en faillite en 1859 et obtient le 23 juin 1860 un concordat de 30% en six ans par sixième<sup>72</sup>. Il reprend alors son activité mais la période faste de son entreprise est achevée ; il se défait de son brevet en 1864. Malgré les travaux confiés par l'administration et en dépit de l'importance qu'elle avait acquise, la survie de son imprimerie fut compromise.

L'imprimerie du Dépôt de la Guerre subit plusieurs évolutions à cette période. En effet, le nombre de presses varie, de même que leur qualification. La permanence de presses en taille-douce s'observe tout au long du siècle, tandis que les presses lithographiques, moins nombreuses, font leur apparition. De même, à l'atelier d'impression sont adjoints des ateliers complémentaires ; galvanoplastie, photographie puis zincographie dans les années 1870 complètent l'offre. Toutefois, l'imprimerie n'est jamais considérée comme une entité à part ; elle gagne de l'importance, ce qui oblige la hiérarchie à établir des règlements plus précis et à légiférer sur les usages de la reproduction de documents. Mais l'imprimerie reste un outil attaché à l'administration du Dépôt et donc apparenté à du soutien, alors même que dans de nombreux rapports et correspondances, l'accent est mis sur la rentabilité des ventes des publications du Dépôt, comme le *Mémorial du Dépôt de la Guerre* imprimé sur place. Cette rentabilité est présentée comme garante de la conservation de l'entité.

## **C) Le Dépôt de la Guerre, éditeur militaire : entre production administrative et historique**

L'une des missions les plus constantes de l'imprimerie du Dépôt de la Guerre reste celle de la production des imprimés administratifs. La Révolution avait prôné une loi universelle et des structures administratives uniformes et plus nombreuses, au sein desquelles l'écrit prenait une place déterminante au détriment de l'ancienne coutume variable selon sa province

---

<sup>70</sup> Pour tout cela, voir AN, F/18/1833/B, dossier Villain.

<sup>71</sup> AN, LH/2717/44, fonds de la Légion d'Honneur, dossier Villain.

<sup>72</sup> AD 75, D/10/U3/33 n°16665, fonds des faillites, faillite Villain.

d'application ; on assiste donc à une « inflation de l'imprimé administratif »<sup>73</sup>. Cette croissance exponentielle ne se stabilise que dans la deuxième moitié du siècle<sup>74</sup>. L'Imprimerie royale, établissement privé disposant du privilège de toutes les publications officielles<sup>75</sup>, ne peut assurer seule les impressions administratives. L'externalisation des travaux imprimés pour l'armée est rendue possible grâce à l'ordonnance du 28 décembre 1814, prévoyant qu'à compter de 1815, l'Imprimerie royale perde son privilège général pour les travaux d'impression à destination des administrations<sup>76</sup>. Ces administrations se dotent donc d'ateliers en interne. Par exemple, le ministère de la Guerre monte en son sein un atelier lithographique destiné à imprimer des circulaires et formulaires pour son propre usage en 1831<sup>77</sup>, soit deux ans après l'installation de presses lithographiques à l'Imprimerie royale<sup>78</sup>.

Nous l'avons vu, les ateliers d'impression du Dépôt de la Guerre disposent de moyens qui peuvent paraître faibles, au regard de l'équipement dont jouissent l'Imprimerie nationale ou certains imprimeurs extérieurs industriels à l'exemple de Paul Dupont. Toutefois, ces moyens si maigres soient-ils, représentent une garantie de confidentialité que seul le Dépôt de la Guerre peut se vanter de proposer. Car si le Dépôt travaille avec de nombreux prestataires dont des éditeurs de renom, l'exécution de travaux sensibles n'est pas laissée aux mains de ces derniers, en témoigne une lettre du ministre de la Guerre adressée en 1851 à l'éditeur Dumaine :

« Par votre lettre du 24 décembre courant, vous demandez, Monsieur, que les *cuivres* gravés appartenant au ministère de la Guerre et qui ont servi à l'impression de l'*Instruction sur l'enseignement de la gymnastique*, soient transportés chez M. Bineteau, votre imprimeur-lithographe, afin d'y faire exécuter les reports dont vous avez besoin pour les exemplaires à mettre en vente. Il ne me serait pas possible de laisser déplacer les cuivres pour être transportés dans un atelier étranger au ministère de la Guerre mais vous trouverez au Dépôt de la Guerre où les cuivres sont déposés, toutes les facilités pour cette opération. M. le chef du service des états-majors et du Dépôt de la Guerre est invité à mettre à votre disposition les planches dont il est question, et à donner des ordres pour que l'imprimerie du Dépôt de la Guerre vous offre tous les moyens d'exécution que cet atelier possède »<sup>79</sup>.

L'ordre est sans doute suivi d'effets, car dans sa lettre du 15 janvier 1852 qu'il adresse au chef de service des états-majors et du Dépôt de la Guerre, Dumaine demande à « faire mettre à la disposition de M. Goyer [s]on imprimeur lithographe les cuivres de la gymnastique pour

---

<sup>73</sup> Bruno DELMAS, « Inflation de l'imprimé administratif », dans Henri-Jean MARTIN et Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. III, *Le temps des éditeurs, du Romantisme à la Belle Époque*, Paris, Promodis, 1985, p. 42.

<sup>74</sup> Henri-Jean et Odile MARTIN, « Le monde des éditeurs » dans *Ibid.*, p. 209.

<sup>75</sup> Bruno DELMAS, « Inflation de l'imprimé administratif », dans *Ibid.*, p. 42.

<sup>76</sup> Il est désormais possible aux ministères d'avoir recours à l'Imprimerie royale ou de traiter avec un ou plusieurs imprimeurs du privé pour l'impression des documents nécessaires au bon fonctionnement des administrations. François Antoine DUPRAT, *Histoire de l'imprimerie impériale de France*, *op.cit.*, p. 267.

<sup>77</sup> Claire FREDJ, « Une maison d'édition au service d'une profession : Victor Rozier (1824-1829) et la médecine militaire », *Revue d'Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°39, 2009, [en ligne] <rh19.revues.org.3915>, DOI : 10.4000/rh19.3915 (consulté 01/10/2016), p. 65.

<sup>78</sup> François Antoine DUPRAT, *Histoire de l'imprimerie impériale de France*, *op.cit.*, p. 327.

<sup>79</sup> SHD, GR/3/M/335, lettre du ministre de la guerre à M. Dumaine, 30 décembre 1851.

qu'il puisse faire des reports dans les ateliers du Dépôt de la Guerre »<sup>80</sup>.

En outre, à l'instar des imprimeries lithographiques des écoles, les presses lithographiques du Dépôt de la Guerre assurent au personnel devant rédiger des mémoires ou des notes à diffuser en petit nombre, à la fois la possibilité de produire plusieurs exemplaires du même écrit dans des temps courts, mais aussi celle de garder une certaine confidentialité autour de l'écrit en question. Un *Essai sur le système défensif du royaume modifié par la fortification de Paris et par les chemins de fer* écrit par Pelet en 1842 est ainsi conservé sous sa forme autographiée<sup>81</sup>, sans jamais avoir été publié autrement que par ce procédé de « décalcomanie destinée à en préserver la confidentialité »<sup>82</sup>. Garantie du secret, mais aussi sécurité commerciale ! En effet, un rapport au ministre de 1850 souligne le danger qu'il y a à faire stocker des pierres lithographiques du Dépôt chez un prestataire, en l'occurrence Kaepelin : « L'inconvénient de maintenir des pierres dans un atelier étranger à l'administration n'a pas échappé aux remarques de la commission. On ne peut être assuré en effet qu'il ne fera pas imprimer un nombre d'exemplaires supérieur à celui demandé »<sup>83</sup>.

Car tel est le paradoxe : alors que l'imprimerie a pour vocation de diffuser, l'imprimé militaire peut exiger la restriction de diffusion aux seules personnes devant en connaître. Dès l'époque moderne, la diffusion de la littérature militaire est soumise à la question du secret, de la « confidentialité avertie » que les auteurs militaires doivent prendre en compte. Selon Émilie d'Orgeix, cette notion de secret n'a que peu d'influence sur la volumétrie éditoriale, mais elle a des répercussions sur les formes prises par l'ouvrage, sur son éditorialisation : structuration des textes par chapitres et thèmes ou encore dosage des informations confidentielles<sup>84</sup>. Si la copie manuscrite est limitée au XVIII<sup>e</sup> siècle, la reproduction par procédé d'impression, notamment la lithographie au XIX<sup>e</sup> siècle ou encore l'autographie, est contrôlée et limitée à plus forte raison. Une liste des pierres utilisées pour la réalisation d'autographies du ministère de la Guerre, conservée dans les archives du Dépôt de la Guerre, comporte ainsi une note marginale manuscrite : « il faut ajouter l'autographie d'une instruction confidentielle »<sup>85</sup>. Cette note nous apprend qu'il existe des documents placés sous le sceau du secret et qu'ils sont diffusés sous

---

<sup>80</sup> *Ibid.*, lettre de Dumaine au chef de service des états-majors et du DG, 15 janvier 1852.

<sup>81</sup> SHD, GR/1/M/1162, Pelet, *Essai sur le système défensif du royaume modifié par la fortification de Paris et par les chemins de fer*, 1842.

<sup>82</sup> Hervé DREVILLON, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837*, Paris, Passé composé, 2021, p. 113.

<sup>83</sup> SHD, GR/2/M/6, rapport fait au ministre par la commission instituée le 25 avril 1850 pour constater l'état du matériel du DG.

<sup>84</sup> Émilie d'ORGEIX, « Supports d'enseignement et édition militaire en France : du cahier d'exercice manuel à la publication savante (1750-1850) » dans Émilie d'ORGEIX et Isabelle WARMOES, *Les savoirs de l'ingénieur militaire et l'édition de manuels, cours et cahiers d'exercices (1751-1914)*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013, p. 62.

<sup>85</sup> SHD, GR/3/M/264, dossier catalogue autographique, liste des pierres utilisées...

condition, en dépit de leur protection.

Cette mention manuscrite pose également question : on signale l'existence d'un document sans le nommer, paradoxe du document militaire protégé. Dès lors, comment trouver les pierres correspondantes ? De quelle instruction s'agit-il ? Cela soulève le sujet d'une gestion parallèle des documents confidentiels et de leurs supports d'impression : où sont-ils conservés ? Qui y a accès ? Comment cela est-il diffusé, à qui et comment cela est-il géré ? La dernière information, non des moindres, est la mention de l'autographie. Technique privilégiée pour l'impression des documents « sensibles », l'autographie permet de reproduire un texte manuscrit sur du « papier-pierre », sorte de papier-report plus aisé à manipuler que la pierre grâce à une encre spéciale. On reporte alors le texte du papier-report sur une pierre à imprimer. Cela donne la possibilité de contrôler le nombre d'exemplaires imprimés et la conformité du texte, ce que ne permet pas le recours à une imprimerie typographique extérieure ou à un éditeur. De nombreux cours dans les écoles militaires, par exemple, sont ainsi autographiés, la technique mêlant facilité de reproduction par procédé lithographique, mais aussi discrétion.

Toutefois, le caractère de confidentialité de l'imprimé militaire est sujet à débat. Patrick Bret souligne l'exemple de Henri-Joseph Paixhans (1783-1854), qui publie en 1822 *Nouvelle force maritime*, dans lequel il propose de doubler la coque des navires d'une cuirasse de fer et de remplacer les voiles par la vapeur. Le navire est ainsi capable de charrier une lourde artillerie. Dès la publication de l'ouvrage, retardée aussi longtemps que possible par l'État, une course aux armements s'enclenche avec les puissances étrangères. Dans le « Discours préliminaire » à la deuxième édition, Paixhans adresse ce réquisitoire contre la confidentialité pour justifier son choix de publier ces travaux sensibles, :

« On demandera : si des moyens maritimes puissants et nouveaux, au lieu d'être publiés, n'eussent pas dû être tenus secrets et déposés dans les archives du gouvernement ? Cette question est si importante, et c'est une opinion qui provient d'un sentiment si respectable qu'il est indispensable d'y répondre. Sans doute, il y a un motif de ne point publier, puisqu'en publiant, on perd l'avantage de l'initiative en cas de guerre. Mais sans doute aussi, il y a des motifs de publier, et parmi ces motifs est celui-ci : qu'il a été impossible dans tous les temps, de perfectionner convenablement, et de faire ensuite adopter des innovations de cette nature, tant qu'elles n'ont pas reçu la force et la maturité que leur donne la discussion publique [...]. Quand bien même le secret ne serait pas impossible, il serait nuisible, car il empêcherait la discussion, la critique, par conséquent les améliorations nécessaires avant l'adoption »<sup>86</sup>.

Ainsi se dessine l'ambivalence de l'édition militaire, partagée en certains cas entre une exigence de confidentialité et une volonté de diffusion, propre à alimenter le débat et à faire évoluer la recherche ainsi que les avancées techniques et technologiques. Cela dit, la querelle de la confidentialité contre la publicisation n'est pas toujours aussi tranchée. Les instances politiques, conscientes de ce paradoxe, ont tenté de contrôler la diffusion de l'écrit militaire en

---

<sup>86</sup> Cité dans Patrice BRET, *L'État, l'armée, la science. L'invention de la recherche publique en France (1763-1830)*, Rennes, PUR, 2002, p. 317-318.

l'autorisant, mais dans certains espaces exclusivement.

Mais toutes les impressions produites par l'imprimerie du Dépôt de la Guerre ne sont pas revêtues du sceau de la confidentialité, loin s'en faut. Un catalogue dressé en 1844 répertorie les « autographes qui font partie des différents services du Dépôt de la Guerre à l'époque du mois de juin 1844 »<sup>87</sup>. Il s'agit-là des travaux d'impression pour le service, ceux-là même dont nous avons vu dans les comptes et bordereaux de travail de l'imprimerie qu'ils doublent de volume au mitan du siècle. Circonscrits aux besoins du service, ces documents ne nécessitent pas une impression confidentielle, ne comportant aucune information réellement sensible. Le catalogue liste par exemple trente-cinq références constituées de modèles de lettres, de rapports, de mandats de paiement, d'états divers (paiements, avancement des travaux...), de formulaires destinés à accompagner les travaux notamment pour la carte de France et enfin des instructions dont la diffusion se limite au Dépôt et aux corps militaires attachés (*Instruction générale sur la topographie* en 1838 ou encore *Instruction pour l'exécution des reconnaissances militaires*). Chacune de ces autographes compte entre une et douze pierres de gravure, le maximum étant atteint par le *Tableau des matières qui doivent être traitées dans les mémoires*.

Ainsi les impressions faites au Dépôt de la Guerre concernent en majorité le service interne. Lorsque les besoins du ministère de la Guerre en imprimés administratifs deviennent exponentiels, en particulier en temps de conflit, l'imprimerie du Dépôt de la Guerre n'offre son concours à l'effort de guerre que pour l'éventuelle rédaction ou copie de documents particuliers, instructions conservées à titre de copie ou encore cartes, comme nous le verrons. Le *Compte général des opérations et de la liquidation définitive des dépenses de la Guerre d'Espagne présenté par le ministre secrétaire d'État de la Guerre* de 1826 présente les frais d'impression imputés à la campagne dès le premier chapitre. Ils s'élèvent à 102 874,9 francs, tandis que la ligne dédiée au « Dépôt de la Guerre et carte de France » est vide de toute dépense. Les frais imputés à la guerre d'Espagne ne concernent le Dépôt de la Guerre que lorsque la matière archivistique nécessaire ayant été réunie, le Dépôt fait procéder à la rédaction des mémoires et études au titre du retour d'expérience. Car ainsi que le précise un projet de réorganisation rédigé vers 1815, « Le Dépôt de la Guerre, [est] destiné à rédiger nos annales militaires, à préparer les éléments propres à combiner les opérations de la guerre, à répandre l'instruction dans l'armée pour la publication de mémoires, de cartes et de plans [...] »<sup>88</sup>.

Au-delà des imprimés de fonctionnement, l'imprimerie du Dépôt de la Guerre peut publier des travaux plus élaborés, en lien avec les missions de l'entité. En 1822 par exemple est

---

<sup>87</sup> SHD, GR/3/M/266, relevé des autographes, juin 1844.

<sup>88</sup> SHD, GR/2/M/5, projet de réorganisation du Dépôt, vers 1815.

créée par décision ministérielle du 22 décembre une nouvelle « section des travaux d’instruction des officiers d’état-major », devenue en 1826 « section de statistique militaire ». Elle est chargée de rassembler et classer le renseignement concernant la statistique militaire de France et de l’étranger. Ces missions de renseignement donnent lieu à de nombreux travaux rédigés au Dépôt, notamment lors de la période de troubles internationaux des années 1831-1832, donnant naissance à une dense documentation sur les armées étrangères<sup>89</sup>. Si de nombreux rapports restent non publicisés, il n’en demeure pas moins que la collecte du renseignement génère des écrits sur lesquels des théoriciens s’appuient pour rédiger des études qui, elles, sont publiées. Par ailleurs, une autre section, celle de topographie, est chargée de la conception des cartes et « du dessin des places formant le complément des travaux historiques, des mémoires descriptifs, des éléments statistiques, de l’impression, de la gravure et des tirages des ouvrages à publier »<sup>90</sup>. On voit que le Dépôt est investi d’une mission de rédaction de travaux, notamment relatifs à l’histoire des armées et des campagnes. C’est même, selon le baron Blein, maréchal de camp du Génie en retraite, la mission première des trois dont est chargé le Dépôt :

« [...] la conservation et le classement de toute la partie historique, militaire et politique ; la rédaction en un corps d’ouvrage régulier de tous les événements des guerres soutenues par l’État, pour en former un monument historique qui rende profitable [...] l’expérience et la leçon des temps passés. Ces mémoires militaires précieux par leur authenticité pourraient être imprimés et mis en circulation pour indemniser l’État d’une partie des frais de cet établissement »<sup>91</sup>.

Parce qu’il doit générer des études et en assurer la publication, cette dernière fût-elle exclusivement à usage interne, le Dépôt de la Guerre occupe une place non négligeable dans l’espace éditorial militaire. Producteur, le Dépôt, se fait aussi contrôleur du fait de son expertise. À ce titre, le directeur du Dépôt de la Guerre est investi de la « responsabilité d’établir un bilan de la théorie militaire secrète et publique »<sup>92</sup>, au point que lui revient une « mission de contrôle des productions publiques de la théorie militaire »<sup>93</sup>. En 1823 par exemple, le directeur du Dépôt de la Guerre procède à la vérification du manuscrit de l’*Essai sur l’histoire générale de l’art militaire* et en dresse un rapport au ministre. L’auteur, le colonel Carrion-Nisas, fait publier son œuvre l’année suivante chez Delaunay. Aussi, lorsqu’il n’est pas lui-même historien par l’intermédiaire de son personnel officier, le Dépôt de la Guerre conserve un droit de regard afin de garantir l’exactitude des propos tenus à l’égard de l’institution, au regard des informations portées par les archives conservées en son sein. Cette même fonction d’expertise l’engage, nous l’avons vu, à produire dès l’an XI (1802) un périodique spécifique, le *Mémorial du Dépôt de la*

---

<sup>89</sup> Bertrand FONCK, Thierry SARMANT et Henri ZUBER (dir.), *Guide des archives et de la bibliothèque du Service historique de la Défense*, op.cit., p. 26-27.

<sup>90</sup> SHD, GR/2/M/5, projet de réorganisation du Dépôt, vers 1815.

<sup>91</sup> *Ibid.*, note du baron Blein, 12 novembre 1817.

<sup>92</sup> Hervé DREVILLON, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837*, op.cit., p. 112.

<sup>93</sup> *Ibid.*

*Guerre*, à l'initiative du général Andréossy. Publié peu longtemps et repris en 1826, ce périodique marque profondément le paysage du journal militaire. Ainsi, le Dépôt de la Guerre joue un rôle important dans le monde éditorial militaire. Il est en effet auteur lui-même, tout en agissant sur les productions qui ne sont pas de son fait, par d'éventuels contrôles opérés sur les textes. À cet égard, son rôle dans le domaine de l'histoire militaire est exemplaire.

La fonction de publication d'ouvrages d'histoire militaire, constituant un pan important de l'activité du Dépôt de la Guerre dans cette période, se développe dès la fin de l'Ancien Régime. En effet, le lieutenant-général Pierre-Eugène de Vault, directeur du Dépôt à partir de 1761, y fait rédiger les mémoires militaires historiques, activité prépondérante jusqu'à la fin du siècle<sup>94</sup>. Cent-cinquante-six mémoires sont ainsi composés, mais la Révolution interrompt leur publication. L'édition des *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, extraits de la correspondance de la cour et des généraux, par le lieutenant-général de Vault et le lieutenant-général Pelet* (Paris, Imprimerie royale, 1835-1862)<sup>95</sup> n'est rendue possible que sous la direction du général Pelet pendant la Monarchie de Juillet. Car jusque sous Louis-Philippe, peu de travaux historiques sont réalisés au Dépôt, supplantés par les travaux de la carte de France qui mobilisent beaucoup de forces vives. En outre, la Restauration se montre frileuse à travailler sur les guerres de la Révolution. Pourtant, la dimension historique est mise en avant par la décision royale du 9 décembre 1825, laquelle prévoit l'attachement d'un officier supérieur au Dépôt chargé des « travaux historiques spéciaux »<sup>96</sup>.

Les grandes entreprises de publication sont amorcées sous la direction du général baron Pelet. Jean Jacques Germain Pelet-Clozeau (1777-1858) commence une carrière militaire comme volontaire, quelques mois avant l'instauration du Consulat en 1799. À partir de 1800, il œuvre comme ingénieur-géographe et se distingue lors de la rédaction de la carte du royaume d'Italie de 1800 à 1805, dont il est également chargé des mémoires et dictionnaires<sup>97</sup>. Ayant participé à toutes les batailles de la Grande Armée et après avoir été blessé à de nombreuses reprises (batailles de Caldiero (1805), Ebersberg (1809), Krasnoï (1812), Leipzig (1813)), Pelet est nommé général de brigade en avril 1813, à l'âge de trente-trois ans. Sa notice nécrologique, publiée en 1858, fait état de sa passion pour l'écriture historique militaire :

« Dès lors, le jeune ingénieur se livra tout entier à sa double vocation de faire la guerre et de l'écrire ; il se regarda comme destiné à tracer les mémoires de nos grandes campagnes. Pendant les opérations, il écrivait

---

<sup>94</sup> Bertrand FONCK, Thierry SARMANT, Henri ZUBER, *Guide des archives et de la bibliothèque du Service historique de la Défense*, op.cit., p. 20-23.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 129-130.

<sup>96</sup> SHD, GR/2/M/6, Décision royale du 9 décembre 1825.

<sup>97</sup> SHD, GR/87/YD/1096, dossier Jean-Jacques Germain baron Pelet.

son journal, et recueillait des matériaux. Dès les armistices, il rédigeait ses mémoires »<sup>98</sup>.

Mis au ban par la Restauration, il se lance dans les études historiques, puisant dans ses notes et dans les archives la matière pour écrire l'histoire des campagnes des dernières guerres. En 1818, le maréchal de Gouvion-Saint-Cyr le rappelle à l'activité en le nommant secrétaire de la commission de défense du royaume. À ce titre, il conçoit un système de défense et d'organisation militaire, fournissant lui-même près de 40% des travaux de la commission. Ainsi paraît l'*Essai sur le système défensif ou Principes qui doivent servir de base à ce système et l'Application de ces principes à la défense générale du royaume*<sup>99</sup>. En janvier 1822, Pelet entame son travail historique sur la vie de Napoléon Bonaparte. Dès ce moment, il écrit la *Campagne de 1809* du *Tableau des guerres de Napoléon*, imprimé en grande partie dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*. En 1824-1825, la *Campagne de 1809* est éditée en quatre volumes, constituant la première partie de la collection des mémoires politiques et militaires des guerres de l'Empire et devenu « presque classique » au milieu du siècle<sup>100</sup>. Sa vision novatrice des événements et l'analyse qu'il en fait contribuent au succès de l'ouvrage :

« Les diplomates ont reconnu que c'était la première fois que la situation politique de l'Empire était convenablement expliquée ; les hommes d'État ont déclaré que les opérations militaires étaient décrites de manière à les mettre à la portée de tous les lecteurs ; enfin, un général russe, Jomini, très sévèrement traité par l'auteur, a écrit que le général Pelet présentait de la manière la plus exacte le système de guerre de Napoléon »<sup>101</sup>.

En parallèle, le général Pelet contribue au *Spectateur militaire*, périodique qu'il a cofondé. En 1826, il publie son premier mémoire sur les manœuvres d'un corps d'armée. Dans le même temps, l'infatigable écrivain prépare *Guerre, stratégie, tactique*, avant d'écrire en 1829-1830 *Balance militaire de l'Europe* et *Plan général du système défensif de la France*<sup>102</sup>. En 1830, il succède au général Guillemot, - lui-même auteur d'une *Histoire des guerres de la Révolution* et de *Mémoires sur Moreau*<sup>103</sup>-, à la tête du Dépôt de la Guerre jusqu'en 1848. Il y poursuit son œuvre en faveur du renouveau de l'histoire militaire en France. Dans sa préface aux *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV* (1835), il écrit :

« L'histoire militaire est soumise aux mêmes lois et aux mêmes devoirs que l'histoire générale. Elle a une mission plus sévère, et donne des enseignements plus utiles. La peinture des maux qui accompagnent la guerre, des revers qui suivent la victoire, de la honte et de l'oppression qu'entraîne le joug de l'étranger, sont pour les peuples les leçons les plus salutaires. Ils ne doivent jamais oublier que l'épée protège les États, trace ou déchire les traités [...] »<sup>104</sup>.

---

<sup>98</sup> *Ibid.*, notice nécrologique du général Pelet.

<sup>99</sup> SHD, GR/1/M/798, dates de divers travaux de 1818 à 1830, 27 novembre 1842.

<sup>100</sup> SHD, GR/87/YD/1096, Notice nécrologique du général Pelet.

<sup>101</sup> *Ibid.*

<sup>102</sup> SHD, GR/1/M/798, dates de divers travaux de 1818 à 1830, 27 novembre 1842.

<sup>103</sup> Avec qui il avait combattu sous l'Empire. Hippolyte BIS, *Le général Guillemot. Esquisse historique*, Paris, Duverger, 1842, p. 32.

<sup>104</sup> Cité dans Hervé DREVILLON, « La révolution militaire de l'imprimé XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », dans *Mondes en guerre*, t. II : *L'âge classique, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Passé composé/ Ministère des Armées, 2019, p. 145-198.

Aussi bien théoricien militaire qu'historien, Pelet renforce et insiste tout au long de son mandat sur le traitement des sources, des archives conservées par le Dépôt de la Guerre et leur étude selon les méthodes de la démarche historique<sup>105</sup>. Convaincu que l'histoire a « pour mission le perfectionnement de la civilisation, le progrès d'une révolution sociale qui ne doit plus s'accomplir par la violence et les guerres civiles, mais par la discussion et les lumières »<sup>106</sup>, Pelet refuse les récits de batailles qui se contentent de décrire les événements. En s'affranchissant de cet écueil et en plaçant les campagnes et batailles dans une perspective de progrès civilisationnel, Pelet initie une nouvelle conception de l'histoire militaire, qui peut désormais être étudiée d'un point de vue global, avec un contexte, des causes, des conséquences. De ce fait, Pelet ne met plus en avant l'étude des « batailles », qui deviennent dès lors des événements prenant part à un système plus général, la « campagne »<sup>107</sup>. Cruciale, éminemment politique et sensible, l'histoire militaire doit bénéficier de méthodologies sérieuses, exigeantes. Ce dont témoignent ces mots du général Pelet :

« La publication des documents qui produisent au grand jour les secrets des temps reculés, qui souvent rectifient les mensonges accrédités par les panégyristes ou les critiques, a toujours été un bienfait pour la science. [...] Ces publications donnent à toutes les classes les moyens d'étudier les causes réelles des événements, d'apprécier leurs résultats, d'en prévoir les conséquences les plus éloignées »<sup>108</sup>.

Dans son combat en faveur du renouveau de l'histoire militaire, le directeur du Dépôt de la Guerre n'est pas seul. En effet, l'écrivain militaire Jomini souligne la difficulté de ce renouveau méthodologique : « L'histoire purement militaire est un genre ingrat et difficile, car pour être utile aux hommes de l'art, elle exige des détails non moins arides que minutieux »<sup>109</sup>. Ce que rappelle le général Pelet quand il décrit sa méthode, au sujet de la rédaction de la *Campagne de 1814 dans le nord de la France* :

« Je n'ai cessé de travailler à la rédaction de cette campagne depuis la fin de la guerre, d'après les renseignements consignés sur mon journal, d'après ceux que j'ai recueillis en parcourant le théâtre des opérations, en participant aux discussions des deux commissions de défense, et en compulsant les cartons du Dépôt de la Guerre. [...] Chacune des batailles auxquelles j'ai pris part avec la garde impériale, a été étudiée de nouveau sur le terrain, dans les plus grands détails »<sup>110</sup>.

Le général Pelet s'inquiète en outre de la multiplication des récits de campagne, dont l'écriture est parfois mauvaise et le propos, fautif<sup>111</sup>. Alors que la légende napoléonienne atteint son apogée sous la Monarchie de Juillet et jusqu'en 1848<sup>112</sup>, la profusion d'ouvrages sur les

---

<sup>105</sup> Hervé DREVILLON, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837*, op.cit., p. 47 et 53.

<sup>106</sup> de VAULT, *Mémoires militaires relatifs à la guerre de succession d'Espagne*, p. 2, cité dans *Ibid.*, p.178.

<sup>107</sup> Hervé DREVILLON, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837*, op.cit., p. 178.

<sup>108</sup> Introduction à DE VAULT, *Mémoires militaires relatifs à la guerre de succession d'Espagne*, p. II, cité dans *Ibid.*, p. 112.

<sup>109</sup> Antoine Henri de JOMINI, *Précis de l'art de la guerre*, Paris, Anselin, 1837, p. 23.

<sup>110</sup> SHD, GR/87/Yd/1096, Jean Jacques Germain Pelet, note au ministre de la Guerre, s.d.

<sup>111</sup> Théo CHOFFE, *Introduction à l'œuvre historique du général Jean-Jacques Germain Pelet, 1815-1848*, mémoire de master 2 dir. Hervé Dréwillon, Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 2018, p. 27.

<sup>112</sup> Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU et Jean-Jacques BECKER, *La France, la nation, la guerre 1850-1920*, Paris,

guerres impériales fait émerger la problématique de la véracité historique des témoignages, écueil inhérent à l'ensemble du genre des mémoires. L'écrivain militaire et officier Édouard de La Barre-Duparcq (1819-1893) remarque : « évidemment tous les ouvrages historiques ne sont pas des ouvrages d'histoire militaire par cela seul qu'ils contiennent des récits d'actions de guerre, ou, en d'autres termes par cela seul qu'ils sont écrits dans le système de l'*Histoire-bataille* [...] »<sup>113</sup>.

Fort de ses convictions, le général Pelet monte plusieurs entreprises de publication de ressources archivistiques conservées au Dépôt de la Guerre. Les archives du règne de Louis XIV sont les premières concernées. Pour ce faire, le général Pelet se fonde sur les travaux menés entre 1763 et 1788 par un de ses prédécesseurs, le général de Vault. C'est dans ce cadre qu'est menée à bien la publication des monumentaux *Mémoires militaires relatifs à la Guerre de Succession d'Espagne* déjà cités, à la fin des années 1830<sup>114</sup>. En outre, en 1833, Pelet fait réunir en une seule correspondance les lettres de Napoléon I<sup>er</sup>, alors dispersées dans les fonds d'archives<sup>115</sup>. Monument « élevé à la mémoire du grand homme »<sup>116</sup>, cette correspondance est une des entreprises éditoriales les plus importantes du Dépôt de la Guerre. Elle est le fruit du travail de deux commissions successives<sup>117</sup> créées par un décret de 1854, dirigées l'une par le maréchal Vaillant et l'autre par Napoléon III à partir de 1864. Les documents sont rassemblés entre 1833 et 1839 en soixante-six volumes. Le Dépôt de la Guerre publie ensuite la correspondance entre 1859 et 1869 sous le titre de *Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, publiée par ordre de l'empereur Napoléon III*<sup>118</sup>. Malgré quelques défauts dans la constitution de cette correspondance, notamment l'omniprésence de la dimension politique ou l'inégalité des méthodes de travail selon la commission à l'œuvre, ces trente-deux volumes publiés sont un des monuments éditoriaux du siècle<sup>119</sup>.

D'autres travaux mettent en œuvre la matière archivistique conservée par le Dépôt. Ainsi est publiée en 1823 une *Collection des uniformes de l'armée française*<sup>120</sup>. Divers mémoires

---

Sédès, 2012, p. 16.

<sup>113</sup> Édouard de LA BARRE DUPARCQ, *De la création d'une bibliothèque militaire publique*, Paris, Corréard, 1849, p. 32.

<sup>114</sup> Hervé DREVILLON, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837*, *op.cit.*, p. 54.

<sup>115</sup> François HOUDECEK, « Archives de la Grande Armée. La Correspondance Napoléon. Du cabinet de l'empereur au fonds conservé au SHD. De la diplomatie impériale aux publications », dans Hervé DREVILLON, Bertrand FONCK, Michel ROUCAUD (dir.), *Guerres et armées napoléoniennes. Nouveaux regards*, Paris, Nouveau monde édition/Fondation Napoléon/DMPA, 2013, p. 25.

<sup>116</sup> SHD, GR/1/M/798, Mémoires et reconnaissances, memento du journal de Pelet.

<sup>117</sup> Il en reste 94 cartons d'archives dans la série C/17 du SHD. Voir François HOUDECEK, « Archives de la Grande Armée. La Correspondance Napoléon... », dans Hervé DREVILLON, Bertrand FONCK, Michel ROUCAUD (dir.), *Guerres et armées napoléoniennes. Nouveaux regards...*, *op.cit.*, p. 24.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>120</sup> SHD, GR/3/M/333, Matériel, inventaire et comptabilité (1817-1855).

historiques sur les guerres de la Révolution et de l'Empire font l'objet de recherches de la part des officiers d'État-major attachés au Dépôt de la Guerre : *Campagne de 1796 par l'armée de Rhin et Moselle* rédigée par le chef d'escadron Conrier, ou *Campagne de 1810 à mars 1811 de l'armée du Midi en Espagne* étudiée par le lieutenant-colonel de Melfort par exemple<sup>121</sup>. Le colonel Poinçot travaille, quant à lui, sur la campagne d'Espagne de 1808-1813<sup>122</sup>, après avoir rédigé les *Campagnes des Pyrénées orientales et occidentales en 1794 et 1795*<sup>123</sup>. Une partie de ces travaux historiques sur les guerres du début du siècle paraît dans le *Mémorial du Dépôt de la Guerre*, dont le septième volume est dévolu aux campagnes napoléoniennes. Aussi, malgré la prépondérance cartographique dans les travaux du Dépôt de la Guerre au XIX<sup>e</sup> siècle, une permanence des travaux historiques subsiste, décidée depuis 1761 lorsque le Dépôt fut chargé de rédiger « une histoire militaire officielle, factuelle, pour servir à la conduite des opérations ultérieures »<sup>124</sup>.

Enfin, à partir de 1837, le Dépôt lance un grand chantier de travaux historiques sur les régiments, rédigés à partir des archives des régiments et des écoles<sup>125</sup>. En 1848, un rapport indique que les régiments envoient cette année-là 8 841 mémoires contre 834 au début du chantier<sup>126</sup>, preuve que le monde militaire commence à s'approprier son histoire : « Les mémoires sur l'histoire et la théorie militaires ainsi que sur les hautes sciences mathématiques ont toujours occupé une grande place dans les travaux du Dépôt de la Guerre »<sup>127</sup>, qui est « destiné à conserver tous les documents relatifs aux guerres antérieures et à préparer les éléments à consulter pour les guerres qui peuvent surgir »<sup>128</sup>.

Ainsi en ce milieu du XIX<sup>e</sup> siècle est rappelée la nécessité d'étudier les campagnes du passé pour anticiper celles du futur. Mais la préoccupation de la rentabilité de ces travaux, utiles au demeurant, n'est jamais très loin. Il s'agit de justifier l'existence du Dépôt par l'abondance de sa production et de légitimer ses demandes de crédits. Lorsque les travaux historiques sont destinés à être publiés, cela permet, grâce à la vente de ces produits, un retour d'investissements, ou au moins un équilibre entre les dépenses du Dépôt et ses recettes. Si l'entité ne coûte pas à l'État, sa survie n'est pas menacée. Aussi de nombreux mémoires historiques voient le jour au Dépôt, réalisés d'après l'étude des archives disponibles sur place, avant d'être publiés pour

---

<sup>121</sup> SHD, GR/2/M/6, Note des ouvrages faits par messieurs les officiers d'État-major attachés au DG et qui n'ont pas encore été remis à M. le général Chef du service, 20 septembre 1850.

<sup>122</sup> *Ibid.*, rapport sur le Dépôt général de la Guerre et la carte de France, 9 juillet 1848.

<sup>123</sup> *Ibid.*, note sur le Dépôt de la Guerre, 1839.

<sup>124</sup> Mathilde MEYER-PAJOU « Les campagnes de la Grande Armée dans l'œuvre des artistes du Dépôt de la Guerre », dans Hervé DREVILLON, Bertrand FONCK, Michel ROUCAUD (dir.), *Guerres et armées napoléoniennes...* *op.cit.*, p. 475.

<sup>125</sup> SHD, GR/2/M/6, rapport sur le Dépôt général de la Guerre et la carte de France, 9 juillet 1848.

<sup>126</sup> *Ibid.*, rapport sur le Dépôt général de la Guerre et la carte de France, 9 juillet 1848.

<sup>127</sup> *Ibid.*

<sup>128</sup> *Ibid.*, exposé de la situation générale du DG et des travaux en cours d'exécution, 19 juin 1850.

certain. Entre janvier 1844 et octobre 1848, 16 400 pages sont rédigées par des officiers du Dépôt, réparties entre les mémoires de généraux, les histoires de campagnes de la Révolution et de l'Empire ou encore les travaux d'historiques régimentaires<sup>129</sup>.

En outre, le Dépôt de la Guerre ne travaille pas seul et il n'hésite pas à s'associer avec d'autres institutions : « Depuis neuf années, le Dépôt général de la Guerre a été associé par les divers ministres aux vues bienfaisantes qu'ils ont conçues pour répandre, favoriser et récompenser l'instruction dans tous les rangs de l'armée »<sup>130</sup>. Dans une note de 1839, il est précisé que cinq ans plus tôt, les ministres de la Guerre et de l'Instruction publique ont travaillé de concert à la publication des *Mémoires militaires relatifs à la Guerre de Succession d'Espagne sous Louis XIV, d'après de Vault*, avec un nombre important de gravures et tableaux, à raison de onze tableaux de mouvements et vingt-deux planches gravées (par le Dépôt de la Guerre) pour le deuxième volume, ainsi que dix planches et dix-sept tableaux de mouvements pour le troisième. La préparation d'un quatrième volume est en cours en 1839<sup>131</sup>. L'ouvrage paraît finalement en onze volumes entre 1835 et 1862, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France* recensant des sources historiques jusqu'à la période révolutionnaire qui est publiée par le ministre de l'Instruction publique, François Guizot. C'est l'Imprimerie royale (puis impériale) qui est chargée de la publication. Le Dépôt a également contribué à choisir en 1833 la commission devant rédiger un « règlement pour les écoles régimentaires de premier et second degré, de choisir, et même, de composer les ouvrages qui devaient leur être confiés »<sup>132</sup> ; aussi est-il un acteur de l'instruction destinée au civil et au militaire, officier ou soldat.

Car l'histoire militaire est une matière déterminante dans la formation du militaire. En 1834, l'éditeur militaire Jean Corréard retranscrit un article paru dans l'*Allgemeine militärzeitung*, « De l'utilité de l'histoire de la guerre comme moyen d'instruction ».

« Ce que l'expérience est à la pratique, l'histoire est à la théorie [...]. L'histoire et la théorie tendent au même but, conduisent à la guerre avec la confiance dans les événements, ce qui est le point le plus élevé que tous les deux ensembles puissent atteindre »<sup>133</sup>.

Cet état de fait perdure jusqu'à la fin de la période. En effet, dans les programmes des cours des écoles régimentaires, prévus à partir de septembre 1853, aucune matière, - grammaire, arithmétique, géométrie, géographie...-, ne dispose de plus de leçons que l'histoire. Ainsi, vingt-six leçons traitent d'histoire depuis l'Antiquité jusqu'à 1848, contre de dix à quinze leçons pour les autres matières<sup>134</sup>.

---

<sup>129</sup> *Ibid.*, Mémoire des travaux d'écriture exécutés pour le compte du DG pendant les années 1844, 45, 46, 47, 48.

<sup>130</sup> *Ibid.*, note sur le DG, 1839.

<sup>131</sup> *Ibid.*

<sup>132</sup> *Ibid.*

<sup>133</sup> A. de I., « De l'utilité de l'histoire de la guerre comme moyen d'instruction », *JAS*, t. 1, 1834, p. 84-100, p. 98.

<sup>134</sup> *JMO*, envoi des programmes des cours facultatifs professés dans les écoles régimentaires, 17 septembre 1853.

La multiplication des travaux historiques, qu'ils soient destinés à rester en interne ou à être imprimés et publiés, traduit une activité éditoriale dynamique de la part du Dépôt de la Guerre. Ces travaux, en particulier ceux qui sont destinés à être publiés, s'adressent à différents lecteurs. Les militaires constituent le lectorat cible pour les ouvrages d'instruction ou les travaux historiques régimentaires, propres à alimenter les traditions au sein des unités. Certaines études historiques menées autour de diverses campagnes peuvent s'adresser tant aux hauts gradés et décideurs qu'aux publics historiens et amateurs. Si par l'intermédiaire de ces publications le Dépôt de la Guerre se positionne comme un acteur de l'édition militaire<sup>135</sup>, cela est d'autant plus vrai avec le cas spécifique des cartes et plans.

---

<sup>135</sup> D'autant plus qu'il n'existe pas d'éditeur militaire spécialisé dans l'histoire, qui se partage entre plusieurs éditeurs militaires, dont la maison Anselin et successeurs, qui édite la *Bibliothèque historique et militaire* de Sauvan et Liskenne entre 1835 et 1850. La maison Levraut, qui en 1833 publie un catalogue en fascicules selon la discipline des ouvrages, ne consacre aucun fascicule à l'histoire militaire. Les ouvrages sont dilués dans l'ensemble du catalogue selon qu'ils appartiennent à l'art militaire général ou aux subdivisions (Marine, fortifications), sur toute la période pour laquelle nous disposons des catalogues (1816-1870). En revanche, Charles Tanera propose une rubrique destinée à l'« histoire », dans son *Catalogue de livres de fonds* de 1853, (BnF, Q/10/B/ non coté, catalogues de la librairie Levraut et Charles TANERA, *Catalogue des livres de fonds*, 1853).

# Chapitre 5 : Les éditeurs militaires face à un marché croissant (1830-1850)

Entre la fin de la Restauration et la Deuxième République, le monde du livre et de l'édition militaires en France connaît un développement important. On constate un élargissement du marché du livre militaire, provoqué d'une part par une expansion du lectorat, mais aussi par un besoin professionnel croissant de formaliser la connaissance militaire, de la diffuser, de se former et de s'informer. Si les autorités portent certains projets, comme celui du développement des bibliothèques militaires, les initiatives et réclamations émanent surtout de la sphère privée, et en premier lieu d'une partie des officiers. Ces derniers cherchent en effet à dynamiser la formation militaire par le livre, à rationaliser le savoir en opérant des recensions, en créant des listes de livres, face à ce qu'ils ressentent comme une inertie gouvernementale, funeste pour le bon fonctionnement de l'armée, et à terme, du pays. Les éditeurs militaires se font les porte-parole de cette demande et contribuent à proposer des projets destinés à diffuser le livre et la connaissance militaire, en y ajoutant, il est vrai, une dimension mercantile indissociable de leur activité professionnelle.

À cet égard, la fondation de journaux privés majeurs à partir des années 1825 constitue une innovation qui témoigne de la place grandissante des éditeurs militaires privés sur le marché, de leur capacité à fournir une offre face à la demande et de leur aspiration à s'affranchir, en partie du moins, de la tutelle institutionnelle. Car cette dernière, par son action de contrôle, bride le développement de l'édition et ses possibilités d'innover, et, à force de normaliser l'information, provoque chez les militaires une nouvelle soif de connaissances. Dans ce contexte, les éditeurs militaires cherchent à asseoir leurs prérogatives. Devenant plus nombreux, renforçant un maillage territorial déjà établi au service des institutions militaires de proximité, les éditeurs militaires consolident leur position sur le marché du livre en ce deuxième tiers du siècle. Comment donc les éditeurs militaires parviennent-ils, ou non, à répondre aux enjeux sous-tendus par l'élargissement du marché du livre militaire ? De quelle manière l'expansion du marché du livre parvient-elle à faire évoluer l'édition militaire ? Nous étudierons dans un premier temps cette croissance du marché du livre militaire, en en spécifiant les enjeux et les preuves. Nous nous pencherons ensuite sur les acteurs de l'édition militaire en activité entre les années 1825 et 1848, en nous intéressant à leurs caractéristiques. Enfin, nous verrons comment le cas spécifique de la presse militaire privée est emblématique de ce développement du marché et comment il contribue à faire évoluer durablement le visage de l'édition militaire.

# A) Le marché du livre militaire, entre nouveaux enjeux et concrétisations

Le deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle inaugure une période d'essor pour l'édition militaire, marquée par l'émergence de nouvelles maisons, mais aussi – voire surtout- par une expansion du marché de l'imprimé militaire. Cette expansion, qui se justifie notamment par un accroissement de la demande et de l'offre, implique des évolutions tant du point de vue de la production (innovation de produits, augmentation du nombre de titres de monographies et de périodiques...) que des producteurs eux-mêmes, amenés à s'adapter à un domaine éditorial devenu plus concurrentiel encore que ce qu'il était au début du siècle. Quels sont les indices qui marquent la croissance de l'offre et de la demande ? Comment l'expansion du marché du livre militaire se traduit-elle ? Nous étudierons tout d'abord la production imprimée militaire elle-même, d'un point de vue quantitatif, en nous appuyant en particulier sur la *Bibliographie de la France*, avant de nous pencher sur l'émergence de la bibliographie militaire, indice marquant la croissance de cette production.

## 1) La *Bibliographie de la France*, témoin d'une intensification de la production militaire

La création de la *Bibliographie de l'Empire français* en 1811 marque un jalon dans l'histoire de la bibliographie française, qui se trouve désormais encadrée par un organe périodique officiel traduisant la volonté de l'État de réglementer le monde du livre dans son ensemble. La *Bibliographie de l'Empire français* recense en effet les titres confiés par obligation au dépôt légal<sup>1</sup>. Elle témoigne, dans sa façon de recenser les ouvrages, d'une évolution de l'appréhension du livre militaire<sup>2</sup>. Dès 1812, la table de la *Bibliographie de l'Empire français* propose une rubrique consacrée à l'art militaire. La rubrique « Art militaire », utilisée tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle avec quelques variations, recense la majeure partie des ouvrages relatifs aux sciences militaires, à l'exception de la Marine, représentée longtemps dans la partie intitulée « Astronomie et Marine », et d'une partie de l'histoire militaire, qui est intégrée plus fortement dans la rubrique « Art militaire » au début de la période pour se fondre ensuite dans la rubrique « Histoire » de façon progressive et définitive, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'existence de la rubrique « art militaire » témoigne de la reconnaissance

---

<sup>1</sup> Décret impérial du 14 octobre 1811 autorisant la Direction générale de l'Imprimerie et de la Librairie à publier un journal d'annonce des ouvrages parus.

<sup>2</sup> De toute évidence, de nombreux domaines de la connaissance furent concernés par les changements de nomenclatures proposés par la *Bibliographie de la France*, de 1811 à 1870. Toutefois, ces changements d'un bout à l'autre de notre période furent importants et méritent que l'on s'y attarde.

précoce, dès les premiers numéros de la publication, de l'existence d'une spécificité militaire de publications que l'on conçoit comme faisant partie d'un tout suffisamment homogène.

Le recours à la *Bibliographie de la France* permet de se faire une idée de l'état de la production livresque en France, année après année, à compter de 1811. Il faut toutefois se garder de considérer cette source comme absolument fiable et exhaustive. En effet, plusieurs écueils coexistent. En premier lieu, il arrive que des imprimeurs-libraires et éditeurs n'aient pas fait enregistrer leur déclaration de publication, soit qu'ils l'aient omise, soit qu'il y ait défaut d'enregistrement. C'est ainsi que l'éditeur militaire messin François Verronnais fait part de son mécontentement auprès de la Direction de la Librairie et de l'Imprimerie en 1827 : malgré sa déclaration de publication faite en bonne et due forme, certains de ses ouvrages ne paraissent pas dans la *Bibliographie de la France*.

« Abonné à la *Bibliographie de la France* [...] je remarque depuis deux ans on (sic) n'insère pas dans ce journal tous les ouvrages qui sortent de mes presses, car je n'y ai vu figurer qu'un très petit nombre seulement. »<sup>3</sup>

Deuxièmement, les publications provinciales faisant l'objet d'une recension départementale enregistrée en préfecture, la totalité des titres édités dans les départements n'a pas été automatiquement remontée au niveau central, ce qui explique que certains titres militaires publiés dans des villes moyennes n'apparaissent pas dans la *Bibliographie de la France* mais soient notés dans le catalogue de la bibliothèque du Dépôt de la Guerre, à la faveur d'une politique documentaire visant l'exhaustivité.

Malgré ces écueils, il n'en demeure pas moins que le dépouillement de la *Bibliographie de la France* permet d'avoir un ordre d'idée de l'état des publications en France sur une période donnée. Cela permet de donner une vision relativement précise de ce qu'était l'art militaire aux yeux des contemporains, mais aussi tout ce qu'il excluait. Nous avons ainsi dépouillé le périodique de 1811 à 1870, en essayant de nous conformer le plus possible à ce que l'on considérait à l'époque comme étant un livre militaire. Pour ce faire, nous nous sommes appuyée à chaque fois que cela était possible sur la table des matières, en listant tous les ouvrages recensés dans la rubrique dédiée à l'art militaire<sup>4</sup>. Or, on l'a dit, cette rubrique évolue de nombreuses fois entre 1811 et 1870, traduisant une variation de la notion de livre militaire.

---

<sup>3</sup> AN, F/18/2005, dossier Verronnais (François), lettre de Verronnais à M. Franchet Desprey, 25 octobre 1827.

<sup>4</sup> En cas d'absence ou d'illisibilité de la table des matières, nous avons dépouillé entièrement les volumes de l'année concernée.

Dates	Intitulé de rubrique
1815, 1852, 1853	Art militaire
1817, 1823	Art et administration militaire
1818, 1824, 1825	Art, administration et histoire militaires
1848, 1849, 1850	Application des sciences mathématiques et physiques, dont Art militaire (subdivisé en catégories, comme « infanterie », « fortifications », « histoire » ...)
1866, 1870	Sciences militaires, marine et navigation

*Quelques exemples d'intitulés de rubriques dans la Bibliographie de la France*

Nous nous sommes conformée à ces classements et avons intégré les références issues d'autres rubriques lorsqu'un renvoi vers ces dernières était explicitement fait dans l'« art militaire ». Par exemple, dans le numéro de 1851, un renvoi est noté vers la médecine militaire en « sciences médicales » et vers l'administration en rubrique « ministère de la Guerre ». Par ailleurs, le fait de nous restreindre à la rubrique « art militaire » nous a sans doute limité à nous concentrer sur les titres relevant de l'art militaire à proprement parler, à l'exclusion de la littérature militaire périphérique (romans, théâtre...). De fait, d'autres titres dans les fascicules de la *Bibliographie de la France* semblent renvoyer à des thématiques militaires ; toutefois, afin d'éviter d'insérer dans notre base de données des références dont le contenu n'aurait rien de militaire, nous avons préféré opter pour la prudence, quitte à ce que notre base ne soit pas exhaustive<sup>5</sup>. De même, nous avons choisi de ne pas intégrer les ouvrages contenus dans la rubrique consacrée à la Marine, dans la mesure où ces derniers relèvent pour beaucoup de thématiques maritimes civiles. Par ailleurs, lorsqu'un ouvrage concerne spécifiquement la Marine militaire, il n'est pas rare dans cette période qu'il soit enregistré en « art militaire » et non pas en « Marine ». Enfin, certaines rubriques autres recèlent occasionnellement des titres militaires, à l'exemple de la « musique » : si aucun renvoi n'est fait vers ces rubriques depuis l'« art militaire », nous ne les avons pas consultées, dans la mesure où cela signifie *a priori* que l'on considèrerait que ces ouvrages relevaient de la discipline musicale et non pas du domaine militaire.

Il est ainsi peu aisé de constituer une base de données exhaustive et parfaitement fiable, relative à la production littéraire militaire. Il est d'ailleurs intéressant d'opérer quelques comparaisons avec le contenu du catalogue du Dépôt de la Guerre publié sous la Troisième République : le croisement des données permet de se rendre compte que la *Bibliographie de la France* ne recense pas toutes les publications militaires provinciales ( plus nombreuses et issues de davantage d'éditeurs dans le catalogue du Dépôt de la Guerre), mais aussi parisienne, en témoigne la sous-représentation de la maison Corrèard dans la *Bibliographie de la France*, au contraire du catalogue du Dépôt de la Guerre<sup>6</sup>. Aussi, l'étude statistique que nous avons menée

<sup>5</sup> Ce que de toute façon elle ne peut être, la *Bibliographie de la France* étant elle-même non exhaustive.

<sup>6</sup> Un travail de recension complet serait à mener à partir de ces deux sources que constituent la *Bibliographie de la France* et les catalogues des bibliothèques militaires les plus riches et exhaustives de la période, à savoir celles

ne porte-t-elle que sur ce que nous considérons comme des ordres de grandeur et non pas des relevés fixes et invariables. La marge d'erreur, additionnant les lacunes de la *Bibliographie de la France* et les différences de contenu des rubriques en fonction des années étudiées, nous invite à la prudence dans la manipulation des chiffres, qui selon nous relèvent davantage de tendances que de valeurs absolues. Cela étant dit, que dire de la production militaire entre la fin des années 1820 et les années 1850 ?

Tout d'abord, si l'on s'intéresse à la production pour chacun des régimes politiques de la période, on constate une nette croissance entre le Premier Empire (à partir de 1810) et le Second. Le phénomène est observable à partir de la Restauration en termes de nombre absolu de titres. L'augmentation est moins spectaculaire si l'on rapporte ce résultat au nombre d'années couvertes par le régime en question ; toutefois, on ne peut que conclure à une réelle progression sous la Restauration (+34 titres annuels par rapport à l'Empire), qui se poursuit plus lentement sous la Monarchie de Juillet (+14 titres annuels) avant de reprendre de la vigueur sous la Deuxième République (+ 26 titres annuels), soit une augmentation de 74 titres par an entre 1810 et 1851 (+ 225%).

Régime	Minimum de titres	Maximum de titres	Moyenne par an	Total
Premier Empire et Cent jours	27	96	59,2 (soit 59)	296
Restauration	61	157	93,6 (soit 93)	1310
Monarchie de Juillet	72	192	107,6 (soit 107)	1937
Deuxième République	85	180	133,5 (soit 133)	534
Second Empire	71 <sup>7</sup>	292	148,3 (soit 148)	2670

*Évolution du nombre de titres selon le régime politique (1810-1870) (source : Bibliographie de la France)*

Si nous adaptons cette analyse non plus aux régimes politiques mais aux périodes de grandes tendances du livre militaire ainsi qu'elles sont explicitées dans le plan de ce travail, nous obtenons les données suivantes :

Période	Minimum de titres	Maximum de titres	Moyenne par an	Total
1811-1825	27	157	79,6	1194
1826-1848	72	192	106,8 (soit 106)	2456
1849-1870	71 <sup>8</sup>	292	147,5 (soit 147)	3097

*Évolution du nombre de titres par période, entre 1810 et 1870 (source : Bibliographie de la France)*

Ainsi, on constate une nette progression sur le siècle, avec une croissance de 27 titres

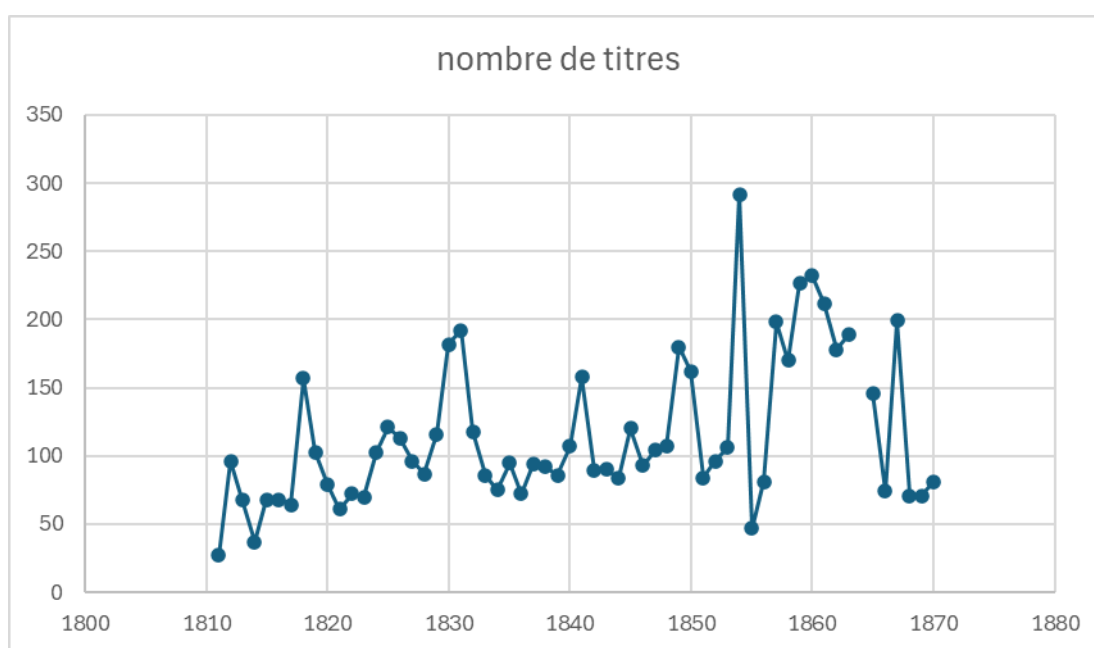
---

du Dépôt de la Guerre et du ministère de la Marine. Nous aurions sans doute une vision assez fidèle de l'état du marché du livre militaire sur l'ensemble de la période. Toutefois, cette démarche particulièrement longue et initiée lors de nos recherches, n'a pu être menée à son terme dans le cadre de ce travail, et n'a donc pas été exploitée.

<sup>7</sup> Nous avons trouvé un minimum de 47 en 1855, mais ce chiffre nous semble faible au regard des données de l'ensemble de la période. Une erreur de décompte dû à une répartition des livres militaires dans de nouvelles rubriques nous paraît fort plausible, aussi préférons-nous écarter cette donnée.

<sup>8</sup> *Idem.*

par an entre les deux premières périodes, soit une augmentation de plus de 130%. Nous avons recensé en outre l'ensemble des données que nous avons pu obtenir dans la *Bibliographie de la France* année par année. Elles apparaissent dans le graphique ci-dessous. Moins explicite que le décompte précédent, ce jeu de données permet toutefois de conclure à une progression non linéaire, faite de pics de production et de creux au sein d'une tendance indéniable de croissance globale sur la période, traduisant une expansion du marché du livre militaire. Ces variations sont à considérer avec précaution, nous le rappelons, en raison de l'incomplétude de la *Bibliographie de la France* de l'évolution de la taxonomie bibliographique et des éventuelles erreurs de recension, notamment dans le cas où, la table des matières étant indisponible, nous avons dû passer en revue l'ensemble des fascicules d'une année<sup>9</sup>. Les données obtenues pour la toute fin de la période (1868-1870) sont également à manipuler avec prudence, tant l'effondrement est rapide et important (diminution de plus de 50% entre 1866 et 1867). Il n'en demeure pas moins que le marché du livre militaire, sans suivre une évolution constante, connaît une croissance certaine entre 1810 et 1870.



*Nombre de titres militaires annuels entre 1810 et 1870 (source : Bibliographie de la France)*

Afin de compléter notre propos, nous insérons en annexe deux autres sources d'étude, qui corroborent l'argument d'une croissance de la production de livres militaires. Nous proposons tout d'abord un aperçu du contenu de la bibliothèque militaire de Briançon, étudiée par Agnès Boishult<sup>10</sup>. Nous transcrivons son analyse statistique concernant les dates d'édition

<sup>9</sup> Les données de 1860 sont par exemple absentes ; de même celles des années 1855 et 1856 paraissent faibles : sans doute que le référencement par rubrique avait été modifié durant la période.

<sup>10</sup> Agnès BOISHULT, *Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercles d'officiers*, mémoire DCB dir. Dominique VARRY, Villeurbanne, ENSSIB, 2011.

des ouvrages conservés dans ladite bibliothèque. On constate tout d'abord qu'il y a une forte proportion d'ouvrages édités entre 1820 et 1830 (23,31%). Cette dernière baisse ensuite sensiblement pour les décennies 1830-1850, avant de réamorcer une hausse : les ouvrages datant des années 1850-1860 atteignent 16,46% du nombre total d'ouvrages de la bibliothèque, tandis que ceux édités entre 1860 et 1870 représente quasiment 40% des collections<sup>11</sup>. Enfin, nous proposons les chiffres recensés par un contemporain, Pierre Daru, dans *Notions statistiques sur la librairie pour servir à la discussion des lois sur la presse* (1827). S'il est difficile d'accorder un crédit absolu aux chiffres indiqués, en raison des incertitudes concernant les méthodes de recension, on remarque une croissance non linéaire mais certaine du nombre de titres d'art militaire parus entre 1814 et 1825. Mais ce qui nous paraît plus intéressant, c'est la proportion de ces titres militaires mise en rapport avec la production totale. Ainsi les ouvrages militaires représentent entre 1,27% (1821) et 3,44% (1818) des parutions annuelles : nous sommes face à un marché croissant, qui reste toutefois un marché marginal, de « niche ».

## **2) La bibliographie militaire, un indicateur de l'expansion du marché du livre militaire**

Science mise au goût du jour après la restructuration du monde des bibliothèques consécutive à la Révolution, la bibliographie s'intéresse à la littérature militaire, surtout à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Dès lors qu'il existe plusieurs documents qui diffèrent par leur auteur, leur titre, leur sujet ou leur contenu, la bibliographie devient un outil d'accompagnement, voire une clé d'entrée, pour aborder la connaissance. Elle témoigne d'une volonté de mettre à disposition un outil de référencement du savoir. Au-delà de cette présentation du contenu d'une collection, la notion de classification importe et confère à l'outil bibliographique une utilité plus aboutie encore. Si la classification des données bibliographiques est indépendante de la taille d'une collection, elle est d'autant plus pertinente à utiliser que le nombre de documents inscrits dans la liste est important<sup>13</sup>. À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, et à plus forte raison au XIX<sup>e</sup> siècle, la bibliographie devient une science avec ses méthodes et ses logiques, ses ouvrages de référence et ses spécialistes, à l'instar d'un Charles

---

<sup>11</sup> Dont de nombreux titres édités en 1870.

<sup>12</sup> Jean-Claude Utard donne trois définitions du terme de bibliographie, qui peut être un « répertoire ou liste d'ouvrages, de périodiques, de textes, de documents [...] », mais aussi la « discipline relative à la recherche, à la description et au classement des documents écrits [...] » (ce qui donne lieu à l'élaboration d'une bibliographie au sens premier du terme). Enfin, elle est une « technique [...], en tant qu'elle se propose de rechercher et de rendre disponibles pour les utilisateurs des références de documents ou des informations rapidement utilisables ». Pascal FOUCHE, Daniel PECHOIN et Philippe SCHUWER, *Dictionnaire encyclopédique du livre*, Paris, Cercle de la Librairie, 2011, p. 274.

<sup>13</sup> C'est Gabriel Naudé, qui, en 1633, entérine l'existence de la notion de classement dans une bibliographie, qu'il définit comme un « répertoire des écrits relatifs à un sujet donné ». Cité dans *ibid.*, p. 274.

Brunet, d'un Antoine-Alexandre Barbier ou d'un Joseph-Marie Quérard<sup>14</sup>. La bibliographie militaire, qui connaît alors sa véritable émergence, est issue de cette histoire du principe de rassemblement et de classement des connaissances, de la rationalisation du savoir et de sa hiérarchisation, renouvelée après la Révolution. De quoi l'émergence de la bibliographie militaire est-elle le symptôme en ce deuxième tiers de XIX<sup>e</sup> siècle ?

Dans son article « La bibliographie, de la science du bibliographe à l'outil administratif. Naissance d'une science officielle sous la Révolution et l'Empire »<sup>15</sup>, Cécile Robin met en évidence la corrélation entre le savoir et le pouvoir, qui fait de la bibliographie un outil et une science empreints d'ambivalence. La bibliographie, puisqu'elle organise et classe les savoirs, les ouvrages et les auteurs, est éminemment politique. Elle orchestre l'appréhension de la connaissance et dirige cette dernière selon une logique définie par les choix de classement, de sélection, de valorisation ou au contraire de mise à l'écart de tel auteur, ouvrage ou thématique. La norme suivie ne peut en aucun cas s'affranchir de la subjectivité du bibliographe, quand bien même ce dernier tendrait d'une part à l'objectivité, d'autre part à l'exhaustivité, non seulement à un temps donné, mais aussi rétrospectivement. Comprise au sens de recension des ouvrages contemporains, la bibliographie est un moyen mis à la disposition des autorités pour réguler la production imprimée, la contrôler en partie et la recenser selon des cadres de classement qui expriment une conception singulière, officielle, de la connaissance et de la hiérarchie des savoirs.

Ainsi, l'émergence d'une science du livre militaire témoigne du développement de l'édition et la bibliographie prend son essor lorsque la production imprimée à destination de l'armée, ou à thématiques s'y référant, devient un segment éditorial à part entière et se diversifie tant dans ses sujets que dans ses formes (publications périodiques, monographiques, estampes techniques, cartes et plans). Mais de quand peut-on dater l'émergence de la bibliographie militaire ? Les prémices apparaissent à l'époque moderne, puisque des traités et essais théoriques portant sur le domaine militaire proposaient des listes de titres utiles sur le sujet en fin d'ouvrages, ce qui s'apparente à un embryon de bibliographie spécialisée. Mais la volonté de créer une recension large, parfois rétrospective ou d'ouvrages en langues étrangères, se généralise au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, traduisant un besoin institutionnel (*Bibliographie de la France*) et individuel de rendre plus lisible et exploitable la masse des publications militaires.

---

<sup>14</sup> Charles BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 1810 (puis 1860-1865), Antoine Alexandre Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 1806-1809, et Joseph-Marie Quérard, *La France littéraire ou Dictionnaire bibliographique des savants*, 1827-1839.

<sup>15</sup> Cécile ROBIN, « La bibliographie, de la science du bibliographe à l'outil administratif. Naissance d'une science officielle sous la Révolution et sous l'Empire », *Annales historiques de la Révolution française*, n°380, 06/2015, p. 101-123, [en ligne] <[journals.openedition.org/ahrf/13508](http://journals.openedition.org/ahrf/13508)>.

La presse et les publications périodiques institutionnelles et privées ont un rôle non négligeable dans la prise de conscience collective de l'intérêt de la bibliographie militaire. En effet, en complément de la *Bibliographie de l'Empire français* devenue *Bibliographie de la France*, le rôle des revues militaires dans le développement de la bibliologie et de la bibliographie militaires est à souligner. Aux lendemains de l'Empire, le *Mémorial du Dépôt de la Guerre* propose une revue de la presse militaire étrangère. Par la suite, des journaux privés comme le *Spectateur militaire*, créé en 1826, publient une « revue de la presse militaire étrangère » proposant une analyse des articles les plus marquants des principales revues étrangères, à l'exemple de la *Gazette militaire de Darmstadt* de mai 1864 citée dans le numéro de juillet-septembre 1864. De plus, le même journal fait état des nouvelles publications d'ouvrages : il publie en 1855 trente-quatre comptes-rendus et articles sur de nouvelles publications, signés par des « militaires compétents »<sup>16</sup>. Cette mobilisation de la presse tant institutionnelle que privée témoigne d'un phénomène touchant l'ensemble de la profession militaire : la généralisation d'un besoin d'être guidé (avec tous les biais de subjectivité que cela suppose) dans une offre de livres militaires devenue dense<sup>17</sup>.

En outre, de nombreux auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle, souvent des officiers, endossent un statut de savant et proposent des études tactiques, historiques ou techniques de sujets militaires, concourant ainsi au développement de la littérature militaire. Or cette dernière se nourrit elle-même : ces études nécessitent d'accéder à des ouvrages plus anciens ou au contraire très récents pour nourrir la réflexion. La bibliographie militaire devient ainsi un besoin pour ces écrivains militaires. Certains d'entre eux vont jusqu'à proposer leur propre liste bibliographique, comblant de la sorte ce qu'ils identifiaient sans doute comme une lacune : ce phénomène est particulièrement marquant entre les années 1820 et 1850.

En 1824, le chef de bataillon Doisy de Villargennes publie un *Essai de bibliologie militaire* chez Anselin et Pochard à Paris<sup>18</sup>. Cet essai original de près de 130 pages, rédigé par un artilleur à pied de la garde royale (donc par un homme de l'art et de surcroît de sa propre

---

<sup>16</sup> Édouard de LA BARRE DUPARCQ, « Des sources bibliographiques militaires », *Spectateur militaire*, t. XV, juillet-septembre 1856, p. 397.

<sup>17</sup> Le phénomène n'est pas exclusivement français. D'autres initiatives se font jour dans d'autres pays d'Europe, qui se distinguent par une attention un peu plus poussée et précoce pour la bibliographie militaire, que ce qui a alors cours en France. En 1819, soit plus de trente ans avant la *Revue bibliographique militaire*, le monde germanique se dote de la *Militair-Literatur-Zeitung* (Gazette de littérature militaire). Le *Zeitschrift für Kunst, Wissenschaft und Gëschicht* (Journal pour l'art, la science et l'histoire) propose à partir de 1854 une annexe dédiée aux livres militaires. Cette initiative fait suite à la parution du *Repertorium der Militair-Literatur mit dem Jahre 1853 beginnend* (Répertoire de la littérature militaire depuis l'année 1853). De même qu'en France, de nombreuses revues militaires proposent des comptes-rendus d'ouvrages, comme l'*Allgemeine Militär-Zeitung*. Ce procédé se répand dans les grandes revues militaires européennes, à l'instar de la *Naval and Military Gazette and East India and Colonial Chronicles* en Grande-Bretagne, la *Revista militar* espagnole, le *Militair Spectator* néerlandais, pour ne citer qu'eux.

<sup>18</sup> R.-Émile DOISY DE VILLARGENNE, *Essai de bibliologie militaire*, Paris, Anselin et Pochard, 1824.

initiative), témoigne de la volonté de classer le savoir militaire écrit. Il s'agit ici de rationaliser la connaissance et de trier les ouvrages, afin de permettre aux instructeurs, aux stratèges, officiers ou hommes d'études, de s'orienter dans une production livresque dense et de qualité hétérogène. Tentative marginale, à la fois bibliographique et catalographique, l'*Essai* est une entreprise complète. L'ouvrage est divisé en trois parties : « Bibliographie de l'Artillerie et du Génie », « Du classement des livres » et « Notices sur les catalogues de livres militaires publiés jusqu'à présent, et sur les autres ouvrages qui peuvent servir à l'histoire de la littérature militaire ». La prééminence des armes savantes est annoncée dès le début de l'ouvrage, et pour cause : l'auteur, lui-même officier d'Artillerie, met en exergue l'abondante production éditoriale relative aux armes savantes. De fait, ces armes, en raison des connaissances techniques importantes qu'elles exigent, capitalisent dès leur origine sur le livre pour partager leurs connaissances<sup>19</sup>. Doisy de Villargennes souligne ce phénomène de massification de l'écrit dans le domaine militaire :

« [...] il est assez curieux d'observer que celui de tous les arts qui semble demander le moins de paroles et le plus d'action, l'art de la guerre, est peut-être celui sur lequel on a entassé le plus de volumes. Chaque nouvelle guerre, chaque changement dans la constitution militaire d'un peuple, dans ses armes, ses uniformes, sa tactique, en font éclore des centaines, indépendamment des écrits purement spéculatifs sur notre art et sur ses relations avec l'état de société »<sup>20</sup>.

Après avoir souligné le peu de faveur dont bénéficiait jusqu'alors la bibliographie militaire, Doisy de Villargennes se propose de « traiter *de la connaissance, du classement et du choix des livres qui ont rapport à l'art militaire* »<sup>21</sup>, afin de dresser un outil rationnel dont l'absence se fait sentir : un répertoire raisonné des titres existants sur l'art militaire, classés de façon à orienter toute personne souhaitant se documenter sur le sujet. Cela promet ainsi un gain de temps « surtout dans un moment où la paix semble nous permettre d'entrer dans la voie des perfectionnements (sic), et de mettre à profit les progrès des sciences et des arts »<sup>22</sup>. Dans la troisième partie de son ouvrage, le capitaine d'Artillerie tente de recenser les bibliographies militaires existantes, générales ou particulières, tout en ajoutant ceux parmi les divers traités publiés qui proposent une bibliographie importante<sup>23</sup>.

Cette tentative isolée ne trouve d'écho qu'une trentaine d'années plus tard, lorsque l'officier du Génie et écrivain militaire Édouard de la Barre-Duparcq (1819-1894) écrit en 1856 dans le *Spectateur militaire*, un article consacré aux « Sources bibliographiques militaires »<sup>24</sup>.

---

<sup>19</sup> L'imprimerie accélère le processus et la production éditoriale des armes savantes contribue beaucoup au développement de l'édition militaire dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 2. C'est l'auteur de l'essai qui souligne.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>23</sup> Les références citées remontent jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la plus ancienne étant le *Gabrielis Naudoei Syntagma studio militari*, suivi de la *Bibliographia militaris in Germania primum edita* du même Naudé, respectivement publiés à Rome, Jacob Faciotti, 1637 et Iéna, officina Nisiana, 1683.

<sup>24</sup> Édouard de LA BARRE DUPARCQ, « Des sources bibliographiques militaires », art.cit.

La publication dans une revue donne au sujet de la bibliographie militaire une visibilité plus importante, autant qu'elle témoigne d'un regain d'intérêt pour le sujet, sans quoi l'article n'aurait peut-être pas été publié. De fait, l'auteur signale :

« Ces recueils [traitant tout ou partie de la bibliographie militaire] sont devenus plus nombreux depuis une trentaine d'années, et, il faut bien le reconnaître, témoignent, par leur existence même, de l'attention plus considérable qu'excite la littérature militaire, si ce n'est en France, au moins à l'étranger, et principalement en Allemagne »<sup>25</sup>.

Fort de son expérience de chercheur et de lecteur en bibliothèque, Édouard de la Barre-Duparcq entreprend un catalogue raisonné et sommaire des sources imprimées existantes pour le domaine militaire. Il fait état de deux difficultés principales, inhérentes à la nature de son entreprise. Après avoir expliqué que trois circonstances nécessitent de connaître les ouvrages publiés sur un sujet – « se mettre au courant d'une question », « composer un écrit » ou « former une bibliothèque » -, l'officier signale la première difficulté comme étant celle de la langue. De fait, la guerre se concevant notamment en fonction de l'ennemi, de ses points forts, de ses points faibles, de sa doctrine et de son équipement, la connaissance de l'état du savoir militaire dans les autres pays relève de la nécessité. La deuxième difficulté soulevée par l'auteur est celle de l'accroissement quotidien des connaissances et des ouvrages qui en font état. Aussi la bibliographie est-elle considérée dans sa dimension spatiale et temporelle, deux limites qu'il convient de savoir franchir pour parvenir à un état optimal de la connaissance. Cette idée de la bibliographie déjà dépassée au moment où elle paraît est une constante épistémologique. Édouard de la Barre-Duparcq introduit également un critère qualitatif dans l'art de composer une bibliographie : « cette science qui décrit les livres [...] enseigne à distinguer les bons d'avec les mauvais »<sup>26</sup>.

Cela fait de la bibliographie une science « indispensable pour devenir un savant, un publiciste, un bibliothécaire ». Ce sont tout d'abord les périodiques qui se montrent des alliés dans cette quête de la connaissance, dans la mesure où ils comportent souvent des rubriques spécialisées dans les revues de presse, ainsi que dans les signalements de nouvelles publications, nous l'avons vu. L'écueil de ce genre de sources réside dans la temporalité immédiate ou presque de ces revues, qui négligent les ouvrages anciens, précieux à bien des égards. L'auteur cite également de nombreux catalogues, rédigés dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle pour la plupart, par des officiers le plus souvent, toutes nationalités confondues. Le travail d'Édouard de la Barre-Duparcq va jusqu'à recenser les ouvrages dans lesquels apparaît une bibliographie digne d'intérêt : *De l'architecture des forteresses* de Mandar (Magimel, 1801) est par exemple cité pour sa « Notice (alphabétique) des principaux ouvrages écrits sur la

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 384.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 381.

fortification ». Le recours à ce type de documents montre combien la bibliographie militaire manque de recueil spécialisé quoiqu'elle soit traitée en divers types de publications, monographies ou périodiques.

Convaincu de l'importance de la dimension internationale que revêt la bibliographie militaire, l'auteur met en exergue un essai d'un catalogue systématique et chronologique de 10 806 ouvrages, qui tâche de recenser les ouvrages militaires parus en Europe depuis l'invention de l'imprimerie : *Allgemeine literatur kriegswissenschaften*<sup>27</sup> (*Littérature universelle de sciences militaires. Essai d'un catalogue systématique des livres militaires qui ont paru depuis l'invention de l'imprimerie, dans les langues principales de l'Europe*), ouvrage bilingue que l'on doit au lieutenant Heinrich Friedrich Rumpf. Du fait de l'ancienneté des références qu'il propose, cet ouvrage témoigne de l'existence d'un domaine éditorial ancien, quoique davantage présent à la fin de l'époque moderne<sup>28</sup>. Dans son introduction, l'officier allemand souscrit au même constat que son homologue français sur l'état de la bibliographie militaire :

« En un mot, l'homme qui fait fonction d'une science en doit étudier amplement la bibliographie, la connaissance seule de l'existence d'un livre, ou du sujet qu'il traite, lui procurant déjà un point de vue utile pour son désir de s'instruire. [...] Les catalogues de livres militaires qui ont paru dans le dernier tems (sic), répondent encore moins au besoin de la science ; ils ne doivent leur existence qu'à l'ambition des libraires pour la vente des livres qui y sont spécifiés. Cette situation de la science eu égard à sa littérature, et le désir commun d'avoir un catalogue aussi complet que possible de tous les livres militaires, nous a excité à l'ouvrage présent »<sup>29</sup>.

C'est donc le même constat de vacuité du domaine bibliographique militaire qui pousse Rumpf à « combler un vide », motivation qui sous-tend la quasi-totalité des ouvrages cités ici. Constat qui pousse plusieurs auteurs à la rédaction de répertoires : le phénomène témoigne s'il en est de l'expansion progressive du domaine éditorial militaire, qui prend de telles proportions que la constitution d'outils, tels que des inventaires et répertoires, devient un impératif. Cela engendre ainsi tout un ensemble de réflexions et de théories autour de la connaissance militaire considérée comme objet éditorial, donnant lieu par-là même à une production éditoriale bibliographique parallèle.

Dans son article « Des sources bibliographiques militaires », Édouard de la Barre-Duparcq signale par ailleurs l'activité des bibliothèques dépendant du ministère de la Guerre ou de la Marine, dans le domaine de la bibliographie<sup>30</sup>. De fait, un autre des principaux facteurs du développement de la bibliographie militaire est sans doute la constitution de bibliothèques

---

<sup>27</sup> Berlin, chez Beimer, 1825.

<sup>28</sup> Hervé DREVILLON, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837*, op.cit., p. 21.

<sup>29</sup> Heinrich Friedrich RUMPF, *Littérature universelle de sciences militaires. Essai d'un catalogue systématique et chronologique des livres militaires, qui ont paru depuis l'invention de l'imprimerie, dans les langues principales de l'Europe (Allgemeine literatur Kriegswissenschaften...)*, Berlin, G. Reimer, 1824, p. VI-VIII.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 401.

militaires, qui se veulent autre chose que de simples dépôts de livres<sup>31</sup>. Par exemple, le catalogue de la Marine est publié par l'Imprimerie nationale de 1838 à 1843, en quatre volumes auxquels on ajoute un volume de tables. Ce travail est d'autant plus colossal que la Marine possède alors plusieurs bibliothèques, dont deux à Paris et cinq dans les ports de guerre<sup>32</sup>. Elles regroupent plusieurs milliers de volumes, classés en sept sections, divisées selon que l'ouvrage est général ou dédié à la Marine.

Œuvre collective pilotée par le commissaire de la Marine Louis-Marie Bajot (1775-1866)<sup>33</sup>, ce *Catalogue général des livres composant les bibliothèques du département de la Marine et des Colonies* commence à être rédigé en 1836. Les 17 108 notices<sup>34</sup> répertoriées dans ce catalogue sont complétées par une mention de localisation, permettant de repérer le ou les lieux de conservation de l'ouvrage recherché. Dans le même temps, les bibliothèques des écoles militaires se dotent de catalogues plus ou moins détaillés de leurs collections, classés selon les spécificités thématiques de ces écoles (marine, artillerie, cavalerie...). La bibliographie répond ainsi à un besoin intellectuel et matérialise le classement du savoir, adapté selon la nature de ce dernier et le public auquel il est destiné.

À l'instar de quelques auteurs militaires, certains éditeurs pressentent la nécessité de dresser une grande bibliographie avec un objectif double : viser l'exhaustivité en matière de recension de publications militaires, et faire de cette recension un outil au service du commerce<sup>35</sup>. Si le catalogue de libraire ne suit pas les mêmes logiques qu'un catalogue de recension, il n'en demeure pas moins un outil bibliographique intéressant. Cantonné à la production éditoriale d'une maison unique, voire de maisons associées, il n'offre pas un panorama de la totalité des publications existantes. Toutefois, le catalogue de libraire, dont l'objectif premier reste la publicité commerciale, recense précisément les titres disponibles ou sous presses lors de sa publication, classés selon des rubriques mettant en avant la date de

---

<sup>31</sup> L'itinérance de la plupart des bibliothèques d'officiers impose, dès avant les prescriptions gouvernementales en matière d'entreprises catalographiques (intervenues sous la Monarchie de Juillet), l'idée de dresser une liste des ouvrages contenus dans la malle du militaire, pour éviter d'en perdre lors des déplacements. Si l'on en croit son secrétaire Bourienne, Bonaparte avait ainsi fait dresser une liste des quelques quatre mille livres qu'il avait emporté lors de l'expédition d'Égypte (Bruno DELMAS, « Les débuts de la formation des bibliothécaires », dans Dominique VARRY (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III : *Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, Paris, Cercle de la Librairie, 2009, p. 169). Son bibliothécaire Antoine-Alexandre Barbier en fut sans doute l'artisan (Charles-Éloi VIAL, « Les livres à la guerre : les bibliothèques portatives de Napoléon I<sup>er</sup> », *Bulletin du bibliophile*, 2012/2, p. 305-341).

<sup>32</sup> Les ouvrages des bibliothèques ultramarines ne sont pas intégrés dans ce catalogue. Voir Pierre CASSELLE, « L'apparition des bibliothèques administratives », dans Dominique VARRY (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III : *Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p. 518 et Erik LE MARESQUIER, « Les bibliothèques maritimes et coloniales », dans *ibid.*, p. 541-543.

<sup>33</sup> Le commissaire de la Marine Bajot est très impliqué dans le monde des bibliothèques maritimes. Il est notamment inspecteur général des bibliothèques de la Marine et des Colonies dans les années 1840.

<sup>34</sup> Erik LE MARESQUIER, « Les bibliothèques maritimes et coloniales », dans *ibid.*, p. 542.

<sup>35</sup> On retrouve la même logique chez les auteurs de dictionnaires historiques ou bibliographiques.

parution (livres de fonds, rééditions, nouveautés) ou les thématiques. Les catalogues des éditeurs militaires Anselin et Pochard témoignent de l'expertise des libraires dans le domaine du livre militaire. Forts de plusieurs dizaines de pages, les catalogues publiés entre 1825 et 1830 proposent plusieurs rubriques, à l'instar de celle consacrée à l'« histoire des dernières guerres », à l'administration militaire ou à l'attaque des places. Ils organisent ainsi un tri de l'information et du savoir, en proposant souvent un commentaire de l'ouvrage en question, aiguillant de la sorte l'acquéreur dans son choix<sup>36</sup>.

La mise en avant de certains ouvrages, nouveautés, rééditions ou nouvelles souscriptions, reflète le paysage éditorial et influe sur la bibliographie militaire au sens large. Offrir à un titre d'être imprimé dans le catalogue de libraire, c'est lui assurer une publicité minimale. Mettre en scène ce titre par des jeux de typographie, une mise en page particulière ou une mise en avant dans une rubrique à part, *a fortiori* en première page, c'est tenter d'influencer l'acheteur public ou privé, et donner à l'ouvrage tous les attributs publicitaires engageant à l'acquisition. Le catalogue de libraire joue le rôle de catalyseur, qui détermine quels ouvrages méritent ou non d'être achetés. La logique commerciale ne manque pas de peser dans la balance et de modifier le visage de la bibliographie militaire. Si le savant ou le bibliothécaire réalisant une liste bibliographique offrent un outil d'exploration du savoir militaire, le libraire, par le biais de son catalogue, détermine en partie ce que sera cette liste bibliographique. Le catalogue de libraire est au marché du livre ce que le catalogue bibliographique est à la connaissance : un filtre, une représentation d'un temps, de ses valeurs et de ses savoirs.

Par ailleurs, certains éditeurs militaires s'investissent dans des entreprises bibliographiques militaires. Jean Gabriel Corréard est l'un des plus actifs sur le sujet. Dans son *Journal des sciences militaires*, Corréard publie, en plus des annonces de nouvelles publications - la plupart issues de ses propres presses -, une rubrique consacrée à la bibliographie militaire dans la partie « Mélanges ». Corréard présente son projet en 1825, en ces termes :

« Le principal objet du *Journal des sciences militaires* est, ainsi qu'on l'a annoncé, de réunir toutes les branches de la science de la guerre en un seul cours écrit, dans lequel les personnes exerçant la profession des armes [...] puissent trouver tout ce qui est nécessaire à leur instruction [...]. Mais il en est sans doute un grand nombre qui, mus par le désir d'une instruction plus approfondie [...] voudront ou se former une bibliothèque ou recourir eux-mêmes aux sources originales de la science. Pour faciliter l'accomplissement d'un désir aussi honorable, nous avons cru devoir leur éviter les recherches préliminaires [...]. Notre intention n'est point de donner un catalogue complet de tous les ouvrages qui traitent des institutions militaires ou des guerres des différents peuples, anciens et modernes »<sup>37</sup>.

Corréard choisit ainsi d'axer la rubrique bibliographique sur une thématique particulière pour chaque livraison du journal. La première, consacrée à l'armée de terre, est suivie par une deuxième centrée sur la guerre maritime, annonce-t-il dans ce même numéro. En 1847, l'éditeur

---

<sup>36</sup> Notamment BnF, Q/10/B, 554ss, catalogues de la maison Anselin (1826 et ss).

<sup>37</sup> *JSM*, 1825, p. 330-331.

réaffirme l'utilité de sa rubrique et de sa démarche. Il précise dans l'introduction de la première livraison de l'année que M. Terquem, professeur aux écoles d'Artillerie et bibliothécaire du Dépôt central de l'arme « rendra aussi compte des ouvrages scientifiques, objets professionnels de ses études ». Et d'ajouter : « En faisant connaître les publications remarquables faites dans tous les pays de l'Europe, [...] NOUS VOULONS QUE LA COLLECTION DE CE RECUEIL FORME UNE BIBLIOTHEQUE MILITAIRE COMPLETE, INDISPENSABLE AUX OFFICIERS DE TOUS LES PAYS (sic) »<sup>38</sup>. C'est donc bien une bibliographie que cherche à mettre en place l'éditeur. Corréard poursuit son travail dans un autre de ses titres périodiques, le *Journal des armes spéciales*, qui recense une « Bibliographie des armes spéciales » dans laquelle les ouvrages cités sont numérotés de façon continue d'une livraison à l'autre. Outil de connaissance, facile à relier en un instrument de recension unique, certes ; mais la perspective commerciale n'est jamais bien loin : dans le numéro de 1847, la totalité des quatorze ouvrages recensés est publiée chez Corréard ou en collaboration avec lui... En outre, publier ce type d'ouvrage permet de revendiquer un statut d'auteur, ce qui constitue un gage supplémentaire d'expertise.

Plus tard, en 1853, l'éditeur militaire Victor Rozier ouvre une « librairie de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie militaires »<sup>39</sup>. Il écrit en 1859 dans la *Revue de santé des armées*<sup>40</sup> dont il est éditeur, qu'il souhaite publier un ouvrage bibliographique « qui n'a jamais existé aussi complet que nous le rêvons, et qui restera comme la plus solide glorification de la médecine et de la chirurgie des armées », œuvre recensant tous les ouvrages écrits par des officiers de santé de l'armée. Il met par ailleurs ces derniers à contribution, leur demandant de lui envoyer « en échange du livre qu'il nous donnera la faculté d'établir, deux exemplaires de ce qu'il a fait imprimer »<sup>41</sup>. Choissant la position de l'éditeur scientifique qui collationne les données premières que des spécialistes lui fournissent, Rozier se présente également comme l'éditeur le plus à même de publier chacune des futures œuvres des officiers de santé, qui bénéficieraient d'une visibilité plus importante, tant au sein de la librairie de référence qu'il cherche à établir, que dans une édition nouvelle de sa bibliographie en projet. C'est ce que laisse entendre un court passage de la *Revue de santé des armées* :

« À l'effet [d'étendre à la médecine civile la connaissance des travaux écrits de la médecine militaire], nous avons ouvert une librairie qui est spéciale [aux médecins militaires], avec l'espoir que chaque membre de cette famille, à laquelle nous appartenons bien un peu, aurait à cœur de nous charger de l'impression de ses écrits »<sup>42</sup>.

Ce projet de bibliographie ne reçoit pas le succès attendu par son auteur. Publié en 1862 sous le titre *Essai de Bibliographie de la médecine et de la pharmacie militaire*, l'ouvrage n'est

---

<sup>38</sup> *JSM* 1847, p. 14.

<sup>39</sup> AN, F/18/1764, dossier Victor Rozier, rapport au ministre du 4 décembre 1855.

<sup>40</sup> *RSA*, 11-12/1859, p. 470, cité par Claire FREDJ, « Une maison d'édition au service d'une profession ... », p. 64

<sup>41</sup> *RSA*, 11-12/1859, p. 471, cité dans *ibid.*

<sup>42</sup> *RSA*, 11-12/1859, p. 470, cité dans *ibid.*

pas à la hauteur des espérances de Rozier, qui écrit :

« Il y a loin du fascicule que nous avons fait imprimer au travail que nous avons l'intention de publier. Les titres qu'il contient ne sont qu'une bien faible partie de ce qu'ont mis au jour les médecins militaires. Nous espérons mieux remplir le programme que nous nous étions tracé, et si nous n'y avons pas satisfait complètement, c'est qu'il nous tardait de lui donner un commencement de réalisation. Le titre de cette bibliographie ne s'applique pas, en effet, au cahier lancé aujourd'hui ; mais bien à une suite de fascicules qui, réunis, pourront former l'ensemble que nous projetions, avec cette différence toutefois, que, - à moins d'une réimpression générale-, lui manquera l'unité, ce point si important pour tout livre qui procède de l'ordre alphabétique »<sup>43</sup>.

Si l'ouvrage n'est pas conforme à ce qu'espérait l'éditeur, c'est notamment parce que le concours des médecins n'a pas été aussi assidu que souhaité. Rozier n'a peut-être pas non plus pris la mesure d'une telle entreprise :

« Il reste beaucoup à faire. Pendant l'impression - fort lente à cause des difficultés typographiques, inhérentes à tout travail de ce genre, - il nous est parvenu un certain nombre de livres dont nous ignorions l'existence. Ils trouveront une place dans le deuxième cahier avec ceux qui paraîtront d'ici là, ceux que de nouvelles recherches nous ferons découvrir et avec les travaux publiés en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Espagne, aux États-Unis, en Italie, en Russie, en Suède, etc. »<sup>44</sup>.

Le *Bulletin de médecine et de pharmacie militaire* fait état de l'échec de l'opération, une dizaine d'exemplaires seulement ayant été commandés<sup>45</sup>, hormis ceux que le ministère de la Guerre avait acquis pour les bibliothèques des hôpitaux et des corps de troupes<sup>46</sup>. Toutefois, la critique insérée au *Journal de médecine et de chirurgie pratiques* de 1862 est élogieuse :

« On doit louer surtout M. Rozier, de l'impartialité avec laquelle les titres des ouvrages [...] ont été imprimés avec tous les développements que l'auteur a jugé convenable de leur donner. Grâce à cette bibliographie, qui sera souvent consultée par les médecins civils aussi bien que par les médecins militaires, les écrits de ces derniers ne resteront point inconnus comme beaucoup semblaient l'être »<sup>47</sup>.

Quoique l'ambitieux projet de Victor Rozier n'ait jamais vraiment vu le jour, son ébauche, ainsi que tout le système de réflexion qui lui est associé, traduit une prise de conscience et de position dans le paysage éditorial militaire. La médecine militaire, science à part entière, méritait que l'éditeur spécialisé endossât un rôle de scientifique du livre, au service de la science médicale. Aussi l'*Essai d'une bibliographie universelle de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie militaires* n'est pas une simple liste, mais obéit à un classement raisonné de la part de l'auteur. Dans sa préface, Victor Rozier précise :

« Il faudrait pouvoir trouver à peu près instantanément, dans cet immense recueil, ce qui ferait l'objet des recherches ; on obtiendrait ce résultat en divisant la bibliographie en deux parties toutes deux alphabétiques : l'une par noms d'auteurs, l'autre des matières. Ce mode nous semble de beaucoup préférable au système méthodique ; [...] l'ordre alphabétique est le plus prompt et garantit de toute erreur »<sup>48</sup>.

---

<sup>43</sup> Victor ROZIER, *Essai de Bibliographie de la médecine et de la pharmacie militaire*, Paris, Victor Rozier, 1862, p. III.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. IV.

<sup>45</sup> *Bulletin de médecine et de pharmacie militaire*, t. IV, 1860-1862, p. 183 note 21, cité par Claire FREDJ, « Une maison d'édition au service d'une profession... », art. cit. p. 71.

<sup>46</sup> *Bulletin de médecine et de pharmacie militaire*, t. IV, 1860-1862, 1<sup>er</sup> septembre 1862, p. 530. Cité dans *ibid.*

<sup>47</sup> *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 1862, p. 184-185. Cité dans *ibid.*

<sup>48</sup> Victor ROZIER, *Essai de Bibliographie de la médecine et de la pharmacie militaire*, *op.cit.*, p. I.

Déplorant la qualité parfois médiocre des sources sur lesquelles il s'est appuyé, Victor Rozier prend soin de signaler certains défauts, comme la répétition de noms ou l'attribution fautive de titres à un auteur. Il insiste sur sa décision de noter les titres dans leur intégralité, et d'ajouter chaque fois que possible, le nombre de pages. Enfin, les articles ne sont cités avec une date que lorsqu'ils ont été tirés à part. Les autres articles apparaissent avec un numéro de tome, dont une table de correspondance permet au lecteur de connaître le volume du *Recueil* qu'il doit ouvrir. On voit comment cette bibliographie se veut instrument de travail, proposant des outils de recherche adaptés et réfléchis en amont. L'ouvrage est d'ailleurs décrit comme un « guide pour les recherches scientifiques », à l'instar de la *Législation sanitaire de l'armée de terre* que Rozier conçoit comme un « guide pour l'exécution des prescriptions réglementaires ». L'éditeur achève par ailleurs sa préface en insistant sur l'utilité de ce travail pour « les médecins civils aussi bien que [pour] les médecins militaires ».

Le glissement qui fait citer à Rozier les médecins civils avant les médecins militaires montre bien l'ambition universaliste de l'entreprise, autant vitrine pour attirer des auteurs, que catalogue pour de nouveaux lecteurs et recension scientifique. Toutefois, l'instrument de recherche composé par amour de la science montre une autre face, celle du catalogue de références. De bonne guerre, Victor Rozier l'annonce avant-même sa préface : « en feuilletant ce volume comme Catalogue de librairie », on trouve des ouvrages dont le prix est marqué. Ces livres sont proposés à la vente dans la librairie de Victor Rozier. L'éditeur explique également qu'en attendant la publication du fascicule suivant, les nouveaux titres français et étrangers seraient annoncés dans ses journaux aux rubriques appropriées, même si ces ouvrages ne sortaient pas de ses presses, pourvu que l'auteur lui en eût fourni deux exemplaires. De même, tous les articles des deux premières séries du *Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, journal sortant des presses de Rozier, sont annoncés<sup>49</sup>. Outil conçu pour la recherche, instrument scientifique, l'entreprise de Victor Rozier se veut aussi argument commercial. La réussite en demi-teinte de l'entreprise témoigne des difficultés du métier d'éditeur travaillant pour une niche éditoriale, malgré le lien que ledit secteur spécialisé entretient avec les autorités publiques et une profession en pleine expansion et mutation.

Car ces démarches et initiatives ne doivent pas occulter le fait que la bibliographie militaire reste, en ce milieu de XIX<sup>e</sup> siècle, une science émergente. Il faut en effet attendre la fin de notre période d'étude pour voir apparaître une littérature consacrée à ces problématiques. C'est sans surprise la presse qui en est le véhicule : la périodicité de la parution du journal couplée à sa récurrence offre la possibilité de faire état régulièrement des nouvelles

---

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. v.

publications. En revanche, les revues exclusivement destinées à la bibliographie, dont la *Revue bibliographique militaire*, ne survivent pas longtemps sur le marché.

Cette revue, déclarée le 6 janvier 1851<sup>50</sup>, devait paraître mensuellement sous le contrôle de son propriétaire Auguste Nicolas François de Colleville, ancien officier. Toutefois, le dossier du journal conservé aux Archives nationales, recèle peu de documents qui pourraient nous permettre de comprendre la motivation de Colleville à fonder ce journal, ou encore de savoir qui s'abonnait. Une lettre de Colleville au directeur de la Librairie (9 février 1853) demande si le numéro quatre de la *Revue bibliographique militaire* a bien été déposé, comme le réclame la loi, et si l'on peut lui en fournir un certificat, dont Colleville a besoin pour l'« audience du tribunal de commerce de vendredi prochain »<sup>51</sup>. La réponse précise que l'imprimeur Brière a bien effectué le dépôt du journal, qui ne compte que quatre livraisons, échelonnées entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> mai 1852. Tout laisse à croire que le périodique fut éphémère, ce que vient corroborer l'analyse d'Édouard de la Barre-Duparcq, assurant que seuls quatre numéros étaient parus. Cette *Revue bibliographique militaire* est une tentative rare en France de créer un organe périodique consacré au livre militaire. Édouard de la Barre-Duparcq en convient : « Il existe aujourd'hui très peu de ces journaux s'occupant exclusivement de livres militaires »<sup>52</sup>.

Il faut attendre 1875 pour que renaisse un nouveau périodique consacré à la bibliographie militaire : le *Journal de la librairie militaire*. Déclaré en décembre 1874 par Louis Lucien Baudouin et édité par la librairie militaire Dumaine, chez qui Baudouin est employé depuis 1860, ce mensuel comporte trois parties : un relevé des nouveautés militaires françaises et étrangères, des comptes-rendus de lecture ainsi qu'une « nomenclature d'ouvrages militaires anciens et modernes »<sup>53</sup>. La publication se poursuit sous la Troisième République, Baudouin déclarant reprendre l'impression à son compte à partir de janvier 1881. Cette même année, Henri Charles-Lavauzelle lance à son tour une *Revue mensuelle du bibliophile militaire*, qui paraît jusqu'en 1893. Dans ces mêmes années J. Poirier publie également un *Bibliographe militaire, revue d'études et de bibliographie militaire*. La citation de ces revues tardives dans ce travail n'intervient que pour montrer que la bibliographie militaire poursuit et renforce son existence au-delà de la période qui nous intéresse.

La bibliographie militaire en France prend son essor à partir du deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, mais n'est véritablement reconnue qu'à la toute fin du siècle. Conséquence du

---

<sup>50</sup> AN, F/18/409, n°78, *Revue bibliographique militaire*. Dans son article cité *supra*, Édouard de la Barre-Duparcq annonçait que la revue avait débuté en février 1852 (p. 394).

<sup>51</sup> AN, F/18/409, n°78, *Revue bibliographique militaire*.

<sup>52</sup> Édouard de LA BARRE DUPARCQ, « Des sources bibliographiques militaires », art.cit., p. 392.

<sup>53</sup> AN, F/18/365, n°40, *Journal de la librairie militaire*.

développement de la bibliographie en général, induite par les nécessités politiques et culturelles post-Ancien Régime, l'émergence de la bibliographie militaire et l'intérêt qu'elle suscite chez certains traduisent une conscience de l'existence d'une typologie littéraire liée à l'art de la guerre. Cela se concrétise par des productions théoriques (réflexions et cadres de classement) ou pratiques (listes d'ouvrages) publiées à partir du deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Il faut toutefois nuancer ce tableau : les initiatives sont isolées, parfois pionnières, souvent vouées à l'échec ou à une existence éphémère, parce qu'initiées surtout par des particuliers. Même les libraires militaires, pour qui la bibliographie représente un outil commercial, ne semblent pas à la hauteur du défi qui s'offre à eux, si l'on en croit Édouard de la Barre-Duparcq :

« Malheureusement, les librairies militaires de la France ne possèdent en ce moment, comme catalogue récent, aucun travail complet. Je suis contraint de me borner à nommer les parties parues et recommandables des catalogues de l'ancienne librairie Anselin, et des librairies actuelles Dumaine (1855) et Tanera (1853 à 1856) ».

Pourtant, la naissance de la bibliographie militaire, et surtout son développement, témoignent d'une montée en puissance de la librairie militaire, dont elle se fait l'écho à la fois de l'offre et de la demande.

## **B) La consolidation de l'édition militaire privée**

À partir de la fin de la Restauration et plus encore sous la Monarchie de Juillet, la librairie militaire renforce sa présence sur le territoire et sur le marché du livre, dont nous avons vu qu'il connaissait une importante croissance. En réaction à cette expansion du marché, comment le monde de l'édition militaire réagit-il ? Quelle influence cette croissance a-t-elle sur les acteurs du livre militaire ? Le renforcement de la librairie militaire se traduit notamment par un maillage territorial plus serré et par une multiplication du nombre d'éditeurs spécialisés dans le livre ou l'imprimé militaire. De même, cette spécialisation militaire évolue : tandis qu'elle se répand en province, devenant « extensive », elle devient plutôt « intensive » dans la capitale, en ce qu'elle prend une exclusivité tout à fait particulière, jusqu'à ne se consacrer qu'à des segments précis au sein même de l'édition militaire en général.

### **1) Densification du maillage territorial**

L'un des premiers marqueurs de la consolidation de l'édition militaire sous la Monarchie de Juillet est celui de la densification du maillage territorial, tant dans les départements que dans la capitale, et ce malgré une période d'instabilité économique. En effet, sous la Monarchie

de Juillet, la librairie connaît de nombreuses faillites entre 1826 et 1831<sup>54</sup> et ce jusqu'en 1848, avec toutefois une phase de stabilisation entre 1835 et 1845 ; cela n'empêche pas de nouveaux venus de s'insérer sur le marché du livre militaire. De fait, il ressort de l'analyse de notre corpus d'éditeurs militaires que la période s'étendant entre la fin des années 1820 et les années 1850 est particulièrement prolifique en termes d'activité d'entreprises du livre militaire. Par exemple, on constate l'apparition d'une nouvelle vague de brevetés en imprimerie au service des troupes. On y retrouve Jean-Baptiste Grou Troussel, spécialisé dans la « réglure de registres et d'états militaires » à Paris de 1834 à 1843 ou encore Pierre-Alexis Leroy à Rennes (1838-1858).

Période de création	Éditeurs parisiens	Éditeurs provinciaux	Total	Rapport par an (moyenne)
Avant 1810-1815	9	11	20	
Restauration	10	4	14	1 par an
Monarchie de Juillet et Deuxième République (années 1830-1850)	14	8	22	1 par an
Second Empire	8	6	14	Moins de 1 par an
Inconnu ou incertain	9	12	21	

*Création de maisons d'édition militaire (1810-1870) (source : base de données édition militaire)*

Le décompte présenté dans le tableau ci-dessus montre cependant que la période s'étendant des années 1830 aux années 1850 n'est pas plus féconde qu'une autre en termes de création de maison d'édition militaire, si l'on s'en tient au nombre de fondation par an. En revanche, elle l'est si l'on ne considère que la valeur absolue de ces créations, ce qui nous semble toutefois fausser la réalité. Par ailleurs, on constate qu'au tout début de cette période (et même avant), c'est en province que le nombre de créations est le plus important ; à compter de la Restauration, la domination parisienne sur l'édition militaire est déjà une réalité, comme dans les autres secteurs de la librairie. Il faut cependant nuancer notre tempérament, dans la mesure où c'est souvent pour les maisons provinciales qu'il est plus difficile d'identifier les dates d'activité. Si le nombre de fondations paraît donc stable entre 1810 et 1870 avec une légère baisse sous le Second Empire, la période de la Monarchie de Juillet est celle qui concentre la plus forte densité d'entreprises en activité.

<sup>54</sup> En corrélation avec la hausse du nombre d'éditeurs !

Période d'activité (par dynastie)	Paris	Province	Total
1810-1815 (fin du Premier Empire)	11	12	23
1815-1829 (Restauration)	18	15	33
1830-1848 (Monarchie de Juillet)	25	17	42
1848-1851 (Deuxième République)	18	16	34
1852-1870 (Second Empire)	17	18	35
Non comptabilisé	15	12	27

*Nombre d'éditeurs militaires en activité simultanée sous les différents régimes (1810-1870)*

On voit donc bien que la période de la Monarchie de Juillet est la plus densément pourvue en entreprises actives, alors même que la crise des années 1830 fait rage. Le phénomène est d'autant plus visible pour la capitale : entre 1810 et 1870, le nombre d'ateliers en activité oscille entre 11 et 18, quand il monte à 25 entre 1830 et 1848. La hausse est moins évidente en province, voire même inexistante : on observe une grande stabilité sur l'ensemble de la période, le nombre d'entreprises en activité étant compris entre 12 et 18 et variant très légèrement entre 1815 et 1870.

Nous avons vu que les imprimeurs-libraires militaires parisiens, entre la fin du Premier Empire et la fin de la Restauration, privilégient une installation au sein des quartiers de la librairie, non loin des ministères de la Guerre et de la Marine et des Colonies. Sous la Monarchie de Juillet et la Deuxième République, soit entre les années 1830 et 1850, ce tropisme se renforce et les alentours de la rue Dauphine deviennent des espaces accueillant plusieurs professionnels du livre militaire, dont certains parmi les plus prestigieux de la capitale. Sur les 26 professionnels du livre militaire en activité entre le début de la Monarchie de Juillet et la fin de la Deuxième République, on a identifié les adresses pour 24 d'entre eux. Treize de ces 24 professionnels (54,17%) ont eu au moins un temps une adresse dans le Quartier Latin, dans un périmètre délimité par la rue Bourbon (Lefebvre, imprimeur pour la Gendarmerie) et la rue Saint-Guillaume à l'Ouest (Troussel puis Léautey, éditeurs de la Gendarmerie), les quais des Augustins au Nord (Robiquet ou Bachelier, par exemple, spécialisés dans les ouvrages de Marine), et la rue Pierre Sarrazin à l'Est (Lemercier, détenteur d'un contrat de lithographie avec le Dépôt de la Guerre). Mais c'est autour de la rue Dauphine et de la rue Christine, centrales au sein de ce périmètre que l'on retrouve les maisons d'édition militaire les plus importantes de la capitale en ce deuxième tiers de siècle, Anselin, Gaultier-Laguionie, Dumaine (tous les trois associés les uns aux autres ou installés en succession les uns des autres) et Corréard (soit 16,67%

des éditeurs parisiens dont on connaît l'adresse). En outre, c'est rue de la Harpe, à proximité, que se situe la succursale parisienne de la maison Levrault...

Anselin et Pochard succèdent à Magimel dans les années 1820 et gardent les locaux du 9, rue Dauphine. Lorsque Anselin récupère seul l'établissement, il l'installe au 36, rue Dauphine de 1835 à 1843, enracinant définitivement une partie de l'édition militaire parisienne dans le secteur. La maison Anselin est rejointe puis perpétuée par Cosse et Dumaine, qui travaillent au 2, rue Christine jusqu'à la fin de leur association (1843-1870). Ces deux hommes du livre se partagent les tâches, Cosse se tournant plutôt vers l'édition juridique, quand Dumaine reprend seul l'édition militaire, un temps en association avec Anselin, au 36, rue Dauphine. Gaultier-Laguionie, l'ancien associé de Paul Dupont, rejoint Cosse (1833-1843) puis Anselin à la même période, et travaille tant rue Christine que rue Dauphine. Dans les années 1840, la librairie Corréard est, elle aussi, venue grossir les rangs, installée une dizaine d'années au 1, rue Christine, avant de s'établir jusqu'à sa faillite à quelques rues de là, rue Saint-André-des-Arts.

Le cas de Corréard<sup>55</sup> est particulièrement significatif : son déplacement vers la rue Dauphine traduit une volonté de légitimation de son image de marque. Au début des années 1820, Alexandre Corréard, ingénieur rayé des cadres à la suite de la publication de son témoignage sur le naufrage de la *Méduse* dont il est un rescapé, s'était installé comme libraire au 258, galerie de bois du Palais-Royal<sup>56</sup>, à l'enseigne « Au Naufragé de la Méduse ». Le lieu, propice aux rencontres, aux divertissements, à la spéculation et à l'émergence de modes<sup>57</sup>, est aussi ouvert aux discussions politiques d'opposition. Corréard ouvre son établissement aux libéraux, qui font de son cabinet de lecture un point de rencontre. L'éditeur, mal disposé envers le gouvernement de la Restauration, publie de nombreux pamphlets et libelles qui lui valent plusieurs condamnations, amendes et peines de prison. Lorsque son frère Jean Gabriel Corréard prend la suite de la maison en 1825, il impulse une nouvelle dynamique et la maison devient une référence en édition militaire.

Afin de marquer clairement la rupture dans la politique d'édition (et accessoirement de se rapprocher de la clientèle ministérielle), Jean Gabriel Corréard imprime sa nouvelle orientation dans l'espace. De la rue de Richelieu (relativement proche du Palais-Royal), où il s'installe dès la reprise de la maison, l'éditeur déménage en rive gauche, rue de Tournon au début des années 1840, puis se déplace rue de l'Est, dans le quartier du Luxembourg. Corréard se rapproche ensuite de l'épicentre de la librairie militaire en s'établissant entre 1849 et 1854-

---

<sup>55</sup> AN, F/18/1749, dossier Corréard.

<sup>56</sup> Françoise PARENT-LARDEUR, *Lire à Paris au temps de Balzac. Les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830*, Paris, EHESS, 1981, p. 149.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 144.

1855 au n°1, rue Christine, voisine de la rue Dauphine. Il finit sa carrière rue Saint-André-des-Arts. Sa migration du Palais-Royal (rive droite) à la rive gauche de la Seine est un moyen de redorer l'image de l'établissement, de l'ancrer dans le paysage de la librairie « sérieuse », notamment à partir des années 1850 où il ajoute à sa titulature le terme de « maritime » (rejoignant ainsi Leneveu) et de « polytechnique »<sup>58</sup>.

Dans les départements, la multiplication des imprimeurs, libraires ou éditeurs travaillant pour la partie militaire contribue à étendre un réseau professionnel jusque dans des villes moyennes, au plus près des institutions militaires locales. En 1825 par exemple, l'École de Cavalerie est refondée à Saumur. Le département du Maine-et-Loire est alors peu dynamique en ce qui concerne l'édition, hormis les ateliers de Mame à Angers puis à Tours. La sous-préfecture de Saumur compte au début du siècle environ 10 000 âmes<sup>59</sup>. Or l'installation d'une école militaire est propice au développement de l'édition militaire locale : à la différence d'un régiment, appelé à bouger, une école représente une clientèle stable, pérenne et renouvelée. Elle peut également être pourvoyeuse de marchés larges, dépassant les murs de l'école. L'éditeur Adolphe Degouy profite de cette situation, lorsqu'en février 1830, l'École de Cavalerie passe un contrat avec lui pour l'impression du *Cours d'équitation militaire*, destiné à être distribué à l'École mais aussi dans tous les régiments de Cavalerie de France<sup>60</sup>.

L'entreprise d'Adolphe Degouy, déjà ancienne et en position dominante sur le marché local<sup>61</sup>, s'était illustrée sous la Révolution au service des autorités militaires et municipales. De juillet à octobre 1793, l'imprimerie Degouy produit les jugements de la Commission militaire, par exemple<sup>62</sup>. Mais ce n'est qu'à la fin de la Restauration que le nom de Degouy est attaché aux livres militaires. Adolphe Degouy (1798-1859) débute son activité en 1824 à Saumur, rue Saint-Jean (1824-1839), lorsqu'il succède à son père imprimeur-libraire, Dominique François

---

<sup>58</sup> Voir en annexe 15 la schématisation de l'évolution de la géographie de l'édition militaire parisienne.

<sup>59</sup> Véronique SARRAZIN, « Pourquoi et comment se faire éditeur ? Les Degouy à Saumur, 1797-1830 », *Histoire et civilisation du livre*, t. XVIII, 2022, p. 155-175, p. 156.

<sup>60</sup> Contrat cité dans les comptes-rendus de séances du conseil d'instruction, voir Aurélien CONRAUX, *L'École de cavalerie de Saumur (1814-1914). La création de l'équitation militaire*, thèse d'École nationale des Chartes, 2004, annexes.

<sup>61</sup> Installé comme imprimeur-libraire à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à Saumur, François-Dominique Degouy fonde une dynastie solide. En 1779, Dominique-Michel Degouy représente la septième génération d'imprimeurs. L'entreprise travaille pour les administrations locales et des alentours (Chinon, Thouars, entre autres), ce qui lui assure une position privilégiée. Avant la Révolution, Dominique-Michel Degouy imprime pour la Sénéchaussée et la ville ; il conserve sa position dominante après 1789, imprimant pour le District et la ville. À son décès en 1796, il laisse une entreprise prospère, d'autant plus qu'en 1802, le libraire concurrent Robiquet vend son fonds aux héritiers et frères Dominique-François-Jean et François-René Degouy (« Degouy frères »), renforçant ainsi la situation quasi-monopolistique de la maison. Avec l'instauration du régime des brevets en 1811, les deux frères se voient débouter de leurs demandes individuelles de brevet ; aussi fondent-ils une association pour l'imprimerie à partir de 1813, pour dix ans. Les impressions et éditions se font en commun, la plupart du temps sous le nom de Degouy aîné, lui-même breveté imprimeur en 1816.

<sup>62</sup> AD 49, 81/L/19, cité dans Véronique SARRAZIN, « Pourquoi et comment se faire éditeur ? ... », art. cit., p. 157.

Jean Degouy « aîné » (1774-1848). Travaillant avec lui dès 1817, Adolphe Degouy se fait breveter typographe en 1824 sous la raison « A. Degouy », et après avoir épousé sa cousine Laure, il s'associe avec son beau-père François-René Degouy, libraire, sous la raison « Degouy-Delaroche et A. Degouy ». Il imprime notamment les *Affiches, annonces et avis divers de Saumur* à partir de 1825 et succède à son beau-père comme libraire, à partir de 1829.

La dynastie des Degouy édite surtout de petits volumes ou travaux modestes ; Véronique Sarrazin, qui a étudié la production et les caractéristiques de cette maison d'édition dans le cadre du colloque de clôture du projet DEF 19 (2019), ne décompte qu'une demi-douzaine d'éditions plus ambitieuses entre 1797 et 1828. Si une majorité de la production éditoriale des Degouy relève du domaine scolaire ou religieux<sup>63</sup>, il n'en demeure pas moins que l'installation de l'École de Cavalerie dans les années 1820 oriente en partie la stratégie éditoriale de la maison. En effet, à la fin de son association avec son beau-frère en 1829, Adolphe Degouy prend le titre d'« imprimeur de l'École royale militaire (ou de Cavalerie) de Saumur »<sup>64</sup>, qu'il porte jusqu'en 1839, lorsqu'il cède ses brevets à Paul Godet qui reprend « la plus vieille imprimerie saumuroise »<sup>65</sup>, en abandonnant les impressions militaires.

L'École de Cavalerie commande régulièrement à Adolphe Degouy des impressions de règlements et rapports. En outre, les professeurs de l'École éditent chez lui leurs cours, que les élèves se procurent à la librairie, sous une forme complète ou abrégée. Ainsi en est-il du *Cours d'art et d'histoire militaires, à l'usage de MM. les officiers de l'École royale de Cavalerie* (1829), écrit par C. Jacquinet de Presle, paru en abrégé l'année précédente avec trois cartes dépliantes. Ce *Cours* est imprimé à Paris sur les presses de Fournier, compte tenu de la modestie du matériel de Degouy au regard de l'entreprise que cela représente<sup>66</sup>. En 1830, Adolphe Degouy se présente pour la première fois comme « éditeur » sur la page de titre du *Cours d'équitation militaire*. Véronique Sarrazin souligne que cette qualification d'éditeur n'est mise en valeur que « sur des ouvrages nouveaux et associés à l'École royale de Cavalerie », comme le *Cours d'équitation militaire* « approuvé par son Exc. le Ministre de la Guerre » ou le *Manuel de maréchalerie* (1835), ouvrages « d'un certain prestige »<sup>67</sup>.

Par ailleurs, en 1830, on décide d'éditer un *Manuel pour l'instruction du cavalier* en trois volumes (*Service des cavaliers, brigadiers et sous-officiers à l'intérieur, dans les places et en campagnes* ; un *Abrégé du cours d'équitation militaire* ; l'*École du cavalier du peloton et*

---

<sup>63</sup> Véronique SARRAZIN, « Pourquoi et comment se faire éditeur ? Les Degouy ... », art.cit., p. 156.

<sup>64</sup> AN, F/18/1976, dossier Degouy.

<sup>65</sup> Voir ARCHIVES MUNICIPALES DE SAUMUR, *Impressions d'ici. L'imprimerie à Saumur depuis 1589*, Saumur, Archives municipales, 1999.

<sup>66</sup> Véronique SARRAZIN, « Pourquoi et comment se faire éditeur ? Les Degouy ... », art.cit., p. 163.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 173. L'historienne note la concomitance avec le moment où l'éditeur émerge, face à une nouvelle figure de l'auteur.

de l'escadron), lors d'une séance du Conseil d'instruction en avril. Deux mois plus tard, le *Manuel du cavalier élève instructeur* est signé pour 4 000 exemplaires en une seule édition, au prix de vente de 5 francs les trois volumes<sup>68</sup>. Le nombre d'exemplaires témoigne d'une extension de la diffusion au-delà de la seule École de Cavalerie ; destiné à servir en régiments, ce manuel représente une affaire lucrative pour l'éditeur, qui se fait ainsi fournisseur de la Cavalerie française pour un ouvrage de référence.

Pour mener à bien sa mission, Degouy se fait breveter lithographe en 1832<sup>69</sup>. L'adjonction de la lithographie lui permet d'envisager de nouvelles publications, ce que la taille-douce, dont il était déjà pourvu, ne lui permettait pas. En 1833-1834, avec le parisien Charles Motte, Degouy publie une *Histoire pittoresque de l'Équitation ancienne et moderne*, dont les vingt-quatre planches sont l'œuvre du professeur lithographe de l'École de Cavalerie Charles Aubry. En 1835, d'après la *Bibliographie de la France*, l'éditeur saumurois s'associe avec Delaloy-Dubossé, fondant ainsi la société « A. Degouy et Cie » et présente au Roi les *Esquisses historiques des différents corps qui composent l'armée française*, œuvre de l'officier de Cavalerie Joachim Ambert<sup>70</sup>, avec treize planches<sup>71</sup> dessinées par Charles Aubry. L'ouvrage, luxueux, est acheté par la mairie de Saumur ; il vaut alors 60 francs. Degouy dispose d'une renommée importante qui lui permet d'être membre de la société industrielle d'Angers à compter de 1837 et de fréquenter la loge maçonnique de la Persévérance<sup>72</sup>. François Lachaume (1804-1842), lithographe de l'École de Cavalerie de 1826 à 1842, ne parvient pas à lui faire concurrence, malgré l'obtention de son brevet et l'officialisation de son activité en 1841<sup>73</sup>.

Lorsque Degouy cesse son activité, Jean François Léonard Delaloy-Dubossé<sup>74</sup> le remplace et devient à son tour imprimeur pour l'École de Cavalerie de 1840 à 1855. On lui doit un abrégé du *Cours d'équitation*, un manuel officiel de maréchalerie, une monographie sur les boiteries du cheval, ainsi qu'un *Almanach de Maine-et-Loire pour l'année 1847*. Il porte encore sa titulature « du Bosse libraire de l'École impériale de Cavalerie » en 1855, avant que Javaud ne lui succède dans les années 1860. Pierre-Joseph Javaud<sup>75</sup> édite les cours d'hippologie

---

<sup>68</sup> Séance du Conseil d'instruction du 25 juin 1830, cité dans Aurélien CONRAUX, *L'École de cavalerie de Saumur (1814-1914)*, op.cit. annexe.

<sup>69</sup> AN, F/18/1976, dossier Degouy, brevet de lithographe, 1832.

<sup>70</sup> Joachim Marie Jean Jacques Alexandre Jules Ambert (1804-1890) est un général connu comme écrivain militaire, notamment pour ses biographies militaires (Moncey, le baron Larrey, Drouot, Daumesnil, Desaix, Vauban). Georges GRENTE (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises, le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1971.

<sup>71</sup> *Bibliographie de la France*, 1835.

<sup>72</sup> Véronique SARRAZIN, « Pourquoi et comment se faire éditeur ? Les Degouy... », art.cit., p. 156. Auteur du *Discours en vers sur la bienfaisance prononcé dans la loge de l'Union fraternelle de Saumur*. Voir C. MARENEO, « La librairie en province » dans Patricia SOREL, Frédérique LEBLANC (dir.), *Histoire de la librairie française*, Paris, Cercle de la librairie, 2008, p. 98.

<sup>73</sup> AN, F/18/1976, dossier Lachaume.

<sup>74</sup> AN, F/18/1976, dossier Delaloy-Dubossé.

<sup>75</sup> AN, F/18/1976, dossier Javaud.

d'Alexandre Vallon (1863), le *Cours d'art et d'histoire militaire appliqué à la cavalerie* d'Émile Hubert (1866) et fait une réédition des *Idées pratiques sur la cavalerie* du général de Rochefort la même année.

Voyant le succès des estampes équestres, Javaud édite également un recueil intitulé *École impériale de Cavalerie*. Plusieurs lithographies composent cet ensemble, ainsi que dix grandes chromolithographies de scènes équestres dessinées par le peintre Tom Drake (1818-1895) et gravées par Albert Adam, spécialisé dans les gravures équestres. L'ouvrage, entreprise aussi audacieuse que coûteuse, ne paraît qu'en 1870 à Paris chez Lemercier, possédant les presses chromolithographiques nécessaires. On voit combien la présence de l'école, cliente régulière et pourvoyeuse d'un vivier d'auteurs potentiels (notamment les professeurs), soutient la présence d'éditeurs militaires dans une ville secondaire. L'existence de l'école influence le paysage éditorial local durant plus d'un siècle et favorise l'installation et la survie d'éditeurs militaires alors même que l'école dispose d'un atelier de lithographie.

De fait, le gouvernement de Louis-Philippe intensifie le mouvement de création de lithographies dans les écoles militaires. En effet, l'ordonnance royale sur l'enseignement militaire du 5 juin 1831 impose par exemple à l'École d'application de l'Artillerie de se doter d'une lithographie complète. L'ordonnance et règlement concernant l'École d'application de l'Artillerie (1832) rappelle cette obligation dans son titre III consacré au matériel de l'école. La première raison d'être de cette lithographie consiste en la fourniture aux élèves de supports de cours. En effet, le titre VIII dédié à l'administration précise dans le paragraphe sur la comptabilité que les élèves et administrateurs sont gratuitement fournis en papiers et fournitures, de même que les élèves reçoivent les programmes des cours, travaux et règlements à titre non onéreux.

« Les programmes des cours et travaux, ainsi que le texte de ces cours, qui sont imprimés ou lithographiés, seront distribués gratuitement aux officiers de l'État-major, aux professeurs et adjoints et aux élèves ; tous les officiers des deux armes qui en feront la demande, les obtiendront moyennant le remboursement des frais d'impression d'après un tarif arrêté par le Conseil d'administration »<sup>76</sup>.

Ce même article 18 spécifie que les impressions et lithographies exécutées aux frais de l'école pour l'instruction des élèves, et qui sont vendues, doivent être inscrites sur le registre de consommation<sup>77</sup>. Dans son *Supplément au dictionnaire de l'Artillerie*<sup>78</sup>, le général Cotty rappelle à l'article « Lithographie dans les écoles d'Artillerie » que :

« L'établissement d'un atelier de lithographie dans chaque école d'Artillerie a été jugé propre à fournir tous les genres d'instructions par la facilité que donne cette industrie pour retracer à très peu de frais, les

---

<sup>76</sup> JMO, Ordonnance et règlement concernant l'École d'application de l'Artillerie, 1832, titre IX, art. 80.

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> Hermann COTTY (général), *Supplément au dictionnaire de l'artillerie*, Paris, Anselin, 1832.

mémoires, programmes, dessins, cahiers de manœuvres et objets de toutes espèces dont les officiers sont souvent privés, faute de pouvoir se les procurer. Les premières presses lithographiques ont été accordées aux écoles de la Fère, Toulouse et Douai après que des officiers de chacune eurent étudié à Paris les procédés de l'art qu'ils ont ensuite été chargés de démontrer dans leurs garnisons respectives. Le ministre a ordonné que, pour l'établissement de presses lithographiques dans les autres écoles, il y serait envoyé des officiers pris dans les écoles déjà pourvues de ce genre d'établissement, et choisis parmi ceux qui auraient le mieux réussi à saisir et à exécuter cette nouvelle industrie ».

Les ordres sont suivis rapidement d'effets. Dans son « Mémoire sur l'établissement d'académies militaires en France », paru en 1834 dans le *Journal des sciences militaires*, l'officier H. de Calais précise qu'à l'époque où il rédige son article, chacune des neuf, - bientôt onze -, écoles de l'Artillerie et des trois écoles du Génie, dispose d'une lithographie<sup>79</sup>.

Toutefois, si les écoles possèdent désormais pour beaucoup leur propre atelier d'imprimerie, elles ont toujours recours aux services d'imprimeurs ou d'éditeurs, même dans les localités les plus modestes. Car si la maison Degouy était une institution à Saumur, qui reste une sous-préfecture, le Prytanée militaire, installé dans la petite ville de La Flèche (Sarthe), peut compter sur les services d'un nouveau venu dans la profession, François Eugène Jourdain<sup>80</sup>. Ce dernier travaille dans le domaine de l'imprimerie depuis 1832. À partir de 1837, il dirige l'imprimerie de Lainé-Delafosse<sup>81</sup>. En activité à son compte comme imprimeur et lithographe depuis 1848, il édite l'hebdomadaire *l'Écho du Loir* et « imprime pour le Prytanée impérial militaire »<sup>82</sup>. Il emploie en 1855 deux compositeurs et un imprimeur, servant une presse en fer et une en bois. Jourdain représente en quelque sorte le type de l'imprimeur provincial détenteur d'un petit atelier, responsable du journal des environs et investi dans la vie locale, - il est conseiller municipal et officier de la Garde nationale. C'est vers ce genre de profil que les institutions militaires locales se tournent en priorité, à moins de disposer d'ateliers plus importants à proximité. Nous proposons en annexe un tableau présentant les imprimeurs libraires ou éditeurs militaires ou prestataires pour les armées, installés dans les départements<sup>83</sup>. On constate que la répartition territoriale militaire se double d'un maillage d'éditeurs et prestataires spécialisés dans les impressions militaires, jusque dans des localités réduites.

C'est notamment vrai dans le cas des imprimeurs prêtant leurs services à la Gendarmerie. Au cours de nos recherches nous avons en effet trouvé la trace de deux imprimeurs dont une partie de l'activité tournait autour de la fourniture en imprimés de la

---

<sup>79</sup> H. de CALAIS, « Mémoire sur l'établissement d'académies militaires en France », *JSM*, 2<sup>e</sup> série, t. v, 1834, p. 38-49, p. 42.

<sup>80</sup> Nous avons retrouvé la trace de cet imprimeur dans l'*Annuaire de l'imprimerie pour l'année 1855-1856*. Son dossier de breveté aux AN (F/18/2067) ne mentionne pas ses activités d'imprimerie militaire. Corinne Bouquin n'y fait pas mention non plus dans son *Dictionnaire des imprimeurs-lithographes du XIX<sup>e</sup> siècle*.

<sup>81</sup> AN, F/18/2067, dossier Jourdain, demande de brevet, 1848.

<sup>82</sup> Victor Eugène GAUTHIER, *Annuaire de l'imprimerie... ou guide des typographes en province et dans Paris*, Paris, Dubuisson, 1855-1856.

<sup>83</sup> Annexes 3 et 11.

Gendarmerie locale. Ainsi en est-il de Jean Baptiste Repos à Dignes (Basses-Alpes), en activité entre 1837 et 1858. Imprimeur de l'Évêché, Repos fait indiquer dans l'*Annuaire de l'imprimerie 1855-56* qu'il réalise des « travaux assez importants pour la Gendarmerie, les contributions, séminaires et clergé du département ». Son activité religieuse est soulignée (« 150 000 livres religieux »), de même que l'importance de son atelier comprenant deux presses à bras, trois mécaniques à vapeur dont une Marinoni, ainsi qu'un personnel relativement nombreux : un prote, sept compositeurs, deux imprimeurs, deux stéréotypeurs, six relieurs, quatre satineurs, trois plieuses, trois apprentis, trois hommes de peine et enfin quatre commis voyageurs pour le Midi de la France. Éditeur de l'hebdomadaire le *Glaneur des Alpes*, Repos dispose visiblement des capacités nécessaires pour fournir la Gendarmerie du département. Mais ailleurs, la modestie de l'atelier d'imprimerie laisse présumer de l'importance que la clientèle de la Gendarmerie peut avoir pour la survie de l'établissement. En Lozère, à Marvejols, l'imprimeur Théret compte parmi ses clients la sous-préfecture, la mairie, les contributions locales mais aussi la Gendarmerie départementale<sup>84</sup>, malgré la modestie de son atelier, comprenant deux presses, servies par un seul imprimeur, aidé d'un prote et d'un compositeur.

## **2) Une production spécialisée et une profession d'éditeur militaire de plus en plus affirmée**

À la faveur des évolutions générales dans le monde de l'édition en France en ce deuxième tiers de XIX<sup>e</sup> siècle, on constate que les éditeurs militaires se conforment au modèle général, traditionnel, qui prévaut alors dans l'édition française. Il est notamment courant, à Paris comme en province, que les gens du livre militaire cumulent plusieurs fonctions. C'est ce qu'indique notre base de données consacrée aux éditeurs militaires<sup>85</sup>. Imprimeurs, libraires, éditeurs, gérants de titres périodiques ou de cabinets de lecture, lithographes, marchands de fournitures de bureau... autant de fonctions que peut assurer une seule et même entreprise d'édition militaire. La diversification thématique et fonctionnelle permet de déjouer les difficultés de diffusion inhérentes à la nature de leurs publications. À cet égard, il nous a semblé, au cours de nos recherches, que l'édition militaire n'est pas réellement précurseur ou particulièrement inventive, mais qu'elle sait intégrer les innovations développées dans l'édition générale (collections, formats, développement de la presse...) pour se les approprier. Car jusque dans les années 1870-1880, la majeure partie de l'édition militaire s'insère avant tout dans un schéma traditionnel<sup>86</sup>.

---

<sup>84</sup> *Annuaire de l'imprimerie, 1855-1856.*

<sup>85</sup> Nous renvoyons à notre annexe 6 consacrée à l'étude prosopographique de notre base de données.

<sup>86</sup> L'innovation fut davantage possible à partir du moment où le service militaire devint universel. En 1872, par

Toutefois, la Monarchie de Juillet est une période pivot, qui voit l'édition militaire s'affranchir peu à peu du modèle traditionnel pour entrer dans la modernité. En effet, on assiste alors, dans le monde du livre en général, à une séparation des fonctions de production et de vente, très avancée au mitan du siècle. Cela conduit à une mutation du monde des libraires avec la disparition de familles d'imprimeurs-libraires<sup>87</sup> et l'arrivée d'entrepreneurs individuels, faisant figures d'*homines novi*. Ces derniers, toujours plus nombreux et dénués du poids que peut représenter un héritage professionnel familial, s'engagent dans les évolutions que le monde du livre connaît, à partir de la fin des années 1840 en particulier. Si peu d'éditeurs militaires sont des « hommes doubles »<sup>88</sup> (hormis Corréard, éditeur et militant d'une cause politique), dont Christophe Charle observe la naissance à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ils présentent cependant une vraie diversité de profils personnels et professionnels, qui contribuent à la complexité de l'édition militaire.

Le deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle voit aussi s'intensifier un phénomène d'ultra spécialisation au sein même de l'édition militaire. Ce phénomène existait dans les décennies précédentes, avec des éditeurs qui se consacraient au service d'un corps (Artillerie, Gendarmerie...); la nouveauté étant l'ampleur de cette sur-spécialisation, devenue possible grâce à l'extension générale du marché (offre et demande confondues). Le marché parisien, étendu au-delà de la capitale était ainsi « suffisant pour permettre une large spécialisation »<sup>89</sup>. De la sorte, plusieurs professionnels du livre militaire peuvent cohabiter à Paris, alors-même qu'ils ne sont parfois qu'un ou deux dans les départements.

Prenons par exemple le cas de l'édition militaire pour la Gendarmerie. Nous avons trouvé peu d'éditeurs proposant cette spécialisation de façon exclusive. Jean-Baptiste Grou Troussel<sup>90</sup> vit à Versailles, quand il demande à remplacer Delavau, imprimeur au 9, rue Saint-Guillaume à Paris, ce qui est effectif en 1834. Deux ans plus tard, Troussel souhaite ajouter à son commerce une librairie afin d'y vendre les ouvrages qu'il imprime, comme le faisaient avant lui ses prédécesseurs Delavau et Lefebvre. Denis Pascal Lefebvre (1768 ?-1833) fut remplacé durant quelques mois après son décès par sa veuve Jeanne-Émilie Carisey, qui transmet l'établissement à Nicolas-Christophe Delavau, le 31 décembre 1833. La librairie était

---

exemple, face à l'analphabétisme de la majorité des recrues du contingent, le commandant Perrinon mit au point les mouchoirs d'instruction illustrés. On imprimait sur un mouchoir en tissu les conseils et règles à suivre (montage de l'armement, hygiène...).

<sup>87</sup> E. CONSTANS, « Le commerce de librairie à Saintes de 1815 à 1914 », dans Jean-Yves MOLLIÉ (dir.), *Le commerce de la librairie en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, Paris, IMEC/ Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 125.

<sup>88</sup> Christophe CHARLE, « Le temps des hommes doubles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°39/1, 01-03/1992, p. 73-85

<sup>89</sup> Frédéric BARBIER, « Libraires et colporteurs », dans Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. III : *Le temps des éditeurs*, op.cit., p. 241.

<sup>90</sup> AN, F/18/1831, dossier Troussel.

alors sise au 11, rue de Lille, soit dans le quartier du ministère de la Guerre, installé faubourg Saint-Germain, depuis le début du siècle<sup>91</sup> dans ce qui constitue l'îlot Saint-Germain.

Lefebvre était déjà imprimeur pour la Gendarmerie, actif dans les publications d'annuaires à destination de ce corps dès le début de la Restauration. Il publie par exemple l'*Almanach de la garde nationale de Paris* au titre d'« imprimeur de l'État-major de la garde nationale de Paris » au 11 rue Bourbon (1816-1831), puis l'*État de la Gendarmerie royale de France avec l'autorisation du ministre de la Guerre* à partir de 1830, comme « imprimeur de la Gendarmerie »<sup>92</sup>. Troussel, en reprenant l'affaire de Delaveau, récupère les publications périodiques de l'ancienne maison Lefebvre. Ainsi, l'annuaire de la Gendarmerie passe sous sa responsabilité de 1838 à 1850, avant d'échoir à Léautey de 1851 à 1870 : la spécialisation de libraire pour la Gendarmerie semble se perpétuer d'acquéreur en acquéreur. Car Troussel conserve l'orientation éditoriale de Lefebvre, dès 1834. Il reste au 9, rue Saint-Guillaume jusqu'à sa démission en 1843, en faveur de Léautey.

Là encore, il est malaisé de reconstituer le parcours d'Edme Gabriel Léautey, dans la mesure où il laisse fort peu d'archives<sup>93</sup>. Le *Bottin* de 1841 signale sa présence au 2, rue Saint-Guillaume en association avec Lecointe, puis il s'installe au 21 de la même rue, à l'« imprimerie de la Gendarmerie de France »<sup>94</sup>. Il y assure nombre de publications monographiques et périodiques à destination de la Gendarmerie, notamment l'*État de la Gendarmerie* créé par Lefebvre, qui devient *Annuaire de la Gendarmerie de France* en 1851 et continue d'être publié avec changements de titres jusqu'en 1870. Il édite également plusieurs types d'almanachs à destination de l'armée et des brigades de Gendarmerie. Il fait toutefois faillite en 1846 et est réhabilité l'année suivante<sup>95</sup>, jusqu'à sa cessation d'activité à la veille de la guerre franco-prussienne. Sur la période allant de la Restauration jusqu'à la fin du Second Empire, on constate donc que l'édition pour la Gendarmerie reste dans un périmètre relativement restreint - rue de Lille, rue Bourbon, rue Saint-Guillaume -, soit dans les environs du ministère de la Guerre, la rue Bourbon étant un peu plus éloignée à l'Est, et surtout qu'elle est l'apanage d'une seule entreprise qui s'en fait une spécialité, transmise d'acquéreur en acquéreur.

Des spécialisations plus confidentielles encore apparaissent au cours du siècle à Paris,

---

<sup>91</sup> Le gouvernement acheta l'hôtel de Brienne à Lætitia Bonaparte en 1814, pour y installer les bureaux du ministre de la Guerre, tandis que les services du ministère étaient sis depuis 1804 dans l'ancien couvent des Filles de Saint-Joseph. André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France*, t. II : de 1715 à 1871, Paris, PUF, 1992, p. 425.

<sup>92</sup> John GRAND-CARTERET, *Les almanachs français, bibliographie-iconographie des almanachs, années, annuaires, calendriers, chansonniers, étrennes, états, heures, listes, livres d'adresses, tableaux, tablettes et autres publications annuelles, éditée à Paris, 1600-1895*, Paris, J. Alisie et cie, 1896, p. 564 et 631.

<sup>93</sup> Il n'existe pas même un dossier de demande de brevet aux AN.

<sup>94</sup> Jean de LA TYNNA et Sébastien BOTTIN, *Almanach du commerce de Paris, des départements et des principales villes du monde*, 1846.

<sup>95</sup> AD 75, fonds des faillites, D10/U3/25, n°6003.

sectorisant un segment éditorial déjà restreint, à l'exemple de la musique militaire. Le règne de Louis-Philippe correspond à un moment de promotion de la musique militaire, provoqué entre autres par les travaux du flûtiste Adolphe Sax qui dépose des brevets en 1843<sup>96</sup>. Le développement de la musique militaire encourage certains éditeurs de musique à publier de la musique militaire. C'est le cas de Vincent Gambaro (1785-1828) qui crée son entreprise en 1814 au 18, rue des Vieux-Augustins. Sa veuve lui succède de 1828 à 1835, avant de céder l'établissement à son fils aîné sous la raison sociale « Gambaro aîné » jusqu'en 1852. Le commerce passe ensuite à la veuve de ce dernier. Le *Bottin* de 1833 signale la présence de la maison au 23, rue Croix-des-Petits-Champs. Elle déménage par la suite au 42 puis 44, rue Croix-des-Petits-Champs, avant de finir au 16, rue Sainte-Anne. Ces lieux se situent sur la rive droite de la Seine, à proximité du Palais-Royal, et non dans le quartier privilégié de la librairie militaire dans ces années-là. La spécialité musicale prenait le pas et l'édition de musique militaire n'en est qu'une subdivision.

Gambaro se décrit en 1833 comme un « marchand de musique et fabricant d'instruments de musique militaire, éditeur d'un journal de musique militaire, souscrit par le Roi pour les gardes nationales et les troupes de ligne ». D'autres marchands de musique incluent dans leurs prérogatives certains aspects de la musique militaire. Eugène Troupenas<sup>97</sup> par exemple crée sa maison d'édition musicale en 1825. En 1833, il fait inscrire dans le *Bottin du commerce* qu'il est « éditeur du répertoire des opéras français avec accompagnement de piano » mais aussi éditeur du « *Journal de musique militaire* de F. Berr », ainsi que des nouveaux ouvrages de Rossini, par exemple. La présence d'un journal de musique militaire dans son catalogue, à une époque de développement des périodiques musicaux militaires, témoigne de la volonté de s'inscrire dans la mouvance musicale de l'époque et de s'insérer sur un marché où tout était à bâtir. Notons par exemple l'existence du *Progrès musical, journal de musique d'orchestre et de musique militaire* à compter de 1854, publié par Nicolas Eugène Thibouville, éditeur de musique<sup>98</sup> ou encore *L'instrumental* de Pierre-Louis Gautrot<sup>99</sup>, éditeur de musique et facteur d'instruments dans les années 1860. Le passage du Grand-Cerf au n°22 abrite également un éditeur qui fait paraître au milieu du siècle un *Journal de la renaissance de la musique militaire d'Infanterie*, son équivalent pour la Cavalerie et un *Moniteur musical militaire*<sup>100</sup>.

De son côté, la médecine militaire se détache peu de la médecine civile au début du siècle. Son développement est assez modeste et la médecine militaire ne se différencie de la

---

<sup>96</sup> André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France*, t. II : de 1715 à 1871, *op.cit.*, p. 442.

<sup>97</sup> Il est un temps un important éditeur de théâtre et d'opéras.

<sup>98</sup> AN, F/18/317, n°30, *Progrès musical, journal de musique d'orchestre et de musique militaire*.

<sup>99</sup> AN, F/18/362, n°53, *L'instrumental*.

<sup>100</sup> Cités notamment dans l'*Almanach Bottin* de 1850 et de 1864.

médecine civile que par l'existence d'un corps professionnel affilié à l'armée et par des établissements hospitaliers spécifiques, mêlant thérapie et instruction. Il faut attendre 1836 pour que le statut militaire des officiers de santé soit confirmé. À cette occasion, le corps médical militaire est réorganisé en trois ensembles, les médecins, les chirurgiens et les pharmaciens. Après la fermeture de l'hôpital militaire d'instruction par le général d'Hautpoul à cause de l'esprit frondeur des médecins y exerçant, le gouvernement prend à bras le corps le problème de la médecine militaire et instaure une École d'application de médecine militaire, puis crée l'École impériale du service de santé de Strasbourg en 1856, avant de décider, par un décret de 1859, que chaque régiment d'Infanterie doit être doté de trois médecins<sup>101</sup>. C'est dans ce contexte que Victor Rozier fonde sa librairie médicale et militaire à Paris<sup>102</sup>.

Ces exemples d'éditeurs spécialisés dans un sous-ensemble éditorial d'une niche témoignent de la possibilité pour les éditeurs militaires parisiens de se consacrer uniquement aux livres militaires. Dans les années 1830-1850 en France, les gens du livre cherchent à spécialiser leurs activités en s'engageant sur un « créneau porteur », sans toutefois que l'on observe de mise en place de monopole<sup>103</sup>. Si cela est difficile en province, la capitale voit fleurir ces établissements spécialisés. Anselin, Magimel et Pochard, par exemple, n'utilisent jamais que leur titulature militaire, de même que Blot semble-t-il, ou encore Cordier, Rozier ou Léautey. D'autres éditeurs militaires parisiens choisissent au contraire d'élargir leur champ d'action, sans toutefois faire des choix de domaines fort différents, comme put le faire Levrault spécialisé dans l'édition militaire et les sciences naturelles. C'est particulièrement le cas pour les éditeurs militaires travaillant pour les corps techniques. Corréard jeune par exemple se montre actif dans le domaine de la technique militaire, dès la fin des années 1820. Il poursuit la publication du *Journal des sciences militaires* commencée en 1825, proposant des articles sur l'armement ou les fortifications. Il lance en 1834 le *Journal des armes spéciales*, sous-titré *recueil scientifique du Génie, de l'Artillerie et de la topographie militaire*. Aussi n'est-il guère étonnant qu'après quelques décennies d'existence, le tropisme scientifique paraisse dans la titulature de l'éditeur, qui préfère modifier « éditeur d'ouvrages militaires » en « librairie militaire, maritime et polytechnique » à l'orée des années 1850.

Le même mécanisme est à l'œuvre pour les éditeurs qui se consacrent à la Marine. À Paris, d'après notre corpus, on ne trouve pas de libraire exclusivement dévoué à la Marine. Pour cause : la population de marins est peu développée dans la capitale et les centres de

---

<sup>101</sup> André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France*, t. II : de 1715 à 1871, *op.cit.*, p. 440-441.

<sup>102</sup> Nous étudions plus précisément son cas dans le chapitre 8.

<sup>103</sup> Jean-Yves MOLLIER, « L'histoire de l'édition, une histoire à vocation globalisante », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XLIII, n°2, 04-06/1996, p. 329-348, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/rhmc\\_0048-8003\\_1996\\_num\\_43\\_2\\_1820](http://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1996_num_43_2_1820)>, DOI : 10.3406/rhmc.1996.1820 (consulté 21/11/2018), p. 335.

consommation de l'imprimé maritime se situent logiquement en province (Toulon, Brest). Aussi les libraires parisiens qui produisent pour la Marine couplent cette spécialisation avec d'autres domaines, souvent scientifiques et liés aux thématiques de la navigation. Lors de son renouvellement de brevet en 1816, la veuve Courcier se déclare « imprimeur-libraire pour la Marine, les mathématiques, les sciences et les arts ». Firmin Didot multiplie les titulatures : il est ainsi un temps « libraire pour l'art militaire, les mathématiques, les sciences et arts, la Marine et l'architecture hydraulique, l'architecture et les éditions stéréotypes » et « imprimeur du Roi, de l'Institut et de la Marine » ou encore « imprimeur de la Faculté de médecine ». Si certains de ces domaines sont liés à la Marine, notamment les mathématiques, l'art militaire, ou l'architecture hydraulique, c'est aussi le rapport aux autorités que Firmin Didot cultive, conscient du prestige que cela apporte à son établissement (Institut, faculté de médecine...). Le contexte parisien permet donc à ces professionnels du livre de se cantonner à un seul domaine de publication, ou de choisir de se diversifier pour s'assurer une meilleure rentabilité.

Ainsi, le renforcement de l'édition militaire va jusqu'à permettre l'établissement d'ateliers d'impression militaire spécifiques, au sein d'institutions dont on pourrait penser que leurs besoins en imprimés seraient limités. Le pénitencier militaire de Paris, par exemple, fait installer le 19 mai 1838 un atelier d'imprimerie dans ses locaux, que l'administration du pénitencier confie à un imprimeur typographe et lithographe, François Henri Beau (1802- ?), avec qui est passé un contrat. Beau est breveté le 15 décembre 1834, après avoir été prote pendant douze ans à Paris chez Decourchant. Il possède à Saint-Germain (Seine-et-Oise) son propre atelier de lithographie et d'imprimerie en lettres. Il parvient à obtenir l'autorisation de la Direction de la Librairie pour installer une succursale au sein du pénitencier. On imagine la facilité pour le personnel administratif de la prison militaire de disposer dans ses locaux d'un service de reprographie dédié, quoique les besoins soient sans doute moindres qu'au sein d'une école militaire par exemple.

Toutefois, l'expérience n'eut pas la longévité escomptée. En effet, en février 1847, la Chambre des imprimeurs de Paris exige que l'atelier du pénitencier soit fermé, dans la mesure où il constitue une concurrence déloyale. Car Beau embauche une cinquantaine de détenus à qui il donne un salaire deux fois moindre que ce qu'il est alors d'usage à Paris. Ses ouvriers sont rémunérés 50 centimes les trois premiers mois et 75 les trois suivants, puis 1 franc, une fois achevés ces six mois d'apprentissage. Si l'administration pénitentiaire tient bon au début de l'affaire, assurant que ces salaires sont payés même en cas de chômage technique et que seul Beau avait assumé les frais d'installation, elle capitule et ne renouvelle pas le contrat de Beau, échu en 1848. L'imprimeur eut par la suite plusieurs démêlés avec la justice pour contrefaçon, défaut de déclaration, et même « excitation à la haine et au mépris du gouvernement ». Les

diverses condamnations engagent l'administration à demander la suppression des brevets de Beau, effective en 1861<sup>104</sup>.

La période de la Monarchie de Juillet et de la Deuxième République est un moment faste pour l'édition militaire, qui profite de l'extension territoriale de l'armée, de l'accroissement de ses besoins, de la forte demande de certains officiers relativement à l'instruction militaire, pour se développer et s'enraciner dans les territoires. À l'intensification du maillage territorial, tant à Paris que dans les départements, s'ajoute un renforcement de la spécialisation militaire, qui commence à investir de nouvelles niches éditoriales au sein même de cette spécialisation. Cette sur-spécialisation reste une prérogative parisienne, en raison notamment du lectorat ciblé, forcément moins nombreux et parfois devant être davantage instruit. En outre, le choix d'axer leur politique éditoriale sur un segment de l'édition militaire -un corps ou un domaine spécifique- engage les éditeurs à développer leur offre pour légitimer leur spécialisation : à cet égard, l'émergence de la presse militaire privée est particulièrement révélatrice.

## **C) Émergence de la presse militaire privée dès les années 1825 : une initiative majeure**

Dominique Kalifa et Alain Vaillant définissent la société du XIX<sup>e</sup> siècle comme étant celle de la « civilisation du journal »<sup>105</sup>. Cette ferveur gagne aussi la sphère militaire : nous avons vu que les institutions se montrent particulièrement actives sous la Restauration en ce qui concerne la publication de journaux militaires institutionnels. Complémentaire du livre, le périodique devient un moyen de diffusion incontournable pour l'institution militaire, mais aussi pour ceux qui souhaitent offrir à l'armée un organe de communication et de transmission des savoirs et des opinions<sup>106</sup>.

Aussi, à la fin des années 1820, on voit apparaître des titres de presse issus d'initiatives privées, émanant tantôt de militaires, tantôt d'éditeurs. De quoi l'émergence de cette presse militaire privée est-elle le signe ? Selon nous, cette initiative marque un jalon : d'une part, elle traduit un besoin de lecture et d'écriture, de transmission et de capitalisation du savoir au sein de l'armée, et d'autre part, elle témoigne du dynamisme de l'édition militaire, capable d'innover et de proposer des produits indépendamment des commandes ministérielles. Quels sont les

---

<sup>104</sup> Pour tout ceci : AN, F/18/2087/B, dossier Beau.

<sup>105</sup> Dominique KALIFA et Alain VAILLANT, « Pour une histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX<sup>e</sup> siècle », *Le temps des médias*, n°2, 01/2004, p. 197-214, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2004-1-page-197.htm](http://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2004-1-page-197.htm)> (consulté 25/05/2020), p 201.

<sup>106</sup> En 1784, le journal était qualifié par Karl Philip Moritz de meilleur moyen de diffuser des « vérités utiles » (« the best vehicle [...] by means of which useful truths can be spread among people »). Cité dans Thomas BROMANE, « Periodical Literature », dans Marina FRASCA-SPADA, Nick JARDINE (ed.), *Books and the Sciences in History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 225.

enjeux de la presse militaire privée pour des éditeurs militaires confrontés à un élargissement du marché du livre militaire ? En premier lieu, il convient de dresser un portrait des journaux militaires privés entre 1825 et 1848, période cruciale pour le développement et l'enracinement de ces titres, dont certains perdurent au-delà de 1870. Nous nous intéresserons ensuite à la stratégie éditoriale qui consiste à publier un titre périodique militaire, avant de nous pencher sur la diffusion de ces titres, modelant un réseau complémentaire au sein de l'édition militaire.

## 1) Panorama des journaux militaires au XIX<sup>e</sup> siècle

Brosser un tableau général de la presse militaire au XIX<sup>e</sup> siècle nécessite de mobiliser plusieurs types de sources. Malgré l'existence d'outils tels que dictionnaires ou répertoires, en premier lieu celui de Hatin<sup>107</sup>, la recension exhaustive des titres reste malaisée. Les difficultés vont croissant lorsqu'il est question d'approfondir la connaissance de ces titres, de leurs concepteurs, rédacteurs ou éditeurs. Afin de dresser un tableau de la presse militaire le plus complet possible, nous avons élaboré une base de données s'appuyant sur plusieurs types de sources. Pour bâtir notre corpus, nous nous sommes appuyée surtout sur le répertoire de Hatin, celui de John Grand-Carteret<sup>108</sup>, la base périodique de la Bibliothèque nationale de France, les collections de périodiques du Service historique de la Défense, ainsi que sur les fonds des déclarations de journaux, conservés aux Archives nationales dans la série F/18. Ces fonds, qui s'avèrent souvent fort intéressants, peuvent cependant induire en erreur eu égard à la datation des journaux, les déclarations étant parfois enregistrées tardivement ou à la faveur d'un changement de propriétaire. Une autre difficulté majeure réside dans l'identification des titres proprement militaires. En effet, l'imbrication du fait militaire et de la politique rend parfois la tâche ardue, notamment en périodes de conflits, où une majorité de titres de presse publie des articles relatifs aux campagnes. La recension des périodiques ne suffit donc pas, certains titres d'apparence militaire cachant en fait des contenus qui n'en sont pas et *vice versa*.

En outre, une des principales difficultés rencontrées par qui s'intéresse à l'histoire de la presse réside dans les changements de titres ou de séries, qui brouillent souvent la compréhension de la continuité d'un journal, interrompu quelques temps puis repris, changeant de titre au cours d'une année, avec ou sans changement de numéro, ou passant d'une série à une autre. Le périodique, publication paraissant à intervalles théoriquement réguliers, numérotée et datée sous un même titre pour une durée indéterminée, comprend par ailleurs aussi

---

<sup>107</sup> Eugène HATIN, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ou catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur publiés ou ayant circulé en France depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours, avec extraits, notes historiques, critiques et morales, indication des prix que les principaux journaux ont atteint dans les ventes publiques, etc.*, Paris, Firmin Didot frères, fils et c<sup>ie</sup>, 1866.

<sup>108</sup> John GRAND-CARTERET, *Les almanachs français, op.cit.*

bien les journaux que les revues ou encore les publications annuelles telles qu’almanachs ou annuaires.

Nous avons fait le choix, en constituant notre base de données, de considérer que chaque changement de titre correspondait à une évolution du journal, et donc à une ligne de données. De fait, le changement de titre intervient souvent concomitamment à une évolution administrative, tel que changement de propriétaire-gérant, de rédacteur ou d’éditeur. En revanche, nous avons considéré que ce genre de mutations non suivies d’un changement de titre, ne donnait pas lieu à une ligne supplémentaire de données, la permanence du titre indiquant théoriquement une continuité éditoriale. En croisant l’ensemble de ces sources, nous sommes parvenue à lister 118 titres de journaux privés entre 1810 et 1870<sup>109</sup>. Comme nous l’avons dit, l’imbrication inéluctable de la guerre et de la politique nous a contrainte à ajouter des journaux dont nous savons que la partie militaire ne relève que du reportage, là où d’autres journaux réellement militaires offrent uniquement des articles techniques ou historiques relatifs à l’armée. Par ailleurs, nous avons écarté tout titre dont la datation était trop incertaine. La répartition de ces 118 titres sur notre période se fait comme suit :

Dates	Régime	Nombre de titres (valeur absolue sur total de 118 titres)	Nombre de titres rapportés au nombre d’années
1810-1815	Empire, Première Restauration et Cent-Jours	2	0,4 par an <sup>110</sup>
1815-1829	Restauration	8	0,57
1830-1847	Monarchie de Juillet	30	1,76
1848-1851	Deuxième République	19	6,33
1852-1870	Second Empire (hors Guerre de 1870)	59	3,28

#### *Fondation de titres de périodiques militaires par périodes*

De cette répartition, on peut tirer plusieurs constatations. Si le nombre de titres en valeur absolue ne traduit pas forcément une augmentation au cours de la période jusqu’à la fin du Second Empire, la valeur relative montre bien une croissance importante de la presse militaire privée, en particulier entre la Restauration et la fin de la Deuxième République. Si cette valeur s’infléchit sous le Second Empire, elle n’en traduit pas moins un réel dynamisme dans la création de titres périodiques, le taux de fondation par an atteignant quasiment le double de celui constaté pour la Monarchie de Juillet. Cette première observation faite, on peut ensuite

<sup>109</sup> Les journaux créés avant 1810 entrent dans cette catégorie pourvu qu’ils aient paru jusqu’à l’année 1810 comprise, au moins. L’an 1870 est exclu, les créations de journaux cette année-là étant dues majoritairement à la guerre franco-prussienne. Lors de nos travaux statistiques et analytiques, nous avons utilisé des bases de calcul variables, selon la disponibilité des données concernant l’information que l’on souhaitait étudier (date, thème...).

<sup>110</sup> Les deux titres recensés datent d’après 1814.

souligner la diversité des thématiques traitées par l'ensemble de la presse militaire privée, qui obéissent parfois à des « effets de mode », visibles en opérant une analyse détaillée de la chronologie des fondations.

Thématique	1810-1815	Restauration	Monarchie de Juillet	Deuxième République	Second Empire	Total (118)
Armée de terre et corps spéciaux (sauf armes savantes)	0	0	3	0	1	4
Campagnes	0	1	0	0	20	21
Gardes (impériales, royales, nationales)	1	1	1	10	5	18
Gendarmerie	0	0	4	0	3	7
Général	1	1	14	2	21	39
Marine et colonies	0	0	6	2	4	12
Médecine	0	2	0	2	3	7
Musique	0	0	0	3	2	5
Sciences et techniques (dont armes savantes)	0	3	1	0	0	4

*Répartition des thématiques couvertes par la presse militaire privée selon les périodes (source : base de données presse militaire)*

On retrouve sans surprise des journaux militaires « généraux », traitant de sujets divers attenants au domaine militaire. Ils s'adressent à la Marine et/ou aux armées de terre, soit des groupes larges au sein de l'armée, et traitent aussi bien de questions générales touchant les militaires et les marins (nouvelles, défense des intérêts, feuilletons...) que de sujets périphériques comme la bibliographie militaire. Ce sont les journaux les plus courants sur l'ensemble de la période. Ils connaissent deux périodes fastes, sous la Monarchie de Juillet à la faveur de la libéralisation de la presse, puis sous le Second Empire sous la forme de journaux de « divertissement » (almanachs du soldat, feuilletons et romans). Parmi ces titres généraux, on trouve également des organes précurseurs de la presse combattante dédiés aux décorés, notamment de la Légion d'honneur, et qui mettent en valeur les anciens de la Grande Armée, à l'instar de ce qui se fit aux lendemains de la Grande Guerre pour les anciens combattants. Les journaux concernant la Marine se développent sous la Monarchie de Juillet, sans doute à la faveur des conquêtes coloniales, notamment en Algérie. D'autres périodiques ciblent plus précisément un corps, à l'instar des armes savantes (seulement 4 titres soit 3,39% du corpus retenu), peu représentées en raison de la sensibilité des savoirs techniques, plutôt diffusés par le biais de la presse militaire officielle.

La Gendarmerie bénéficie d'un nouvel intérêt à partir de la Monarchie de Juillet, sans

doute à la faveur du développement de la librairie de Troussel et Léautey qui donnent une nouvelle dynamique à l'ancienne maison Lefèbvre, tandis que la garde nationale, importante sous la Deuxième République, connaît une augmentation des titres la concernant entre 1848 et 1850. La médecine et la musique militaires connaissent également un regain à compter de la deuxième moitié du siècle ; la musique militaire en particulier devient un sujet à partir des années 1850, alors qu'elle n'était jusque-là jamais traitée par des titres spécifiques. Une partie non négligeable de la presse militaire est, quant à elle, « circonstancielle ». Créée à l'occasion d'une expédition ou d'une campagne, parfois plus civile que militaire dans sa clientèle ciblée, cette presse reste souvent éphémère mais se montre active sur un temps donné, corrélé aux événements.

On constate ainsi une augmentation des titres sous le Second Empire : la presse privée s'empare de la couverture des campagnes, s'engouffrant dans la brèche ouverte par les *Bulletins de la Grande Armée* sous l'Empire et laissée vacante depuis la Restauration. Cela provoque une surenchère de création de titres éphémères, lors de la guerre de Crimée (*Bulletin de l'armée d'Orient*, 1854), du Mexique (*La Dépêche, bulletin de la guerre*, juillet 1863-1864<sup>111</sup>, ou d'Italie (*La Victoire, journal des opérations militaires en Italie* déclaré en mai 1859 par Silas René Pierre Grandménil<sup>112</sup> ou *La guerre d'Italie, récit hebdomadaire illustré, supplément au Journal pour tous*, 1859), les plus proches du territoire français et sans doute les plus porteuses commercialement parlant, eu égard à l'intérêt de l'opinion.

La totalité des journaux répertoriés dans notre corpus qui sont fondés avant 1810 et qui perdurent après cette date, sont tous soit des journaux créés à l'instigation des autorités, soit des journaux privés mis à disposition du gouvernement, à l'instar du *Journal militaire*<sup>113</sup>. Sous la Restauration, hormis ces fondations ou reprises de journaux officiels, on décompte peu d'initiatives privées durables. Le *Chevalier français, journal dédié à la noblesse et à l'armée* s'éteint dès sa création (1818). Le *Journal général des hôpitaux civils et militaires*, créé en 1828, ne survit qu'un an, tandis que le *Bulletin des sciences militaires* dure cinq ans. Ces journaux et revues apparaissent tant à l'initiative qu'à l'intention de groupes militaires constitués ou en cours de constitution<sup>114</sup>. Malgré les difficultés que connaissent ces nouveaux titres, les années 1820 marquent les réels débuts de la presse militaire d'origine privée, dans le sillage de l'effervescence de la presse officielle<sup>115</sup>. Pourtant, les lois de Serre de 1819 sont

---

<sup>111</sup> AN, F/18/337, n°40, *La Dépêche...*

<sup>112</sup> AN, F/18/424, n°37, *La Victoire...*

<sup>113</sup> Voir partie I, chapitre 3.

<sup>114</sup> Nathalie MONTEL, *Écrire et publier des savoirs au XIX<sup>e</sup> siècle. Une revue en construction : les Annales des Ponts et Chaussées (1831-1866)*, Rennes, PUR, 2015, p. 63.

<sup>115</sup> André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France, op.cit.*, t. II : de 1715 à 1871, p. 456.

contraignantes : cautionnement élevé, déclaration préalable, nombreux types de délits de presse. Il faut encore y ajouter le droit de timbre<sup>116</sup> !

Parallèlement au développement des revues militaires ministérielles des corps savants, des titres privés consacrés à la technique émergent. Entre 1824 et 1831, le colonel Férussac diffuse un *Bulletin universel des annonces et des nouvelles scientifiques* (ou *Bulletin universel des sciences et de l'industrie* devenu *Bulletin des sciences technologiques*), proposant une rubrique militaire<sup>117</sup>, le *Bulletin des sciences militaires* (huitième section), dirigé par le capitaine Jacquinot de Presles et édité entre 1824 et 1831. Mais c'est surtout le *Journal des sciences militaires* qui symbolise ce tournant. Créé en 1825 par le général de Vaudoncourt, le titre est racheté par les deux frères Corréard. Vaudoncourt, farouche antiroyaliste à la brillante carrière militaire, revient d'exil cette même année : il ne lui reste pour seule ressource que ses travaux littéraires et son *Journal*. Le nom de Corréard est rapidement associé au *Journal des sciences militaires*, dès le troisième tome de l'année 1825. Le dossier concernant ce journal aux Archives nationales est malheureusement bien modeste. On y apprend que suite à la déclaration du 12 août 1828, Jean Gabriel Corréard est déclaré seul propriétaire-gérant du périodique, imprimé chez Constant-Chantepie à Saint-Denis<sup>118</sup>. Par cette déclaration est entérinée la séparation de Jean Gabriel d'avec son frère aîné Alexandre, qui lui avait confié son fonds de librairie quelques années plus tôt. En effet, à l'occasion de sa demande de brevet de libraire en novembre 1828, Jean Gabriel transmet l'acte de société commun avec Alexandre pour l'exploitation du *Journal*, acte rompu depuis environ cinq mois<sup>119</sup> : l'affaire faisait l'objet d'un procès devant le tribunal de commerce<sup>120</sup>.

Axé en particulier sur les problématiques relatives à l'artillerie et aux fortifications, le *Journal des sciences militaires* contribue à fédérer la communauté du Génie militaire, mais aussi à la rendre visible dans l'espace public, alors qu'elle était jusque-là réputée fermée sur elle-même. Au-delà de la publicisation du corps, la publication de ce journal est, pour le Génie militaire, l'occasion de se manifester lors des nombreux débats concernant la défense de la France qui émaillent le XIX<sup>e</sup> siècle, à commencer par la fortification de Paris<sup>121</sup>. Sous la Restauration, cette nouvelle presse militaire vient combler une lacune, celle d'un ouvrage général d'art militaire qui satisfasse universellement<sup>122</sup>. Vaudoncourt écrit en 1825 :

« Le principal objet du *Journal des sciences militaires* est, ainsi qu'on l'a annoncé, de réunir toutes les

---

<sup>116</sup> Christophe CHARLE, *Le siècle de la presse : 1830-1939*, Paris, Seuil, 2004, p. 32.

<sup>117</sup> Voir les états de collection de la BnF et du SHD.

<sup>118</sup> AN, F/18/371, n°41, *JSM*, déclaration d'intention, 12 août 1828.

<sup>119</sup> AN, F/18/1749, dossier Corréard, lettre au commissaire du quartier du Palais-Royal, 22 novembre 1828.

<sup>120</sup> *Ibid.*, Rapport du préfet de police, 5 décembre 1828.

<sup>121</sup> Hervé DREVILLON, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837*, *op.cit.*, p. 33.

<sup>122</sup> Théo CHOFFE, *Les notes sur l'art militaire d'Eugène Alexandre Husson : l'art de la guerre d'un officier en quête de savoir*, mémoire dir. Hervé Drévilleon, Paris 1-Panthéon Sorbonne, 2017, p. 34.

branches de la science de la guerre en un seul écrit, dans lequel toutes les personnes exerçant la profession des armes, ou se proposant d'embrasser cette carrière, puissent trouver tout ce qui est nécessaire à leur instruction, sans être obligées de recourir à une immense collection de livres, non moins incommode à transporter que dispendieuse à se procurer [...] »<sup>123</sup>.

Corréard conserve l'idée originelle du créateur du journal tout en essayant de l'élargir, en intégrant notamment une dimension internationale. En 1847, l'éditeur affirme en effet qu'il dispose de « correspondants instruits et bien placés dans les principales capitales » et qu'il reçoit les journaux étrangers<sup>124</sup>. L'objectif assumé est « de ne pas rendre le *Journal des sciences militaires* l'écho des haines nationales », mais bien de former « une bibliothèque militaire complète, indispensable aux officiers de tous les pays »<sup>125</sup>. Le *Journal des sciences militaires* perdure jusqu'à la Grande Guerre.

En 1826, soit un an après la création du *Journal des sciences militaires*, un deuxième titre emblématique, le *Spectateur militaire*, voit le jour à l'instigation d'officiers et avec l'aide des éditeurs militaires Magimel et Anselin, qui en font un périodique militaire majeur. Ce journal est fondé par un groupe de généraux napoléoniens, - Maximilien Lamarque, Nicolas Fririon, Mathieu Dumas, Jean-Jacques Pelet et Bernard Valazé -, « pour retracer l'histoire de cette glorieuse époque, ranimer l'esprit militaire, conserver les saines traditions de l'armée, et concourir au progrès des sciences militaires »<sup>126</sup>. Destiné en priorité aux cercles militaires et à quelques milieux politiques, le *Spectateur* reçoit surtout des contributions d'officiers d'Infanterie, des armes savantes ou encore du corps d'État-major. Les généraux Haxo, Lamarque, Marbot, Préval ou encore Pelet, en sont des contributeurs assidus. Régulièrement, ces livraisons consacrent quelques pages aux travaux des officiers professeurs, Pelet et Valazé ayant été tous deux enseignants en école militaire, l'un à Toulouse, l'autre à Paris<sup>127</sup>. L'histoire militaire constitue l'un des sujets phares de la revue, occupant 140 articles sur les 400 parus entre 1840 et 1845. Viennent ensuite des thématiques militaires d'actualité (armées étrangères : 36 articles, Algérie : 25) ou de découvertes techniques (découvertes et chemin de fer : 10 articles environ, fortifications : 27, armement : 25)<sup>128</sup>. À l'instar du *Journal des sciences militaires*, le *Spectateur militaire* reste attentif à ce qui se passe à l'international et publie une « Revue des journaux militaires étrangers »<sup>129</sup>.

Le 30 décembre 1826, une société en commandite par actions est créée entre les

---

<sup>123</sup> *JSM*, 1825, p. 330.

<sup>124</sup> *JSM*, 1847, p. 14.

<sup>125</sup> *Ibid.*

<sup>126</sup> AN, F/18/418, n°53, *Spectateur militaire, recueil de science, d'art et d'histoire militaires*.

<sup>127</sup> Émilie d'ORGEIX, « Supports d'enseignement et édition militaire en France : du cahier d'exercice manuel à la publication savante (1750-1850) », dans Émilie d'ORGEIX et Isabelle WARMOES, *Les savoirs de l'ingénieur militaire...*, *op.cit.*, p. 70.

<sup>128</sup> André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France, op. cit.*, t. II : de 1715 à 1871, p. 456.

<sup>129</sup> Hervé DREVILLON, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837, op.cit.*, p. 95.

fondateurs et l'homme de lettres Louis Auguste Mareschal, nommé administrateur-gérant, pour publier le *Spectateur militaire* dont les statuts de 1829 rappellent qu'il a « pour but de traiter de la science militaire et de la partie historique de cet art »<sup>130</sup>. La société est prévue pour une durée de vingt-cinq ans, mais elle est dissoute en 1829 pour être reconstituée en commandite au nom de Jean François Rolland, seul associé solidaire, au capital de 24 000 francs. En 1854, lors d'une déclaration de changement de gérant, le rapport du nouvel administrateur du journal Noirot, ancien bibliothécaire du ministère de la Guerre, souligne que le *Spectateur militaire* est un journal « qui, par sa spécialité, ne s'adresse qu'à un nombre restreint de lecteurs militaires »<sup>131</sup>.

De fait, le *Spectateur militaire* tire à environ 600 exemplaires sur la période, soit un tirage assez faible au regard d'autres périodiques équivalents. Le *Moniteur de l'armée* est par exemple publié à 3 400 exemplaires, quand des titres de presse générale comme l'*Illustration* tirent à 18 000 exemplaires<sup>132</sup>. Le faible tirage du *Spectateur militaire* ne doit toutefois pas occulter le fait que ce journal publie des articles spécifiques, orientés vers un public de militaires au niveau d'instruction élevé. Le moyen de diffusion que représente ce journal pour les cours et autres articles scientifiques et historiques qui y sont publiés, est donc loin d'être négligeable pour des contenus qui seraient restés, sans cela, plus confidentiels encore. Le titre traverse le siècle jusqu'à la Grande Guerre (près de 1 400 numéros !), ne connaissant de suspension que sous la Commune, et s'affranchit même des frontières, puisque les éditeurs militaires contribuent à sa diffusion en Europe. Le *Spectateur militaire* est ainsi un vecteur important de débats et de connaissances autour des sujets militaires, en ouvrant ses colonnes tant aux officiers jouissant d'un prestige littéraire-militaire affirmé (à l'exemple du général Pelet, chef du Dépôt de la Guerre), qu'à de jeunes officiers. Édité à ses débuts par Martinet puis Tastu (1828), le journal passe aux mains d'Anselin et Pochard, avant d'être racheté par Dumaine et d'échoir à la fin de la période à Henri Charles-Lavauzelle. Imprimeurs, éditeurs, rédacteur-gérants, ils sont nombreux à participer au mouvement d'expansion de la presse, s'assurant par là-même de ne pas se laisser distancer par la concurrence.

En réaction à cette scientification croissante des journaux militaires et à leur ouverture sur le monde, le genre de l'almanach, ou de la publication périodique à bas prix destinée au soldat et souvent conçu à une échelle locale, prospère. Un capitaine de Cavalerie en demi-solde, E.G. d'Outrepoint, décoré de la Légion d'honneur, crée en 1819 un *Almanach des guerriers français ou de la gloire de tous les jours* qu'il fait publier à Paris chez Eymery<sup>133</sup>. De même, des *Étrennes militaires* paraissent à Paris entre 1827 et 1850, où elles deviennent *Étrennes*

---

<sup>130</sup> AN, F/18/418, n°52, *Spectateur militaire*, acte du 28 mars 1829.

<sup>131</sup> *Ibid.*, rapport au ministère de l'Intérieur, mai 1854.

<sup>132</sup> Soit presque autant que le *Moniteur universel* (19 000 exemplaires), journal officiel !

<sup>133</sup> John GRAND-CARTERET, *Les almanachs français, bibliographie-iconographie des almanachs...*, op.cit., p. 588.

*intéressant les militaires et maritimes*, au format portatif in-32<sup>134</sup>. Genre né avec l'imprimerie au XV<sup>e</sup> siècle, les « almanachs », dont le nom fut répandu au siècle suivant<sup>135</sup>, se multiplient à partir de la fin du XV<sup>e</sup>-début du XVI<sup>e</sup> siècle. Comprenant usuellement trois parties, un calendrier, une éphéméride et une partie narrative, les almanachs sont des publications annuelles. Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle et ce jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'almanach est, avec la *Bible* et les catéchismes, l'imprimé le plus diffusé en Occident. S'adressant aux publics alphabétisés ou semi-alphabétisés, il est à la fois un outil de repère dans le temps et un média de diffusion d'information et de contenus éducatifs et divertissants<sup>136</sup>.

La majorité des almanachs sont donc avant tout des publications populaires à contenu encyclopédique. Les éditeurs de ces almanachs sont souvent des petites ou moyennes structures, installées en province et travaillant, entre autres, pour le commerce de colportage. Ces éditeurs sont en général à la fois auteurs, éditeurs, imprimeurs et libraires de ces almanachs<sup>137</sup>. Frédéric Berger, afin de redonner de l'impulsion à la maison Levrault qui passait un cap difficile, ajoute aux publications scientifiques et militaires des livres d'éducation et des ouvrages populaires, tels que le *Maître Pierre*, qui « se répandirent par centaines de mille »<sup>138</sup>. Si cette formule mérite d'être entendue avec toutes les précautions nécessaires, cela traduit toutefois une tendance non négligeable dans la stratégie de redressement de l'établissement.

L'édition militaire provinciale produit ainsi quelques almanachs à destination des armées, s'assurant par ce choix un succès commercial facile et peu coûteux, dans la mesure où la publication était préparée d'un an sur l'autre. On peut citer l'*Almanach des militaires français ou Passe-temps des garnisons*, publié par Verronnais de 1850 à 1855, seul exemple d'almanach militaire provincial proposé par John Grand-Carteret<sup>139</sup>. Ici aussi, la suprématie parisienne s'applique... Mais on peut également arguer du fait que, le public militaire étant un débouché limité, les éditeurs militaires préfèrent jouer la carte de la sécurité, en publiant des almanachs civils. On constate d'ailleurs la courte longévité de l'*Almanach des militaires français* de Verronnais (cinq ans), en comparaison de ses autres almanachs : l'*Almanach Verronnais* (trente ans, 1812-1842), le *Messenger boiteux* (environ trente ans entre les mains de Verronnais, de 1826 à 1855 environ, sur une existence d'au moins deux siècles) et même l'*Almanach du cultivateur*

---

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 625.

<sup>135</sup> Hans Jürgen LÜSEBRINK, « L'almanach : structures et évolutions d'un type d'imprimé populaire en Europe et dans les Amériques », dans Jacques MICHON, Jean-Yves MOLLIER, *Les mutations du livre et de l'édition dans le monde du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'an 2000*, Actes du colloque international, Sherbrooke, Les presses de l'université de Laval/ L'Harmattan, 2000, p. 434.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 432-434.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 436.

<sup>138</sup> *L'imprimerie Berger-Levrault et cie. Notice historique sur le développement et l'organisation de la maison, avec plusieurs planches*, Nancy et Paris, Berger-Levrault et cie, 1878, p. 6.

<sup>139</sup> John GRAND-CARTERET, *Les almanachs français...op.cit.*

(vingt-deux ans, 1830-1852).

La publication, relayée par des libraires militaires parisiens (Courcier) et lillois (Blocquel), s'interrompt lorsque François Verronnais cesse son activité au profit de son fils Jules. S'il ne perdure pas, le titre suscite tout de même des émules, du moins ouvre-t-il une période propice au développement des almanachs dédiés au soldat. L'éditeur de la Gendarmerie Léautey crée par exemple l'*Almanach de l'armée française pour 1852* destiné aux casernes, quand Pagnerre édite pour deux ans l'*Almanach du troupier (de terre et de mer)*. De même, en 1853, *L'almanach du soldat*, édité chez Douniol, se présente comme une publication populaire, dont on sait que les soldats sont de potentiels consommateurs. Journaux savants ou plus populaires, utiles aux travaux professionnels ou conçus pour la détente en garnison, la presse militaire du XIX<sup>e</sup> siècle adapte son visage aux usages.

Par ailleurs, alors que la Restauration est traversée par un mouvement de création de journaux dépendants des institutions, la Monarchie de Juillet voit la presse militaire « politique » se développer. C'est le cas par exemple du *Moniteur de l'armée*. Publié à partir de décembre 1840 « sous le patronage du maréchal Soult »<sup>140</sup>, le titre paraît jusqu'en 1893, soit plus de cinquante ans, sous la houlette de l'éditeur Hippolyte Baudouin. Ce dernier n'est pas un spécialiste des ouvrages militaires ; il est en revanche propriétaire du *Moniteur parisien*, fondateur du *Constitutionnel* (1815), de la *Gazette des tribunaux* (1825), du *Moniteur du soir* (1830)<sup>141</sup>. Dès ses premiers numéros, le *Moniteur de l'armée* est décrit comme un journal politique<sup>142</sup>, la loi obligeant son gérant à déposer un cautionnement ; en 1843, Hippolyte Baudouin affirme avoir versé au trésor les 75 000 francs de cautionnement<sup>143</sup>.

Toutefois, à l'en croire, le Roi lui a témoigné sa « satisfaction sur la manière dont [il] dirige le *Moniteur de l'armée* »<sup>144</sup>. Conservateur, ce journal s'engage dans le comité de liaison mis en place lors des élections législatives de 1849, aux côtés du *Constitutionnel*, de *La Patrie* ou de *L'Univers*<sup>145</sup>. En 1861, François Charles Farcy devient co-propriétaire et co-gérant du journal par un acte du 25 septembre. Cet ancien chef de bureau du ministère de la Guerre, puis du ministère de l'Algérie et des colonies, venait d'être mis en retraite. Sa coopération lors de la formation du journal a déterminé la société en commandite Baudouin et Cie à le faire collaborer plus étroitement<sup>146</sup>. Le *Moniteur de l'armée* est alors très lu en garnison<sup>147</sup>, ce qui lui assure un

---

<sup>140</sup> Avec l'approbation des autorités militaires donc, mais non pas publié par l'institution. AN, F/18/385, n°24, *Moniteur de l'armée*, lettre de Baudouin au ministère de l'Intérieur, 26 septembre 1861.

<sup>141</sup> *Ibid.*, lettre de Baudouin au Roi, s.d.

<sup>142</sup> La loi avait alors une définition large de ce qu'était un journal « politique ».

<sup>143</sup> *Ibid.*, déclaration d'intention, 25 janvier 1843.

<sup>144</sup> *Ibid.*, lettre de Baudouin au Roi, s.d.

<sup>145</sup> Christophe CHARLE, *Le siècle de la presse : 1830-1939, op.cit.*, p. 87.

<sup>146</sup> AN, F/18/385, n°24, *Moniteur de l'armée*, lettre de Baudouin au ministère de l'Intérieur, 26 septembre 1861.

<sup>147</sup> Christophe CHARLE, *Le siècle de la presse : 1830-1939, op.cit.*, p. 108.

tirage élevé : 3 400 exemplaires en 1866<sup>148</sup>, contre 600 pour le *Spectateur militaire*<sup>149</sup>.

Ce succès ne l'exonère pas de la crainte de la concurrence. Les gérants du *Moniteur de l'armée* déplorent en 1863 la « concurrence déloyale » de l'*Illustration militaire*, qui récupère « les colonnes de nomination et promotion d'officiers, décoration de Légion d'honneur et médailles militaires [...] » inscrites dans le *Moniteur de l'armée*, sans payer le cautionnement imposé par la publication de ce genre d'informations, considérées comme politiques<sup>150</sup>. Les réclamations des gérants du *Moniteur* contre l'*Illustration militaire* reprennent de plus belle en 1866, quand, après avoir publié de nouvelles politiques sans cautionnement et récupéré des données du *Moniteur*<sup>151</sup>, l'*Illustration* se rend coupable de « préjudice des annonces pour les fournitures d'équipements militaires », en donnant les adresses de plusieurs magasins dans les numéros du 16 septembre et du 1<sup>er</sup> octobre<sup>152</sup>. À la mort de Farcy en mars 1867, Baudouin reprend seul la publication<sup>153</sup>, mais sa santé se dégrade rapidement et il décède en février 1868. L'assemblée générale des actionnaires désigne alors Chalopin pour le remplacer<sup>154</sup>. Cette organisation du journal en société représente en elle-même une évolution dans le domaine de la presse militaire, qui intègre les comportements observés dans la presse générale. En outre, la détermination de Baudouin marque une nouvelle étape dans l'adaptation de la presse militaire à un public de soldats désireux de bénéficier d'un organe représentatif et engagé.

C'est ce qui transparaît dans une note signée de Baudouin : « Aujourd'hui, [l'armée] éprouve une telle angoisse irritante, [face] au soldat placé dans l'impossibilité matérielle de faire honorablement face au danger, en voyant approcher le moment où la presse intérieure, plus libre dans ses allures, ne manquera certainement pas de profiter de son silence pour l'éclabousser [...] ». Malgré l'existence du *Moniteur de l'armée*, « réduit à l'expression de feuilles d'annonces par une rédaction étrangère et naturellement assez indifférente aux sujets qu'il devrait traiter », Baudouin déplore l'« attitude ultra-passive » de son journal, « impropre à représenter une armée que son tempérament porte à la jeter toujours, l'épée haute, au-devant de l'ennemi quel qu'il soit ». Les autres titres sont de même insuffisants, à l'instar du *Spectateur militaire*, « recueil mensuel, voué, par là-même, aux questions de longue haleine, et dans l'impossibilité par conséquent d'entrer en ligne pour la polémique immédiate ; c'est un livre de bibliothèque plutôt qu'un journal ». Or désormais,

« c'est bien moins, en réalité, l'instruction qu'un signe de ralliement, un lien intense, qu'il importe de donner en ce moment à l'armée, car l'individualisme y a fait brèche comme partout et menace de l'envahir

<sup>148</sup> Au 22 octobre 1866, le *Moniteur de l'armée* tire à 3 000 exemplaires. AN, F/18/385, n°24, *Moniteur de l'armée*.

<sup>149</sup> AN, F/18/295, État des tirages des journaux et périodiques [...] à Paris, 1866.

<sup>150</sup> AN, F/18/385, n°24, *Moniteur de l'armée*, note du *Moniteur*, 12 décembre 1863.

<sup>151</sup> *Ibid.*, note du *Moniteur*, 6 novembre 1866.

<sup>152</sup> *Ibid.*, note, 10 décembre 1866.

<sup>153</sup> *Ibid.*, arrêté du 23 août 1867.

<sup>154</sup> *Ibid.*, compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire de la société, 22 février 1868.

complètement en y substituant, petit à petit, les calculs étroits d'une mesquine ambition au noble sentiment de l'honneur militaire ».

Baudouin d'ajouter que le journal qu'il souhaite fonder, le *Drapeau*, serait « affecté spécialement à l'éducation politique et à la recherche des améliorations militaires de l'armée », et qu'ainsi, il ne serait pas exclusivement consacré à l'officier<sup>155</sup>.

La presse militaire d'origine privée se constitue donc tantôt en complément, tantôt en remplacement, voire en opposition avec la presse militaire institutionnelle. Certains titres en effet, ne laissent aucun doute sur la volonté du rédacteur de proposer des réformes nécessaires à l'armée. Le capitaine Hyacinthe Hippolyte de Mauduit, ancien officier du 5<sup>e</sup> régiment de la Garde royale, crée en 1856 *L'Ami du Soldat, Projet d'amélioration et traité complet d'organisation militaire sous le rapport du personnel, du matériel et du budget de l'armée*. Distribué chez Mauduit lui-même, rue du Faubourg-Saint-Honoré, le journal est également en vente chez Duvernois au Palais-Royal<sup>156</sup>. Sous-officier de la Garde impériale à Waterloo puis capitaine de la Garde royale, Hippolyte de Mauduit est aussi le propriétaire et rédacteur en chef de la *Sentinelle de l'armée*, créée en 1836 et consacrée « aux intérêts de l'armée ».

Mauduit voulut fonder son journal pour renouer avec la considération et le respect dont, selon lui, l'armée jouissait sous la Restauration, ce qui ne lui semble plus être le cas sous la Monarchie de Juillet, où la création de la Garde nationale éclipse l'armée<sup>157</sup>. Il est l'un des premiers à tenter d'honorer les morts de l'armée française en lançant une souscription pour un monument en 1837. C'est un échec<sup>158</sup>. Légitimiste, Mauduit démissionne de l'armée au début de la Monarchie de Juillet et n'hésite pas à donner la parole à de nombreux officiers dans ses journaux, souvent sous couvert d'anonymat<sup>159</sup>. *La Sentinelle* est suspendue par Cavaignac en décembre 1848, du fait de son ton hostile aux idées républicaines. De même, créé en avril 1848 et géré par l'éditeur militaire Victor Rozier, *L'Écho du Val-de-Grâce* est accusé par l'inspecteur Gaillard de répandre les idées anarchistes : conçu pour défendre les intérêts des médecins militaires, le périodique cesse en 1850, remplacé par la *Revue scientifique et administrative des médecins de l'armée de terre et de mer*. Si elle peut se heurter aux autorités, de même qu'elle est encore fort contrôlée, la presse militaire prend un tel essor à partir de la Monarchie de Juillet qu'en 1847, l'éditeur militaire Corréard écrit dans l'introduction de son *Journal des sciences militaires* :

---

<sup>155</sup> *Ibid.*, Note à l'appui d'une demande d'autorisation de publier un journal militaire, s.d.

<sup>156</sup> Cité dans les annonces du *Grand Livre. Journal des libraires et des auteurs* (1833), n°29, 1<sup>er</sup> juillet 1834.

<sup>157</sup> André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France, op.cit.*, t. II : de 1715 à 1871, p. 465.

<sup>158</sup> Jean-Marc LARGEAUD, *Waterloo dans la mémoire des Français (1815-1914)*, thèse soutenue à Lyon 2, 2000, p. 253 cité dans Natalie PETITEAU, *Lendemain d'Empire. Les soldats de Napoléon dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La boutique de l'histoire, 2003, p. 124.

<sup>159</sup> André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France, op.cit.*, t. II : de 1715 à 1871, p. 457.

« La plus puissante locomotive de notre époque, c'est la presse. Disséminant avec une rapidité toujours croissante, elle tend incessamment à opérer, sinon la fusion politique [...], mais du moins la fusion intellectuelle des nations, qui devient chaque jour plus intime, plus complète »<sup>160</sup>.

La Révolution de 1848 favorise la liberté de la presse, en supprimant le droit de timbre et en abrogeant les lois restrictives - réduisant toutes les libertés acquises depuis 1830 -, qui avaient été adoptées en 1835. Les journaux politiques se créent en grand nombre à cette occasion. Il est à remarquer que nombre d'entre eux sont destinés aux gardes nationaux. Toutefois la loi du 16 juillet 1850 rétablit le droit de timbre, instaure l'interdiction de recourir à l'anonymat, tout en élevant le cautionnement à 24 000 francs pour la région parisienne<sup>161</sup>.

Ceci a pour effet de réduire drastiquement la création de nouveaux journaux militaires entre 1850 et 1851. Sous le Second Empire, le débouché incertain que représente la presse politique entraîne journalistes et hommes de lettres à se tourner vers le domaine du divertissement ou de la spécialisation. Non politiques, les journaux nouvellement créés échappent à la double contrainte du timbre et du cautionnement<sup>162</sup>, ce qui leur assure une espérance de vie plus longue. D'autant plus que la presse se voit encadrée strictement par des lois en vigueur jusqu'à la fin des années 1860<sup>163</sup>. En plus de la permanence de titres militaires parfois anciens, le Second Empire comptabilise entre une et quatre créations annuelles de journaux militaires. La période voit émerger cinquante-six nouveaux titres de 1852 à 1869, confirmant la vigueur que la presse a acquise au cours du siècle. Certaines années, aucun nouveau titre ne paraît, comme en 1858 ou 1865 ; sur la totalité de la période, nous comptabilisons au moins cinquante-cinq créations de nouveaux titres. La campagne d'Italie de 1859 suscite une augmentation de ceux-ci : une quinzaine de journaux consacrés à la couverture des guerres apparaissent pour une durée éphémère, à l'instar du *Bulletin de la guerre*, *La chronique de la guerre d'Italie* ou encore le *Courrier de la guerre*<sup>164</sup>.

Cela est d'autant plus vrai dans la deuxième moitié du siècle, lorsque la presse illustrée s'empare de l'actualité militaire, comme en témoigne l'*Illustration* créée en 1843. Son pendant militaire, l'*Illustration militaire* est déclarée en 1861 et paraît jusqu'à la guerre franco-prussienne. Changeant de gérant presque chaque année, le titre ne tombe dans le giron militaire qu'en 1864, lorsqu'un ancien officier d'infanterie, Jules Hippolyte Faÿ, s'en déclare seul propriétaire<sup>165</sup>. La guerre relatée dans la presse ne se limite certes pas aux faits d'armes en tant

---

<sup>160</sup> JSM, 1847, p 14.

<sup>161</sup> Christophe CHARLE, *Le siècle de la presse : 1830-1939*, op.cit., p. 86.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>164</sup> Louis Hachette lui-même participe à ce mouvement avec Charles Lahure et édite « La Guerre d'Italie » (voir Jean-Yves MOLLIER, *Louis Hachette (1800-1864), le fondateur d'un empire*, Paris, Fayard, 1999, p. 377 et 425).

<sup>165</sup> AN, F/18/359, n°93, *Illustration militaire*, déclaration du 4 avril 1864.

que tels. Elle suscite en effet des écrits en amont comme en aval, autrement dit des études prospectives, mais aussi des bilans et retours d'expérience. Ces réflexions s'insèrent dans des domaines aussi divers que l'histoire, la stratégie ou la politique<sup>166</sup>. Aussi, le fait guerrier génère de la matière pour les journaux, suivant plusieurs temporalités, qui chacune intéresse des titres différents. Le prospectif et le retour d'expérience, plus techniques, sont l'apanage des journaux militaires spécialisés, à l'instar du *Spectateur militaire*. Les faits eux-mêmes, relatés sur le moment, relèvent de la presse hebdomadaire et quotidienne, dont certains titres militaires comme le *Moniteur de l'armée*.

## 2) Le journal militaire, un incontournable de la stratégie éditoriale

Si tant d'éditeurs militaires s'engagent dans la publication de périodiques, cela ne doit rien au hasard. À Paris, ils sont 13 sur 59 éditeurs militaires à éditer au moins un titre, soit plus de 22% des professionnels de l'imprimé militaire de la capitale. On constate par ailleurs que sur les 17 éditeurs (parisiens et départementaux) concernés de notre corpus, trois sont en réalité des éditeurs de musique, propriétaires d'un titre périodique de musique militaire. Nous présentons en annexe<sup>167</sup> les éditeurs proprement militaires détenteur d'au moins un journal ou une revue. La publication de titres de presse périodique spécialisée en art militaire constitue une « marque de fabrique » des éditeurs militaires parisiens. Cela représente sans doute l'un des indices les plus fiables indiquant que l'on est bien en présence d'éditeurs militaires « modernes » à part entière, qui sont, rappelons-le, peu nombreux en comparaison d'imprimeurs-libraires restés dans la veine d'Ancien Régime et travaillant pour les armées, comme le faisaient avant eux plusieurs professionnels du livre. L'édition d'un titre de presse (non pas simplement son impression) ancre définitivement l'éditeur dans le monde de l'imprimé moderne. En effet, éditer un journal militaire implique de cultiver des liens avec des auteurs et contributeurs, ainsi qu'avec les autorités<sup>168</sup>. Bien peu des professionnels parisiens du livre militaire se tiennent à l'écart de l'essor de la presse militaire, en particulier à compter de la fin des années 1820.

Jean Gabriel Corréard, par exemple, publie au moins quatre titres. Son premier, le

---

<sup>166</sup> Luc THOMASSIN, « Les officiers africains et la presse militaire : l'exemple du *Spectateur militaire* (1830-1855) » dans Hervé COUTAU-BEGARIE (dir.), *Les médias et la guerre*, Paris, Economica, 2005, p. 314.

<sup>167</sup> Annexe 12 : Journaux détenus par des éditeurs militaires parisiens.

<sup>168</sup> À cet égard, il est compréhensible que ce phénomène soit resté très parisien : en régions, le contrôle des institutions militaires se fait plus lâche et la sensibilité des contenus d'un journal sur les questions militaires implique une surveillance accrue. Par ailleurs, l'éloignement de la capitale implique un lectorat moindre ou plus difficilement atteignable.

*Journal des sciences militaires*<sup>169</sup>, paraît dès 1825, nous l'avons vu, et ne disparaît qu'avec la Grande Guerre. La mention des « sciences » dans le titre du journal relève d'un choix destiné à mettre l'accent sur la technicité de la publication. La dimension scientifique est également mise en avant dans le *Journal des armes spéciales et de l'État-major, recueil scientifique du Génie, de l'Artillerie, de la topographie militaire*. Publié mensuellement à partir de 1834, ce titre perdure jusqu'en 1870 à tout le moins<sup>170</sup>, tandis que le *Journal de l'infanterie et de la cavalerie*, inauguré la même année par Corréard, semble n'avoir duré qu'une année<sup>171</sup>. Enfin, en 1836, Corréard cherche à se diversifier et lance un *Annuaire des armées de terre et de mer* qui ne dure vraisemblablement pas longtemps. On voit bien que les années 1830 sont une période que l'éditeur militaire considère comme propice à la création de périodiques.

De la même façon, l'éditeur pour la Gendarmerie Léautey, installé au début des années 1840 semble-t-il, se lance dans la publication de titres périodiques pour la Gendarmerie, conformément à sa spécialisation. Ainsi paraît le *Journal de la Gendarmerie* à partir de 1839, qu'il partage avec Troussel<sup>172</sup>. En outre, il fonde en 1845 l'*Almanach du gendarme* publié annuellement jusqu'en 1901<sup>173</sup>. Deux ans plus tard, Léautey récupère le *Mémorial de la Gendarmerie* des mains de son prédécesseur Troussel : la revue n'est alors plus un ouvrage rétrospectif mais bien une publication périodique mensuelle<sup>174</sup>. Ainsi on voit bien comment la presse militaire sous la Monarchie de Juillet fait désormais partie intégrante du fonds d'un libraire ; elle relève d'une stratégie partagée par l'ensemble de la profession, comme si, pour rester concurrentiel sur le marché, le libraire militaire se devait de publier un titre de presse.

La publication d'un titre militaire étant plus compliquée en province (en raison de la restriction du public et de sa nature, de la disponibilité de l'information...), seuls trois éditeurs militaires provinciaux sont propriétaires d'au moins un titre. Parmi ces libraires départementaux, le Toulonnais Bellue se démarque. En effet, il est le seul à créer un journal indépendant des autorités et consacré à des problématiques techniques, donc ciblant un lectorat professionnel instruit. Jean Pierre Bellue est un des rares anciens militaires de notre corpus : il est un « ancien sergent de l'Empire et mutilé par les balles ennemies le 26 octobre 1813, républicain de la veille et du lendemain, ayant fait don d'une partie de sa retraite (200 francs par an) aux blessés, veuves et orphelins des 27 et 28 juillet 1830 et ayant reporté ce don aux

---

<sup>169</sup> AN, F/18/371, n°40 et 41, *Journal des sciences militaires*.

<sup>170</sup> AN, F/18/364, n°92, *Journal des armes spéciales et de l'État-major*.

<sup>171</sup> AN, F/18/364, n°91, *Journal de l'infanterie et de la cavalerie*.

<sup>172</sup> S'agit-il d'une reprise du journal éponyme tenu par le libraire militaire Cordier en 1834 ? ou est-ce une création indépendante ? Voir AN/F/18/365, n°29.

<sup>173</sup> John GRAND-CARTERET, *Bibliographie...op.cit.*

<sup>174</sup> Le *Mémorial de la Gendarmerie* est fondé par Cochet de Savigny et de Badoer et édité par Troussel à partir de 1836. Entre 1836 et 1847, quatre tomes paraissent et couvrent la période 1791-1846 (pour la première édition). Voir les états de collection de la BnF et du SHD.

blessés, veuves et orphelins de février 1848 »<sup>175</sup>. Il débute son activité en 1817 en ouvrant un cabinet de lecture à Toulon, « La Minerve française », très apprécié des militaires et qu'il continue d'exploiter avec un brevet de libraire obtenu en 1820. Trois ans plus tard, son petit établissement était devenu suffisamment influent pour que le maire de Toulon s'en inquiétât et demandât la fermeture de ce foyer d'« opposition libérale ». Sa réputation l'empêche d'obtenir facilement un brevet de typographe, qu'on finit par lui accorder le 4 octobre 1831.

Outre des portulans, Bellue publie des plans de la ville, mais aussi des ouvrages d'exercices pour la Marine. C'est pourquoi il demande en 1828 un brevet de lithographe, arguant que Toulon n'a pas de lithographie « en activité et journallement », et que donc « Messieurs les officiers de la Marine et les artistes, voulant mettre à jour leurs productions ne le peuvent pas ». Sa demande est déboutée au prétexte que l'atelier lithographique d'Aurel suffit aux 31 000 âmes de la ville. L'ancien militaire ne se décourage pas et argue que ce brevet lui servirait

« pour pouvoir faire exécuter sous les yeux des auteurs un atlas hydrographique, contenant un recueil des plans de divers ports et mouillages de la mer Méditerranée, la plupart inédits. Cet atlas est une suite nécessaire à l'ouvrage que j'ai déjà fait paraître en deux volumes in-8° avec le titre de *Nouveau portulan* par le moyen d'une souscription de plus de 1 200 officiers de la Marine royale »<sup>176</sup>.

Mais peine perdue, c'est à un autre libraire, Letuaire, que l'administration accorde un brevet de lithographe. Alors Bellue tente un dernier argument : il fonde la *Revue maritime*, seul périodique militaire (hors almanachs et annuaires) que l'on doit à un éditeur militaire de province. En effet, en avril 1830, Bellue renouvelle sa demande de brevet de lithographe et adresse au ministre de l'Intérieur, en soutien à sa requête, un exemplaire de la *Revue* : « Libraire à Toulon, fondateur de la *Revue maritime*, que j'ai spécialement consacré à la science nautique, rédigé par les officiers de Marine, d'Artillerie et du Génie, a l'honneur de vous faire hommage de la première livraison de ce recueil »<sup>177</sup>. La fondation de cette revue n'est-elle intervenue que pour permettre au libraire de recevoir son brevet tant espéré ? Ou cette entreprise fait-elle partie d'une stratégie éditoriale plus large et conçue à plus long terme ? Rien dans le dossier de Bellue ne nous permet de conclure. Pour survivre en province, cette feuille nécessite l'appui d'un réseau de diffusion efficace, la seule population des marins de Toulon ne permettant sans doute pas la pérennité de la revue. Aussi le libraire établit-il un premier réseau autour de sa revue, constitué à ses dires de contributeurs militaires<sup>178</sup>. En effet, Bellue présente sa revue au Grand Amiral de France en ces termes :

« la création dans un des premiers ports de l'Europe de la *Revue maritime*, est d'une utilité généralement

---

<sup>175</sup> AN, F/18/2099/A, dossier Bellue, lettre de demande de brevet de typographe, 28 octobre 1848.

<sup>176</sup> *Ibid.*, lettre de Bellue au Ministre de l'Intérieur, 20 janvier 1830.

<sup>177</sup> *Ibid.*, lettre de Bellue au ministre de l'Intérieur, 26 avril 1830.

<sup>178</sup> Ni le dossier de demande de brevet de Bellue ni celui du journal ne propose de listes de noms de contributeurs.

sentie puisque déjà cet ouvrage qui ne compte qu'un mois d'existence a reçu les suffrages de six amiraux, d'un grand nombre de capitaines de vaisseaux, de frégates et de plus de 200 officiers de la Marine royale qui se sont empressés d'y souscrire »<sup>179</sup>.

On voit bien l'importance de bénéficier d'un réseau constitué de gradés, servant de caution à la publication... mais aussi au libraire ! En dépit de ses efforts, Bellue n'a toujours pas obtenu son brevet de lithographe en 1831, mais continue à publier la *Revue maritime*. L'entreprise est cependant éphémère, seuls vingt-deux numéros paraissent jusqu'en 1832<sup>180</sup>.

Pourquoi donc les éditeurs militaires publient-ils des titres de presse ? Dans son « Introduction du *Journal des armes spéciales* » de janvier 1834, l'éditeur Corréard écrit :

« C'est dans le but de contribuer à un si glorieux résultat [nation prête à se battre] que nous entreprenons aujourd'hui la publication du *Journal des armes spéciales*. Heureux si nous pouvons contribuer à entretenir parmi les Français, le feu sacré, le goût des armes qui distingua de tous temps nos ancêtres »<sup>181</sup>.

L'éditeur militaire formule ainsi une volonté politique autant qu'une stratégie éditoriale fondée sur la nécessaire diffusion de la connaissance auprès des armées et assurée par le support du journal. À la différence du dictionnaire ou du répertoire, le journal est libéré des contraintes de plan et de fixation des savoirs. Au contraire du livre, long à produire et à diffuser, le périodique rend compte de l'état de la connaissance à un moment précis et véhicule des savoirs non encore stabilisés. Nathalie Montel souligne à ce propos que la revue entretient un rapport particulier au temps : « parce qu'elle s'inscrit dans la durée, elle est perçue comme susceptible d'initier la dynamique de construction d'un domaine de savoir spécifique et autonome ». Adaptable, capable d'évolutions, la revue permet « une capitalisation collective et progressive des savoirs »<sup>182</sup>. Elle contribue à la conservation et à la circulation de la connaissance ; ce partage du savoir permet aussi de valider les connaissances ainsi véhiculées, puis à les approfondir, et enfin à les faire mettre en pratique de manière universelle dans un corps professionnel dont la revue matérialise l'identité. Ainsi, ce support bénéficie de plusieurs avantages : il fidélise un lectorat avide de se tenir au courant des dernières avancées, propose un contenu renouvelé et réemployable sous d'autres formes éditoriales (monographie, tiré à part, recueil...), attire les contributeurs et par là-même, participe de la constitution de « l'écurie » d'auteurs de la maison d'édition. Ces avantages ne sont effectifs qu'à la condition que le périodique bénéficie d'une certaine réputation.

Aussi, afin d'assurer à leur journal une caution scientifique et professionnelle, les éditeurs de journaux militaires n'hésitent pas à se faire seconder dans la rédaction par des

---

<sup>179</sup> AN, F/18/2099/A, dossier Bellue, lettre de Bellue au grand amiral de France, 4 mai 1830.

<sup>180</sup> Selon le catalogue de la BnF.

<sup>181</sup> *JSM*, introduction au *Journal des armes spéciales*, n° 13, janvier 1834, p. 133.

<sup>182</sup> Nathalie MONTEL, *Écrire et publier des savoirs au XIX<sup>e</sup> siècle...*, *op.cit.*, p. 142.

sommités de l'armée, gage de sérieux de la revue, de son contenu et de la reconnaissance de son éditeur. En 1829 par exemple, le *Journal des sciences militaires des armées de terre et de mer dans lequel seront insérés des analyses, des ouvrages publiés par les dépôts généraux de l'Artillerie, du Génie, de la Guerre, de la Marine, et par le bureau des longitudes*, porte explicitement dans son titre une caution officielle. Corréard obtient la collaboration de généraux, comme le lieutenant-général d'Artillerie Alix, le lieutenant-général vicomte de Préval ou le général Bardin, ou encore de professeurs aux écoles militaires à l'instar du capitaine d'Artillerie Roche, ainsi que d'autres personnalités, militaires ou membres de sociétés savantes. Le prestige des contributeurs rejaillit sur la revue, mais également sur la maison d'édition : Jean Gabriel Corréard venait de reprendre l'entreprise, et pour lui assurer la pérennité, devait faire oublier les affres de son frère et précédent propriétaire, Alexandre Corréard.

De même, en 1847, Jean Gabriel Corréard lance un *Journal des armes spéciales*. Il défend l'existence et la légitimité de sa revue en insistant d'une part sur le contenu sérieux et diversifié, et d'autre part sur la qualité des contributeurs : « Nous nous sommes assurés de la collaboration assidue d'un écrivain maritime dont nos lecteurs pourront bientôt apprécier le profond savoir, l'imagination et le jugement »<sup>183</sup>. L'éditeur ouvre ainsi ses pages à de nouveaux auteurs, notamment à ceux qui appartiennent à des corps jusque-là peu représentés dans la presse, comme la Gendarmerie qui « trouvera toujours le *Journal des sciences militaires* disposé à accueillir, à publier, à discuter ses idées, à défendre ses légitimes intérêts »<sup>184</sup>. L'éditeur conclut sa réclame ainsi :

« Le *Journal des sciences militaires* n'a entrepris une œuvre dont il ne se dissimule pas la difficulté qu'après s'être assuré la collaboration des écrivains militaires les plus distingués, les plus connus de l'armée. Cette collaboration était nécessaire pour que les principales questions fussent toujours traitées en temps opportun [...] »<sup>185</sup>.

S'attacher des écrivains prestigieux et versés dans leur art constitue une partie non négligeable de la stratégie d'édition d'une revue, autant que cela sert les intérêts de l'auteur lui-même. Cercle vertueux de bonne influence, le journal peut permettre à l'éditeur comme à l'auteur de se forger une réputation sérieuse, ouvrant par la suite des opportunités dans le monde de l'édition.

Le développement de la presse militaire privée traduit à la fois l'expansion du marché du livre militaire, soumis à une croissance de l'offre et de la demande, mais aussi une évolution de l'édition militaire. En effet, traditionnellement soumise aux directives de l'institution, l'édition militaire s'en affranchit partiellement en ce deuxième tiers de siècle. L'émergence de

---

<sup>183</sup> *JSM*, 1847, p. 2.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>185</sup> *Ibid.*, p. 13.

la presse militaire d'initiative et de réalisation privées traduit une certaine libéralisation, désormais à l'œuvre chez les éditeurs militaires, tout comme elle témoigne d'une relative ouverture du monde de l'édition militaire. En outre, la presse militaire se fait l'alliée d'un corps professionnel en contrebalançant et complétant l'offre périodique proposée par les institutions :

« Le journalisme militaire est représenté non sans éclat dans la presse française. Nous ne parlons pas ici du *Moniteur de l'armée*, feuille officielle, ni de la *Sentinelle de l'armée* et d'autres publications apocryphes, qui se font volontiers l'écho de misérables médiocrités ambitieuses. Mais les revues sérieuses, telles que le *Spectateur militaire*, la *Gazette militaire*, le *Journal des sciences militaires*, la *Revue bibliographique militaire*<sup>186</sup>, le *Journal des armes spéciales* et quelques autres, méritent d'être lues par les hommes du métier, qu'elles tiendront au courant des innovations et des réformes qui, de nos jours, sont introduites avec tant de rapidité »<sup>187</sup>.

La période comprise entre la fin de la Restauration et le deuxième République marque un tournant dans l'histoire de l'édition militaire. La production de livres militaires s'accroît fortement à cette époque-là, parallèlement aux évolutions générales qui caractérisent alors le monde de l'édition en France. Cette croissance du marché du livre militaire s'explique aussi bien par une densification du besoin (demande) que de l'élargissement de l'offre. Plusieurs indices témoignent de cet état de fait : la bibliographie militaire jusque-là fort discrète, prend de l'importance à la faveur de la rédaction de traités, essais, rubriques de journaux ou périodiques spécialisés. Les officiers s'impliquent tout autant que les professionnels du livre, quoique la démarche ne réponde pas tout à fait aux mêmes objectifs, la dimension mercantile ne pouvant être obérée dans le cas d'une bibliographie dressée par un éditeur militaire.

De même, l'offre s'étend et investit de nouveaux supports, en particulier la presse militaire issue d'initiatives privées. L'émergence des journaux privés traduit un certain dynamisme de la part des éditeurs militaires, en particulier parisiens, et montre une volonté de s'affranchir du poids de l'institution pour proposer au lectorat militaire des produits qui lui conviennent. Cela n'est rendu possible que parce que le groupe professionnel des éditeurs militaires se renforce, à la faveur de conditions favorables. L'édition militaire renforce ainsi son maillage territorial pour répondre aux besoins au plus proche des institutions militaires locales et s'affirme plus nettement à Paris où la spécialisation militaire est partagée par de plus en plus de professionnels. Malgré l'extension du marché, la concurrence s'exacerbe, soutenue parfois par une institution qui fausse les équilibres commerciaux.

---

<sup>186</sup> Création postérieure à notre période.

<sup>187</sup> Théodore KARCHER, *Les écrivains militaires*, Paris, C. Reinwald et Cie, 1872, p. 92.

## Partie 3 : Essor et libéralisation de l'édition militaire privée

Sous le Second Empire, l'édition militaire poursuit son essor et son ouverture. Si le poids et la domination des autorités militaires subsistent, nature de l'imprimé militaire oblige, les ministères de la Guerre et de la Marine se tournent de plus en plus vers les prestataires privés. En effet, les ateliers d'imprimerie dépendants des institutions militaires (lithographies d'écoles, imprimeries d'armées ou d'escadres, imprimerie du Dépôt de la Guerre...) ne parviennent pas à absorber le travail demandé, à cause de l'inflation de l'imprimé militaire de tous types (formulaires, registres, manuels, textes normatifs, cartes, journaux...). Aussi, une relative libéralisation, en germe sous la Monarchie de Juillet, se généralise à partir des années 1850, faisant entrer l'édition militaire dans le capitalisme du XIX<sup>e</sup> siècle, progressivement mais résolument. L'objectif de cette partie est de déterminer comment cette entrée de l'édition militaire dans une nouvelle ère se manifeste entre les années 1850 et 1870.

Nous nous pencherons d'abord sur l'étude du cas de la cartographie militaire : domaines contrôlés par le Dépôt de la Guerre, la production et la vente de cartes s'ouvrent de plus en plus à mesure que ces activités sont confiées à des éditeurs privés. La cartographie occupe une place centrale dans les travaux du Dépôt de la Guerre ; son essor dans les deux derniers tiers du XIX<sup>e</sup> siècle pousse le Dépôt à recourir à des prestataires extérieurs pour certaines cartes, tant pour leur gravure, que pour leur impression et leur vente. Cette externalisation se fait par le biais de contrats et de marchés, qui permettent à l'institution de garder la main sur la création, la production et la diffusion de ses cartes, tout en se déchargeant sur des professionnels équipés et bénéficiant de réseaux établis. Nous étudierons précisément cet exemple, en ce qu'il témoigne d'une ouverture de l'édition militaire, d'une libéralisation, qui s'inscrit dans un mouvement général d'industrialisation et de fort développement de l'édition en France.

Dans ce contexte, les éditeurs militaires changent progressivement de modèle. Alors que l'atelier familial (qui peut être important), proche du modèle de l'imprimeur-libraire d'Ancien Régime, reste dominant dans la première moitié du siècle, la figure de l'éditeur moderne s'impose progressivement, transformant le paysage éditorial militaire. Pour autant, l'édition militaire conserve ses spécificités, propres aux segments éditoriaux techniques et limités : un public peu étendu, malgré un indéniable développement, une production restreinte, une relation à l'auteur de ce fait particulière, un système de diffusion encadré par l'État et, dans une certaine mesure, laissé libre dans la limite de ce que permet le réseau de l'édition militaire. Il n'en demeure pas moins que les éditeurs militaires, pour continuer à vivre dans un milieu

extrêmement concurrentiel, doivent adopter des stratégies en œuvre dans le monde de l'édition générale et innover pour proposer un produit toujours plus adapté aux besoins d'une armée qui ne cesse de se transformer.

Cela conduit, d'un côté, à la disparition des éditeurs qui ne parviennent pas à temps à prendre le virage de l'innovation technique et de l'autre, à l'émergence de figures nouvelles de chefs d'entreprise dynamiques et innovants, contribuant à dessiner un nouveau paysage de l'édition militaire, qui aboutit à son âge d'or sous la Troisième République. Cela passe notamment par une mutation des structures existantes. Par exemple, les imprimeries d'armées et d'escadres, dépassées et incapables de relever entièrement le défi du développement administratif militaire qui est à l'œuvre à partir des années 1850, voient leurs missions évoluer au gré des innovations militaires et typographiques. L'arrivée de nouvelles techniques de reprographie, notamment la photographie au milieu du siècle, engendre des mutations, qui viennent renforcer la bureaucratisation grandissante de l'administration militaire, qui délaisse de plus en plus ces ateliers pour se tourner vers les industriels, à l'exemple de Paul Dupont ou encore Berger-Levrault.



# Chapitre 6 : un exemple d'ouverture à l'édition privée : les cartes et plans

« La géographie est d'abord un savoir stratégique étroitement lié à un ensemble de pratiques politiques et militaires [...]. La carte est la forme de représentation géographique par excellence ; c'est sur la carte que doivent être portés tous les renseignements nécessaires à l'élaboration des tactiques et des stratégies. Cette formalisation de l'espace qu'est la carte n'est ni gratuite, ni désintéressée : moyen de domination indispensable, de domination de l'espace, la carte a d'abord été établie par des officiers et pour les officiers »<sup>1</sup>.

Yves Lacoste, dans *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, rappelle le rôle capital de la carte, de la représentation graphique dans la menée d'une campagne militaire. La cartographie est en effet essentielle à l'étude militaire historique : elle situe l'action, en explique certains éléments et permet à la fois la réflexion tactique et le retour d'expérience. La carte est une composante nécessaire de la « guerre de cabinet » moderne, qui implique une préparation de plans de campagnes<sup>2</sup>. Elle est à cet égard une donnée *a priori*, état des lieux graphique rendant compte d'un contexte et d'une situation topographique, mais aussi une donnée *a posteriori*, un compte-rendu écrit établi suite aux campagnes par l'institution militaire à des fins historiques et tactiques (aide à la décision par le retour d'expériences). L'histoire de la représentation cartographique et de la publication des cartes occupe une place à part, entre histoire du livre et épistémologie géographique. Mobilisée dans de nombreuses études géopolitiques, la carte ne manque pas d'être interrogée sur ses objectifs et ses implications<sup>3</sup>, mais également sur son histoire et les idées véhiculées par son biais. Citons à cet égard le récent ouvrage de Roger Chartier, *Cartes et fictions, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* (2022)<sup>4</sup>.

Plusieurs outils permettent d'appréhender l'histoire de la cartographie et de ses acteurs. Le *Tooley's Dictionary of Mapmakers*, édité dans les années 1960 et réédité depuis, offre par exemple une liste relativement complète des créateurs de cartes en Occident. L'histoire de la cartographie militaire n'est pas en reste, en témoigne l'étude de Jean-Luc Arnaud sur la carte de France, publiée en 2022<sup>5</sup>. Car la cartographie militaire connaît une période faste au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment grâce à l'activité de l'imprimerie du Dépôt de la Guerre et des imprimeurs-libraires qui gravitent autour. Comment l'édition des cartes et plans militaires s'organise-t-elle ? Pour répondre à cette question, nous utiliserons principalement les fonds de l'imprimerie et du service topographique du Dépôt de la Guerre, conservés au SHD. Nous verrons tout d'abord

---

<sup>1</sup> Yves LACOSTE, *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, Paris, Maspero, 1976, p. 7-8.

<sup>2</sup> Benoît GAINOT, « Honneurs et malheurs. Héritages et mutations de l'armée napoléonienne », dans Hervé DREVILLON, Olivier WIEVIORKA (dir.), *Histoire militaire de la France, t. 1 : Des Mérovingiens au Second Empire*, Paris, Perrin/Ministère des armées, 2018, p. 569.

<sup>3</sup> Voir des initiatives comme celle du *Kollektiv Orangotango+*, *Ceci n'est pas un atlas. La cartographie comme outil de luttes, 21 exemples à travers le monde*, Rennes, éditions du Commun, 2023.

<sup>4</sup> Roger CHARTIER, *Cartes et fictions, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Collège de France Éditions, 2022.

<sup>5</sup> Jean-Luc ARNAUD, *La Carte de France. Histoire et techniques*, Marseille, Parenthèses, 2022.

que les cartes et plans constituent une production particulièrement dynamique. À ce titre, elles obéissent à une politique d'édition étudiée et ouverte à l'innovation. Ensuite, nous analyserons le circuit de diffusion de ces cartes, au travers d'un système de vente qui évolue surtout dans la deuxième moitié du siècle.

## **A) Une production dynamique, entre Carte de France et cartographie étrangère**

Pendant de nombreux siècles, la représentation chorographique, c'est-à-dire la description d'une partie du monde à une échelle restreinte, est préférée à la cartographie. Cette dernière, qu'on peut définir comme une technique de représentation de la terre par le dessin, se développe au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. À l'époque moderne, en effet, se généralise la guerre de cabinet : la cartographie, prérogative des scientifiques jusque dans les années 1720, devient un terrain militaire. De nombreux relevés sont alors effectués et permettent de cartographier le territoire. Ces travaux sont confiés à un corps militaire spécifique, les ingénieurs géographes<sup>6</sup>. En 1665, l'ingénieur Andréossy, travaillant sur le chantier du Canal du Midi, montre au Roi le plan-relief de la ville de Narbonne ; à la suite de quoi, Louis XIV ordonne que soit constituée une collection complète des places fortes du royaume<sup>7</sup>. C'est l'origine d'un nouveau genre de documents topographiques, le plan-relief. Cette technique de représentation en trois dimensions, apparue au siècle précédent, est majoritairement appliquée au domaine militaire. Ces maquettes représentent usuellement des installations poliorcétiques autour de villes ou de forteresses, ainsi que des projets de fortifications.

Le XIX<sup>e</sup> siècle est une période d'intense production cartographique, par l'intermédiaire des Dépôts de la Guerre et de la Marine notamment. Si le premier a en charge les cartes terrestres, son homologue à la Marine<sup>8</sup> s'occupe, quant à lui, des cartes hydrographiques et côtières. La nécessité de cartographier les côtes de la France et des nouveaux territoires explorés devient un impératif politique, militaire et scientifique. Sous la Restauration, ce travail de reconnaissance hydrographique des côtes françaises connaît un important développement sous l'égide du vice-amiral comte de Rosily (1748-1832) directeur du Dépôt de la Marine de 1795 à

---

<sup>6</sup> MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE, *Le Service géographique de l'armée. Son histoire, son organisation, ses travaux*, Paris, Service géographique de l'armée, 1938, p. 4-5.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 6. Aujourd'hui, la collection de ces maquettes, étoffée par celles créées au XIX<sup>e</sup> siècle, est conservée au Musée des Plans-reliefs à l'hôtel des Invalides.

<sup>8</sup> À l'initiative de Colbert, on commence à rassembler les cartes et plans déjà existants, avant que l'ordonnance du 19 novembre 1720 ne donne naissance au Dépôt des Cartes et Plans de la Marine, dont le nom-même ne laisse aucun doute sur la destination de l'entité. Lieu de conservation de l'existant mais aussi de production de savoir, le Dépôt permet à Jacques-Nicolas Bellin (1703-1772) de produire le premier recueil hydrographique français. Jules DELARBRE, « La marine militaire de la France, son organisation et son administration », *Revue maritime et coloniale*, Paris, Berger-Levrault, 1877, p. 5-53, p. 23.

1827. De son côté, le Dépôt de la Guerre s'attèle à l'immense chantier de la « nouvelle carte de France », longtemps dénommée « carte d'État-major »<sup>9</sup> en référence au corps militaire à l'origine de sa rédaction. Car la nécessité de remplacer la carte de Cassini, référence jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, est soulevée dès 1802 par la Commission *ad hoc* :

« La carte de France par Cassini, épuisée par le grand nombre d'exemplaires tirés pour l'usage de l'administration civile et militaire, retouchée plusieurs fois pendant la Révolution, et complétée en partie en ce qu'elle laissait le plus à désirer sur les routes et les canaux, est hors d'état maintenant de servir utilement »<sup>10</sup>.

Un premier projet cartographique est initié en 1808 par le colonel Bonne, puis laissé en suspens, avant d'être relancé par Napoléon en 1813<sup>11</sup>. Le fonds d'archives du Dépôt de la Guerre permet de reconstituer la chronologie de l'entreprise, qui reprend en 1817 sous la direction du général Laplace (1817)<sup>12</sup>. Les travaux géodésiques se déroulent de 1818 à 1845 et la première livraison de cartes gravées intervient en janvier 1833<sup>13</sup>. Entre 1833 et 1840, on compte chaque année une douzaine de livraisons de la carte de France ; entre 1841 et 1847, elles varient de huit à dix feuilles par an, cette période coïncidant avec la gravure complexe des régions montagneuses<sup>14</sup>. L'opération est achevée en 1880, date de l'impression de la dernière feuille, le relevé topographique étant quant à lui terminé au milieu des années 1860. Si la réalisation est si longue, c'est que le travail minutieux de relevés s'accompagne d'un dessin, puis d'une gravure de cartes dont l'exécution de la planche peut prendre jusqu'à dix ans<sup>15</sup>. D'après les analyses du colonel Berthaut, plus de douze millions de francs sont engloutis dans cette entreprise, dont trois pour le matériel. Afin de tenter de baisser les coûts de cette nouvelle carte, de nombreuses adaptations voient le jour : carte de Corse (1824)<sup>16</sup>, du département de la Seine au 1/40 000<sup>e</sup> (1818-1821) publiée en 1839, ou nouvelle carte de France réduite au 1/320 000<sup>e</sup> (échelle de celle de Cassini)<sup>17</sup> à destination du public ou des administrations<sup>18</sup>.

Les cartes départementales dérivées de la carte de France ont beaucoup de succès. Après le tirage de la carte de France à titre gratuit pour les hauts personnages de l'État et les hautes administrations, ces cartes départementales sont autographiées d'après les cuivres non endommagés prêtés par le Dépôt de la Guerre (également propriétaire des pierres

---

<sup>9</sup> Patrice BRET, « Le Dépôt général de la Guerre et la formation scientifique des ingénieurs-géographes militaires en France (1789-1830) », 1989, [en ligne] <halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00002880>, p. 114.

<sup>10</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898. Étude historique*, t. I, Paris, Imprimerie du service géographique, 1898, p. 173.

<sup>11</sup> MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE, *Le Service géographique de l'armée...*, *op.cit.*, p. 36.

<sup>12</sup> SHD, GR/2/M/6, rapport sur le DGG et sur la carte de France par le général Pelet, 9 juillet 1848.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Paul D'HOLLANDER (ingénieur général), « L'œuvre cartographique du Dépôt de la Guerre », *Revue historique des armées*, n°171, 06/1988, p. 43-52, p. 49-50.

<sup>16</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898. Étude historique*, *op.cit.*, t. I, p. 158.

<sup>17</sup> SHD, GR/2/M/6, rapport sur le DGG et la carte de France par le général Pelet, 9 juillet 1848.

<sup>18</sup> *Ibid.*, note sur le DG, 1839.

autographiées<sup>19</sup>) et sont livrées aux départements sur demande, au prix de 7 à 8 francs<sup>20</sup>. Cela représente six à sept fois moins qu'un tirage sur cuivre, à condition que la demande n'excède pas 300 exemplaires, tirage au-delà duquel les exemplaires sont vendus au profit du Trésor à un prix moyen compris entre celui des feuilles autographiées et celui des feuilles gravées. En 1839, trois départements ont paru : le Bas-Rhin, la Moselle et la Meuse<sup>21</sup>.

La mission spécifiquement militaire du Dépôt de la Guerre en matière de cartographie, définie à son origine, prend un nouveau tournant qui s'intensifie à partir de la Restauration<sup>22</sup>. Sous la Monarchie de Juillet, l'ordonnance du 11 décembre 1830 instaure deux nouvelles sections, celle de statistique, mais surtout celle de la Carte de France, chargée de la réalisation de cette grande entreprise de cartographie du territoire, sous l'égide d'une brigade d'officiers d'État-major dédiée<sup>23</sup>. Mais en ce deuxième tiers de siècle, les travaux de cartographie militaire trouvent une nouvelle application avec l'expansion territoriale, reprise sous le règne de Louis-Philippe. En effet, le service cartographique du Dépôt de la Guerre est mobilisé lors des campagnes militaires. Ainsi, les travaux topographiques en Algérie commencent peu après l'arrivée des soldats français sur le territoire<sup>24</sup>.

Directeur du Dépôt de la Guerre de 1830 à 1850, le général Pelet lance, en parallèle des travaux de la carte de France, la préparation d'une carte de l'Algérie menée par des officiers d'État-major<sup>25</sup>. Une grande partie de ces derniers a participé aux campagnes de la carte de France, avant d'intégrer le service topographique d'Afrique constitué des bureaux d'Oran, d'Alger et de Bône (de Constantine à partir de 1838). Ces bureaux centralisent les travaux de reconnaissance, de tracé et de dessin réalisés par les officiers, pour les envoyer au Dépôt de la Guerre, pilote de l'opération mais aussi compilateur des informations (correspondance, rapports, croquis) et réalisateur de la carte officielle<sup>26</sup>. De 1854 à 1864, le Dépôt de la Guerre publie ainsi plusieurs cartes du territoire<sup>27</sup>, avant que le général Blondel ne lance de nouveaux travaux sur l'Algérie en 1867. Huit officiers s'attellent à la géodésie et à la topographie de l'Algérie à partir de cette date, travaillant chaque année sur le terrain durant six mois, puis au Dépôt durant la période hivernale<sup>28</sup>. Ce travail est repris par le successeur de Blondel, le général

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, rapport sur le DGG et la carte de France par le général Pelet, 9 juillet 1848.

<sup>20</sup> *Ibid.*, rapport fait au ministre sur la demande de la cour d'appel d'Angers, 23/01/1850. Un autre rapport fait état d'un tarif compris entre 8 et 9 francs (GR/2/M/6 : rapport sur le DGG et la carte de France, 9 juillet 1848).

<sup>21</sup> *Ibid.*, note sur le DG, 1839.

<sup>22</sup> Paul D'HOLLANDER (ingénieur général), « L'œuvre cartographique du Dépôt de la Guerre », art.cit., p. 52.

<sup>23</sup> MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE, *Le Service géographique de l'armée...*, op.cit., p. 34.

<sup>24</sup> Paul D'HOLLANDER (ingénieur général), « L'œuvre cartographique du Dépôt de la Guerre », art.cit., p. 52.

<sup>25</sup> SHD, GR/3/M/264, dossier carte d'Algérie.

<sup>26</sup> Hélène BLAIS, « Les enquêtes des cartographes en Algérie, ou les ambiguïtés de l'usage des savoirs vernaculaires en situation coloniale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2007/4, n°54-4, p. 70-85, DOI : 10.3917/rhmc.544.0070 (consulté 19/07/2020), p. 72.

<sup>27</sup> D'HOLLANDER Paul (ingénieur général), « L'œuvre cartographique du Dépôt de la Guerre », art.cit. p. 52.

<sup>28</sup> SHD, GR/2/M/6, Rapport sur l'organisation du Dépôt de la Guerre remis au ministre le 14 septembre 1867.

Jarras, jusqu'à ce que la guerre de 1870-1871 y mette fin<sup>29</sup>.

## B) De la politique d'édition à l'innovation

Le Dépôt de la Guerre, de par ses missions, est lui-même auteur et éditeur de cartes. Sa politique d'édition<sup>30</sup> n'obéit à aucune autre logique que celle de répondre aux besoins de l'institution dont il dépend et de réaliser les cartes des lieux que l'armée sillonne au gré des campagnes, de façon à tenir à jour un fonds de cartes le plus exhaustif possible. Ainsi, sous le Second Empire, la plupart des cartes produites représentent les théâtres d'opération des guerres de Napoléon III<sup>31</sup>. Le Dépôt de la Guerre, en sus des commandes des États-majors ou des travaux réalisés dans le cadre de l'enrichissement des fonds cartographiques, peut parfois être amené à répondre à des besoins d'administrations non militaires.

En 1831, par exemple, le ministère des Affaires étrangères demande au Dépôt de la Guerre « quelques exemplaires d'une carte militaire et routière du centre de l'Europe ». Or dans sa réponse du 6 décembre 1831, le directeur du Dépôt annonce que cette carte est inexistante au Dépôt, mais qu'elle a été « établie provisoirement, composée de plusieurs parties rapprochées et d'autres qu'il a fallu dessiner »<sup>32</sup>. De même, dans une lettre du 4 mars 1834, le comte de Rambuteau, alors préfet de la Seine, demande au ministre de la Guerre que le Dépôt fasse paraître une carte des environs de Paris, d'après la carte de France, mais à une échelle plus grande et plus détaillée que le 1/80 000<sup>33</sup>. Après discussion avec le général Pelet, le conseil général de la Seine vote en juillet un budget de 12 000 francs, alloués au Dépôt pour son service de gravure. Après une livraison des premières épreuves en juin 1836, la carte est achevée et publiée en 1839, en neuf feuilles gravées au 1/40 000<sup>34</sup>.

Ce n'est donc pas la recherche de la rentabilité ni les nécessités du commerce qui guident en premier lieu l'activité du Dépôt, mais bien le service aux armées. La dimension financière n'en est pas éludée pour autant, dans la mesure où l'administration doit compenser les dépenses générées par la réalisation des cartes. Le budget alloué ne couvrant pas toujours toutes les dépenses (notamment la gravure), la vente des cartes permet une rentrée d'argent (pour le Dépôt, puis à la fin de la Restauration pour le Trésor), donnant ainsi au Dépôt de la Guerre la possibilité de défendre son budget, voire son extension. C'est ainsi qu'on argumente en faveur

---

<sup>29</sup> MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE, *Le Service géographique de l'armée...*, *op.cit.*, p. 45.

<sup>30</sup> La politique d'édition désigne la stratégie et les choix d'un éditeur. Elle comprend la recherche des auteurs, le choix d'une spécialisation et la recherche des formules éditoriales. Pascal FOUCHE *et ali.* (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du livre*, t. III N-Z, Paris, Cercle de la librairie, 2011 et Philippe SCHUWER, *Traité pratique d'édition*, éd. rev. augm., Paris, Cercle de la Librairie, 1997.

<sup>31</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898. Étude historique*, *op.cit.*, t. I, p. 155.

<sup>32</sup> SHD, GR/3/M/264, direction du DG au ministre des affaires étrangères 6 décembre 1831.

<sup>33</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898. Étude historique*, *op.cit.*, t. II, p. 208.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 209.

de l'autographie pour reproduire les cartes départementales, cette technique pouvant produire plus, avec une qualité égale et un coût de revient moindre. Ainsi :

« L'autographie assurant la conservation des cuivres dont la délicatesse du travail rend la consommation plus rapide, donne des touches aussi parfaites et permet de les livrer à un prix tellement abaissé qu'avec un tirage de 300 exemplaires, un département qui absorbe sept à huit feuilles de la carte en totalité ou en parties, ne revient qu'à 1 800 ou 1 900 francs [...] »<sup>35</sup>.

Le Dépôt s'intéresse également aux productions cartographiques faites hors de ses prérogatives et commandes, et dont, en conséquence, il n'est pas propriétaire<sup>36</sup>. D'autres cartes sont en effet réalisées au début du XIX<sup>e</sup> siècle par des auteurs extérieurs, comme l'avait fait Cassini un siècle plus tôt. Louis Capitaine (1749-1803) par exemple, produit une carte de France au 1/345 000<sup>e</sup>. Le Dépôt la rachète 11 000 francs aux ayants-droit en 1815 et étend la surface couverte par cette carte, avant de la publier en 1822<sup>37</sup>. Le rachat de cette carte permet au Dépôt de disposer d'une base pour de nombreuses extensions, notamment pour la carte de France destinée au service du Génie militaire. Cette dernière est réalisée en 1825 au Dépôt des fortifications par Achin, géomètre arpenteur et dessinateur pour le Génie<sup>38</sup>. On voit bien comment le Dépôt endosse un rôle d'éditeur au sens moderne du terme, payant la propriété de l'œuvre à son auteur<sup>39</sup> pour en assurer la diffusion ensuite, selon son bon vouloir et après toutes les modifications et adaptations jugées utiles. Entre les commandes, le travail de roulement et les achats de matrices, les autorités s'interrogent sur la manière de rendre les cartes les plus utiles aux clients, par là-même à la façon de rentabiliser la vente. La politique d'édition des cartes implique d'abord de cibler les destinataires de la publication. Or il se trouve que le public est multiple, autant que l'usage de la carte.

Le choix de l'échelle est par exemple déterminant dans le ciblage de la clientèle. Le 1/320 000<sup>e</sup> est adapté à un usage stratégique, ses proportions permettant de projeter des travaux de systèmes défensifs<sup>40</sup>, donc à privilégier pour une clientèle militaire. Mais une échelle plus précise rend la carte exploitable par un particulier, un voyageur ou encore un professionnel. Par ailleurs, se pose la question de la couleur. Pour un usage militaire, la couleur peut poser des problèmes de lisibilité ou d'erreurs dans le discernement des tons, en plus du fait que la carte

---

<sup>35</sup> SHD, GR/2/M/6, note sur le DG 1839.

<sup>36</sup> La carte de Cassini avait déjà soulevé ces problèmes. Il avait fallu que le Dépôt rachète les parts de la carte aux ayants-droits et qu'il procédât durant le Premier Empire à un entretien des cuivres d'autant plus coûteux que la carte était vendue à tarif préférentiel aux militaires et fonctionnaires. Il fallut attendre 1813 pour que la vente de la carte de Cassini ne se fit pas à perte pour le Dépôt, au tarif de 4 francs la feuille prix public. Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898. Étude historique, op.cit., t. I*, p. 61-62.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>38</sup> Elle a été gravée par Hacq (lettre) et Blondeau (trait), graveurs du Dépôt de la guerre. *Ibid.*, p. 69.

<sup>39</sup> Il ne s'agit pas de « droits d'auteur » au sens contemporain, mais bien d'un achat de propriété qui donne ensuite à l'acheteur toute la latitude dont il a besoin.

<sup>40</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898..., op.cit., t. II*, p. 206.

exige plus de temps de réalisation<sup>41</sup>, à raison d'un passage en presse par couleur apposée<sup>42</sup>. Mais l'aspect esthétique de la carte en couleur peut au contraire servir d'argument de vente pour un public attiré par le rendu visuel du document. C'est ce qui ressort de l'analyse de plusieurs généraux qui, en 1867, arguent que la carte de France monochrome, « suffisamment claire pour des yeux familiarisés avec la topographie [,] est loin de satisfaire sous ce rapport le plus grand nombre des lecteurs »<sup>43</sup> ; le chiffre de vente n'est ainsi peut-être pas optimisé. Il ne faut donc pas omettre que, si la nouvelle carte de France est destinée au service de l'armée, l'aspect financier est présent à chaque étape de sa conception, de sa fabrication et de sa diffusion, traduisant la mise en œuvre d'une véritable politique d'édition.

En découlent des révisions régulières du prix de vente de la carte de France, en fonction des frais occasionnés, année par année, pour sa gravure et son impression. Pour cela, la Commission de gravure accepte que la vente de la carte se fasse en feuilles, et non uniquement en exemplaires complets. Le prix d'une feuille varie entre 7 et 8 francs et celui d'un exemplaire, fixé à 3 666 francs, fait revenir chacune des 611 feuilles entre 5 et 6 francs. La Commission calcule que la vente des 3 000 exemplaires du premier tirage rapporterait 4 299 763 francs, déduction faite des 6 698 237 francs du prix de revient. Le produit net de la seconde édition, tirée à 2 000 exemplaires, après déduction des frais de correction des gravures et matériaux, serait de 5 680 900 francs, soit près de 10 millions revenant à l'État après publication des 5 000 exemplaires<sup>44</sup>.

Édition	Prix/ feuille (francs)	Prix/exemplaire (francs)	Tirage de l'édition	Produit brut	Frais	Produit net
1 <sup>ère</sup>	Entre 5 et 6	3 666	3 000	10 998 000	6 698 237	4 299 763
2 <sup>e</sup>	Entre 5 et 6 ?	3 666?	2 000	?	?	5 680 900

*Produit de la vente de la carte de France, d'après les hypothèses de la Commission de gravure (source : Berthaut)*

Enfin, la chronologie de publication est un élément à prendre en compte lors de l'édition d'une carte. Cela est d'autant plus vrai que la publication se fait en livraisons. Le rythme de parution doit être suffisamment élevé pour que l'intérêt du client ne retombe pas, tout en étant échelonné de sorte que l'acheteur puisse avoir les moyens de payer la nouvelle feuille parue sans se décourager à la vue du tarif, qui rappelons-le, n'est pas négligeable. Dès 1833, la carte

<sup>41</sup> En une journée, 10 000 exemplaires en noir peuvent être tirés. Un tirage en huit couleurs du même nombre prend plus d'une semaine. *Ibid.*, p. 208.

<sup>42</sup> SHD, GR/3/M/263, note sur les cartes en couleurs.

<sup>43</sup> Cité dans Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898...*, *op.cit.*, t. II, p. 214.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 231-232. Dans les faits, les frais de réalisation, notamment de gravure, sont plus importants qu'escomptés. Aussi, en 1832, on songe à vendre chaque feuille à 9 francs, mais le ministre de la Guerre refuse, pensant au contraire que l'opération serait plus rentable si le prix de la carte restait à 7 francs. Si les 3 000 exemplaires étaient vendus à ce tarif-là, le bénéfice de la vente s'élèverait à 7 280 000 francs, en conséquence excéderait encore la dépense de 650 000 francs. *Ibid.*, p. 267.

de France voit ses premières livraisons mises en vente, tandis que les feuilles suivantes passent à l'impression, les autres étant en cours de gravure<sup>45</sup>. Un roulement se met en place, que le moindre retard, inévitable dans une entreprise aussi colossale, vient perturber. La parution de ces feuilles n'est pas aléatoire : le général Pelet avait en effet demandé que fussent terminées (et donc publiées) en priorité les feuilles de Metz, Strasbourg, Paris et Dijon. Elles devaient être réemployées dans les études historiques et militaires des campagnes de 1814<sup>46</sup>, projet de publication concomitant. L'édition cartographique répond ainsi à des impératifs et dépend de choix éditoriaux stratégiques, concernant le fond, la forme et la cible de la production, dans une combinaison espace-temps réfléchie. Pour le Dépôt de la Guerre, il s'agit d'amortir les frais de réalisation de la carte, processus long, coûteux et complexe, voire de dégager des bénéfices.

Une fois le travail de relevé topographique et de conception terminé, la carte est réduite à la bonne échelle et rendue sous forme de brouillon. L'étape de la gravure marque le début du circuit de production, après accord du Dépôt de la Guerre. La Commission de gravure, existante sous l'Ancien Régime et rétablie par l'ordonnance du 11 juin 1817<sup>47</sup>, contacte des graveurs et leur fournit les dessins. Les travaux sont usuellement confiés aux graveurs titularisés au Dépôt de la Guerre, mais on a également recours à des graveurs extérieurs. Les prestataires, souvent les mêmes, doivent en retour proposer un devis mentionnant le coût du travail ainsi que le temps estimé pour l'accomplir. La Commission procède alors à l'adjudication des marchés pour les travaux confiés à des graveurs autres que ceux dépendant de l'atelier de gravure sur place. Le Dépôt de la Guerre a ainsi recours à des marchés, autorisés à partir de 1831 par le général Pelet<sup>48</sup>, après que le rétablissement du système des travaux au marché est officialisé par le règlement du 3 février 1825<sup>49</sup>.

Le Dépôt des cartes et plans de la Marine a un fonctionnement analogue et recourt régulièrement aux mêmes graveurs, à l'instar de Jean Stanislas Gellée<sup>50</sup>, graveur et imprimeur en taille-douce qui commence à travailler pour le Dépôt des cartes et plans de la Marine vers 1814 jusqu'à son retrait de service en 1853. Un rapport de 1852 rappelle que ses neuf presses sont utilisées entre autres pour des travaux confiés pour le Dépôt des fortifications. Le mouvement inverse existe, témoignant de la porosité entre les Dépôts de la Marine et de la Guerre. En effet, Bonnet, deuxième graveur de trait de cinquième classe, âgé de 53 ans et

---

<sup>45</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898...*, *op.cit.*, t. II, p. 74.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>47</sup> *Ibid.*, *op.cit.*, t. I, p. 186. Chargée originellement « d'estimer les travaux, de débattre les prix, de préparer les marchés, de surveiller l'entrée et la sortie des élèves de l'école de gravure [...] », elle doit désormais surveiller « l'exécution de tous les travaux de la gravure ». Devenue Commission des travaux graphiques du Dépôt général de la Guerre par ordre du 1<sup>er</sup> janvier 1839 *Ibid.*, t. II, p. 76.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>49</sup> *Ibid.*, t. I, p. 283.

<sup>50</sup> AN, F/18/1767, dossier Gellée.

comptant dix-sept années de service civil, demande en 1848 l'autorisation de passer au ministère de la Marine, en prenant les mesures nécessaires pour la conservation de ses droits à la pension de retraite, moyennant des versement annuels<sup>51</sup>.

Quatre spécialités de gravure sont distinguées lors de la passation des marchés : le trait, la lettre, le figuré du terrain et enfin le filage des eaux<sup>52</sup>. Cela constitue autant d'étapes successives de réalisation, nécessitant le travail de plusieurs graveurs. Un plan du Dépôt de la Guerre réalisé en 1822 fait état d'une capacité d'accueil de vingt-trois dessinateurs, vingt-huit graveurs, secondés par douze graveurs auxiliaires<sup>53</sup>. Ce nombre évolue au gré des besoins du service mais aussi du contexte administratif et budgétaire. En 1867, le colonel Borsou, chef du service du dessin, dispose dans son service de gravure de vingt graveurs titulaires et onze auxiliaires pour mener à bien ses missions (préparation et proposition des travaux topographiques, réduction, raccords des mises au net des travaux...)<sup>54</sup>. Tout un monde ouvrier se déploie dans les ateliers, avec ses difficultés, ses avantages, ses habitudes professionnelles. Un décret du 19 septembre 1850 prévoit la hiérarchie et le traitement des commis<sup>55</sup> :

Titre	Classe	Émoluments annuels (F/an)
Commis, dessinateur, graveur principal	1 <sup>ère</sup> classe	3600
	2 <sup>e</sup> classe	3300
	3 <sup>e</sup> classe	3000
Commis, dessinateur graveur	1 <sup>ère</sup> classe	2700
	2 <sup>e</sup> classe	2400
	3 <sup>e</sup> classe	2100
	4 <sup>e</sup> classe	1800
	5 <sup>e</sup> classe	1600
Élèves		600

*Hiérarchie et traitement des commis (source : SHD, GR/2/M/6, décret 19 septembre 1850)*

Au milieu du siècle, le rattachement du Dépôt à l'administration centrale engendre une baisse d'effectif. En 1850, le personnel du Dépôt (tous corps confondus) passe de cent-trois à quatre-vingts employés suite à de nombreux départs à la retraite et au débauchage d'officiers experts dans leur domaine, qui avaient été pour certains employés malgré leur statut de retraité. Cette baisse de personnel titulaire, couplée à un travail toujours plus conséquent, nécessite le recours à des travailleurs auxiliaires (graveurs, dessinateurs ou commis)<sup>56</sup>. Or le système des

<sup>51</sup> SHD, GR/2/M/6, Rapport sur le personnel du DG au 1<sup>er</sup> janvier 1848.

<sup>52</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898...*, op.cit., t. II, p. 70.

<sup>53</sup> SHD, GR/2/M/5, plan du DG 1822.

<sup>54</sup> SHD, GR/2/M/6, Rapport sur l'organisation du DG remis au ministre le 14 septembre 1867.

<sup>55</sup> *Ibid.*, Décret du 19 septembre 1850.

<sup>56</sup> *Ibid.*

marchés est perçu comme inique par les titulaires, qui estiment être lésés. Certains considèrent que le traitement est presque toujours en-dessous du maximum avec le système en cours<sup>57</sup>. D'autres graveurs s'en sortent mieux. Un rapport sur le personnel du Dépôt de la Guerre au 1<sup>er</sup> janvier 1848 met en exergue le cas de Desmadryl, « meilleur dessinateur du Dépôt » :

« M. Desmadryl a depuis le mois de mai 1831 un traitement de 3 000 francs parce que pendant longtemps il a préféré recevoir ses avances dans la carte de France où il est assez promptement parvenu au maximum. Aujourd'hui son traitement est grevé de 786 francs et le trésor sera grevé à son tour d'une pension qui n'aurait pas eue (sic) lieu sans la retenue »<sup>58</sup>.

La situation financière des graveurs n'en demeure pas moins parfois compliquée. En témoigne le cas du graveur attaché au Dépôt de la Guerre Pierron, qui demande au général Blondel une augmentation, car après vingt-trois ans de service, il ne jouit que de 1 800 francs de traitement, ce qui le met en pénible position avec ses deux enfants<sup>59</sup>. Or dans les années 1840, les salaires ouvriers les plus élevés, parmi lesquels ceux des imprimeurs parisiens exerçant un travail considéré comme « métier d'art », s'élèvent à 4 ou 5 francs par jour<sup>60</sup>, soit entre 1 400 et 1 800 francs par an environ. Pierron se trouve donc dans la fourchette haute des rémunérations de l'époque, comme la quasi-totalité des commis, dessinateurs et graveurs du Dépôt de la Guerre, si l'on excepte ceux de la cinquième classe (1 600 francs par an, donc dans la moyenne) et les élèves (600 francs par an). L'acceptation de contrats de travail complémentaires (notamment des travaux de ville) vient améliorer le traitement des graveurs. Par ailleurs, l'embauche de graveurs auxiliaires fait prendre quelques précautions eu égard à l'exclusivité des travaux. On fait renoncer ces graveurs aux travaux de ville par la promesse de les entretenir de travail, précaution nécessaire pour que les planches, en particulier celle de la carte de France, soient rendues dans les temps. Car les travaux pour le Dépôt étant longs, « l'expérience a prouvé que les graveurs qui s'occupaient en même temps des travaux de la ville et de ceux du Dépôt »<sup>61</sup> favorisaient les premiers, les seconds étant plus facilement négligés, bâclés voire abandonnés, car

« [les graveurs] ne résistaient jamais à l'appât de gagner quelques centaines de francs en petits travaux ; et comme ils ont quelquefois dix-huit mois et plus pour faire leur travail, ils s'imaginaient qu'ils auraient toujours assez de temps et que l'on aurait pour eux de l'indulgence en raison des protections qu'ils ont »<sup>62</sup>.

Et le rédacteur d'appuyer au sujet des émoluments des graveurs :

« Tous les graveurs attachés à la carte de France n'ont que de très faibles appointements de 900 à 1 500 francs, sommes insuffisantes pour les faire vivre surtout ceux qui ont de la famille ; il est donc de toute justice de leur donner du travail à forfait, c'est un moyen qui tourne à l'avantage des deux parties : le Dépôt est sûr que l'argent qu'il donne est gagné et le graveur peut suppléer à la modicité de son traitement ; tandis que s'ils n'avaient que leurs modiques appointements, le découragement s'emparerait d'eux et il serait peut-

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, lettre de Jules Cosquin, graveur titulaire de troisième classe au DG, 24 avril 1852.

<sup>58</sup> *Ibid.*, Rapport sur le personnel du DG au 1<sup>er</sup> janvier 1848.

<sup>59</sup> SHD, GR 2/M/6, lettre de Pierron au général Blondel, 18 septembre 1852.

<sup>60</sup> Alain DEWERPE, *Le monde du travail en France, 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1989, p. 54.

<sup>61</sup> SHD, GR/3/M/263, Note, non datée.

<sup>62</sup> *Ibid.*

être impossible d'en obtenir une quantité de travail équivalente à ces mêmes appointements, surtout s'ils voyaient donner à des graveurs du dehors un travail qu'ils sont habitués à regarder comme devant leur revenir de droit »<sup>63</sup>.

Les travaux de gravure sont par conséquent répartis, selon les cas, entre les graveurs du Dépôt et ceux du privé, avec l'objectif d'obtenir un travail de qualité rendu à temps, quitte à multiplier les marchés pour la réalisation de parties d'une même carte. En mai 1833 par exemple, afin de mener à bien le projet de publication d'un plan de la bataille de Toulouse (1814), le colonel Lapie, directeur de la section topographique, accepte la proposition de Rivier, se positionnant pour graver sur pierre le dessin du plan du champ de bataille, travail pour lequel il demande 1 400 francs<sup>64</sup>. Frédéric Rivier, lithographe et graveur à Paris vient d'achever la gravure de la carte de la Morée. Le directeur du Dépôt de la Guerre, le général Pelet, soutient la décision de son subordonné et rappelle que Rivier « n'est pas attaché au Dépôt de la Guerre. Son dernier travail [carte de la Morée] a été exécuté en vertu d'un marché pour lequel il avait été ouvert un crédit particulier »<sup>65</sup>.

Une fois la planche gravée et validée par la Commission, on peut procéder à l'impression pour un tirage dont le nombre d'exemplaires est défini en amont. Ces tirages sont variables selon l'audience que l'on escompte et les besoins. À partir de juillet 1838, les tirages en report appelés « cartes autographiées »<sup>66</sup>, moins coûteux et usant moins les planches de cuivres originales, sont préconisés, alors que les cinquante premières feuilles de la carte imprimées par taille-douce paraissent depuis 1833. Ces reports permettent la mise sur le marché d'exemplaires moins onéreux. C'est grâce à ces tirages en report que la carte de France connaît son heure de gloire, le nombre d'exemplaires tirés augmentant chaque année contrairement aux tirages issus des planches originales, en petit nombre et très coûteux. Le général Pelet, dans son rapport du 15 mars 1839, ne tarit pas d'éloges sur le procédé autographique, mode de reproduction sur pierre lithographique de textes ou de dessins tracés à l'encre grasse sur un papier spécial :

« Afin de favoriser les services administratifs et les travaux des départements, afin de ménager aussi les cuivres extrêmement précieux, les cartes départementales ont été dressées par les procédés autographiques [...]. Il a été arrêté que le Dépôt de la Guerre prêterait les cuivres, resterait propriétaire des pierres autographiées [...]. Les résultats de l'autographie sont tellement remarquables qu'on n'aperçoit presque pas de différence entre les épreuves tirées d'après le cuivre et d'après la pierre. [...], les frais sont si peu élevés que chaque exemplaire des 300 cartes départementales ne revient pas à plus de 8 ou 9 francs, tandis que les feuilles dont il se compose coûterait six ou sept fois autant »<sup>67</sup>.

De sorte qu'en 1850, plus du tiers des feuilles de la Carte de France sont disponibles en

---

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> SHD, GR/3/M/264, convention pour la gravure sur pierre du plan de la ville de Toulouse et des environs.

<sup>65</sup> *Ibid.*, note du général Pelet au ministre de la Guerre, 10 mai 1833.

<sup>66</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898...*, *op.cit.*, t. II, p. 102.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 102-103.

report<sup>68</sup>. Or les tirages s'avèrent trop importants pour être assurés par l'imprimerie du Dépôt de la Guerre, techniquement inadaptée de surcroît puisqu'elle ne comprend toujours que trois presses en taille-douce, ainsi qu'une presse lithographique utilisée pour les tirages du service courant. Aussi l'entreprise est-elle externalisée chez le lithographe Kaepelin, sis quai Voltaire, depuis 1840<sup>69</sup>. Breveté en 1832, Eugène Florent Kaepelin forme une société en commandite (la seconde de sa carrière) avec Jean-Antoine Letronne, pour l'exploitation de ce nouvel atelier lithographique, auquel il souhaite adjoindre une succursale<sup>70</sup>. Car les travaux fournis par le Dépôt de la Guerre demandent au prestataire quelques ajustements en termes de compétences et de matériel. Dans une lettre adressée au ministre de l'Intérieur le 21 juin 1841, Kaepelin se dit chargé par l'administration publique de « certains travaux où la réunion de caractères typographiques à la lithographie est indispensable ». Il cite alors les « cartes des départements avec la statistique en marge » qu'il exécute « sous les ordres du lieutenant-général Pelet, avec le plan de la carte de France ».

Afin de mener à bien sa mission, Kaepelin signale qu'il est « forcé de s'adresser à des typographes pour compléter le travail »<sup>71</sup>. Aussi demande-t-il l'autorisation en 1841 « d'avoir une presse typographique, environ 3 kg de chacun des caractères six ou non pareille, neuf ou petit romain, onze ou cicero, treize ou gros romain et environ 2 kg de seize sortes de capitales ornées et allongées ». Car, ajoute le commissaire Bailleul, « pour le Dépôt de la Guerre, il imprime des cartes topographiques et de fortification et veut s'affranchir du recours à un imprimeur et tout faire chez lui »<sup>72</sup>. Le directeur de l'imprimerie et de la librairie Cavé ajoute à ce rapport que cette demande est faite

« pour le report sur pierre lithographique des titres, petites notes ou additions qui sont des accessoires ordinaires du genre d'impression auxquelles il se livre notamment par les ordres et sous-direction du Dépôt de la Guerre [...] le pétitionnaire [...] se propose de faire des transports une spécialité de sa maison, imprime pour les particuliers et pour le ministre de la Guerre des cartes topographiques, des planches d'histoire naturelle et des dessins qui nécessitent de recourir à l'intervention d'un imprimeur, qui est une gêne pour le client et pour l'imprimeur »<sup>73</sup>.

Le 17 septembre 1841, Kaepelin reçoit une autorisation révocable pour faire usage d'une presse typographique « dite d'essai » et d'un « petit assortiment de caractères mobiles », à condition de ne jamais composer une page entière ni aucun texte qui ne serait pas complément de dessins ou de cartes. Les cartes départementales issues de la nouvelle carte de France représentent une grande partie du travail lithographique de l'entrepreneur. Les départements

---

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>69</sup> Avant Kaepelin, entre 1833 et 1840, qui donc lithographiait la carte de France ? Se pourrait-il que ce fût Engelmann, dont un des associés de la première heure fut le général Guillemot, directeur du Dépôt de la Guerre sous la Restauration ? Des recherches complémentaires seraient à mener.

<sup>70</sup> AN, F/18/1783 dossier Kaepelin.

<sup>71</sup> *Ibid.*, lettre au ministère de l'Intérieur, 21 juin 1841.

<sup>72</sup> *Ibid.*, rapport du commissaire de la librairie Bailleul, 24 août 1841.

<sup>73</sup> *Ibid.*, rapport du directeur Cavé, 17 septembre 1841.

doivent traiter avec Kaepelin lorsqu'ils souhaitent s'approvisionner en cartes en report. Par ailleurs, on met à disposition des officiers des exemplaires en taille-douce et en report lithographique à moitié prix, les généraux bénéficiant même de la possibilité de se procurer la gravure des départements dans lesquels ils exercent leur commandement à 1 franc par feuille, soit au prix de revient du tirage. Il en va de même pour certaines autorités et pour les officiers ayant contribué à la réalisation de la carte<sup>74</sup>. Proposant un numérotage spécifique, réadapté de l'assemblage prévu initialement par le Dépôt, les cartes version « grand public » sont toilettées pour plaire aux acheteurs, avec un encadrement décoratif aussi esthétique que contraignant, puisque plusieurs départements ne pouvaient être assemblés entre eux<sup>75</sup>.

En 1861, l'imprimeur Lemercier succède à Kaepelin. Ce dernier voulant cesser son activité, il essaie en juin 1845 de vendre son matériel, sans trouver preneur. En 1851, il parvient enfin à vendre ses presses typographiques et demande un brevet d'imprimeur en taille-douce pour imprimer des cartes, puis un brevet de libraire qu'il cesse d'exploiter dix ans plus tard. C'est donc Lemercier qui dès lors, assure les tirages et reports hormis ceux en taille-douce, ainsi que le stockage des pierres lithographiques en trop grand nombre pour être conservées dans les locaux du Dépôt<sup>76</sup>. Breveté lithographe en 1828, Rose Joseph Lemercier est à la tête de la « plus belle imprimerie lithographique de Paris » aux dires du préfet de Police<sup>77</sup>. Et pour cause, les affaires de Lemercier sont florissantes, en particulier entre les années 1850 et 1870. En 1852, il est « un des premiers industriels de France » avec plus de 80 presses et environ 180 ouvriers<sup>78</sup>. Le Dépôt de la Guerre choisit donc, après Kaepelin, une entreprise plus solide encore. Un traité est signé le 27 juin 1861 avec l'entreprise Lemercier, portant conditions et tarifs pour chaque prestation<sup>79</sup>. Prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 1861, le contrat prévoit que Lemercier serait « chargé de l'impression des gravures sur pierre, autographie et lithographie du Dépôt de la Guerre [...] ». Les tarifs sont applicables aux impressions en noir et blanc, les éventuelles impressions couleurs devant être réglées par avenant au marché.

L'impératif de qualité de l'impression est un point important du contrat : les épreuves défectueuses se voient refusées sauf si les défauts sont imputables à l'usure des pierres, le papier fourni par Lemercier doit « être invariablement de première qualité », et ce même si « les tirages demandés par l'administration [doivent être] toujours exécutés immédiatement ». Les pierres « confiées à Mr Lemercier sont emmagasinées dans un local spécial de son établissement, et des soins attentifs sont donnés à leur conservation », notamment lors du déplacement, tout

---

<sup>74</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898... op.cit., t. II*, p. 105.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>77</sup> AN, F/18/1792, dossier Lemercier. Rapport du préfet de police au Ministre de l'Intérieur, 13 septembre 1850.

<sup>78</sup> *Ibid.*, Rapport du préfet de police au Ministre de la Police générale, 25 mai 1852.

<sup>79</sup> SHD, GR/3/M/263 Voir en annexe 6 la reproduction du traité et des tarifs.

accident hors presse entraînant le remboursement de la pierre par l'imprimeur. Si les pierres sont gardées chez le lithographe moyennant un tarif s'élevant pour chaque pierre à 5% de sa valeur brute, les exemplaires, eux, doivent être apportés au magasin des Cartes du Dépôt de la Guerre. Un rapport sur l'organisation du deuxième bureau, sans doute daté de 1867, explique le fonctionnement de ce magasin, alors tenu par le commis de première classe Leuchey qui

« tient au registre unique d'entrée et de sortie, avec détail de toutes les cartes que comprend le catalogue Dumaine, lequel résume l'avoir du Dépôt de la Guerre. [...] Le magasin est alimenté par l'imprimerie au moyen d'ordres de tirer donnés par le chef de bureau. M. Lemercier, imprimeur lithographe a dans ses magasins les pierres lithographiques exécutées par M. Erhard pour le Dépôt de la Guerre, et fait des tirages sur l'ordre du colonel chef du bureau. M. de Leuchey remet, chaque mois à la comptabilité matières en état d'entrée. Les bons de sortie et les factures sont remis au fur et à mesure à la comptabilité matières, qui possède ainsi tous les éléments de vérifications »<sup>80</sup>.

En l'absence du contrat passé avec Kaepelin, on peut se demander si le fonctionnement est analogue au début de notre période et si l'imprimeur reverse tous les exemplaires au magasin du Dépôt. Plusieurs documents laissent penser plutôt que le Dépôt dispose de plusieurs relais de stockage pour les cartes imprimées. En 1843 par exemple, un exercice annuel recense les « cartes lithographiées appartenant au Dépôt de la Guerre » déposées chez Kaepelin<sup>81</sup>.

Si le recours à un prestataire s'avère théoriquement salubre en termes de rendement, d'efficacité et d'économies sur le matériel d'impression à acheter, entretenir et stocker, la dépendance en est un des écueils principaux. En effet, que les publications de l'État soient soumises au bon fonctionnement d'une entreprise privée peut, en cas de difficulté, compromettre l'impression de documents à valeur stratégique potentielle. Au-delà du danger diplomatique-militaire que cela peut représenter, la crédibilité des autorités militaires et par là-même de l'État, peut être mise à mal. Si les dessins et gravures sur cuivre sont réalisés par des ouvriers du Dépôt de la Guerre ou par des graveurs extérieurs, les reports sont assurés par les ateliers de Lemercier. Tout comme pour Kaepelin deux décennies auparavant, une fois les premiers reports tirés chez le lithographe, les épreuves sont renvoyées au Dépôt pour vérification et le cas échéant, les pierres reviennent à l'atelier de dessin pour y être corrigées, avant que Lemercier ne les perçoive à nouveau pour en faire les tirages<sup>82</sup>. On conçoit combien le processus pouvait être long et les manipulations dangereuses, compte tenu de la circulation des informations.

En outre, le contrat passé avec l'atelier prévoit une livraison hebdomadaire de trois feuilles pour la carte de France, sans tenir compte des autres publications. Selon Berthaut, le Dépôt ne cesse de déplorer la lenteur et le non-respect des délais prescrits dans le contrat. Or l'actualité de la carte constitue un de ses critères de validité : diffusée trop tard ou après des

---

<sup>80</sup> SHD, GR/2/M/6, rapport sur l'organisation du 2<sup>e</sup> bureau (v. 1867).

<sup>81</sup> SHD, GR/3/M/333, exercice 1843 des cartes lithographiées appartenant au DG chez Kaepelin.

<sup>82</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898...*, op.cit., t. II, p. 106.

modifications sur le terrain, elle devient inutile. Or Berthaut souligne que les cartes sont « presque toujours livrées trop tard. Il arrivait souvent que certaines cartes, demandées pour des études, des manœuvres, des voyages d'État-major, n'étaient pas prêtes en temps utile »<sup>83</sup>.

Aussi, dès 1837, conscient du besoin d'indépendance de l'impression des cartes, le général Pelet se penche sur la question de la création d'un atelier interne et polyvalent de lithographie, dans lequel les graveurs seraient capables de travailler aussi bien sur pierre que sur le cuivre qu'ils maîtrisent déjà. Dès 1837-1838, le Dépôt de la Guerre réalise deux atlas d'accompagnement des mémoires relatifs à la guerre de succession d'Espagne, et l'année suivante, dix plans de sièges et de batailles sont gravés sur pierre au Dépôt<sup>84</sup>. Le recours à des marchés de gravure lithographique n'est donc plus envisagé que pour des travaux d'ampleur, donc dans la majorité des cas. Car dans les faits, l'atelier lithographique n'est pas organisé de façon durable et il ne sert que lorsqu'une urgence se présente, ou dans le cas de travaux précis ou demandant une confidentialité particulière. C'est le cas lors de la guerre de Crimée, où les graveurs Duhem, Guillaumot, Régnier et Weill doivent réaliser un extrait d'une carte russe reproduite par autographie. De même en 1860, ils réalisent en dix jours une carte de la Kabylie au 1/50 000<sup>e</sup>, sur quatre pierres.

À la fin de notre période d'étude, un rapport du capitaine de Milly, chef du service des reproductions, et du lieutenant-colonel Borson, chef du service du dessin, propose que la gravure lithographique forme un atelier à part entière avec des presses lithographiques en nombre suffisant, ainsi que du matériel permettant d'utiliser les récents procédés de la photolithographie. Enfin, pour pallier les éventuelles fuites de renseignements dues au transport des pierres à corriger, cas qui se présente alors avec les reconnaissances menées par des officiers sur la frontière de l'Est, de Milly propose de cacher par de la gélatine les parties à modifier sur des épreuves à report tirées des cuivres. Lorsque l'épreuve est décalquée sur pierre, des blancs apparaissent que le lithographe corrige. Mais les dépenses financières en matériel et en personnel, ainsi que la place contrainte des locaux du Dépôt ont raison de ces initiatives<sup>85</sup>. Pourtant, les risques soulevés par le capitaine de Milly sont effectifs : dans un rapport sur le lithographe Gratia, ancien dessinateur graveur du ministère de la Guerre travaillant pour l'École des Ponts et Chaussées, le commissaire de l'imprimerie et de la librairie Diet souligne le danger qu'il y a pour les administrations de laisser chez un imprimeur privé, en plus du matériel idoine pour les imprimer, les pierres lithographiques appartenant aux administrations :

« avec la possession d'une presse dont le possesseur peut se servir sans que les épreuves qui en sortiront portent son nom, il peut en résulter des inconvénients très graves, ainsi que cela est déjà avisé l'an dernier au ministère de la Guerre, où avec la presse qui sert à l'administration, on fit un tirage de 500 exemplaires

---

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 106.

<sup>85</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898...*, *op.cit.*, t. II, p. 107.

d'un plan de Constantine qui fut placé dans un ouvrage qui se vend rue de Jacob et on se garde bien de déposer ce plan puisque ceux qui l'avaient fait ne croyaient pas que leur [projet?] serait connu »<sup>86</sup>.

En outre, un rapport de Cavé du 30 septembre 1839 souligne que Gratia avait été muté au ministère des Travaux publics suite à un concours et à titre d'avancement, mais que durant son service au Dépôt de la Guerre, il avait « été chargé de la gravure du plan de la prise de Constantine, d'Oran, de Kolea, de celle des camps de Compiègne et de Fontainebleau »<sup>87</sup>. Le graveur aurait-il vendu à un auteur ou un éditeur privé pour son propre profit, le travail réalisé au Dépôt ? Par ailleurs, le 15 juillet 1850 le général Morin, alors chef du Dépôt, rappelle qu'aucune carte ne peut être délivrée sans ordre écrit du général chargé du Dépôt de la Guerre<sup>88</sup>. Quelques années plus tard, c'est sur la présence nocturne des graveurs que se porte l'inquiétude. En 1855, une note rapporte la visite du chef du bureau du service intérieur, Eyssautier, qui s'inquiète de cette présence non encadrée aux heures tardives : « il a fait observer que cette mesure présentait des inconvénients sérieux pour la sécurité du ministère, à une heure ou il ne reste aucun garçon de bureau »<sup>89</sup>.

Bien que présentant des avantages, le recours à des prestataires suscite des interrogations quant aux risques potentiels que la circulation de l'information peut représenter. Si les forces internes avaient été suffisamment développées et adaptées à la production des cartes, le Dépôt de la Guerre n'aurait peut-être pas eu ce rôle de commanditaire auprès des imprimeurs privés. En outre, le Dépôt, dans sa recherche perpétuelle de la création de cartes de qualité, se montre ouvert aux nouvelles techniques au point d'en imposer l'usage en son sein, si elles semblent prometteuses en termes de rendement, d'efficacité ou de précision.

Les techniques employées par le Dépôt ou sur son ordre sont en effet variées et reflètent les innovations technologiques de l'imprimerie au XIX<sup>e</sup> siècle. Si la première moitié du siècle avait vu le triomphe de la gravure sur cuivre, longue, laborieuse, mais permettant un rendu de détail précis, les années 1850 voient se succéder les innovations, dont le Dépôt de la Guerre tente de s'emparer afin de gagner en efficacité et en qualité d'impression. En 1833 paraît le premier cahier de la nouvelle carte de France. Elle est peu demandée à ses débuts, notamment en raison de son prix élevé, et chaque passage des planches de cuivre à l'impression en altère la qualité. Aussi le Dépôt se tourne vers les procédés lithographiques et autographiques pour pallier les inconvénients du cuivre. Dans un rapport adressé au ministre de la Guerre en juillet 1853, le directeur du Dépôt de la Guerre Blondel alerte sur la nécessité de préserver les cuivres

---

<sup>86</sup> AN, F/18/1771, dossier Gratia, rapport du commissaire de la librairie Diet du 6 août 1839.

<sup>87</sup> *Ibid.*, rapport du Directeur de l'imprimerie et de la librairie Cavé du 30 septembre 1839.

<sup>88</sup> SHD, GR/2/M/5, ordre, 15 juillet 1850.

<sup>89</sup> SHD, GR/3/M/263, note relative aux travaux de gravure, 22 octobre 1855.

gravés, fragiles et très exploités. Un atelier d'électrotypie voit alors le jour au Dépôt<sup>90</sup>, destiné à reproduire par électrolyse les plaques de cuivre. Projet coûteux (environ 10 000 francs), l'installation de cet atelier se fait sur plusieurs années budgétaires. Le commandant Servier, au fait de ces techniques, est le premier chef de cet atelier secondé par un galvanoplaste professionnel<sup>91</sup>. En 1856, la galvanoplastie<sup>92</sup> fait officiellement son entrée au Dépôt. En 1860, la technique de l'aciérage des planches est adoptée. Ce procédé permet une plus grande résistance de la planche gravée, sans devoir la copier par galvanoplastie.

De nouvelles techniques de gravure sont aussi expérimentées au Dépôt. En 1855, Poitevin fait breveter sa technique de gravure sur gélatine. Elle consiste à étendre sur une surface de la gélatine avec du bichromate de potasse, qu'on laisse sécher à l'obscurité et à l'horizontal avant de la soumettre ensuite à la lumière à travers un négatif photographique, comme pour obtenir un positif sur papier. Après un certain temps d'exposition au soleil, on laisse tremper dans l'eau jusqu'à ce que la partie non impressionnée, devant former le relief du dessin, soit gonflée. La planche est ensuite rincée pour enlever le bichromate non décomposé. On réalise ainsi un moule à métalliser pour obtenir une planche en métal à passer en presse. En 1857, un artiste du Dépôt de la Guerre, Orgiazzi, ayant vingt-sept ans de service à son actif, soumet à sa hiérarchie les procédés par lesquels il « obtient une nouvelle gravure sur zinc en noir et couleur, avec reproduction en cuivre par la pile », aussi précise que sur cuivre mais moins onéreuse<sup>93</sup>. Alexis Orgiazzi prend un brevet de quinze ans et en offre la primeur au Dépôt de la Guerre<sup>94</sup>. Fin 1858, un autre graveur propose des améliorations de son invention<sup>95</sup>.

De même, l'invention puis la diffusion des procédés photographiques ne manquent pas d'intéresser le Dépôt de la Guerre. L'application de la photographie au reportage de guerre, durant la guerre de Crimée et celle de Sécession, pousse Napoléon III à dépêcher sur place après les combats (fin 1855) un auteur de panoramas, Jean-Charles Langlois (1789-1870)<sup>96</sup>. La capacité qu'a la photographie de restituer le réel avec fidélité ne pouvait manquer d'intéresser le Dépôt. En effet, par rapport à une entreprise de triangulation, représentation et gravure, le tout à l'échelle, la photographie présente plusieurs avantages : fidélité, rapidité, capacité de changement d'échelle avec exactitude et simplicité des opérations. Ainsi que le note le capitaine

---

<sup>90</sup> Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898...*, *op.cit.*, t. II, p. 122.

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> Technique permettant de reproduire des objets métalliques par électrolyse.

<sup>93</sup> SHD, GR/3/M/263, lettre d'Alexis Orgiazzi au colonel (?), vers 1857.

<sup>94</sup> INPI, 1BB 31795, brevet n°31795, 21 avril 1857, [en ligne] <archives.inpi.fr/> (consulté 05/09/2024).

<sup>95</sup> SHD, GR/3/M/263, lettre de Belin (?) 11 novembre 1858.

<sup>96</sup> Ancien officier d'Empire, Langlois profite de son statut de demi-solde sous la Restauration pour se perfectionner en peinture puis en photographie. Il se spécialise en scènes militaires et travaille à représenter la campagne d'Espagne et celle d'Algérie. Il utilise la photographie pour documenter la guerre de Crimée. Luc DESMARQUEST, « Jean-Charles Langlois, panoramiste et photographe », *Bulletin de la Sabix*, n°52, 2013, [en ligne] <journals.openedition.org/sabix/1168>, DOI : 10.4000/sabix.1168 (consulté 08/09/2020).

de Milly en 1867 :

« La puissance de reproduction de la photographie est [...] comparable à la puissance des transmissions de l'électricité, elle consiste dans ce fait que 100 000 lignes combinées dans un dessin sont reproduites à l'échelle prescrite dans le même temps qu'une seule ligne, sans que les causes des déformations viennent altérer ce merveilleux résultat »<sup>97</sup>.

La rapidité d'exécution, copie et tirage est mise en avant dans ce même rapport, qui prend en exemple le cas de la carte du Mexique réalisée par le général Scott en quatre feuilles et dont le Dépôt doit fournir rapidement cinquante tirages, en novembre 1864 :

« [...] cette carte devenue très rare ne fut laissée que pendant trois heures à la disposition de la photographie ; elle fut sur-le-champ reproduite en quatre clichés et malgré la mauvaise saison, on parvint à faire en sept jours un tirage de 200 feuilles formant les cinquante exemplaires demandés »<sup>98</sup>

En 1859 est donc ouvert un atelier de photographie appliqué à la cartographie dans les locaux du Dépôt<sup>99</sup>. Le capitaine de Milly, chargé de la constitution du laboratoire<sup>100</sup>, est placé à sa tête, en vertu des divers essais auxquels il s'était livré dès 1853<sup>101</sup>. Or en cette année 1859, la guerre d'Italie éclate. Il faut donc fournir aux armées des cartes du territoire italien. Les plus fidèles et actuelles dont le Dépôt dispose, en peu d'exemplaires, sont des cartes autrichiennes du Lombardo-Vénétien<sup>102</sup>. Le recours aux prestataires du Dépôt se montre infructueux :

« [...] les industriels qui avaient annoncé qu'ils pourraient les reproduire, et qui en avaient même fourni la preuve, dans une certaine limite, se déclarèrent impuissants au moment d'utiliser leurs services. La photographie restait seule, seule elle tint, non seulement autant, mais plus qu'elle n'avait promis »<sup>103</sup>.

En effet dès le 20 mai 1859, soit à peine un mois après le début des hostilités, le Dépôt est en capacité d'envoyer à l'armée les premières cartes photographiées. Fort de cette première expérience concluante, l'atelier de photographie est utilisé après la guerre, lors de la reprise des travaux de la carte de France<sup>104</sup>. Pour assurer ces travaux, le capitaine de Milly et son homme de peine sont longtemps seuls à officier. Ils travaillent à adapter les manipulations photographiques communes à la reproduction des cartes, pour la représentation du relief par exemple, qu'il faut restituer tout en effaçant les ombres et demi-teintes que le procédé photographique engendre<sup>105</sup>. De même, des travaux sont menés pour ôter aux épreuves leurs teintes sans dégrader la qualité de l'image. Mais le principal écueil auquel se heurte la photographie reste le nombre de reproductions à fournir. En effet, le tirage ne se faisant qu'épreuve par épreuve, il est malaisé de tirer un grand nombre d'exemplaires d'une même

---

<sup>97</sup> SHD, GR/3/M/263, note sur l'emploi de la photographie au DG, CNE de Milly, 1<sup>er</sup> juillet 1867.

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> Paul D'HOLLANDER (ingénieur général), « L'œuvre cartographique du Dépôt de la Guerre », art.cit., p. 52.

<sup>100</sup> SHD, GR/3/M/263, note sur l'emploi de la photographie au DG, CNE de Milly, 1<sup>er</sup> juillet 1867.

<sup>101</sup> *Ibid.*, Rapport non daté sur la photographie.

<sup>102</sup> *Ibid.*, note sur l'emploi de la photo au DG, CNE de Milly, 1<sup>er</sup> juillet 1867.

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> SHD, GR/3/M/263, Rapport non daté sur la photographie et note sur l'emploi de la photographie au DG, CNE de Milly, 1<sup>er</sup> juillet 1867.

<sup>105</sup> *Ibid.*, Note sur l'emploi de la photo au DG, CNE de Milly, 1<sup>er</sup> juillet 1867.

carte. L'atelier est agrandi à la fin de l'année 1864<sup>106</sup>. La photographie s'impose comme une activité incontournable et indispensable<sup>107</sup>, la « présence de l'atelier photographique permet[tant] de dupliquer les cartes en toutes circonstances »<sup>108</sup>.

## **C) Diffuser les cartes et plans : vers une ouverture du système de vente**

Les coûts financiers considérables pour l'établissement des cartes d'une part, et les besoins cartographiques des administrations civiles d'autre part, engagent le Dépôt à étendre sa clientèle et à vendre les cartes dans le commerce. Cette double clientèle militaire et civile constitue en conséquence un vivier de clients plus important et aux besoins divers. Paul d'Hollander estime qu'en 1801, seules six cartes sont gravées et vendues. En 1808, date à laquelle le Dépôt de la Guerre édite son premier catalogue des cartes mises en vente<sup>109</sup>, on y propose une quarantaine de cartes, tandis qu'en 1870, deux-cent-cinquante cartes sont disponibles, soit mille sept-cents feuilles de formats différents<sup>110</sup>. Comment le Dépôt de la Guerre arrive-t-il à écouler ces cartes ? La diffusion dépend d'une logique commerçante, régulée par des marchés publics qui organisent eux-mêmes une sorte de monopole, de privilège comme la librairie en connaissait sous l'Ancien Régime. Pourtant à compter de la deuxième moitié du siècle, ce marché s'ouvre, laissant plus de place à la concurrence et de libertés aux détenteurs des marchés. La trace de ces derniers transparaît dans deux types de sources, d'une part les documents administratifs régissant le marché, lorsqu'ils subsistent dans les services d'archives, et d'autre part les catalogues de libraires. C'est ainsi qu'on parvient à reconstituer le système mis en place pour la vente des cartes, ainsi que son évolution vers une ouverture de plus en plus large jusqu'en 1870.

### **1) Un système de vente par privilège (1815-1848)**

Jusqu'à l'ordonnance du 14 septembre 1822<sup>111</sup>, le ministère de la Guerre récupère en propre les bénéfices de la vente des cartes, qui viennent ainsi gonfler sa trésorerie : la perspective d'augmenter son budget devait motiver les choix du Dépôt quant à la sélection du

---

<sup>106</sup> *Ibid.*, Note sur l'emploi de la photographie au DG, CNE de Milly, 1<sup>er</sup> juillet 1867.

<sup>107</sup> Cela suscite une littérature professionnelle dont l'ouvrage de Paté, *Application de la photographie à la topographie militaire*, paru chez Cosse et Dumaine en 1862.

<sup>108</sup> SHD, GR/3/M/263, Rapport sur l'organisation du DG remis au ministre le 14 septembre 1867.

<sup>109</sup> MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE, *Le Service géographique de l'armée... op.cit.*, p. 23.

<sup>110</sup> Paul D'HOLLANDER (ingénieur général), « L'œuvre cartographique du Dépôt de la Guerre », art.cit., p. 52.

<sup>111</sup> Suite à cette ordonnance, les ministères n'ont plus le droit d'augmenter leur budget par le truchement de recettes particulières. Ces fonds provenant d'une source autre que du crédit législatif devaient être versés au trésor.

revendeur. Mais ensuite, c'est au Trésor que bénéficient les fonds de la vente des cartes<sup>112</sup> ; le Dépôt est sans doute moins sensible à cette vente, pourvu toutefois que sa rentabilité pousse la Chambre à augmenter le budget qui lui a été alloué. Le Dépôt doit donc intensifier les ventes. Une note datée de façon incertaine de 1828 indique :

« Le produit des cartes gravées serait plus considérable si l'on faisait à l'égard de celui qui en a la vente, le même sacrifice que l'on fait dans toutes les librairies, la remise d'[un cinquième] ne lui suffit pas pour qu'à son tour, il en fasse un[e] à d'autres marchands, dès lors qu'il est restreint à la vente des objets que l'on veut acheter chez lui, et ne peut chercher à l'étendre, puisqu'il ne peut procurer aucun avantage à ceux qui s'en chargeaient ; ici comme ailleurs, il faut semer pour récolter ! »<sup>113</sup>

Les archives du Dépôt de la Guerre recèlent un contrat datant de 1829, soit l'année où l'on autorise le recours aux marchés. Les accords passés antérieurement relèvent sans doute d'un mode contractuel analogue à un marché ; avant 1829, la vente des cartes du Dépôt est assurée par un libraire, Charles Picquet père, dont on dispose d'un « relevé des objets composant le fonds d'assortiment » avec état des articles vendus daté du 31 décembre 1825<sup>114</sup>. Son fils perpétue l'entreprise éditoriale de géographie, quai Conti, et bénéficie de la continuation du privilège de vente pour le Dépôt de la Guerre, peu de temps après avoir succédé à son père. Le 12 août 1829 un marché est ainsi passé devant notaire<sup>115</sup> entre le marquis et maréchal de camp des armées du Roi Jean Nicolas Edme Marie de la Chasse de Vérigny, représentant le Dépôt de la Guerre<sup>116</sup> et Pierre Charles Picquet (fils), « géographe ordinaire du Roi et de son altesse royale le Duc d'Orléans ».

Ledit marché accorde à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1830 « pour dix-huit années consécutives, le privilège exclusif de la vente des cartes, plans et dessins gravés, ainsi que des ouvrages imprimés des fonds du Dépôt de la Guerre »<sup>117</sup>. Ce monopole, concédé pour presque vingt ans, ne se limite donc pas aux cartes et couvre l'ensemble de la production du Dépôt. On comprend, à la lumière de ces trois éléments de durée, d'exclusivité et de nature de la marchandise, l'intérêt que représente un tel marché pour un imprimeur-libraire. En effet, la durée du contrat associée à l'exclusivité lui assurent une clientèle et un fonds de roulement sur le temps long, tout en lui garantissant une réputation, alors même que la diversification des produits renforce la stabilité de son commerce. Cela dit, ce type de marché reste contraignant. En effet, l'adjudicataire doit fournir « pour garantie de sa gestion un cautionnement de 6 000 francs »<sup>118</sup>, soit la somme

---

<sup>112</sup> SHD, GR/2/M/5, Proposition de modification de l'état des employés du DG, 1<sup>er</sup> mars 1823.

<sup>113</sup> *Ibid.*, note de 1828 ?

<sup>114</sup> SHD, GR/3/M/333, relevé des objets composant le fonds d'assortiment de Charles Picquet au 31 décembre 1825 avec état des articles vendus depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Charles Picquet père (1771-1827) est lui-même géographe ordinaire du Roi (1816) et du duc d'Orléans. Graveur et éditeur de plans parisiens sous l'Empire, il est également distributeur de cartes gravées pour le Dépôt de la Guerre à partir de 1798. On le nomme en 1806 au Cabinet topographique de l'Empereur, où il reste jusqu'à son décès, survenu le 15 janvier 1827 à Paris.

<sup>115</sup> SHD, GR/3/M/536, Traité entre le DGG et M. Picquet, fait le 12 août 1829.

<sup>116</sup> Le maréchal de Vérigny agit par intérim, le général comte Guillemillot étant alors directeur général du Dépôt.

<sup>117</sup> SHD, GR/3/M/536, Traité entre le DGG et M. Picquet, fait le 12 août 1829.

<sup>118</sup> *Ibid.*

correspondant à la valeur des marchandises remises au libraire<sup>119</sup>, et répondre aux exigences notées dans le traité.

Picquet doit par exemple garder « à sa disposition un certain nombre d'exemplaires de chaque carte, particulièrement celle de Cassini, ainsi que de la nouvelle carte de France, en même temps qu'un certain nombre d'exemplaires de chaque plan ou dessin gravé et de chaque ouvrage imprimé, afin que le débit n'éprouve aucun retard »<sup>120</sup>, car lorsque le Dépôt est fermé par exemple, il ne peut fournir le détaillant. Cela signifie que le libraire doit disposer d'un espace de vente et de stockage adapté. Ce stock est enrichi chaque fois qu'une publication du Dépôt de la Guerre est autorisée ; au contraire, certaines productions peuvent être retirées du commerce à titre temporaire ou définitif (art. 1). Le libraire doit donc gérer précisément sa marchandise, le Dépôt ne lui livrant les exemplaires que « sur une demande et un reçu signé de lui ». Chaque document porte « l'empreinte d'un timbre particulier se rapportant au Dépôt de la Guerre » (art. 3), pratique se rapprochant d'un estampillage censé décourager la contrefaçon ou la reproduction, et est facturé au libraire au prix fixé par le gouvernement. Il doit revendre l'objet à ce prix fixé « sauf son droit de commission » (art. 5). Aussi chaque trimestre, Picquet doit rendre « un compte en matière et deniers du montant des ventes qu'il a faites [...] » (art. 6).

Les articles 8 et 12 précisent, quant à eux, les arrangements financiers. Picquet reçoit « à titre d'indemnité, une remise sur les prix auxquels les différents objets vendus, soit aux officiers et administrateurs de l'armée de terre et de mer, soit aux administrateurs et fonctionnaires civils [...], soit à des particuliers », remise d'un cinquième pour les cartes, plans gravés et ouvrages imprimés et d'un tiers pour les gravures « de figures ou de vues », prélevée sur le montant de chaque règlement. Le Dépôt de la Guerre se décharge de la livraison des produits aux officiers et administrateurs susnommés au profit de Picquet, qui doit leur accorder la remise du sixième sur le prix fixé pour les particuliers, en échange d'un bon que le directeur du Dépôt délivre aux officiers et administrateurs le nécessitant. Enfin, à la fin de chaque mois ou de chaque trimestre, le libraire est tenu de verser les bénéfices des ventes (art. 11). Ces versements se font auprès du Trésor, tandis que les comptes vérifiés font l'objet de liquidations spéciales revues à la comptabilité générale du ministère de la Guerre. Le directeur du Dépôt de la Guerre reçoit les récépissés des versements faits au Trésor par le libraire, qui lui servent à dresser un bilan comptable annuel de la vente des produits du Dépôt. Ce bilan permet aux autorités de constater les quantités et valeurs vendues par l'intermédiaire du libraire, ainsi que ce qui a été délivré par ordre du ministre ou du directeur du Dépôt pour les besoins des armées

---

<sup>119</sup> *Ibid.*, article 7.

<sup>120</sup> *Ibid.*, article 2.

et administrations<sup>121</sup>.

Cette série de contraintes, doublée de la modestie des indemnités (20 et 33% de remise), est allégée par le fait que la publicité demeure assurée par le Dépôt de la Guerre. Le directeur est chargé de faire insérer au *Journal officiel* toutes les nouvelles publications de ses ouvrages « sans préjudice de tous les moyens que Monsieur Picquet jugera convenable d'employer pour le même objet », dans la mesure où le libraire n'a pas, à la différence de l'administration « la facilité de faire insérer dans tous les journaux les notes nécessaires pour annoncer la publication de ses ouvrages »<sup>122</sup>. Il n'en demeure pas moins que la publication et la diffusion de catalogues commerciaux restent à la charge du libraire<sup>123</sup>. En outre, la parution de la nouvelle carte de France bouleverse le paysage de la vente de cartes dominée jusqu'alors par celle de Cassini. Une note de 1833 adressée par le directeur du Dépôt de la Guerre au ministre propose de revoir l'acte avec Picquet et d'« adopter une échelle décroissante de remises, en raison de l'élévation graduelle des ventes »<sup>124</sup>, due à la publication progressive de la nouvelle carte de France, dont l'administration pensait que la vente serait rapidement rentable : « On établit que la vente de 5 000 exemplaires de la nouvelle carte de France, dont on espère le placement, assurera à M. Picquet le bénéfice d'un million quatre cent six mille francs », ce que le libraire juge inexact<sup>125</sup>. Picquet estime également qu'il ne faut pas non plus

« ajouter aux remises accordées sur les ventes des feuilles de la nouvelle carte, la totalité des bénéfices sur les autres produits du Dépôt, pour la raison que la majeure partie viendra en déduction, puisque la vente des cartes de Cassini, objet principal des recettes, décroîtra au fur et à mesure de l'émission de nouvelles feuilles dans le commerce »<sup>126</sup>.

## 2) La contestation du privilège (1845-1848)

Malgré les contraintes, la détention du marché fait l'objet de convoitises. Les ressources pécuniaires que le Dépôt de la Guerre tire de la vente des cartes s'élèvent à environ 100 000 francs par an si l'on en croit un rapport de 1842 portant sur le budget 1843<sup>127</sup>. Or un seul agent de vente est attaché au Dépôt. Aussi certains libraires ne manquent pas d'attaquer le principe-même du privilège<sup>128</sup>. C'est ce qui ressort d'une lettre que le libraire de géographie Gilbert-

---

<sup>121</sup> SHD, GR/3/M/536, Note relative au marché Picquet, s.d.

<sup>122</sup> *Ibid.*, Traité entre le DGG et M. Picquet, fait le 12 août 1829, article 14.

<sup>123</sup> *Ibid.*

<sup>124</sup> *Ibid.*, Note pour le Ministre de la Guerre, 23 mars 1833.

<sup>125</sup> Selon ses propos relayés dans la note, le marché n'avait plus que quinze ans à courir et la nouvelle carte de France, dont les livraisons n'arrivaient que très progressivement, ne serait pas terminée avant vingt-quatre ans, aussi le tirage de 5 000 exemplaires lui semblait irréalisable, au vu de l'expérience de la carte de Cassini, qui, produite entre 1750 et 1788, n'était toujours pas arrivée à ce tirage dans les années 1830.

<sup>126</sup> SHD, GR/3/M/536, Note pour le ministre de la Guerre, 23 mars 1833.

<sup>127</sup> Cité dans Henri Marie Auguste BERTHAUT, *La carte de France, 1750-1898...*, op.cit., t. 1, p. 269.

<sup>128</sup> Louis Hachette subit les mêmes attaques quand il est nommé libraire de l'Université dans les années 1830.

Gabriel Andriveau-Goujon (1805-1884)<sup>129</sup> adresse en décembre 1845 au ministre de la Guerre. Véritable réquisitoire, cette lettre rappelle que les « marchands de cartes géographiques » ont déjà dénoncé le privilège dont jouit Picquet et que leurs réclamations, émises à la tribune de la Chambre des députés, sont restées lettre morte<sup>130</sup>. Selon Andriveau-Goujon, qui reprend le commerce de cartes géographiques paternel en 1825<sup>131</sup>, le détenteur du marché abuse de son privilège en refusant de fournir les autres marchands de cartes en produits du Dépôt de la Guerre « avec la remise qu'il fait d'habitude au commerce ». Ce comportement aurait causé à la vente des cartes du Dépôt

« un préjudice considérable car il n'est pas un seul marchand qui n'aille chez lui à contre-cœur et qui n'appelle de tous ses vœux la fin d'un privilège qui réduit la vente au quart de ce qu'elle serait si elle était libre. Le chiffre minime de 14 000 francs accusé par le dernier budget en dit plus qu'[il] ne pourr[ait] le faire »<sup>132</sup>.

Andriveau-Goujon se fait le porte-parole de ses confrères en demandant, sinon l'annulation du privilège, du moins son non-renouvellement, et souhaite que le Dépôt fasse pression pour que les marchands de cartes puissent obtenir de leur fournisseur Picquet la remise ordinaire. Il propose par la même occasion qu'on ouvre au Dépôt de la Guerre un compte aux maisons qui en feraient la demande, dans un maximum de trois ou quatre « jusqu'à concurrence d'une certaine somme que ces maisons auraient préalablement déposée au Trésor et de réduire à 15% pour tous la remise de 20% qui est accordée aujourd'hui à Picquet ». Ceci tout d'abord pour redynamiser la vente des cartes en instaurant une libre concurrence (restreinte, certes) et en augmentant le bénéfice de la vente par la diminution des remises. Le deuxième objectif consiste en l'apaisement des marchands de cartes par la dissolution d'un privilège jugé inique<sup>133</sup>.

Andriveau-Goujon expose pour finir l'exemple du Dépôt de la Marine, commandé alors par l'amiral de Hell<sup>134</sup> et qui dispose d'un marché avec une maison de librairie. Le Dépôt de la Marine propose au milieu du siècle de céder à la politique de la libre concurrence<sup>135</sup> ; en effet, il passe un marché avec le libraire Robiquet, à qui il accorde 30% de remise sur le produit de ses ventes, avec le projet de passer à 35%. Jean-Baptiste Robiquet (1806-1875) travaille dans la librairie maritime depuis les années 1830. Un rapport en date de 1838 signale qu'il a repris

---

<sup>129</sup> Libraire-géographe, il reprend l'entreprise paternelle qu'il exploite sous la même raison sociale, « J. Andriveau-Goujon ». Son fils Eugène prend sa suite (voir Ronald Vere TOOLEY, *Dictionary of mapmakers*, Hertfordshire, Tring, 1999-2004, p. 33).

<sup>130</sup> SHD, GR/3/M/536, lettre d'Andriveau-Goujon au ministre de la Guerre, 16 décembre 1845.

<sup>131</sup> ROMAN D'AMAT *et ali.*, *Dictionnaire de biographie française*, t. II, Paris, 1936, col. 1004.

<sup>132</sup> SHD, GR/3/M/536, lettre d'Andriveau-Goujon au ministre de la Guerre, 16 décembre 1845.

<sup>133</sup> Dans les années 1837-1845, les libraires scolaires protestent de même contre le privilège indirect dont jouit Louis Hachette en tant que libraire officiel de l'Université : les mentalités ont changé depuis l'Ancien Régime.

<sup>134</sup> SHD, GR/3/M/536, note du général Pelet sur le marché relatif à la vente des cartes, plans etc. du DGG, 9 novembre 1847.

<sup>135</sup> *Ibid.*, lettre d'Andriveau-Goujon au Ministre de la Guerre, 16 décembre 1845.

quelque temps auparavant une boutique « connue dans l'origine sous le nom de Guillaume Delisle, géographe du roi, puis Philippe Buache, puis enfin Dezauche de père en fils, pour exercer le commerce des cartes géographiques et hydrographiques »<sup>136</sup>.

Breveté en mai 1860 à titre de régularisation, Robiquet exerce la librairie depuis son arrivée de Normandie à Paris en 1824, où il se fait une spécialité des cartes marines et des livres sur l'hydrographie. Aussi le choix de ce prestataire par le Dépôt de la Marine n'est guère surprenant, d'autant que Robiquet succède à Jean-Claude Dezauche (1745-1829), issu d'une famille versée dans les cartes hydrographiques depuis l'Ancien Régime<sup>137</sup> et détenteur du monopole de la vente des cartes marines jusqu'à sa cessation d'activité en 1824. Il semble qu'un des fils Dezauche, Jean-André, en reprenant l'entreprise de son père, conserve le privilège de l'entrepôt et de la vente des cartes de la Marine, sans que l'on sache vraiment à quel moment cesse ce privilège, son activité étant attestée jusqu'en 1849 alors que Robiquet est encore détenteur du privilège courant jusqu'en 1848<sup>138</sup>. Lorsqu'il est question d'établir un nouveau marché, le ministère de la Marine exige que Robiquet cesse une activité qu'il avait développé, la gravure et la publication en son nom de cartes réduites réalisées d'après celles de la Marine, qui souhaite récupérer les cuivres de ces cartes réduites afin d'enrayer ce qu'elle perçoit comme un vol. Le refus de Robiquet engendre une suspension des négociations relatives au marché.

Après avoir constaté que le Dépôt de la Marine ne débite à Paris qu'une faible quantité de cartes, l'amiral de Hell propose au tournant de l'année 1848 d'établir dans chacun des ports de guerre, recelant une clientèle plus nombreuse, un agent correspondant du Dépôt pour un traitement direct des commandes<sup>139</sup>. Un *Règlement sur le service des cartes* paru au *Bulletin officiel de la Marine*<sup>140</sup> en 1868 rappelle que le « service des cartes est centralisé au Dépôt de la Marine » (art. 1), mais que le personnel de ce service est réparti à Cherbourg, Brest, Toulon, Lorient et Rochefort. Il est chargé de faire remonter au service central « un état des existants, des mouvements trimestriels et quantités qui leur seraient nécessaires » tous les trois mois (art. 19), après avoir procédé à l'« approvisionnement de la majorité, au remplacement et à la lacération des cartes supprimées, à la délivrance des cartes aux bâtiments de la flotte, à leur remise au retour de campagne » (art. 18). Des cartes sont également disponibles dans les ports commerciaux (art. 13)<sup>141</sup> : « Dans les ports de commerce, le commissaire de l'inscription

---

<sup>136</sup> AN, F/18/1820, dossier Robiquet.

<sup>137</sup> AN, F/18/1755/B, dossier Dezauche. Jean-Claude Dezauche rachète en 1780 le fonds de son oncle Philippe Buache et de son associé Guillaume Delisle. Il obtient ainsi le monopole de la vente des cartes de la Marine.

<sup>138</sup> Il ne s'agit sans doute pas d'un monopole exclusif.

<sup>139</sup> SHD, GR/3/M/536, Note du général Pelet sur le marché relatif à la vente des cartes, plans etc. du DGG, 9 novembre 1847.

<sup>140</sup> BOM, 2<sup>e</sup> semestre 1868.

<sup>141</sup> BOM, n°223, 7 mars 1867.

maritime [...] retire du Dépôt du soumissionnaire les cartes défectueuses. Ces cartes sont renvoyées au Dépôt de la Marine pour y être lacérées. La valeur des cartes ainsi retirées du commerce est déduite du compte courant du soumissionnaire ».

Malgré l'exemple de la Marine mis en exergue par Andriveau-Goujon, force est de constater l'échec des négociations des libraires avec le Dépôt de la Guerre. Toutefois, une note du général Pelet datée de novembre 1847 montre que le Dépôt ne se désintéresse pas de la question. Après s'être rapproché du Dépôt des cartes et plans de la Marine avec qui il s'est avéré impossible de trouver un marché commun, le général Pelet propose trois solutions : continuer le marché courant, céder à Andriveau-Goujon, « plus constan[t] adversair[e] de M. Picquet » en ouvrant des comptes pour trois ou quatre maisons d'édition avec réduction de la remise à 15%, ou encore passer un nouveau marché avec concurrence et publicité.

C'est la première solution qui a la préférence du directeur du Dépôt de la Guerre en raison notamment de l'« exigüité de la somme » en jeu, la moyenne des ventes de cartes entre 1841 et 1847 s'élevant à 21 000 francs<sup>142</sup>. De plus, l'activité de la maison Picquet étant ancienne dans le domaine, le libraire, « connu [...] dans toute l'Europe »<sup>143</sup> dispose d'une clientèle déjà établie quoique « peut-être un peu négligée ». Alors que le sujet du marché de la vente des cartes et plans du Dépôt de la Guerre est évoqué dans le cadre de la discussion sur le budget de la Guerre (séance de la Chambre des députés du 9 juillet 1847) et qu'il est dénoncé par M. Delespant comme étant illégal, le général Trézel, ministre de la Guerre annonce que le marché Picquet ne serait pas reconduit à son expiration le 31 décembre et qu'une publicité serait faite<sup>144</sup>. Aussi Andriveau-Goujon s'empresse-t-il, dès décembre 1847, de proposer sa candidature au privilège qu'il conspuait tant qu'il en était privé<sup>145</sup>. Le libraire ne manque pas de faire part de sa colère au ministre de la Guerre lorsqu'il apprend le renouvellement du marché Picquet<sup>146</sup>...

### **3) De 1848 à 1870, un système plus ouvert**

Selon le projet subsistant<sup>147</sup>, le nouveau marché court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1848 pour six ans et non plus dix-huit. En outre, Picquet reçoit en dépôt « comme fonds d'assortiment un certain nombre d'exemplaires de la nouvelle carte de France, de celle de Cassini » et autres

---

<sup>142</sup> Auxquels il faudrait ajouter le profit fait par l'agent du Dépôt sur les ventes directes qui se font au magasin après remise aux particuliers et surtout aux négociants (20%) et les frais de vente, soit environ 2 800 francs, selon les calculs du général Pelet. SHD, GR/3/M/536, Note du général Pelet sur le marché relatif à la vente des cartes, plans etc. du DGG, 9 novembre 1847.

<sup>143</sup> *Ibid.*

<sup>144</sup> *Ibid.*, lettre d'Andriveau-Goujon au ministre de la Guerre, 4 mars 1848.

<sup>145</sup> *Ibid.*, lettre d'Andriveau-Goujon au ministre de la Guerre, 1<sup>er</sup> décembre 1847.

<sup>146</sup> *Ibid.*, lettre d'Andriveau-Goujon au ministre de la Guerre, 4 mars 1848.

<sup>147</sup> *Ibid.*, Projet de traité entre le Dépôt général de la Guerre et M. Picquet.

imprimés, sans que la valeur ne dépasse 12 000 francs, contre 6 000 dans le traité de 1829<sup>148</sup>. Ces articles doivent porter un timbre du Dépôt, hormis ceux qui sont « remis gratuitement aux divers services publics par la Direction du Dépôt elle-même, ou d'après son ordre, par l'entremise de M. Picquet »<sup>149</sup>. Est désormais inscrite l'obligation de fournir les productions du Dépôt aux marchands qui en feraient la demande écrite, avec une remise valant la moitié de celle qui était accordée à Picquet, le prix de chaque article étant fixé par le ministre sans possibilité pour le libraire de les débiter plus cher (art. 7). Nouveauté inspirée de la Marine, des dépôts de cartes doivent être établis dans plusieurs villes à la charge de Picquet qui « supportera tous les frais résultants de ces dépôts et demeurera garant et responsable du fait de ses préposés ou dépositaires » (art. 10)<sup>150</sup>. Rien ne nous permet de conclure à leur fondation effective. Par ailleurs, l'article 11 reprecise l'obligation de livrer aux officiers et administrateurs des armées ou civils avec une remise de 6% sur le prix fait aux particuliers. La commission de Picquet est revue à la baisse, passant de 6% à 5%, à titre de frais de recouvrement (art. 12). Enfin est entérinée l'obligation pour Piquet d'avoir recours à la publicité dans les journaux pour faire connaître les productions du Dépôt ainsi que leur prix de vente<sup>151</sup>.

L'édition d'un catalogue annuel spécifique semble susciter moins de suffrage, la mention ayant été biffée dans le projet. Une lettre du 29 juillet 1850 ajoutée par un des chefs de service du Dépôt au colonel Chauvet précise en effet que le catalogue des cartes et ouvrages publiés par le Dépôt n'est plus à jour et qu'il faut en faire dresser un nouveau, qui serait publié par M. Longuet<sup>152</sup>, libraire, « suivant la teneur du marché qu'il a passé avec le Dépôt de la Guerre »<sup>153</sup>. Enfin les procédés comptables demeurent inchangés, un compte en matière et deniers devant être rendu tous les trimestres par Picquet (art. 14), qui recevrait à chaque règlement « à titre d'indemnité, une remise sur les prix auxquels lui auront été comptés les différents objets par lui vendus », à hauteur de 15% prélevée sur le montant de chaque règlement (art. 15). Ainsi le nouveau traité réglant la vente des productions imprimées du Dépôt de la Guerre entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1848 et court théoriquement sur six ans, assurant à Charles Picquet un privilège de distribution jusqu'en 1854<sup>154</sup>.

---

<sup>148</sup> Une série de commentaires adjoints à ce projet laisse penser que certains points furent modifiés. Celui-ci en particulier, une note précisant que « le gouvernement n'a pas de garantie pour le fonds d'assortiment de 12 000 francs ». Pour tout ceci, *ibid.*, divers documents.

<sup>149</sup> *Ibid.*, Projet de traité entre le DGG et M. Picquet.

<sup>150</sup> Ces dépôts sont au nombre de vingt dans le projet : Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, Toulouse, Lille, Toulon, Strasbourg, Metz, Amiens, Orléans, Nîmes, Caen, Montpellier, Reims, Avignon, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Ajaccio, Alger.

<sup>151</sup> Une des propositions impose l'insertion de publicités dans quatre des journaux parisiens disposant du plus d'abonnés et dans les principaux journaux des chefs-lieux départementaux.

<sup>152</sup> Il s'agit peut-être du fils de Louis-François Longuet (1747 ? -18 ?), imprimeur en 1794 de l'École de Mars. Les liens avec l'armée semblent subsister de père en fils...

<sup>153</sup> SHD, GR/3/M/335, lettre au colonel Chauvet, 29 juillet 1850.

<sup>154</sup> Il est possible que l'arrivée au pouvoir de Napoléon III ait entraîné des ruptures de marchés, afin de favoriser

Toutefois, un état des cartes dressé au 31 décembre 1849 cite plusieurs dépositaires de cartes du Dépôt de la Guerre, notamment Longuet, ce qui suggère l'existence d'un privilège partagé ou commun<sup>155</sup>. Sans autre marché conservé, nous sommes obligée d'émettre des hypothèses sur la continuation ou non du système de vente par l'intermédiaire d'un prestataire « exclusif ». C'est dans le fonds des catalogues de libraires que se trouve peut-être la réponse et notamment dans ceux du libraire Andriveau-Goujon, celui-là même qui menait une guerre sans pitié à Charles Picquet sous la Monarchie de Juillet et dont on conserve plusieurs des catalogues de vente depuis 1841 à tout le moins. La première mention des productions du Dépôt de la Guerre apparaît dans l'*Extrait du catalogue des cartes géographiques de J. Andriveau-Goujon, 21 rue du Bac*<sup>156</sup>, daté hypothétiquement de 1857. Court de dix pages, ce petit catalogue offre sa quatrième de couverture aux « Principales publications récentes du Dépôt de la Guerre », mentionnant en particulier la nouvelle carte de France. On peut imaginer qu'à cette date Andriveau-Goujon dispose du ou d'un privilège de vente, à moins que, se fournissant chez Picquet, il ne soit que revendeur sous-traitant. En l'absence de catalogue antérieur dédié à la vente des produits du Dépôt de la Guerre, il est impossible d'affirmer qu'à la fin du marché Picquet signé en 1848, Andriveau-Goujon se soit vu attribuer le privilège de vente.

À supposer qu'il s'agisse encore, après le traité Picquet de 1848, d'un privilège accordé à un seul libraire pour la vente des produits du Dépôt de la Guerre. On peut douter en effet que ce privilège soit inchangé depuis le milieu du siècle, notamment parce qu'un *Catalogue des cartes géographiques, atlas, globes et sphères publiés par E. Andriveau-Goujon*, daté a priori de 1868<sup>157</sup>, comporte un « Catalogue des cartes, plans et autres ouvrages composant le fonds du Dépôt de la Guerre qui se trouvent chez E[ugène]<sup>158</sup> Andriveau-Goujon, éditeur, agent direct pour la vente des produits du Dépôt de la Guerre », alors même que la librairie militaire Dumaine est en charge de cette vente depuis 1858. Pour autant, le terme d'« agent direct pour la vente » ne permet pas de conclure sur la détention d'un privilège ou sur un arrangement de sous-traitance de vente.

Cette superposition de marchés et de statuts témoigne d'une évolution notable dans le fonctionnement de la vente des cartes du Dépôt de la Guerre, sans que les archives permettent de dater précisément l'événement. Un rapport, sans doute de la fin des années 1860 précise :

---

les professionnels marquant leur attachement au régime, comme souvent lorsqu'un changement politique survient. L'ascendance de Charles Picquet dut jouer en sa faveur, son père ayant été géographe au Cabinet de Napoléon I<sup>er</sup>.  
<sup>155</sup> SHD, GR/3/M/333, état des cartes au 31 décembre 1849.

<sup>156</sup> BnF, Q/10/B/517, *Extrait du catalogue des cartes géographiques de J. Andriveau-Goujon* 1857 ?

<sup>157</sup> BnF, 8°Q/10/B/519, *Catalogue des cartes géographiques, atlas, globes et sphères publiés par E. Andriveau-Goujon*, 1868.

<sup>158</sup> Eugène Andriveau-Goujon (1832-1897) succède en 1858 à son père Gilbert-Gabriel (1805-1884) qui a fait fonctionner l'établissement familial sous la raison de son père « J. Andriveau-Goujon » (*Dictionnaire de biographie française, t. II*, Paris, 1936, col. 1004). Les dossiers Andriveau de la série F/18 des AN sont maigres.

« La vente de la carte est attribuée à sept agents : MM. Dumaine, Andriveau, Lanée, Noblet, Challamel, Logerot et Watelier »<sup>159</sup>. Ce glissement du privilège exclusif au partage du marché entre plusieurs prestataires laisse imaginer que suite aux attermolements de la fin des années 1840, le Dépôt se fit à l'idée d'ouvrir le marché et de le développer. C'est ce que suggère la présence de Noblet, libraire de colportage, ou encore de Challamel, spécialisé dans le domaine colonial et ultramarin et qui développe le commerce à destination de l'Algérie.

En mai 1858, une décision ministérielle donne à J. Dumaine, « libraire-éditeur de l'Empereur » et libraire militaire, breveté libraire en février 1844 après plusieurs années dans l'imprimerie<sup>160</sup>, le droit exclusif de vendre les publications du Dépôt de la Guerre. La série Q/10 des catalogues de libraires comprend plusieurs catalogues spécifiques publiés par le libraire pour la vente de ces cartes. Un *Catalogue des cartes, plans et autres ouvrages composant le fonds du Dépôt général de la Guerre dont la vente est autorisée et établie seulement chez J. Dumaine* est ainsi publié, sans doute une fois l'an. La BnF conserve les exemplaires de mars 1859, 1863, 1865, janvier 1874 et 1878. On voit ainsi que le partenariat avec Dumaine se poursuit au-delà de notre période. Si nous ne tenons compte que des trois catalogues qui intéressent notre période d'étude, cela donne un aperçu de sept ans de travail concédé à Dumaine pour la vente des cartes. Ces trois catalogues se caractérisent par une réelle homogénéité dans la forme et dans le fonds, comme en témoigne le tableau de synthèse en annexe<sup>161</sup>. L'ajout de certaines mentions renseigne plus avant sur le commerce mené par Dumaine. En premier lieu, un avis apparaît sur la première de couverture des trois exemplaires. Il justifie le droit du libraire de vendre les cartes du Dépôt de la Guerre :

« En vertu d'une décision ministérielle du 8 mai 1858, le *droit exclusif* de la vente des Cartes, Plans et ouvrages publiés par le Dépôt général de la Guerre, a été concédé à M. J. Dumaine, libraire-éditeur de l'Empereur, c'est donc *à lui seul* que doivent être adressées les demandes, en affranchissant les ports de lettre et d'argent »<sup>162</sup>.

Conséquence de son rôle de distributeur, le libraire est soumis aux contraintes imposées par le Dépôt, à commencer par les retards d'impression. Ainsi le catalogue de mars 1859, sans doute le premier que Dumaine édite après l'obtention du marché, présente-t-il un papillon ajouté après l'impression du catalogue, spécifiant que « la 22<sup>e</sup> livraison de la Carte de France, annoncée aux p. 6 et 12 du présent catalogue, ne sera mise en vente que vers la fin d'avril » et précisant ensuite les titres des nouvelles publications ainsi que la page à laquelle les retrouver. De même, le tableau d'assemblage de la nouvelle carte de France proposé dans le catalogue de 1865 présente un découpage de la France par feuille : les parties déjà publiées sont teintées de

---

<sup>159</sup> SHD, GR/2/M/6, rapport sur l'organisation du 2<sup>e</sup> bureau (v. 1867).

<sup>160</sup> AN, F/18/1747, dossier Chilhaud et F/18/1758, dossier Dumaine.

<sup>161</sup> Annexe 16 : Comparaison des catalogues des cartes de la librairie Dumaine.

<sup>162</sup> BnF, 8<sup>o</sup>Q/10/B/13613,13619 et 13620, couverture. Nous soulignons.

rose, celles qui ne sont pas encore disponibles restent en blanc. Dumaine ne se contente pas du partenariat avec le Dépôt de la Guerre et se lie à partir de 1860 avec le Dépôt des fortifications, qui lui concède « le service du Génie militaire [...] en vertu de lettres ministérielles des 29 décembre 1860 et 14 février 1861 ». En effet les catalogues de 1863 et 1865 consacrent une page entière à ce service particulier qui ne concerne que deux ouvrages : la *Carte de France pour le service du Génie militaire* en 4 feuilles, publiée en 1858 (16 francs) et les *Journaux des sièges faits ou soutenus par les Français dans la Péninsule, de 1807 à 1814*, somme en quatre volumes in-8° et atlas de 24 planches in-folio (50 francs), par le général Belmas.

Toutefois le libraire ne s'arrête pas à ses fournisseurs officiels et rappelle dans une note qu'il « se charge aussi de faire venir les cartes étrangères qui lui sont demandées »<sup>163</sup>, se positionnant de la sorte non pas comme simple revendeur agréé par le ministère, mais comme un professionnel de la vente de livres et de cartes doté d'un réseau de correspondants nationaux et internationaux et d'un savoir-faire technique, puisqu'il est précisé que Dumaine « se charge du collage et du vernissage des cartes, soit en étui, soit montées avec gorge et rouleau et sur châssis »<sup>164</sup>. Sans doute est-ce ce même libraire qui est cité par le chef du deuxième bureau du Dépôt de la Guerre dans les années 1860 :

« Dans le but de faciliter les études relatives à la dernière guerre entre l'Autriche et la Prusse, le bureau topographique de Berlin a fait exécuter en litho-photographie les plans, à grande échelle, des terrains sur lesquels ont été livrés les batailles et combats de cette campagne. Ces plans sont livrés au commerce et *un libraire* a offert au Dépôt de la Guerre de les lui fournir ; mais M. le colonel chef du 2<sup>e</sup> bureau jugera peut-être préférable que le dépôt les demande directement au gouvernement prussien par l'intermédiaire de l'attaché militaire de l'ambassade de la Prusse en France »<sup>165</sup>.

On voit bien que le rôle du libraire dépasse celui de simple distributeur de cartes. À la recherche de nouvelles publications pour alimenter son catalogue, le libraire, en exerçant son métier, touche des problématiques diplomatiques induites par la nature des produits qu'il commercialise.

Nom	Spécialité	Début de marché	Fin de marché
Charles Picquet père	géographie	?	1827
Charles Picquet fils	géographie	1828	1847
Charles Picquet fils	géographie	1848	1853
Andriveau-Goujon	géographie	?	?
Dumaine	art militaire	1858	1878 ?

*Succession des détenteurs du marché de vente des cartes et plans du Dépôt de la Guerre*

<sup>163</sup> BnF, 8°Q/10/B/13620, p. 26.

<sup>164</sup> *Ibid.*, Tableau d'assemblage de la Carte de France du Dépôt de la Guerre au 1/80 000°.

<sup>165</sup> SHD, GR/3/M/263, Note pour M. le colonel chef du 2<sup>e</sup> bureau du DG 1868. Nous soulignons.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le Dépôt de la Guerre et le Dépôt des cartes et plans de la Marine ont un rôle structurant dans l'édition des cartes et plans. Se comportant à la fois comme des auteurs mais aussi comme des éditeurs, les dépôts structurent le monde de la gravure et de l'impression cartographiques, suivant les évolutions que connaissent les différentes techniques. Ils organisent aussi un réseau de libraires qui dépendent de l'instance centralisatrice pour obtenir le droit de vendre la production par monopole ou privilège, durant la majeure partie de notre période d'étude. Il est à remarquer que le choix des institutions se porte souvent, en ce qui concerne l'édition de cartes militaires, vers des maisons de librairie dont le renom date de l'Ancien Régime ou de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'instar de Dezauche, Logerot, Lanée ou Picquet par exemple. La réputation de la maison, son expertise validée par sa subsistance dans le temps, prend le pas sur d'autres considérations, la proximité géographique avec les Dépôts entre autres, voire même en certains cas la spécialisation dans le domaine militaire, en témoigne le cas d'Andriveau-Goujon, éditeur de géographie.

C'est là un point important : hormis Dumaine, libraire militaire proposant un large panel de littérature d'art militaire ainsi que des titres de périodiques, ce sont les éditeurs de géographie ou d'hydrographie qui revendent les productions du Dépôt de la Guerre (Andriveau-Goujon, Pierre-Joseph Challamel, Lanée, Hyacinthe Langlois et son fils, Logerot...), ou de la Marine (Dezauche, Robiquet). Il en va de même pour l'impression lithographique : les Dépôts, malgré leurs forces internes qui restent pauvres au regard de l'importance des ateliers qu'ils sollicitent, font appel à des lithographes dont une des spécialités est l'impression géographique. L'édition des cartes militaires, du fait de la spécificité de la nature du produit imprimé, dessine en France entre la Restauration et la fin du Second Empire un circuit qui lui est propre. Et ce, alors même que l'institution à la manœuvre, les ministères de la Guerre et de la Marine, par le truchement de leur Dépôt respectif, utilisent d'autres systèmes faisant intervenir des intermédiaires, pour l'impression des ouvrages, ou encore des périodiques.

# Chapitre 7 : innovations et stratégies au sein d'une édition militaire dynamique

« L'éditeur lorgne d'un œil vers l'écrivain, de l'autre vers le public. Mais le troisième, l'œil de la sagesse, regarde tout droit dans le porte-monnaie »<sup>1</sup>.

Berthold Brecht exprime ainsi la nécessité pour l'éditeur d'être un « Janus »<sup>2</sup>, capable de chercher des auteurs, tout en considérant la demande du lecteur et en anticipant voire en créant ses besoins, le tout dans l'objectif de vendre. L'éditeur doit donc tenir compte de nombreux paramètres pour orienter ses stratégies de publication, au premier rang desquelles se trouve la spécialisation<sup>3</sup>. Gardienne d'une « identité et une image qui lui sont propre »<sup>4</sup>, la maison d'édition se forge une image de marque renforcée par des politiques de publication spécifiques. L'entreprise occupe dès lors une « position dans le champ éditorial », qui elle-même alimente les stratégies économiques et symboliques de la maison<sup>5</sup>. Par ailleurs, les évolutions techniques, nombreuses au XIX<sup>e</sup> siècle, contribuent au développement d'innovations de produits ou de diffusion constitutives de nouvelles stratégies employées par les éditeurs. L'innovation est ainsi multiple, touchant la fabrication, la diffusion, le produit lui-même, mais aussi les modèles et les pratiques de consommation<sup>6</sup>. Ce visage complexe de l'innovation, théorisée en son temps par Joseph Schumpeter<sup>7</sup>, traduit une adaptation constante du produit aux besoins du public et aux conjonctures politiques, économiques, sociales et culturelles.

La question de l'innovation et de la stratégie, valables pour l'ensemble du monde du livre, touchent aussi l'édition militaire. La multiplication des réformes que connaît l'armée au XIX<sup>e</sup> siècle, les guerres et les évolutions techniques, contribuent à l'intensification de la production éditoriale militaire<sup>8</sup>, alimentant un marché limité certes, mais permanent et institutionnalisé<sup>9</sup>. Les éditeurs militaires, de l'atelier familial au géant de l'industrie, mettent donc en place des stratégies de publication, de production et de diffusion, afin de s'assurer les

---

<sup>1</sup> Cité dans Siegfried UNSELD, *L'Auteur et son éditeur*, Paris, Gallimard, 1983, p. 16.

<sup>2</sup> L'expression est de Béatrice Mousli dans « Écrivains-éditeurs : l'exception Sagittaire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 04/2007, p. 841-849 [en ligne] <[www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2007-4-page-841.htm](http://www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2007-4-page-841.htm)> (dernière consultation 04/2020), p. 844.

<sup>3</sup> Jean-Yves MOLLIER, « L'imprimerie et la librairie en France dans les années 1825-1830 », dans Coll., *Balzac imprimeur et défenseur du livre*, Paris, Paris-Musées/des Cendres, 1995, p. 25.

<sup>4</sup> Patricia SOREL, *Plon, le sens de l'histoire (1833-1962)*, Rennes, PUR, 2016, p. 13.

<sup>5</sup> Pierre BOURDIEU, « Une révolution conservatrice dans l'édition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 03/1999, p. 3-28 [en ligne] <[www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1999\\_num\\_126\\_1\\_3278](http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1999_num_126_1_3278)>, DOI : 10.3406/arss.1999.3278 (consulté 22/03/2019), p. 3.

<sup>6</sup> Frédéric BARBIER, *Histoire du livre en Occident*, Paris, Armand Colin, 3<sup>e</sup> éd. rev., corr. et augm., 2012, p. 269.

<sup>7</sup> « L'entrepreneur est celui qui détruit l'ordre ancien en introduisant un nouvel ordre », Joseph SCHUMPETER, *Théorie de l'évolution économique*, 1912.

<sup>8</sup> Annie CREPIN, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009, p. 280.

<sup>9</sup> Hervé DREVILLON, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837*, Paris, Passés composés, 2021, p. 32.

bénéfices les plus avantageux possibles.

Qu'est-ce donc qu'une stratégie ? Dans *La distinction. Critique sociale du jugement* (1979), Pierre Bourdieu définit la stratégie comme une « pratique » impliquant des individus ou un groupe (familial notamment), mise en œuvre pour conserver ou augmenter le patrimoine. Cette stratégie dépend d'une part du « volume actuel et potentiel du capital » (culturel, économique...) à reproduire et, d'autre part, du « système des instruments de reproduction »<sup>10</sup>. La stratégie est donc ce que l'on fait au présent pour préparer le futur, par rapport à ce qui s'est déjà passé. Bourdieu insiste par ailleurs sur le fait que cette stratégie n'est pas nécessairement choisie et peut être plus efficace encore en n'étant pas intentionnelle : elle est le fruit d'une « relation inconsciente entre un habitus et un champ »<sup>11</sup>, l'habitus, « générateur de stratégies », désignant le principe des pratiques<sup>12</sup>.

Cette notion-même de « stratégie éditoriale » n'est pas sans poser problème. D'après Paul Dirx, dans le cadre de recherches sur l'édition, le terme de stratégie se borne souvent à désigner « l'adaptation aux évolutions du marché »<sup>13</sup>. Ainsi, cantonnée à recouvrir exclusivement une acceptation économique, la « stratégie d'édition » paraît incomplète. Car elle doit en effet tenir compte de divers « déterminants » et « contraintes »<sup>14</sup>, mis en place ou déjoués par les différentes maisons d'édition, considérées dans un espace de production commun. La stratégie est par exemple réfléchie à l'aune du facteur espace public, la publication d'un ouvrage n'étant qu'une étape du processus plus large de publicisation. Quelles stratégies et politiques d'édition les éditeurs militaires adoptent-ils pour se placer avantageusement dans le champ éditorial à partir des années 1850, marquées par un fort essor de l'édition et une concurrence exacerbée au sein du monde du livre ? Nous verrons dans un premier temps qu'il s'agit avant tout pour l'éditeur militaire de développer son fonds en exploitant les manuscrits les plus porteurs possibles. Car rien ne peut se faire sans cette matière première concédée par un auteur. C'est ensuite cette matière première qui fait l'objet d'une mise en forme selon les modèles les plus attractifs possibles, tantôt traditionnels, tantôt innovants. Nous nous pencherons dans un second temps sur la production du livre militaire, selon une forme et un nombre d'exemplaires déterminés en fonction des conjonctures du temps et des forces de l'entreprise d'édition militaire, ainsi que sur sa diffusion.

---

<sup>10</sup> Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, éditions de Minuit, 1979, p. 145.

<sup>11</sup> *Id.*, *Questions de sociologie*, Paris, éditions de Minuit, 1981, p. 119.

<sup>12</sup> « Système de dispositions acquises par l'apprentissage implicite ou explicite qui fonctionne comme un système de schèmes générateurs ». *Ibid.*

<sup>13</sup> Paul DIRX, « Les obstacles à la recherche sur les stratégies éditoriales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°126-127, 03/1999, p. 70-74 [en ligne] <[www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1999\\_num\\_126\\_1\\_3282](http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1999_num_126_1_3282)> (consulté 05/2021), DOI : 10.3406/arss.1999.3282, p. 70.

<sup>14</sup> *Ibid.*

# A) Développer son fonds, du manuscrit d'auteur à l'innovation de produit

Conditions préalables à toute publication, la recherche et l'obtention des droits sur un manuscrit offrent à l'éditeur la possibilité d'en envisager la publication sous la forme qui lui paraît la plus appropriée pour en assurer une diffusion optimale. Assujettis par la modicité du lectorat disponible mais confortés par la reconnaissance croissante des écrivains militaires, les éditeurs cherchent des moyens de développer leurs affaires au sein d'un champ éditorial régi par des règles et des comportements qui s'adaptent au gré des évolutions d'un lectorat en extension, des innovations (techniques notamment) et des contraintes institutionnelles. Ainsi les éditeurs militaires s'approprient ou développent des politiques d'édition, qui regroupent un ensemble de choix propres à un éditeur (recherche des auteurs, de formules éditoriales, spécialisation) et de stratégies<sup>15</sup>. De l'auteur au lecteur, quel rôle l'éditeur militaire endosse-t-il ? Comment, d'un manuscrit d'auteur, parvient-il à un produit fini et mis à disposition du public ? La démarche de la publicisation d'un écrit militaire commence par une relation entre auteur et éditeur, aboutissant à des tractations autour du manuscrit et au développement du catalogue de l'éditeur. Dans un second temps, l'éditeur doit être capable de s'adapter à son lectorat et au monde éditorial pour proposer une publication susceptible d'intéresser l'acheteur, et donc de se vendre.

## 1) La relation à l'auteur et le développement du catalogue d'éditeur

« Une rame de papier blanc vaut 15 francs, imprimée elle vaut, selon le succès, ou cent sous ou cent écus... ». Cette affirmation d'Honoré de Balzac, dans les *Illusions perdues*, met en exergue combien le choix du texte à publier est crucial : le rôle de l'écrivain est indispensable. Dans son *Dictionnaire de l'armée de terre ou recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes*, le général Bardin définit les écrivains militaires comme une « sorte d'auteurs considérés ici comme ayant composé, traduit ou mis au jour des livres militaires dans les langues anciennes ou vivantes »<sup>16</sup>. Ces auteurs militaires, en « nombre considérable », obtiennent au XIX<sup>e</sup> siècle un statut, une reconnaissance semblable à celle dont bénéficient les auteurs en général ; leur statut de militaire, - car tel est souvent le cas -, représente de moins en moins un obstacle à leur légitimation en tant qu'auteur. À cet égard,

---

<sup>15</sup> Pascal FOUCHE, Daniel PECHOIN et Philippe SCHUWER, *Dictionnaire encyclopédique du livre*, op.cit.

<sup>16</sup> Eugène BARDIN (général), *Dictionnaire de l'armée de terre ou recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes*, Paris, Dumaine et Perrotin, 1841-1851, p. 438.

l'exemple de Jomini, bénéficiant d'une vraie aura et auteur de « best-sellers » militaires, illustre bien la naissance d'une compatibilité entre les fonctions de militaire et d'auteur.

Malheureusement, rares sont les sources archivistiques permettant de documenter les liens entre l'éditeur et l'auteur militaires. Les correspondances conservées sont peu nombreuses, souvent lacunaires ou en mauvais état. Nous avons identifié un premier ensemble de lettres échangées entre le lieutenant-colonel Charras et son éditeur Hetzel, conservées à la Bibliothèque nationale de France et à l'IMEC. Or Hetzel n'étant pas un éditeur militaire, nous avons choisi d'écarter ces archives, qui pourraient en revanche alimenter des recherches sur les auteurs militaires et leur statut<sup>17</sup>. Nous avons de plus consulté une partie de la correspondance entretenue entre Jomini et ses éditeurs Magimel, Anselin et Pochard, conservée à la bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne. Par ailleurs, il subsiste peu de contrats d'édition, pièces importantes pour comprendre les transactions entre éditeurs et auteurs : nous en avons consulté quelques-uns dans les fonds d'archives des maisons Levrault et Magimel. Si la faible disponibilité des sources ne nous permet pas d'étudier précisément les relations qu'entretiennent les éditeurs militaires et les écrivains, il nous est toutefois possible de dépeindre le lien purement commercial qui existe entre les deux partis, ainsi que les stratégies déployées par l'éditeur pour obtenir les publications les plus susceptibles d'être un succès.

En effet au XIX<sup>e</sup> siècle, l'auteur devient une réelle figure dont le nom est un symbole. Au point que rapidement, les éditeurs cherchent à s'attacher des auteurs en mobilisant différents vecteurs. Cela passe par exemple par le biais des appels à contribution dans les journaux militaires. Le numéro du 1<sup>er</sup> octobre 1833 du *Spectateur militaire* précise que le journal « compte en outre dans l'armée un grand nombre d'officiers de tous grades et toutes armes qui veulent bien coopérer utilement à sa rédaction » et d'ajouter un appel à volontaires : « Nous faisons un appel à tous les officiers instruits de l'armée et nous comptons sur leur utile coopération ». De même, l'éditeur Jean Gabriel Corréard, dans l'introduction qu'il fait au premier numéro du *Journal des armes spéciales* en 1834, s'adresse aux écrivains volontaires :

« Assurés déjà du concours d'un grand nombre d'officiers distingués, de l'ancienne et de la jeune armée, nous ne craignons pas de faire un appel au zèle de tous ceux qui voudront coopérer à notre publication, en nous communiquant le résultat de leurs veilles et de leurs méditations, persuadés que rien ne pourra leur être plus agréable que de leur offrir la facilité d'être utiles à leurs concitoyens et à l'armée »<sup>18</sup>.

Les éditeurs cherchent en outre à attirer les auteurs militaires par le biais de leurs catalogues de librairie. Dans son catalogue de 1848, Dumaine note cet avis :

« La librairie de J. Dumaine étant spécialement consacrée à tout ce qui a rapport à l'Art et à l'Histoire

---

<sup>17</sup> À plus forte raison que Charras est une figure républicaine importante sous le Second Empire. Voir Jean-Marc Largeaud, « Le lieutenant-colonel Charras, soldat de "la" République ? », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°20-21, 2000, p. 55-72, [en ligne], <journals.openedition.org/rh19/209>, DOI : 10.4000/rh19.209 (consulté 3/05/2019).

<sup>18</sup> *JAS*, t. I, 1834, p. 8.

militaires, MM. les auteurs de ce genre d'ouvrages devront trouver de grands avantages à entrer en relation avec elle, soit pour vendre leur manuscrit, soit pour le faire imprimer pour leur propre compte, soit pour en faire l'impression de compte à demi avec M. Dumaine qui a son imprimerie spéciale »<sup>19</sup>.

C'est là le cœur du métier de l'éditeur : rechercher des auteurs et en garder l'exclusivité du travail<sup>20</sup>, du moins se les attacher contractuellement. Le contrat d'édition permet la vente d'une œuvre pour un nombre précis d'exemplaires et pour un délai défini. L'éditeur limite de la sorte les risques d'invendus et de saturation du marché ; en cas de succès du premier tirage (environ 1 000 exemplaires), on peut décider d'en réaliser un deuxième<sup>21</sup>. Souvent établis sous seing privé, les contrats précisent la nature du travail de l'auteur, sa rémunération, le nombre et le format des volumes, ainsi que le tirage prévu. La contractualisation donne parfois lieu à la création d'une société entre le libraire et l'auteur<sup>22</sup>. La société peut alors être propriétaire des exemplaires, l'auteur finançant en partie les frais d'impression et le libraire bénéficiant de remises sur la vente (de 11 à 20% et « treizième gratuit »)<sup>23</sup>. Plus couramment, les contrats prévoient que l'imprimeur soit payé en tout ou partie sur le résultat de la vente, sans cession de manuscrit<sup>24</sup>. Le cas le plus fréquent reste celui de la cession : l'auteur vend son manuscrit à l'éditeur, qui est libre de l'exploiter à sa convenance, en témoigne ce projet de contrat que nous avons trouvé dans les archives de la maison Levrault, liant la veuve Berger-Levrault et le lieutenant Hippolyte Vial, dont nous proposons une transcription<sup>25</sup>. Cette cession permet rarement à l'auteur de vivre plus d'un an, à plus forte raison si l'auteur est débutant ou peu connu<sup>26</sup>.

En outre, la pratique courante du compte d'auteur et de ses variantes (compte à demi<sup>27</sup>, acquisition d'exemplaires...)<sup>28</sup> permet une certaine souplesse. L'édition à compte d'éditeur prend de plus en plus d'importance après 1848<sup>29</sup>, le compte à demi et le compte d'auteur

---

<sup>19</sup> BnF, Q/10/B non coté, extrait du catalogue général de J. Dumaine, août 1848.

<sup>20</sup> Cela constitue une étape vers le règne de la mono-édition. Jean-Yves MOLLIER, « Éditer au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°107, 2007/4, p. 771-790, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2007-4-page-771.htm](http://www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2007-4-page-771.htm)> (consulté 22/04/2020) p. 779.

<sup>21</sup> Christophe CHARLE, « Le champ de la production littéraire », dans Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. III : *Le temps des éditeurs*, Paris, Promodis, 1985, p. 136.

<sup>22</sup> C'est alors le compte à demi, à la différence du compte d'éditeur où celui-ci assume tous les frais et tous les risques, et du compte d'auteur.

<sup>23</sup> Frédéric BARBIER, « L'économie éditoriale » dans Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. II, *Le livre triomphant 1660-1830*, Paris, Promodis, 1984, p. 561.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 262-263.

<sup>25</sup> Voir annexe 17 : Un exemple de cession de manuscrit...

<sup>26</sup> Robert BIED, « Le monde des auteurs » dans Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, *op.cit.*, t. II, p. 592.

<sup>27</sup> Le compte à demi consiste en un partage entre l'éditeur et l'auteur : les deux protagonistes divisent les frais d'impression mais aussi les bénéfices, une fois retirés les frais de librairie (retenue de 40%). Jean-Yves MOLLIER, *Une autre histoire de l'édition française*, Paris, La Fabrique édition, 2015, p. 125.

<sup>28</sup> Élisabeth PARINET, « Auteurs et éditeurs de littérature au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°4, 2007, p. 791-801 [en ligne] <[www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2007-4-page-791.htm](http://www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2007-4-page-791.htm)>, (consulté 22/04/2021), p. 795.

<sup>29</sup> Elle implique que tous les frais sont à la charge de l'auteur.

régressant fortement avant de se voir supplanter par la mono-édition. L'écrivain est désormais rattaché à un éditeur dont il enrichit l'écurie. Il lui cède toutes ses productions pour un délai de cinq ou dix ans<sup>30</sup>. Il semble qu'en cela, les éditeurs militaires ne diffèrent pas de leurs confrères en cette deuxième moitié de siècle. On trouve en effet, dans les collections de la Bibliothèque nationale de France, un catalogue de la librairie militaire Charles Tanera publié en 1856 et exclusivement dédié à un de ses auteurs-phares, Édouard de La Barre-Duparcq. Cette *Notice raisonnée et critique des ouvrages historiques et militaires du capitaine Édouard de La Barre-Duparcq* fait la promotion des publications de cet auteur militaire : il est à cet égard regrettable de ne pas disposer de correspondance ou de contrat pour documenter le travail réalisé entre l'écrivain et son éditeur Tanera<sup>31</sup>.

Une fois le manuscrit acquis, il est parfois question de la vente des droits entre éditeurs. Cette vente peut se faire de gré à gré, en témoigne cette proposition, trouvée dans les archives de la maison Magimel<sup>32</sup>, qu'un libraire de Weimar-en-Saxe adresse en 1806 à Magimel au sujet de l'*Introduction à l'étude de l'art de la guerre* du comte de La Roche-Aymon, que nous transcrivons<sup>33</sup>. Le libraire et l'auteur proposent à Magimel de racheter les éditions françaises du manuscrit, dont il leur reste 800 exemplaires sur les 1 000 tirés. Le libraire de Weimar en propose 20 francs par exemplaire contre 62 francs en temps ordinaire ; l'objectif est de se dessaisir d'exemplaires en français, au faible débouché en régions germaniques. Ce type de négociations passées directement entre professionnels du livre doit être le mode de transaction le plus courant au sein de l'édition militaire. En effet, la spécificité des publications militaires, jointe au débouché limité et circonscrit à une clientèle déjà acquise, doit engager les éditeurs à tracter directement entre eux.

Parfois cependant, on procède par adjudication, notamment après le décès d'un éditeur. En septembre 1835, suite au décès de Magimel, est vendu aux enchères un lot concernant les droits de propriété pour les *Principes de stratégie* de Charles d'Autriche traduits par Jomini, pour la moitié du *Traité des grandes opérations militaires* et de l'*Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, par Jomini lui-même (l'autre moitié étant détenue par l'ancien associé de Magimel, Anselin), et enfin pour l'*Atlas classique et universel de géographie ancienne et moderne* de Lapie. Cette vente, rendue publique par affiches et dans les *Affiches*

---

<sup>30</sup> Jean-Yves MOLLIER, « Les mutations de l'espace éditorial français du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 03/1999, p. 29-38, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1999\\_num\\_126\\_1\\_3279](http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1999_num_126_1_3279)>, DOI : 10.3406/arss.1999.3279 (consulté 22/03/2019), p. 34.

<sup>31</sup> BnF, Q/10/B/6718 (?), *Notice raisonnée et critique des ouvrages historiques et militaires du capitaine Édouard de La Barre-Duparcq*, 1856. Cette importance de l'attachement d'un écrivain à un éditeur est formulée par Élias Régnault en 1841 : « la véritable puissance de la littérature est dans l'accord de l'écrivain et de l'éditeur » (*Les Français peints par eux-mêmes*, Paris, Curmer, 1840-1842).

<sup>32</sup> ANMT, fonds Magimel, 24/AQ/1.

<sup>33</sup> Annexe 18 : Cession de gré à gré entre libraires-éditeurs, l'exemple de Magimel et de La Roche-Aymon.

*parisiennes et départementales*<sup>34</sup> propose une mise à prix de 7 500 francs<sup>35</sup>. Le lot, auquel on ajoute des exemplaires en feuilles ou brochés de ces ouvrages conservés en magasin, ainsi que les planches de cuivre associées, est adjugé à Anselin pour la somme de 10 100 francs.

La traduction des *Principes* de Charles d'Autriche avait été achetée en 1817 par Magimel à Jomini pour 6 000 francs, cette acquisition se limitant à l'édition dont il est question, sans s'étendre à d'éventuelles republications. Le *Traité des grandes opérations* de Jomini doit, selon les conventions passées entre Magimel, Anselin et Pochard, se faire en compte à demi entre Magimel d'une part, et Anselin et Pochard de l'autre<sup>36</sup>, eux seuls étant chargés de la vente de l'ouvrage et devant reverser chaque année à Magimel le prix de la moitié des exemplaires vendus. Il est révélateur que ces clauses contractuelles contraignantes ne soient valables que pour les ouvrages de Jomini, la vente de l'*Atlas* de Lapie étant *a contrario* laissée libre.

De fait, le baron Antoine Henri de Jomini est une figure majeure de la littérature militaire au XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que l'auteur-phare de la maison Magimel, puis Anselin. Jomini est né le 6 mars 1779 à Payern, dans le canton suisse de Vaud. Après quelques années passées dans une banque à Bâle puis à Paris, il s'engage sous les drapeaux helvétiques en 1798. En 1801, promu général de brigade en France, il s'attèle à l'*Histoire des guerres de la Révolution et de l'Empire* qu'il n'achève qu'en 1824. Il quitte momentanément le service en 1802 pour intégrer la manufacture parisienne d'équipements militaires Delpont, tandis qu'il rédige son premier ouvrage de stratégie, le *Traité des grandes opérations militaires*. Il repart au front en 1804 comme aide de camp volontaire du maréchal Ney. Après avoir participé à plusieurs batailles, notamment Iéna (1806) et Eylau (1807), il préfère s'engager dans l'armée russe en août 1813, après avoir été déçu par Berthier qui le met aux arrêts pour négligence. Devenu aide de camp du tsar Alexandre, il connaît les guerres contre les Turcs en 1828 et crée l'académie militaire de Russie (1832). Chargé en 1837 de l'instruction du tsarévitch Alexandre, il rédige à son intention un *Précis de l'art de la guerre* (1838) et un mémoire sur la défense sur la Russie par un système de forteresses.

De retour à Paris en 1843, Jomini rédige un mémoire politique de la Russie, puis ses *Rêveries*, avant de se retirer en 1848. Il meurt à Paris, après plusieurs séjours en Suisse, en Russie et en Belgique, le 22 mars 1869<sup>37</sup>. Mais ce n'est pas la carrière mouvementée et brillante du général Jomini qui nous intéresse ici, mais bien sa carrière littéraire, qu'il ne peut mener

---

<sup>34</sup> *Affiches parisiennes et départementales. Journal d'annonces judiciaires, légales et avis divers*, n°6351, 7 septembre 1835.

<sup>35</sup> AN, Minutier central, MC/ET/LI/1366-1367, vente aux enchères Magimel.

<sup>36</sup> Le compte à demi entre éditeurs est plutôt une association, très fréquente alors, afin de diminuer les risques.

<sup>37</sup> Pour tout ceci, voir le dossier de Jomini, SHD, GR/8/Yd/1277. La biographie de Ferdinand Lecomte est également utile (*Le général Jomini, sa vie, ses écrits : esquisse biographique et stratégique*, Paris, Tanera, 1860).

sans ses éditeurs attirés, Magimel, Anselin et Pochard. En effet, à la fois historien, théoricien, traducteur, le général Jomini laisse une œuvre « militaire »<sup>38</sup> importante, dont les quatre piliers se trouvent être le *Traité de grande tactique*, l'*Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, la *Vie de Napoléon* et le *Précis de l'art de la guerre*.

Lorsqu'il se lance dans l'entreprise du *Traité de grande tactique*, comparant les campagnes de 1799-1800 avec la Guerre de Sept Ans, Jomini met en place un système de bulletins de souscription<sup>39</sup>. Ne pouvant assurer seul le financement de l'ouvrage, il prend le pari que l'ouvrage intéresserait suffisamment de souscripteurs pour que le financement soit assuré. Mais ce premier jet du *Traité*, dont les deux premiers tomes paraissent en 1805, n'est pas un succès. Jomini doit le reprendre et ne l'achève qu'en 1807, après avoir écrit une *Relation critique des campagnes contre les Coalisés depuis 1792* paru en 1806<sup>40</sup>. Il présente alors le premier tome du *Traité* au maréchal Ney qui lui avance les fonds pour l'éditer<sup>41</sup>. Alors qu'il achève de rédiger son *Traité* monumental, Jomini se voit confier par Napoléon I<sup>er</sup> lui-même la tâche d'écrire l'histoire des campagnes impériales. Ce nouveau travail, d'ampleur et demandant de longues recherches, mobilise Jomini au point qu'il décide de se défaire du souci du *Traité des grandes opérations*, en en cédant le manuscrit à ses éditeurs. Il est fait mention de cette opération dans la correspondance que le général entretient avec Magimel, Anselin et Pochard. Peu connue, peu fournie et en mauvais état de conservation, cette correspondance éclaire les relations houleuses qu'entretiennent l'auteur et la maison d'édition. Ainsi le 31 décembre 1817, Jomini, mécontent de l'absence de réponse de ses éditeurs concernant la proposition qu'il leur a fait de publier un nouvel ouvrage, leur cède le manuscrit :

« Je vous préviens donc que j'ai pris des arrangements pour continuer l'ouvrage historique et politique que je me proposais de publier depuis deux ans. Vous pouvez donc disposer dès aujourd'hui du manuscrit du *Traité des grandes opérations militaires*, contre le règlement de ce qui me revient pour solde de compte. J'aime à croire, Messieurs, que cette détermination n'apportera aucun nuage dans les relations que nous devons avoir désormais ensemble »<sup>42</sup>.

Une semaine plus tard, la réponse des éditeurs parvient à Jomini, mais ne le satisfait pas ; aussi rappelle-il :

« Je voulais donner en 1815 une *Histoire militaire des guerres de la Révolution*, d'après le prospectus annoncé chez vous et chez MM. Bossange, et sur le cadre indiqué dans l'introduction et le volume déjà imprimés chez Gillé fils. Le général Guillemainot est venu me détourner de ce travail, pour me faire concourir à une histoire sur un plan plus vaste. J'y ai consenti, et cela m'a déterminé à vous céder la propriété de mon *Traité des grandes opérations militaires* pour la somme de 30 000 francs »<sup>43</sup>.

---

<sup>38</sup> L'adjectif est d'Hervé Drévilion : il qualifie la littérature qui concerne l'art militaire, notamment les traités, les essais et réflexions, nombreux à partir de la fin de l'Ancien Régime. Voir *Penser et écrire la guerre...op.cit.*

<sup>39</sup> Xavier de COURVILLE, *Jomini ou le devin de Napoléon*, Lausanne, Centre d'histoire reprints, 1981, p. 15.

<sup>40</sup> MUSEE DE PAYERNE, *Général Antoine-Henri Jomini, 1779-1869*, Payerne, [s.n.], 1969, p. 11-12.

<sup>41</sup> Xavier de COURVILLE, *Jomini ou le devin de Napoléon*, op.cit., p. 18.

<sup>42</sup> BCUL, J/1949/I/2/2, Jomini à Magimel, Anselin et Pochard, 31 décembre 1817.

<sup>43</sup> BCUL, J/1949/I/2/3, Jomini à Magimel, Anselin et Pochard, 7 janvier 1818.

Jomini, refusant par la suite un autre projet de ses éditeurs, leur propose soit « pour 30 000 francs, la troisième édition pure et simple de [ce] *Traité*, tel qu'[il] le [leur a] cédé », soit de déboursier 35 000 francs pour une version retravaillée et augmentée<sup>44</sup>. La proposition est sans doute acceptée, peut-être rediscutée, mais la troisième édition du *Traité* en trois volumes paraît bien en 1818. Un projet de contrat non daté concernant le *Traité* subsiste dans les archives de la correspondance du général. Si une note des éditeurs précise en marge que ledit traité doit être passé le 20 février 1818, le contenu indique bien la cession de propriété du *Traité* par son auteur aux éditeurs, accompagnée des pierres et cuivres nécessaires à l'impression de l'atlas d'accompagnement. Jomini propose également de transmettre aux libraires parisiens le manuscrit des *Guerres de la Révolution*, contre 35 000 francs<sup>45</sup>. Cette somme très importante confirme la notoriété de l'auteur.

Notons que l'usage de l'atlas et des cartes n'est pas un agrément esthétique pour Jomini : pour lui, la carte et le plan de bataille font partie intégrante de l'explication et de la réflexion tactique. Aussi ne lésine-t-il pas sur les fonds à allouer aux gravures. Mais l'atlas de l'*Histoire critique et militaire* lui coûte fort cher... Il est donc décidé de publier certaines cartes de l'atlas séparément, afin de rentabiliser les cuivres grâce aux ventes à l'unité susceptibles d'intéresser un public plus large qu'un atlas conséquent et onéreux. Le *Plan de la bataille de Rivoli gagnée par l'armée française le 14 janvier 1797, dédié au tsar Alexandre* constituant la planche XXVI de l'atlas est ainsi imprimée séparément. De même, la publication de gravures au sein d'un ouvrage coûte cher : Jomini doit réduire ses ambitions pour le *Traité des grandes opérations*, ainsi en témoigne-t-il dans la préface de l'ouvrage :

« Je réclame également l'indulgence des lecteurs pour les gravures ; l'énormité des frais qu'exige une pareille entreprise m'a forcé à une économie que je regrette plus que personne, à cause de l'influence qu'elle peut avoir sur l'ouvrage »<sup>46</sup>.

Outre leur tâche d'éditeur, Magimel, Anselin et Pochard ont un rôle à jouer dans la réflexion de Jomini, puisqu'ils sont chargés de lui envoyer les « nouveautés » dont on retrouve encore des listes manuscrites dans la correspondance du baron. Ces lectures lui donnent matière à réfléchir, à analyser et critiquer. Il n'hésite d'ailleurs pas à faire référence à ces lectures dans les avant-propos qu'il écrit pour ses propres ouvrages. Dans l'avertissement qu'il rédige pour la deuxième édition du *Traité*, il explique ainsi avoir été nourri des œuvres de von Bulow et expose sa démarche historique et réflexive :

« Je crois devoir soumettre au jugement de mes lecteurs, la division de mon ouvrage, son but et les motifs

---

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> BCUL, J/1949/I/14, projet de traité entre le lieutenant-général Jomini et MM. Magimel, Anselin et Pochard, s.d. Entre 150 000 et 180 000 euros.

<sup>46</sup> Antoine Henri de JOMINI (général baron), *Traité des grandes opérations militaires, contenant l'histoire critique des campagnes de Frédéric II, comparées à celles de l'empereur Napoléon*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Magimel, 1811, p. XI.

qui m'ont fait adopter la marche que j'ai suivie. [...] Par une analyse exacte de tous les ouvrages dogmatiques sur l'art de la guerre, on sera facilement convaincu que les auteurs, même les plus célèbres, ont traité les grands détails, c'est-à-dire les évolutions, les manœuvres, plutôt que les combinaisons importantes de la science militaire. [...] Je résolu dès lors de faire connaître les bases sur lesquelles doivent reposer les combinaisons des lignes d'opération et de tous les mouvements de l'armée. [...] Frappé de cette pensée [à la lecture de von Bulow], j'ai cru pouvoir rendre un service à l'art, en comparant les lignes d'opération de la guerre de Sept Ans avec celles de l'empereur Napoléon [...] »<sup>47</sup>.

Cette démarche explicative, que Jomini insère sous forme d'un avant-propos pour chacun de ses ouvrages, permet à l'auteur de situer son œuvre dans l'espace littéraire militaire qu'il aborde par une démarche historique, et de contribuer ainsi à définir sa propre identité en tant qu'auteur<sup>48</sup>. Il s'érige en parallèle en concepteur de ses œuvres, s'affranchissant en quelque sorte de la tutelle de son éditeur : c'est là une preuve de sa notoriété et du caractère atypique de sa position vis-à-vis de ses éditeurs. Lorsque paraît en 1818 la troisième édition du *Traité des grandes opérations militaires* par exemple, Jomini la réduit à trois volumes et en ôte les six premières campagnes de la Révolution qu'il réutilise dans la seconde édition de l'*Histoire des guerres de la Révolution*, ouvrage sur lequel il travaille alors assidûment<sup>49</sup>.

Il faut dire que son nouveau projet de l'*Histoire des guerres de la Révolution*, demandé par l'Empereur, est de taille. Napoléon 1<sup>er</sup> octroie environ 40 000 francs à Jomini pour couvrir les frais pour le volume de textes et pour les cartes<sup>50</sup>. À partir de 1811, année de la publication des premières parties<sup>51</sup>, Napoléon, satisfait, augmente les crédits alloués à Jomini pour que son travail englobe la totalité des campagnes napoléoniennes. Il complète la solde de l'écrivain et sa dotation de baron par une somme de 9 000 francs, en sus des crédits alloués pour la rédaction d'une vingtaine de volumes et la gravure d'une centaine de cartes<sup>52</sup>. Une lettre de Jomini adressée à ses éditeurs semble concerner l'affaire :

« S'il dépend de vous de mettre en vente mes deux ouvrages collectivement, il dépend au moins de moi de donner à chacun d'eux le titre qu'il doit avoir et la coupe que je jugerai convenable. Le titre d'*Histoire critique des guerres de la Révolution* nous laisse la faculté d'en finir à la paix de Campoformio, comme je l'ai fait à la seconde édition, ou de nous étendre aussi loin que nous le voudrions »<sup>53</sup>.

Les premiers volumes de l'*Histoire critique et militaire des campagnes de la Révolution, comparée au système de l'empereur Napoléon, faisant suite au Traité des grandes opérations militaires*, paraissent donc entre 1811 et 1816 chez le libraire parisien Magimel. Une deuxième édition en quinze tomes suit rapidement, en 1820<sup>54</sup>, chez Anselin et Pochard, qui viennent de

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. VII-IX.

<sup>48</sup> Hervé DREVILLON, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837, op.cit.*, p. 64.

<sup>49</sup> MUSEE DE PAYERNE, *Général Antoine-Henri Jomini, 1779-1869, op.cit.*, p. 62.

<sup>50</sup> Xavier de COURVILLE, *Jomini ou le devin de Napoléon, op.cit.*, p. 153.

<sup>51</sup> MUSEE DE PAYERNE, *Général Antoine-Henri Jomini, 1779-1869, op.cit.*, p. 12.

<sup>52</sup> Xavier de COURVILLE, *Jomini ou le devin de Napoléon, op.cit.*, p. 155.

<sup>53</sup> BCUL, J/1949/I/2/1, Jomini à Magimel, Anselin et Pochard, [s.d.].

<sup>54</sup> MUSEE DE PAYERNE, *Général Antoine-Henri Jomini, 1779-1869, op.cit.*, p. 60.

succéder à leur associé Magimel<sup>55</sup>. Comme pour la plupart des œuvres de Jomini, de nouvelles éditions voient le jour en Belgique et en Russie, tandis que paraissent des traductions italiennes et allemandes<sup>56</sup>. En 1824, alors qu'il est en séjour en Russie puis en Pologne, Jomini entame la rédaction de la *Vie politique et militaire de Napoléon racontée par lui-même, au tribunal de César, d'Alexandre et de Frédéric*, qu'il publie lors d'un nouveau séjour en Russie en 1827<sup>57</sup>. L'ouvrage fait grand bruit en France et Joseph de Villèle l'attaque au nom de la défense des principes de la Restauration<sup>58</sup>.

Il faut dire que la *Vie de Napoléon*, plus facile d'accès que ses ouvrages théoriques et rapportant les campagnes napoléoniennes, est à même de passionner un public plus large. L'ouvrage est publié anonymement sur le conseil du duc de Bassano<sup>59</sup> ; ou plus exactement, Jomini se glisse dans la peau de Napoléon pour raconter les guerres de l'Empire. Le but de la manœuvre est double : le général est alors au service de la Russie, et il paraît peu prudent de louer l'ennemi du gouvernement qui l'emploie. Cela correspond en quelque sorte à une stratégie d'auteur. D'autre part, stratégie d'édition cette fois-ci, le fait d'incarner Napoléon et de le faire s'exprimer à la première personne constitue un changement radical dans l'historiographie des guerres de l'Empire et les biographies impériales. Cela permet de renouveler un genre déjà poli en cette fin de Restauration.

En publiant en 1838 un *Précis de l'art de la guerre ou Nouveau tableau analytique des principales combinaisons de la stratégie, de la grande tactique et de la politique militaire*, tentative « d'autonomiser sa théorie didactique de la guerre afin de pouvoir ensuite la projeter rétrospectivement » sur ce qu'il a présenté dans ses précédents ouvrages, Jomini entre dans une logique d'œuvres complètes, cycle d'études de cas validées par un dernier ouvrage théorique d'explicitation de ces études<sup>60</sup>. Il écrit son *Précis* pour le tsarévitch dont il est instructeur depuis un an. Jomini laisse encore, à la faveur d'un séjour russe en 1839, le *Précis politique et militaire de la campagne de 1815* ainsi que des *Considérations sur la politique militaire de la Russie*<sup>61</sup>. Le *Précis*, publié par Anselin et Gauthier-Laguionie durant leur brève association, est composé en 1834 comme un rectificatif au chapitre 22 de la *Vie de Napoléon*, qui fut, lors de la première édition, réécrit hâtivement pour l'éditeur à la suite de la perte du manuscrit original<sup>62</sup>. En dépit d'une collaboration longue et fructueuse tant pour l'écrivain que pour les éditeurs, Jomini et la

---

<sup>55</sup> AN, F/18/1727, dossier Anselin, demande de brevet d'Anselin, 21 décembre 1829.

<sup>56</sup> Jean-Baptiste Petit, éditeur belge de Jomini, fait imprimer une *Histoire critique et militaire* en 1837-1839 d'après la deuxième édition française. MUSEE DE PAYERNE, *Général Antoine-Henri Jomini... op.cit.*, p. 61.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 12-13.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>60</sup> Hervé DREVILLON, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837, op.cit.*, p. 66.

<sup>61</sup> MUSEE DE PAYERNE, *Général Antoine-Henri Jomini, 1779-1869, op.cit.*, p.13.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 64.

maison d'édition Anselin entretiennent des relations « orageuses »<sup>63</sup>. Les voyages réguliers de l'auteur ne facilitent ni les échanges autour des textes, ni les envois d'épreuves qui pouvaient finir tout bonnement égarées. Jomini est également un auteur scrupuleux, qui revient souvent sur ses manuscrits<sup>64</sup> rendant le travail d'édition long, coûteux et peu serein. En lui annonçant qu'il ferait un détour par Paris, en ralliant la Belgique depuis la Suisse où il est en séjour pour affaires familiales, Jomini témoigne de son incompréhension au secrétaire de l'ambassade de Russie Labensky :

« Mes affaires se réunissent d'ailleurs impérieusement aux besoins de mon cœur pour me faire préférer cette route car je n'ai pas reçu une page imprimée depuis mon départ de Paris, et je ne puis concevoir ce qui entrave la marche de mon libraire, qui devait faire paraître six volumes au mois de juin »<sup>65</sup>.

Au fil de la correspondance, des projets s'échafaudent, tantôt proposés par l'auteur, tantôt par les éditeurs, accompagnés de négociations sur le prix de cession des manuscrits :

« Je n'aurais jamais l'intention d'exiger de vous une augmentation de prix pour les améliorations nombreuses qui pourraient être faites à ces quatre derniers volumes [d'*Histoire des guerres de la Révolution*] ; mais si changeant de plan et leur donnant une forme entièrement historique, j'en fait six volumes intéressants au lieu de quatre peut-être médiocres, je vous crois trop justes pour vouloir que ce soit absolument à mes dépens. L'ouvrage acquerrait [sic] en effet un trop grand surcroît d'intérêt et d'étendue pour ne pas valoir un prix proportionné de la vente au public. Je pense donc, Messieurs, que nous pourrions attendre de prendre un arrangement défini à ce sujet à l'époque où je vous livrerai le manuscrit de cette dernière partie de l'ouvrage »<sup>66</sup>.

Certains échanges se révèlent houleux, l'éditeur souhaitant vendre et augmenter ses avantages, l'auteur faisant de son côté preuve d'une certaine vigueur dans la défense de ses intérêts :

« Le projet de traité que vous m'avez remis est une mauvaise plaisanterie [...]. [II] semblerait supposer que je dusse vous fournir un travail sur un plan aussi étendu [...] ce qui me serait impossible faute de matériaux et de temps. Car lors même que je voudrais gratuitement dépenser 60 000 francs pour un ouvrage aussi immense, et vous en faire cadeau pour la somme de 5 000, je me trouverais hors d'état de faire cette sottise, n'ayant point les documents nécessaires à cet effet. [...] Quant au mode de paiement, vous paraissez vouloir en reculer l'époque, quoiqu'il soit bien constant que vous êtes depuis six mois en possession de cuivres que vous eussiez dû me payer comptant, puisque j'en avais fait l'avance depuis plusieurs années. Je ne puis donc rien changer aux époques qui ont été stipulées entre nous ; et les 5 000 francs de surplus seront répartis en deux paiements, de 2 000 francs à un an et de 3 000 francs à deux ans. [...] PS : Je ne conçois pas comment vous avez pu vous imaginer que je m'engagerais à vous fournir des volumes d'un nombre de feuilles déterminées : cette clause ridicule n'a pas besoin de commentaire. S'il est une classe d'auteurs avec qui vous dussiez prendre des précautions de cette espèce, je croyais en être excepté »<sup>67</sup>.

Toujours est-il que le nom de Jomini, auréolé d'un réel prestige, est un capital pour les éditeurs qui peuvent se vanter de disposer de l'auteur parmi leurs collaborateurs et fonder une partie de leur publicité sur sa présence dans leurs catalogues. Cette situation « dominante » de l'écrivain est loin d'être courante au XIX<sup>e</sup> siècle ; elle est l'apanage des auteurs à succès, de ceux

---

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> BCUL, IS/1598, Jomini à Labensky, 14 juillet 1820.

<sup>66</sup> BCUL, J/1949/I/2/1, Jomini à Magimel, Anselin et Pochard, [s.d.].

<sup>67</sup> BCUL, J/1949/I/2/3, Jomini à Magimel Anselin et Pochard, 7 janvier 1818.

qui vendent des « best-sellers », ce qui est le cas de Jomini dans le domaine militaire. Ce dernier tire de sa plume d'importants subsides qui font de son cas une exception, et lui permettent de choisir ses travaux de rédaction. En 1835 par exemple, Jomini répond à Alexis François Artaud de Montor, rédacteur en chef de l'*Encyclopédie des gens du monde* (Treuttel et Würtz, 1833-1844) :

« J'ai renoncé depuis longtemps à tout travail littéraire ; il m'est donc presque impossible de coopérer à votre intéressant ouvrage et c'est à mon grand regret. J'ai vu le nom de M. le colonel Koch<sup>68</sup> au nombre de vos collaborateurs ; il peut fort bien faire l'article des Batailles s'il veut y travailler avec soin. Le seul article que j'aurais peut-être consenti à rédiger est celui de Stratégie, mais il est encore loin dans votre répertoire, et vous avez tout le temps d'y songer »<sup>69</sup>.

La correspondance de Jomini et de ses éditeurs révèle ainsi de nombreuses tractations et arrangements, qui traduisent la complexité de la relation entre un auteur et son éditeur. Cela témoigne également du fait que la notoriété d'un auteur commence à être d'un grand profit pour l'éditeur<sup>70</sup>. Aussi les maisons d'édition, de quelque taille qu'elles soient, cherchent à s'attacher les noms les plus prestigieux ou à déceler les nouveaux talents avant leurs concurrents. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la renommée des auteurs publiant chez eux contribue à ce que la marque « Magimel, Anselin et Pochard » soit un « véritable label de référence »<sup>71</sup>.

## 2) Innover et s'adapter, une nécessité dans le monde concurrentiel de l'édition militaire

Il nous semble que les stratégies mises en place par les éditeurs militaires s'articulent autour de deux pôles principaux : d'une part, l'image de marque de la maison d'édition, et d'autre part, la production éditoriale elle-même, qui peut faire l'objet d'innovations. Tout d'abord, qu'entend-on par « image de marque » ? La progressive substitution de l'Ancien Régime typographique à la nouvelle ère du livre engendre des modifications dans le soutien aux éditeurs. Les dédicaces, mentions de mécènes et autres témoignages de soutien de l'époque moderne, sont remplacés par une « image de marque » double, celle du nom de l'auteur, mais aussi celle du nom de l'éditeur qui fait ainsi figure de label<sup>72</sup>. Ce n'est plus dans les témoignages de bienveillance de la haute société que réside la valeur de l'ouvrage, mais dans la marque que

---

<sup>68</sup> Jomini connaît bien Koch, qui fut son aide de camp en 1813 et le suivit en Russie après Waterloo. Réintégré en 1817, il fut chargé du cours d'art et d'histoire militaire en 1819 à l'École d'État-major, tout juste inaugurée. Les deux hommes collaborent souvent ; ils traduisent par exemple le *Tableau de la campagne d'automne 1813* de Boutourlin, paru en 1817.

<sup>69</sup> BCUL, IS/1599, Jomini au rédacteur en chef de l'*Encyclopédie des gens du monde*, par l'intermédiaire des éditeurs du périodique Treuttel et Wurtz, 3 avril 1835.

<sup>70</sup> Robert BIED, « Le monde des auteurs » dans Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, op.cit., t. II, p. 590.

<sup>71</sup> Hervé DREVILLON, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837*, op.cit., p. 32.

<sup>72</sup> Pascal DURAND, Anthony GLINOER, *Naissance de l'éditeur. L'édition à l'âge romantique*, Paris/Bruxelles, Les impressions nouvelles, 2005, p. 39.

l'éditeur parvient à faire consacrer par le public. L'image de l'éditeur constitue une « représentation qui guide les conduites de tous les acteurs », qu'ils soient auteurs, lecteurs ou confrères éditeurs, selon Pierre Bourdieu<sup>73</sup>.

Que dire maintenant de l'innovation, deuxième aspect de la stratégie que nous souhaitons étudier ? Théorisée par Joseph Schumpeter, l'innovation se décline selon cinq modalités : innovation de produits, de procédés, de modes de production, de débouchés et de matières premières. L'innovation de produit correspond à la création d'un nouveau genre de biens ou à l'intégration d'une nouveauté dans une classe de produits existants. D'après ce que nous avons pu identifier au cours de nos recherches, c'est surtout cette dernière possibilité qui est mise en œuvre au sein de l'édition militaire, qui se nourrit des innovations de l'édition générale.

La première affirmation de l'image de marque, et donc la première stratégie d'édition, réside dans l'utilisation de la titulature la plus adaptée<sup>74</sup>. Si, dans le cas spécifique de l'éditeur militaire, le patronage garde une vitalité forte en raison de la subordination d'une grande partie de la production littéraire militaire aux institutions, le nom de l'éditeur devient un enjeu à part entière. Puisque « la spécialisation des entreprises correspond sans aucun doute à des impératifs économiques »<sup>75</sup>, il est capital que cette spécialisation soit immédiatement identifiable par le client. Aussi les éditeurs militaires font paraître dans leur titulature soit leur spécialisation militaire générale, soit au contraire leur attachement à un corps précis.

Pour compléter leur titulature, les éditeurs militaires cherchent régulièrement à obtenir un titre<sup>76</sup>. À la fois protection et garantie, le privilège de l'impression pour telle institution offre

---

<sup>73</sup> Pierre BOURDIEU, « Une révolution conservatrice dans l'édition », art.cit., p. 4.

<sup>74</sup> En 1878, le journal le *Rappel* met à l'honneur quelques éditeurs militaires dans un article consacré aux livres dans le cadre de l'exposition universelle et témoigne de l'importance de l'image de marque : « Il est donc juste de récompenser la belle imprimerie Berger-Levrault, deux fois séculaire, et réfugiée de Strasbourg à Nancy [...] Tout le monde ne sait-il pas que la librairie Dumaine est la librairie traditionnelle de l'art militaire dans son exposition didactique. Tous nos généraux malheureux en 1870 et en 1871 ont édité à la librairie Plon leurs plaidoyers, sous forme de mémoires ou de réquisitoires. Ils eussent peut-être mieux fait d'ajouter à la bibliothèque militaire de M. Dumaine des livres de théorie nouvelle pour empêcher leurs successeurs de se contenter, comme eux, des livres qui les ont habitués à la suffisance, en les aveuglant sous leur insuffisance » (Louis OLBACH, « Exposition universelle. Les livres », *Le Rappel*, n°3475, 19 novembre 1878).

<sup>75</sup> Jean-Yves MOLLIER, « L'édition. 1815-1914 », dans Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France*, t. II : *Cultures*, Paris, Gallimard, 1992, p. 223

<sup>76</sup> L'existence des « libraires attitrés » voit le jour dans les années 1630-1640, lorsque Richelieu et le chancelier Séguier mettent en place le système des privilèges : est concédé à l'éditeur un monopole renouvelable, transmissible ou aliénable pour une durée déterminée (Marc MARTIN, *La presse régionale. Des Affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, 2002, p. 17). Se multiplient des « imprimeurs du Roi », d'une institution ou d'une congrégation (Jean-Yves MOLLIER, *Une autre histoire de l'édition française*, op.cit., p. 52-53). Dans le domaine des sciences, les institutions académiques délèguent leur privilège d'impression à un libraire, qui devient attitré (Sabine JURATIC, « Publier les sciences au XVIII<sup>e</sup> siècle : la librairie parisienne et la diffusion des savoirs scientifiques », *Dix-huitième siècle*, n°40, 2008, p. 301-313, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-dix-huitieme-siecle-2008-1-page-301.htm](http://www.cairn.info/revue-dix-huitieme-siecle-2008-1-page-301.htm)> (dernière consultation 06/2021), p. 303).

une sécurité au libraire, qui investit alors un champ éditorial au public parfois restreint et donc peu rentable. Au XIX<sup>e</sup> siècle, après l'abolition des privilèges, le titre de « libraire de... » marque publiquement la reconnaissance du pouvoir mais aussi de la profession ; sans être un privilège officiel, c'est un argument d'expertise et de vente<sup>77</sup>. Gage de reconnaissance et de sérieux de la maison de librairie, la titulature suppose également des contraintes et un contrôle plus étroit de l'activité. Les titres comme celui d'imprimeur du Roi ou de libraire de tel corps d'armée ne valent certes pas brevet, mais ils offrent au bénéficiaire une sorte de prééminence sur ses confrères. Ils ancrent une réputation.

C'est ainsi que Jean Gabriel Corréard, pourtant instituteur de formation, met en avant dans sa titulature un titre d'ingénieur qui ne s'applique en réalité qu'à son frère aîné et prédécesseur Alexandre. Ce titre représente un atout pour l'image de marque de l'établissement, à plusieurs niveaux. Tout d'abord, lorsque Jean Gabriel Corréard reprend l'entreprise, cela lui permet de redorer l'image d'une maison entachée par les publications séditieuses sous la Restauration. Garantie d'un certain sérieux, d'une volonté affirmée de s'inscrire dans le domaine scientifique et technique éloigné en théorie des considérations politiques, le titre d'ingénieur permet dans un second temps de conférer une légitimité au catalogue de Corréard. Se présentant comme un expert et une autorité légitime sur les sujets techniques qu'il met en avant dans son catalogue, Corréard gagne ainsi la confiance d'un lectorat professionnel exigeant, en quête d'ouvrages particuliers.

Nous nous sommes également interrogée sur l'utilisation du terme-même d'« éditeur » dans les titulatures des gens du livre militaire. Il appert que parmi ceux de notre corpus, peu se revendiquent explicitement comme étant « éditeurs militaires ». A posteriori, on peut en général déterminer si un professionnel pratique l'édition, autrement dit s'il assure le processus de conception, de l'acquisition du manuscrit à sa production et à sa mise en vente, mais il nous a paru intéressant de relever ceux des gens du livre militaire qui se définissent comme tels durant leur période d'activité. Ainsi, Gilbert Andriveau-Goujon puis son fils Eugène se présentent-ils comme « éditeurs de cartes géographiques », notamment durant la période de détention du privilège de vente des cartes du Dépôt de la Guerre. De fait, dans le domaine cartographique, les professionnels n'hésitent pas préciser qu'ils sont éditeurs, à l'instar des lithographes Monrocq, Kaepelin ou encore du libraire Dezauche. On en déduit que certains domaines de l'édition militaire, en l'occurrence la cartographie, s'approprient plus facilement la dénomination d'« éditeur ».

C'est aussi le cas de la musique. Les professionnels de la musique imprimée que nous

---

<sup>77</sup> Jean-Yves MOLLIER, *Louis Hachette (1800-1864), le fondateur d'un empire*, Paris, Fayard, 1999, p. 124-127.

avons insérés dans notre corpus, du fait de leur contribution à l'édition musicale militaire, portent presque tous dans leur titulature ou la description de leurs activités la mention d'« édition ». À Paris, Gambaro fait préciser dans les annuaires qu'il est « éditeur d'un journal de musique militaire »<sup>78</sup>. Eugène Troupenas pratique entre autres l'« édition musicale » dont militaire, entre 1825 et 1850. Or les libraires-éditeurs militaires moins spécialisés ne mettent pas à ce point en exergue leur activité d'édition. À Saumur, Adolphe Degouy utilise à partir de 1830 la titulature « imprimeur de l'École de Cavalerie ». Il ne se définit comme éditeur que dans la mention d'édition des ouvrages les plus prestigieux (souvent produits à l'instigation de l'École de Cavalerie) et plutôt sur la fin de sa carrière. En revanche, ses successeurs portent volontiers le titre d'« éditeur de l'École de Cavalerie », à l'instar du libraire Delalloye-Dubossé entre 1835 et 1852.

Sans doute, le temps passant et la fonction d'éditeur se faisant plus précise, il fut plus facile aux successeurs de Degouy de porter le titre, à plus forte raison que là où Degouy disposait d'un brevet d'imprimeur, ses successeurs ne sont tous que libraires, traduisant ainsi une mutation de l'édition militaire qui s'affranchit du modèle de l'atelier d'imprimerie-librairie de l'Ancien Régime pour intégrer le cercle des nouveaux éditeurs, centrés sur l'activité éditoriale. Aussi, on en déduit que l'édition militaire intègre cette mutation, matérialisée par l'utilisation assumée de la qualification d'éditeur, mais plus tardivement que d'autres segments éditoriaux (musique, géographie...). En cause, sans doute, l'attachement à un modèle traditionnel de la librairie. De fait à partir du Second Empire, au sein du monde du livre militaire parisien, certains portent plus facilement le titre d'éditeur. Dans la première partie du siècle, l'éditeur Anselin porte souvent uniquement le titre de libraire, sauf lorsqu'il est question du *Journal militaire officiel*, comme dans le catalogue d'Anselin et Pochard pour 1821, où les « libraires de la Garde royale et des troupes de toutes armes » se disent « éditeurs du *Journal militaire officiel* »<sup>79</sup>. Mais à compter des années 1850, les principaux libraires militaires se disent éditeurs. Charles Tanera par exemple se présente dans ses catalogues comme « libraire, éditeur et libraire commissionnaire »<sup>80</sup>, alors trois fonctions complémentaires.

Dumaine se dit quant à lui « libraire-éditeur de l'Empereur »<sup>81</sup>. En outre, certains éditeurs ayant produit des ouvrages militaires revendiquent leur activité dans les annuaires professionnels, à l'exemple de Barbier qui se définit en 1850 comme « éditeur de l'*Histoire de*

---

<sup>78</sup> Le *Bottin* de 1833 précise : « marchand de musique et fabricant d'instruments de musique militaire, éditeur d'un journal de musique militaire, souscrit par le Roi pour les gardes nationales et les troupes de ligne, fournit musique et instruments, rue Croix des Petits Champs, 23 ». La maison fut créée en 1814 par Vincent Gambaro et resta dans la famille jusqu'à la fin des années 1860.

<sup>79</sup> BnF, Q/10/B/552, *Catalogue des livres militaires et autres...*

<sup>80</sup> BnF, Q/10/B/non coté, *Catalogue des livres de fonds*, avril 1853, entre autres.

<sup>81</sup> BnF, Q/10/B/13616, *Catalogue des livres sur l'art et l'histoire militaires...*, 1862, notamment.

*l'armée et de tous les régiments de l'Afrique française* » et autres ouvrages « auxquels le ministre de la Guerre a souscrit pour toutes les bibliothèques militaires ». Entre 1841 et 1850<sup>82</sup>, P. Bertrand, commissionnaire pour la maison Levrault, indique qu'il est « éditeur [en] sciences naturelles, géologie, histoire, art militaire, voyages »<sup>83</sup>. En cette deuxième moitié de siècle, la librairie-imprimerie militaire amorce sa mue et s'assume de plus en plus comme « édition », suivant avec un léger décalage le mouvement du monde du livre en général.

L'image de marque d'une maison d'édition est en outre complétée par l'expertise perçue de l'éditeur lui-même. Entre les années 1850 et 1870 en particulier, écrit Patricia Le Galèze<sup>84</sup>, il n'est pas rare que des éditeurs prennent la plume, le plus souvent pour témoigner de leurs réflexions ou de leur expérience du métier<sup>85</sup>. Si les éditeurs militaires versent peu dans les factums, ils sont en revanche quelques-uns à écrire sur les thématiques militaires. Connaisseurs pour certains du domaine pour lequel ils publient des ouvrages, ils se font parfois auteurs et alimentent eux-mêmes leur achalandage d'écrits inédits, avant même les années 1850. Jules Verronnais, fils du fondateur de la maison éponyme à Metz, publie en 1825 un *Projet d'ordonnance pour régler le service dans les places et dans les quartiers, dédié à Son Exc. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la Guerre*. Cet in-folio de 120 pages devait remplacer l'ordonnance du 1<sup>er</sup> mars 1768, devenue en plusieurs parties caduque<sup>86</sup>. Un des éditeurs militaires les plus prolifiques en écrits se trouve être Jean Corréard. Il écrit et édite plusieurs traités dont le *Recueil sur les reconnaissances militaires* (1845). Il publie régulièrement dans son *Journal des sciences militaires*, comme en septembre 1840 où il rédige un « Recueil des principales pièces de la correspondance du duc de Wellington »<sup>87</sup>.

En outre, les stratégies d'édition s'appliquent à la production elle-même. Les éditeurs cherchent en effet à tirer profit du texte publié, qu'ils n'hésitent pas à décliner ou à réemployer<sup>88</sup>. Cette « rentabilisation » de l'écrit est observable à plusieurs niveaux et témoigne de la volonté

---

<sup>82</sup> Vérifié dans BANCELIN-DUTERTRE, *Annuaire des imprimeurs et des libraires de France*, 1841 et 1845, puis BOTTIN, *Almanach du commerce de Paris, des départements et des principales villes du monde*, 1850.

<sup>83</sup> Nous n'en savons malheureusement pas plus sur ces deux personnages...

<sup>84</sup> Patricia LE GALEZE, *Écrits et paroles d'éditeurs (1789-1914)*, note de synthèse dir. Jean-Yves Mollier, 1991, p. 12.

<sup>85</sup> Des écrits professionnels traitent par exemple de la propriété littéraire, signe que le sujet interpelle. *Ibid.*, p. 9.

<sup>86</sup> Voir AN, F/18/2005, dossier Verronnais.

<sup>87</sup> *JSM*, septembre 1840.

<sup>88</sup> Le « recyclage » de l'écrit est pratiqué depuis longtemps par les imprimeurs-libraires d'Ancien Régime. L'exemple le plus symbolique reste celui de la Bibliothèque bleue de Troyes dont on sait qu'elle servait à diffuser la culture aristocratique dans la société par le réemploi de textes retravaillés. Elle tire son nom du papier bleu de piètre qualité sur lequel elle est imprimée : le prix de revient, plus bas, permet de conquérir de nouveaux marchés. Jean-Yves MOLLIER, *Une autre histoire de l'édition française*, *op.cit.*, p. 73 et « Histoire culturelle et histoire littéraire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2003/3, p. 597-612 [en ligne] <[www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2003-3-page-597.htm](http://www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2003-3-page-597.htm)>, p. 607. Voir aussi Roger CHARTIER, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987.

des éditeurs d'épuiser le produit afin d'en tirer le maximum de bénéfiques. Le réemploi d'un texte se fait couramment au sein d'une même maison d'édition. Jean Jules Verronnais publie par exemple dans son *Almanach militaire de 1855 ou Passe-temps de garnison* une « histoire de Napoléon contée dans une grange par un vieux soldat » en tout point identique à l'article éponyme que son père François avait fait paraître en 1835 dans son *Messenger boiteux de la Moselle*<sup>89</sup>. Le lectorat de l'une et l'autre de ces publications ne se recoupe qu'en partie et les vingt ans d'écart suffisent à faire passer l'article pour un inédit. Pourtant, certains éditeurs militaires se refusent à cette pratique. Jean Corréard écrit en introduction du *Journal des sciences militaires* de 1847, annonçant la création du *Journal des armes spéciales* :

« En joignant au programme du *Journal des sciences militaires* celui du *Journal des armes spéciales*, nous croyons devoir faire remarquer que la rédaction de l'un est entièrement différente de celle de l'autre, et que jamais le même article ne sera inséré dans les deux »<sup>90</sup>.

D'autres encore prennent le parti de créer un produit à partir d'une publication existante : il n'y a qu'à adapter le contenu pour un usage différent. En 1830, le professeur Clerc publie à la lithographie de l'École d'application, une *Pratique des levés topographiques à l'usage des élèves de l'École royale d'application*. Dix ans plus tard, il reprend son propos et le fait éditer chez Verronnais à Metz, sous le titre *Essai sur l'enseignement de la pratique des levés et du nivellement topographique*, signé « P.A. Clerc, lieutenant-colonel de réserve du Génie, ancien professeur de topographie à l'École polytechnique et à l'École d'application »<sup>91</sup>. Deux éléments nous paraissent remarquables. Tout d'abord, l'adaptation du titre. Élément essentiel dans la stratégie de publication d'une œuvre, le titre n'est pas choisi au hasard. On constate que la mention de l'usage scolaire disparaît ; ce n'est plus un cours ou un manuel, mais un « essai », destiné à tous. De même, la titulature de l'auteur est utilisée comme argument de vente et gage du sérieux de l'ouvrage. La mention des anciens postes de Clerc n'est pas fortuite : il est légitime à parler du sujet car il a lui-même enseigné la matière, de surcroît dans deux écoles prestigieuses et spécialisées dans le domaine. Cette stratégie de changement de titre et d'adaptation du contenu à des publics différents sur une temporalité longue montre bien comment les éditeurs militaires capitalisent sur le réemploi de la production.

On retrouve couramment le cas lorsque paraît une nouvelle ordonnance, une instruction ou un nouveau règlement. Édité d'abord en grand format (folio ou in-quarto) par l'Imprimerie du gouvernement ou dans le cadre d'un contrat avec un prestataire, le texte est repris par les

---

<sup>89</sup> Constance DE COURREGES D'AGNOS, « L'édition militaire au travers de deux portraits : les maisons Corréard (Paris) et Verronnais (Metz) », *Histoire et civilisation du livre*, t. XVIII, 2022, p. 231. C'est la reprise, ou plutôt l'exploitation d'un thème à la mode, tiré du roman de Balzac *Le Médecin de campagne* (1833) dans lequel un grenadier raconte, le soir, dans une grange, les campagnes de l'Empereur.

<sup>90</sup> *JSM*, 1847, introduction, p. 14.

<sup>91</sup> Pierre-Édouard WAGNER, « La lithographie et l'École d'application de Metz. Notes pour servir à l'inventaire des collections de dessins et d'estampes du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers Élie Fleur*, n°1-2, 1990, p. 94.

éditeurs militaires parisiens et provinciaux dans un format plus compact et généralement sous forme d'abrégé ou d'extrait. Victor Rozier crée ainsi la *Législation sanitaire de l'armée de terre*, conçue comme une « simple compilation des actes non abrogés relatifs au service de santé militaire » afin d'éviter aux personnels « de recourir à la rare et volumineuse collection du *Journal militaire* »<sup>92</sup>. Il fait de même avec le *Code de santé* de Pierre-Augustin Didiot, qu'il condense « en un seul volume [...] en un mot, avec beaucoup de matières, nous sommes parvenus à former un volume assez mince et conséquemment portable »<sup>93</sup>. En outre, Victor Rozier n'hésite pas à publier des tirés à part d'articles parus dans le *Recueil de Mémoires de médecine, de pharmacie et de chirurgie militaires*, revue officielle dont il a la charge<sup>94</sup>.

Les institutions militaires encouragent elles-mêmes cette pratique du réemploi, sans doute afin de faire mieux accepter à leurs éditeurs des conditions avantageuses dans les contrats de publication. C'est ce dont témoignent certains contrats conservés dans les archives de la maison Levrault. Dans un projet de traité pour l'impression du *Nouvel aide-mémoire de l'Artillerie*, le Dépôt central de l'Artillerie propose une édition de « 3 500 à 4 000 exemplaires à la volonté de Mme Levrault, mais le tirage effectué et l'édition complète, il lui est interdit de continuer l'impression ou de faire une nouvelle édition sans autorisation ». Mais elle peut en revanche « imprimer séparément et en nombre d'exemplaires qu'elle jugera convenables, le chapitre sur la comptabilité d'une batterie et à le vendre entre 0,75 et 1 franc »<sup>95</sup>.

Qu'en est-il du statut de l'innovation dans l'édition militaire ? On dispose tout d'abord de quelques témoignages concernant l'engagement des éditeurs militaires pour l'innovation professionnelle. Certains sont par exemple sensibles au développement de la photographie, à l'instar semble-t-il, de Victor Rozier qui, au deuxième étage du 26 rue Saint-Guillaume, dispose d'une pièce où il conserve les sous-verres pour les photographies<sup>96</sup>. D'autres, telle la dynastie Verronnais, se montre prompte à innover. François Verronnais, suivant la trace de son père qui construisit lui-même sa première presse, conçoit en 1846 un prototype de châssis destiné à améliorer les rendements des presses lithographiques, en permettant l'impression « des objets sur lesquels on doit typographier un texte ». Il ne dépose pas de brevet pour son invention, la laissant dans le domaine public ; il ne souhaite pour toute récompense qu'une « distinction honorifique »<sup>97</sup>. L'innovation ne se limite pas au domaine de la technique : il faut que le produit

---

<sup>92</sup> *RSA*, t. V, 1854-1856, p. 85, cité dans Claire FREDJ, « Une maison d'édition au service d'une profession : Victor Rozier (1824-1829) et la médecine militaire », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°39, 2009, p. 59-76, [en ligne] <rh19.revues.org.3915>, DOI : 10.4000/rh19.3915 (consulté 01/10/2016), p. 62.

<sup>93</sup> *BMPM* t. IV, 1860-1863, p. 209, cité dans *ibid.*, p. 62.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>95</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/600, projet de traité pour le *Nouvel aide-mémoire de l'artillerie*, s.d.

<sup>96</sup> AN, Minutier central, MC/ET/XLVI/1281, Rozier, inventaire après décès, 11 juillet 1790.

<sup>97</sup> AN, F/18/2005, dossier Verronnais.

soit suffisamment novateur pour s'adapter en permanence au besoin, quitte à l'anticiper. Frédéric Soulié dans *Le livre des Cent-et-un* signale que les productions de librairie « dépassent presque toujours de deux tiers sa consommation possible »<sup>98</sup>. Cela est dû, selon lui, à un « vice propre de ce commerce », à savoir une production excessive par rapport au nombre de consommateurs disponibles. Il faut donc que les éditeurs, dont les libraires militaires, cherchent à élargir leur public, d'autant plus qu'ils officient dans le cadre d'une niche éditoriale.

L'adaptation au public et à ses usages conditionne la bonne réception de l'ouvrage. La question du format par exemple, est centrale. Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, le format in-octavo s'est imposé<sup>99</sup>. Les livres de petit format, notamment l'in-douze voire in-16, sont plus adaptés pour l'instruction<sup>100</sup>, la lecture en campagne ou pour le transport sur le terrain<sup>101</sup>. Un format trop important, sauf dans le cas des plans (in-plano) par exemple, se révèle inutile pour les militaires dont l'itinérance est régulière. En revanche, les ouvrages proposant des analyses d'opérations, de l'histoire militaire, des journaux de guerre ou tout livre militaire ne proposant pas une application directe sur le terrain, sont de préférence imprimés dans des formats plus grands, plus prestigieux, comme l'in-quarto ou le folio<sup>102</sup>. Les ouvrages sur la navigation ou le Génie sont souvent relativement grands, du fait qu'ils comprennent des planches, cartes et autres croquis. Les livres d'utilisation pratique et plus régulière sont en général publiés en in-octavo ou in-12. Les écrits destinés à la lecture sont de petit format. Ceux qui sont conçus comme des supports d'étude et d'application se limitent aux dimensions maniables (in-octavo, in-16, voire in-32)<sup>103</sup>. À chaque usage du livre est ainsi attaché un format...et un prix.

Nous avons procédé au recensement des formats pour quelques années comprises entre 1810 et 1870 en nous appuyant sur les données de la *Bibliographie de la France*. Cet échantillonnage d'années, pour lesquelles nous avons répertorié toutes les publications pour lesquelles le format est spécifié, permet d'avoir un aperçu des tendances éditoriales quant au choix des formats.

---

<sup>98</sup> « La librairie à Paris », dans *Le livre des Cent-et-un*, t. IX, Paris, Ladvocat, 1832, cité dans Marie-Claire BOSCO, « L'implantation des libraires à Paris (1815-1848) », dans Jean-Yves MOLLIER (dir.), *Le commerce de la librairie en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, Paris, IMEC/ Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 41.

<sup>99</sup> Reinhart WITTMANN, « Une révolution de la lecture à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ? », dans Guglielmo CAVALLO, Roger CHARTIER, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 2001 (1997), p. 380.

<sup>100</sup> Isabelle OLIVERO, *L'invention de la collection. De la diffusion de la littérature et des savoirs à la formation du citoyen au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, IMEC/Maison des sciences de l'homme, 2000, p. 25.

<sup>101</sup> Manuel Reyes GARCIA-HURTADO, *El arma de la palabra. Los militares españoles y la cultura escrita en el siglo XVIII (1700-1808)*, [s.l.], Universidad de Coruna, servicio de publicaciones, 2002, p. 122.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 350.

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 352.

Date	Folio	In-4	In-8	In-12	In-16	In-18	In-24	In-32	Total
1811	0	1 (3,85%)	12 (46,15%)	12 (46,15%)	0	1 (3,85%)	0	0	26
1815	0	7 (10%)	34 (48,57%)	24 (34,29%)	0	5 (7,14%)	0	0	70
1825	1 (0,85%)	11 (9,40%)	73 (62,39%)	10 (8,55%)	0	7 (5,98%)	0	15 (12,82%)	117
1831	3 (1,60%)	8 (4,26%)	98 (52,13%)	19 (10,11%)	4 (2,13%)	27 (14,36%)	3 (1,60%)	26 (13,83%)	188
1856	0	7 (9,21%)	34 (44,74%)	2 (2,63%)	2 (2,63%)	13 (17,11%)	0	18 (23,68%)	76
1867	0	7 (4,02%)	116 (66,67%)	10 (5,75%)	1 (0,57%)	34 (19,54%)	0	6 (3,45%)	174

*Échantillonnage annuel avec occurrences des formats (source : Bibliographie de la France)*

En premier lieu, on constate que le format folio est rarement utilisé sur la période, de même que l'in-24, exclusivement employé sous la Monarchie de Juillet d'après cet échantillonnage. On observe par ailleurs que c'est en 1831 que l'on utilise le plus de formats différents : période de libéralisation et d'expansion, la Monarchie de Juillet a sans doute vu de nouvelles expérimentations dans le domaine. Les éditeurs ont ensuite recentré leur production selon des modèles de formats ayant fait leurs preuves. De fait, les données montrent une nette prédominance des formats in-8° et in-12 entre 1811 et 1867, avec toutefois une importante baisse de l'usage de l'in-12 à la fin de la période, au contraire de l'in-18 qui progresse lentement<sup>104</sup>. Enfin, l'in-32, utilisé à partir des années 1820 tient une place non négligeable. Auguste Imbert d'en dire :

« un libraire qui autrefois pouvait faire imprimer des in-18, des in-12, et même des in-8°, aurait dédaigné ce médiocre format [in-32] ; mais à présent que toutes ses ressources pécuniaires lui sont retirées par les manœuvres des tueurs du commerce de la librairie, il est forcé d'avoir recours au in-32 [...] »<sup>105</sup>.

Le format in-32 est né en 1811 d'une adaptation à la conjoncture politique et policière. C'est dans ce format qu'on imprime par centaines de milliers d'exemplaires la *Charte constitutionnelle* sous la Restauration : il résulte d'une innovation de produit<sup>106</sup>, dont on voit qu'elle est adoptée au moins une décennie plus tard par les éditeurs militaires<sup>107</sup>. Toutefois, depuis la Révolution, ce format est associé à la vulgarisation scientifique<sup>108</sup> et dans le cas de

<sup>104</sup> Les formats in-12, in-16 et in-18 sont presque identique et de prix semblable. Le grand in-18 anglais dit « Jésus » (format Charpentier) apparaît en 1838 et s'impose en vingt ans, au détriment des anciens in-12 et in-16.

<sup>105</sup> Auguste IMBERT, *Biographies des imprimeurs et des libraires, précédées d'un coup d'œil sur la librairie*, [Paris], chez l'auteur, 1826, p. XX-XXI.

<sup>106</sup> Jean-Yves MOLLIER, *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine Essai d'histoire culturelle*, Paris, PUF, 2001, p. 16.

<sup>107</sup> Les éditeurs doivent composer avec le fait que les petits formats suscitent depuis toujours l'inquiétude des autorités. *Id.*, « L'édition. 1815-1914 », dans Jean-François SIRINELLI (dir.), *Histoire des droites en France, op.cit.*, t. II, p. 220.

<sup>108</sup> Dans sa *Propagande pour l'instruction* (1861), Henri-Charles Leneveux recommande de publier « des livres concis, peu volumineux, qui renferment la quintessence des connaissances humaines dans le plus petit espace possible, et qui soient par leur prix, à la portée de toutes les fortunes ». Isabelle OLIVERO, *L'invention de la collection...op.cit.*, p. 28.

l'édition militaire, c'est bien cette conception qui l'emporte. La maison messine Verronnais s'est fait une spécialité de ces petits formats :

« Il n'est aucun règlement en vigueur pour son arme qu'un officier, qu'un sous-officier ne trouve du format le plus commode : la modicité des prix n'a pas exclu l'élégance de l'impression. Si j'avais l'honneur d'être militaire, les in-32 de M. Verronnais ne me quitteraient pas »<sup>109</sup>.

On peut avancer que le choix du format participe de la stratégie d'édition de Verronnais et est constitutif de son identité. L'esthétique a également son importance et elle doit rester la moins onéreuse possible pour que l'ouvrage se vende. Une note de Pitois, à Paris, adressée à la maison-mère de Strasbourg montre combien l'aspect du livre influence son débit, ici celui de l'ouvrage pédagogique *Maître Pierre* : « N'envoyez surtout point de cartonnés papier glacé dont la vente a toujours été à peu près nulle. [...] J'ai préféré les colis avec les couvertures imprimées qui a le double rapport d'être plus belle pour les enfants, et moins cher (sic) pour les acheteurs »<sup>110</sup>.

L'introduction de collections sur le marché du livre, étudiée par Isabelle Olivero dans *L'invention de la collection. De la diffusion de la littérature et des savoirs à la formation du citoyen au XIX<sup>e</sup> siècle* (2000) constitue aussi une innovation de produit. Supposant une diminution du prix d'appel, ces collections sont un élément structurant du système éditorial de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>111</sup>. Il s'agit de rendre le public captif et de le fidéliser à un produit en lien avec ses centres d'intérêt<sup>112</sup>. On invente alors le concept de la mise en série d'ouvrages qui valent pour eux-mêmes, sous une étiquette commune qui fait que l'ensemble vaut plus que les parties séparément<sup>113</sup>. Édouard Guillon signale en 1899 qu'à partir de la Restauration, « toute la littérature se met à la chose militaire »<sup>114</sup>. L'une des premières collections militaires est d'abord dédiée à un public large : la série des *Victoires et conquêtes depuis la Révolution jusqu'à la bataille de Navarin* est l'œuvre d'un groupe d'officiers (dont les généraux Berton, Beauvais, Thiebault...) et donne lieu à la publication de 27 volumes chez Panckoucke en 1825. Le succès de l'ouvrage est prolongé en 1856, lorsqu'en est publiée une édition réduite. Certains éditeurs, sentant qu'il y a là un segment intéressant, se lancent dans l'édition de collections de manuels pratiques. Ils prennent en partie la suite des anciens almanachs, tandis que d'autres veulent produire de réels vecteurs de science<sup>115</sup>.

---

<sup>109</sup> Guillaume-Ferdinand TEISSIER, *Essai philologique sur les commencemens de la typographie à Metz, et sur les imprimeurs de cette ville*, Metz/Paris, Ch. Dosquet/Tilliard, 1828, p. 221.

<sup>110</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/613, note de Pitois, 20 décembre 1831.

<sup>111</sup> Jean-Yves MOLLIER, « Les mutations de l'espace éditorial français du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », art.cit., p. 30.

<sup>112</sup> *Id.*, *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine...*, op.cit., p. 116.

<sup>113</sup> Pascal DURAND, Anthony GLINOER, *Naissance de l'éditeur. L'édition à l'âge romantique*, op.cit., p. 47.

<sup>114</sup> Édouard GUILLON, *Nos écrivains militaires, études de littérature et d'histoire militaires*, t. II : *Depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, Paris, Plon, 1899, p. 262.

<sup>115</sup> Jean-Yves MOLLIER, « Éditer au XIX<sup>e</sup> siècle », art.cit., p. 781.

Dès les années 1820, des éditeurs militaires constituent des collections professionnelles destinées à regrouper des ouvrages pédagogiques ou théoriques<sup>116</sup>. On trouve chez Anselin une « Bibliothèque portative de l'officier », composée de petits in-32 brochés ou reliés, comprenant tant des manuels que des ordonnances et règlements. Le tarif des volumes est compris entre 1,50 franc et 6 francs selon le titre<sup>117</sup>. Anselin en fait un fleuron de sa librairie et n'hésite pas à inscrire cette bibliothèque en première page de ses catalogues<sup>118</sup>. En 1830, cette collection compte dix titres vendus entre 1,50 et 8 francs, ainsi qu'un ensemble d'ordonnances et règlements entre 1,50 et 2,50 francs. Elle est complétée cette année-là d'une collection équivalente pour les sous-officiers. La « Bibliothèque portative du sous-officier » compte alors sept titres, vendus à des tarifs plus abordables (de 30 centimes à 2,75 francs), sans doute en raison de la solde plus modique de son public-cible<sup>119</sup>. À Metz, le libraire militaire Verronnais propose une série équivalente à la fin des années 1820, la « bibliothèque portative de l'officier », elle aussi composée de volumes in-32 brochés, vendus entre 60 centimes et 3 francs, clientèle provinciale oblige<sup>120</sup>.

Lorsqu'Anselin cesse son activité, ses « bibliothèques » perdurent chez son successeur Dumaine<sup>121</sup>. La forme est toutefois adaptée. Se vend désormais une petite « bibliothèque portative de l'officier » en trois volumes in-32 cartonnés et emboîtés dans un même étui. Dumaine inaugure aussi de nouvelles collections, dont une « Bibliothèque complète des sous-officiers et brigadiers de Cavalerie », dont il confie les dessins au chef de bataillon du corps royal d'État-major Fernet. Cette « bibliothèque », publiée en 1859 et parue sur les presses que Cosse et Dumaine partagent, est rédigée suivant la décision ministérielle du 14 août 1856 et forme un fort volume au format in-18. Elle rapporte en les résumant les articles les plus importants de l'ordonnance, rassemblés en rubriques telles que « Tracé et élévation des tentes et Manteaux d'armes » ou encore « Guide des chefs de poste », tout en proposant le cas échéant une planche gravée<sup>122</sup>. Dumaine décline cette collection pour les sous-officiers et caporaux de Chasseurs à pied et pour ceux de l'Infanterie en un seul volume, pour 3 francs<sup>123</sup>. L'itinérance militaire a sans doute orienté ce choix d'une collection rassemblée en un seul support.

Face à l'engouement pour les collections, certains auteurs se lancent dans l'entreprise. Le colonel de Cavalerie de Brack (1789-1850) par exemple, publie en 1832 une *Bibliothèque*

---

<sup>116</sup> Hervé DREVILLON, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837, op.cit.*, p. 32.

<sup>117</sup> BnF, Q/10/B/556, Catalogue Anselin, 1827.

<sup>118</sup> BnF, Q/10/B/561, Catalogue Anselin, s.d. (1828 ou 1829 ?).

<sup>119</sup> BnF, Q/10/B/562, Catalogue Anselin, 1830.

<sup>120</sup> BnF, Q/10/B/1482, Catalogue Verronnais, 1829.

<sup>121</sup> BnF, Q/10/B/13611, Catalogue Dumaine, 1847.

<sup>122</sup> *Bibliothèque complète des sous-officiers et brigadiers de cavalerie, conforme à la décision ministérielle du 14 août 1850*, Paris, Librairie militaire J. Dumaine, 1859.

<sup>123</sup> BnF, Q/10/B/13621, Catalogue Dumaine, 1865.

*du soldat ou Collection de manuels à l'usage de la Cavalerie*<sup>124</sup>. Ch. Liskenne et Sauvan éditent quant à eux, entre 1835 et 1853, une *Bibliothèque historique et militaire dédiée à l'armée et à la Garde nationale de France*, en sept tomes. Ce sont Anselin, puis Dumaine qui se chargent de la publication, en format in-octavo et in-quatro. En 1871, le *Petit journal* note qu'une

« bibliothèque militaire de cinquante volumes, parfaitement choisis, s'imprime en ce moment et commencera bientôt à être distribuée. Les régiments recevront cinq exemplaires de chaque ouvrage. De belles cartes seront en outre mises à disposition des régiments »<sup>125</sup>.

Adolphe Thiers, présentant l'opération devant la Chambre, précise que la distribution aux régiments sera effective « avant la fin de l'hiver »<sup>126</sup>. Il n'est prévu que quelques mois pour imprimer et diffuser cette collection sur l'ensemble du territoire : on considère donc que le monde de l'édition militaire est capable d'assumer une telle opération, qu'elle a atteint une maturité suffisante<sup>127</sup>.

Alors que l'édition militaire reste attachée à un modèle traditionnel, la concurrence exacerbée et le débouché relativement faible engagent ses acteurs à adopter une position active sur le marché du livre militaire. Entre recherche de manuscrits et d'auteurs, adaptation du produit au lectorat et à ses usages, mobilisation de supports nouveaux ou réinventés, l'édition militaire amorce sa métamorphose en intégrant des processus d'adaptation et d'innovation qui ont déjà cours dans le monde de l'édition générale.

## **B) Produire, imprimer et promouvoir le livre militaire**

Une fois l'éditeur en possession du manuscrit et la stratégie d'édition définie, la mise en production et la diffusion constituent les étapes suivantes du processus de publication. Toutefois, ces différentes étapes ne se mènent pas de la même façon selon que l'on a affaire à un atelier familial ou à une maison industrielle. Quelles politiques de production et de diffusion les éditeurs militaires emploient-ils dans un monde éditorial concurrentiel et où le poids de l'institution reste fort ? Nous tâcherons dans un premier temps de cerner les caractéristiques de la production et le tirage des livres militaires en cette deuxième moitié de siècle, avant de nous

---

<sup>124</sup> Il finira général. Pour tout ceci, Édouard GUILLON, *Nos écrivains militaires...*, *op.cit.*, p. 231-235.

<sup>125</sup> « L'armée française », *Petit journal*, n° 3234, 5 novembre 1871, p. 4.

<sup>126</sup> Cité dans Dominique VARRY (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III : *Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, Paris, Cercle de la Librairie, 2009 [1991], p. 538.

<sup>127</sup> Cette entreprise donne un nouvel élan à l'édition militaire après la guerre de 1870-1871, lui faisant atteindre une activité inédite qui atteint son apogée dans les années 1900-1905, selon les observations d'Agnès Boishult. (*Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercles d'officiers*, mémoire DCB dir. Dominique VARRY, Villeurbanne, ENSSIB, 2011, p. 31).

pencher sur les capacités de production des entreprises d'édition militaire. Enfin, il s'agira d'appréhender les circuits de promotion et de diffusion du livre militaire.

## 1) Tirage et production

Grâce à la mise en place du décret du 5 février 1810 instaurant le régime du brevet, on conserve une trace des déclarations d'impression entre 1811 et 1881 (avec des lacunes), ce qui nous renseigne sur les tirages envisagés par les éditeurs, notamment parisiens. Ces registres sont conservés aux Archives nationales. Les bulletins de déclaration des imprimeurs provinciaux sont également conservés aux Archives nationales (série F/18/II...) et dans les séries T des archives départementales. Les registres recensant les « déclarations d'imprimer » constituent des sources précieuses. Conformément aux exigences légales, ils recèlent en effet le domicile et le nom de l'imprimeur, le titre, le format, le nombre de volumes, le nombre de feuilles et le tirage, plus rarement le nom de l'auteur. Toutefois, Patricia Sorel souligne que les enregistrements administratifs sont loin d'être exhaustifs, en particulier pour les publications provinciales. Martin Lyons fait le même constat, y compris pour la capitale<sup>128</sup>.

Les déclarations d'imprimer sont ainsi à considérer plutôt comme des « projets de publications », à la différence de la *Bibliographie de la France*<sup>129</sup>, qui publie parfois les tirages des ouvrages mentionnés. Cette publication hebdomadaire<sup>130</sup> est rédigée d'après les enregistrements des livres nouveaux entérinés par le Dépôt Légal. En effet, une fois le livre déposé et examiné, l'éditeur reçoit un récépissé qui lui permet de faire enregistrer ses nouveautés à la *Bibliographie de la France*<sup>131</sup>. Ces statistiques officielles doivent être confrontées, lorsque cela est possible, aux registres commerciaux de l'entreprise. Car depuis 1810<sup>132</sup>, l'imprimeur se voit imposer l'obligation de tenir à jour un registre des impressions (le « livre », que l'administration devait au préalable parapher), soit une liste numérotée et datée des titres imprimés, accompagnés du nom de l'auteur, du format, et du nombre de feuilles, de volumes et d'exemplaires prévus<sup>133</sup>.

Déterminer le tirage exact d'un ouvrage au XIX<sup>e</sup> siècle n'est pas toujours chose aisée ; cela l'est encore moins de déterminer la diffusion réelle dudit ouvrage. À la fin du siècle, les

---

<sup>128</sup> Martin LYONS, « Les best-sellers », dans Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER, *Histoire de l'édition française*, op.cit., t. III, p. 409-448.

<sup>129</sup> Patricia SOREL, *La révolution du livre et de la presse en Bretagne (1780-1830)*, Rennes, PUR, 2004, p. 182.

<sup>130</sup> Entre 1811 et 1978, 52 numéros par an. Jean-Yves MOLLIER, *Une autre histoire...*, op.cit., p. 114.

<sup>131</sup> Nicole FELKAY, *Balzac et ses éditeurs, 1822-1837. Essai sur la librairie romantique*, Paris, Promodis/ Cercle de la librairie, 1987, p. 27.

<sup>132</sup> Décret du 5 février 1810, art. 11 et ordonnance du 24 octobre 1814, art. 2 et 3.

<sup>133</sup> Marie-Claire BOSCO, *Imprimeurs et libraires parisiens sous surveillance (1814-1848)*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 147.

éditeurs parisiens considèrent toujours un tirage de 500 exemplaires comme étant une véritable édition<sup>134</sup>. Pourtant, certains genres littéraires bénéficient de tirages plus importants : au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les romans sont souvent tirés à 1 000-1 500 exemplaires. Dans les années 1840, ces tirages montent à 5 000<sup>135</sup>. L'édition militaire, quant à elle, garde un schéma de fonctionnement proche de celui de l'Ancien Régime. Dans le premier tiers du siècle, les tirages de la maison Levrault par exemple tournent autour de 1 000 à 2 000 exemplaires, selon les estimations de Frédéric Barbier<sup>136</sup>. Il s'agit-là d'une pratique prudente, au vu de la lenteur de vente d'une édition. À plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un ouvrage touchant exclusivement un public de spécialistes. Finalement, l'édition militaire se plie au modèle traditionnel de tirage, qui s'établit de quelques centaines à 3 000 exemplaires<sup>137</sup>, ce qui correspond aux possibilités de ce marché de niche, sauf exceptions.

Une incursion dans la série F/18/II, recensant les déclarations d'impressions, étaye cette idée. Entre mars 1815 et avril 1816 par exemple, les tirages d'ouvrages militaires n'excèdent pas 3 000 exemplaires. Ces chiffres ne sont atteints que pour quatre titres, l'*Histoire des campagnes de 1814 et 1815* (tome III) d'Alphonse de Beauchamp (Le Normant, 1815), le *Traité d'arithmétique à l'usage de la Marine et de l'Artillerie* de Bézout (Courcier, 1816) et le *Règlement concernant les manœuvres et l'exercice de l'infanterie* dans sa version de 1792 (Demonville, 1815) et de 1811 (Doublet, 1816). En somme, des ouvrages dont on peut penser que la diffusion est large dans les régiments (règlements), les écoles militaires (traité de Bézout), ou que le succès littéraire est assuré, à l'instar de l'*Histoire* de Beauchamp. Un seul titre atteint 4 000 exemplaires ; il s'agit du *Manuel d'infanterie* de Bardin, destiné à alimenter régiments et écoles. Le tirage minimum annoncé est de 100 exemplaires pour l'ouvrage du chevalier de Sautereau, *De l'influence de la Garde nationale et de la Gendarmerie sur le maintien de l'ordre en France* (Lefebvre, imprimeur de la Gendarmerie, 1815). Le plus souvent, on tire l'ouvrage à 1 000 exemplaires et la moyenne entre mars 1815 et mai 1816 s'établit aux environs de 800 exemplaires. De fait, la majorité de la production oscille entre 500 et 1 500 exemplaires<sup>138</sup>.

Les archives privées des maisons d'édition militaire semblent corroborer ces tendances. Si le rapport de l'inspecteur de la librairie concernant la maison parisienne de Louis Cordier sous la Restauration fait état de tirages compris entre 500 et 3 500 exemplaires, conformément

---

<sup>134</sup> Jean-Yves MOLLIER, *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine...*, *op.cit.*, p. 43.

<sup>135</sup> Guglielmo CAVALLO, Roger CHARTIER, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, *op.cit.*, p. 394.

<sup>136</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et l'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830*, Genève, Droz, 1979, p. 269.

<sup>137</sup> *Id.*, « Une production multipliée », dans Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, *op.cit.*, t. III, p. 117.

<sup>138</sup> AN, F/18/II/1 et 2. Cette étude aurait mérité d'être prolongée sur la totalité de la période, nous avons malheureusement manqué de temps pour dépouiller la totalité de la série.

à ce que nous avons pu estimer grâce aux déclarations d'impressions, il est à noter que le tirage le plus important est atteint par le *Chansonnier des grâces* (1817), soit un ouvrage non militaire<sup>139</sup>. On observe les mêmes tendances à la fin de la Restauration en Moselle. Le dossier de demandes de brevet de la maison Verronnais<sup>140</sup> comprend en effet la liste des ouvrages déclarés entre le 18 janvier 1826 et le 31 août 1827, soit sur une période de 18 mois. Sur les 84 titres déclarés, seuls 17 sont militaires (soit environ 20%) ; leurs tirages sont compris entre 200 exemplaires (*Lois relatives aux douanes du 17 mai 1826*, déclaré en juin 1826 et *Mémoire sur un point de la vérification des bouches à feu* déclaré en décembre 1826) quand le maximum ne monte qu'à 1 000 exemplaires pour un ouvrage de biographie militaire, *Les généraux Custine et Eblé*, déclaré en janvier 1826 et 1200 pour les *Souvenirs militaires à l'usage de MM. les officiers de la cavalerie*.

Les deux règlements imprimés durant cette période sont tirés à 500 exemplaires chacun (*Règlement sur le service du casernement des troupes du 17 avril 1824* et *Règlement sur les réparations, l'entretien et la conservation des armes portatives dans les corps*), un projet de règlement (sur les manœuvres de l'artillerie en plusieurs parties) tire entre 600 et 800 exemplaires selon la partie et l'unique instruction de la liste (*Instruction sur les tirailleurs*) paraît à 600 exemplaires. Enfin, le *Nouveau manuel d'armement* est tiré à 800 exemplaires. En moyenne, Verronnais tire donc ses ouvrages militaires à un peu plus de 1 100 exemplaires. On constate que les textes militaires les plus diffusés ordinairement, à savoir les règlements, instructions et manuels, bénéficient de tirages supérieurs à la moyenne, quand les ouvrages plus confidentiels sont bien en deçà. Les livres dont le public peut dépasser celui strictement militaire, à savoir ici la biographie militaire, mais globalement l'histoire militaire, les journaux d'expéditions et témoignages, constituent les tirages les plus importants.

Les tirages pour la même maison augmentent sensiblement à la fin de la Monarchie de Juillet. C'est ce que suggère la liste des déclarations pour la Moselle pour l'année 1841<sup>141</sup>. Cette année-là, Verronnais déclare six titres militaires. Paraît notamment une *Ordonnance du Roi sur le service des troupes d'Infanterie* du 2 novembre 1833, en format in-32 raisin. Verronnais n'en prévoit que 500 exemplaires. Quelques mois plus tard, il publie une nouvelle ordonnance, celle-ci sur le service des armées en campagnes, au même format et toujours pour 500 exemplaires, quelques mois après que Levrault l'a éditée à Strasbourg<sup>142</sup>. Toujours en 1841, Verronnais fait paraître trois titres destinés à l'instruction et à un usage pratique. Les tirages en sont bien plus importants : 1 000 exemplaires pour le *Manuel du brigadier pour demander et pour répondre*,

---

<sup>139</sup> AN/F/18/29, déclarations d'impressions pour la Moselle.

<sup>140</sup> AN/F/18/2005, dossier Verronnais.

<sup>141</sup> AN, F/18/168-169, sous dossier Moselle.

<sup>142</sup> AN, F/18/170, déclarations d'imprimer, Haut-Rhin.

(in-32), 3 000 pour le *Manuel des sous-officiers et caporaux du corps d'Infanterie* (in-18, 24 plans, déclaré en février) et 4 000 pour la réédition de mai (la cinquième) de ce dernier manuel<sup>143</sup>. À titre de comparaison, un autre manuel publié en 1826 ne tire qu'à 800 exemplaires comme vu précédemment !

Les deux ouvrages publiés en 1841 par d'autres éditeurs mosellans ont des tirages conformes à ceux observés chez Verronnais, avec 500 exemplaires pour les *Opérations militaires menées depuis l'invention de la poudre* chez Lamort et 1 500 exemplaires pour le *Syllabaire destiné à l'armée par Morjorel soldat au 18<sup>e</sup> léger* chez Samuel Meyer. À l'instar du livre scientifique, le livre militaire connaît donc des tirages relativement faibles, en raison de la nature de son public, ciblé et limité, avec toutefois des exceptions notables pour les ouvrages pratiques, comme les manuels. Ainsi, les tirages de base de l'édition scientifique, comme de l'édition militaire, oscillent entre 1 000 et 2 000 exemplaires, quand la médecine tire plutôt entre 2 000 et 4 000 exemplaires<sup>144</sup>, ce qui correspond aux tirages des manuels ou ordonnances militaires à la fin de la Monarchie de Juillet. Les retirages ne se font que s'ils sont jugés opportuns. Ainsi que l'affirme Valérie Tesnière au sujet du livre de science :

« Dans ce secteur où les frais fixes demeurent importants du fait notamment de la nécessaire qualité d'impression et des polices de caractères spéciales, la totale maîtrise de la diffusion auprès d'une clientèle étroite et bien définie (système de souscriptions par exemple) est un impératif »<sup>145</sup>.

Cela se vérifie sans doute pour l'édition militaire. Ainsi, la production semble progresser au long du siècle : la moyenne des tirages de Verronnais en 1841 s'élève à 1 500 exemplaires, contre 1 130 vingt ans plus tôt. Aussi, les tirages restent relativement modestes en général. En témoignent ces mots révélateurs, employés dans l'*Instruction provisoire* de 1872 visant à développer le réseau des bibliothèques militaires, le nombre de ces dernières devant rester « restreint pour le moment, à cause de la petite quantité de livres disponibles »<sup>146</sup>.

## 2) Imprimer et éditer des livres militaires, de l'atelier à l'industriel

Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le métier d'éditeur avait accompli une mue initiée à la toute fin du siècle précédent avec Charles Panckoucke et développée dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Aussi le paysage de l'édition se partage dans les années 1850 entre quelques

---

<sup>143</sup> AN, F/18/168-169, déclarations d'imprimer, Moselle.

<sup>144</sup> Valérie TESNIÈRE, « Le livre de sciences en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Romantisme*, n°80 « L'édition populaire », 1993, p. 67-77, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/roman\\_0048-8593\\_1993\\_num\\_23\\_80\\_6210](http://www.persee.fr/doc/roman_0048-8593_1993_num_23_80_6210)>, DOI: 10.3406/roman.1993.6210 (consulté 12/04/2018), p. 73.

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>146</sup> Cité dans Marie FRIDRICK, *Les bibliothèques militaires (1870-1945)*, mémoire de master 1, dir. Julie d'Andurain, université de Lorraine, 2019, p. 24.

« haut[s] baron[s] de la féodalité industrielle » selon les termes d'Élias Regnault<sup>147</sup> et des ateliers familiaux traditionnels encore majoritaires dans le monde du livre (83% des cas recensés par Viera Rebolledo-Dhuin<sup>148</sup>). L'édition militaire obéit à ce schéma général : traditionnelle dans une large part, elle connaît l'émergence et la domination de grandes entreprises. Les ateliers d'imprimerie-librairie traditionnels se caractérisent par une certaine modestie en termes d'équipement et de personnel, souvent constitué des membres de la famille, pour une partie au moins. Le décret du 5 février 1810 prévoit dans son article 6 au minimum quatre presses dans les ateliers parisiens, deux pour les ateliers provinciaux<sup>149</sup>. Dans une même entreprise, on compte en général un prote (chef d'atelier) - la présence de plusieurs pouvant être interprétée comme un dédoublement d'atelier couvert sous un seul brevet -, mais chaque presse peut être manœuvrée par deux pressiers<sup>150</sup>. Dans les années 1820, la plus grande imprimerie de Moselle, la librairie militaire Verronnais utilise en continu « seulement » quatre presses pour les impressions militaires<sup>151</sup>.

Car tel est plutôt le schéma courant de l'établissement d'imprimerie-librairie militaire dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, comme en témoigne l'exemple de Louis Cordier, imprimeur-libraire de la Garde (impériale puis royale) et des troupes de toutes armes, en activité entre 1789 et 1835<sup>152</sup>, décrit dans un *Rapport sur la situation des imprimeries de Paris*. Dressé par l'inspecteur Ménard, ce rapport recense pour la période 1816-1820 les travaux imprimés et les moyens matériels et humains employés<sup>153</sup>. On constate tout d'abord que les travaux militaires, pour nombreux qu'ils soient, ne sont pas exclusifs. Des travaux de ville (non militaires) sont indiqués, de même que des ouvrages généraux à l'instar d'un *Guide des voyageurs en Europe* (1818).

Ensuite, on y apprend que l'atelier peut mobiliser jusqu'à quatre presses simultanément<sup>154</sup> : il est à cet égard révélateur de constater que l'entreprise parisienne de Louis Cordier, tout à fait dans la moyenne par ailleurs, utilise le même nombre de presses que le plus gros atelier mosellan. Le personnel se compose d'un prote, d'au moins deux compositeurs (ces derniers pouvant être mobilisés au nombre de dix). Les pressiers oscillent entre un et huit en fonction du travail et un ou deux apprentis viennent compléter les effectifs. En 1816 par exemple, la maison Cordier fait fonctionner pour la partie militaire et les ouvrages de ville entre

---

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 773.

<sup>148</sup> Viera REBOLLEDO-DHUIN, *Du livre à la finance. Crédit et discrédit de la librairie parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle*, CTHS, 2019, p. 158.

<sup>149</sup> Marie-Claire BOSCO, *Imprimeurs et libraires parisiens sous surveillance (1814-1848)*, *op.cit.*, p. 145-146.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 246.

<sup>151</sup> AN, F/18/2005, dossier Verronnais, demande de titre d'imprimeur du Roi (copie), 30 septembre 1828.

<sup>152</sup> AN, F/18/1749, dossier Cordier.

<sup>153</sup> AN, F/18/29, Rapport sur la situation des imprimeries de Paris de l'inspecteur Ménard.

<sup>154</sup> Les recensements opérés par les inspecteurs de la Librairie n'indiquent donc pas le nombre de presses possédées, mais bien celles en activité au moment du contrôle.

une et trois presses, faisant travailler au maximum quatorze personnes<sup>155</sup>. L'atelier de Cordier est donc d'une taille modeste, mais cela semble suffire pour lui permettre de vivre durant plus de cinquante ans. On est loin de la moyenne parisienne établie par Frédéric Barbier à 38 ouvriers par atelier en 1823 et 73 en 1861<sup>156</sup>.

Car le modèle traditionnel et familial de l'atelier perd progressivement du terrain, à mesure que s'opère l'industrialisation du secteur, faisant augmenter le nombre de presses et le personnel dans la deuxième moitié du siècle. En moyenne, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on dénombre environ trois presses par ateliers, servies chacune par environ trois ouvriers<sup>157</sup>. De même les sociétés<sup>158</sup> commencent à apparaître, mais elles ne représentent qu'environ 10% des librairies en 1875<sup>159</sup>. Dans les années 1835-1845, quelques associations de type capitaliste sont fondées, mais gardent souvent la structure de l'entreprise familiale. En revanche, de nombreux libraires créent des associations pour l'édition de publications déterminées<sup>160</sup>. Dans les années 1855-1865, ces associations ne se rattachent généralement plus à un fondateur ou à une dynastie. L'organisation en nom collectif laisse peu à peu la place à la société en commandite simple ou par action<sup>161</sup>, notamment la société anonyme<sup>162</sup>. Dans l'édition militaire, Levrault est à cet égard un précurseur, avec la fondation de la société Levrault frères puis « Veuve Berger-Levrault et fils » (1835-1839) et enfin la société en commandite « Berger-Levrault et compagnie » à partir de 1871. Mais l'édition militaire, jusqu'en 1870 à tout le moins, conserve un modèle familial traditionnel, même dans le cas des entreprises les plus importantes.

Cela se constate notamment dans la transmission de l'entreprise, qui se fait souvent au sein de l'environnement familial. Au XIX<sup>e</sup> siècle, environ un cinquième des libraires brevetés prennent la suite de leurs parents, assurant ainsi la survivance du modèle de l'atelier familial, selon les évaluations de Viera Rebolledo-Dhuin<sup>163</sup>. En revanche, avec l'arrivée d'hommes nouveaux sur le marché du livre sous le Second Empire, les héritiers sont moitié moins

---

<sup>155</sup> AN, F/18/29 : Inspection de la librairie et de l'imprimerie. Rapports hebdomadaires de l'inspecteur Huillard d'Héron, Loraux, Meynard, Sardaillon sur la situation de l'imprimerie à Paris, 1816-1818.

<sup>156</sup> Frédéric BARBIER (dir.), *Paris, capitale des livres. Le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2008, p. 249.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>158</sup> Au XIX<sup>e</sup> siècle, le terme d'entreprise n'est guère employé. Seule la société est une forme juridique reconnue par le *Code civil* de 1804 : « contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre quelque chose en commun, dans la vue de partager le bénéfice qui pourra en résulter » (art. 1832). Voir Viera REBOLLEDO-DHUIN, *La librairie et le crédit. Réseaux et métiers du livre à Paris (1830-1870)*, thèse dir. Jean-Yves Mollier, Université Versailles Saint-Quentin, 2011 [en ligne] <tel.archives-ouvertes.fr/tel-00768969> (consulté 10/01/2020), p. 261.

<sup>159</sup> *Id.*, *Du livre à la finance. Crédit et discrédit de la librairie parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.*, p. 158.

<sup>160</sup> *Id.*, *La librairie et le crédit. Réseaux et métiers du livre à Paris (1830-1870)*, *op.cit.*, p. 312.

<sup>161</sup> *Id.*, *Du livre à la finance. Crédit et discrédit de la librairie parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle*, *op.cit.*, p. 159.

<sup>162</sup> Anne LEFEBVRE-TEILLARD, *La société anonyme au XIX<sup>e</sup> siècle. Du Code de Commerce à la loi de 1867. Histoire d'un instrument juridique du développement capitaliste*, Paris, PUF, 1985, p. 4.

<sup>163</sup> Viera REBOLLEDO-DHUIN, *Du livre à la finance. Crédit et discrédit de la librairie parisienne...*, *op.cit.*, p. 108.

nombreux en activité en 1875 qu'en 1815<sup>164</sup>. La transmission de l'établissement se fait souvent par héritage ou par le biais d'une alliance matrimoniale, dans la droite lignée des pratiques d'Ancien Régime. À cet égard, la filiation de l'entreprise Magimel, que nous avons reconstituée en nous appuyant sur les archives notariales et les dossiers de demandes de brevet, est exemplaire. En 1807, Denis Simon Magimel épouse Angélique Marguerite Jeanne Demonville, fille de l'imprimeur-libraire Antoine Guénard Demonville. En 1814, Magimel est breveté imprimeur en lieu et place de son beau-frère Antoine Louis Guénard Demonville, ce qui permet à ce dernier de récupérer son brevet deux ans plus tard<sup>165</sup>. Une autre sœur de Magimel, Élisabeth-Geneviève (1769-1829), épouse quant à elle le cartier, papetier et relieur Augustin Pochard (17...-1802), dont elle a au moins un fils, Augustin Marie (1790-1827). Ce dernier entre chez son oncle Magimel comme commis en 1801, passe quelques temps chez son autre oncle Firmin-Didot, avant de revenir chez Magimel dont il est un associé vers 1820<sup>166</sup> avec Anselin, employé depuis quinze ans dans la librairie.

La transmission de la maison militaire Magimel, Anselin et Pochard<sup>167</sup> s'opère donc au sein de la même lignée jusque dans les années 1840-1850 : au retrait d'Anselin vers 1845, l'entreprise semble être divisée, une partie étant reprise par Jean Julien Dumaine, neveu de Jean Baptiste Gaultier-Laguionie, beau-frère de Pochard, et l'autre partie étant rachetée par un homme nouveau, Charles Tanera. Né en Dordogne, Jean-Julien Chilhaud-Dumaine (1817-1894) entre à 18 ans chez son oncle Gaultier-Laguionie (1797-1843). Ce dernier, imprimeur en 1823, avait été prête-nom puis associé du libraire Paul Dupont de 1825 à 1830<sup>168</sup>, avant de s'associer avec Demonville jusqu'en 1833<sup>169</sup>. L'*Annuaire des imprimeurs* de 1835 le dit acquéreur d'une partie du fonds d'Anselin, avec lequel il s'associe jusqu'en 1843. De fait, l'*Annuaire* de Bancelin-Dutertre de 1841 indique « Gaultier-Laguionie, Anselin et Cie, librairie militaire ». Dès 1840, Gaultier-Laguionie confie la direction de son établissement à son neveu Jean-Julien Dumaine, qui remplace son oncle décédé en 1843. Un rapport décrit la maison Dumaine comme :

« importante, spécialement consacrée aux ouvrages sur l'art militaire, qu'elle fournit aux diverses écoles du gouvernement. Elle comprend la moitié de l'imprimerie en lettres de la rue Christine n°2 dont le propriétaire de l'autre moitié, M. Cosse est titulaire. Le sr. Dumaine y fait imprimer des états pour la comptabilité des régiments et autres pièces de ce genre qui sont chez lui séchées, pressés, assemblées, brochées et mises en registre. Il édite des ouvrages sur l'art militaire [...]. Il édite aussi le *Journal militaire officiel* dont le sr. Anselin s'est réservé la propriété. Il complète enfin la spécialité en faisant acheter dans

---

<sup>164</sup> *Id.*, *La librairie et le crédit...*, *op.cit.*, p. 145.

<sup>165</sup> AN, F/18/1754, dossier Demonville, brevet d'imprimeur. Par ailleurs, Magimel se trouve lié à Firmin Didot par alliance depuis 1789, sa sœur Denise ayant épousé l'imprimeur-libraire qui travaille alors pour le Génie et l'Artillerie, puis pour la Marine.

<sup>166</sup> AN, F/18/1813, dossier Pochard.

<sup>167</sup> Annexe 5 : Transmission de l'entreprise Magimel.

<sup>168</sup> Jean-Yves MOLLIER, *L'argent et les lettres, histoire du capitalisme d'édition, 1880-1920*, Paris, Fayard, 1988, p. 124-126.

<sup>169</sup> AN, F/18/1729, dossier Bacquenois.

les ventes les ouvrages anciens ayant trait à l'art militaire »<sup>170</sup>.

Lorsque Dumaine cesse son activité en 1881, la maison d'édition passe aux mains de Louis Baudouin, un entrepreneur sans aucun lien avec la famille originelle Magimel. On voit bien comment une mutation s'est opérée au fil du siècle : d'une entreprise familiale, la maison d'édition perd petit à petit son caractère dynastique par transmission à des membres de la famille éloignée puis par rachat successif par des entrepreneurs extérieurs. Si le modèle familial domine sur une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle, les dynasties de l'édition militaire qui survivent au Second Empire sont en réalité très peu nombreuses. La maison Levrault puis Berger-Levrault<sup>171</sup> est bien la seule à dépasser les trois générations.

Elle représente à cet égard un *apax* dans le monde de l'édition militaire : elle est la seule dynastie familiale pluriséculaire qui parvient à devenir une véritable industrie moderne sous le Second Empire. Existant déjà sous l'Ancien Régime et occupant une place privilégiée dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'entreprise se développe encore à la faveur de la Révolution. François Laurent Xavier Levrault reçoit en héritage la maison d'imprimerie de son grand-père maternel (Schmuck) et il en fait une « puissante organisation alliant des activités diverses : papeterie et édition, imprimerie, mais aussi librairie et fonderie de caractères », la faisant devenir un « trust vertical »<sup>172</sup>. En octobre 1816, le bilan de l'établissement s'élève à 689 038 francs. Trois ans plus tard, il atteint 771 969 francs<sup>173</sup>. Toutefois, l'entreprise connaît des difficultés au début de notre période d'étude. Vers 1820, Mme Levrault possède quatorze presses après le rachat de l'établissement de la veuve Eck<sup>174</sup> et en 1827 la maison détient 245 châssis, 72 composteurs, 203 casses... soit 20 fois plus qu'un atelier traditionnel familial<sup>175</sup>. Recouvrant ainsi progressivement la santé économique, ce n'est qu'à compter des années 1850 et de l'avènement d'Oscar Berger-Levrault que la maison atteint la dimension d'empire industriel incontestable.

L'industrialisation de la maison Levrault comprend plusieurs volets. En 1878, à l'occasion de l'exposition universelle de Paris, la maison d'édition entreprend la publication d'un opuscule, *L'imprimerie Berger-Levrault et c<sup>ie</sup>. Notice historique sur le développement et l'organisation de la maison*. Cette notice se révèle particulièrement utile pour constater l'ampleur des modifications opérées au sein de l'entreprise pour lui permettre de relever les défis de la modernité. L'ouvrage est d'autant plus intéressant qu'il paraît quelques années après

---

<sup>170</sup> Voir AN, F/18/1747, dossier Chilhaud et 1758, dossier Dumaine, surtout le rapport Bailleul 26 janvier 1844.

<sup>171</sup> Annexe 19 : Généalogie de la dynastie Berger-Levrault.

<sup>172</sup> Léon BOUSSARD, « Le tricentenaire de Berger-Levrault », *Nouvelle Revue des deux mondes*, 11/1976, p. 451 et 453.

<sup>173</sup> Frédéric BARBIER, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie... op.cit.*, p. 248.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 240.

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 241.

la destruction du premier site à Strasbourg, lors de la guerre franco-prussienne<sup>176</sup>. Il s'agit alors pour l'entreprise de mettre en exergue ses capacités de rebond et ses points forts : cette vision subjective, complétée de gravures, ne néglige donc aucun aspect de ce que l'on considère alors comme le progrès. Ce dernier se matérialise tout d'abord par la mécanisation, poussée à son paroxysme lorsque l'entreprise échoit à Oscar Berger-Levrault. Alors qu'en 1839, la maison dispose de seulement 4 000 francs de presses, ce dernier décide d'acquérir du nouveau matériel. Avec l'aide de Jules Norberg, il fait l'acquisition de presses Stanhope, de deux machines à imprimer, ainsi que des deux premières machines à fondre de France et de machines à plier suisses (1859)<sup>177</sup>. Le satinage et l'apprêtage des travaux de ville sont améliorés par la mise au point de chariots montés sur rails<sup>178</sup>.

Si elle permet l'accélération du travail et l'augmentation des tirages, cette mécanisation nécessite des adaptations de l'espace de travail, réduit par la place exponentielle des presses mécaniques. Il faut de surcroît prévoir toutes sortes de pannes en stockant des pièces de rechange et du combustible, ou encore embaucher un personnel spécialisé<sup>179</sup>. La modernisation du matériel s'accompagne de celle des locaux. Oscar Berger-Levrault fait construire un nouveau bâtiment « de deux étages sur rez-de-chaussée » communicant avec les anciennes salles de l'entreprise<sup>180</sup>. On crée également des locaux pour la reliure ou les magasins, ce qui ne manque pas de créer des problèmes logistiques. En octobre 1868 commencent les travaux d'une véritable usine, achevée en 1870. Les bâtiments couvrent plus de 1 000 m<sup>2</sup> (superficie totale de 4 500 m<sup>2</sup> pour 400 ouvriers en 1871<sup>181</sup>). Les étages sont reliés par des ascenseurs et l'aération des salles est assurée par de grands ventilateurs<sup>182</sup>. L'extension spatiale de l'entreprise se double d'une croissance de la masse salariale.

En 1830, Berger-Levrault emploie 50 personnes (30 ouvriers de presse, 10 fondeurs, 2 ou 3 lithographes, 5 commis, ainsi que les 5 employés de la maison de Paris dirigée par Pitois<sup>183</sup>) contre 150 employés en 1855<sup>184</sup>. En 1867, ils sont 311 et dix ans plus tard, ils atteignent le nombre de 404<sup>185</sup>. Par ailleurs, en 1877, ses ouvriers travaillent dix heures par jour au lieu de

---

<sup>176</sup> Un nouveau siège est établi à Nancy, dans la partie de la Lorraine non annexée par l'Allemagne en 1871.

<sup>177</sup> Voir annexe 20 : La maison Berger-Levrault en chiffres (1859-1870).

<sup>178</sup> Henri-Jean MARTIN, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 379.

<sup>179</sup> Frédéric BARBIER, *Histoire du livre en Occident*, op.cit., p. 274.

<sup>180</sup> *L'imprimerie Berger-Levrault et Cie. Notice historique sur le développement et l'organisation de la maison*, Nancy et Paris, Berger-Levrault et Cie, 1878, p. 12. Voir annexe 20 : La maison Berger-Levrault en chiffres...

<sup>181</sup> Jean-Yves MOLLIER, *L'argent et les lettres, histoire du capitalisme d'édition, 1880-1920*, op.cit., p. 137.

<sup>182</sup> *L'imprimerie Berger-Levrault et Cie. Notice historique...*, op.cit., p. 13-14.

<sup>183</sup> Jean-Pierre KLEIN, Bernard ROLLING, *Histoire d'un imprimeur : Berger-Levrault, 1676-1976*, Nancy, Berger-Levrault, 1976, p. 85.

<sup>184</sup> 84 compositeurs, 103 imprimeurs, 8 protes et correcteurs, 41 employés en charge de la réglure, du séchage et du satinage des feuilles, 74 relieurs, 17 fondeurs et stéréotypistes, 17 lithographes, 9 mécaniciens et menuisiers, 52 magasiniers et hommes de peine. Henri-Jean MARTIN, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, op.cit., p. 380.

<sup>185</sup> *L'imprimerie Berger-Levrault et Cie. Notice historique...*, op.cit., p. 42.

douze heures ordinairement. En outre, leur salaire augmente de 40% entre les années 1850 et les années 1870<sup>186</sup>. Après quatre années d'apprentissage, les ouvriers de Berger-Levrault sont payés 3 francs par jour et sont augmentés de 25 centimes par trimestre. Ainsi, à la fin de la première année en tant qu'ouvrier, l'employé arrive à un salaire quotidien de 4 francs<sup>187</sup>. Logiquement, la masse salariale augmente sensiblement entre les années 1850 et la guerre de 1870. Berger-Levrault paye ainsi ses 150 employés près de 120 000 francs en 1855, quand il débourse 255 033 francs en 1867 pour 312 salariés<sup>188</sup>.

Ainsi quelques « barons de l'édition » réussissent à instaurer une entreprise solide et durable. Il est possible de déceler les marques d'une certaine réussite dans les archives notariales : contrats de mariage, actes de vente ou inventaires après décès constituent des témoins importants de la fortune ou au contraire de la fragilité des éditeurs militaires. Parmi les plus fortunés d'entre eux, certains parviennent à entrer dans la grande bourgeoisie<sup>189</sup> et revêtent les traits typiques du bourgeois parisien, notamment l'appartenance à la garde nationale au grade d'officier, « premier échelon de la notabilité parisienne au niveau du quartier »<sup>190</sup>. Ils investissent souvent dans la terre et la pierre, leur immeuble ou leur château se faisant signe ostentatoire de leur réussite. Or se définir comme propriétaire constitue le « principal critère d'appartenance à la classe dominante »<sup>191</sup>, la richesse acquise ayant de la valeur auprès de l'opinion, justement parce qu'elle est acquise et non transmise<sup>192</sup>.

Certains achètent même un château en province, sur les terres de leurs ancêtres : c'est là le paroxysme de la réussite<sup>193</sup>. Le dossier de demande de brevet du lithographe Kaepelin, par exemple, assidu prestataire du Dépôt de la Guerre, nous apprend qu'il parvient à acquérir le château des Sainsjoncs à Bonny (Loiret), où il termine ses jours<sup>194</sup>. Le minutier central des notaires de Paris conserve en outre un dossier concernant les affaires immobilières d'Alexandre Corréard. On y lit qu'à la fin de sa vie, ce dernier, un temps directeur du *Journal des sciences militaires*, est propriétaire d'un immeuble au 142, avenue des Champs-Élysées, avec jardin, terrasse et deux pavillons entourant la cour, ainsi que d'une propriété près de Fontainebleau<sup>195</sup>

---

<sup>186</sup> Henri-Jean MARTIN, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, op.cit., p. 380. En 1878, ces salaires atteignent « presque le taux de ceux de Paris » *L'imprimerie Berger-Levrault et c<sup>ie</sup>...*, op.cit., p. 46.

<sup>187</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>188</sup> Voir annexe 20 : La maison Berger-Levrault en chiffres (1858-1870).

<sup>189</sup> De fait, le haut artisanat est généralement compris dans la bourgeoisie, même si le travail manuel le rapproche de la classe ouvrière. Appartenant à la classe moyenne, l'artisan oscille entre deux mondes, avec une inclination plus forte pour la bourgeoisie. Voir Maurice HALBWACHS, *Les classes sociales*, Paris, PUF, 2008, p. 166-167.

<sup>190</sup> Viera REBOLLEDO-DHUIN, *La librairie et le crédit...*, op.cit., p. 354.

<sup>191</sup> Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1991, p. 28.

<sup>192</sup> Maurice HALBWACHS, *Les classes sociales*, op.cit., p. 71.

<sup>193</sup> Jean-Yves MOLLIER, *Louis Hachette (1800-1864), le fondateur d'un empire*, op.cit., p. 20.

<sup>194</sup> AN, F/18/1783, dossier Kaepelin.

<sup>195</sup> AN, Minutier central, MC/ET/II/1069, affaires immobilières de M. Corréard. Ce dernier est décédé veuf et sans

dite l'Abbaye des Carmes<sup>196</sup>. On reste cependant loin des fortunes amassées par de grands éditeurs étudiés par Jean-Yves Mollier dans *L'Argent et les lettres. Histoire du capitalisme d'édition*, tels Garnier (25 millions), Lévy (22 millions) ou Hachette (17 millions)<sup>197</sup>.

En dépit de la constitution de quelques fortunes liées à l'édition militaire, il nous faut signaler que ce phénomène reste marginal au sein de ce segment éditorial. L'existence de grands industriels ne doit pas occulter le fait que la majorité des gens du livre avait un mode de vie bien plus modeste, « soutenant leurs ambitions » avec peine<sup>198</sup>. Le cas de Victor Rozier est à cet égard exemplaire : le dossier notarial dressé suite à son décès nous dépeint un personnage au train de vie modeste. Si l'on peut affirmer que l'éditeur parvient à une réussite bourgeoise entérinée par la reconnaissance de cénacles intellectuels (élection à la Société des gens de lettres, travail pour la Société des auteurs et compositeurs, réception de décorations du ministère de l'Instruction publique<sup>199</sup> et de la Légion d'honneur<sup>200</sup>), sa position de fortune n'est pas celle d'un industriel<sup>201</sup>. L'inventaire après décès souligne en effet le « mauvais état » d'une grande partie du mobilier de son domicile<sup>202</sup>.

En outre, son mariage fut sans doute la principale source de sa fortune. En effet, Victor Rozier épouse en 1856 Adèle Honorine Joseph Laurent, veuve d'un premier mariage avec le médecin militaire Louis Achille Trinquier. Elle avait hérité de son père des terres et plusieurs maisons à Béthune<sup>203</sup> et apporte en dot quelques 13 000 francs, ainsi que le fonds de commerce de librairie<sup>204</sup>. La valeur du commerce (clientèle, achalandage, droit au bail, matériel) est évaluée à 500 francs au décès du libraire<sup>205</sup>. Les époux Rozier acquièrent également une maison au 93, rue de Vaugirard, une autre au n°75 de la même rue, louée pour environ 16 650 francs par an et ils possèdent une maison à Clamart, ainsi que plusieurs obligations au porteur de la ville de Paris. Ils louent en revanche leur appartement rue Saint-Guillaume, ainsi que celui de deux de leurs fils, boulevard Montparnasse. Ils n'ont qu'une employée de maison, Alexandrine Lelièvre, dite Léontine, entrée à leur service en 1883<sup>206</sup>. L'ascension sociale de Victor Rozier est couronnée par la carrière de son fils Gabriel Victor Abel Rozier, devenu médecin naval<sup>207</sup>.

---

enfant en 1857 ; son frère Jean Gabriel avait fait faillite deux ans plus tôt.

<sup>196</sup> Edmond HUGUES, *Alexandre Corréard de Serres, naufragé de la « Méduse »*, Gap, Jean et Peyrot, 1920, p. 23.

<sup>197</sup> Jean-Yves MOLLIER, *L'argent et les lettres, histoire du capitalisme d'édition, 1880-1920, op.cit.*, p. 485.

<sup>198</sup> Adeline DAUMARD, *Les bourgeois de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1970, p. 53-58.

<sup>199</sup> Il était officier de l'Instruction publique, voir AN, Minutier central, MC/ET/XLVI/1281, Rozier, notoriété après le décès de M. Rozier, 10 juillet 1890.

<sup>200</sup> AN, fonds de la Légion d'Honneur, LH/2422/14, dossier Rozier.

<sup>201</sup> Claire FREDJ, « Une maison d'édition au service d'une profession : Victor Rozier... », art.cit., p. 73.

<sup>202</sup> AN, Minutier central, MC/ET/XLVI/1281, dossier Rozier, inventaire après décès, 11 juillet 1890.

<sup>203</sup> *Ibid.*, contrat de mariage de M. et Mme Trinquier.

<sup>204</sup> *Ibid.*, contrat de mariage de M. et Mme Rozier, 11 novembre 1856.

<sup>205</sup> *Ibid.*, suite inventaire après décès, 26 juillet 1890.

<sup>206</sup> *Ibid.*, Testament et codicilles, 5 juillet 1890.

<sup>207</sup> *Ibid.*, procuration de M. Gabriel Rozier, 7 juillet 1890.

Ainsi, même si la production éditoriale ou encore les moyens de promotion évoluent pour aboutir à un certain degré de modernisation dans les années 1850, l'édition militaire reste, sous certains aspects, ancrée dans son modèle traditionnel. Des éditeurs comme Victor Rozier cherchent à faire entrer l'édition militaire dans la modernité ; ils n'en demeurent pas moins entravés dans leur développement industriel, que seule la maison Levraut semble avoir vraiment atteint sous le Second Empire. En comparant plusieurs inventaires après décès d'éditeurs militaires reconnus en leur temps, nous avons constaté une certaine permanence dans la forme prise par les locaux commerciaux par exemple. Installer sa librairie ne nécessite que peu d'investissements : il suffit d'un local et d'une arrière-boutique ou éventuellement d'un magasin de stockage<sup>208</sup>. Contrairement à ce qui se faisait sous l'Ancien Régime, les librairies ne s'installent plus à l'étage, mais au rez-de-chaussée des immeubles, affichant ainsi dans des vitrines directement accessibles leurs nouveautés et les affiches colorées qui en font la réclame<sup>209</sup>. Le libraire habite parfois à l'étage, ce qui marque une faible séparation entre les sphères personnelle et professionnelle. Ce lien se fait de plus en plus ténu au fur et à mesure, avec une dissociation croissante entre lieu de vie et lieu de travail<sup>210</sup>. De fait, Corréard vit dans la maison qui abrite son commerce, dans les années 1840 ; dix ans plus tard, Victor Rozier dispose d'un local commercial et loge ailleurs.

Les inventaires après décès et les bilans de faillite offrent quelques indications sur les locaux des librairies au fil du siècle. La boutique de Magimel est installée en 1810 au rez-de-chaussée des 25 et 28 quai des Augustins<sup>211</sup>. Elle est meublée de deux comptoirs de chêne, d'un poêle en faïence, d'une échelle, de six chaises de paille et de quatre corps de tablettes en sapin couleur acajou avec rayons et montants. On y trouve 700 brochures et volumes brochés et environ 1 700 ouvrages reliés. Au quatrième étage se trouve un magasin recelant 1 667 brochures ou ouvrages. Une arrière-boutique équipée de rayonnages complète l'ensemble et conserve des dépôts (*Bibliothèque britannique, Journal militaire, Mémorial topographique et militaire...*). Magimel loue de plus un magasin au 13 rue des Sept voies.

Lors de son mariage en nivôse an II (fin 1793-début 1794), le fonds de commerce, la marchandise, créances indépendantes, mobiliers et vestiaires et deniers comptants sont évalués à 10 000 francs<sup>212</sup>. Son épouse apportait en dot 30 000 livres... En outre, on peut affirmer, à la lecture de l'inventaire après décès de Mme Magimel, que le libraire et sa femme ont un train de

---

<sup>208</sup> Frédéric BARBIER, « Libraires et colporteurs », dans Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (dir.), *Histoire de l'édition française*, op.cit., t. III, p. 239-240.

<sup>209</sup> Jean-Yves MOLLIER, *Une autre histoire de l'édition française*, op.cit., p. 221.

<sup>210</sup> Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, op.cit., p. 107.

<sup>211</sup> AN, Minutier central, MC/ET/LI/1258, dossier Magimel, inventaire après décès de Mme Magimel.

<sup>212</sup> *Ibid.*, copie du contrat de mariage.

vie relativement modeste, malgré la position dominante de la librairie Magimel sur le marché du livre militaire parisien. Entre le 2 septembre et le 19 novembre 1806, Magimel déclare que les ventes de livres lui ont rapporté 11 255,16 francs (dont 5 202,10 à crédit). Il faut en déduire les livres vendus au titre de la commission, ceux qui viennent d'être achetés pour être ajoutés à l'achalandage, ainsi que les dépenses du ménage et du commerce : il ne lui reste plus que 5 733,10 francs de bénéfices<sup>213</sup>. Or Viera Rebolledo-Dhuin évalue les frais de fonctionnement d'une librairie entre 5 000 et 50 000 francs annuels, selon l'entreprise<sup>214</sup>. Cela explique sans doute la relative modestie du commerce de Magimel, pourtant figure majeure de l'édition militaire parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le bilan de faillite de Corréard dans les années 1850 fait état d'un commerce semblable<sup>215</sup>. Dans le magasin du rez-de-chaussée du 1, rue Christine, donnant sur la cour, on trouve un bureau d'acajou, un fauteuil en cuir, trois chaises, un poêle en fonte, un comptoir en chêne, un comptoir carré, ainsi qu'un corps de rayons faisant le tour du magasin. Jouxant la boutique et donnant sur la rue, un magasin ceinturé de rayonnages accueille les stocks. Jean Corréard loge à l'étage ; il sacrifie une chambre pour la transformer en magasin. Cela ne l'empêche pas de louer en sus un magasin rue de Savoie, où il entrepose des défets d'ouvrages, ainsi que des marchandises appartenant à d'autres, comme des pierres lithographiques de Geny-Gros ou encore des dessins de Lemercier<sup>216</sup>. Nous disposons enfin de l'inventaire dressé après le décès de Victor Rozier, survenu le 3 juillet 1890<sup>217</sup>. On y apprend que le fonds de commerce du 26 rue Saint-Guillaume, ne recèle qu'environ 250 volumes, dont des *Bulletins de l'intendance* et des *Bulletins du service militaire*, le tout estimé à 40 francs. La boutique est de même assez chichement meublée : un comptoir, des rayons en chêne, un bureau, cinq chaises, une presse à copier, deux lyres à gaz et environ 1 000 kg de caractères. Les archives restent malheureusement silencieuses sur le personnel présent dans ces établissements. On ne sait par exemple sur combien de personnes pouvait compter la librairie de Victor Rozier. Nous n'avons retrouvé la trace que de « Philomène Wacquant, sa commise »<sup>218</sup>.

Petit atelier familial ou grande entreprise, les maisons d'édition militaire ont au XIX<sup>e</sup> siècle des profils variés, même si l'on observe une certaine continuité traditionnelle. Encore

---

<sup>213</sup> AN, Minutier central, MC/ET/LI/1258, dossier Magimel, inventaire après décès de Mme Magimel. Les frais auxquels doivent faire face les imprimeurs-libraires peuvent se révéler importants. Outre les frais fixes (achats de matériel, achat ou location des locaux), les libraires doivent assumer les frais de fonctionnement de l'établissement, dont l'achat de marchandises et les frais d'édition.

<sup>214</sup> Viera REBOLLEDO-DHUIN, *La librairie et le crédit...*, *op.cit.*, p. 517.

<sup>215</sup> AD75, fonds des faillites, D/11/U/3, 208, dossier Corréard.

<sup>216</sup> Tous deux prestataires pour l'institution militaire. Voir chapitre 4.

<sup>217</sup> AN, Minutier central, MC/ET/XLVI/1281 dossier Rozier, inventaire après décès, juillet 1890.

<sup>218</sup> *Ibid.*, suite du testament et codicilles, 6 juillet 1790.

fortement ancré dans l'Ancien régime typographique, l'édition militaire amorce lentement mais sûrement son essor, porté par les entreprises les plus avancées, en premier lieu Berger-Levrault. On s'achemine ainsi vers un nouveau régime de l'édition militaire, incarnée de moins en moins par de petits ateliers au profit de grands établissements peu nombreux, à l'instar de Henri Charles-Lavauzelle, Louis Baudouin, ou la séculaire maison Berger-Levrault. Malgré leurs différences et leurs spécificités, les maisons d'édition ont cependant un point commun, celui de devoir survivre au sein d'un monde où la concurrence sévit. Aussi doivent-elles trouver des arguments de vente, promouvoir et diffuser au mieux leur production.

### 3) Promouvoir et diffuser le livre militaire

Au début de la période, le livre est un bien onéreux, aussi son tarif de vente constitue un des premiers leviers de promotion<sup>219</sup>. En 1837, juste avant que Charpentier ne lance sa « bibliothèque Charpentier », un roman vaut entre 15 et 20 francs selon qu'il court sur deux ou trois tomes. Au début du Second Empire, un in-18 ne vaut plus que 2 francs<sup>220</sup>. Si le livre est à ses débuts si cher, c'est que sa fabrication est onéreuse. Le coût d'une édition comprend en effet les frais fixes (ne variant pas selon le tirage) et les frais proportionnels. Aussi, l'augmentation des tirages fait baisser le prix de revient de l'exemplaire, à plus forte raison si les frais fixes sont élevés<sup>221</sup>.

On retrouve dans les archives notariales parisiennes un dossier concernant la vente d'ouvrages de la librairie Magimel. Les *Principes de la stratégie* de Charles d'Autriche traduits par Jomini sont vendus 28 francs l'exemplaire en 1835. À ce prix, le document indique qu'il faut ôter les frais d'impression, de planches et de papier revenant à 6,38 francs. Il ne reste alors à Magimel que 21,62 francs de bénéfices, auxquels il faut défalquer en proportion le coût de revient de l'achat du manuscrit, ainsi que le tarif du treizième exemplaire accordé à Anselin pour droit de commission et les 5% du montant des exemplaires vendus, pour droit de commission également<sup>222</sup>. L'éditeur doit donc calculer le prix de l'ouvrage au plus juste, s'il veut en dégager du bénéfice. C'est ce dont témoigne Victor Rozier dans la *Revue de santé des armées*, au sujet du *Code de santé des officiers de l'armée*, vendu 15 francs. Victor Rozier avait calculé le tarif

« sur le prix de revient et sur celui des autres ouvrages de médecine, avec cette différence que ces derniers, s'adressant à un nombre de lecteurs très considérable, peuvent se vendre à des milliers d'exemplaires, tandis

---

<sup>219</sup> Il faut compter environ 7,50 francs pour un in-8° et 3 francs pour un in-12. Cela revient d'autant plus cher qu'un ouvrage s'étale souvent sur plusieurs volumes. Françoise PARENT-LARDEUR, *Lire à Paris au temps de Balzac. Les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830*, Paris, EHESS, 1981, p. 93.

<sup>220</sup> Jean-Yves MOLLIER, *Une autre histoire de l'édition française, op.cit.*, p. 206.

<sup>221</sup> Frédéric BARBIER, *Histoire du livre en Occident, op.cit.*, p. 290.

<sup>222</sup> AN, Minutier central, MC/ET/LI/1366-1367, dossier Magimel, vente d'ouvrages de la librairie Magimel.

que celui qui fait l'objet de cette note, concernant un personnel très restreint, se trouve avoir un débouché très limité »<sup>223</sup>.

Tout est une question d'équilibre, entre le prix de revient et la clientèle potentielle : peu nombreuse, cette dernière est une vraie contrainte pour les éditeurs militaires, autant qu'une chance dans la mesure où ce public est captif. Victor Rozier fait donc des efforts pour conserver cette clientèle : fin 1850, il se targue de ne pas avoir augmenté ses tarifs d'abonnement, contrairement à d'autres gérants de périodiques. Toutefois, le décret sur la presse du 17 février 1852 le contraint à s'aligner : l'abonnement de la *Revue de santé des armées* passe de 10 à 12 francs et le coût des annonces de 50 à 60 centimes<sup>224</sup>. De plus, les libraires-éditeurs militaires, écrasés par la concurrence, proposent des remises importantes à leurs clients afin de s'assurer des ventes et de fidéliser. Ainsi le *Bulletin de la librairie* de 1892 dénonce :

« MM les éditeurs militaires qui pour cette cause [une concurrence acharnée] font tout ce qui est en leur pouvoir, afin d'arriver à se passer de l'intermédiaire détaillant. C'est ainsi notamment qu'ils accordent aux particuliers, militaires ou non, les mêmes conditions qu'à celui-ci, quand elles ne sont pas meilleures encore »<sup>225</sup>.

Il est vrai que ces pratiques sont assez répandues et validées par les institutions, de surcroît, dès notre période d'étude. En témoigne une note adjointe au « Projet de traité sur l'impression du *Nouvel aide-mémoire de l'Artillerie* passé entre Mme Levraut et le Dépôt de l'Artillerie » dans les années 1830-1840, conservé dans les archives de la maison Levraut. Le document explicite qu'il n'est « pas juste que l'Artillerie, qui a fourni le travail, paye le même prix que les autres acheteurs ». En conséquence de quoi, le Dépôt central de l'Artillerie demande que l'ouvrage soit vendu 6,50 francs aux officiers et employés de l'Artillerie et annonce que « Mme Levraut pourra s'indemniser de cette réduction en portant le volume à 9 francs et plus pour les autres, aussi nombreux que les acheteurs de l'Artillerie »<sup>226</sup>. Il est ainsi courant de trouver deux prix pour le même ouvrage, un tarif « grand public » et un tarif « militaire ». D'autres avantages financiers sont utilisés. Dans son *Avis* au catalogue de 1829, Verronnais indique qu'il fait un effort sur les prix mais qu'en sus il « accorderai[t] une remise de 15% aux corps qui [lui] demanderont au moins pour 150 francs d'ouvrages brochés »<sup>227</sup>. Dumaine, quant à lui, propose des facilités de paiement pour les officiers « par fraction aux époques qui seront déterminées »<sup>228</sup>.

---

<sup>223</sup> RSA, t. VII, 1861-1865, p. 209, cité dans Claire FREDJ « Une maison d'édition au service d'une profession : Victor Rozier... », art.cit., p. 69.

<sup>224</sup> Claire FREDJ, « Une maison d'édition au service d'une profession : Victor Rozier... », art.cit., p. 68. À ces tarifs en augmentation, il faut ajouter les frais de port, qui s'accroissent lorsque les troupes manœuvrent à l'étranger ; de plus existe le risque que les fascicules s'égarerent ou n'arrivent pas à temps.

<sup>225</sup> *Bulletin de la librairie*, 16 octobre 1892, p. 3.

<sup>226</sup> AD67, fonds Berger-Levrault, 40/J/600, Note relative au traité pour le *Nouvel aide-mémoire de l'artillerie*, s.d.

<sup>227</sup> BnF, Q/10/B/1482, catalogue Verronnais, 1829.

<sup>228</sup> BnF, Q/10/B/13612, catalogue Dumaine, août 1828.

Afin de pallier les défauts de vente liés aux tarifs et de promouvoir leur production, les libraires usent également de dispositifs publicitaires. Pour ce faire, le libraire utilise des « supports d'information bibliographiques à vocation publicitaire, d'usage courant dans sa profession, notamment les annonces dans les périodiques et les catalogues »<sup>229</sup>. Édouard de la Barre-Duparcq regrette dans un article de 1856 que les libraires militaires utilisent si peu le système de réclames par affiches<sup>230</sup>, ou que les catalogues de libraires soient incomplets :

« Malheureusement, les librairies militaires de la France ne possèdent en ce moment, comme catalogue récent, aucun travail complet. Je suis contraint de me borner à nommer les parties parues et recommandables des catalogues de l'ancienne librairie Anselin, et des librairies actuelles Dumaine (1855) et Tanera (1853 à 1856) »<sup>231</sup>.

Ce type d'annonces paraît parfois sous forme de prospectus. En 1852, le dictionnaire de Trévoux donne du terme « prospectus » la définition suivante :

« Il signifie le projet ou programme de l'ouvrage qu'on propose à souscrire, la matière qu'il traite, le format, et la quantité de volumes qu'il doit avoir, le caractère, le papier, soit grand ou petit, qu'on veut employer dans l'édition ; enfin les conditions sous lesquelles se fait la souscription [...] »<sup>232</sup>.

Soumis à déclaration au même titre que les catalogues, les prospectus font partie de l'arsenal de communication à disposition des libraires-éditeurs. Ainsi que l'écrit Luneau de Boisjemrain : « un libraire qui veut vendre son fonds, doit être prodigue de Catalogues, de Prospectus, de Notices, d'Annonces »<sup>233</sup>. La distribution doit atteindre, selon lui, « cinquante à soixante mille catalogues, notices ou prospectus »<sup>234</sup>. Le libraire pour la Marine Bellue recourt au prospectus pour soutenir le lancement de sa *Revue maritime. Journal spécial de Marine, scientifique et littéraire*, pour laquelle il a fondé une société. Éditer un périodique spécialisé en province est alors une entreprise audacieuse. La communication autour du lancement de l'opération est donc cruciale et le libraire propose une souscription pour un abonnement annuel de 20 francs, que l'on pouvait prendre auprès de lui-même ou des libraires partenaires, à savoir Bachelier et Didot à Paris ou Lefournier et Deperrier à Brest, tous libraires pour la Marine. Ce prospectus, clôturé par une page d'annonces de publications (à l'instar de l'*Ordonnance des équipages de ligne, édition portative*, 1829) et de souscriptions (*Cartes et plans de la Méditerranée*) est envoyé aux officiers de Marine, de l'Artillerie et du Génie<sup>235</sup>.

La série Q/10/B de la BnF conserve plusieurs prospectus de souscription de la librairie

---

<sup>229</sup> Sabine JURATIC, « Publier les sciences au XVIII<sup>e</sup> siècle : la librairie parisienne... », art.cit., p. 312.

<sup>230</sup> Édouard de LA BARRE DUPARCQ, « Des sources bibliographiques militaires », *Spectateur militaire*, 2<sup>e</sup> série, vol. XV, juillet-septembre 1856, p. 402-405.

<sup>231</sup> *Ibid.*

<sup>232</sup> Cité dans Olivier JACQUOT, *Les prospectus de libraires et d'éditeurs du XIX<sup>e</sup> siècle : traitement et mise en valeur du fonds du Service de documentation sur le livre, la presse et la lecture de la Bibliothèque nationale de France*, mémoire de DCB, dir. Jean-Yves Mollier, Villeurbanne, ENSSIB, 2002, p. 10-11.

<sup>233</sup> Cité dans *ibid.*, p. 16.

<sup>234</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>235</sup> AN, F/18/2099/A, dossier Bellue, prospectus de la *Revue maritime*.

militaire Dumaine, dont celui du *Cours d'administration* de Vauchelle, en 1861<sup>236</sup>. En effet, les éditeurs n'hésitent pas à recourir à diverses méthodes comme les souscriptions (avec primes souvent)<sup>237</sup>. Un catalogue de la librairie militaire de Charles Tanera publié dans les années 1850 offre à une clientèle explicitement militaire un bulletin de souscription « aux œuvres complètes du général de Jomini ». Il s'agissait de payer 300 francs sur deux ans, soit 12,50 francs par mois ; pour ce faire, le militaire « autorisa[it] Monsieur le capitaine trésorier de [son] régiment à faire mensuellement retenue de cette somme sur [sa] solde »<sup>238</sup>. Il s'agit-là d'une souscription pour une monographie, sérielle certes ; elle contribue toutefois à fidéliser une clientèle militaire. Ce catalogue de la librairie Tanera arbore une particularité : le libraire a instauré un système de numérotation des titres en vente sur le catalogue, afin d'éviter toute erreur lors de la commande<sup>239</sup>. Ce système illustre les multiples astuces auxquelles les éditeurs ont recours pour faciliter les ventes.

Les annonces dans les journaux font également partie de leur arsenal. C'est avec Girardin que « la liaison publicité-journal prend sa structure définitive »<sup>240</sup>, après que la presse s'est ouverte véritablement aux annonces à partir de 1827-1828<sup>241</sup>. En effet, la loi postale du 15 mars 1827 a plus que doublé le prix de port des journaux (payés à la feuille et non au poids), ce qui a engendré un agrandissement du format des journaux, permettant ainsi d'insérer des annonces, dont les recettes doivent compenser les coûts de transport et de papier. En quelques années, ces nouvelles recettes de la publicité atteignent jusqu'à 250 000 francs par an pour les plus grands journaux, comme le *Constitutionnel*. En règle générale, la publicité assure 10 à 20% des recettes des quotidiens<sup>242</sup>. Le 5 mars 1857, la veuve Berger-Levrault formule une demande au ministre de la Guerre à dessein de « joindre aux exemplaires de l'*Annuaire militaire* des feuilles d'annonces industrielles et commerciales »<sup>243</sup>. Le ministre refuse et on conçoit le manque à gagner que cela représente.

Être gérant d'un titre de presse représente pour l'éditeur une possibilité publicitaire accrue, à peu de frais. On retrouve par exemple en 1847, dans le *Journal des sciences militaires* de Corréard, des extraits de catalogues de la librairie ainsi que des encarts d'annonces. L'une

---

<sup>236</sup> BnF, Q/10/B/13615, prospectus de la librairie Dumaine.

<sup>237</sup> Jean-Yves MOLLIER, *Une autre histoire de l'édition française, op.cit.*, p. 195.

<sup>238</sup> BnF, Q/10/B, non coté supplément au catalogue de la librairie militaire Tanera.

<sup>239</sup> Autant que nous avons pu l'observer, il est le seul éditeur militaire à employer ce système. BnF, Q/10/B, non coté, Catalogues de la librairie Charles Tanera.

<sup>240</sup> Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL et Fernand TERROU (dir.), *Histoire générale de la presse*, t. II : *de 1815 à 1871*, Paris, PUF, 1969, p. 89.

<sup>241</sup> Gilles FEYEL, « Presse et publicité en France (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) », *Revue historique*, 2003/4, n°628, p. 837-868, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-historique-2003-4-page-837.htm](http://www.cairn.info/revue-historique-2003-4-page-837.htm)>, DOI : 10.3917/rhis.034.0837 (consulté 10/04/2020), p. 866.

<sup>242</sup> Patrick EVENO, *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, [Paris], CTHS, 2003, p. 31.

<sup>243</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/609, Ministre de la Guerre à la veuve Berger-Levrault, 11 mars 1857.

d'elles informe le lecteur : « L'un de nos principaux collaborateurs va faire paraître incessamment une série d'études sur l'armée. Nous pouvons annoncer déjà *de visu*, que cet ouvrage offrira un vif attrait [...] Nous donnerons la première étude dans un de nos prochains numéros ». Annonce habile qui, suscitant l'intérêt du lecteur, l'engage de surcroît à se procurer les numéros suivants du journal pour en savoir plus, avant éventuellement d'acquérir l'ouvrage. La réclame peut également se faire en faveur d'ouvrages vendus chez les libraires partenaires. En témoigne le signalement d'une brochure anonyme du général Chasseloup, dans le *Journal des sciences militaires* de 1829 : « Cette brochure se vendait chez Magimel, libraire militaire. Je me fais un devoir d'indiquer où elle se trouve, car les bons livres ne peuvent être trop connus. J'invite même M. Anselin, successeur de M. Magimel, demeurant rue Dauphine n°9, de le faire réimprimer et de ne pas oublier le nom de l'auteur. C'est une pièce curieuse qui n'est pas assez connue »<sup>244</sup>.

La dernière étape du circuit du livre consiste en sa diffusion. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on a de plus en plus recours à l'office, système dont la généralisation est entravée par la persistance de l'existence des commissionnaires. L'office consiste en l'envoi par l'éditeur d'un échantillon de sa production aux libraires, à la suite d'un accord (oral ou écrit). Ces volumes peuvent être acquis par le libraire ou retournés à l'éditeur. La pratique concerne surtout les nouveautés ou les remises en vente dues à l'actualité<sup>245</sup>. Elle est, en quelque sorte, dérivée du système du « dépôt de livres », pratiqué couramment au XIX<sup>e</sup> siècle et courant sur des délais plus longs. Bertrand s'en fait une spécialité pour les ouvrages de Berger-Levrault, de même que Leneveu pour ceux de Degouy<sup>246</sup>. Mais parfois, les éditeurs s'affranchissent de tout intermédiaire et touchent directement le lecteur. Victor Rozier utilise ainsi le système de l'envoi d'office pour la vente de périodiques :

« dans ces dernières années, voyant le nombre des abonnés du *Bulletin* baisser sensiblement, les frais augmenter, les recettes diminuer, l'idée ne nous est pas venue de suspendre la publication ; nous l'avons au contraire poussée plus activement, certains qu'à la réorganisation promise, le corps de santé reconnaissant se montrerait plus empressé. Le but atteint, nous avons sollicité tous les membres du corps par l'envoi d'office du journal, et il s'est trouvé que nous avions frappé juste. Peu de numéros ont été refusés et le nombre des abonnés s'est notablement accru »<sup>247</sup>.

Ces démarches offensives ne sont pas nouvelles et certains éditeurs n'hésitent pas à utiliser ces techniques, notamment pour s'assurer des abonnements aux journaux. En effet, Victor Rozier offre de plus une prime aux abonnés du *Bulletin de médecin et de pharmacie*

---

<sup>244</sup> Anselin partage la distribution du titre avec Béchet, Arthus Bertrand, Bossange et Corréard. *JSM*, 1829, p. 52.

<sup>245</sup> H. DESMARS, « L'office en librairie au XIX<sup>e</sup> siècle », dans Jean-Yves MOLLIER (dir.), *Le commerce de la librairie en France...*, op.cit., p. 195.

<sup>246</sup> *Feuilleton de la Bibliographie de la France* du 7 octobre 1837, p. 1.

<sup>247</sup> *RSA*, t. VI, novembre-décembre 1859, p. 467 et janvier-février 1860, p. 520 dans Claire FREDJ, « Une maison d'édition au service d'une profession : Victor Rozier ... », art.cit., p. 71.

*militaires*. Ces derniers reçoivent donc plusieurs ouvrages, la *Revue scientifique et administrative des médecins des armées de terre et de mer*, la *Législation sanitaire de l'armée de terre* et l'*Annuaire spécial du corps de santé militaire*.

Malgré l'arsenal promotionnel à leur disposition, les éditeurs militaires ne se montrent pas les plus offensifs en la matière. Édouard de la Barre-Duparcq le souligne dans son article « Des sources bibliographiques militaires », en affirmant que les ouvrages militaires nouvellement parus bénéficient de peu d'écho dans la presse à grands tirages<sup>248</sup>. Il faut dire que les éditeurs militaires disposent d'un moyen de diffusion et de promotion parallèle : leur lien à l'institution militaire leur garantit, en certains cas, une diffusion minimum. En 1853 par exemple, le ministre de la Guerre décide d'inscrire deux cours au nombre des « livres classiques à l'usage de l'arme de la Cavalerie »<sup>249</sup>. Le *Cours d'équitation* de l'écuyer en chef de l'École de Cavalerie le comte d'Aure, ainsi que le *Cours d'hippologie* de l'écuyer de la même école Beucher de Saint-Ange, à l'origine dédiés aux élèves, sont désormais achetés à l'usage de la troupe sur le fonds de la masse générale d'entretien. Un *Abrégé du cours d'hippologie* est aussi autorisé pour « être mis entre les mains de tous les sous-officiers et brigadiers des régiments de cavalerie, ainsi que des élèves instructeurs de l'école de cette arme »<sup>250</sup>, et financé avec le budget consacré à la masse générale d'entretien. Les généraux commandant les divisions territoriales doivent veiller à ce que la fourniture de ces manuels soit effective, moyennant un tarif « réglementé » de 3 francs pour le *Cours d'équitation*, 10 francs pour le *Cours d'hippologie* (deux volumes) et 2 francs pour son *Abrégé*<sup>251</sup>. Le 7 août 1853, le ministre ordonne

« qu'un exemplaire de cet ouvrage [*Cours d'équitation*] dont le prix est de 5 francs, en format in-8° pour le public, et de 3 francs en format in-18, cartonné pour les conseils d'administration, seraient mis à disposition des sous-officiers et brigadiers des corps de troupes à cheval, et que le paiement de cette dépense, à raison de 3 francs l'exemplaire, sera supporté par la masse générale d'entretien »<sup>252</sup>.

Le marché du cours participe du dynamisme éditorial qui s'observe chez de nombreux éditeurs militaires, qui n'hésitent pas à publier des catalogues spécifiquement dédiés aux armes savantes et aux expérimentations menées dans les centres de recherche et les écoles. On peut citer par exemple la librairie militaire de Charles Tanera, qui publie en 1853 un *Extrait du catalogue des livres de fonds et en nombre. Artillerie et pyrotechnie, fabrication des armes, machines de guerre*<sup>253</sup>, dont il donne une suite moins étoffée en 1854. L'équivalent existe pour le Génie et les fortifications. Tanera édite plus tard des catalogues encore plus spécifiques,

---

<sup>248</sup> Édouard de LA BARRE DUPARCQ, « Des sources bibliographiques militaires », art. cit., p. 402-405.

<sup>249</sup> *JMO*, 11 janvier 1853.

<sup>250</sup> *Ibid.*

<sup>251</sup> *Ibid.*

<sup>252</sup> *JMO*, 7 août 1853.

<sup>253</sup> BnF, Q/10/B non coté, Charles TANERA, *Extrait du catalogue des livres de fonds et en nombre. Artillerie, pyrotechnie, fabrication des armes, machines de guerre, première partie*, 1853.

notamment concernant les *Ouvrages relatifs aux armes portatives lisses et rayées, aux canons rayés, à la balistique et au tir* (1861)<sup>254</sup>. L'éditeur militaire messin Jules Verronnais propose, de son côté, un extrait de catalogue pour les ouvrages concernant l'artillerie, paru en 1862<sup>255</sup>, sans doute en raison des liens qu'il entretient avec l'École d'application de l'Artillerie et du Génie. Se développe un nouveau segment de marché, renouvelable d'année en année et potentiellement exponentiel, à mesure que le cours imprimé se diffuse : là où l'École d'application compte annuellement entre cent-cinquante à deux-cents sous-lieutenants élèves environ, la force de frappe d'un éditeur militaire est décuplée.

De même, la fourniture de manuels aux régiments constitue un marché continu. Une circulaire du 14 juin 1845 prescrit « aux Corps d'avoir toujours en magasin un certain nombre de Théories, Ordonnances et Instructions qui devaient être distribuées aux sous-officiers et caporaux au compte de la masse d'entretien ». Rappelé dans l'avis de l'éditeur du *Manuel des sous-officiers et caporaux des corps d'Infanterie* de M. Chariot<sup>256</sup>, ce texte avait été conçu pour permettre une mise à disposition de manuels en nombre suffisant pour que l'ensemble des militaires concernés dans chaque régiment pût en bénéficier. La même année par exemple, les *Extraits de théorie et de règlements en usage pour l'instruction des sous-officiers et des caporaux ou brigadiers* sont envoyés aux régiments sur la masse générale d'entretien, tout comme il en avait été décidé deux ans auparavant pour le syllabaire Roland<sup>257</sup>. Le mouvement profite en particulier aux éditeurs parisiens ou provinciaux selon la localisation de l'école, jusqu'à la deuxième moitié du siècle où l'on observe alors une concentration du marché des cours et manuels militaires entre les mains d'éditeurs importants, notamment Berger-Levrault et le parisien Dumaine, qui s'en fait une spécialité. À la toute fin des années 1860 et plus encore après 1870, de nouveaux éditeurs militaires comme Louis Baudouin, successeur de Dumaine, ou bien le libraire Chapelot, élargissent encore ce marché spécifique des cours et manuels militaires, en investissant le nouveau segment des conférences militaires.

Les commandes ministérielles représentent par conséquent une aubaine, tout en imposant des contraintes que l'éditeur n'a d'autre choix que d'accepter. En soutenant, en ordonnant ou au contraire en refusant la publication d'un ouvrage, les autorités militaires dessinent partiellement le paysage de l'édition militaire, dont elle favorise certains des acteurs au détriment d'autres. Ce système, dominant au début de la période, persiste sous le Second Empire, malgré la phase de libéralisation de l'édition militaire intervenue sous la Monarchie de

---

<sup>254</sup> BnF, Q/10/B non coté, Charles TANERA, *Ouvrages relatifs aux armes portatives lisses et rayées, aux canons rayés, à la balistique et au tir*, 1861.

<sup>255</sup> BnF, Q/10/B non coté, Jules VERRONNAIS, *Extrait du catalogue. Ouvrages concernant l'artillerie*, 1862.

<sup>256</sup> M. CHARLOT, *Manuel des sous-officiers et caporaux des corps d'infanterie*, Metz, Verronnais, 1848.

<sup>257</sup> JMO, 1845.

Juillet. Au sein du réseau de l'édition militaire, les autorités ministérielles ont donc sans conteste une influence sur la position que les éditeurs occupent. Aussi, certains d'entre eux voient une partie de leur production directement subordonnée aux ordres des autorités militaires, d'autant plus que les ministères de la Guerre et de la Marine recourent aux services d'éditeurs privés, les ateliers gouvernementaux s'avérant insuffisants pour répondre à tous les besoins.

Les publications militaires sont ainsi attribuées à Berger-Levrault, Lavauzelle, ou encore Paul Dupont dans une moindre mesure. Victor Rozier fait également partie de cet ensemble d'« éditeurs d'ouvrages officiels », dont la collaboration avec les services de l'État assure la survie. De 1859 à 1883, Victor Rozier est nommé, à la suite de Bautruche, Dumaine ou encore de Noblet, éditeur du *Recueil des mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, « instrument d'émulation au sein de l'armée et [...] vitrine destinée à promouvoir les travaux des médecins militaires dans le monde médical »<sup>258</sup>. Le périodique, financé par le ministère de la Guerre, voit son contenu supervisé par le Conseil de santé des armées et est produit par un éditeur privé, adjudicataire d'un marché avec l'État.

Si les ministères de la Guerre et de la Marine se situent hors du circuit de l'édition militaire, leur influence reste donc non négligeable. Par le biais de commandes, de souscriptions ou de mises au ban, les autorités militaires façonnent l'édition militaire selon un phénomène que l'on pourrait qualifier de « lobbying », en frisant l'anachronisme. Mais la domination des autorités peut se faire plus ténue, moins directe, tout en structurant le réseau de l'édition militaire. L'interdépendance entre l'armée et les éditeurs militaires est une composante essentielle du système de l'édition militaire. Elle forme un réseau permanent, toutefois fluctuant au gré des changements de marchés et des commandes. À la fois contrainte et ressource, les relations hiérarchiques des autorités militaires par rapport aux éditeurs dessinent des liens individuels entre l'État et des prestataires, mais aussi entre les éditeurs eux-mêmes, soumis de façon plus ou moins diffuse aux directives institutionnelles. Par ailleurs, disposant de réseaux propres rayonnant depuis Paris sur la France et les colonies par le biais du maillage territorial organisé par l'armée, les institutions militaires doublent le réseau des éditeurs par leur propre réseau de diffusion, dont les éditeurs militaires savent tirer profit. Ainsi, en plus des réseaux habituels de la librairie qu'ils emploient ou tissent par ailleurs, les éditeurs militaires peuvent mobiliser un réseau militaire administratif, participant à la structuration d'un réseau double propre à l'édition militaire. L'ensemble des éditeurs militaires, du fait de leur spécialisation, gravitent autour de l'institution militaire, tête de réseau nationale et locale.

---

<sup>258</sup> Claire FREDJ, « Une maison d'édition au service d'une profession : Victor Rozier... », art.cit., p. 66.

Au terme de ce chapitre, que retenir du positionnement des éditeurs militaires dans le champ éditorial et de leurs stratégies ? Nous avons vu tout d'abord qu'intégrés au monde du livre dans son ensemble, les éditeurs militaires mobilisent des stratégies qui y ont déjà cours. À cet égard, on ne peut pas affirmer que les éditeurs militaires se montrent particulièrement innovants : s'ils utilisent plusieurs types d'innovation (de produit notamment), ils ne le font qu'en déployant dans la sphère du livre militaire des innovations que d'autres libraires mettent déjà en place à la même époque. Aussi, les acteurs du livre militaire, du fait de la spécificité de leur production, suivent le mouvement général de l'édition en France, sans se positionner en avant-gardistes : en somme, l'attachement au modèle traditionnel est sans doute plus fort dans ce segment éditorial que dans d'autres, comme les nouveautés et le roman, où les éditeurs, plus dynamiques et innovants, imposent un modèle à l'ensemble du monde du livre.

Il ne faut pas non plus occulter une particularité déterminante et propre à certains segments commerciaux dont celui de l'édition militaire : le lien fort à l'institution, même s'il se fait plus ténu à partir des années 1850, encadre toujours la production et entrave en partie la modernisation du secteur, quand bien même ce dernier connaît-il une phase de libéralisation depuis la Monarchie de Juillet. Cela n'empêche pas les éditeurs militaires de prendre, dans une certaine mesure, le virage de la modernité : s'ils le font plus tardivement et avec plus de prudence que d'autres, il n'en demeure pas moins que le secteur étant très concurrentiel, les maisons d'édition militaire mettent en place des stratégies ou emploient de nouveaux modèles pour se maintenir à flots, voire gagner des parts de marché. En marche vers la modernité et l'industrialisation, les éditeurs militaires cherchent de nouveaux équilibres dans la deuxième moitié du siècle.

# Chapitre 8 : 1850-1870, vers un nouveau paysage éditorial militaire

La deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est marquée par un élan sans précédent du monde de l'édition en France. L'édition militaire connaît elle-même, après une phase de développement et de croissance, une double décennie d'affirmation et d'adaptation. En effet, à la faveur d'évolutions tant dans le monde des armées que dans celui du livre, elle s'adapte à de nouveaux usages et fonctionnements. Ce sont tout d'abord les imprimeries d'escadres et d'armées qui sont touchées : la normalisation des imprimés militaires et leur multiplication engagent les armées à faire évoluer un système désormais insuffisant et inadéquat. Aussi le recours aux industriels signe le déclin des ateliers itinérants et modifie leurs usages, qui s'adaptent aux nouvelles campagnes. L'édition privée, quant à elle, poursuit son industrialisation au détriment des petits ateliers familiaux ou même d'entreprises solides qui ne parviennent pas à prendre le virage de la modernité. L'édition militaire, qui jusque-là obéissait généralement à un schéma traditionnel, entre peu à peu dans l'ère industrielle avec des acteurs de plus en plus puissants mais aussi moins nombreux. Comment, entre 1850 et 1870, l'édition militaire entre-t-elle dans la modernité et se recompose-t-elle ? Nous étudierons dans un premier temps les mutations des imprimeries institutionnelles, c'est-à-dire les ateliers d'armées, d'escadres ou internes aux entités militaires, avant de nous pencher sur l'industrialisation des maisons d'édition militaire et ses conséquences.

## A) Mutation des imprimeries de front ou d'entités militaires

Le Second Empire voit les usages des imprimeries militaires évoluer. Si la Restauration et la Monarchie de Juillet ont perpétué les pratiques de l'impression sur le front, les avancées en matière de communication, notamment le développement du télégraphe, rendent de plus en plus caduques certains usages de l'imprimerie d'armées ou d'escadres, dont l'impression des bulletins d'armée. En outre, le recours de plus en plus généralisé aux industriels de l'imprimé administratif, à l'instar de Berger-Levrault ou de Paul Dupont, ne rend plus indispensable l'usage de presses typographiques ou lithographiques en campagnes ou sur les navires : il s'agit désormais de s'approvisionner en imprimés normalisés par les administrations centrales auprès de magasins ou de prestataires désignés. L'ensemble des processus s'en trouve modifié et la chaîne de l'imprimé militaire, du front jusqu'aux entités militaires comme le Dépôt de la Guerre, est repensée. Comment, entre 1850 et 1870, la fourniture des imprimés militaires

s'industrialise-t-elle et précipite-t-elle le déclin ou la mutation des ateliers itinérants du début du siècle ? Nous verrons dans un premier temps le cas des imprimeries d'escadres, symptomatique de plusieurs phénomènes, tels que la normalisation, la centralisation et l'accroissement de l'imprimé administratif. Il s'agira ensuite de s'interroger sur le rôle des imprimeries institutionnelles dans cette nouvelle configuration du paysage éditorial militaire, où les industriels sont de plus en plus présents.

## **1) Le cas des imprimeries d'escadres : une part de plus importante laissée aux imprimeries à terre**

Dans les années 1850, les imprimeries d'armées et d'escadres connaissent une mutation capitale : celle de la centralisation de la gestion des imprimés au détriment de l'usage des presses attachées à un corps ou une escadre. C'est particulièrement le cas dans la Marine. Les textes officiels publiés sous le Second Empire au *Bulletin officiel de la Marine* se montrent des sources utiles. On y constate que le service à bord se passe désormais de la mise en œuvre d'une presse embarquée, puisque le ministère de la Marine prévoit à l'avance les besoins en formulaires et registres, dont elle régit l'utilisation par de multiples instructions insérées au *Bulletin officiel de la Marine*. C'est ce que suggère le *Décret sur le service à bord des bâtiments de la flotte* du 20 mai 1868. Différents articles laissent supposer que désormais privées d'imprimerie de bord, les escadres doivent anticiper leurs besoins et se fournir avant d'embarquer. L'article 162 prévoit que le chef d'État-major doit se pourvoir « à la majorité du port, des cartes, plans, instructions nautiques, connaissances des temps et autres documents nécessaires à la mission que doit remplir l'armée, l'escadre ou la division »<sup>1</sup>, par le biais d'un bordereau dressé d'après le catalogue de l'hydrographie française (art. 213).

Ainsi, les outils ne sont sans doute plus imprimés à bord, comme le furent les signaux par exemple, mais ils sont répertoriés en amont par l'administration de la Marine. Cette dernière en dresse un catalogue unique à destination des ports de guerre, eux-mêmes devenant le point de contact privilégié des commandants de bord, qui procèdent à des commandes de matériel. Il n'est pas jusqu'aux signaux qui ne soient soumis à la normalisation administrative. Le commandant n'a plus l'opportunité de modifier le code des signaux pour répondre à des besoins opérationnels, même en mer ; il se conforme aux décisions du major général du port, de qui il reçoit « personnellement [...] les signaux secrets des bâtiments de l'État entre eux et ceux des bâtiments avec les batteries de côtes et les sémaphores » (art. 162). Le livre des signaux est

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES, *Décret sur le service à bord des bâtiments de la flotte (20 mai 1868)*, Paris, imprimerie impériale, 1868, p. 52.

dorénavant commun aux navires de guerre et constitué en haut lieu. Le 9 juillet 1868, le ministre de la Marine publie un décret relatif aux « modifications à l'article 20 du livre des signaux »<sup>2</sup>. Il y est précisé que le « livre des signaux sémaphoriques est un document secret qui ne doit pas se trouver à bord des navires de commerce », sous peine de compromettre la sécurité du navire : les navires de commerce ne doivent plus « employer que les signaux du code commercial ».

Parallèlement à cette perte d'autonomie, un suivi plus drastique est imposé aux bâtiments, par le truchement de l'écrit. De nombreux registres doivent en effet être tenus à jour tout au long de la mission, comme le *Registre des transmissions* ou encore le journal de bord (art. 165 et 166). Ces documents n'échappent pas à la normalisation générale : ils sont préimprimés à terre, remplis de façon manuscrite et remis à la fin de la campagne et après le désarmement à l'autorité supérieure, tandis que les imprimés tels que les cartes ou instructions nautiques sont rendus au magasin général du port (art. 174). Ainsi, alors que l'écrit acquiert une importance de plus en plus grande et que les besoins en imprimés préétablis (bordereaux, registres) se font grandissants, la production est centralisée et ne dépend plus des besoins de chaque escadre, auxquels un atelier embarqué était le plus à même de répondre en des délais contraints.

La forme-même de l'imprimé s'en trouve normalisée, ce qui facilite les procédés administratifs et le traitement par les bureaux en état-major. De même, l'usage et l'emploi de l'écrit dans le cadre du service de la Marine sont déterminés précisément, selon des consignes communes à toutes les unités, tant dans un souci d'uniformisation des pratiques que de contrôle administratif. Des mises à jour des imprimés considérés comme utiles interviennent donc régulièrement. Le 3 juillet 1868 par exemple, le ministre propose de changer la « nomenclature des documents et imprimés à délivrer aux bâtiments, aux articles du chef d'état-major, du commandant, de l'officier d'administration et du médecin ». Pour ce faire, l'ancien décret en vigueur du 15 août 1851 « devra être remis au magasin des imprimés ; en échange on recevra le nouveau décret du 20 mai 1868. Il sera également fait remise par les bâtiments de l'approvisionnement d'imprimés dont il ne doit plus être fait usage »<sup>3</sup>. On voit bien que désormais, les bâtiments ne se pourvoient plus seuls en imprimés grâce à une presse embarquée, mais doivent avant leur départ se fournir auprès du magasin des imprimés du port. Chaque port de guerre est en effet pourvu d'un « magasin central des imprimés », créé par la circulaire du 7 décembre 1864<sup>4</sup>. Cette création semble motivée par des soucis d'économie.

Il semble que dès 1867, ce système a « déjà permis de réaliser quelques économies dans

---

<sup>2</sup> BOM, 1868.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> BOM, 1864.

les dépenses d'impression »<sup>5</sup>. Cette même année, le ministre de la Marine, l'amiral Rigault de Genouilly, propose d'essayer de diminuer encore ces dépenses, notamment par la réduction du « nombre de modèles » : « Peut-être aussi, trouverait-on avantage, *pour certains modèles, à substituer le mode de l'abonnement en argent à celui de la fourniture en nature par l'État* ». Le ministre ordonne la constitution d'une commission apte à travailler sur ces questions des impressions, afin de rentabiliser l'utilisation de chaque imprimé. La commission doit statuer sur les imprimés à supprimer, travailler à ce que le même imprimé puisse avoir plusieurs usages et faire un choix parmi les registres existants pour en diminuer le nombre. Il est même suggéré que certains officiers et fonctionnaires aient en charge la fourniture de certains modèles et registres, contre « indemnité annuelle à titre d'abonnement »<sup>6</sup>. À la fin du mois de mai 1867 paraît au *Bulletin officiel de la Marine* une modification de la nomenclature générale des imprimés. L'opération n'est pas tant un succès du point de vue de l'économie et de la rationalisation, que de l'emballement de la machine administrative. Tandis que trente-huit imprimés sont supprimés, pas moins de soixante-dix-neuf sont ajoutés, dont dix-neuf concernent le magasin des imprimés, preuve que ce magasin prend de l'importance.

Aussi, le rôle et l'existence des imprimeurs de la Marine installés dans les grands ports de guerre, s'en trouvent amoindris. S'ils n'embarquent plus, en témoigne l'absence de toute mention d'un espace dédié au transport ou à l'installation de presses à bord<sup>7</sup>, ils restent des interlocuteurs privilégiés (quoique de plus en plus marginalisés) des autorités portuaires pour qui ils travaillent avec des modèles préétablis qui leur sont fournis. De fait, certaines maisons d'édition historiquement dédiées à la Marine commencent à diversifier leur offre et à abandonner la spécialisation maritime : c'est le cas de la maison Aurel, servant la Marine depuis le Consulat. Lorsque l'entreprise est reprise en septembre 1866 par Virginie Antoinette Magagnos, veuve d'Eugène Aurel, elle paraît éditer de moins en moins d'ouvrages militaires jusqu'à la fin de son activité en 1868<sup>8</sup>. Son successeur, François Robert, semble avoir abandonné ce type d'impressions<sup>9</sup>.

De plus en plus, la mise en œuvre de presses embarquées semble décliner, ou plus exactement, les fonctions de l'imprimerie d'escadre paraissent évoluer, voire s'inverser. Ce n'est vraisemblablement plus l'usage en mer qui prévaut (l'opérationnel), mais bien la destination finale qui est cause d'embarquement des presses<sup>10</sup>. La multiplication des campagnes

---

<sup>5</sup> BOM, 1867.

<sup>6</sup> *Ibid.*, 1867, n°130.

<sup>7</sup> MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES, *Décret sur le service à bord des bâtiments de la flotte...*, *op.cit.*

<sup>8</sup> Voir annexe 1 : Généalogie de la dynastie Aurel.

<sup>9</sup> AN, F/18/2099 A (Aurel) et 2099 B (Magagnos).

<sup>10</sup> Pour autant, les techniques de reprographie subsistent en mer, notamment la typographie dans les paquebots au

dans le cadre des vagues de colonisation ou d'exploration, permet à la pratique du transport de presses d'imprimerie de subsister, non plus pour un usage stratégique ou militaire, mais plutôt dans un objectif de communication à terre et de diffusion de l'information, - d'aucuns pourraient dire de propagande -, instaurée dans le cadre de la conquête de territoires étrangers dont il faut rassurer la population. Cette question de l'utilisation de l'imprimerie militaire dans un contexte colonial constitue un sujet de recherche à part entière qui viendrait avantageusement compléter d'autres travaux relatifs à l'histoire de l'imprimerie et à l'histoire des colonisations. Ces recherches formeraient un intéressant prolongement du présent travail, en raison de l'origine militaire de ces imprimeries coloniales.

La conquête de l'Algérie, par exemple, est immédiatement suivie d'une demande d'installation d'imprimerie. En février 1830, la flotte de l'amiral Duperré en station à Toulon, part pour l'Algérie afin d'y débarquer l'armée du général Bourmont<sup>11</sup>. Dès 1831, le baron Pichon, administrateur civil d'Alger, exprime son besoin au ministre de l'Intérieur qui sollicite l'Imprimerie royale par le biais de son homologue de la Justice. Ainsi, une presse avec ses accessoires, des caractères français et arabes, sont envoyés à Toulon en février 1832 sous la responsabilité d'un compositeur arabe<sup>12</sup>. L'Imprimerie impériale devient pourvoyeuse de l'imprimerie du gouvernement à Alger, nécessaire aux services coloniaux. Elle assure l'envoi du matériel et du personnel (directeur et ouvriers), à la demande du ministre de l'Algérie et des Colonies<sup>13</sup>. Dans un premier temps, ces imprimeries « coloniales » ont un usage militaire, mais ne produisent plus que des imprimés administratifs, une fois le territoire pacifié et placé sous contrôle. En témoigne Victor-Eugène Gauthier en 1854, qui écrit dans son *Annuaire* :

« Cette imprimerie [du gouvernement à Alger], fondée en 1830, pour les besoins de l'armée, a depuis petit à petit, étendu le cercle de ses affaires ; maintenant elle imprime les affiches de la préfecture, de la mairie, du théâtre et fait les administrations civiles, état de choses dont se plaignent, à raison et à tort, les autres imprimeries d'Alger »<sup>14</sup>.

Depuis l'ordonnance du 10 août 1834, l'Algérie est placée sous l'autorité d'un gouverneur général, secondé d'un contre-amiral commandant la Marine, sis à Alger<sup>15</sup>. Le gouvernement militaire recourt aux services de l'imprimerie, tout comme les régiments installés sur une grande partie du territoire. Lorsque cela est possible, des imprimeurs privés prennent le

---

long cours, mais aussi la lithographie et la photographie dans le domaine militaire. Selon A.-Jacques Parès, la Grande Guerre ressuscite le principe de l'usage militaire de l'imprimerie embarquée, notamment sur les navires anglais et américains. C'est le cuirassier français *Provence* que le *Bulletin hebdomadaire de l'armée navale* est imprimé du 29 décembre 1916 au 11 octobre 1920. A. Jacques PARÈS, « Imprimeries d'escadre », art.cit., p. 18.

<sup>11</sup> Jean DELMAS (dir.), *Histoire militaire de la France, t. II : De 1715 à 1871*, Paris, PUF, 1992, p. 503.

<sup>12</sup> François Antoine DUPRAT, *Histoire de l'imprimerie impériale*, Paris, imprimerie impériale, 1861, p. 222.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> Victor-Eugène GAUTHIER, *Annuaire de l'imprimerie ou guide des typographes en province et dans Paris*, Paris, Dentu, 1854.

<sup>15</sup> Jules DELARBRE, « La marine militaire de la France, son organisation et son administration », art.cit., p. 33.

relais pour l'impression des papiers militaires. À Blidah par exemple, nous avons retrouvé la trace d'un certain Roche, imprimeur-papetier, réalisant les commandes pour les « imprimés militaires », l'administration de Blidah et des villes du sud de l'Algérie. Il réalise également la commission en librairie et papeterie et a même installé une succursale de son établissement à Médéah. Roche embauche quatre compositeurs, trois relieurs et deux imprimeurs, servant trois presses typographiques et une presse lithographique<sup>16</sup>.

Après l'Algérie en 1830, la France relance la conquête du Sénégal et établit de nombreux comptoirs sur la côte occidentale africaine ou dans l'Océan Indien, notamment à Madagascar, ciblée par la Marine de Louis-Philippe, puis l'Indochine par celle de Napoléon III. La Marine s'approprie d'ailleurs les terres cochinchinoises, sur lesquelles règnent des amiraux et des officiers de Marine, qui se sentent responsables de ces nouveaux territoires contrôlés : l'administration indochinoise reste militaire de 1861 à 1874, sans interruption<sup>17</sup>. Les presses importées sont mises à contribution pour y imprimer des journaux. Thi Do Doan, dans son article « Journalisme au Viet Nam » indique qu'aucun journal n'existe avant l'arrivée des Français dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Quand en 1862, la Cochinchine (sud-Vietnam) est placée sous protectorat français, plusieurs journaux sont publiés comme le *Courrier de Saïgon* (1864, officiel)<sup>18</sup>. Dès 1865, d'autres titres paraissent (*Gia Dinh Báo*, journal de la province de Gia Dinh, périodique officiel), se faisant le relais de la politique des nouvelles autorités administratives. Ils ne prennent leur essor que vers 1910. Ainsi, on voit combien l'import de presses, le plus souvent par l'intermédiaire des militaires, premiers arrivants sur le territoire, a des conséquences dans la mise en place de la nouvelle autorité locale. Rapidement après le débarquement des presses s'opère un glissement du monde militaire au monde civil, élargissant, par la même occasion, le marché de l'imprimé.

## 2) Des imprimeries militaires institutionnelles en perte de vitesse ?

Certaines missions militaires sur le terrain ne peuvent se passer d'un système de reprographie. À cet égard, le Dépôt de la Guerre, avec les multiples études topographiques qu'il a à mener en campagne, est peut-être le garant de la survie des ateliers militaires itinérants<sup>19</sup>.

---

<sup>16</sup> Victor Eugène GAUTHIER, *Annuaire de l'imprimerie...op.cit.*, 1854.

<sup>17</sup> Claude CARRE, *Histoire du ministère de la Défense et des départements ministériels militaires*, Panazol, Lavauzelle, 2001, p. 180.

<sup>18</sup> THI DO DOAN, « Journalisme au Vietnam », *Bulletin de l'ABF*, n°25, 1958.

<sup>19</sup> L'ordonnance sur le service des armées en campagne du 3 mai 1832 rappelle l'existence de l'imprimerie d'armée, qui, dans l'ordre de marche des équipages, se place derrière le corps médical (titre 16, article 164). Le titre 17 indique que l'imprimerie de campagne « sert notamment à imprimer et distribuer aux hommes en sauvegarde le titre de sauvegarde », autrement dit des documents administratifs courants. La définition des

En témoigne la conservation d'une imprimerie portative en quatre boîtes, récolée dans un inventaire du matériel du Dépôt de la Guerre en 1842<sup>20</sup>. La Restauration et la Monarchie de Juillet avaient perpétué l'usage de l'imprimerie de campagne, le Second Empire marque le recul de son usage ou plutôt son évolution vers une centralisation orchestrée par l'institution, le Dépôt de la Guerre en particulier.

Prenons le cas de la guerre de Crimée, dite « guerre d'Orient » entre 1854 et 1856. Le Dépôt de la Guerre et le Dépôt des cartes et plans de la Marine sont en première ligne, chargés de la couverture des opérations, qui terrestres, qui maritimes. Leurs travaux de gravures et impressions sont tout ce qu'il y a de plus officiel. Ainsi, le *Compte général des dépenses résultant de la guerre d'Orient*<sup>21</sup> publié en 1859 mentionne des postes de dépenses pour les Dépôt de la Guerre et Dépôt des cartes et plans de la Marine, constitués de crédits complémentaires à ceux qu'on pourrait qualifier de crédits de fonctionnement courant. Ces nouveaux crédits sont alloués au Dépôt de la Guerre pour les « achats d'instruments, cartes, pierres autographiques etc. pour le service de l'armée d'Orient »<sup>22</sup>. Cela correspond à presque 20 000 francs en 1854 et 1855, puis un peu moins de 15 000 francs en 1856. En 1857, il n'est plus question d'acheter du matériel, mais de préparer l'après-guerre. Aussi, 20 000 francs sont alloués pour « frais d'impression et tirage d'un album destiné à reproduire les faits d'armes de l'armée d'Orient ».

Les comptes de la Marine, quant à eux, séparent les besoins en matériel pour le Dépôt des cartes et plans de ceux en impressions pour le service de la Marine. Il est à remarquer que ces derniers frais ne sont prévus qu'à la fin de la guerre, en 1855 et 1856, mais avec des sommes importantes, presque le triple du budget alloué au Dépôt de la Guerre ! Le Dépôt des cartes et plans de la Marine fonctionne en effet avec plus d'une fois et demie le budget de son homologue terrien, malgré les annulations de crédits régulières. En 1854 par exemple, 80 000 francs doivent être alloués ; il ne reste que 49 641 francs après réduction budgétaire. En 1856, la totalité des crédits est annulée, le Dépôt de la Marine se voit ainsi privé de 50 000 francs. En revanche, le Dépôt de la Guerre bénéficie de crédits plus constants et réguliers, entre 15 000 et 20 000 francs annuels entre 1854 et 1857. Tous frais confondus (Dépôt de la Guerre, Dépôt des cartes et plans de la Marine, frais d'impression pour le service de la Marine), l'année 1855 est la plus onéreuse, en raison sans doute du fait que la guerre bat son plein. Il est alors impensable

---

missions de l'imprimerie de front est ici réductrice : il n'est nullement fait mention de la publication de *Bulletins de marche*, ni de travaux lithographiques liés aux missions topographiques, tels que les levés de cartes. (*JMO*, Ordonnance sur le service des armées en campagne, 3 mai 1832 (titre 17 art. 193).

<sup>20</sup> SHD, GR/2/M/263, inventaire du 22 août 1842.

<sup>21</sup> *Compte général des dépenses résultant de la guerre d'Orient*, Paris, Imprimerie impériale, 1859.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 49.

de réduire l'activité des presses, d'autant que cette période coïncide avec la prise de Sébastopol. En outre, les ateliers ont désormais atteint leur rythme de croisière après la période moins productive de la mise en activité.

	Budget du Dépôt général de la Guerre (francs)	Budget du Dépôt des cartes et plans (francs)	Frais d'impression pour le service du ministère de la Marine (francs)	Total annuel (frais d'impression des Dépôts et hors Dépôts) (francs)
1854	19996,83	49641,94	0	69638,77
1855	19996,19	72863,23	100000	192859,42
1856	14994,03	0	120000	134994,03
1857	20000	0	0	20000
Total des dépenses du Dépôt (francs)	74987,05	122505,17	220000	417492,22
Total des dépenses des ministères (francs)	1036373305,09	298843437,66		
Part des Dépôt sur le budget de la guerre	0,007 soit moins de 0,01%	0,04%	0,07%	

*Tableau du budget total alloué aux Dépôts pour la guerre de Crimée (1854-1856). (Source : Compte général des dépenses de l'Armée d'Orient)*

Mais le ministère de la Guerre et celui de la Marine, par le truchement de leurs Dépôts respectifs, ne sont pas les seuls acteurs mobilisés pour mettre en œuvre les imprimeries de campagne du Second Empire. En effet, de même que sous le Premier Empire, on a recours au soutien de l'Imprimerie impériale, tant pour le matériel que pour le personnel de l'imprimerie militaire mobile. Aussi bien durant la guerre de Crimée (1854-1856), que pendant la campagne d'Italie (1859), le ministre de la Guerre recourt aux services de l'Imprimerie impériale, en 1855 pour la première, soit un an après le début des hostilités, et en 1859 pour la seconde<sup>23</sup>. L'Imprimerie impériale est chargée dans les deux cas de fournir le matériel et le personnel de ces ateliers de front, qui se compose d'un chef imprimeur secondé de deux ouvriers<sup>24</sup>.

Le silence des archives est ici encore dommageable, puisque nous en savons très peu sur ces imprimeurs. Nous avons cependant retrouvé la trace de l'un d'entre eux, embauché en 1867 par l'imprimerie du Dépôt de la Guerre<sup>25</sup>. Né à Paris en 1836, Louis François Félix Lottin intègre l'Imprimerie impériale vers 1852. Après six années passées à l'autographie de l'établissement, il est conscrit dans la classe 1856 et incorporé au 11<sup>e</sup> régiment de ligne à partir du 18 juin 1858. Il y est secrétaire du colonel et de l'officier payeur, avant de passer commis

<sup>23</sup> Nous avons malheureusement manqué de temps pour dépouiller les archives de la Guerre concernant ces deux campagnes, comme nous l'avons fait pour la guerre d'Espagne de 1823. Cela nous aurait en outre obligée à dépouiller l'entièreté du fonds, puisque les imprimeries de front ne disposent ni de fonds ni de registre dédié.

<sup>24</sup> François-Antoine DUPRAT, *Histoire de l'Imprimerie impériale, op.cit.*, note 1 p. 222.

<sup>25</sup> SHD, GR/5/Yg/2687, dossier Lottin, lettre du sous-directeur de Forge au directeur, 25 janvier 1867.

aux écritures à la huitième section d'ouvriers d'administration. Mobilisé durant la campagne d'Italie, il est chargé de mai 1859 à juin 1860 de la direction d'une imprimerie autographique à Milan sous les ordres de M. Massée, chef de la centralisation des subsistances militaires. Ses services ayant donné satisfaction, il monte et dirige une nouvelle imprimerie pour la Commission des subsistances, sur les ordres de l'intendant général Blanchot. Il quitte cet atelier lorsqu'il termine son service en 1866 vraisemblablement, décoré de la médaille d'Italie.

Il est embauché comme autographe chez M<sup>me</sup> Millard au 50, rue Saint-Dominique Saint-Germain, et demande dès lors un emploi à la lithographie du Dépôt de la Guerre voisin, qui lui est accordé quelques mois plus tard à la faveur d'un remplacement<sup>26</sup>. Lottin avait en effet proposé ses services au ministre de la Guerre le 27 novembre 1866 pour un poste d'« expéditionnaire dans les bureaux ou d'employé attaché à la lithographie ». Il avait à cette occasion rappelé ses services de conscrit en mettant en avant ses compétences d'écriture. L'armée sut employer les facultés de Lottin, acquises à l'Imprimerie impériale durant les six ans précédant son incorporation ; ce dernier espérait qu'elle voulût bien y recourir de nouveau dans un autre cadre d'emploi. Ce sera chose faite : le Dépôt prend Lottin à l'essai en janvier 1867 pour 5 francs par jour payés sur les fonds des impressions<sup>27</sup>. Plus d'un an après sa prise à l'essai, Lottin demande au sous-directeur d'être rémunéré à hauteur de 6 francs par jour, soit le montant des appointements fixes en vigueur depuis 1845. L'« écrivain autographe auxiliaire » donnant satisfaction, il est proposé de lui donner gain de cause. Un an après, le 30 juillet 1869, Lottin réclame au sous-directeur Pittaud de Forge sa titularisation après deux ans et demi de présence au ministère, demande sans doute rendue possible par l'absence définitive de l'ouvrier Bazelot. Lottin travaille au moins jusqu'en 1872. Il semble qu'en février 1873, il s'installe comme lithographe à Issy-les-Moulineaux<sup>28</sup>.

Si les imprimeries d'armée subsistent, mais en conjuguant étroitement leur activité avec celle des Dépôts - donc avec l'administration centrale -, on observe de même une perte d'importance des ateliers dans certaines écoles militaires. À cet égard, le cas de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr est intéressant. L'école avait installé dans ses locaux des presses lithographiques dès la Restauration. En 1848, un règlement sur le service intérieur de l'École précise dans son article 203 que le directeur des études est responsable des archives de la direction des études et de la lithographie, qu'il a « sous sa surveillance immédiate ». Rien ne peut être imprimé sans son autorisation<sup>29</sup>. Mais cette tutelle ne reste pas inchangée tout au long

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, lettre de Lottin au ministre de la Guerre, 27 novembre 1866.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> AN, F/18/2238, dossier Lottin.

<sup>29</sup> SHD, GR/XO/13, École spéciale militaire, Règlement pour 1848.

de notre période. En effet en 1864, l'atelier d'imprimerie ne dépend plus de la direction des études mais du service administratif. Le service de la lithographie est alors dirigé par un commis d'administration, contrôlant le travail d'un unique ouvrier lithographe. La surveillance de l'atelier n'est plus dans les attributions du directeur des études, mais dans celles de l'officier comptable « qui demeure chargé de la liquidation des comptes de ce service »<sup>30</sup>.

Ce glissement d'un service à l'autre est particulièrement intéressant, car il témoigne d'une évolution dans la façon de considérer l'atelier lithographique. Tant que ce dernier est sous la responsabilité du directeur des études, il est nimbé d'une respectabilité que lui octroie son lien au savoir, représenté par la direction des études. En revanche, le transfert de tutelle vers le service administratif rejette la lithographie au rang d'instrument ; elle n'est plus tant vecteur de connaissance que moyen technique par lequel accéder au savoir. Sans doute, la généralisation de la lithographie, sa « démocratisation » n'est pas étrangère au processus de « désacralisation » de l'imprimerie. Cela n'enlève pas son utilité à l'atelier : l'École spéciale militaire dispose à la fin de la période de quatre presses lithographiques à bras. Si le matériel est vieillissant et modeste, le nombre de presses témoigne malgré tout d'une réelle activité. En 1877, ces presses sont remplacées par une presse à moteur à gaz<sup>31</sup>, matériel plus récent et nécessitant moins de main d'œuvre. Cela dit, l'École spéciale militaire de Saint-Cyr externalise certains travaux et s'appuie sur des industriels pour produire des ouvrages importants, preuve que les ateliers ne suffisent pas : ainsi, elle fait éditer ses annuaires à partir des années 1860 par Berger-Levrault<sup>32</sup>, et non pas par un éditeur militaire local. Cela interroge sur le devenir des éditeurs militaires de proximité sous le Second Empire : si les travaux d'impression les plus importants et les plus rentables sont alloués aux industriels, quand bien même ceux-ci officient dans une région éloignée, que reste-t-il aux éditeurs locaux ? Comment ces derniers survivent-ils ?

Le cas du lithographe Gorcy engage à argumenter en faveur d'un relatif déclin de l'édition militaire de proximité en faveur des grandes maisons. André Charles Gorcy (1814- ?) est libraire lithographe à Paris jusqu'en 1849, date à laquelle il transfère son commerce à Vincennes. Il donne une orientation militaire à sa production, se chargeant des états militaires, en sus des classiques étiquettes et adresses. De plus, il bénéficie de commandes émanant de l'École normale de tir de Vincennes. En 1855, Gorcy publie en autographie le *Programme et sommaires des leçons du cours de tir et de mécanisme des armes à feu portatives, professé à l'École normale de tir de Vincennes par M. E. Fevre, capitaine d'Artillerie*, suivi du *Programme détaillé des leçons développées des conférences des régiments par messieurs les officiers*

---

<sup>30</sup> *Ibid.*, Progression de l'instruction et marche des différents services, 1864, p. 26.

<sup>31</sup> Christian PRIOUL, « Les cours de géographie à Saint-Cyr entre 1883 et 1894 », *Revue historique des armées*, n°184, 1991, p. 58-68, p. 59.

<sup>32</sup> Selon les collections de la Bibliothèque nationale de France.

*d'instruction sortant de l'École de tir.* Mais il vend son atelier à un autre lithographe vincennois et met fin à son activité pour cause de cécité. L'acquéreur de son atelier fait annuler le brevet de Gorcy, arguant que le travail n'est pas suffisant pour faire vivre un autre imprimeur<sup>33</sup>. Cette assertion suggère que l'École ne devait avoir recours aux services de Gorcy et de ses concurrents que ponctuellement. De fait, une recherche dans les collections de la BnF nous apprend que l'École de tir de Vincennes avait recours à des prestataires plus importants comme Dumaine, notamment pour les ouvrages typographiés.

Dans les ports, les régiments ou les écoles, à la guerre ou en temps de paix, un virage s'opère sous le Second Empire pour les ateliers internes. Un phénomène de double centralisation semble être à l'œuvre. En effet, d'une part, la centralisation est orchestrée par l'institution qui cherche à normaliser les pratiques et les imprimés professionnels. Le déclin des imprimeurs de la Marine et le silence archivistique autour des imprimeries d'escadres sous le Second Empire seraient ainsi expliqués par l'émergence de nouvelles pratiques administratives (comme le contrôle des registres embarqués ou l'obligation d'emporter tels imprimés à bord) et de nouveaux organismes, tels les magasins centraux des ports en charge de la gestion des imprimés. Il en va de même pour les Dépôts que l'on dote de crédits importants pour assurer la couverture des campagnes. D'autre part, la centralisation touche aussi le domaine privé. Les capacités et la force de frappe de maisons industrielles tel Berger-Levrault engagent les administrations à recourir à leurs services, au détriment des imprimeurs-libraires et éditeurs militaires les plus fragiles. C'est cette mutation du secteur privé de l'édition militaire que nous nous proposons d'étudier maintenant.

## **B) Vers une industrialisation de l'édition militaire**

Si la bureaucratisation et l'extension de l'usage de l'imprimé militaire sont rendues possibles, ainsi que nous venons de le voir, c'est bien que le monde de l'édition militaire connaît un processus d'industrialisation qui la rend capable de répondre aux commandes institutionnelles grandissantes. Cette industrialisation progressive qui s'affirme au long des années 1850-1870 modifie le paysage éditorial militaire et le façonne pour lui faire adopter le modèle qui sera le sien sous la Troisième République, âge d'or de l'édition militaire. Comment l'édition militaire privée se restructure-t-elle sous le Second Empire, dans un contexte économique dominé par un modèle industriel ? Ce sont tout d'abord les acteurs du livre

---

<sup>33</sup> AN, F/18/1837, dossier Gorcy.

militaire qui sont touchés par les évolutions : les petits ateliers traditionnels en font les frais tandis que les grandes entreprises concentrent de plus en plus l'activité éditoriale. Dans un second temps, nous verrons que les acteurs du livre militaire doivent, pour rester concurrentiels, réadapter leurs pratiques et se montrer plus que jamais offensifs sur le marché du livre militaire.

## **1) Recomposition de l'édition militaire : une disparition des ateliers au profit des industriels ?**

Ce sont en premier lieu les professionnels du livre militaire qui sont touchés par l'accélération de l'industrialisation. Aussi doivent-ils s'adapter aux nouvelles règles qui régissent le marché du livre s'ils veulent survivre au sein d'une concurrence menée par ceux d'entre eux qui adoptent le plus rapidement les caractéristiques de l'entreprise capitaliste. Cette adaptation doit par exemple tenir compte de l'attrait accru de la capitale, plus que jamais au cœur des échanges commerciaux, en raison notamment de la centralisation institutionnelle de plus en plus marquée<sup>34</sup>. Ainsi la géographie de l'édition militaire s'en trouve modifiée. Est-ce à dire que les éditeurs parisiens sont protégés de toute déconfiture ? Rien n'est moins sûr : nous verrons dans un second temps le cas de la faillite d'un des grands éditeurs militaires du deuxième tiers du siècle, Corréard. La disparition de cet emblème de l'édition militaire marque la fin progressive mais inéluctable d'un monde éditorial qui s'ouvre au système moderne du capitalisme. Cette ouverture se caractérise par l'arrivée d'« hommes nouveaux » sur le marché du livre militaire : nous nous intéresserons à l'exemple de Victor Rozier.

Sous la Restauration, dans son discours à la Chambre, à l'occasion de la discussion de la loi des comptes et des écrits répandus pour et contre l'Imprimerie royale, l'imprimeur et député Firmin Didot affirmait déjà : « Maintenant les imprimeurs [provinciaux] qui, par leurs talents, pourraient rivaliser avec les premiers typographes de Paris, se voyant frustrés des impressions nécessaires à l'entretien d'une imprimerie, viennent s'établir dans la capitale »<sup>35</sup>. En effet, de nombreux jeunes imprimeurs-libraires se rapprochent de la capitale. Le phénomène n'est pas nouveau, mais s'amplifie dans les années 1850. On voit alors des imprimeurs-libraires travaillant pour la partie militaire, brevetés en province ou non, qui préfèrent quitter leur situation pour pratiquer leur métier à Paris<sup>36</sup>. Le recours aux dossiers de demandes de brevets de la série F/18 des Archives nationales est indispensable pour identifier les parcours et déceler

---

<sup>34</sup> Cf. supra.

<sup>35</sup> Cité dans François Antoine DUPRAT, *Histoire de l'imprimerie impériale de France, op.cit.*, p. 421-422.

<sup>36</sup> Notre base de données ne recèle aucun cas semblable entre 1810 et les années 1850, hormis celui, exceptionnel, de la maison Levrault, qui cherche à établir une succursale parisienne dès le Premier Empire.

les motivations qui ont poussé ces professionnels à privilégier Paris.

Alcan Lévy<sup>37</sup> est à cet égard exemplaire. Breveté typographe à Lille en 1852, puis libraire et lithographe dans la même ville l'année suivante, Alcan Lévy y réalise des travaux de ville et des impressions militaires. Il quitte le Nord pour Paris au début des années 1860 et s'installe boulevard de Clichy. En 1864, il est enfin breveté imprimeur en lettres. Il doit attendre 1868 pour recevoir son brevet de lithographe et libraire, après avoir déménagé ses ateliers rue Lafayette en 1867. Il rejoint ainsi une place plus centrale que celle du boulevard de Clichy, pour y installer son atelier d'affiches dans l'immeuble du *Petit Journal*<sup>38</sup>. Il semble cependant qu'à l'occasion de ce changement de ville, Alcan Lévy ait abandonné les impressions militaires, sans doute moins rentables que les affiches publicitaires. Et il n'est pas le seul à abandonner la partie militaire à l'occasion d'une installation dans la capitale.

Charles Louis Barrois<sup>39</sup> est breveté libraire en 1843 à La Fère (Aisne). En 1844, il fait une demande de brevet de lithographe en remplacement de Le Bègue. Quatre ans plus tard, il souhaite ajouter à son commerce la typographie, arguant que « le besoin se fait assez vivement sentir dans cette localité à cause de son école d'Artillerie, de sa garnison, de son arsenal, de sa justice de paix, de ses quatre notaires et six huissiers, de son commerce et de ses prochaines élections »<sup>40</sup>. Le préfet de l'Aisne s'y oppose, car La Fère se situe près de Laon, de Saint-Quentin et de Chauny, où exercent déjà des imprimeurs. Charles-Louis Barrois souhaite aussi éditer un journal « pour répandre les principes démocratiques de notre glorieuse révolution ». En attendant l'autorisation, Barrois fonde un club. Ses idées politiques le poussent à se présenter aux élections contre Odilon-Barrot, ce qui lui vaut déconvenues et outrages. Le désordre, que les autorités ne parviennent à réprimer, le contraint à fermer son club. Barrois perd aussi toute considération... et sa clientèle. Il est selon ses mots, « mis à l'index par l'aristocratie mais encore par la garnison »<sup>41</sup>. Pour survivre, Charles Louis Barrois demande le transfert de ses brevets pour Paris, ce qui lui est accordé en mai 1848, après le changement de régime. En 1854, il transporte sa librairie rue de La Harpe et sa lithographie rue Monsieur le Prince, avant de démissionner. Il semble qu'à l'occasion de ce déménagement, Charles-Louis Barrois ne serve plus l'institution militaire, qui en réalité n'était cliente que par effet de proximité à La Fère.

Ces deux cas soulèvent plusieurs remarques. Tout d'abord, ils révèlent une certaine fragilité de l'édition militaire : on ne connaît pas la raison de la migration d'Alcan Lévy<sup>42</sup>, mais

---

<sup>37</sup> AN, F/18/1795, dossier Lévy.

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> AN, F/18/1841, dossier Barrois.

<sup>40</sup> *Ibid.*, demande de brevet, 14 mars 1848.

<sup>41</sup> *Ibid.*, lettre de Barrois à Ledru-Rollin, 12 avril 1848.

<sup>42</sup> Elle n'est en tout cas pas explicitée dans son dossier de demande de brevet.

il semble plausible que les impressions militaires ne lui suffisent pas pour vivre. De fait, il est surtout connu lors de sa période lilloise pour avoir imprimé des chansons en patois du Nord, et il abandonne totalement l'imprimé militaire à son arrivée à Paris pour investir un segment bien plus porteur, celui de l'affiche. De même, Charles Barrois cesse ses impressions militaires dès lors qu'il arrive à Paris : ces dernières n'étaient sans doute dues qu'à la proximité des institutions militaires de la Fère. D'un autre côté, ces institutions locales assurent le travail de l'atelier ; dès lors que Barrois est mis en difficulté à cause de ses opinions politiques, il perd la clientèle de la garnison et doit s'installer à Paris pour y trouver du travail.

Au-delà de ces cas particuliers, les années 1850-1870 sont marquées par un attrait de la capitale se matérialisant par l'installation de succursales de maisons d'édition provinciales à Paris. L'installation d'une boutique dans la capitale, au-delà de la fonction de vitrine, permet de dynamiser les affaires. Aussi, toutes les grandes maisons de l'édition militaire de province cherchent à établir une succursale à Paris, dans la lignée de ce que fit la maison Levrault au début du siècle. Cette nécessité s'intensifie à la fin du siècle et Charles-Lavauzelle, industriel majeur du livre militaire sous la Troisième République, ne peut se dispenser d'une antenne parisienne proche des centres du pouvoir et d'une clientèle nombreuse. Fils du relieur Jean Baptiste Joseph Charles (1813- ?), qui crée une imprimerie en 1835 à Panazol, Bernard-Henri Charles-Lavauzelle (1853-1926) travaille dans l'établissement familial qu'il reprend en 1875. Il lui donne une expansion importante permise par les fonds de sa belle-famille<sup>43</sup>. Il exploite avec sa mère l'établissement de typographie, lithographie et librairie dont il devient propriétaire unique en novembre 1877<sup>44</sup>. Une succursale parisienne est ajoutée aux établissements de Limoges, quelques années plus tard. Il est révélateur que son magasin soit sis sur le boulevard Saint-Germain près du ministère de la Guerre. Malheureusement, les archives de la maison concernant les années 1830-1870 ont brûlé et il ne reste rien d'exploitable<sup>45</sup>.

À Paris-même, la géographie de l'édition militaire évolue en cette fin de siècle<sup>46</sup>. Nous avons vu précédemment que la rue Dauphine et ses alentours constituent un des hauts lieux de l'édition militaire du XIX<sup>e</sup> siècle. Du moins jusque dans les années 1840-1850 ; car ensuite les professionnels du livre militaire se répartissent davantage dans la capitale. Dès lors, les rues Dauphine et Christine perdent de leur attrait pour les éditeurs militaires. Ne subsiste bientôt que le 36, rue et passage Dauphine où œuvre Dumaine, et le 2, rue Christine appartenant toujours à

---

<sup>43</sup> AN, fonds de la Légion d'Honneur, LH/491/23, dossier Bernard Henri Charles-Lavauzelle. Il ajoute à son nom patronymique celui de « Lavauzelle » en 1915, en l'honneur de son épouse Jeanne Clémentine Lavauzelle.

<sup>44</sup> AN, F/18/2293, dossier Charles-Lavauzelle.

<sup>45</sup> Nous remercions la société Lavauzelle d'avoir eu l'amabilité de nous communiquer ces informations. Le dossier des AN (F/18/2293) ne concerne que Henri, qui reprend l'affaire en 1875. La maison a édité Joachim Ambert, Adolphe Messimy, le général Gallieni, Alfred de la Guéronnière ou le général de Gaulle.

<sup>46</sup> Voir annexe 15.

Cosse, qui travaille encore parfois pour Dumaine jusqu'à son décès en 1870. Au début des années 1880, Dumaine vend l'affaire à Baudouin, qui garde semble-t-il l'imprimerie de la rue Christine où s'imprime toujours le *Journal des Sciences militaires*. Ainsi, à partir du Second Empire, le quartier est délaissé au profit de la rue Saint-André-des-Arts (Corréard ou Bertrand, libraire militaire et correspondant de Berger-Levrault), rue de la Harpe (Berger-Levrault, Langlois), quai et rue des Augustins, voisins de la rue Dauphine (Blanc et Hervier, éditeurs de la *Bibliothèque historique militaire*, Leneveu, ou encore Charles Tanera).

En outre, Victor Rozier, archétype de l'éditeur militaire moderne, s'installe en 1850 dans le quartier de la Monnaie, rue Childebert. Il est contraint de déménager après la destruction de la rue en 1867. Il élit alors domicile rue de Vaugirard et s'éloigne des quartiers des libraires, notamment celui de la Monnaie, où il résidait auparavant. Comment expliquer ce phénomène d'abandon d'un espace d'implantation historique de la librairie militaire ? Sans doute cela est dû en partie au renouvellement des générations d'entrepreneurs : les libraires ayant commencé leur activité au début du siècle disparaissent, soit qu'ils décèdent, soit qu'ils fassent faillite. Une nouvelle génération d'éditeurs militaires apparaît, qui se montrent moins attachés au modèle traditionnel de la librairie, et qui bien souvent ne sont pas issus de ce monde-là. Si l'on perçoit un tropisme de l'implantation de la librairie militaire dans la première moitié du siècle, cette concentration est circonscrite dans le temps et se dilue au fur et à mesure que la nouvelle figure de l'éditeur se construit.

Par ailleurs, le monde de l'édition en général poursuit son essor et de grands établissements continuent leur développement au détriment des acteurs les plus fragiles. La situation concurrentielle est telle que certains ateliers parmi les plus modestes doivent quitter Paris, devenue trop chère, pour s'installer en banlieue. Ce phénomène touche aussi l'édition militaire. Pierre-Aimable-Ferdinand Blot (1790-1878)<sup>47</sup> commence une carrière de soldat en 1809, qu'il cesse en 1828. Il épouse Anne Destrèche l'année suivante, s'installe comme imprimeur en taille-douce et embauche son fils Pierre Séraphin (1831- ?) à sa sortie du Prytanée militaire. Ce dernier travaille avec ses parents, sa mère tenant une librairie militaire au 58 rue de Rivoli<sup>48</sup>. Mais en 1866, Pierre Séraphin demande un brevet en taille-douce pour Vincennes, qu'il obtient le 13 novembre. En septembre 1867, il reçoit également un brevet de lithographe pour Vincennes, où il officie rue Lejemptel, proche du Fort-Vieux. Trois mois plus tard, sa mère Anne ayant obtenu un brevet de libraire pour Vincennes, le rejoint.

Quels facteurs déclenchent le transfert des établissements Blot de Paris à Vincennes ?

---

<sup>47</sup> AN, F/18/1837, dossier Blot.

<sup>48</sup> Un autre éditeur, Louis Aimable Blot tient une librairie militaire dans la rue de Rivoli : quel est le lien de parenté entre Louis et Pierre ? S'agit-il du même établissement ?

Si un autre libraire militaire, Louis Aimable Joseph Blot, fait bien partie de la famille de Pierre-Aimable-Ferdinand (son fils aîné ?), alors sans doute le décès de Louis en 1867 joue-t-il un rôle. Sa veuve, Alexandrine Bourse<sup>49</sup>, n'a plus que le brevet de lithographe de son mari pour survivre, aussi « Blot père » (Pierre-Aimable-Ferdinand ?) renonce-t-il au brevet de son fils Louis, en faveur de la veuve de ce dernier. À moins que ce déplacement ne soit dû à des questions financières : Vincennes est bien moins onéreuse que la rue de Rivoli. De futures recherches sur le sujet permettront sans doute de mieux comprendre les rapports entre édition militaire parisienne et édition militaire de petite couronne. L'étude de la géographie de l'édition militaire et de sa mobilité dans la deuxième partie du siècle permet de mettre en lumière la fragilité de certains établissements de librairie militaire, particulièrement les plus modestes. Attirés par les perspectives de fortune offertes par la capitale, certains imprimeurs-libraires travaillant pour des institutions militaires migrent et abandonnent leur spécialisation, tandis que d'autres éditeurs militaires, parisiens à l'origine, se déplacent en banlieue. La géographie parisienne du livre militaire évolue vers une déconcentration des professionnels et marque dans l'espace la fin d'une génération d'éditeurs militaires.

Au-delà de ce mouvement de fond que constitue l'attrait de Paris et la redistribution des éditeurs militaires dans la capitale dans la deuxième moitié du siècle, un événement majeur vient marquer le tournant pris par l'édition militaire dans les années 1850, qui aboutit à sa recomposition. Il s'agit de la chute de la maison d'édition militaire Corréard, emblématique de la période d'expansion des années 1825-1845. Entré en librairie dans les années 1820, Jean Gabriel Corréard bénéficie d'une position importante au sein du monde du livre militaire, en témoigne ce rapport de police du 5 décembre 1828 qui le qualifie d'« homme fortuné », « propriétaire à Paris », qui possède un « magasin considérable en librairie » et entretient des « relations avec le ministère ». Corréard est ainsi réputé faire de « très bonnes affaires »<sup>50</sup>. Pourtant, il connaît des difficultés suite à la crise de 1830, qui vont progressivement le mener à sa chute. Les archives de la ville de Paris conservent le dossier de faillite de la maison Corréard, qui permet de mieux comprendre la disparition d'une librairie militaire aussi importante. De plus, nous disposons du dossier de demande de brevet pour compléter le propos.

Suite à la crise de 1830, Corréard demande l'aide de l'État et est bénéficiaire du prêt concédé par le gouvernement à raison de 10 000 francs<sup>51</sup>, sur un nantissement de 36 000 francs de marchandises, qui ne produisent pas les bénéfices attendus lorsqu'elles sont vendues pour

---

<sup>49</sup> AN, F/18/1739, dossier Bourse.

<sup>50</sup> AN, F/18/1749, dossier Corréard, rapport du préfet de police, 5 décembre 1828.

<sup>51</sup> AN, F/12/46/39, Comptes des prêts au commerce et à l'industrie (loi 17/10/1830) dressés le 31 décembre 1830.

rembourser le prêt. De plus, ayant négligé d'assurer ses livres en feuilles, Corréard essuie une perte d'environ 30 000 francs dans l'incendie d'un magasin de la rue du Pot-de-fer en 1835. Le lancement de plusieurs titres de presse ne parvient pas à renflouer les caisses : un rapport du préfet de police de 1847 indique que l'éditeur est toujours « débiteur d'une somme assez considérable que lui aurait avancé le Trésor »<sup>52</sup>. Corréard doit prendre, suite aux difficultés engendrées par la Révolution de Février 1848, deux emprunts de 40 000 et 55 000 francs, respectivement auprès du Comptoir national d'escompte et du sous-comptoir de la Librairie, sur un nantissement de plus de 450 000 francs de marchandises. De plus, plusieurs lettres de demande de souscription interviennent en 1855 : « suite aux difficultés de 1848 », Corréard avait dû « emprunter au sous-comptoir de la librairie et à une banque pour 80 000 francs, pour terminer plusieurs grands ouvrages ». Il doit encore 40 000 francs en 1855, or le sous-comptoir, en voie de liquidation, veut être remboursé rapidement avant de procéder à la vente aux enchères du nantissement donné en garantie du prêt, soit toute sa fortune.

Corréard sollicite alors le ministre, pour qu'il souscrive au plus grand nombre possible d'ouvrages, à l'exemple de *l'Histoire de l'ancienne infanterie* du lieutenant-colonel Susanne. Il propose de réduire le prix des ouvrages choisis de 50%, pour sauver l'établissement « qui a contribué puissamment [...] à l'instruction de nos armées et à la gloire des officiers français ». En juin 1855, le ministère adresse à Corréard une fin de non-recevoir<sup>53</sup>, contraignant ce dernier, malade, à se déclarer en faillite. Nous avons trouvé dans les archives de la maison Levrault un dossier intéressant concernant la maison Corréard : il s'avère que dans le même temps, acculé par les dettes, Corréard propose dès le mois de mai à l'entreprise Levrault de racheter son établissement<sup>54</sup> pour 250 000 francs, alors que la marchandise est évaluée à 1 500 000 francs<sup>55</sup>. Corréard explique à ses potentiels acquéreurs :

« Quant au chiffre des affaires, un état relevé en 1853 par un libraire [Dumaine ? NDLA] qui se proposait d'acquérir l'établissement a constaté un total de 107 126,09 francs pour 1851 et 1852. Depuis, j'ai ajouté à ma librairie plusieurs ouvrages importants qui augmentent nécessairement la valeur du fonds. Il est possible cependant que la vente ait été un peu moins active les deux années dernières. Car indépendamment des événements politiques qui ont pesé d'une manière fâcheuse sur le commerce de la librairie, je me suis occupé, à tort sans doute, beaucoup plus de la fabrication des ouvrages que j'avais déjà commencés ou qui se sont présentés par occasion, que du soin d'écouler, par une vente rapide, le trop plein de mes magasins. Il est certain que la moindre impulsion donnée en ce sens augmenterait beaucoup et doublerait assurément le chiffre des affaires. »<sup>56</sup>

Le fondateur Ch. Laboulaye, chargé en partie de la vente de la maison Corréard, rappelle dans une lettre du 4 juin 1855 adressée à Levrault, que le libraire a déjà proposé de vendre son

---

<sup>52</sup> AN, F/18/1749, dossier Corréard, rapport du préfet de police, 8 décembre 1847.

<sup>53</sup> AN, F/18/1749, dossier Corréard, lettres de demandes de souscription et réponses, 1855.

<sup>54</sup> AD 67, fonds Levrault, 40/J/612, dossier projet d'acquisition Corréard, 1855.

<sup>55</sup> *Ibid.*, lettre du 22 mai.

<sup>56</sup> *Ibid.*

établissement l'année précédente et qu'il est dans une position extrêmement fâcheuse :

[...] M. Corréard se trouve en face d'embarras graves dont il doit sortir avant quinze jours par un moyen quelconque, peut être au prix de très grands sacrifices. C'est dans cette position qu'il me donne mission de vendre sa maison à un prix bien inférieur à celui qu'il estime, à un prix moindre que celui qu'il a refusé il y a un an. [...] Vous ne pouvez pas compter sur M. Dumaine, qui a fait quelques demandes pour acquérir la librairie Corréard mais qui y a renoncé ensuite. Je ne sais pas le motif mais je suis persuadé qu'il ne souhaite que la destruction de cette maison. [...] Reste donc l'achat pour vous de la maison Corréard, qui résume aujourd'hui presque toute la librairie militaire savante, et dont plusieurs ouvrages tels que le *Dictionnaire de l'armée*, son *Histoire de l'infanterie*, sa *Géographie militaire* etc. ont une grande valeur, au reste vous les connaissez bien mieux que moi. Le passif total de M. Corréard est de 85 000 francs mais sauf 3 000 francs, tout le reste est échelonné par 2 ou 3 000 francs par mois sur 18 à 20 mois. Encore une fois, permettez-moi d'insister à cet égard, si vous désirez conclure cette affaire, il n'y a pas un moment à perdre et jamais vous n'obtiendrez des conditions aussi avantageuses qu'aujourd'hui. Subsidiairement et si vous ne vous rendez pas acquéreur, vous pourriez peut-être ramener tous les livres de M. Corréard à votre dépôt de Paris et diminuer ainsi les frais de cet établissement. M. Corréard veut éviter les frais de maison et de magasin, et par un [...] peu considérable, bien garantir par des exemplaires de ses livres en nombre à votre volonté, vous pourriez peut-être vous offrir un excellent traité et singulièrement renforcer votre librairie militaire. »

L'opération ne se conclut pas et la faillite est déclarée le 12 octobre 1855, car malgré la tentative de trouver des arrangements, les libraires Desoye et Boucher engagent des poursuites<sup>57</sup>. Le bilan de la faillite montre combien l'équilibre de la maison d'édition reste fragile structurellement. Le rapport du syndic révèle que les impressions militaires, par leur tirage relativement modeste et leur coût de fabrication, ne sont pas rentables :

« Dans la période qui s'écoula de 1830 à 1848, M. Corréard édita de nombreux ouvrages et quoique le chiffre de tirages fut toujours peu élevé, il arriva souvent, comme ce n'était que des livres d'études pour les armes de l'Artillerie, de la Marine et du Génie, que le prix des exemplaires vendus couvrait à peine les dépenses d'achat des manuscrits et de leur impression »<sup>58</sup>.

Et pourtant, le même rapport indique : « Grâce aux nombreuses relations qu'il s'était créées, ses affaires avaient pris une grande extension et quand arriva la Révolution de Février, il éditait plusieurs ouvrages fort importants et notamment le *Dictionnaire de l'Armée de Terre* ». Plus encore, le bilan fait état d'un actif de 142 477,74 francs, composé entre autres de « mandats à encaisser sur divers ministères ». Pour le seul mois d'octobre 1855, les fournitures mensuelles faites aux institutions (Marine et Colonies, arsenaux, Artillerie navale, Algérie et Guerre) s'élèvent à 408,75 francs<sup>59</sup> : les commandes institutionnelles ne suffisent pas à maintenir la librairie à flots. Le bilan de la faillite recense vingt-huit créanciers, hormis le propriétaire du logement du 1, rue Christine, les Contributions et la gouvernante. Le passif chirographaire est donc partagé entre divers fournisseurs, issus ou non du monde de la librairie. Ces derniers représentent douze professionnels (marchands de papier y compris). Deux des créanciers ont un lien avec l'édition militaire, le lithographe Lemercier qui travaille parfois pour le ministère de la Guerre, et les imprimeurs Desoye et Boucher que l'*Annuaire de l'imprimerie et de la*

---

<sup>57</sup> AD 75, fonds des faillites, D11/U3/208 n°12716, faillite Corréard, bilan du syndic

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> AD 75, fonds des faillites, D11/U3/208, dossier de faillite Corréard.

*librairie française et étrangère* de 1855 classe dans les spécialistes des « ouvrages militaires »<sup>60</sup>.

La deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle se caractérise entre autres par l'avènement d'hommes nouveaux, d'entrepreneurs fraîchement arrivés dans le milieu de l'édition et qui apportent avec eux un ensemble de conceptions, d'idées, de façons de faire qui jusque-là n'avaient pas cours dans ce monde fermé de l'édition. Victor Rozier constitue l'archétype de l'éditeur militaire du Second Empire qui vient renouveler un secteur fortement ancré dans la tradition. Nous conservons par chance un ensemble archivistique assez intéressant : hormis son dossier de demande de brevet, nous disposons de plusieurs documents notariés, tels que contrats de mariage ou inventaires après décès, qui permettent de mieux cerner l'itinéraire du personnage. Au début de notre période d'étude, l'édition médicale militaire ne bénéficie d'aucun spécialiste, mais elle est partagée par les éditeurs médicaux déjà en place. À notre connaissance, seul Nicolas-Toussaint Méquignon (1744-1830) inscrit dans sa titulature « libraire de la faculté de médecine et des hôpitaux civils et militaires » témoignant de l'existence d'un marché du livre médical militaire et surtout de sa prise en compte. On trouve cette titulature dans le *Bottin du commerce* de 1829, soit quelques mois avant le décès de l'éditeur<sup>61</sup>.

Cependant dans la seconde moitié du siècle, l'édition médicale militaire, quasiment inexistante jusque-là, prend un essor soudain<sup>62</sup> avec l'avènement de Victor Rozier<sup>63</sup>. Né en 1824 et fils d'un armurier, donc issu d'un milieu artisanal autre que celui de l'imprimerie, Victor Rozier étudie au collège Saint-Louis. Il entre par la suite comme imprimeur chez Bautruche qui publie le *Journal des médecins militaires*. En 1848, Rozier prend du galon en devenant correcteur et se voit confier la gestion du *Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaire*. Bénéficiant, selon un rapport de l'inspecteur de la librairie Gaillard en date de novembre 1855, d'un « accès très libre dans les bureaux des hôpitaux et du Service de santé des armées »<sup>64</sup>, il persévère dans l'édition de journaux médicaux militaires. À cet égard, Victor Rozier fait figure d'exception dans notre corpus. Il est peut-être celui qui incarne la figure la plus moderne de l'éditeur militaire. Il ne fut jamais imprimeur ni lithographe et n'obtint un

---

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> Pas de dossier au nom de Nicolas-Toussaint Méquignon dans la série F/18. Il semblerait de plus que la mention des hôpitaux militaires n'apparaisse chez aucun autre libraire de cette dynastie. Cela témoignait-il de la part de Méquignon du pressentiment que la médecine militaire allait sous peu devenir un marché à part entière ?

<sup>62</sup> Parallèlement aux évolutions du corps médical militaire dans les années 1830-1840.

<sup>63</sup> Ce qui suit est issu du dossier de demande de brevet (AN/F/18/1822), du dossier de Légion d'honneur (AN/LH/2422/14), de l'article de Jules Lermina dans le *Dictionnaire de la France contemporaine*, et de l'article de Claire Fredj « Une maison d'édition au service d'une profession : Victor Rozier (1824-1890) et la médecine militaire », art.cit.

<sup>64</sup>AN, F/18/1822, dossier Rozier.

brevet de libraire que quelques années après son installation en 1855.

C'est en 1850 que débute réellement sa carrière, quand Victor Rozier s'installe au 11, rue Childebert, située dans le quartier de la Monnaie (X<sup>e</sup> arrondissement ancien, VI<sup>e</sup> actuel)<sup>65</sup>. Il cesse alors la publication de l'*Écho du Val-de-Grâce*, vu d'un mauvais œil par les autorités, et le remplace par la *Revue scientifique et administrative des médecins des armées de terre et de mer* : l'éditeur avait compris que l'approbation institutionnelle assurait une meilleure rentabilité que l'engagement politique. Dès l'année suivante, le gouvernement le charge de la *Revue de santé des armées*. Rozier devient en 1852 directeur-gérant du *Bulletin de médecine et de pharmacie militaire* : un rapport de police indique qu'il jouit d'une « position pécuniaire aisée »<sup>66</sup>.

Son sens des affaires lui permet de développer une entreprise stable, fonctionnant grâce à une stratégie d'édition double, fondée sur la spécialisation (niche de l'édition médicale militaire) et la typologie de l'imprimé, le journal destiné à un public professionnel naissant et dont la légitimité reste à bâtir, sous l'influence importante de l'institution militaire. En 1853, alors qu'il vient d'ouvrir une « librairie de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie militaires », Victor Rozier reçoit de l'administration l'autorisation de « vendre deux ouvrages relatifs à l'armée »<sup>67</sup>. Le choix de devenir éditeur pour une branche particulière d'un secteur déjà spécialisé de l'édition, lui confère une place quasi-monopolistique. De fait, un rapport du préfet de police de 1855 indique que l'objectif de Rozier est de « centraliser diverses autres publications relatives aux mêmes services [médecine et administration militaires] »<sup>68</sup>. Il obtient alors son brevet de libraire. Choisisant la position de l'éditeur scientifique, Rozier se présente comme l'éditeur le plus à même de publier chacune des futures œuvres des officiers de santé, qui bénéficieraient d'une visibilité plus importante. C'est ce que laisse entendre un passage de la *Revue de santé des armées* :

« À l'effet [d'étendre à la médecine civile la connaissance des écrits de la médecine militaire], nous avons ouvert une librairie qui est spéciale [aux médecins militaires], avec l'espoir que chaque membre de cette famille, à laquelle nous appartenons bien un peu, aurait à cœur de nous charger de l'impression de ses écrits »<sup>69</sup>.

Victor Rozier souhaite faire de sa revue un cœur de réseau virtuel, rassemblant autour d'une même publication des auteurs et des lecteurs issus du monde médical militaire, mais aussi un centre physique. C'est ce qu'il affirme dans la revue de 1851-1852 : « Le bureau de la revue soit considéré comme le point central des affaires des médecins militaires et quoique

---

<sup>65</sup> Cette rue est détruite en 1867 à la suite de travaux de réaménagement et Rozier déménage au 93, rue de Vaugirard, où il reste jusqu'en 1886.

<sup>66</sup> AN, F/18/1822, dossier Rozier, rapport de police, 1852.

<sup>67</sup> *Ibid.*, rapport au ministre du 4 décembre 1855

<sup>68</sup> *Ibid.*, rapport du préfet de police, 21 novembre 1855.

<sup>69</sup> RSA, 11-12/1859, p. 470, cité dans *ibid.*

disséminés, ils seront comme rapprochés, grâce à la publicité qui leur est offerte »<sup>70</sup>. Cela lui permet de devenir un intermédiaire incontournable du réseau des médecins militaires. Ainsi en 1851, il annonce dans la *Revue de santé des armées* qu'en raison d'une défaillance de l'agent concerné, il s'est « chargé de toucher la solde des officiers de santé des hôpitaux de Paris. En conséquence, les livrets seront reçus chez lui, rue Sainte-Marthe-Saint-Germain, tous les jours de 9h du matin à 1h »<sup>71</sup>. Victor Rozier se souhaite ainsi cœur de réseau, mais aussi diffuseur et créateur d'un réseau plus étendu :

« Si, à force de persévérance, nous avons réussi à centraliser toutes les publications du domaine des médecins militaires, il nous reste à centraliser également leurs travaux, à les faire sortir du cercle trop limité dans lequel ils restaient si malencontreusement, à les étendre à la médecine civile »<sup>72</sup>.

Considérant l'étroitesse du public cible, les personnels de santé militaire, Rozier n'hésite pas à affirmer vouloir toucher une clientèle plus large qui a fait la fortune de plusieurs éditeurs de médecine, de Méquignon à Baillère, en passant par Bautruche. Après la création d'un *Annuaire du corps de santé de l'armée de Terre* en 1853<sup>73</sup>, Rozier ajoute encore des journaux à son activité, en diversifiant les cibles. Il crée en 1856 un *Bulletin de l'intendance et des services administratifs de l'armée de Terre*, doublé d'un *Annuaire de l'intendance et des services administratifs de l'armée de Terre*. Le périodique est ainsi au cœur de l'activité de l'éditeur<sup>74</sup>, au point que Rozier se présente comme « rédacteur-gérant de journaux » dans le Bottin de 1859. Cette activité de presse reposant sur des titres aux cibles et objets différents (intendance, médecine, administration) contribue à alimenter un vivier d'auteurs qui gravite autour de la maison Rozier. Claire Fredj estime qu'entre 1850 et 1880, période d'activité de Victor Rozier, ce dernier compte sur une cinquantaine d'auteurs (périodiques et monographies), dont les trois quarts ont rejoint l'écurie Rozier avant 1870, soit durant la période la plus féconde en créations de titres<sup>75</sup>.

Rozier sait pouvoir compter sur un réseau composé d'autres éditeurs, en particulier des éditeurs militaires. Dumaine bénéficie régulièrement d'encarts publicitaires dans la *Revue de Santé des armées* de Victor Rozier, aux côtés de Baillère par exemple<sup>76</sup>. Il faut dire que Dumaine travaille comme imprimeur de Rozier : de 1861 à 1876, Cosse et Dumaine, au 2, rue Christine (Paris), impriment pour le compte de l'éditeur, avant d'être remplacés par la veuve de Pierre

---

<sup>70</sup> RSA t. III, 1851-1852, p. 162, cité dans Claire FREDJ, « Une maison d'édition au service d'une profession : Victor Rozier (1824-1829) et la médecine militaire », art.cit., p. 63.

<sup>71</sup> RSA t. II, 1851, non paginé, cité dans *Ibid.*

<sup>72</sup> RSA t. VI, novembre-décembre 1859, p. 470, cité dans *Ibid.*, p. 64.

<sup>73</sup> Interrompu en 1855, il ne reprend qu'en 1859 et dure jusqu'en 1890.

<sup>74</sup> Annexe 12.

<sup>75</sup> Claire FREDJ, « Une maison d'édition au service d'une profession... », art.cit., p. 64.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 69.

Larousse jusqu'en 1890, date de cessation d'activité définitive de la maison Rozier<sup>77</sup>. Dumaine prête ainsi parfois son concours à l'éditeur de médecine militaire, comme en 1874 lorsque ce dernier publie dans le *Bulletin de la Médecine et de la pharmacie militaire*, un règlement dont le prix de revient - composition et épreuves seulement - atteint plus de 7 000 francs. Dumaine laisse alors Rozier « tirer sur ses formes à des conditions toutes exceptionnelles »<sup>78</sup>.

L'utilité des travaux de Rozier est reconnue par le corps médical militaire : il reçoit en 1867 une médaille de bronze décernée par l'assemblée des délégués des sociétés de secours aux blessés militaires. De même, l'éditeur est estimé au plus haut niveau du ministère de la Guerre, avec qui il conclut des contrats : à son décès, le ministère lui doit encore « à raison du marché passé avec les administrations, 7 000 francs et par divers 1 000 francs »<sup>79</sup>. Le zèle qu'il met au service de la médecine militaire lui vaut de recevoir la Légion d'honneur : son dossier stipule : « Depuis 34 ans, les publications rédigées par lui sont consultées à tout moment par les bureaux de la Guerre, parce qu'elles contiennent réunies sous un petit volume, des documents qu'on ne trouverait pas ailleurs sans de grandes recherches »<sup>80</sup>. Il décède en 1890, laissant un établissement étonnamment modeste à son épouse, au n°26 de la rue Saint-Guillaume, entre le quartier des libraires et le ministère de la Guerre. Il n'en demeure pas moins un éditeur moderne, du fait de ses choix stratégiques (spécialisation pointue, constitution d'une librairie qui est à la fois un lieu physique et un réseau immatériel rassemblant les autorités, les auteurs, les lecteurs...), grâce à une production qu'il centre sur le périodique, alors en vogue, mais également par son intégration dans un cercle de sociabilité bourgeois, proche des institutions.

## **b) Entre dynamisme de l'édition militaire et permanence de la domination institutionnelle**

Le Second Empire est marqué, nous l'avons vu, par une refonte du paysage de l'édition militaire. Elle est due à une évolution du monde de l'édition, de plus en plus industrialisé et concentré entre les mains d'entrepreneurs modernes, tant du point de vue de leur équipement que de leurs stratégies. Ce dynamisme éditorial se constitue parallèlement à un lectorat croissant, qui contribue en retour à ce dynamisme. En effet, la clientèle des lecteurs militaires s'étoffe sous le Second Empire<sup>81</sup>, pour lequel l'armée est un élément indispensable au maintien de l'ordre et un atout sur lequel se fonde un pouvoir qui affirme « l'Empire, c'est la paix ». En

---

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>78</sup> *BMPM*, t. VI, mai 1874, p. 1304, cité dans *ibid.*, p. 69.

<sup>79</sup> AN, Minutier central, MC/ET/XLVI/1281, Rozier, déclaration des actifs et passifs.

<sup>80</sup> AN, fonds de la Légion d'Honneur, LH/2422/14, dossier Rozier.

<sup>81</sup> L'armée connaît une augmentation d'effectifs dans la seconde moitié du siècle. Les troupes passent à 400 000, voire 450 000 hommes, quand les effectifs officiers et sous-officiers sont augmentés pour encadrer la masse de soldats. On assiste alors quasiment à l'instauration d'une armée de métier.

outre, le Second Empire voit se développer les bibliothèques militaires<sup>82</sup>, qui deviennent de nouvelles clientes pour les éditeurs militaires. Ces derniers tentent de s'approprier ce nouveau marché : à ce jeu, les entrepreneurs les plus offensifs sont les gagnants. L'industrialisation de l'édition militaire et sa libéralisation, à l'œuvre depuis la Monarchie de Juillet, restent toutefois endiguées par l'institution qui garde un poids déterminant, quoique moins contraignant qu'au début du siècle. Comment s'articulent le dynamisme de l'édition militaire privée et la persistance de la domination institutionnelle ? Nous nous proposons dans un premier temps d'étudier l'émergence du nouveau marché que constitue les bibliothèques militaires, émergence qui suscite l'intérêt des éditeurs militaires les plus offensifs. Nous étudierons ensuite un deuxième aspect du dynamisme de l'édition militaire, le mouvement de concentration des publications autour des éditeurs les plus influents, mouvement renforcé par l'action des institutions.

Le développement timide mais effectif des bibliothèques militaires sous le Second Empire constitue-t-il un nouveau marché pour les éditeurs militaires ? Sans doute, dans la mesure où il faut alimenter en ouvrages ces nouvelles bibliothèques. Pour ce faire, les libraires demeurent les fournisseurs de toutes les commandes et de bien des livraisons de périodiques pour lesquels les ministères souscrivent des abonnements. Le *Bulletin officiel de la Marine* de 1868 annonce par exemple la création par le ministre de la Marine, Rigault de Genouilly, d'une bibliothèque dans les établissements d'Indret et de Guérigny ; cette création implique la mise en œuvre d'un « marché pour la fourniture des livres »<sup>83</sup>. Ce genre de contrat profite à la ou aux maisons d'édition qui en bénéficient<sup>84</sup>. De même, dans le dernier tiers du siècle, à en croire Gabriel Richou, la bibliothèque du Dépôt de la Guerre recourt à plusieurs fournisseurs chargés d'envoyer à titre promotionnel un exemplaire des ouvrages nouvellement parus, accompagnés d'un bordereau de commande indiquant le tarif. Ces envois sont examinés par les bureaux du service d'État-major idoïne, avant d'être retournés à la bibliothèque avec, le cas échéant, une demande de commande. L'achat se fait donc auprès du fournisseur qui s'adresse à la direction de la comptabilité pour obtenir le paiement de la marchandise, après validation du sous-directeur du Dépôt<sup>85</sup>.

---

<sup>82</sup> Des bibliothèques militaires existent déjà, notamment dans les écoles, les ministères de la Guerre et de la Marine ou dans certaines garnisons. Sur l'histoire des bibliothèques militaires, voir ces travaux universitaires : Agnès BOISHULT, *Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercles d'officiers*, op.cit. ; Marie DINGBOE, *Les bibliothèques militaires, émergence dans la formation académique des officiers français au XIX<sup>e</sup> siècle (1789-1914)*, Sarrebruck, Presses académiques francophones, 2014 ; Marie FRIDRICK, *Les bibliothèques militaires (1870-1945)*, op.cit.

<sup>83</sup> *BOM*, 1868, n°203.

<sup>84</sup> Nous n'avons pas pu trouver de contrat permettant de savoir quels éditeurs bénéficient de ce marché.

<sup>85</sup> Gabriel RICHOU, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques. Historique, organisation, législation*, Paris, Paul Dupont, 1885, p. 289.

Les éditeurs perçoivent les bibliothèques militaires comme des marchés lucratifs en devenir. Aussi s'engagent-ils en faveur de ces bibliothèques prometteuses. Dans « De la nécessité de fonder des bibliothèques militaires », paru en 1845 dans le *Spectateur militaire*, le capitaine Ferdinand Durand écrit :

« La plus ancienne de nos librairies militaires, la maison Magimel, créée il y a près d'un siècle et dirigée successivement par M. Anselin, G. Laguionie, et aujourd'hui par M. Dumaine, maison avantagement connue de toute l'armée, se propose, autant et plus dans un but d'utilité générale, que d'une spéculation particulière, de fournir aux prix les plus modérés, et en termes de paiements aussi éloignés qu'on le voudra, tous les livres et accessoires de la bibliothèque nécessaire à l'armée. Les fonds primitifs de la fondation ne seraient pas considérables, et qu'est-ce qu'une centaine de mille francs au plus, quand il s'agit de répandre une belle et solide instruction dans une armée de 350 000 hommes ? [...] Les fonds annuels pour l'entretien des bibliothèques et pour l'achat des livres nouveaux seraient beaucoup moins considérables encore ; quelques milliers de francs suffiraient pour toute la garnison [...] »<sup>86</sup>.

Engagement philanthropique de la part du libraire Dumaine ? Sens aigu des affaires ? Les deux positions sont sans doute étroitement mêlées et d'autres libraires les partagent, à l'instar de Corréard. Ce dernier propose en effet un projet de bibliothèque militaire au ministre de la Guerre, projet dont nous n'avons malheureusement pas trouvé trace. Dans son *Journal des sciences militaires* de 1847, Corréard préface l'article du lieutenant Paul Mérat, « Projet de bibliothèque régimentaire » de ces mots :

« Notre projet consistait à créer, dans les bibliothèques des villes de garnison ordinaire de l'infanterie et de la cavalerie, une section de livres relatifs à toutes les branches de l'art de la guerre, que tous les militaires de la garnison puissent aller lire et étudier. Nous savons qu'un grand nombre de villes de garnison sont si bien disposées en faveur de ce projet dont elles reconnaissent toute l'utilité, qu'elles offrent d'avancer les fonds nécessaires pour l'achat des principaux ouvrages »<sup>87</sup>.

Aussi Corréard va-t-il plus loin que Dumaine qui se propose d'être un fournisseur concurrentiel, donc à privilégier pour l'alimentation des bibliothèques militaires. En montant lui-même un projet de bibliothèque militaire, Corréard se crée une clientèle et un nouveau marché. Charles Tanera, quant à lui, se montre actif dès la promulgation de l'instruction de 1872 créant officiellement des bibliothèques militaires. Il publie la même année dans la collection des *Mélanges militaires, publications de la réunion des officiers*, un article intitulé « Des bibliothèques militaires et de l'établissement d'un catalogue et de la tenue des principaux registres ». Il s'agit, en quelques pages, d'expliquer comment élaborer le catalogue d'une bibliothèque militaire. Si l'éditeur se fait ici simplement conseiller, les cinq pages d'extrait du catalogue de Tanera insérées à la suite de la dizaine de pages de texte teintent l'initiative d'une coloration commerciale.

Toutefois, les projets gouvernementaux de constitution de bibliothèques militaires avancent lentement et avec des moyens insuffisants. De plus, si le marché des bibliothèques

---

<sup>86</sup> Ferdinand DURAND (capitaine), « De la nécessité de fonder des bibliothèques militaires », *Le Spectateur militaire*, t. XXXIX, avril-septembre 1845, p. 741-742.

<sup>87</sup> Préface à l'article de Paul Mérat dans *JSM*, 1847 par Corréard, p. 49.

militaires existe bien, les éditeurs militaires n'en sont pas les seuls fournisseurs. La diversité des thématiques couvertes ou la composition du lectorat peut en effet engager les autorités à modifier le fonds et à mettre l'accent sur certains domaines, comme l'histoire ou la littérature. En témoigne la répartition des ouvrages telle que prévue par un décret de 1868 dans les bibliothèques des ports militaires et des colonies<sup>88</sup>. Sur les douze catégories précisées, six seulement concernent la partie militaire. Ainsi, sur 188 titres, les bibliothèques des ports en proposent 55 en rapport avec l'art militaire (29,3%), contre 133 concernant l'enseignement général ou le loisir (70,7%). Un écart plus important encore s'observe pour les bibliothèques coloniales, proposant 20,9% de titres militaires contre 79,1% de fonds autres. Parmi les titres d'art et d'histoire militaires, deux se détachent par le nombre d'exemplaires présents dans les collections. En effet, les bibliothèques de ports doivent conserver 16 exemplaires de l'*Histoire critique des guerres de la Révolution* de Jomini, un des best-sellers militaires du siècle, ainsi que 21 exemplaires de la *Correspondance de Napoléon 1<sup>er</sup>*, publiée entre 1858 et 1869 par l'Imprimerie impériale sur ordre de Napoléon III.

Aussi, les éditeurs prennent le parti de mettre en place un substitut aux bibliothèques militaires publiques en créant des collections de poche, destinées à résumer les connaissances utiles aux professionnels des armes. Lorsque le marché des bibliothèques militaires prend son essor après la guerre de 1870, ces collections sont adaptées au nouveau contexte. Au lieu d'être destinées aux militaires individuellement, ces collections de poche reprennent du volume, agrandissent leur format pour remplir les rayonnages de bibliothèques militaires. Ainsi en 1872, alors que les autorités prennent les dispositions nécessaires pour le développement rapide de bibliothèques dans les casernes, Adolphe Thiers adresse ces mots à l'Assemblée nationale : « une bibliothèque militaire composée de tout ce que l'esprit humain a produit de plus admirable en faits de récits militaires s'imprime en ce moment. Avant la fin de l'hiver, cette bibliothèque sera distribuée dans nos régiments »<sup>89</sup>. Rédigée sous la direction de l'historiographe du ministère de la Guerre Camille Rousset, cette *Bibliothèque de l'armée française* se veut être une somme des connaissances militaires, une bibliothèque militaire complète<sup>90</sup>. La rapidité d'exécution du projet, couplée à l'adaptation de la production existante aux nouveaux usages, montrent que l'édition militaire des années 1850-1860 sut anticiper le

---

<sup>88</sup> Annexe 21 : Composition des bibliothèques des arsenaux et des colonies, 1868.

<sup>89</sup> Patrick TURLAN, « Les bibliothèques militaires », *Revue historique des armées*, n°190, 03/1993, p. 40 : message de Thiers à l'Assemblée nationale, 8 décembre 1872.

<sup>90</sup> Patrick Turlan (*Ibid.*) souligne qu'elle n'est en réalité que d'une faible utilité, dans la mesure où elle propose surtout des textes anciens et historiques, à l'instar de la *Guerre de Jugurtha*, ou des commentaires de César par exemple. Un an auparavant, *Le Petit Journal*, préparant l'arrivée de la collection, écrit qu'« une bibliothèque militaire de cinquante volumes, parfaitement choisis s'imprime en ce moment et commencera à être distribuée. Les régiments recevront cinq exemplaires de chaque ouvrage. De belles cartes seront en outre mis à la disposition des régiments » (« L'armée française », *Le Petit journal*, n°3, 234, 5/11/1871, p. 4, cité dans Marie FRIDRICK, *Les bibliothèques militaires (1870-1945) ...*, *op.cit.* p. 61).

besoin d'un marché en devenir et qu'elle avait atteint une maturité suffisante pour assurer la mise en œuvre du projet d'alimentation de nouvelles bibliothèques en des délais contraints.

Durant le Second Empire, la recomposition du paysage éditorial, désormais moins artisanal et plus industriel, engendre un phénomène de concentration des publications et des activités. Cette concentration se met en place selon deux modes qui peuvent se recouper : d'une part, les capacités techniques et financières des établissements d'édition industriels leur donnent la possibilité de s'imposer comme le leader de tel type d'ouvrages ou bien de racheter des publications, notamment des titres périodiques. D'autre part, du fait de l'ouverture et de la libéralisation de l'édition autorisées par l'État, qui délègue de plus en plus aux entrepreneurs privés, certaines maisons d'édition prennent une place considérable sur le marché du livre en multipliant les contrats avec les institutions.

Le mouvement de privatisation et de relative libéralisation du marché du livre militaire, entamé sous la Monarchie de Juillet, commence à faire réellement sentir ses effets à partir des années 1850. Nous avons identifié deux typologies documentaires particulièrement touchées par le phénomène de la concentration. C'est en premier lieu le cas des cours. Nous avons vu précédemment que le marché des cours, s'ouvrant de plus en plus dans le deuxième tiers du siècle, offre des possibilités commerciales accrues à de nombreux éditeurs militaires notamment ceux qui sont installés en province, à proximité des écoles. Si ces maisons d'édition subsistent pour beaucoup sous le Second Empire, ou ont vu leur activité transférée à un repreneur, la publication locale des cours des écoles militaires reste lucrative. Toutefois, de nouveaux éditeurs plus offensifs tentent de s'emparer de cette manne ; c'est le cas de Dumaine<sup>91</sup>, après qu'il a repris le fonds d'Anselin. Son employé Louis Baudouin lui succède dans les années 1880 : il récupère le fonds des cours militaires et s'assure, avec le développement des conférences, des cours et des bibliothèques militaires, un marché lucratif.

Jean Chilhaud-Dumaine (1817-1894) est l'un des éditeurs de notre corpus les mieux instruits. Après une scolarité au collège de Périgueux, il poursuit des études littéraires à la faculté de Paris. Seul un souci de santé l'empêche de présenter Polytechnique. Aussi entre-t-il en 1835 à 18 ans chez son oncle Gaultier-Laguionie, un temps associé à Anselin. Ayant ainsi baigné dans l'édition militaire, Dumaine demande son propre brevet en 1843 après avoir dirigé la maison de son oncle deux ans durant<sup>92</sup>. Il s'associe à compter de cette date à Cosse, imprimeur

---

<sup>91</sup> Émilie d'ORGEIX, « Supports d'enseignement et édition militaire en France : du cahier d'exercice manuel à la publication savante (1750-1850) » dans Émilie d'ORGEIX et Isabelle WARMOES, *Les savoirs de l'ingénieur militaire et l'édition de manuels, cours et cahiers d'exercices (1751-1914)*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013, p. 69.

<sup>92</sup> AN, F/18/1747, dossier Chilhaud-Dumaine, rapport du préfet de police, 22 décembre 1843.

et libraire juridique et gère de son côté la librairie militaire Anselin, qu'il vient de racheter. En 1844, un rapport de l'inspecteur Bailleul décrit ainsi l'activité de Dumaine :

« Maison importante spécialement consacrée aux ouvrages sur l'art militaire, qu'elle fournit aux diverses écoles du gouvernement. Elle comprend la moitié de l'imprimerie en lettres de la rue Christine n°2 dont le propriétaire de l'autre moitié, M. Cosse est titulaire. Le Sr Dumaine y fait imprimer des états pour la comptabilité des régiments et autres pièces de ce genre qui sont chez lui séchées, pressés, assemblés, brochés et mis en registre. Il édite des ouvrages sur l'art militaire et vient de mettre au jour celui du général Duvivier sur les fortifications de Paris qui forment une réponse aux lettres publiées par le sr Arago. Il édite aussi le *Journal militaire officiel* dont le sr Anselin s'est réservé la propriété. Il complète enfin la spécialité en faisant acheter dans les ventes les ouvrages anciens ayant trait à l'art militaire »<sup>93</sup>.

Le 11 juin 1870, les *Affiches parisiennes*<sup>94</sup> indiquent que les héritiers et représentants de Géraud Cosse ont vendu à Jean Julien Dumaine demeurant 30 rue et passage Dauphine tous leurs droits dans la société en nom collectif qui avait été formée entre Géraud Cosse et lui-même sous la raison sociale « Cosse et Dumaine » pour l'exploitation de l'imprimerie au 2 rue Christine. Dumaine devient alors seul propriétaire de tout l'actif de la société, dont il entre en jouissance par effet rétroactif le 30 juin 1869. La possession conjointe d'une librairie et d'une imprimerie lui assure la faculté de maîtriser la chaîne du livre dans son intégralité : à cet égard il est un cas particulier dans l'édition militaire parisienne de la deuxième moitié du siècle, caractérisé plutôt par des profils de libraire seul ou de libraire-lithographe. On sait également que Dumaine édite, outre le *Journal militaire officiel* repris d'Anselin, le *Journal des sciences militaires* récupéré après la faillite de Corréard<sup>95</sup>, le *Journal de la librairie militaire*, le *Recueil de mémoires et dossiers sur l'hygiène et la médecine militaire vétérinaire* (ministériel), sans compter les titres pour lesquels il n'assume que l'impression, dont une part importante de titres de Victor Rozier (*Bulletin du corps d'état-major de l'armée française*, *Bulletin de la médecine et de la pharmacie militaire*) ainsi que le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaire* et la *Revue bibliographique militaire*.

On observe ainsi une concentration des titres autour de la maison Dumaine, concentration qui perdure après notre période d'étude puisque Louis Baudouin, acquéreur de la maison Dumaine avec qui il travaille de 1860 à 1880, reprend en 1881 le *Journal militaire officiel* et le *Journal des sciences militaires*. Il ajoute à son portefeuille le *Mémorial de l'Artillerie de Marine*, publié de 1862 à 1868 par la lithographie de la Marine avant d'être confié à Chamerot jusqu'en 1880, ainsi que de nombreuses publications périodiques ministérielles à l'exemple du *Bulletin officiel de la Marine*, la *Revue maritime et coloniale* ou les *Archives de la Marine*. Un double mouvement se met en place en cette toute fin de Second-Empire jusqu'à l'orée du XX<sup>e</sup> siècle, celui d'une concentration des titres de presse aux mains des entreprises

---

<sup>93</sup> *Ibid.*, rapport Bailleul, 26 janvier 1844.

<sup>94</sup> N°19 046.

<sup>95</sup> Nous ne disposons malheureusement d'aucun contrat de vente.

d'édition militaire les plus en vue et celui d'une privatisation de l'impression et de l'édition des périodiques ministériels<sup>96</sup>.

Notre base de données des périodiques militaires indique en effet un mouvement de privatisation de l'impression, voire de l'édition, de quelques périodiques institutionnels. Par exemple, les *Annales maritimes* paraissent un temps à l'Imprimerie royale (1816-1847) mais sont ensuite à la charge de Paul Dupont (1849-1864) sous le nom de *Nouvelles annales de la Marine et des Colonies*. Le *Mémorial de l'Artillerie de Marine*, publié entre 1862 et 1915, est d'abord imprimé sur les presses de la Marine (1862-1868) avant d'échoir à Chamerot puis à Baudouin à partir de 1881. Enfin, le *Journal de l'École Polytechnique* commence quant à lui à paraître à l'Imprimerie royale de 1815 à 1833, avant de tomber dans l'escarcelle des imprimeurs privés plus tôt que les autres titres cités : Bachelier, éditeur du bureau des longitudes et de l'École Polytechnique sous la Monarchie de Juillet puis son successeur Mallet-Bachelier, en 1853. Dix ans plus tard, la publication passe à Gauthier-Villars, jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Sans doute l'accroissement des titres à partir du deuxième tiers du XIX<sup>e</sup> siècle engendre-t-il un surcroît de travail pour les presses gouvernementales, autant que la conjoncture économique, plus favorable aux éditeurs privés, favorise les maisons capables de proposer des tarifs concurrentiels. L'armée se dessaisissant d'une partie de la production de ses publications, de nouvelles parts de marché font irruption.

Par ailleurs, l'armée ayant de plus en plus recours au secteur privé pour imprimer ses publications, elle contribue fortement au mouvement de concentration de l'édition militaire aux mains de quelques entrepreneurs parmi les plus importants, du moins ceux qui parviennent à se positionner (Dumaine ou Rozier par exemple) ou qui savent conserver leurs prérogatives (Berger-Levrault au premier chef<sup>97</sup>), vérifiant par là-même l'affirmation de Jean-Yves Mollier selon laquelle « le quasi-monopole dans une sphère de l'économie découle de la possession de complicités ou d'amitiés dans les rangs de l'État, plutôt que d'une compétition commerciale ayant conduit à la disparition de la concurrence »<sup>98</sup>. Lors de la prise en main de l'établissement par Oscar Berger-Levrault dans les années 1850, le choix de l'imprimerie est fait au détriment de celui de la librairie. Face aux grandes librairies parisiennes créées entre la Monarchie de Juillet et le Second Empire, la maison strasbourgeoise Berger-Levrault peut difficilement rivaliser pour ce qui relève de la littérature. Aussi l'entreprise développe son activité autour des

---

<sup>96</sup> Ce mouvement est à l'œuvre dès 1830-1840 mais il continue voire s'intensifie sous le Second Empire.

<sup>97</sup> Entre 1785 et 1830, Levrault produit 6 433 impressions, dont 3 856 commandes administratives (soit près de 60%). Sous l'Empire, ces dernières représentent 50% de l'activité de l'entreprise. Jean-Pierre KLEIN, Bernard ROLLING, *Histoire d'un imprimeur : Berger-Levrault, 1676-1976, op.cit.*, p. 86.

<sup>98</sup> Jean-Yves MOLLIER, « La construction du système éditorial français et son expansion dans le monde du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », dans Jacques MICHON, Jean-Yves MOLLIER, *Les mutations du livre et de l'édition dans le monde du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'an 2000*, Sherbrooke, Les presses de l'université de Laval/ L'Harmattan, 2000, p. 55.

imprimés administratifs et militaires<sup>99</sup>, qui consomment en moyenne, dans les années 1870, 160 000 kg de papier par an<sup>100</sup>.

De fait, nous l'avons vu, les institutions militaires centrales (ministères, Dépôts...) organisent autour d'elles un réseau de prestataires (imprimeurs, libraires, lithographes...) dépendant étroitement des commandes. En 1853, les fournisseurs Kaepelin et Chardon sont à eux deux responsables de 29 968 entrées dans les magasins du Dépôt de la Guerre, quand le diffuseur Longuet est chargé d'en écouler la partie destinée à la diffusion publique<sup>101</sup>. Ce système des monopoles, - d'aucuns diraient de « privilèges » -, réminiscence de l'Ancien Régime, engendre des liens particulièrement étroits entre l'institution et les professionnels, qui se trouvent attachés pour un temps déterminé à un donneur d'ordre institutionnel. C'est encore le cas de la maison Levrault qui mérite d'être souligné, éditrice des annuaires militaires<sup>102</sup> à partir de 1819 quand elle obtient le monopole de la publication de *l'Annuaire de l'état militaire de France*, pour vingt ans renouvelables<sup>103</sup>. La publication de cet *Annuaire de l'armée française* génère l'impression d'annuaires secondaires : *Annuaire de la Marine et des Colonies*, *État militaire du corps de l'Artillerie de France*, *Année militaire* et *Année maritime*<sup>104</sup>.

Anselin est quant à lui chargé du monopole pour les registres militaires et états de la comptabilité des régiments de la Garde royale et des troupes de toutes armes, si l'on en croit un rapport du préfet de police de 1850<sup>105</sup>. Pour ce faire, il est « obligé de faire imprimer tout ce qui a rapport aux fournitures militaires dont il a le privilège, et forcé de prendre des arrangements onéreux avec les imprimeurs ». Nous voyons donc se mettre un place un premier cercle d'éditeurs militaires<sup>106</sup> attachés à l'institution militaire par des liens contractuels, plus ou moins étroits selon qu'il s'agit d'un monopole, de commandes régulières ou d'une commande ponctuelle<sup>107</sup>. À cet égard, les envois de catalogues et d'échantillons aux ministères s'avèrent parfois payants pour les libraires-éditeurs. Si l'ouvrage intéresse les autorités, alors le nombre d'exemplaires vendus peut être important et le bénéfice, rentable. En février 1868 par exemple, le ministre de la Guerre autorise les corps d'armée à acheter un exemplaire du *Dictionnaire de législation et d'administration militaires* de Saussine (1867-1878), « sur les fonds de la masse

---

<sup>99</sup> À la fin du siècle, la maison est organisée en cinq services : publication (ouvrages et périodiques), librairie de détail, publications et imprimés administratifs, publications et imprimés militaires, enfin travaux de ville.

<sup>100</sup> *L'imprimerie Berger-Levrault et c<sup>ie</sup>. Notice historique...op.cit.*, p. 37-39.

<sup>101</sup> SHD, GR/3/M/335, DG, mouvements des magasins 1853.

<sup>102</sup> Voir partie II, chapitre 2, III.

<sup>103</sup> AN, F/1a/333, Objets généraux. Relations avec le ministère de la Guerre, 1790-1854, minute du 13 mai 1853.

<sup>104</sup> *L'imprimerie Berger-Levrault et c<sup>ie</sup>. Notice historique...op.cit.*, p. 39.

<sup>105</sup> AN, F/18/1727, dossier Anselin, rapport du préfet de police du 9 janvier 1850.

<sup>106</sup> Annexe 22 : Le réseau de l'édition militaire, subordonné à l'institution et polarisé par Paris.

<sup>107</sup> Voir Constance DE COURREGES D'AGNOS (lieutenant), « Les éditeurs militaires en France entre 1815 et 1870 : un réseau ? » dans Anthony GLINOER (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Paris, EAC, 2022.

générale d'entretien ». La Marine, à son tour intéressée, accorde une autorisation similaire pour les corps relevant de sa juridiction, en avril 1868<sup>108</sup>. Cette opération est bénéfique à la maison Levraut, éditrice du *Dictionnaire* de Saussine. Par ailleurs, les chefs de bureau, notamment au Dépôt de la Guerre, ont droit de faire des demandes d'achat d'ouvrages auprès de leur hiérarchie ; aussi les envois d'exemplaires publicitaires peuvent susciter des commandes<sup>109</sup>.

De fait, l'influence des autorités militaires est importante pour le milieu de l'édition. La faveur ou la défaveur de l'armée envers un ouvrage ou un auteur a des répercussions sur les choix des éditeurs et façonne ainsi en partie la structure de l'édition militaire. Aussi, les éditeurs militaires se montrent-ils prompts à obtenir le soutien du ministère et à en faire la publicité. Le *Règlement sur le service des armées en campagne annoté d'après les meilleurs auteurs qui ont écrit sur l'art militaire*, œuvre du major Charles de Savoye, officier du régiment des Carabiniers belges, est publié en 1866 chez Dumaine. L'éditeur transcrit au début de l'ouvrage quelques lettres de recommandation dont l'œuvre a bénéficié. Car présenté au cabinet du ministre en 1862, l'ouvrage de Charles de Savoye convainc, ce dont témoigne une lettre du cabinet, affirmant que « [l'] ouvrage ayant été lu et apprécié par Monsieur le Maréchal ministre de la Guerre, Son Excellence a donné l'ordre d'en acheter un nombre suffisant d'exemplaires et de les soumettre à l'examen des comités d'armes »<sup>110</sup>.

Le général Guérin de Tourville, président du comité d'État-major est à son tour élogieux et au nom du comité, propose au ministre d'y souscrire « dans une assez large proportion afin de pouvoir en adresser des exemplaires aux écoles et bibliothèques militaires, aux écoles régimentaires et enfin, si cela est possible, aux états-majors des divisions territoriales et actives »<sup>111</sup>. En août 1864, le ministre donne son autorisation pour la souscription et, preuve du succès de l'ouvrage, poussé par les commandes du ministère, Dumaine en publie deux éditions avant 1870 puis deux après la guerre franco-prussienne, en 1873 puis 1875<sup>112</sup>.

On observe à la fin du Second Empire une mutation très progressive, qui n'est réellement effective qu'aux lendemains de la guerre de 1870 et qui fait résolument entrer le monde de l'édition militaire dans une logique capitaliste. Les petits ateliers d'édition militaire disparaissent les uns après les autres, ne laissant sur le marché que de grandes entreprises, voire des industriels, capables d'imprimer et de diffuser à grande échelle. Les institutions militaires favorisent cette mutation, en accentuant le besoin en imprimés et en ouvrant le marché à la

---

<sup>108</sup> BOM, 1868 n°108.

<sup>109</sup> Gabriel RICHOU, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques...*, op.cit., p. 289.

<sup>110</sup> Retranscrit en pièces liminaires. Benoît DURIEUX, *Clausewitz en France. Deux siècles de réflexion sur la guerre. 1807-2007*, Paris, Economica, 2008, p. 80.

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 81.

concurrence. Pourtant, cette ouverture n'a sans doute pas l'effet escompté, car avec la disparition des ateliers traditionnels, un mouvement de concentration se met en place autour de quelques entreprises d'édition militaires, provinciales (Javaud puis Milon à Saumur, Berger-Levrault, qui éditera les premiers livres du général de Gaulle, à Strasbourg puis Nancy, Charles-Lavauzelle à Limoges) ou parisiennes (Jean Dumaine). L'édition militaire ancrée dans un système traditionnel, opère plus franchement sa mue à partir de la fin de la Monarchie de Juillet, dans le sillage de la librairie française générale. À la fin de notre période d'étude, des professionnels comme Victor Rozier incarnent la figure l'éditeur au sens moderne du terme, détenteur seulement d'un brevet de libraire et surtout, gestionnaire de nombreux titres de presse.

Sous le Second Empire, l'édition militaire se restructure, après une période de développement. Il est désormais temps pour les éditeurs de repenser leur activité en fonction des formules qui ont fait leurs preuves depuis la Monarchie de Juillet. Après une phase d'expansion et de conquête du marché, il leur faut se montrer rationnel, adopter les stratégies d'édition gagnantes et les formes imprimées les plus rentables (périodiques, formats fonctionnels, collections...) tout en s'adaptant en continu au contexte politique, économique et social. À l'heure où le capitalisme s'impose et renforce les pressions économiques sur les éditeurs militaires les plus fragiles, l'administration militaire poursuit et intensifie sa centralisation. Deux exemples illustrent bien cette évolution.

D'une part, la Marine a recours à des magasins portuaires destinés à stocker et distribuer les imprimés nécessaires aux navires. Ces imprimés sont moins produits par les imprimeurs pour la Marine, qui, de fait, disparaissent peu à peu, en témoigne la maison Aurel, qui n'imprime presque plus d'ouvrages militaires à la fin de notre période d'étude. D'autre part, le marché des cartes et plans, restreint à quelques professionnels détenteurs d'un privilège jusqu'au milieu du siècle, s'ouvre à la concurrence suivant les réclamations du monde des éditeurs de cartes, avides de pouvoir distribuer la nouvelle carte de France destinée à remplacer la carte de Cassini, en usage jusqu'alors. Le renforcement du capitalisme et de la centralisation administrative des armées impose un nouveau contexte aux éditeurs militaires : les plus fragiles ou les plus ancrés dans le système traditionnel s'éteignent, tandis que des noms s'affirment (Berger-Levrault) ou émergent (Charles-Lavauzelle, Tanera, Dumaine, Rozier). Ces nouveaux éditeurs militaires<sup>113</sup> incarnent une nouvelle génération d'entrepreneurs, qui contribue à faire entrer le livre militaire dans l'ère industrielle et capitaliste.

---

<sup>113</sup> Même dans la maison Levrault, l'arrivée d'Oscar Berger-Levrault change la physionomie de l'entreprise.

## **Conclusion.**

### **Affirmation et essor de l'édition militaire (1815-1870)**

Éditer et imprimer pour les armées françaises entre 1815 et 1870 constitue un sujet vaste et assez peu étudié. Nous nous sommes attelée au cours de ce travail à circonscrire le sujet, à en définir plusieurs aspects, sans toutefois pouvoir tout explorer et présenter. Au terme de cette étude, que retenir de l'édition et de l'impression militaires en France entre 1810 et 1870 ? Nous résumerons dans un premier temps les principaux faits et évolutions de l'édition et de l'impression militaires entre 1810 et 1870, avant de rappeler les principales hypothèses et conclusions auxquelles nous sommes parvenue. Nous verrons ensuite que ces dernières s'inscrivent dans un champ de recherche partagé, où œuvrent des historiens contribuant à une meilleure appréhension du sujet à travers des prismes d'études spécifiques. Nos hypothèses et conclusions viennent en appui ou en complément de ces travaux de recherche plus ou moins récents, sans toutefois parvenir à répondre à toutes les questions que nous nous sommes posées, dans la mesure où nous nous sommes heurtée à quelques écueils. Ces derniers laissent ouvertes de nouvelles possibilités de recherches, inédites ou en prolongement : nous présenterons quelques pistes d'études complémentaires qu'il serait avantageux de mener pour parfaire la connaissance du fonctionnement, du rôle et des enjeux de l'édition militaire entre 1810 et 1870.

### **L'édition et l'impression militaires entre 1810 et 1870 : des activités en plein développement mais toujours sous le contrôle de l'institution**

En premier lieu, éditer et imprimer pour les armées françaises sont des activités qui préexistent à notre période d'étude : conscients du marché que l'armée représente, notamment dans certaines régions où elle est omniprésente (zones frontalières, centres de pouvoirs), des imprimeurs-libraires d'Ancien Régime se mettent produire des imprimés pour ce public spécifique. La présence de garnisons importantes ou d'écoles est à cet égard un catalyseur. Dans les ports militaires, des « imprimeurs de la Marine », tel Malassis à Brest, fournissent les institutions et les escadres et peuvent être embarqués avec leur matériel. Le lien entre l'imprimerie et les armées se renforce, à mesure que les institutions militaires se centralisent et se bureaucratisent. À cet égard, la Révolution constitue un jalon. Dès 1789 en effet, s'ouvre une période faste pour l'édition. Affranchis des anciennes obligations administratives et du contrôle des corporations, les ateliers d'imprimerie et les librairies fleurissent, de façon souvent aussi éphémère qu'anarchique. Certaines grandes maisons d'édition militaire du XIX<sup>e</sup> siècle puisent

leurs racines dans cette période aussi tourmentée que cruciale dans l'avènement d'une armée de citoyens. Des éditeurs parisiens comme Magimel, actif dès le début de la Révolution, inaugurent une nouvelle période pour l'édition militaire. À Metz (Verronnais), Strasbourg (Levrault) ou encore Toulon (Aurel), les éditeurs militaires prennent une grande importance pour les armées révolutionnaires, puis impériales.

Tel est le contexte au début de notre période d'étude : en 1810, l'édition militaire en France s'appuie sur des professionnels souvent installés à la faveur de la Révolution. Mais à la différence des décennies antérieures, ces professionnels du livre militaire ne sont plus isolés dans leur localité, à travailler pour les institutions militaires de proximité (écoles, garnisons, port...). Désormais, les imprimeurs-libraires militaires s'affranchissent en partie du contexte territorial et fondent leur légitimité sur leur spécialisation. De fait, sous l'Empire, la spécialisation militaire se constitue comme telle et se renforce ; la librairie militaire, disséminée et rare auparavant, représente désormais une spécialisation plus courante, maillant le territoire au gré des installations et déplacements de troupes. Elle commence à se constituer en réseau : les archives de la maison Magimel ou celles de l'entreprise Levrault témoignent de l'existence de liens entre libraires militaires, répartis à Paris et en province, voire à l'étranger.

L'Empire représente également un moment faste pour les imprimeries d'armées et d'escadres, ces ateliers itinérants qui suivent les armées de terre et de mer en campagnes. Peu étudiées, ces imprimeries sont pourtant des acteurs clés de l'édition militaire. Elles répondent aux besoins des troupes et offrent des possibilités de développement aux éditeurs militaires privés. Nous avons vu que la maison Levrault profite de la position d'un de ses membres comme chef de l'imprimerie d'armée pour étendre son réseau dans les pays germaniques, mais aussi pour donner une nouvelle impulsion à sa production au sein même de son entreprise strasbourgeoise, en cultivant le lien entre le front et l'arrière. C'est ainsi que la maison Levrault est un vecteur privilégié pour diffuser les *Bulletins de la Grande Armée*, si cruciaux dans le système de communication mis en place par Napoléon I<sup>er</sup>. La mobilisation d'archives privées – en l'occurrence le fonds Berger-Levrault- et institutionnelles (Archives nationales et Service historique de la Défense), ont permis de mieux définir le rôle de ces imprimeries d'armées et d'escadres, les enjeux qui gravitent autour et les évolutions qu'elles connaissent sous la Restauration (avec l'introduction de la lithographie) et sous le Second Empire, dans un contexte de centralisation et d'industrialisation de l'imprimé militaire, au détriment de ces ateliers mobiles et artisanaux.

En outre, la réorganisation des armées, leur extension et leur évolution tout au long du siècle, nécessite un recours accru à l'écrit, et donc à l'imprimé. L'existence d'une Imprimerie nationale (puis royale ou impériale selon la période) et d'ateliers institutionnels ne suffit pas à

assurer les commandes des États-majors. Aussi, des éditeurs s'emparent du créneau des publications officielles, monographies et périodiques, afin de répondre aux besoins administratifs exponentiels. Certains imprimeurs-libraires, tels Magimel, Anselin, Verronnais ou Levrault, investissent dès le début du siècle un secteur de l'édition qu'ils contribuent à développer. Ce réseau de l'édition militaire s'organise sur l'ensemble du territoire, suivant un maillage territorial militaire de plus en plus dense. Toutefois, c'est bien Paris qui domine l'ensemble de ce réseau, grâce à la proximité avec le pouvoir et avec le cœur économique du pays, que la capitale offre aux professionnels du livre et de l'imprimé militaire.

C'est d'autant plus vrai qu'une partie non négligeable de la production imprimée militaire est d'origine institutionnelle. Nous avons pu étudier le cas de la presse périodique ministérielle, qui met en évidence la domination institutionnelle sur le monde éditorial militaire. La Restauration est à cet égard une période féconde en journaux militaires institutionnels. Nous pouvons citer en particulier le *Journal militaire officiel*, les annuaires ainsi que les journaux d'armes, trois catégories de périodiques promis à un long avenir et à un développement certain jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Ces journaux institutionnels obéissent à des règles de publication et de diffusion encadrées par les services ministériels : ces derniers assurent un contrôle sur les publications mais se montrent aussi un catalyseur pour un segment éditorial de niche.

Entre 1825 et 1848, l'édition militaire, toujours encadrée au moins en partie par l'institution, cherche à s'émanciper et à se développer pour mieux prospérer dans un secteur économique particulièrement concurrentiel. Tandis que le marché du livre militaire est en pleine expansion, l'édition militaire se structure davantage, renforce son maillage territorial, tout en adaptant sa production aux besoins du lectorat grandissant. Dans ce contexte d'effervescence, les éditeurs militaires développent des titres de presse indépendants du pouvoir, diversifiant ainsi l'offre. Pourtant, l'institution militaire reste un élément structurant de l'édition militaire. Nous avons vu que le cas du Dépôt de la Guerre était particulièrement intéressant, dans la mesure où ce dernier est à la fois imprimeur grâce à son atelier, mais aussi éditeur : il produit des livres et imprimés militaires (*Mémorial du Dépôt de la Guerre* par exemple) tout en encadrant la production de l'histoire militaire, grâce notamment à l'action du général Pelet.

Cette période de relative libéralisation aboutit dans les années 1850-1870 à une restructuration de l'édition militaire. Parce qu'elle est en plein essor, l'édition militaire doit se repenser à l'aune des changements politiques et des évolutions qui traversent le monde de l'édition en général, en pleine industrialisation. À cet égard, l'édition militaire, en léger retard par rapport à l'édition générale, amorce sa modernisation sous le Second Empire. Cela se traduit tout d'abord par une ouverture du marché à davantage de concurrence : la production des cartes et plans en est un bon exemple. Prérogative du Dépôt de la Guerre, la création et l'impression

des cartes et plans dépend depuis le premier tiers du siècle d'un privilège octroyé à un éditeur. Dans la seconde moitié du siècle, ce système est contesté : les professionnels du livre souhaitent plus d'ouverture et une concurrence « loyale », partagée par plusieurs éditeurs, et non plus un marché de vente restreint. Ces éditeurs privés prennent de plus en plus d'importance au sein de l'édition militaire : l'État leur délègue l'impression ou l'édition de plusieurs titres périodiques institutionnels, par exemple.

De même, on constate une évolution en ce qui concerne les imprimeries d'armées et d'escadres : ces dernières perdent de leurs prérogatives, comme la publication des bulletins d'armées, désormais assurée par des correspondants travaillant pour des journaux privés, mais aussi l'impression des formulaires utiles en campagnes. En effet, les états-majors se fournissent désormais auprès de prestataires nationaux, tels Paul Dupont ou Berger-Levrault, qui assurent les commandes d'imprimés, plus nombreux et normalisés. Ces évolutions dans l'usage de l'imprimé et dans sa production ont des conséquences sur les acteurs de l'édition militaire. On constate par exemple une disparition progressive des imprimeurs pour la Marine, mais aussi la consolidation d'entreprises industrielles, au détriment d'ateliers artisanaux, socle traditionnel de l'édition militaire. Avec le renforcement de quelques grandes sociétés et l'émergence d'une nouvelle génération d'éditeurs militaires modernes et entreprenants, l'édition militaire opère une mue importante vers son industrialisation et sa modernisation.

## **Quelques conclusions au terme de ce travail de recherche**

Au cours de nos recherches, de nombreuses questions se sont imposées autour de l'édition et de l'impression militaires. Ce travail a permis de répondre à certaines d'entre elles ou d'émettre des hypothèses, selon ce que nous avons pu exploiter des différents fonds d'archives consultés.

La première conclusion que nous pouvons tirer de ce travail, et sans doute la principale, concerne le poids de l'institution sur l'édition militaire. On peut en effet arguer du fait que c'est l'armée elle-même qui est à l'origine du développement de l'édition militaire, notamment par le biais des ateliers itinérants des imprimeries d'armée et d'escadres, véritables tremplins pour les éditeurs privés. En témoigne le cas de la maison Levrault, déjà spécialisée dans l'édition militaire, mais qui profite de la nomination d'un de ses membres comme chef de l'imprimerie d'armée pour étendre son activité et son réseau. De même, à la fin de notre période d'étude, la production des cartes et plans, alors circonscrite par le Dépôt de la Guerre à un seul prestataire, s'ouvre à la concurrence dans la deuxième moitié du siècle. Cette libéralisation, garantie par l'institution, permet de dynamiser le commerce des cartes et plans. Par ailleurs, le Dépôt de la

Guerre et d'autres entités comme les Comités (Artillerie, fortifications...) font publier un certain nombre d'ouvrages et contribuent de la sorte au dynamisme de l'édition militaire.

Mais cela témoigne également du poids de plus en plus important du secteur privé, dont l'armée ne peut désormais plus se passer. On voit ici se dessiner un paradoxe capital au sein de l'édition militaire, celui d'une institution forte, directrice, moteur de la production éditoriale (à l'instar du Dépôt de la Guerre), qui se confronte de plus en plus au fur et à mesure de l'avancée du siècle à un secteur privé de plus en plus puissant, capable de proposer une production qui vient en contrepoint ou en complément de ce que proposent les ministères et les états-majors. Cela permet aux éditeurs privés de mieux répondre aux besoins d'un lectorat demandeur et en pleine expansion. Par là-même, le marché du livre et de l'imprimé militaire se développe en intégrant de nouvelles offres, à l'exemple des journaux militaires d'initiative privée.

De fait, on peut souligner l'adaptabilité de l'édition militaire publique et privée. Les imprimeries institutionnelles, par exemple, font montre d'une importante capacité à intégrer de nouvelles technologies, comme la lithographie ou la photographie, et à les exploiter. L'imprimerie d'armées, tout comme l'imprimerie d'escadres, adopte la lithographie sous la Restauration et adapte ses missions aux évolutions des armées, des techniques et des mentalités. Cette capacité d'adaptation de l'imprimerie de front lui permet de persister au-delà du Premier Empire : le présent travail a démontré, en s'appuyant sur des sources archivistiques issues des Archives nationales et du Service historique de la Défense, que l'imprimerie d'armée existe toujours sous le Second Empire, et persiste jusque durant la Grande Guerre. Nous avons par ailleurs trouvé une preuve que l'imprimerie d'escadres, quant à elle, survit à tout le moins jusque sous la Monarchie de Juillet, après avoir elle aussi intégré la lithographie.

L'adaptation de l'édition militaire aux nouvelles techniques et fonctions se double d'une adaptation aux besoins du lectorat, capacité bien mieux intégrée par les éditeurs privés. Ces derniers fondent des journaux, développent la bibliographie militaire, créent des collections de poches pour pallier l'absence de bibliothèques, et réalisent un mouvement inverse en créant des collections adaptées aux bibliothèques militaires lorsque celles-ci se généralisent après la guerre de 1870. Ainsi le secteur privé vient combler les manques du public : l'édition militaire se structure dans un équilibre entre édition privée et publique, entre contrôle, contrainte, marchés avantageux (annuaires), impulsions et dynamisme (commandes, création de nouveaux marchés comme celui des conférences ou des bibliothèques militaires...).

Pourtant, ce développement pâtit des caractéristiques-mêmes des imprimés à l'usage de l'armée, notamment le débouché limité, mais aussi l'éventuelle confidentialité. Car la librairie militaire se trouve à la croisée de deux mondes antinomiques : tandis que la raison d'être de

l'édition est bien de publier et de diffuser, l'écrit militaire, en raison de la confidentialité des informations qu'il peut receler, doit au contraire rester secret. Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, cette question de la « confidentialité avérée »<sup>1</sup> pèse tout particulièrement sur les auteurs et la production. On continue de s'interroger au XIX<sup>e</sup> siècle sur cette question, tout en cherchant des dispositifs de protection, à l'heure où la multiplication des professionnels du livre et des lecteurs, ainsi que l'internationalisation grandissante des communications, représentent un danger de sécurité. Le développement de l'autographie paraît être le moyen de duplication le plus sécurisé ; le général Pelet le fait employer en 1842 pour imprimer son confidentiel *Essai sur le système défensif*. À cet égard, le versant institutionnel de l'édition militaire joue un rôle capital, en contrôlant la production et la diffusion : c'est notamment vrai au Dépôt de la Guerre, où l'activité des prestataires privés est particulièrement surveillée.

Que dire, en outre, des caractéristiques de l'édition militaire privée ? Il nous semble que ce segment éditorial est avant tout une invention du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Tandis que des libraires-imprimeurs militaires existent de façon isolée sous l'Ancien Régime, l'édition militaire du XIX<sup>e</sup> siècle se constitue réellement comme telle et propose une spécialité (parfois) indépendamment de la proximité d'entités militaires. Toutefois, le facteur géographique conserve une importance tout au long du siècle, ainsi que nous l'avons démontré. Nous avons en effet mis en évidence une géographie de l'édition militaire française, qui dépend étroitement du maillage territorial militaire. L'édition militaire se structure en réseau rayonnant, dominé par un tropisme parisien, renforcé par la présence des ministères et des instances décideuses. Aussi l'édition militaire n'arbore pas le même visage selon qu'elle est parisienne ou provinciale : on observe que les activités sont différentes (mono ou pluriactivité), de même que la spécialisation (exclusive à Paris et non en province) et que la production (titres de presse militaire).

En consultant les archives des maisons Berger-Levrault et Magimel, il nous a semblé que les éditeurs militaires fonctionnent en réseau, plus ou moins assumé et revendiqué. Si les libraires militaires n'hésitent pas à s'insérer dans le réseau de la librairie générale, ils tissent aussi, voire surtout, des liens privilégiés avec d'autres libraires militaires (parisiens, provinciaux voire étrangers). En outre, ils s'appuient sur le réseau instauré par l'armée : milieu extrêmement hiérarchisé et fonctionnant comme un tout subordonné au pouvoir militaire central, l'armée organise un maillage territorial qui profite aux éditeurs militaires. Polarisé par la capitale regroupant les plus hautes instances du pouvoir, le réseau de l'édition s'étend jusqu'en province où, au niveau local, il se structure autour des centres militaires de proximité

---

<sup>1</sup> Émilie d'ORGEIX, « Supports d'enseignement et édition militaire en France : du cahier d'exercice manuel à la publication savante (1750-1850) » dans Émilie d'ORGEIX et Isabelle WARMOES, *Les savoirs de l'ingénieur militaire...*, *op.cit.*, p. 62.

(écoles, garnisons, états-majors locaux).

En outre, la presse militaire privée est d'un intérêt certain. Rarement produite par des éditeurs de province, la presse militaire est l'apanage des éditeurs parisiens. Cette presse se construit en réaction et en complément à la presse périodique officielle, qui joue un rôle déterminant pour l'édition militaire. En effet, le développement de la presse officielle dynamise l'édition militaire tout en la structurant. De plus, elle a un effet profond sur l'identité militaire qu'elle contribue à forger, en renforçant l'esprit de corps, la cohésion professionnelle et en légitimant l'existence de l'armée comme corps professionnel par la reconnaissance d'un métier. La presse militaire, privée ou institutionnelle, traduit également un besoin de lecture, d'écriture, de transmission et de capitalisation du savoir au sein de l'armée. Elle témoigne du dynamisme de l'édition militaire, capable d'assurer les commandes de l'État, mais aussi d'innover et de proposer d'autres produits que ceux commandés officiellement.

En outre, la publication d'un journal militaire privé constitue une stratégie éditoriale à part entière qui ancre les éditeurs dans le monde moderne et l'économie capitaliste. De fait, il s'agit d'un phénomène parisien, sauf exception, qui a tendance à se concentrer entre les mains des principaux éditeurs militaires après les années 1850. Cela correspond par ailleurs à la période durant laquelle l'édition militaire entre progressivement dans le capitalisme éditorial. Cela dit, le caractère moderne de cette niche éditoriale reste marginal : en grande majorité, l'édition militaire se conforme au modèle traditionnel qui prévaut dans l'édition française. Si elle ne dédaigne pas l'innovation, elle ne l'emploie que parce qu'elle existe dans l'édition générale : l'édition militaire, loin d'être un moteur, sait toutefois s'approprier des techniques ou des modèles qui ont été éprouvés. Elle reste un secteur traditionnel jusqu'à une époque avancée dans le siècle : hormis de rares exceptions comme Charles-Lavauzelle ou Berger-Levrault, elle ne crée pas de grande fortune industrielle comme il en existe dans d'autres segments éditoriaux, à l'exemple de Hachette dans l'édition scolaire. Sans doute, le poids de l'institution couplé à un lectorat limité, conserve une part de responsabilité dans la mise en place de ce « plafond de verre », car elle bride l'inventivité et contrôle la production. En outre, nous avons constaté que les plus grands établissements de notre corpus sont ceux qui pratiquent occasionnellement l'édition militaire (Lemercier, Dupont) ou, curieusement, ceux dont la maison-mère se situe en province (Berger-Levrault)<sup>2</sup>.

Enfin, que dire de l'édition militaire par rapport à l'édition générale ? D'une part,

---

<sup>2</sup> Ce qui est en effet plutôt un défaut à Paris, - le caractère trop étroit du marché -, devient une force ou une réelle opportunité en province. Berger-Levrault et Charles-Lavauzelle, les deux grandes maisons d'édition militaire de la fin du siècle, sont installées, la première à Strasbourg puis Nancy, la seconde à Limoges. Elles accueillent des auteurs aussi prestigieux que le général de Gaulle, auteur chez Charles-Lavauzelle jusqu'en 1954.

l'édition militaire présente des spécificités : nous avons vu en effet qu'elle souffre un léger retard de développement par rapport à l'édition générale. La restriction du lectorat, la forte contrainte exercée par l'institution et le faible débouché font partie des facteurs qui retardent le développement de l'édition militaire. Si cette dernière connaît malgré tout une croissance durant le siècle, c'est le plus souvent grâce à des innovations éprouvées dans le monde de l'édition générale, que l'édition militaire se réapproprie et réadapte. Du fait de ses caractéristiques, on peut rapprocher l'édition militaire d'autres secteurs éditoriaux de niche : l'édition scolaire, assidument contrôlée par le ministère de l'Instruction publique, mais aussi l'édition scientifique, au public restreint. Secteur de niche, l'édition militaire a toutefois contribué à faire évoluer l'édition générale. Elle a notamment imaginé ou adapté des systèmes d'impression propres à garantir la confidentialité de l'écrit (autographie, emploi de caches de gélatine...). De plus, l'itinérance imposée aux imprimeries d'escadres et d'armées a contraint les imprimeurs à s'adapter aux déplacements continuels, en témoigne la présence d'une presse démontable dans les magasins du Dépôt de la Guerre sous la Monarchie de Juillet. À sa manière, l'édition militaire contribue à faire évoluer le monde de l'impression et de l'édition en France.

## **Un travail qui s'inscrit dans un champ de recherches large**

L'édition militaire est un domaine de recherche à ce jour peu étudié. Le présent travail ne constitue qu'une première exploration du sujet et se place à la croisée de plusieurs champs d'étude actuellement exploités<sup>3</sup>. Nous nous sommes inscrite dans la continuité de ces recherches, en recourant par exemple à la correspondance que Jomini entretenait avec ses éditeurs Magimel, Anselin et Pochard, afin de mettre en avant les négociations autour du processus de publicisation. De même, lors des réflexions menées autour de la définition de notre sujet, nous nous sommes interrogée sur la notion de « champ militaire » proposée par Hervé Drévuillon. Si cette notion nous paraît un peu floue, le domaine militaire nous paraissant plutôt être un segment du champ littéraire dans son ensemble, elle a toutefois le mérite d'interroger sur le concept de littérature militaire, peu évident à définir et surtout à délimiter.

Notre travail s'est également inspiré des travaux menés par Émilie d'Orgeix autour de l'emploi de l'écrit et de l'imprimé dans le cadre de l'instruction et de la transmission du savoir militaire, en particulier pour les armes savantes. Nous signalons tout particulièrement son

---

<sup>3</sup> Citons les récentes publications d'Hervé Drévuillon, dont *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837* (Passés composés, 2021) ou encore le chapitre intitulé « La révolution militaire de l'imprimé XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles » (*Mondes en guerre, t. II : L'âge classique, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Passé composé/ Ministère des Armées, 2019). Elles témoignent du développement d'un champ de recherche autour du phénomène de l'écriture militaire et de sa publicisation dans le premier XIX<sup>e</sup> siècle.

ouvrage, codirigé avec Isabelle Warmoes, *Les savoirs de l'ingénieur militaire et l'édition de manuels, cours et cahiers d'exercices (1751-1914)* (Ministère de la Culture et de la Communication, 2013). En effet la publication des cours, des traités et des manuels à destination des corps militaires met en lumière les rouages de l'édition militaire, en particulier attachée aux écoles. De récents travaux universitaires ont d'ailleurs été menés autour de ces questions<sup>4</sup>.

En outre, nous avons pu compléter les recherches menées autour de la presse militaire. Relativement peu exploité depuis quelques années, ce domaine d'études a été exploré surtout pour la période allant de la fin de l'Ancien Régime à la Révolution par Marc Martin<sup>5</sup>. Ces dernières années, cette question de la presse militaire a bénéficié d'un regain d'intérêt notamment en ce qui concerne les articles et leur rédacteur, du moins pour la période de la Troisième République avec la base Milindex pilotée par Julie d'Andurain. Notre travail s'insère entre ces ensembles de recherche, en couvrant les décennies intermédiaires : il est en quelque sorte un prolongement du travail de Marc Martin et une première approche permettant une exploitation différente de la base Milindex. Enfin, l'édition militaire a été appréciée sous le prisme des bibliothèques militaires dans la dernière décennie, avec les travaux d'Agnès Boishult, de Marie Fridrick ou encore de Marie Dingboe<sup>6</sup>. Si notre travail ne concerne pas directement le sujet des bibliothèques militaires, nous nous sommes appuyée sur ces études universitaires pour déterminer la place et le rôle que les bibliothèques militaires ont joué vis-à-vis de l'édition. Sans apporter de connaissance neuve au sujet des bibliothèques militaires, nous avons cependant envisagé la question selon un angle différent, en nous interrogeant sur la constitution d'un nouveau marché pour les éditeurs militaires.

Les principales difficultés auxquelles nous nous sommes heurtée ont tout d'abord été une contrainte de temps : alors que certains fonds méritaient d'être intégralement dépouillés pour donner des statistiques fiables et complètes (*Bibliographie de la France*, registres des déclarations d'impression aux Archives nationales, fonds Berger-Levrault ou fonds Magimel et Pochard), nous avons dû nous contenter d'un survol. En outre, l'exploration plus méthodique des fonds du Service historique de la Défense nous aurait permis d'aller au bout de nos questionnements concernant la lithographie embarquée, l'usage des imprimeries de campagnes dans la deuxième moitié du siècle, les ateliers lithographiques des écoles et des garnisons. Nous

---

<sup>4</sup> Citons le mémoire de master de Zoé Chabry (*Les manuels d'instruction militaire entre 1870 et 1900*, Université Lyon 2, 2020) qui toutefois concerne la période immédiatement postérieure à celle que nous avons étudiée.

<sup>5</sup> *Les origines de la presse militaire en France à la fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution (1770-1799)*, [SHAT], 1975.

<sup>6</sup> Agnès BOISHULT, *Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercles d'officiers*, op.cit., 2011 ; Marie FRIDRICK, *Les bibliothèques militaires (1870-1945)*, mémoire de master 1, université de Lorraine, 2019 ; Marie DINGBOE, *Les bibliothèques militaires, émergence dans la formation académique des officiers français au XIX<sup>e</sup> siècle (1789-1914)*, Presses académiques francophones, 2014.

aurions pu également opérer une comparaison plus systématique et sans doute intéressante entre l'imprimerie du Dépôt de la Guerre et celle du Dépôt des cartes et plans de la Marine.

Un autre écueil, commun à tout chercheur s'intéressant aux questions de l'édition militaire, restent la disponibilité des sources. Elles sont en effet peu nombreuses, parfois dans un état qui les rend difficilement exploitables (correspondance de Jomini) et constituent rarement des fonds homogènes. Il faut en effet recouper des sources variées et conservées dans des services différents pour parvenir à reconstituer un parcours d'éditeur, ou à retracer l'histoire d'un atelier particulier (imprimeries d'armées et d'escadres notamment). Ces recoupements sont aussi chronophages que délicats, dans la mesure où il est facile de passer à côté d'un fonds important ou d'un document crucial, conservé dans un service ou un fonds auxquels nous n'avons pas pensé. Ces difficultés que nous avons rencontrées laissent cependant une marge de manœuvre et ouvrent des possibilités de recherches et d'approfondissement pour des travaux futurs.

## Perspectives

De nombreuses questions que nous nous sommes posées restent en suspens ou mériteraient d'être prolongées. Prenons le cas des imprimeries d'armées et d'escadres. Nous avons manqué de temps pour approfondir ce sujet en consultant les archives des campagnes de la Monarchie de Juillet et du Second Empire : comment le Second Empire a-t-il mis en œuvre les ateliers itinérants dans le cadre de campagnes ultramarines et coloniales ? Quel rôle les imprimeries d'escadre ont-elles joué dans un contexte colonial ? Qu'en est-il de l'imprimerie d'armée ou d'escadre après 1870 ? Ou au contraire sous l'Ancien Régime ou lors des guerres révolutionnaires ? Nous avons trouvé des sources qui suggèrent qu'une lithographie était bien embarquée, notamment sous la Monarchie de Juillet : que dire de l'usage de cette lithographie ? Qui était chargé de cet atelier, comment fonctionnait-il et quel était son rôle ? Jusqu'à quand cette formule d'impression a-t-elle été employée ? Un prolongement de cette question des imprimeries de front pourrait donner lieu à une étude des conséquences de l'introduction de la photographie et de l'image filmée dans un contexte de guerre ou de campagne ultramarine. Une exposition récente au musée du quai Branly-Jacques Chirac<sup>7</sup> a présenté une collection de photographies réalisées lors des expéditions scientifiques et militaires menées hors du continent européen dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : cela soulève des questions autour de l'usage de la photographie par l'armée, dans un contexte militaire et de découverte.

---

<sup>7</sup> Christine BARTHE et Annabelle LACOUR, *Mondes photographiques, histoire des débuts*, catalogue de l'exposition « Ouvrir l'album du monde », Paris, Musée du quai Branly/Actes Sud, 2023.

Des recherches dans les archives départementales auraient en outre pu permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la librairie militaire de province, et d'approfondir la question des réseaux de l'édition militaire, que nous aurions pu étudier au niveau local, national et international. De plus, des prolongements de ce travail pourraient être menés grâce au dépouillement et à l'étude systématique des fonds d'archives privées de l'entreprise Berger-Levrault ou Magimel et Pochard. L'analyse des fonds Berger-Levrault pour la période 1830-1870 pourrait par ailleurs fournir un complément au travail colossal de Frédéric Barbier<sup>8</sup>. La comparaison du fonctionnement de cette grande maison d'édition au XIX<sup>e</sup> siècle et après 1870 pourrait également être opérée : cela permettrait de comprendre comment l'entreprise s'est emparée du nouveau marché du livre militaire ouvert suite à la défaite de 1870. Car aux lendemains de la guerre franco-prussienne, les entreprises d'édition militaire, moins nombreuses mais plus conséquentes, représentent un espoir pour tous ceux qui, traumatisés par la défaite, attendent la revanche. Si les éditeurs militaires ont bénéficié du charisme de la victoire sous le Premier Empire, ils sont dès lors d'autant plus plébiscités qu'ils représentent l'espoir face à la défaite. Ce travail pourrait être mis en relation avec une étude sur l'éditeur Henri Charles-Lavauzelle, « leader dans le domaine de la publication des livres d'histoire militaire et d'art de la guerre »<sup>9</sup>, au sujet duquel nous disposons d'archives uniquement pour les décennies postérieures à 1870.

Enfin, tout un champ reste à explorer, celui de la littérature et des écrivains militaires. Étudié en partie par Hervé Drévilion, ce domaine de recherche pourrait être envisagé du point de vue de l'édition. Cela permettrait de mieux concevoir ce qu'est la littérature militaire et ce qu'elle recoupe d'une période à une autre, d'étudier le positionnement tant de l'auteur que de l'éditeur au sein du champ éditorial militaire et de mieux comprendre les rapports entre éditeurs et écrivains militaires. Une analyse approfondie de la correspondance entre le lieutenant-colonel Charras et l'éditeur Hetzel, sous le Second Empire, pourrait être un point de départ. En outre, un travail sur les liens entre les éditeurs, les auteurs et les journaux permettrait sans doute de mettre en avant des mécanismes structurant de la publicisation de l'écrit militaire. Au terme de ces quelques centaines de pages, le sujet de l'édition militaire entre 1810 et 1870 n'a été qu'exploré et promet de nouvelles possibilités d'approfondissement passionnantes.

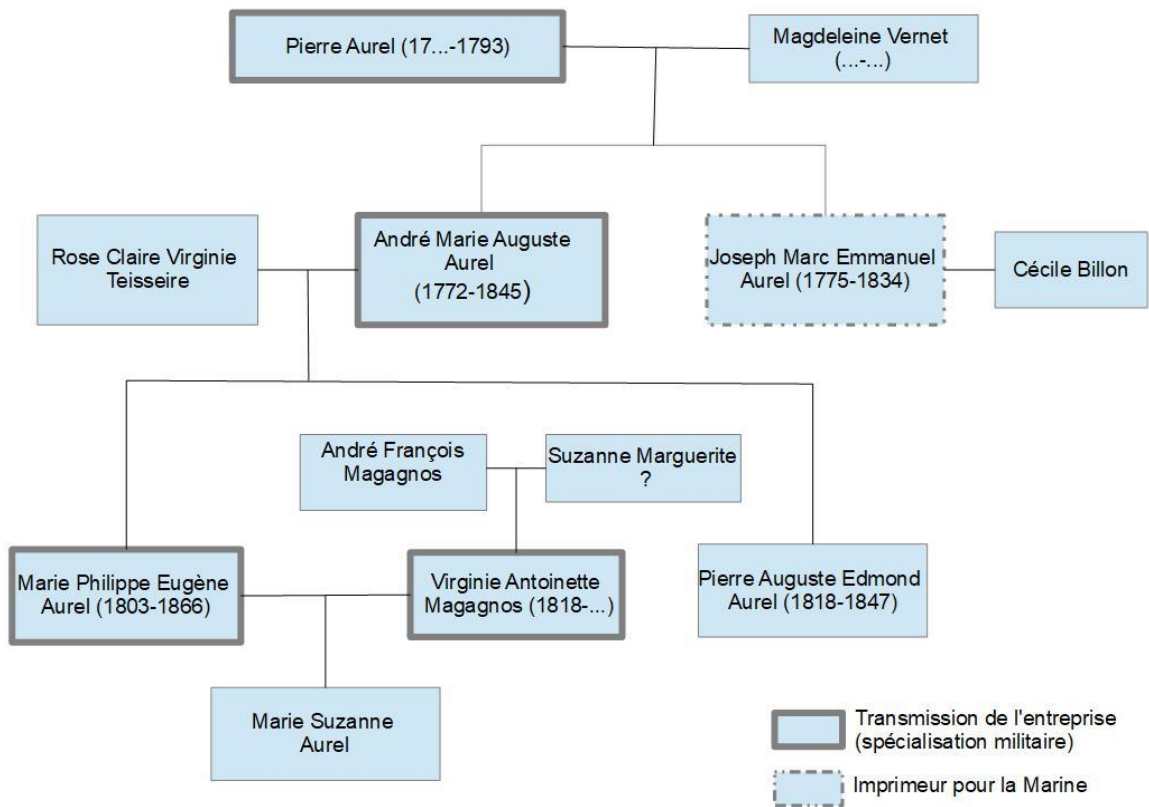
---

<sup>8</sup> *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830*, Droz, 1979.

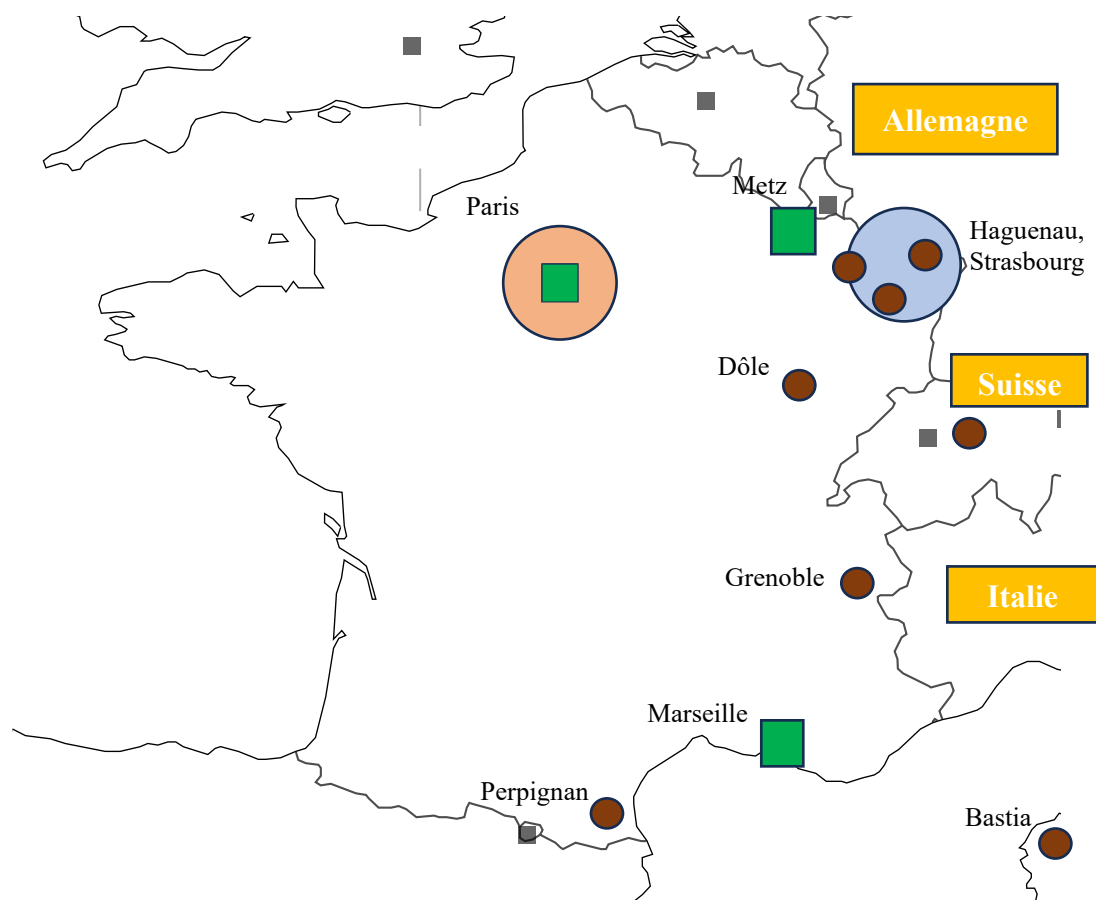
<sup>9</sup> Jean-Yves MOLLIER, « Bernard-Henri-Charles dit Charles-Lavauzelle », dans DEF 19, 2023. Cette maison produit un nombre important d'historiques régimentaires Voir Marie BEDEL et Constance DE COURREGES D'AGNOS (lieutenant), « Les historiques régimentaires », dans *La gloire et le deuil. Du souvenir du soldat à la mémoire du combattant*, catalogue de l'exposition, Vincennes, Service historique de la Défense, 2019.

# Annexes






# Annexe 1 : Généalogie de la dynastie Aurel



## Annexe 2 : Ébauche du réseau Levraut (v.1789-v.1830)



Sources : Natural Earth ; European Commission, JRC, GHS, 2019. Réalisé avec Gricule.

	<b>Strasbourg</b> : Siège de la maison-mère. Zone de transactions multiformes : réseau financier, fournitures de matériaux, échanges commerciaux de librairie
	<b>Paris</b> : Succursale. Fourniture de matériaux spécifiques, échanges commerciaux, transactions financières
	Quelques librairies militaires partenaires
	Développement du réseau international de librairie militaire et générale
	Villes de garnison clientes

## Annexe 3 : Le maillage territorial du Génie et de l'Artillerie (vers 1830)<sup>10</sup>

Division	Chef-lieu de subdivisions	Principales administrations militaires ou garnisons	Écoles	Éditeurs militaires (NDLA)
2 <sup>e</sup> : Chalons	Chalons, Mézières, Verdun	Mézières, Chalons, Sedan, Vitry-le-François, Rocroy		Chalons : <i>Barbat, Cury</i> Mézières : <i>Lelaurin</i> Sedan : <i>Suhaux</i>
3 <sup>e</sup> : Metz	Metz, Nancy	Metz, Nancy, Sarreguemines, Thionville...	Metz	Metz : <i>Collignon, Verronnais</i>
4 <sup>e</sup> : Tours	Angers, Tours	Angers, Saumur, Guéret, Tulle, Vendôme, Blois, Orléans		Saumur : <i>Degouy</i> puis <i>Dellaloye-Dubossé, Javaud, Milon</i>
5 <sup>e</sup> : Strasbourg	Strasbourg, Colmar	Strasbourg, Schelestat, Haguenau, Neuf-Brisach, Wissembourg, Belfort	Strasbourg	Strasbourg : <i>(Berger-)Levrault</i>
6 <sup>e</sup> : Besançon	Besançon, Lons	Lons-le-Saunier, Besançon, Dijon, Dôle, Pontarlier, Montbéliard...		
7 <sup>e</sup> : Grenoble	Grenoble, Gap, Valence	Grenoble, Briançon, Valence, Queyras, Montdauphin, Romans, Montélimar, Lyon, Mâcon...	Grenoble	Valence : <i>Chenevier</i>
8 <sup>e</sup> : Marseille	Avignon, Marseille, Toulon	Sisteron, Brégançon, Marseille, Toulon, Hyères, Saint-Tropez, Draguignan, Antibes...		Marseille : <i>Clapier, Mossy</i> Toulon : <i>Aurel, Bellue</i> Digne : <i>Repos</i>
9 <sup>e</sup> : Montpellier	Montpellier, Nîmes	Montpellier, Sète, Narbonne, Béziers, Mende, Rodez, Cahors, Castres, Albi...		Marvejols : <i>Théret</i>
10 <sup>e</sup> : Toulouse	Toulouse, Perpignan, Montauban, Tarbes	Carcassonne, Foix, Perpignan, Narbonne, Collioure, Montlouis, Lourdes, Toulouse...	Toulouse	Toulouse : <i>Gibrac</i> Perpignan : <i>Alzine</i>
11 <sup>e</sup> : Bordeaux	Bordeaux, Périgueux, Bayonne	Blaye, Navarrenx, Bayonne, Lourdes, Dax, Pau, Auch, Agen...		Bayonne : <i>Lespès</i>
12 <sup>e</sup> : Nantes	Nantes, Poitiers, La Rochelle	Noirmoutier, Oléron, Rochefort, La Rochelle, Nantes, Lorient, Châtellerauld, Angoulême, Fontenay, Saint-Maixent...		Nantes : <i>Mellinet, Lamorée-Forest</i> Fontenay-le-Comte : <i>Fillon</i>
13 <sup>e</sup> : Rennes	Rennes, Lorient, Brest	Rennes, Saint-Malo, Brest, Concarneau, Belle-Île, Quiberon, Lorient, Vannes, Morlaix, Saint-Brieuc, Lannion, Quimper...	Rennes	Brest : <i>Michel, Anner, Deperiers, Le Fournier</i> Rennes : <i>Leroy</i> Lorient : <i>Le Coat Saint-Haouen</i>
14 <sup>e</sup> : Rouen	Caen, Saint-Lô, Rouen	Caen, Le Mans, Rouen, Avranches, Cherbourg, Amiens, Dieppe, Le Havre...		La Flèche : <i>Jourdain</i> Dieppe : <i>Marias</i>
15 <sup>e</sup> : Bourges	Bourges, Nevers, Limoges	Bourges, Nevers, Limoges...		Limoges : <i>Charles -Lavauzelle</i>
16 <sup>e</sup> : Lille	Lille, Douai, Valenciennes	Dunkerque, Péronne, Lille, Valenciennes, Arras, Douai, Calais, Béthune, Boulogne...	Douai	Lille : <i>Blocquel, Lévy</i> Watel : <i>Leroy-Berger</i>
17 <sup>e</sup> : Bastia	Ajaccio	Ajaccio, Calvi, Bastia, Bonifaccio, Aléria		
18 <sup>e</sup> : Dijon	Dijon, Auxonne	Auxonne, Langres, Chaumont		
19 <sup>e</sup> : Lyon	Lyon, Clermont	Saint-Étienne, Lyon, Clermont		

<sup>10</sup> SHD, GR/3/M/334. La première division (Paris) n'est pas intégrée.

## Annexe 4 : Un réseau autour d'un éditeur, le cas Magimel (1806)

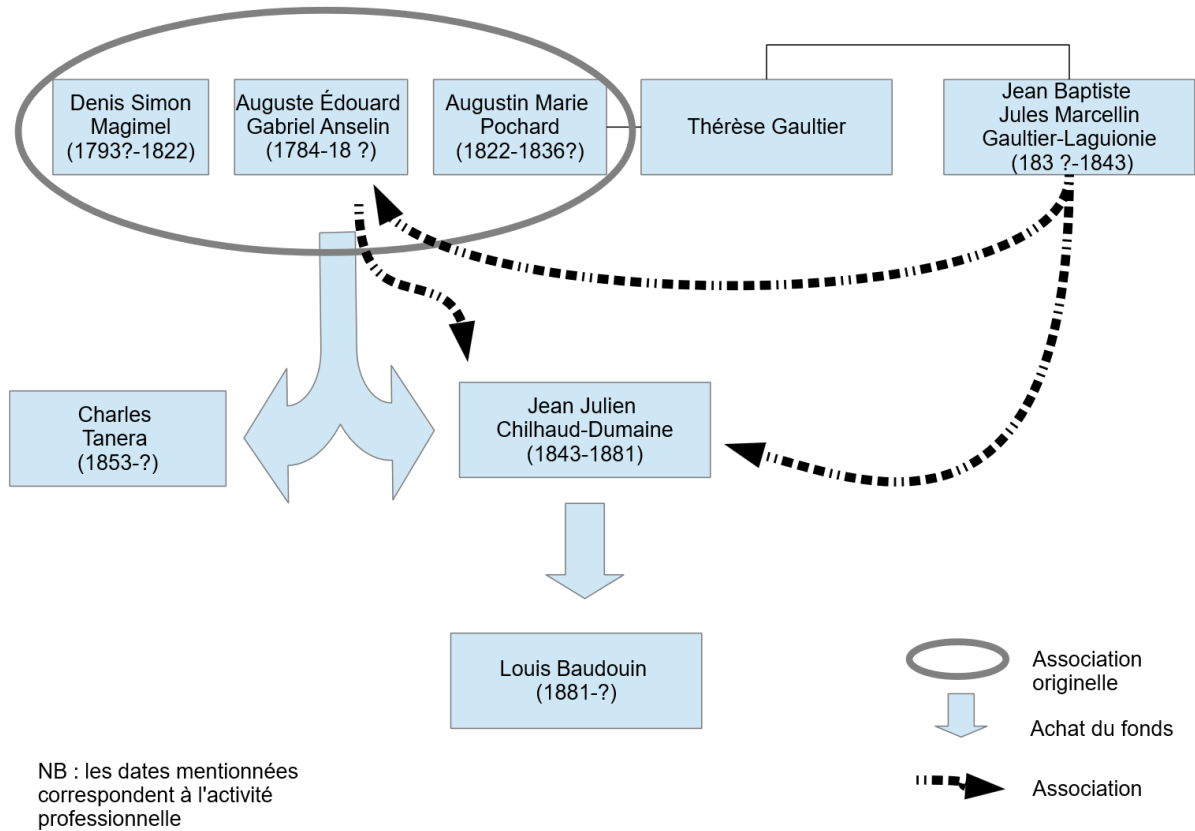
L'inventaire après décès de l'épouse de Denis Simon Magimel<sup>11</sup> recense les actifs et passifs de la librairie. On y trouve également une liste des comptes de libraires ; de la sorte, on peut restituer une partie du réseau de la librairie Magimel.

**En gras** : libraires ayant un lien avec l'édition militaire.

			Nombre de libraires	
Paris et large région parisienne	0	Paris	27	<b>Bachelier</b> ; A. Bertrand ; <b>Bernard (Polytechnique)</b> ; Bossange ; Bousmard ; <b>Cordier et Legras</b> ; Capelle et Renard ; Caille et Ravier ; Cocherit ; Debray ; Delalain ; Delaunay ; Deterville ; Dufour ; Dujardin ; Fantin ; Garnery ; Koenig ; Lenormant ; Le Prieur ; L'Huillier ; Renouard ; Rondonneau ; Tillard fr. ; Treuttel et Wurst ; Tourneisen fils ; Volland
		Versailles	1	Angé
		Fontainebleau	2	École militaire ; Lequatre
Province	17	Angoulême	1	Marot
		Bayonne	1	<b>Fauvet</b>
		Brest	3	<b>Anner</b> ; Egasse ; <b>Le Fournier</b>
		Douai	1	Villette
		Lille	2	Boubert ; Vanakere
		Lyon	2	Périsse ; Reymann
		Metz	1	<b>Collignon</b>
		Nîmes	1	Mauxbuches
		Rennes	2	Froust ; <b>Le Coat Saint Haouen</b>
		Strasbourg	1	<b>Levrault</b>
Allemagne	8	Francfort	1	Eslinger
		Mayence	1	Le Roux
Belgique		Bruxelles	1	Stapleaux
Italie		Gênes		Gravier
		Milan	1	Margaillan
		Naples	1	Costa et Richardet
Portugal		Lisbonne	1	Rey
Russie		Saint-Pétersbourg	1	Klostermann

<sup>11</sup> AN, minutier central, MC/ET/LI/1258, état des dettes actives au 21 septembre 1806.

# Annexe 5 : Transmission de l'entreprise Magimel (1793 ? - 1881 ?)



## Annexe 6 : Analyse de quelques données prospographiques (base de données éditeurs militaires)

### Activité

Brevets ou autorisations		1 brevet	2 brevets			3 brevets			4 brevets
		Brevet unique	+ brevet de lithographe	+ brevet de taille-doucier	+ brevet de typographe	libraire, lithographe typographe	Lithographe, typographe, taille-doucier	libraire, lithographe, taille-doucier	
Libraire	64	19 (21,35%)	4 (4,49%)	0	20 (22,47%)	15 (16,85%)	1 (1,12%)	2 (2,25%)	2 (2,25%)
Lithographe	45	8 (8,99%)		4 (4,49%)	8 (8,99%)				
Taille-doucier	11	1 (1,12%)			0				
Typographe	55	4 (4,49%)							

*Répartition des brevets et autorisations dans le monde de l'édition militaire (1815-1870)*

Sur les 89 professionnels de notre corpus dont on connaît précisément l'activité, 56 ont deux, trois, voire quatre brevets, soit plus de la moitié des personnes recensées (62,92%). La gestion d'un cabinet de lecture est revendiquée par 7 individus du corpus (environ 6,25%<sup>12</sup>), quand les activités de presse (militaire ou non) occupent au moins 23 d'entre eux (environ 20,54%). Seuls 3 individus du corpus proposent la vente d'antiquariat (Anselin, Tanera et Dumaine, ces derniers étant les successeurs d'Anselin). Les activités de papeterie-vente de fourniture de bureau, de gravure, de reliure ou de fonderie concernent au moins 5 professionnels du corpus<sup>13</sup>.

### Instruction et formation

Il est parfois précisé dans les dossiers de demande de brevet que les postulants ont une « petite instruction » : c'est le cas des lithographes Gellée et Monrocq, travaillant pour les Dépôts de la Guerre et de la Marine. Victor Rozier (1824-1890) va jusqu'aux études secondaires (Collège Saint-Louis de Paris), de même que Charles Tanera (1818-1881). Deux futurs éditeurs suivent les cours du Prytanée, Alexandre Corréard<sup>14</sup> et Pierre Séraphin Blot. Certains

<sup>12</sup> Pour rappel, le corpus recense 112 personnes.

<sup>13</sup> La vente de papeterie devait être plus courante encore.

<sup>14</sup> Son frère Jean-Gabriel devait aussi avoir suivi des études, puisqu'il se dit « ingénieur » ; mais il semble qu'il ait usurpé le titre de son aîné ! En effet, il est noté dans la demande de brevet de Jean Gabriel qu'il fut instituteur, sans doute dans les écoles mutuelles. L'hypothèse d'un troisième frère, Joseph, ingénieur, est souvent retenue par les

parviennent au supérieur. Gaultier-Laguionie (1797-1843) aurait suivi des études de droit. Retenons Adolphe Degouy (1798-1859), bachelier ès-lettres à Saumur, et Jean-Julien Chilhaud-Dumaine (1817-1894), ayant intégré l'École Polytechnique avant d'en être écarté pour cause de santé.

### Âge d'établissement

Tranche d'âge	Nombre de professionnels concernés du corpus (112)	Pourcentage
≤ 17 ans	1 (Pierre Séraphin Blot)	0,89%
17-20 ans	3	2,68%
20-30 ans	40	35,71%
30-39 ans (moyenne 32,4)	23	20,54%
≥ 40 ans	6	5,36%

Sur les 57 individus dont on dispose des dates exactes de début et de fin d'activité, la durée moyenne d'activité est de 28 ans, avec un minimum de 3 ans et un maximum de 59 ans.

### Ascendance

Nous disposons des données concernant les pères de 68 des gens du livres de notre corpus. Ont été recensés 10 militaires de tous grades, soit 14,71% de ceux dont on connaît la profession du père. 27 des éditeurs descendent d'un père professionnel du livre (papetier, cartier, libraire, imprimeur, lithographe, relieur...), soit 39,71%. L'édition militaire est donc davantage le fait d'enfants de gens du livre plutôt que de fils de militaires.

### Part féminine de la profession

Sur un corpus de 112 éditeurs, imprimeurs et libraires militaires, seuls 9 noms de femmes apparaissent (soit 8,04% du corpus), dont parfois plusieurs dans une dynastie (2 pour les Levrault). 4 femmes officient à Paris contre 5 dans les départements (en comptant séparément Caroline Levrault et sa fille Éléonore)<sup>15</sup>. Aucune femme ne s'affirme comme professionnelle indépendante, fondatrice d'une maison d'édition. Toutes sont liées à l'entreprise de leur mari, de leur frère, de leur père, qu'elles aident dans la gestion des affaires ou qu'elles remplacent à leur décès. D'après l'étude menée par Viera Rebolledo-Dhuin, 25% des brevets sont attribués aux femmes (12% au début du régime du brevet, plus de 50% dans les années 1870)<sup>16</sup> : nous sommes là dans un schéma plus modeste, l'édition militaire s'écartant de la règle de l'édition générale. Le domaine, fort masculin, n'y est sans doute pas pour rien.

---

biographes. Or les registres de la ville de Serres ne mentionnent pas de Joseph parmi les enfants de Benoît Corréard.  
<sup>15</sup>Les maisons ayant créé une succursale parisienne sont comprises dans le corpus provincial, du fait que la maison-mère est sise ailleurs qu'à Paris (et villes limitrophes, telles Vincennes, comprises dans la région parisienne).

<sup>16</sup>Viera REBOLLEDO-DHUIN, *La librairie et le crédit...*, *op.cit.*, p. 173.

## Annexe 7 : Principaux annuaires autorisés par l'État entre 1815 et 1870<sup>17</sup>

Titre	Date de début	Date de fin	Ville	Libraire-éditeur ou imprimeur	Autres (changements de titres ; auteur...)
<i>Annuaire de l'État militaire de la France</i>	1819	Après 1870	Strasbourg et Paris	Berger-Levrault	<i>Annuaire militaire de la République française</i> (1848-1852) ; <i>Annuaire militaire de l'Empire français</i> (1853-1870)
<i>Tableau de la maison militaire du roi</i>	1819	1820	Paris, puis Versailles	Leblanc puis Jacob	par P.A. Louette, officier en retraite
<i>Annuaire de la garde nationale parisienne,</i>	1830	?	Paris	Anselin	par Louis Menu adjudant, avec agrément de Sa Majesté et sur documents de l'État-major
<i>État de la Gendarmerie royale de France</i>	1830	1878	[Paris]	Lefebvre	<i>État de la Gendarmerie de France</i> , Lefebvre (1833) ; <i>État général de la Gendarmerie de France</i> , Troussel (1838) ; <i>Annuaire de la Gendarmerie de France</i> , Léautey (1851) ; <i>idem et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris</i> (1853) ; <i>Annuaire de la Gendarmerie impériale et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris</i> , Léautey (1854-1870)
<i>Almanach du marin, sous le patronage du ministre de la Marine</i>	1839	Après 1870		Pilout puis Pagnerre	<i>Almanach du marin et de la France maritime</i> (1849)
<i>Almanach de la Garde nationale pour 1843</i>	1843	1843 ?	Paris	Charles Warée	avec l'autorisation du lieutenant général Jacqueminot
<i>Annuaire de la marine et des colonies</i>	1852	Après 1870	Paris	Imprimerie nationale, puis Paul Dupont et Dumaine, puis Berger-Levrault	Suite de l' <i>État général de la marine</i> ; <i>Annuaire de la marine</i> (1858) ; <i>Annuaire de la marine et des colonies</i> (1870)
<i>Annuaire du corps des officiers d'administration du service des hôpitaux de l'armée de terre</i>	1855	1857	Paris	Victor Rozier	<i>Annuaire du corps de l'intendance, des personnels de santé et des officiers d'administration des hôpitaux</i> (1856)

<sup>17</sup> Cette recension non exhaustive a été dressée à partir de : John GRAND-CARTERET, *Les almanachs français, bibliographie-iconographie des almanachs, années, annuaires, calendriers, chansonniers, éternelles, états, heures, listes, livres d'adresses, tableaux, tablettes et autres publications annuelles, éditées à Paris, 1600-1895*, Paris, J. Alisie et cie, 1896 ; Eugène HATIN, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ou catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur publiés ou ayant circulé en France depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours, avec extraits, notes historiques, critiques et morales, indication des prix que les principaux journaux ont atteint dans les ventes publiques, etc.*, Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1866 ; Gaston SAFFROY, *Bibliographie des almanachs et annuaires administratifs, ecclésiastiques et militaires français de l'Ancien Régime et des almanachs et annuaires généalogiques et nobiliaires du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Mâcon, Protat frères, 1959. Nous avons également utilisé le fonds de la presse (AN, série F/18) ainsi que la base périodique de la BnF.

## Annexe 8 : Projet pour un annuaire

Les archives de la maison Berger-Levrault<sup>18</sup> recèlent une proposition que l'éditeur adresse à l'administration à l'effet de publier un annuaire dédié à la Garde nationale mobile en 1869. Cette dernière est créée en février 1868 par le maréchal Niel et constitue un corps auxiliaire capable de renforcer les effectifs, dans un contexte de montée en puissance de la Prusse.

### **Lettre du ministre de la Guerre à la veuve Berger-Levrault, 30 avril 1869**

« Madame,

Vous avez sollicité le privilège d'éditer un annuaire spécial pour la garde nationale mobile. Je suis disposé à accueillir cette demande, mais il importe préalablement que je sois fixé sur les diverses conditions dans lesquelles cette publication aurait lieu. Je vous invite donc à me donner le plus tôt possible des indications détaillées sur les points suivants : texte de l'annuaire et divisions qui seraient adoptées, caractères et format, prix de vente au public. Dans tous les cas, l'administration se réserve de déterminer la durée de la concession et le nombre d'exemplaires que l'éditeur doit fournir gratuitement. »

### **Lettre de la veuve Berger-Levrault au ministre de la Guerre, 30 octobre 1869**

« Monsieur le ministre,

Aussitôt réception de la dépêche que Votre Excellence nous a fait l'honneur de nous adresser le 30 avril et le 14 octobre, nous nous sommes empressés de faire établir de nouveaux spécimens pour accompagner les indications que vous voulez bien nous demander au sujet de l'impression de l'*Annuaire de la Garde nationale mobile*. Vous nous demandez de vous soumettre nos propositions sur les points suivants.

#### Texte de l'annuaire et divisions qui seraient adoptées

Nous pensons que l'annuaire pourrait utilement comprendre les chapitres suivants :

- Le calendrier
- Les lois et décrets constitutifs de la Garde nationale mobile
- La famille impériale et les maisons militaires de SM l'Empereur et des princes
- Le ministère de la Guerre
- Les états-majors généraux des divisions et subdivisions (chapitre V de l'annuaire militaire en un chapitre analogue)
- L'annuaire proprement dit donnant par départements les noms, prénoms etc. des officiers des bataillons et des batteries d'artillerie. On pourrait y ajouter les officiers des compagnies de francs-tireurs qui sont, à ce que nous croyons, assimilés aux officiers de la garde mobile
- Le répertoire alphabétique des noms

Il ne sera sans doute pas utile d'insérer dans l'annuaire le tableau des circonscriptions qui a été publié

---

<sup>18</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/613.

dans le *Journal de la Garde nationale* et qui a dû paraître en outre comme brochure à part. Toutefois si Votre Excellence le trouvait désirable, on pourrait le joindre à la première année de l'annuaire, sauf à le réimprimer, si, par la suite, ce tableau venait à recevoir des modifications sérieuses. En en faisant la reproduction tous les ans, on augmenterait probablement sans nécessité l'étendue du volume et par conséquent le prix de l'annuaire.

A. Caractères et format : Nous proposons d'adopter les mêmes caractères et le même format que pour l'*Annuaire militaire*, sauf, à modifier le chapitre VI de l'annuaire proprement dit, les dispositions typographiques en raison de la différence des deux annuaires. C'est ainsi que les bataillons de la garde mobile seraient classés dans l'ordre des divisions militaires. En tête de chaque division on rappellerait le général qui la commande. En tête de chaque subdivision du département, le général qui le commande et le capitaine major. Enfin pour chaque bataillon, batterie, compagnies et batteries, son centre de réunion ou siège administratif. [...]

B. Durée de la concession : Votre administration se réserve le droit de déterminer la durée de la concession. En considération de l'achat que nous devons faire de toute la masse de caractères nécessaires pour établir l'annuaire, caractères qui s'y trouveront immobilisés et qui représentent une avance de fonds importante, nous pensons que la durée de la première concession pourrait être fixée à 20 ans, par analogie à ce qui a eu lieu pour la première concession de l'*Annuaire militaire*.

C. Exemplaires gratuits : Nous nous engageons à fournir gratuitement le nombre d'exemplaires déterminés par Votre Excellence, qui sera nécessaire pour les besoins de votre ministère des Armées.

D. Prix de vente au public : Le prix de vente au public devant dépendre de l'étendue qu'aura le volume, nous ne pourrions soumettre à cet égard de proposition définitive à Votre Excellence que lorsque nous saurons si nous avons bien saisi vos intentions quant aux points traités sous A et B, ou bien s'il y aura lieu de prévoir des modifications de caractères, de format ou des additions ou retranchements dans les matières qui devront entrer dans l'annuaire. Nous pensons toutefois que le prix pourrait être fixé à 3 francs.

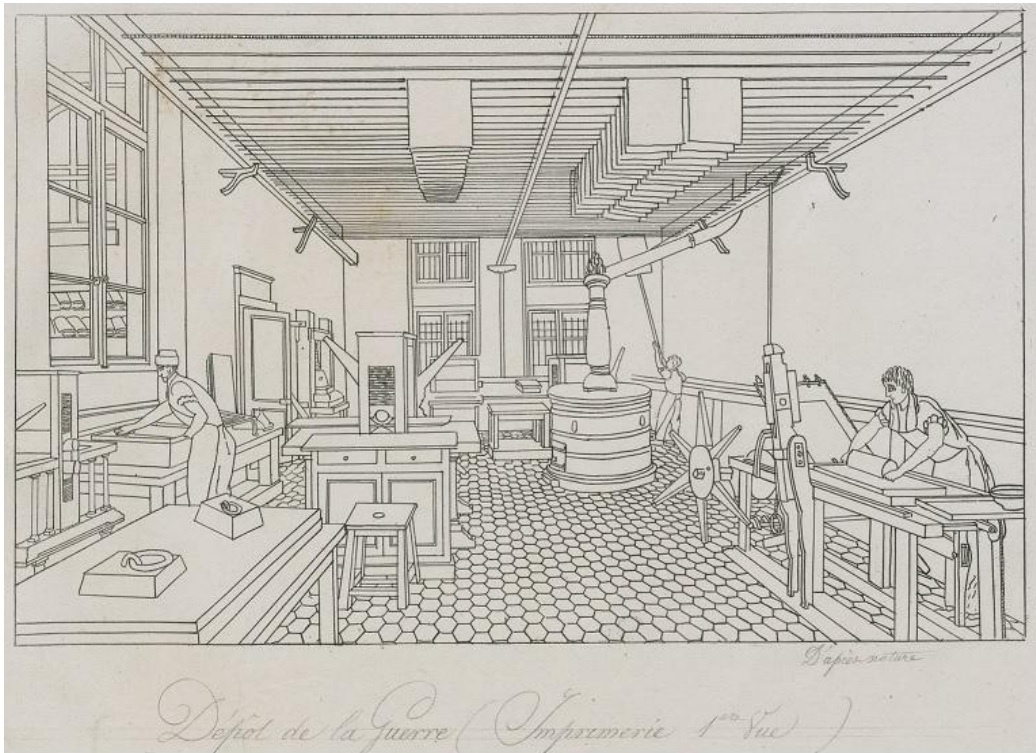
## Annexe 9 : Vues du Dépôt de la Guerre<sup>19</sup>

Bouchenelle propose un parcours en images depuis les ateliers d'imprimerie, jusqu'à l'extérieur du Dépôt de la Guerre (vue sur les Invalides, vue du ministère...). Nous avons extrait les planches nous paraissant témoigner de l'implantation et de l'équipement des ateliers. L'entrée, au rez-de-chaussée (pl. 18) ouvre sur un espace lumineux encombré d'au moins trois presses (pl. 14 et 15, où l'on voit une presse en premier plan, cachée sur la planche 14). Par ailleurs, on trouve deux illustrations de l'atelier d'encollage des cartes, installé dans les étages.

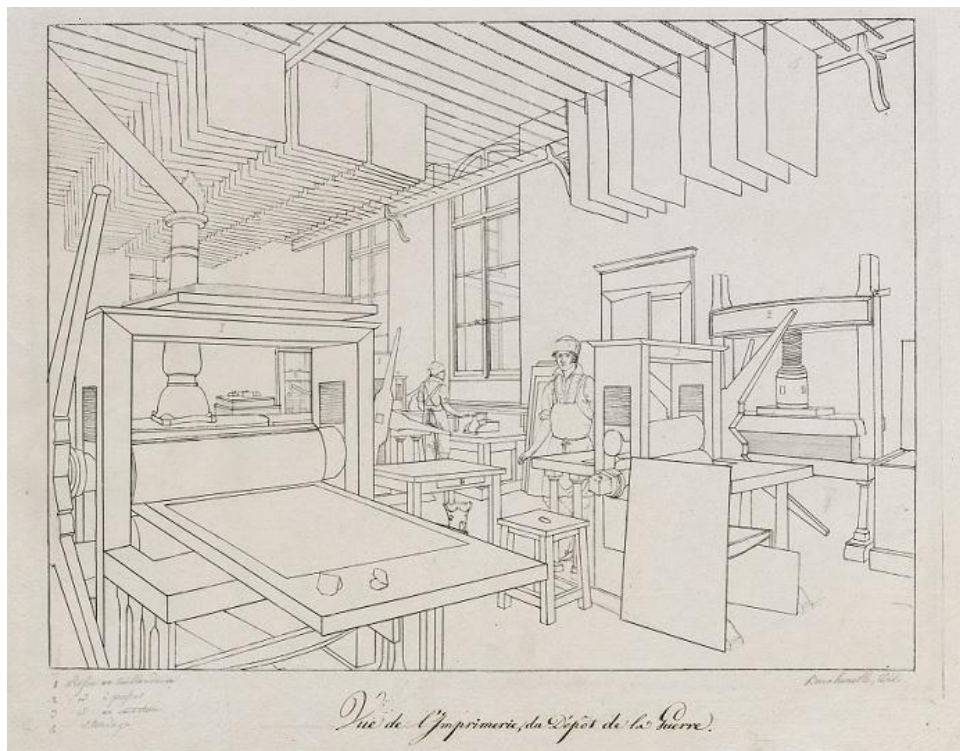


*Entrée de l'imprimerie du Dépôt de la Guerre  
(pl. 18, © SHD)*

<sup>19</sup> Planches extraites du *Recueil de perspective linéaire dessiné à l'aide du cordonographe de l'invention de M. Boucher, capitaine au corps royal des ingénieurs-géographes* de Bouchenelle, 1824 (SHD, bibliothèque, R/AT/4).



*Imprimerie du Dépôt de la Guerre (pl. 14, © SHD)*



*Imprimerie du Dépôt de la Guerre (pl. 15, © SHD)*

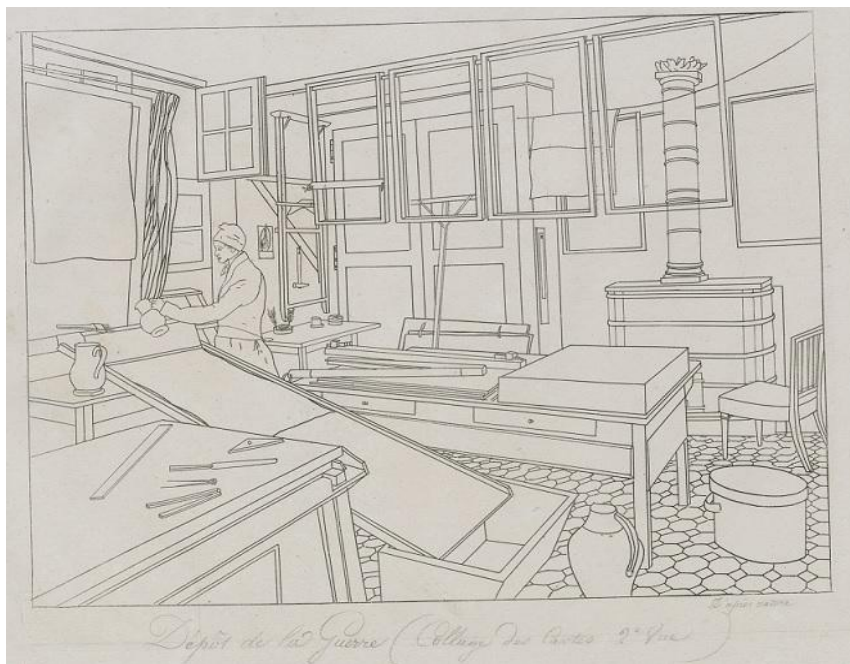


*Imprimerie du Dépôt de la Guerre (détail)*  
(pl. 16, © SHD)

Comme on le voit, ces ateliers diffèrent assez peu du modèle traditionnel. Les presses sont manuelles, le matériel reste classique. Seules les conditions de travail paraissent plus avancées, en témoigne la présence de ces grandes fenêtres et d'un poêle, propres à améliorer le confort au travail.



*Atelier d'encollage des cartes (pl.12, © SHD)*



*Atelier d'encollage des cartes (pl. 13, © SHD)*

## Annexe 10 : Rougier candidate pour l'imprimerie du Dépôt de la Guerre

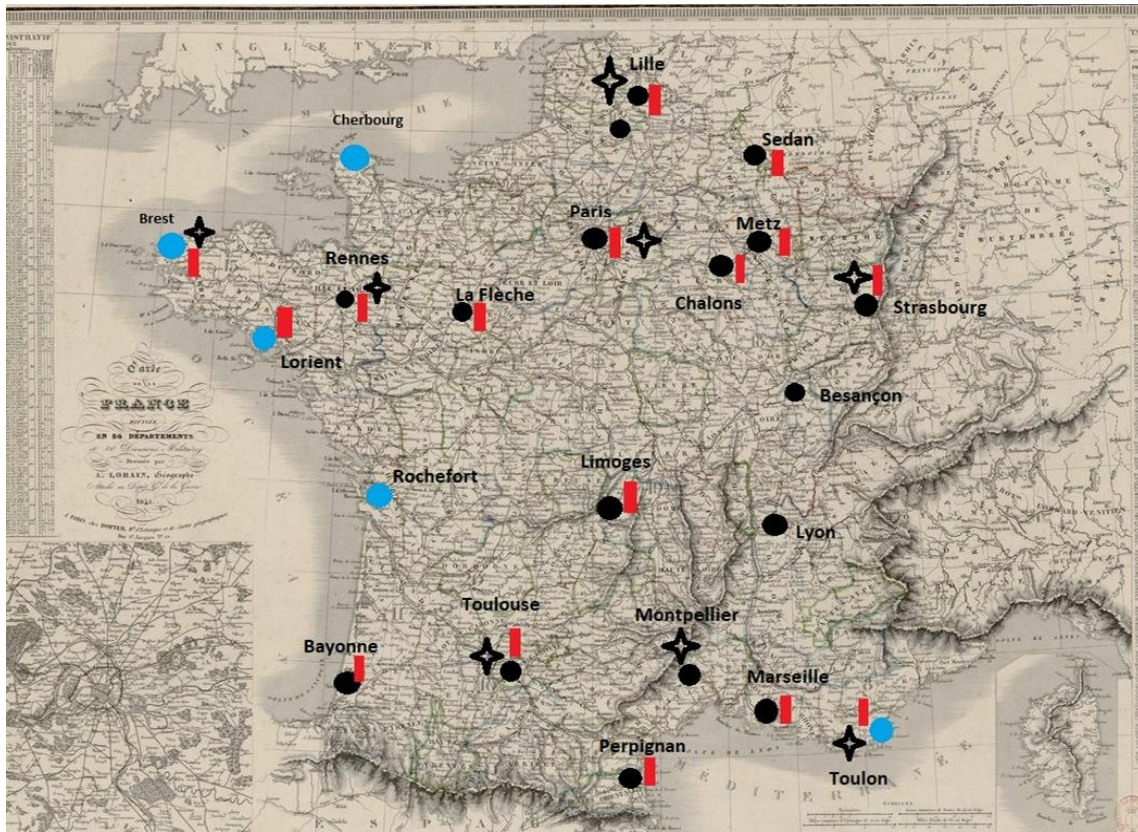
### Lettre de Rougier au Lieutenant-général directeur du Dépôt de la Guerre, 29 août 1831<sup>20</sup>

« Les diverses demandes que j'ai eu l'honneur de vous adresser avaient pour but de solliciter de votre bienveillance le titre d'imprimeur du Dépôt de la Guerre, titre qu'avait alors M. Sampiere (sic) fils ; mais que chacun pressentait devoir bientôt lui échapper à cause de la mauvaise position dans laquelle il s'était placé. C'est donc ce titre que j'ai eu l'honneur de solliciter de votre bienveillance, mon Général, avec des conditions beaucoup moins onéreuses pour le Dépôt, puisque j'avais accepté les propositions qui m'avait été offerte de 6 francs par jour sur lesquels je devais en donner 5 à Bouchenel (sic), au lieu de 9 francs qu'avait M Sampiere (sic), je n'aurais donc eu que la modique somme de 30 francs par mois, plus l'expectative de travaux extraordinaires pour donner des soins à l'imprimerie. J'avais sur le champ des ouvriers à fournir dans le cas d'un travail extraordinaire et pressé, tel que j'ai vu souvent la chose arriver car je ne suis point étranger aux travaux de l'Imprimerie du Dépôt, y ayant autrefois travaillé pendant longtemps avant d'être militaire. Toujours confiant dans les bons témoignages en ma faveur de messieurs les chefs et les principaux employés de votre administration, j'ose espérer, mon Général, que vous daignerez prendre en considération la demande de celui qui quoi que jeune encore est un vieux soldat de Leipsie (sic), où il se glorifie d'avoir servi sous vos ordres, ainsi qu'à Waterloo où il a été mutilé. Il s'estimerait heureux de se trouver encore sous vos ordres, ce serait une récompense aussi flatteuse qu'elle serait honorable pour lui. Le besoin de soutenir une nombreuse famille lui fait aussi désirer d'obtenir le titre de cet emploi, qui le classerait d'une manière honorable parmi ceux de la profession, mais soyez bien persuadé, mon Général, que cela ne nuirait en rien aux intérêts du sieur Bouchenel (sic) à qui je n'ai nullement l'intention de nuire, et qui pour cela ne cesserait pas d'y être employé comme ouvrier. [...] »

---

<sup>20</sup> SHD, GR/3/M/263, lettre de Rougier eu directeur du Dépôt de la Guerre, 29 août 1831.

## Annexe 11 : Schématisation du maillage territorial de l'édition militaire, d'après notre base de données



Fonds de carte : Carte de la France divisée en 86 départements et 20 divisions militaires, A. Lorain, Paris, 18 ? (en ligne) <[gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53083412j?rk=364808;4](http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53083412j?rk=364808;4)>

●	Ville de présence militaire (État-major, garnison...)
●	Port militaire
★	École(s) militaire(s)
█	Présence d'au moins un éditeur militaire ou détenteur d'un marché avec les institutions militaires locales

## Annexe 12 : Journaux des éditeurs militaires parisiens

Maison d'édition		Titres principaux
Paris	Anselin	Journal militaire (vers 1815-vers 1842) Spectateur militaire
	Blot Louis	Almanach militaire Liste des officiers Revue militaire (1866 ?) L'armée, journal militaire (1866 ?) L'instrumental, journal de musique militaire (1864-1867) ? Journal à 5 centimes, journal de la guerre (1859-1861) ?
	Blot Pierre-Aimable	L'ami du soldat (1856-1857 ?) Revue militaire (1866- ?) ? L'armée, journal militaire (1866 ?) L'instrumental, journal de musique militaire (1864-1867) ? Journal à 5 centimes, journal de la guerre (1859-1861) ?
	Dumaine	Recueil de mémoires et dossier sur l'hygiène et la médecine vétérinaire militaires (1847-1853 ?) Journal militaire (vers 1842-1881 (1860) Revue bibliographique militaire (1852- ?) Journal des sciences militaires (1854-1881 ?) Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires (1847-1858)
	Corréard	Journal des sciences militaires (1825-1854 ?) Journal des armées spéciales (1834-1870) Journal de l'infanterie et de la cavalerie (1834-1835) Annuaire des armées de terre et de mer (1836- ?)
	Gaultier-Laguionie	Journal de la marine (1833), Bulletin du corps des officiers de santé de l'armée de terre (1839-1846)
	Léautey	Journal de la Gendarmerie (1839-1914) Mémorial de la Gendarmerie (1836-1887) Almanach du gendarme (1845-1901)
	Magimel	Journal militaire (1802-1821)
	Pochard	Journal militaire (1821-1835 ?) Spectateur militaire (vers 1826-vers 1836 ?)
	Rozier	Revue scientifique et administrative des médecins de l'armée de terre et de mer (1850-1890) Bulletin de la médecine, de la pharmacie et de la chirurgie militaires (1852-1882) Annuaire du corps de santé de l'armée de terre (1853-1916 ?) Bulletin de l'intendance et des services administratifs de l'armée de terre (1856-1903) Annuaire de l'intendance et des services administratifs de l'armée de terre (1854- ?) Écho du Val de Grâce (1848-1850) Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires (1859-1883) Bulletin du corps d'état-major de l'armée française (1874-1878) Annuaire du corps d'état-major de l'armée française (1875-1878 et 1881) Annuaire du train des équipages militaires (1872-1886)
	Tanera	Journal militaire (?)
Province	Bellue	Revue maritime (1830-1832)
	(Berger-) Levrault	Annuaire militaire (1819-après 1870) Revue de l'Artillerie (1872 ? -1939)
	Verronnais	Almanach des militaires français ou passe-temps des garnisons (1850-1855)

## Annexe 13 : Marché Lemerancier, 27 juin 1861<sup>21</sup>

« Entre le Directeur du Dépôt de la Guerre [Blondel] et Mr Lemerancier, imprimeur lithographe, rue de Seine 37, il a été convenu ce qui suit : à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1861, Mr Lemerancier sera chargé de l'impression des gravures sur pierre, autographie et lithographie du Dépôt de la Guerre. Ces divers travaux, dont Mr Lemerancier garantit la parfaite exécution, seront accomplis dans ses ateliers, aux conditions suivantes :

### Prix du tirage pour cent exemplaires

Format	Exemplaires	Avec le papier	Sans le papier
Grand-monde 81 sur 108	À 300 exemplaires et au-dessus	80	40
	100 et plus	85	45
	50 et plus	90	50
	25 et plus	100	60
Grand-aigle 70 sur 97	300 et plus	55	29
	100 et plus	65	39
	50 et plus	70	44
	25 et plus	75	49
Grand-colombier 65 sur 81		45	27
		50	32
		55	37
		60	42
Jésus ou demi-grand-aigle 50 sur 70		30	17
		32	19
		35	22
		40	27
Raisin et demi-colombier 49 sur 64		24	14
		27	17
		30	20
		30	20
Carré 45 sur 56		20	12
		23	15
		26	18
		29	21
Coquille 44 sur 57		13.50	10
		15.50	12
		17.50	14
		19.50	16

Essais et épreuves : grand-monde, grand-aigle, grand-colombier : 8 francs ; demi-grand-aigle, raisin, demi-colombier, coquille : 5 francs

Ponçage des pierres : grand-monde, grand-aigle, grand-colombier : 10% de la valeur brute de la

<sup>21</sup>SHD, GR/3/M/263, marché Lemerancier, 27 juin 1861

pierre ; demi-grand-aigle, raisin, demi-colombier, coquille : 5% de la valeur brute de la pierre

Doublage : 3 francs

Magasinage des pierres : 5% de la valeur brute (sic)

Reports : grand-monde 25 francs ; grand-aigle 20 francs ; grand-colombier 15 francs ; demi-grand-aigle : 12 francs ; raisin 10 francs ; demi-colombier 10 francs ; coquille 10 francs

Ce tarif n'est applicable qu'aux tirages en noir, les seuls qui aient été jusqu'à ce jour en usage au Dépôt de la Guerre. Dans le cas où des travaux nécessitant des tirages en couleurs différentes, viendraient à être exécutés, il y aurait lieu d'en régler le prix par des conditions spéciales. Toutes les épreuves mal venues ou défectueuses seront refusées, à moins que ces défauts ne soient le résultat évident de l'usure des pierres. Le papier employé pour le service du Dépôt de la Guerre devra être invariablement de première qualité, et ses prix ne seront jamais inférieurs à ceux qui résultent du tarif précédent. Les tirages demandés par l'administration seront toujours exécutés immédiatement. Les exemplaires seront apportés au magasin des Cartes du Dépôt de la Guerre par les soins et aux frais de Mr Lemercier. Toutes les pierres confiées à Mr Lemercier seront emmagasinées dans un local spécial de son établissement, et des soins attentifs seront donnés à leur conservation. En cas d'accident hors de la presse, Mr Lemercier sera responsable de la valeur au prix du tarif des pierres qui lui auront été remises. Tous les frais de transport de pierres seront compris dans les tarifs des tirages. Les règlements de comptes se feront conformément aux règles administratives du Dépôt de la Guerre. La résiliation du présent contrat sera facultative, à la volonté de l'une ou l'autre partie, avec la condition de prévenir trois mois à l'avance.



## Annexe 14 : Un aperçu statistique de la production militaire en deux exemples

Périodes	Avant 1810	1810-1820	1820-1830	1830-1840	1840-1850	1850-1860	1860-1870	Total
Nombre de titres	15	12	262	111	97	185	442	1124
Proportion	1,33%	1,07%	23,31%	9,88%	8,63%	16,46%	39,32%	100,00%

*Composition de la bibliothèque du Cercle de Briançon en 1879 : reflet des tendances de la production militaire, entre 1815 et 1870. D'après Agnès BOISHULT, Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercles d'officiers, mémoire DCB, Villeurbanne, ENSSIB, 2011)*



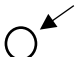
Année	Nombre d'ouvrages	Totalité de la production recensée	Pourcentage sur la totalité de la production recensée
1812	60	4648	1,29
1813	75	4017	1,87
1814	40	2683	1,49
1815	71	3500	2,03
1816	69	3852	1,79
1817	66	4341	1,52
1818	169	4911	3,44
1819	117	4568	2,56
1820	93	4881	1,91
1821	70	5499	1,27
1822	86	5864	1,47
1823	81	5893	1,37
1824	111	6974	1,59
1825	132	7542	1,75

*Production d'ouvrages militaires entre 1812 et 1825, d'après Notions statistiques sur la librairie pour servir à la discussion des lois sur la presse (1827), de Pierre DARU*

## Annexe 15 : Géographie de la librairie militaire parisienne (1815-1870)<sup>22</sup>

Nous avons indiqué sur ce plan exclusivement les éditeurs ayant mis en avant leur qualification militaire dans leur titulature, afin de recentrer notre propos et de retracer le plus fidèlement possible l'implantation de maisons d'édition dont le livre militaire était au centre de l'activité. Les éditeurs de musique qui produisent entre autres de la musique militaire, les lithographes prestataires pour l'armée (notamment Dépôt de la Guerre) sans spécialité militaire autre que celle déterminée par la détention d'un marché, et les professionnels du livre militaire dont les dates sont incertaines, n'apparaissent pas sur ces plans.

Nous présentons trois plans selon le découpage des périodes qui nous paraît représentatif de l'évolution de la répartition géographique des librairies militaires parisiennes : 1815-vers 1830, 1830-vers 1850, vers 1850-1870.

Figuré	Signification
	Emplacement d'une librairie militaire
	Emplacement de plusieurs librairies militaires dans la même rue
	Déplacement de l'enseigne

Sous la Restauration, seule une librairie se situe hors du périmètre du Quartier Latin-Quartier de la Monnaie, celle de Saunier (rue Saint-Honoré). Jean Gabriel Corréard (ici installé rue de Tournon) a quitté la rue Richelieu après deux ans d'établissement, après avoir quitté le Palais-Royal au début des années 1820.

À partir de la Monarchie de Juillet, on constate une concentration de plus en plus dense autour de la rue Dauphine. La librairie pour la Gendarmerie Troussel puis Léautey, sise rue Saint-Guillaume, est légèrement à l'extérieur de ce « quartier de la librairie » et se trouve près du ministère de la Guerre. Un pôle semble aussi s'être développé du côté de l'Hôtel de Ville et de la rue de Rivoli ; il n'est pas noté ici en raison de l'incertitude concernant les dates d'établissement (fin des années 1850 ?).

Dans la deuxième moitié du siècle, on observe un mouvement de déconcentration des établissements, dû notamment aux évolutions de l'urbanisme consécutives aux travaux du

---

<sup>22</sup> Fond de carte : BnF, IFN-8492566, *Plan de Paris en 1825 avec le tracé des anciennes enceintes de cette ville dressé par Achin...*, Hacq, Paris, Peylieux, 1825, 640x475 cm [en ligne] <[www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8492566n/](http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8492566n/)>

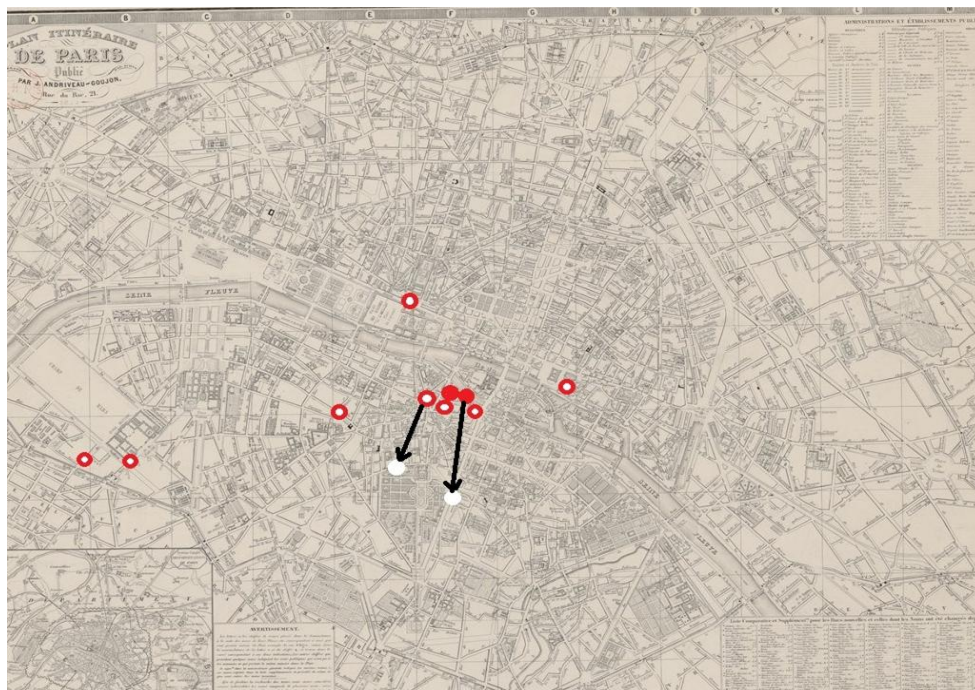
baron Haussmann. Ainsi, Victor Rozier quitte la rue Childebert pour la rue Vaugirard à la fin des années 1850, par exemple. Charles Tanera préfère quant à lui s'implanter rue d'Enfer, après une courte installation sur le quai des Grands Augustins.



*Répartition des librairies militaires parisiennes (1815-v. 1830)*



*Implantation des libraires militaires parisiens (v. 1830-v.1850)*



*Déconcentration des librairies militaires (vers 1850-1870)*

## Annexe 16 : Comparaison des catalogues des cartes de la librairie Dumaine<sup>23</sup>

Comparons trois catalogues de la librairie Dumaine, parus entre 1859 et 1865 et consacrés aux productions du Dépôt de la Guerre. On constate une permanence (nombre de pages, rubriques, avancement de la Carte de France...), mais aussi une évolution rapide, en ce qui concerne le nombre de références de cartes vendues, entre 1863 et 1865.

Cote	8°Q/10/B/13613	8°Q/10/B/13619	8°Q/10/B/13620
Date	1859 (mars)	1863	1865
Titre	<i>Catalogue des cartes, plans et autres ouvrages composant le fonds du Dépôt général de la Guerre dont la vente est autorisée et établie seulement chez J. Dumaine</i>		
Pages	25	25	26
Imprimeurs	Cosse et Dumaine, rue Christine n°2		
Dépliants ou annexes	Néant	Néant	Tableau d'assemblage de la carte de France du DG au 1/80 000
Structure	Tableau des <b>258</b> feuilles composant la Nouvelle carte de France	Catalogue des cartes (villes, régions, France, Europe, Afrique, Asie, Amérique)	Catalogue des cartes (villes, régions, France, Europe, Afrique, Asie, Amérique)
	Catalogue des cartes (villes, régions, France, Europe, Afrique, Asie, Amérique)	Livres (dont <i>Mémorial</i> )	Livres (dont <i>Mémorial</i> )
	Tableau indiquant l'année de la publication de chaque livraison et numéro de feuille	Tableau des <b>265</b> feuilles composant la Nouvelle carte de France	Tableau des <b>265</b> feuilles composant la Nouvelle carte de France
Publications autres	Tableau des <b>86</b> départements avec indication des feuilles qui composent chaque département	Tableau des <b>86</b> départements avec indication des feuilles qui composent chaque département	Tableau des <b>89</b> départements avec indication des feuilles qui composent chaque département
	Catalogue des cartes (villes, régions, France, Europe, Afrique, Asie, Amérique) Suite	Tableau indiquant l'année de la publication de chaque livraison et numéro de feuille	Tableau indiquant l'année de la publication de chaque livraison et numéro de feuille
	Livres (dont <i>Mémorial</i> )		Tableau d'assemblage de la carte de France au 1/80 000
Références (cartes <sup>24</sup> )	183	197	242
Références (livres)	7	11	11
<i>Mémorial du DG</i>	4 tomes + atlas	9 tomes + atlas	9 tomes + atlas

<sup>23</sup> BnF, fonds des catalogues de libraires, Q/10/B/13613, 13619 et 13620.

<sup>24</sup> Ne tient pas compte de la vente en feuilles séparées ou en atlas. Un titre pouvant regrouper plusieurs formats à la vente, nous ne tenons compte ici que du titre de la carte vendue, non pas de ses déclinaisons.

## Annexe 17 : Un exemple de cession de manuscrit

### Lettre du lieutenant Vial à Oscar Berger-Levrault, Cannes, le 9 décembre 1864.

« Monsieur,

Je pourrais à mon tour, insister sur la rédaction entière (et telle quelle est inscrite sur le projet de contrat que je vous ai envoyé) de l'art. 111, me basant sur nos conventions précédentes, mais j'ai tellement hâte de vous voir achever un travail qui traîne depuis si longtemps, que je veux bien encore adhérer à votre demande sur ce point. Vous me permettez cependant, pour ma satisfaction personnelle, comme aussi pour vous donner la preuve de ce que j'avance, de vous citer le passage de votre lettre du 28 janvier 1863, relatif au titre de l'ouvrage. Il y est dit : « Il est bien entendu que votre nom figurera seul sur le titre du nouvel aide-mémoire, et que celui du g<sup>al</sup> Lelautenet sera mentionné dans la préface ». Vous pouvez donc voir par-là Monsieur que je n'ai rien exigé qui ne fut convenu d'avance avec vous. Vous pouvez vous en assurer si vous avez le brouillon de cette lettre. Et je vous ferai remarquer au contraire, qu'il n'a jamais été dit, que mon nom ne figurerait pas sur la première édition, puisqu'il y serait seul [...] Quant aux paiements des droits d'auteur, je n'en avais fixé à l'époque au moment de la publication que parce que je prévoyais que l'achèvement de ce travail se ferait bien longtemps attendre ; mais puisque vous voulez bien me donner un acompte par avance, j'accepte votre offre, et je consens aussi à rectifier l'art. IV. J'ajouterai de plus, que devant rejoindre mon corps à la fin de janvier, ce qui nécessite toujours des frais de route et de bagages quand comme moi on est en famille, vous m'obligerez beaucoup en me faisant parvenir pour cette époque avec les 100 francs pour le manuscrit, une somme que je laisse à votre appréciation, pour droit d'auteur et comme avance. Je compte sur votre promesse de me faire parvenir au plus tôt vos épreuves afin que je puisse m'en occuper pendant le restant de mon congé et je vous engage surtout, avant que votre annuaire ne vienne absorber vos moments, à préparer l'édition de votre aide-mémoire, de manière à ce que sa publication coïncide avec la rentrée des semestres et la reprise de l'instruction dans les régiments ; seul moment où son succès puisse être certain. Veuillez, après avoir établi définitivement les deux expéditions du contrat, me les faire parvenir, pour que j'y appose ma signature. Signé Vial, Lieut. au 73<sup>e</sup>

PS : je dois vous faire connaître que pour corriger les épreuves de texte, (c'est-à-dire la composition), le manuscrit m'est indispensable, n'ayant par-devant moi aucun brouillon. Il faudrait donc que ces épreuves puissent me parvenir après chaque partie achevée, afin de ne pas interrompre votre travail.

Projet de contrat :

Entre M. Michel Hippolyte Vial, lieutenant au 73<sup>e</sup>, d'une part, et Mme veuve Berger-Levrault et fils, imprimeur libraire à Strasbourg d'autre part, il a été convenu ce que suit :

**Art 1** : MM. veuve Berger-Levrault et fils publieront à leur frais, risques et périls l'ouvrage de M. Vial portant pour titre : *Aide-mémoire Lelauterel ou tableaux synoptiques en miniature des manœuvres*

*d'infanterie, refondu d'après l'instruction du 17 avril 1862, par un officier d'infanterie.* MM veuve Berger-Levrault et fils ont obtenu en leur faveur de M. le général Lelauterel la renonciation définitive à la refonte d'après les nouvelles instructions de son aide-mémoire d'infanterie édité par eux.

**Art II :** ledit ouvrage sera publié en un volume in-32, avec planches explicatives intercalées dans le texte ; il sera également vendu en partie détachée savoir : 1. L'école de peloton, 2. L'école de bataillon, 3. Les évolutions de ligne.

**Art III :** M. Vial cède le manuscrit dudit ouvrage en toute propriété à MM veuve Berger-Levrault et fils qui lui remettront pour prix de cette cession, au moment de la mise en vente la somme de cent francs, une fois payée, c'est-à-dire que M. Vial ne pourra faire éditer son ouvrage ni à son compte, ni par tout autre éditeur que MM veuve Berger-Levrault et fils, mais il se réserve le droit de donner son nom audit ouvrage à partir de la seconde édition et lorsqu'il le jugera convenable. Le titre sera alors modifié ainsi : *Nouvel aide-mémoire Lelauterel à l'usage des officiers d'infanterie de tous grades, d'après l'instruction du 17 avril 1862, par H. Vial, lieutenant au 73<sup>e</sup>.*

**Art IV :** MM veuve Berger-Levrault et fils paieront en outre à M. Vial un droit d'auteur de dix pour cent sur le prix de vente qui sera ultérieurement fixé pour tous les exemplaires vendus soit de l'ouvrage complet soit des parties séparées. À cet effet, il sera établi par eux le 30 juin époque de leur inventaire annuel, un décompte des exemplaires vendus dans l'année. M. Vial s'en rapporte pour cela à la bonne foi des éditeurs.

**Art V :** M Vial collationnera avec soin les épreuves d'après l'instruction sur les manœuvres d'infanterie du 17 avril 1862, afin que son travail soit irréprochable sous ce rapport. Le soin de la correction typographique impliquera spécialement aux éditeurs.

**Art VI :** M Vial s'engage en outre à faire sans autre rétribution au nouvel aide-mémoire, les rectifications ou modifications ordonnées par le ministre, tout autant cependant qu'elles n'exigeront pas la correction complète d'une des parties ou de l'ouvrage entier.

**Art VII :** les droits d'auteur ci-dessus établis demeureront acquis à M Vial ou à ses héritiers tant que les manœuvres contenus dans l'aide-mémoire continueront à être adaptées dans l'arme de l'infanterie et que d'autres règlements ne les auront pas complètement abrogés.

**Art VIII :** toute contestation sur l'exécution de la présente convention sera jugée sans appel par des arbitres nommés par les parties contractantes<sup>25</sup> »

---

<sup>25</sup> AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/612.

## Annexe 18 : Cession entre libraires-éditeurs, l'exemple de Magimel et de La Roche-Aymon

Lettre de [?] à M. Magimel à Paris, Weimar-en-Saxe, 16 janvier 1806

« Monsieur,

Vous trouverez dans la lettre ci-jointe de M. le comte de la Roche-Aymon qu'il souhaite que son nouvel ouvrage militaire *Introduction à l'étude de l'art de la guerre* puisse entrer à l'aide de vos soins en France et y trouver un bon accueil. C'est pourquoi il nous engage de vous offrir l'acquisition de l'édition originale de cet excellent ouvrage dont nous venons de terminer l'impression. Comme ce n'est que la traduction allemande, que nous en avons donné en même temps, qui nous puisse servir en Allemagne, et comme vous pourrez peut-être faire une bonne spéculation par l'achat de l'édition française pour votre magasin, nous vous offrons très volontiers cette emplette, Monsieur, selon le désir de M. le comte de la Roche-Aymon, et comme vous trouverez-même à un prix extrêmement modique. Voici un petit aperçu et en même temps nos conditions de ce négoce.

Nous n'en avons imprimé que 1 000 exemplaires et n'en avons vendus que 200 à peu près, depuis quelques mois ; ainsi il nous en reste 800 exemplaires que nous pourrions vous offrir. Le prix ordinaire de l'ouvrage entier, comme vous le trouverez dans l'annonce ci-jointe, est de 62 francs, que nous avons rabaisé pour les souscripteurs qui en prendront 10 exemplaires au moins ensemble, 40 francs. S'il vous plaira d'entrer avec nous dans ce négoce et en faire l'achat de tous ces 800 exemplaires qui nous restent ensemble, nous sommes prêts d'en rabaisser le prix jusqu'à 20 francs, argent comptant, par exemplaire. Mais si vous voudriez mieux de n'en prendre que 50 exemplaires de temps en temps, le prix serait de 26 francs vendus franc de port à Francfort-sur-le-Mein. Voilà Monsieur nos conditions bien équitables. Ayez la bonté de nous en dire bientôt votre avis et si nos offres pourront vous convenir ou non.

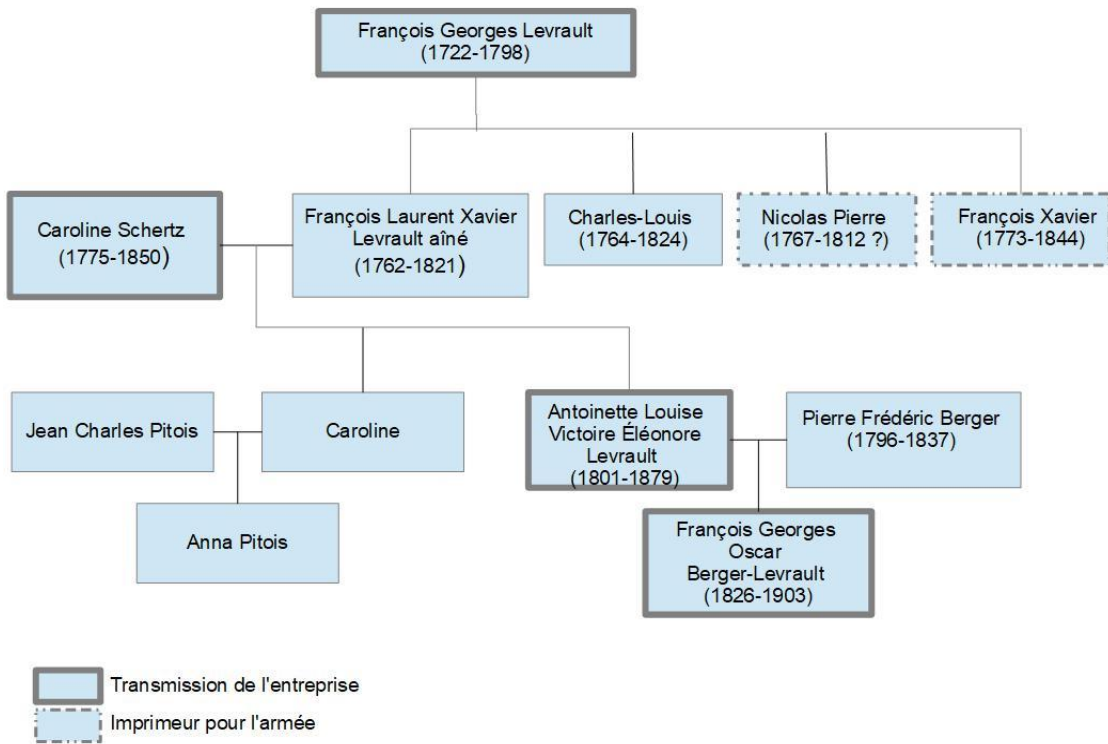
Le bureau d'industrie, Berbuch

PS : si vous voulez faire la connaissance de l'ouvrage même, vous en trouverez peut-être un exemplaire chez Levrault et Schoell ou chez Treuttel et Wurtz<sup>26</sup> »

---

<sup>26</sup> ANMT, fonds Magimel, 24/AQ/1. Antoine Charles Étienne Paul marquis de La Roche Aymon (1772-1849), officier et écrivain militaire. Il a publié des ouvrages sur l'art de la guerre et a contribué au *Dictionnaire de la conversation*, voir Georges Grente (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises, le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1971.

# Annexe 19 : Généalogie de la dynastie Berger-Levrault



## Annexe 20 : Berger-Levrault en chiffres (1859-1870)

Année	Capitaux Oscar Berger-Levrault et veuve Berger-Levrault	Intérêts bénéfices	et Matériel d'imprimerie	Amortissement
1859-1860	353800	36600	180000	19800
1860-1861	370000	46500	180000	20400
1861-1862	395500	56300	182000	22500
1862-1863	426400	51800	190000	19700
1863-1864	451700	53600	198000	24000
1864-1865	478600	53200	198000	18600
1865-1866	504300	42100	201000	21200
1866-1867	503200	78200	215000	24600
1867-1868	550600	67300	220000	21000
1868-1869	594400	95000	227000	26900

*Capitaux et intérêts de la maison Berger-Levrault entre 1859 et 1869. D'après AD 67, fonds Berger-Levrault, 40/J/608, État des capitaux et intérêts, 1870*

Étage	Affectation
Cave	Machine à vapeur, transmissions
Sous-sol	Presses, ateliers de séchage et de satinage
Rez-de-chaussée	Bureaux, lithographie et composition, emballage, menuiserie, mécaniciens ; sur la rue principale : caisse et librairie de détail
Premier étage	Fonderie de caractères, stéréotypie, gravures, approvisionnements d'imprimés administratifs
Deuxième étage	Reliure et réglure
Troisième étage	Magasin des ouvrages édités

*Répartition des services dans l'usine Berger-Levrault, 1870. D'après L'imprimerie Berger-Levrault et Cie, Notice historique sur le développement et l'organisation de la maison, Nancy / Paris, Berger-Levrault, 1878*

Matériel	1855	1862	1867
Machine à vapeur	0	5	5
Presses à bras	7	16	21
Presses mécaniques à vapeur	4	9	12
Presses hydrauliques (satinage)	1	2	2
Chariots mobiles (satinage)	0	5	8
Presses mécaniques à rogner (reliure)	0	1	2
Machines à plier	0	2	2

*Recensement du matériel de Berger-Levrault (1855-1867). D'après L'imprimerie Berger-Levrault et Cie. op.cit.*

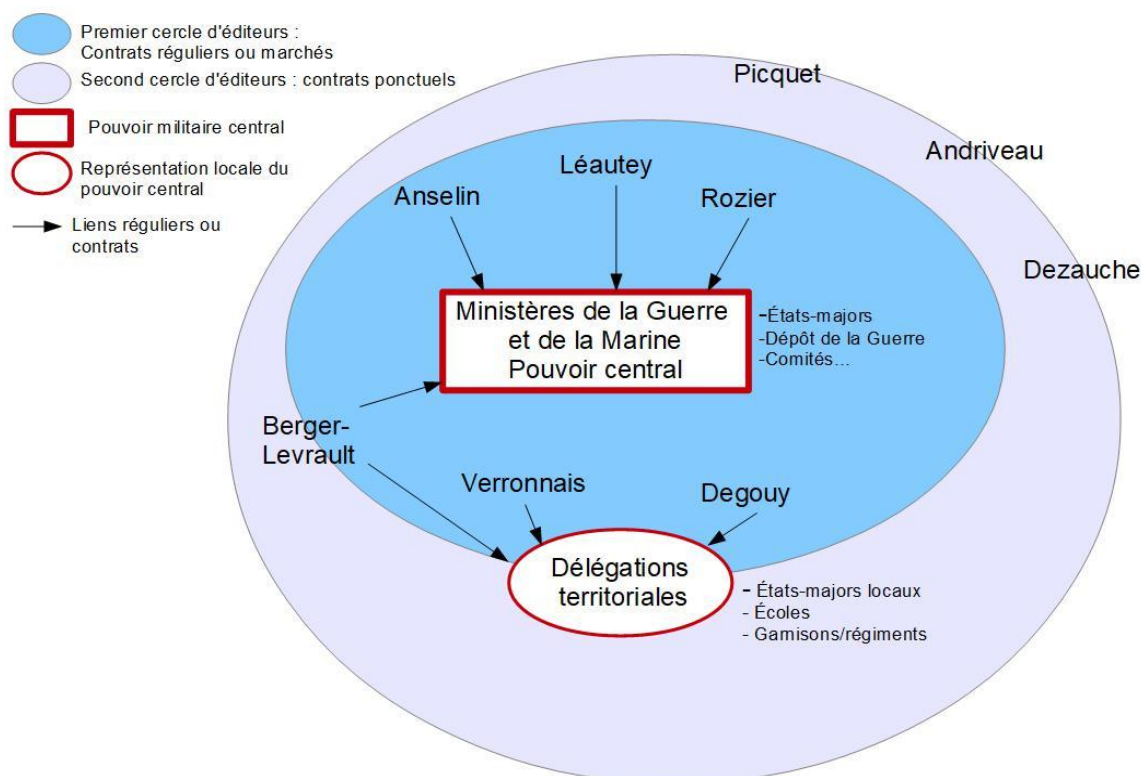
## Annexe 21 : Composition des bibliothèques des arsenaux et colonies, 1868<sup>27</sup>

Catégories	Bibliothèques des ports (nombre de titres)	Bibliothèques des colonies (nombre de titres)
Art et histoire militaire des anciens et des modernes	12	2
Manœuvres, ordonnances et règlements	10	9
Législation et administration militaires	13	4
Art militaire mélanges	12	7
Hippologie, équitation, hygiène	3	1
Histoire et guerres maritimes	5	5
Enseignement, grammaire, sciences, géographie, mathématiques, marine	36	26
Histoire	31	23
Voyages	20	20
Histoire naturelle	5	2
Littérature et morale	27	21
Œuvres diverses (manuels)	14	14

<sup>27</sup> *Bulletin officiel de la Marine*, 1868, p 234-239.

## Annexe 22 : Le réseau de l'édition militaire, subordonné à l'institution et polarisé par Paris

L'édition militaire s'organise autour du pouvoir central (ministères de la Guerre et de la Marine), autour duquel gravitent des institutions subordonnées (Dépôt de la Guerre, Comités, garnisons, écoles militaires...). Autour de ces entités militaires parisiennes et provinciales s'organisent des cercles concentriques regroupant des éditeurs militaires. Le premier cercle comprend des éditeurs qui se revendiquent spécialistes du livre militaire. Ils détiennent pour beaucoup des contrats ou des marchés passés avec les institutions (par exemple, Degouy, éditeur pour l'École de Cavalerie à Saumur ou Berger-Levrault pour les annuaires militaires). Un deuxième cercle comprend des éditeurs de moins en moins spécialisés, qui ne travaillent que ponctuellement pour l'armée, parfois en vertu d'un contrat unique (par exemple, pour la vente des cartes du Dépôt de la Guerre). Les noms d'éditeurs cités ci-dessous le sont à titre d'exemple. Il ne s'agit pas d'un recensement exhaustif.



# Annexe 23 : Projet d'acquisition de la maison Corréard par Berger Levrault, 1855

## Proposition de Corréard (mai 1855)<sup>28</sup>

Propositions à soumettre à MM. Veuve Berger-Levrault et fils, imprimeurs à Strasbourg :

MM. Berger-Levrault recevront immédiatement la librairie Jean Corréard. Ils seront saisis de toutes les valeurs et marchandises de cet établissement montant à environ 1 500 000 francs. Les conditions de ce transport seront celles des deux combinaisons suivantes au choix de MM. Berger-Levrault.

### Première combinaison :

**Art. 1 :** la librairie Jean Corréard serait transportée à MM Berger-Levrault comme annexe de leur maison de Paris, rue des Saints-Pères, 8.

**Art. 2 :** M Corréard dirigerait comme par le passé les opérations de la vente et de la fabrication dans une pièce particulière de la maison Berger-Levrault rue des Saints-Pères, 8 et pouvant contenir environ 25 exemplaires de chaque ouvrage. Un commis chargé par les deux parties serait chargé des détails de la vente et de la tenue des livres.

**Art. 3 :** MM. Berger-Levrault, sur des effets que leur souscrirait M. Corréard et qui pourraient être escomptés par un banquier, fourniraient à ces derniers les sommes qui leur seraient nécessaires pour faire face à des engagements, à mesure qu'ils arriveraient à échéance. Ces engagements consistent actuellement : 1<sup>e</sup> à payer de suite au sous-comptoir de la Librairie pour retirer le *Dictionnaire de l'armée* et l'*Abrégé* la somme de 15 000 francs ; 2<sup>e</sup> à payer le 8 juillet au même sous-comptoir pour retirer les autres ouvrages 20 000 francs ; 3<sup>e</sup> à payer fin mai courant à MM. Gélis et Cie pour retirer l'*Histoire de l'infanterie* et autres ouvrages 4 000 francs (= 39 000 francs).

**Art. 4 :** en conséquence des dispositions de l'art. 3 ci-dessus, M. Corréard met chaque jour dans la caisse de MM. Berger-Levrault les sommes provenant de la vente de ses livres à la charge pour ce dernier de les employer jusqu'à [...] couvrir les échéances susdites. Il serait seulement laissé à M. Corréard une somme de .... par mois [non précisé] pour ses besoins.

**Art. 5 :** l'arrangement proposé dans cette combinaison pourrait être fait pour 2 ou 3 ans.

**Art. 6 :** au bout de ce temps, si MM. Berger-Levrault jugeait convenable de garder l'établissement, le prix en serait fixé par des arbitres.

**Art. 7 :** si au contraire MM. Berger-Levrault ne se décidaient pas à en traiter, M. Corréard resterait dans la pleine faculté d'en disposer comme il l'entendrait pourvu qu'il ne fût plus rien dû à MM. Berger-Levrault dans le cas où ils auraient fait des avances à M. Corréard.

**Art 8 :** s'il y avait un reliquat de compte à la charge de M. Corréard, il le rembourserait comptant ou il serait pris tels arrangements que MM. Berger-Levrault croiraient nécessaires pour garantir la rentrée de leur créance.

**Art. 9 :** dans tous les cas indépendamment des remboursements de leurs avances, s'il y en a, et de l'intérêt de 6% MM. Berger-Levrault recevraient à titre de prime 10% du montant brut des recettes effectuées chaque mois pendant toute la durée de l'arrangement ci-dessus.

**Art. 10 :** dans cette combinaison, il serait entendu que M. Corréard ne pourrait à l'avenir publier aucun livre nouveau avant de s'en être expliqué avec MM. Berger-Levrault. Tous les frais d'impression et

---

<sup>28</sup> AD 67, fonds Levrault, 40/J/612.

autres seraient payés comptant.

**Art. 11 :** par l'entremise de MM. Berger-Levrault, il serait ouvert à tous leurs correspondants les comptes avec la librairie Corréard. Il en serait ouvert de même à tous les trésoriers des corps et un voyageur partirait dans les plus brefs délais possibles pour se mettre en rapport avec eux.

**Art. 12 :** il serait fait un abonnement pour l'année avec M. Baudouin pour faire insérer une annonce d'un nombre de lignes convenu relative à la librairie Corréard dans chaque numéro du *Moniteur de l'armée*. Et enfin, pour donner à la vente tout le développement possible, le catalogue de M. Corréard sera réimprimé et les prix seront révisés d'un commun accord entre MM. Berger-Levrault et M. Corréard.

Seconde combinaison :

Dans cette combinaison, le transport en question serait une cession pure et simple de l'établissement de M. Corréard. Le prix en serait fixé à dire d'experts et les conditions de paiement seraient déterminées à l'amiable entre les parties. Dans ce cas, M. Corréard pourrait garder les deux recueils mensuels qu'ils publieront.

Observation : M. Corréard en posant les conditions ci-dessus ne prétend pas en exiger l'acceptation d'une manière absolue [...] »

## Annexe 24 : Journaux militaires officiels en vigueur sous la Restauration (source : base de données presse)

Titre	Création	Fin	Date de refondation	de	Ville de publication	de	Éditeur
<i>Annales maritimes et coloniales</i>	1816	2006	Changements de titres successifs à partir de 1846		Paris		Imprimerie royale puis Paul Dupont
<i>Annuaire de l'état militaire de France</i>	1819	...	Non		Paris / Strasbourg		(Berger-) Levrault
<i>Bulletin de l'armée des Pyrénées. Nouvelles officielles. Dépêches télégraphiques</i>	1823	1823	Non				
<i>Journal militaire, renfermant toutes les lois, ordonnances, décisions et règlements, instructions et circulaires ministérielles, relatifs à l'armée et depuis 1831 toutes les nominations faites dans l'armée</i>	1790	1912	Reprise 1818		Paris		Magimel puis Anselin puis Dumaine, puis Baudoin
<i>Mémorial de l'Artillerie, Recueil de mémoires, expériences, observations et procédés relatifs au service de l'Artillerie</i>	1824	1867	Non		Paris		Fain
<i>Mémorial de la Gendarmerie, collection annotée des lois, ordonnances, décisions et circulaires relatives au service de l'arme</i>	1818	1970	1791 (rétrospectif)		Paris		Troussel (1836) puis Léautey (1847)
<i>Mémorial de l'officier du génie, recueil de mémoires, observations, et procédés généraux propres à perfectionner la fortification et les constructions militaires</i>	1803	1892	Non		Paris		Goujon fils, puis Fain (1826-1835) puis Bachelier (1840-1848) puis Mallet-Bachelier (1854) puis Gauthier-Villars (1864-1892)
<i>Mémorial du Dépôt général de la Guerre</i>	1826	1904	Première tentative 1802-1810		Paris		Guiraudet
<i>Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires</i>	1815	1882	Non, titre différent de 1815 à 1816		Paris		Mme Huzard

# Sources et bibliographie

## Sources manuscrites

### Archives nationales

#### ***Dossiers de demandes de brevets d'imprimeurs-libraires, série F/18***

Les dossiers des imprimeurs, libraires et éditeurs brevetés se trouvent aux AN dans la série F/18 consacrée à la librairie, à l'imprimerie et à l'édition en France (Paris et province) au XIX<sup>e</sup> siècle.

#### ***Autres cartons consultés dans la série F/18***

F/18/29 : Inspection de la librairie et de l'imprimerie. Rapports hebdomadaires de l'inspecteur Huillard d'Héron, Loraux, Meynard, Sardailion sur la situation de l'imprimerie à Paris, 1816-1818

F/18/79 : Déclarations des imprimeurs de Paris, 1817-1834. Gaultier-Laguionie, Genoude, Gillé

F/18/168 : Déclarations d'imprimeurs. Seine, Sceaux et Saint-Denis, 1835-1853

F/18/169 : Déclarations et dépôts d'imprimeurs. Département Meurthe et Pyrénées-Orientales, 1841

F/18/170 : Déclarations et dépôts d'imprimeurs. Département du Bas-Rhin, 1841

F/18/295 : Division de la presse. Tirage des journaux politiques de Paris, 1853-1868

F/18/296 : Division de la presse. Timbre des journaux et écrits périodiques (1858-1869). Renseignements statistiques sur la presse parisienne en 1869. Régie des annonces en 1868

F/18/297 : Presse départementale. Rapports des inspecteurs généraux. 1860-1864

F/18/312-425 : Presse. Paris. Dossiers des journaux par ordre alphabétique, 1820-1894

F/18/2310-2317 : Autorisations de posséder des presses. Seine. Paris, 1836-1870

#### ***Autres fonds***

AB/XIX/3504, dossier 9 (Pochard)

AB/XIX/5289, p. 1 à 67 scellés 8/1 (Pochard)

F/1a/333 : Objets généraux. Relations du ministère avec le ministère de la Guerre, 1790-1854

F/12/4639 : liste alphabétique des bénéficiaires d'après Comptes des prêts au commerce et à l'industrie (loi 17/10/1830) dressés le 31 décembre 1830

O/3/2216 : Bibliothèque royale, demandes de souscriptions

#### ***Minutier central***

MC/ET/I/1080 : contrat de mariage de M. et Mme Monrocq

MC/ET/II/1069 : affaires immobilières de M. Corréard

MC/ET/XLVI/1281 : succession de M. Rozier

MC/ET/LI/1258 : succession Mme Magimel

MC/ET/LI/1366-1367 : vente d'ouvrages de la librairie Magimel

# Archives nationales du monde du travail

5/AQ : fonds Pochard

24/AQ : fonds Magimel

## Bibliothèque nationale de France

Ms fr 22078 : papiers Anisson Duperron

## Service historique de la Défense

### **Série du Dépôt de la Guerre**

GR/2/M/5 : Organisation pour la période 1801-1898 : projets, rapports, travaux, tableaux du personnel, correspondance, comptes-rendus de travaux, ingénieurs-géographes, appointments (1801-1830)

GR/2/M/6 : Dossiers relatifs aux moyens à prendre pour faire rentrer au dépôt les documents communiqués par ordre supérieur (1792-1857), état du matériel en 1850 ; rapport Revaion (1861), notes diverses (1863-1869) (1792-1869)

GR/2/M/7 : Sections historique et topographique : rapports, projets, correspondances (1763-1870)

GR/2/M/8 : Second Empire : inventaire des cartes ou reproduction des cartes de la Guyenne, subdivision de la comptabilité, travaux du commandant Bayard (1840), rapport du colonel Brahaut (1850-1858) ; rapport de Rostaing sur les travaux mensuels (1856-1862), rapports mensuels (1859)

GR/3/M/263 : DGG. Imprimerie, impression, reproduction et vente des cartes : états des pierres, des cuivres, états des dépenses et recettes, note sur l'emploi de la photographie au DG (1860, 1867), notes (1810-1868) ; comptabilité et travaux : règlements, ordres, états des impressions, modèles, rapports, notes, correspondance (1831-1845) ; organisation des bureaux du ministère de la Guerre (1839), discours du général Pelet devant la chambre des pairs (1842), imprimés concernant quelques feuilles de la nouvelle carte générale de la France (s.d.) ; états des travaux d'impression et de gravure, modèles (1833, 1844-1847), plaques de cuivre et épreuves (1860-1861)

GR/3/M/264 : DGG. Travaux de gravures de différentes cartes de l'Europe et d'Afrique du Nord : devis estimatifs, correspondance (1831-1847)

GR/3/M/265 : DGG. Imprimerie, comptes Rougier : états des impressions, modèles à imprimer, notes, factures (1848-1853)

GR/3/M/266 : DGG. Imprimerie, autographies en vigueur au DGG : registre de modèles vierges (lettres, états divers, instructions) (1844)

GR/3/M/333 : DGG. Matériel, inventaire et comptabilité (1817-1855)

GR/3/M/334 : DGG. Matériel, conservation des atlas de Cassini, cartes et autres documents d'archives par les différentes divisions militaires : rapports au ministre, inventaires, tableau de l'administration militaire française, correspondance (1830-1831)

GR/3/M/335 : DGG. Matériel (cartes, plans, cuivres...), état et budget (1850-1855)

GR/3/M/536 : DGG. Nouvelle carte de France. Comptabilité concernant la vente des cartes, plans, dessins gravés et d'ouvrages imprimés provenant du DGG (1825, 1833, 1847)

### **Autres séries**

GR/1/D/71 : Registre d'ordonnances et décisions de Son Altesse Royale, 1823

GR/1/D/81 : Registre Espagne, armée des Pyrénées. Ordres du jour et Bulletins du Grand Quartier Général, du 9 avril au 2 septembre 1823

GR/1/M/798 : Mémoires et reconnaissances, général Pelet

GR/XO/13 : École spéciale militaire. Service intérieur (1838-1900) ; règlements, instructions, programmes de cours (1900-1914)

### **Dossiers individuels**

GR/5/Yg/242 : Bernard père Becq (ouvrier lithographe)

GR/5/Yg/993 : Edmond Corrand (homme de journée de l'imprimerie de la Guerre)

GR/5/Yg/2657 : Lion (ouvrier imprimeur)

GR/5/Yg/2687 : Louis François Félix Lottin (ouvrier imprimeur)

GR/5/Yg/3985 : Jules Joseph Tridon (imprimeur lithographe)

GR/5/Yg/4590 : Sauchois (imprimeur)

GR/7/Yd/578 : Armand Charles Guilleminot

GR/8/Yd/1096 : Jean Jacques Germain baron Pelet

GR/8/Yd/1277 : baron Antoine de Jomini

MV/CC/7/ALPHA/1298 : Édouard de La Barre-Duparcq

### **Bibliothèque**

BOUCHENELLE, *Recueil de perspective linéaire dessiné à l'aide du cordonographe de l'invention de M. Boucher, capitaine au corps royal des ingénieurs géographes*, [s.l.], [s.n.], 1824

## Services d'archives départementaux

### **Archives de Paris**

D/10/U/3/33 et D/11/U/3/307 n°16665 : faillite Villain, Charles Nicolas Pierre

D/10/U/3/30 et D/11/U/3/208 n°12716 : faillite Corréard

D/11/U/3/82 n°6751 : faillite Lecointe

### **Archives départementales du Bas-Rhin**

40/J : Fonds Berger-Levrault

## Services d'archives étrangers

### **Bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne**

IS/1598 et 1599 : pièces isolées, correspondance de Jomini

J/1949/I/2/1 à 14 : correspondance de Jomini

## Sources périodiques

### Presse périodique généraliste, commerciale et professionnelle

*Annuaire général du commerce, de l'industrie, de la magistrature...*, Paris, Firmin-Didot fr., 1838-1856

*Le Grand Livre. Journal des libraires et des auteurs*, Paris, 1833-1834

BANCELIN-DUTERTRE, *Annuaire des imprimeurs et des libraires de France*, Paris, Souverain/chez l'auteur, 1841 et 1845

GAUTHIER Victor Eugène, *Annuaire de l'imprimerie... ou guide des typographes en province et dans Paris*, Paris, Dubuisson, 1853-1856

de LA TYNNA Jean et BOTTIN Sébastien, *Almanach du commerce de Paris, des départements et des principales villes du monde*, 1857-1870

OLBACH Louis, « Exposition universelle. Les livres » dans *Le Rappel*, dir. Albert Barbieux, n°3475, 19 novembre 1878

### Presse périodique militaire

*Annales maritimes et coloniales*, Paris, imprimerie royale, 1816-1847

« L'imprimerie régimentaire », *Armée et marine, revue hebdomadaire illustrée des armées de terre et de mer*, 27 janvier 1901, p. 77

*Bulletin officiel de la Marine*, Paris, Paul Dupont, 1867-1868

*Compte général du matériel de la guerre pour l'année 1894*, Paris, imprimerie nationale, 1894

*Journal des armes spéciales*, Paris, J. Corréard, 1834-1870

*Journal militaire*, Paris, Magimel, Anselin et Pochard puis Dumaine, 1790-1912 (1815 à 1870)

*Journal des sciences militaires des armées de terre et de mer*, Paris, J. Corréard, 1825-1914

*Le Moniteur de l'armée, feuille non politique*, Paris, 1840-1893

*La Sentinelle : journal des intérêts de l'armée*, Paris, Pihan Delaforest, 1835-1850

*Le Spectateur militaire*, Paris, 1826-1914

*Revue des deux mondes*, Paris, 1829-1971

*Revue maritime et coloniale*, Paris, Louis Hachette, 1861-1896

## Sources imprimées

*Bibliothèque complète des sous-officiers et brigadiers de cavalerie, conforme à la décision ministérielle du 14 août 1850*, Paris, Librairie militaire J. Dumaine, 1859

*Catalogue des écrits, gravures et dessins condamnés, depuis 1814 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1850, suivi des individus condamnés pour délits de presse*, Paris, Pillet fils aîné, 1850

*Compte général des dépenses résultant de la guerre d'Orient*, Paris, Imprimerie impériale, 1859

*Compte général des opérations et de la liquidation définitive des dépenses de la guerre d'Espagne, présenté par le ministre secrétaire d'État de la Guerre*, Paris, imprimerie royale, 1826

*De la corporation des imprimeurs, libraires et relieurs de la ville de Metz, Mémoire lu à la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle, séance du 11 décembre 1866*, Metz, Rousseau-Paillez, 1867

« Les publications de M. le vice-amiral Jurien de la Gravière sur la Marine française », *Revue maritime et coloniale*, Paris, Berger-Levrault, 1877, p. 779-816

François Georges Oscar Berger-Levrault, né à Strasbourg le 9 mai 1826, mort à Nancy le 24 septembre 1903, Nancy, Berger-Levrault, 1903

*L'imprimerie Berger-Levrault et c<sup>ie</sup>. Notice historique sur le développement et l'organisation de la maison, avec plusieurs planches*, Nancy et Paris, Berger-Levrault et c<sup>ie</sup>, 1878

*Mémoire défensif à MM. les juges composant la 7<sup>e</sup> chambre du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance jugeant en police correctionnelle, M. le procureur du roi contre Dame Huzard (née Vallat la Chapelle) et S<sup>r</sup> Gaultier-Laguionie et Baudouin, tous trois imprimeurs, relativement à une contravention sur la loi sur la presse du 21 octobre 1814*, Paris, Veuve Huzard, 1838

BAJOT Louis-Marie, *Catalogue général des livres composant les bibliothèques du département de la Marine et des Colonies*, Paris, imprimerie royale, 1838

de BALZAC Honoré, *Les journalistes. Monographie de la presse parisienne*, [s.l.], Arléa, 1991

BARDIN Eugène (général), « Recherches historiques sur les bibliothèques militaires », *Journal des sciences militaires des armées de terre et de mer*, t. V, n°13, 01/1834, p. 104-107

*Id.*, *Dictionnaire de l'armée de terre ou recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes*, Paris, Dumaine et Perrotin, 1841-1851

de BEAUCHAMP Alphonse, *Histoire des campagnes de 1814 et de 1815*, Paris, Le Normant, 1816

BIS Hippolyte, *Le général Guilleminot. Esquisse historique*, Paris, Duverger, 1842

BUTTURLIN Dimitri, *Tableau de la campagne d'automne de 1813 en Allemagne, depuis la rupture de l'armistice jusqu'au passage du Rhin par l'armée française*, 2<sup>e</sup> éd. rev., Paris, Arthus Bertrand, 1818

CERCLE DE LA LIBRAIRIE, *Bibliographie de la France, ou Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, Paris, Cercle de la Librairie/Pillet, 1814-1971

CHABERT, *Histoire résumée de l'imprimerie dans la ville de Metz, depuis l'introduction de cet art jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle (1482-1800)*, Metz, Lorette, 1851

CORRÉARD Jean, « De l'utilité de l'histoire de la guerre », *Journal des Armes spéciales*, t. I, 1834, p. 83-100

COTTY Hermann (général), *Supplément au dictionnaire de l'artillerie*, Paris, Anselin 1832

DARU Pierre (comte), *Notions statistiques sur la librairie pour servir à la discussion des lois sur la presse*, Paris, Firmin Didot, 1827

DELBÉ A. (commandant), « Les bibliothèques d'officiers, première partie », *Revue militaire française*, 12/1932, p. 387-411

*Id.*, « Les bibliothèques d'officiers, deuxième partie », *Revue militaire française*, 01/1933, p. 95-120

- DOISY de VILLARGENNES R.-Émile, *Essai de bibliologie militaire*, Paris, Anselin et Pochard, 1824
- DRUJON Fernand, *Catalogue des ouvrages écrits et dessins de toute nature poursuivis, supprimés ou condamnés, depuis le 21 octobre 1814 jusqu'au 31 juillet 1877*, Paris, Édouard Rouveyre, 1879
- DUPRAT François Antoine, *Histoire de l'imprimerie impériale de France*, Paris, imprimerie impériale, 1861
- DURAND Ferdinand (capitaine), « De la nécessité de fonder des bibliothèques militaires », *Le Spectateur militaire*, Paris, t. XXXIX, 04-09/1845
- Id.*, *Des tendances pacifiques de la société européenne*, Paris, Bocquet, 1841
- GAILLARD (?), *Catalogue des écrits, gravures et dessins condamnés depuis 1814 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1850, suivi de la liste des individus condamnés pour délits de presse*, Paris, Pillet fils aîné, 1850
- GAUTIER Toussaint, *Histoire de l'imprimerie en Bretagne*, Rennes, Péalat, 1857
- GOETSCHY (général), « Les derniers jours de l'école d'application de l'Artillerie et du Génie de Metz », *Revue du Génie militaire*, t. LXXII, Nancy/Paris/Strasbourg, Berger-Levrault, 1<sup>er</sup> sem. 1933, p. 5-21
- GRAND-CARTERET John, *Les almanachs français, bibliographie-iconographie des almanachs, années, annuaires, calendriers, chansonniers, étrennes, états, heures, listes, livres d'adresses, tableaux, tablettes et autres publications annuelles, éditée à Paris, 1600-1895*, Paris, J. Alisie et cie, 1896
- GUILLON Édouard, *Nos écrivains militaires, études de littérature et d'histoire militaires*, t. II : *Depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, Paris, Plon, 1899
- HATIN Eugène, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ou catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur publiés ou ayant circulé en France depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours, avec extraits, notes historiques, critiques et morales, indication des prix que les principaux journaux ont atteint dans les ventes publiques, etc.*, Paris, Firmin Didot frères, fils et c<sup>ie</sup>, 1866
- IMBERT Auguste, *Biographies des imprimeurs et des libraires, précédées d'un coup d'œil sur la librairie*, [Paris], chez l'auteur, 1826
- JOMINI Antoine Henri (général baron de), *Traité des grandes opérations militaires, contenant l'histoire critique des campagnes de Frédéric II, comparées à celles de l'empereur Napoléon*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, Magimel, 1811
- Id.*, *Vie politique et militaire de Napoléon, racontée par lui-même au tribunal de César, d'Alexandre et de Frédéric*, Paris, Anselin, 1827
- JURIEN de LA GRAVIÈRE Edmond (vice-amiral), « Rapport au ministre sur les bibliothèques des équipages de la flotte », *Revue maritime et coloniale*, février 1877, p. 427-434
- KARCHER Théodore, *Les écrivains militaires*, Paris, C. Reinwald et c<sup>ie</sup>, 1872
- de LA BARRE DUPARCQ Édouard, *De la création d'une bibliothèque militaire publique*, Paris, Corréard, 1849
- Id.*, « Des sources bibliographiques militaires », *Le Spectateur militaire*, 2<sup>e</sup> série, vol. XV, Paris, direction du *Spectateur militaire*, 07-09/1856
- LAFFAILLE Gabriel, *Mémoires sur la campagne du corps d'armée des Pyrénées-Orientales, commandé par le général Duhesme en 1808, suivis d'un précis des campagnes de Catalogne de 1808-1814*, Paris, Anselin et Pochard, 1826

LECOMTE Ferdinand, *Le général Jomini, sa vie, ses écrits : esquisse biographique et stratégique*, Paris, Ch. Tanera, 1860

LEPAGE Auguste, *Les boutiques d'esprit*, Paris, Théodore Olmer, 1879

LISKENNE Charles et SAUVAN Jean-Baptiste, *Bibliothèque historique et militaire dédiée à l'armée et à la garde nationale de France*, Paris, administration, 1857

LYAUTEY Hubert, « Du rôle social de l'officier », *Revue des deux mondes*, t. CIV, Paris, bureau de la *Revue des deux mondes*, 1891

MÉRAT Paul, « Projet et plan de bibliothèques régimentaires », *Journal des sciences militaires*, t. I, 1847, p. 50-76

MINISTÈRE DE LA GUERRE, *Bibliothèque du Dépôt de la Guerre, catalogue*, Paris, Imprimerie nationale, 1883

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES, *Décret sur le service à bord des bâtiments de la flotte (20 mai 1868)*, Paris, imprimerie impériale, 1868

NAUDÉ Gabriel, *Advis pour dresser une bibliothèque*, Paris, François Targa, 1627

RAUCOURT, *Mémoire sur les expériences lithographiques faites à l'École royale des ponts et chaussées de France, ou Manuel théorique et pratique du dessinateur et de l'imprimeur lithographe*, Toulon, Aurel, 1819

RAVELET Armand, *Code-manuel de la presse, comprenant toutes les lois sur l'imprimerie, la librairie, la presse périodique, l'affichage, le colportage, les délits de presse, et la propriété littéraire*, Paris, Victor Palmé, A. Durand et Pédone Lauriel, 1868

REGNAULT Élias, « L'éditeur » dans *Les Français peints par eux-mêmes*, t. IV, Paris, Curmer, 1844

RICHOU Gabriel, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques. Historique, organisation, législation*, Paris, Paul Dupont, 1885

RODE Edmond, « De la nécessité, pour l'armée, de s'initier à la vie intellectuelle », *Journal des sciences militaires*, 1847, p. 447-460

ROZIER Victor, *Essai de bibliographie de la médecine et de la pharmacie militaire*, Paris, Victor Rozier, 1862

RUMPF Heinrich Friedrich, *Littérature universelle de sciences militaires. Essai d'un catalogue systématique et chronologique des livres militaires, qui ont paru depuis l'invention de l'imprimerie, dans les langues principales de l'Europe (Allgemeine literatur Kriegswissenschaften...)*, Berlin, G. Reimer, 1824

SAINT-EDME Edme-Théodore (Bourg dit), *Biographie des lieutenants-généraux, ministres, directeurs-généraux, chargés d'administration de la police en France, et de ses principaux agents*, Paris, chez l'auteur-éditeur, 1829

TANERA Charles, « Des bibliothèques militaires, de l'établissement d'un catalogue et de la tenue des principaux registres », *Mélanges militaires, publications de la réunion des officiers*, Paris, Tanera, 1872

TEISSIER Guillaume-Ferdinand, *Essai philologique sur les commencements de la typographie à Metz, et sur les imprimeurs de cette ville ; puis dans les matériaux d'une histoire littéraire, biographique et bibliographique de Metz et de sa province*, Metz/Paris, Ch. Dosquet/Tilliard, 1828

de VAUDONCOURT Frédéric François Guillaume (général), *Histoire des campagnes d'Italie en 1813 et 1814 avec un atlas militaire*, Londres, chez T. Egerton et J. Booth, 1817

de VIGNY Alfred, *Servitude et grandeur militaires*, éd. Patrick Berthier, Paris, Gallimard, 1992

VALLI, « Las bibliotecas a bordo », *Revista general de marina*, n°45, 1899, p. 414-419

VIDAL Jérôme-Léon, *Essai sur les bibliothèques administratives*, Paris, Levavasseur, 1843

*Id.*, *Conseils pour la formation des bibliothèques spéciales, administratives, communales, professionnelles, militaires, hospitalières, pénitentiaires, industrielles et autres*, Paris, Ledoyen, 1864

WERDET Edmond, *De la librairie française, son passé, son présent, son avenir, avec des notices biographiques sur les libraires-éditeurs les plus distingués depuis 1789*, Paris, E. Dentu, 1860

## Bibliographie

### Épistémologie, historiographie et instruments de travail

« La documentation historique militaire en France », numéro spécial de la *Revue de la Défense nationale*, Paris, Berger-Levrault, décembre 1952

AMBRIÈRE Madeleine, *Dictionnaire du XIX<sup>e</sup> siècle européen*, Paris, PUF, 2007

AMOSSY Ruth, « La double nature de l'image d'auteur », *Argumentation et analyse du discours*, n°3, 2009 [en ligne] <[aad.revues.org/index662.html](http://aad.revues.org/index662.html)>, DOI : 10.4000/aad.662 (consulté 3/08/2024)

ARBOUR Roméo, *Dictionnaire des femmes libraires en France*, Genève, Droz, 2003

BANTMAN Patrick, « Le concept de réseau », *Vie sociale et traitements*, n°81, 01/2004, p. 18-19, [en ligne] <[doi.org/10.3917/vst.081.0018](https://doi.org/10.3917/vst.081.0018)>

BARDIÈS Laure, « Du concept de spécificité militaire », *L'année sociologique*, n°2, 2011, vol. LXI, p. 273-295, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2011-2-page-273.htm](http://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2011-2-page-273.htm)> (consulté 9/09/2020)

BÉNEZIT Emmanuel, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, Paris, Gründ, 1939

BOURDIEU Pierre, « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°89, 1991, p. 3-46, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1991\\_num\\_89\\_1\\_2986](http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1991_num_89_1_2986)>, DOI : 10.3406/arss.1991.2986 (consulté 3/08/2024)

CHARLE Christophe, « Méthodes historiques et méthodes littéraires, pour un usage croisé », *Romantismes*, n°143, 01/2009, p. 13-29, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-romantisme-2009-1-page-13.htm](http://www.cairn.info/revue-romantisme-2009-1-page-13.htm)> (consulté 21/04/2020)

*Id.*, « Situation du champ littéraire », *Littérature*, n°44, 1981, p. 8-20, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/litt\\_0047-4800\\_1981\\_num\\_44\\_4\\_1358](http://www.persee.fr/doc/litt_0047-4800_1981_num_44_4_1358)>, DOI : 10.3406/litt.1981.1358 (consulté 3/08/2024)

CHARTIER Roger, « Foucault's chiasmus : authorship between Science and Literature in the XVII<sup>th</sup> and XVIII<sup>th</sup> century », dans BIAGIOLI Mario et GALISON Peter (dir.), *Scientific authorship. Credit and Intellectual Property in Science*, New York/Londres, Routledge, 2003, p. 13-31

- CHARTIER Roger et ROCHE Daniel, « Le livre. Un changement de perspective » dans LE GOFF Jacques et NORA Pierre (dir.), *Faire de l'histoire. Nouveaux problèmes, nouvelles approches, nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 2011 (1974)
- COHENEN-HUTHER Jacques, « Analyse de réseaux et sociologie générale », *Flux, Cahiers scientifiques internationaux. Réseaux et territoires*, 07-12/1993, n°13-14, p. 33-40
- CONTAMINE Philippe, « L'histoire militaire » dans BEDARIDA François (dir.), *L'histoire et le métier d'historien en France, 1945-1995*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1995, p. 359-367
- CORVISIER André, « Aspects divers de l'histoire militaire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XX, 01-03/1973, p. 1-9, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/rhmc\\_0048-8003\\_1973\\_num\\_20\\_1\\_2380](http://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1973_num_20_1_2380)>, DOI : 10.3406/rhmc.1973.2380 (consulté 9/04/2018)
- DEGENNE Alain, FORSÉ Michel, *Les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 2004 (1994)
- DEWERPE Alain, « La stratégie chez Pierre Bourdieu », *Enquêtes*, n°3 1996, p. 191-208, [en ligne] <[journals.openedition/enquete/533](http://journals.openedition/enquete/533)> ; DOI : 10.4000/enquete.533 (consulté 3/08/2024)
- DIRX Paul, « Champ » dans GLINOER Anthony et SAINT-AMAND Denis (dir.), *Le lexique socius*, [en ligne] <[ressources-socius.info/index.php.lexique/21-lexique/37-champ](http://ressources-socius.info/index.php.lexique/21-lexique/37-champ)> (consulté 15/07/2024)
- FOUCAULT Michel, « Qu'est-ce qu'un auteur ? » conférence de 1969, *Dits et écrits, t. 1 : 1954-1969*, Paris, Gallimard, 1994
- FOUCHÉ Pascal, PECHOIN Daniel et SCHUWER Philippe, *Dictionnaire encyclopédique du livre*, Paris, Cercle de la Librairie, 2011
- GRENTE Georges (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises, le XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1971
- HENNINGER Laurent, « La nouvelle histoire-bataille », *Espaces Temps*, n°71-73, 1999, p. 35-46, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/espat\\_0339-3267\\_1999\\_num\\_71\\_1\\_4066](http://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_1999_num_71_1_4066)>, DOI : 10.3406/espat.1999.4066 (consulté 14/05/2018)
- LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°52-2, 02/2012, p. 88-112 [en ligne] <[www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2005-2-page-88.htm](http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2005-2-page-88.htm)>, DOI : 10.3917/rhmc.522.0088 (consulté 05/2024)
- Id.* et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008
- LEMIEUX Vincent, *Les réseaux d'acteurs sociaux*, Paris, PUF, 1999
- LÉVY Jacques, « La guerre est finie », *Espaces Temps*, n°71-73, 1999, p. 185-200, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/espat\\_0339-3267\\_1999\\_num\\_71\\_1\\_4079](http://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_1999_num_71_1_4079)>, DOI : 10.3406/espat.1999.4079 (consulté 14/05/2018)
- MARTEL André, « Le renouveau de l'histoire militaire en France », *Revue historique*, t. CCXLV, n°1, 1971, p. 107-126
- MEIZOZ Jérôme, « Ce que l'on fait dire au silence : posture, *ethos*, image d'auteur », *Argumentation et analyse du discours*, n°3, 2009 [en ligne] <[journals.openedition.org/aad/667](http://journals.openedition.org/aad/667)> DOI : 10.4000/aad.667 (consulté 3/08/2024)
- MELLOT Jean-Dominique, GESLOT Jean-Charles (collab.), « Éditeurs et édition au XIX<sup>e</sup> siècle : un nouveau souffle historiographique ? », *Histoire et civilisation du livre*, t. XVIII, 2022, p. 7-13
- MERCKLÉ Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2011
- PAUGAM Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, 2018 (2010)

PIGEARD Alain, *Dictionnaire de la Grande Armée*, Paris, Tallandier/ Bibliothèque napoléonienne, 2002

*Id.*, *Nouveau dictionnaire de la Grande Armée*, Paris, Heimdal, 2019

ROBIN Cécile, « La bibliographie, de la science du bibliographe à l'outil administratif. Naissance d'une science officielle sous la Révolution et l'Empire », *Annales historiques de la Révolution française*, n°380, 06/2015 [en ligne] <journals.openedition.org/ahrf/13508>, DOI :10.4000/ahrf.13508 (consulté 14/11/2019)

ROMAN d'AMAT (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzet et Ané, 1961

RUANO-BORBALAN Jean-Claude, « Un non-objet pour les sciences sociales », *Espaces Temps*, n°71-73, 1999, p. 6-20, [en ligne] <www.persee.fr/doc/espat\_0339-3267\_1999\_num\_71\_1\_4064>, DOI : 10.3406/espat.1999.4064 (consulté 14/05/2018)

SAFFROY Gaston, *Bibliographie des almanachs et annuaires administratifs, ecclésiastiques et militaires français de l'Ancien Régime et des almanachs et annuaires généalogiques et nobiliaires du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Mâcon, Protat frères, 1959

SAINT-JACQUES Denis et VIALA Alain, « À propos du champ littéraire. Histoire, géographie, histoire littéraire », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n°2, 1994, p. 395-406, [en ligne] <www.persee.fr/doc/ahess\_0395-2649\_1994\_num\_49\_2\_279266>, DOI : 10.3406/ahess.1994.279266

SAPIRO Gisèle, « Le champ littéraire. Penser le fait littéraire comme fait social », *Histoire de la recherche contemporaine*, n°1, 2021, p. 4-51, [en ligne] <journals.openedition.org/hrc/5575>, DOI : 10.4000/hrc5575 (consulté 15/07/2024)

TJELL Mette, « Posture d'auteur et médiation de l'œuvre : l'écrivain en porte-parole chez Antoine Volodine », *ConTEXTES*, n°13, 2013, [en ligne] <journals.openedition.org/contextes/5826>, DOI : 10.4000/contextes.5826 (consulté 3/08/2024)

TOOLEY Ronald Vere, *Dictionary of mapmakers*, New York/Amsterdam, Alan R. Liss/ Meridian Publishing Company/ The Netherlands, 1979

TULARD Jean, *Dictionnaire Napoléon*, éd. rev. et augm., Paris, Fayard, 1999 (1987)

## Histoire du livre, de l'édition et histoire militaire du XIX<sup>e</sup> siècle

« Une alerte centenaire, la presse coloniale », *L'Ancre d'or Bazeilles, Bulletin de liaison des Troupes de marine et des anciens d'outre-mer*, n°300, 09-10/1997, p. 67-77

ARROUS Michel (dir.), *Napoléon, Stendhal et les Romantiques : l'armée, la guerre, la gloire*, actes du colloque du musée de l'Armée, 16-17 novembre 2001, [s.l.], Euredit, 2002

ALINHAC Georges, *Histoire de la cartographie*, Paris, IGN, 1986

ARCHIVES MUNICIPALES DE SAUMUR, *Impressions d'ici. L'imprimerie à Saumur depuis 1589*, Saumur, Archives municipales, 1999

AUDOUIN-ROUZEAU Stéphane et BECKER Jean-Jacques, *La France, la nation, la guerre 1850-1920*, Paris, Sédès, 2012

AZZOLA Olivier, « De l'enseignement de la science de la fortification à celui de l'art militaire à l'École Polytechnique (1794-1914) », dans d'ORGEIX Émilie et WARMOES Isabelle, *Les savoirs de l'ingénieur militaire et l'édition de manuels, cours et cahiers d'exercices (1751-1914)*, Paris, Ministère

de la Culture et de la Communication, 2013, p. 21-33

BARBIER Frédéric, *Histoire du livre en Occident*, Paris, Armand Colin, 3<sup>e</sup> éd. rev., corr. et augm., 2012

*Id.* (dir.), *Paris, capitale des livres. Le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Age au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2008

*Id.*, PARENT-CHARON Annie, DUPUIGRENET DESROUSILLES François, JOLLY Claude, VARRY Dominique, *Le livre et l'historien*, Genève, Droz, 1997

*Id.*, « Le commerce international de la librairie française au XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1913) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 01/1981, n°28-1, p. 94-117 [en ligne] <[www.persee.fr/doc/rhmc\\_0048-8003\\_1981\\_num\\_28\\_1\\_1128](http://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1981_num_28_1_1128)>, DOI : 10.3406/rhmc.1981.1128

*Id.*, *Trois cents ans de librairie et d'imprimerie : Berger-Levrault, 1676-1830*, Genève, Droz, 1979

*Id.*, « L'imprimerie strasbourgeoise au siècle des Lumières », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXIV, n°2, 04-06/1977, p. 161-187, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/rhmc\\_0048-8003\\_1977\\_num\\_24\\_2\\_972](http://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1977_num_24_2_972)>, DOI : 10.3406/rhmc.1977.972 (consulté 02/03/2023)

BARJOT Dominique, CHALINE Jean-Pierre, ENCREVÉ André, *La France au XIX<sup>e</sup> siècle : 1814-1914*, Paris, PUF, 2005

BEGUET Bruno, *L'imprimerie et la librairie à Lyon (1800-1850)*, mémoire de diplôme de bibliothécaire, [s.l.], ENSB, 1986

BELLANGER Claude, GODECHOT Jacques, GUIRAL Pierre et TERROU Fernand (dir.), *Histoire générale de la presse*, t. II : *de 1815 à 1871*, Paris, PUF, 1969

BELLETT Roger, *Presse et journalisme sous le Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1967

BERTAUD Jean-Paul, « La virilité militaire », *Histoire de la virilité*, t. II, Paris, Seuil, 2011, p. 161-206

*Id.*, « Napoléon journaliste : les bulletins de la gloire », *Le Temps des médias*, n°4, 01/2005, p. 10-21, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2005-1-page-10.htm](http://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2005-1-page-10.htm)> (consulté 25/05/2020)

BERTHAUT Henri Marie Auguste, *La carte de France, 1750-1898. Étude historique*, Paris, Imprimerie du service géographique, 1898

BERTHIER Patrick, « Absence et présence du récit guerrier dans l'œuvre de Balzac », dans VIALLANEIX Paul, EHRARD Jean, *La bataille, l'armée, la gloire, 1745-1871*, t. II, [s.l.], Faculté des lettres et sciences sociales, Clermont III, 1985

BIAGIOLI Mario, GALISON Peter (dir.), *Scientific authorship. Credit and Intellectual Property in Science*, New-York/London, Routledge, 2003

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE RENNES, *500 ans d'imprimerie en Bretagne, 1484-1985*, Rennes, Bibliothèque municipale, 1985

BLAIS Hélène, « Les enquêtes des cartographes en Algérie, ou les ambiguïtés de l'usage des savoirs vernaculaires en situation coloniale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°54-4, 04/2007, p. 70-85, DOI : 10.3917/rhmc.544.0070 (consulté 19/07/2020)

BLAZY Olivier, « La presse militaire française à destination des troupes indigènes issues des différents territoires de l'Empire puis de l'Union française », *Revue historique des armées*, n°271, 2013

BODÉ Noémie, *L'imagerie messine : imprimeurs, lithographes et imagerie populaire à Metz, 1800-1870*, mémoire de master 1 dir. Philippe Martin, Villeurbanne, ENSSIB, 2017

BOISHULT Agnès, « Les bibliothèques militaires françaises : lieux de diffusion des savoirs, lieux de culture (1840-1914) », dans d'ORGEIX Émilie et WARMOES Isabelle, *Les savoirs de l'ingénieur militaire et l'édition de manuels, cours et cahiers d'exercices (1751-1914)*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013, p. 81-92

*Id.*, *Contribution à l'histoire des bibliothèques de cercles d'officiers*, mémoire DCB dir. Dominique VARRY, Villeurbanne, ENSSIB, 2011

BONET Gérard (coord.), *Imprimerie, édition et presse dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, actes de la première journée d'étude sur l'imprimerie*, Perpignan, ville de Perpignan/publications de l'Olivier, 2004

*Id.*, « Deux dynasties d'imprimeurs perpignanais : les Alzine et les Tastu, ou un demi-siècle de presse roussillonnaise (1800-1850) », *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales*, 1985, vol. XCIII, p. 73-103

BOSCQ Marie-Claire, *Imprimeurs et libraires parisiens sous surveillance (1814-1848)*, Paris, Classiques Garnier, 2018

BOUGOUIN Francis, « L'imprimerie à Nantes depuis son implantation jusqu'à l'époque actuelle », *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Nantes et de Loire Atlantique*, t. CXIII, 1974, p. 167-211

BOURDIEU Pierre, « Une révolution conservatrice dans l'édition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 03/1999, p. 3-28 [en ligne] <[www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1999\\_num\\_126\\_1\\_3278](http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1999_num_126_1_3278)>, DOI : 10.3406/arss.1999.3278 (consulté 22/03/2019)

BOUSSARD Léon, « Le tricentenaire de Berger-Levrault », *Nouvelle Revue des deux mondes*, 11/1976, p. 446-453

BRAGARD Philippe, « Jacques Nicolas Bellavène et la commande des manuels à l'usage de l'enseignement de la fortification dans les écoles militaires », dans d'ORGEIX Émilie et WARMOES Isabelle, *Les savoirs de l'ingénieur militaire et l'édition de manuels, cours et cahiers d'exercices (1751-1914)*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013, p. 49-60

BRET Patrice, *L'État, l'armée, la science. L'invention de la recherche publique en France (1763-1830)*, Rennes, PUR, 2002

*Id.*, « Le Dépôt général de la Guerre et la formation scientifique des ingénieurs-géographes militaires en France (1789-1830) », 1989, [en ligne] <[halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00002880](http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00002880)>

BROMANE Thomas, « Periodical Literature », dans FRASCA-SPADA Marina, JARDINE Nick (ed.), *Books and the Sciences in History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 225-238

BRUYÈRE-OSTELLS Walter, « Les officiers républicains sous l'Empire : entre tradition républicaine, ralliement et tournant libéral », *Annales historiques de la Révolution française*, n°346, 10-12/2006, p.31-44, [en ligne] <[journals.openedition.org/ahrf/7533](http://journals.openedition.org/ahrf/7533)>, DOI : 10.4000/ahrf.7533 (consulté 14/11/2019)

de CALAIS H., « Mémoire sur l'établissement d'académies militaires en France », *Journal des sciences militaires*, 2<sup>e</sup> série, t. v, 1834

CAMUS Antoine, « Les écrivains militaires modernes. Alfred de Vigny. Paul de Molènes », *Le Spectateur militaire*, 2<sup>e</sup> série, t. XLVII, 1864, p. 225-242 et p. 384-402

CANIVET Raoul, « L'imprimerie de l'expédition d'Égypte, les journaux et les procès-verbaux de l'Institut (1798-1801) », *Bulletin de l'Institut égyptien*, 5<sup>e</sup> série, t. III, 1909, p. 1-22

CARON François, DERENS Jean, PASSION Luc et CEBRON de LISLE Philippe, *Paris et ses réseaux :*

*naissance d'un mode de vie urbain, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hôtel d'Angoulême Lamoignon, 1990

CARRÉ Claude, *Histoire du ministère de la Défense*, [Vincennes], SHAT, [s.d.]

*Id.*, *Histoire du ministère de la Défense et des départements ministériels militaires*, Panazol, Lavauzelle, 2001

CAVALLO Guglielmo, CHARTIER Roger, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 2001 (1997)

CAZELLES Raymond, « Le duc d'Aumale et la presse », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°4, 10-12/1971, p. 589-609, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/rhmc\\_0048-8003\\_1971\\_num\\_18\\_4\\_2172](http://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1971_num_18_4_2172)>, DOI : 10.3406/rhmc.1971.2172 (consulté 9/04/2018)

CHABRY Zoé, *Les manuels d'instruction militaire entre 1870 et 1900*, mémoire de master 1 CEI dir. Philippe Martin, Lyon 2, 2020

CHALMIN Pierre, « Les écoles militaires françaises jusqu'en 1914 », *Revue historique des armées*, n°2, 06/1954, p. 129-166

CHANTEREAU Alain, « Une famille d'imprimeurs nantais : les Mellinet », *Mémoires de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. LXII, 1985, p. 179-190

*Id.*, « Camille Mellinet, sa famille et son temps », *Mémoires de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire Atlantique*, t. XX, 1984, p. 131-149

CHAPPEY Jean-Luc, « Canonisation littéraire et remise en ordre politique et sociale entre Révolution et Empire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 01/2014, p. 13-29 [en ligne] <[www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2014-1-page-13.htm](http://www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2014-1-page-13.htm)> (consulté 22/04/2021)

*Id.*, « Enjeux sociaux et politiques de la "vulgarisation scientifique" en Révolution (1780-1810) », *Annales historiques de la Révolution française*, n°338, 2004, p. 11-51 [en ligne] <[www.persee.fr/doc/ahrf\\_0003-4436\\_2004\\_num\\_338\\_1\\_2737](http://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_2004_num_338_1_2737)>, DOI : 10.4000/ahrf.1578 (consulté 15/04/2018)

CHARLE Christophe, *Le siècle de la presse : 1830-1939*, Paris, Seuil, 2004

*Id.*, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1991

CHARRONAL Rodolphe, TEISSÈDRE Fabrice, *Napoléon raconté par l'écrit. Livres anciens, manuscrits, documents imprimés et autographes, iconographie*, [Paris], Teissèdre, 2004

CHARTIER Roger (dir.), *Les usages de l'imprimé (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.)*, Paris, Fayard, 1987

CHOFFÉ Théo, *Les notes sur l'art militaire d'Eugène Alexandre Husson : l'art de la guerre d'un officier en quête de savoir*, mémoire de master 1 dir. Hervé Dréwillon, Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 2017

*Id.*, *Introduction à l'œuvre historique du général Jean-Jacques Germain Pelet, 1815-1848*, mémoire de master 2 dir. Hervé Dréwillon, Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 2018

des CILLEULS Léon, « Notice sur Charles Aubry, lithographe et professeur à l'École de cavalerie », *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois*, n°42, 01/1926, p. 34-35

Coll., *Balzac imprimeur et défenseur du livre*, exposition à la Maison de Balzac, 3 octobre 1995-7 janvier 1996, Paris-Musées/des Cendres, 1995

COLLINET Michel, « Le saint-simonisme et l'armée », *Revue française de sociologie*, n°2, 1961, p. 38-47, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/rfsoc\\_0035-2969\\_1961\\_num\\_2\\_2\\_5925](http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1961_num_2_2_5925)> DOI :10.2307/3319734

(consulté 22/04/2018)

CONRAUX Aurélien, *L'École de cavalerie de Saumur (1814-1914). La création de l'équitation militaire*, thèse d'École nationale des Chartres, 2004

CORPET Olivier, « La revue », dans SIRINELLI Jean-François (dir.), *Histoire des droites en France*, t. II : *Cultures*, Paris, Gallimard, 1992, p. 161-212

CORVISIER André (dir.), *Histoire militaire de la France*, t. II : *de 1715 à 1871*, Paris, PUF, 1992

de COURREGES d'AGNOS Constance (lieutenant), « L'édition militaire au travers de deux portraits : les maisons Corréard (Paris) et Verronnais (Metz) », *Histoire et civilisation du livre*, t. XVIII, 2022, p. 215-234

*Id.*, « Les éditeurs militaires en France entre 1815 et 1870 : un réseau ? » dans GLINOER Anthony (dir.), *Les maisons d'édition francophones au prisme de leurs archives*, Paris, EAC, 2022

de COURVILLE Xavier, *Jomini ou le devin de Napoléon*, Lausanne, Centre d'histoire reprints, 1981

COUTAU-BÉGARIE Hervé (dir.), *Les médias et la guerre*, Paris, Économica, 2005

CRÉPIN Annie, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009

DANGON Georges, *Les imprimeries maritimes, de l'imprimerie royale de l'escadre de 1780 aux ateliers d'imprimerie des paquebots modernes*, [s.l.], [s.n.], 1952

DELARBRE Jules, « La marine militaire de la France, son organisation et son administration », *Revue maritime et coloniale*, Paris, Berger-Levrault, 1877, p. 5-53 et 305-345

DELOURMEL Louis, « L'imprimerie à Brest. Les Malassis (1685-1813) », *Bulletin de la société académique de Brest*, t. XXVIII, 1902, p. 35-74

DESMARQUEST Luc, « Jean-Charles Langlois, panoramiste et photographe », *Bulletin de la Sabix*, n°52, 2013, [en ligne] <[journals.openedition.org/sabix/1168](http://journals.openedition.org/sabix/1168)>, DOI : 10.4000/sabix.1168 (consulté 8/09/2020)

DEWERPE Alain, *Le monde du travail en France, 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1989

DINGBOE Marie, *Les bibliothèques militaires, émergence dans la formation académique des officiers français au XIX<sup>e</sup> siècle (1789-1914)*, Sarrebruck, Presses académiques francophones, 2014

DIRKX Paul, « Les obstacles à la recherche sur les stratégies éditoriales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°126-127, 03/1999, p. 70-74 [en ligne] <[www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1999\\_num\\_126\\_1\\_3282](http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1999_num_126_1_3282)>, DOI : 10.3406/arss.1999.3282 (consulté 22/03/2019)

DOAN THI DO, « Le journalisme au Vietnam et les périodiques vietnamiens de 1865 à 1944 conservés à la Bibliothèque nationale », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°25, 03/1958

DRÉVILLON Hervé, *Penser et écrire la guerre. Contre Clausewitz, 1780-1837*, Paris, Passés composés, 2021

*Id.*, « La révolution militaire de l'imprimé XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », dans *Mondes en guerre*, t. II : *L'âge classique, XI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Passé composé/ Ministère des Armées, 2019, p. 145-198

*Id.* et WIEVIORKA Olivier (dir.), *Histoire militaire de la France*, t. I : *Des Mérovingiens au Second Empire*, Paris, Perrin/Ministère des Armées, 2018

*Id.*, FONCK Bertrand, ROUCAUD Michel (dir.), *Guerres et armées napoléoniennes. Nouveaux regards*, Paris, Nouveau monde éditions/ Fondation Napoléon/ Ministère de la Défense DMPA, 2013

DURAND Pascal, GLINOER Anthony, *Naissance de l'éditeur. L'édition à l'âge romantique*, préf. Hubert Nyssen, Paris/Bruxelles, Les impressions nouvelles, 2005

DURIEUX Benoît, *Clausewitz en France. Deux siècles de réflexion sur la guerre. 1807-2007*, Paris, Économica, 2008

*Id.*, « Clausewitz et la réflexion sur la guerre en France, 1807-2007. Positions de thèse », *Stratégique*, n°97-98, 05-06/2009, p. 217-240 [en ligne] <cairn.info/revue-stratégique-2009-5-page-217.htm>, DOI : 10.3917/strat.097.0217 (consulté 3/08/2024)

DUTAILLY Henry (colonel), « Les sous-officiers dans le roman français (1815-1914) », *Revue historique des armées*, n°163, 06/1986, p. 47-53

*Id.*, « Un maître oublié. Le général Lewal », *Revue historique des armées*, n°146, 1982, p. 17-23

EVENO Patrick, *L'argent de la presse française des années 1820 à nos jours*, [Paris], CTHS, 2003

*Id.*, *Histoire de la presse française de Théophraste Renaudot à la révolution numérique*, Paris, Flammarion, 2012

FELKAY Nicole, *Balzac et ses éditeurs, 1822-1837. Essai sur la librairie romantique*, Paris, Promodis/ Cercle de la librairie, 1987

FEYEL Gilles, « Presse et publicité en France (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) », *Revue historique*, n°628, 04/2003, p. 837-868 [en ligne] <www.cairn.info/revue-historique-2003-4-page-837.htm>, DOI : 10.3917/rhis.034.0837 (consulté 10/04/2020)

*Id.*, « La presse provinciale au XVIII<sup>e</sup> siècle : géographie d'un réseau », *Revue historique*, t. CCLXXII/2, 10/1984, p. 353-374

FONTAINE Laurence, « Rôle économique de la parenté. Introduction », *Annales de démographie historique*, 1995, p. 5-16 [en ligne] <www.persee.fr/doc/adh\_0066-2062\_1995\_num\_1995\_1\_1884>, DOI : 10.3406/adh.1995.1884

FREDJ Claire, « Une maison d'édition au service d'une profession : Victor Rozier (1824-1829) et la médecine militaire », *Revue d'Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°39, 2009, p. 59-76, [en ligne] <rh19.revues.org.3915>, DOI : 10.4000/rh19.3915 (consulté 01/10/2016)

*Id.*, « Écriture des soins, écriture du combat : six médecins militaires français au Mexique (1862-1867) », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°30, 2005, [en ligne] <journalsopenedition.org/rh19/999>, DOI : 10.4000/rh19.999, (consulté 06/10/2023)

FRIDRICK Marie, *Les bibliothèques militaires (1870-1945)*, mémoire de master 1, dir. Julie d'Andurain, université de Lorraine, 2019

FURET François, OZOUF Jacques, *Lire et écrire. L'alphabétisation des français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Les éditions de Minuit, 1977

GARCIA HURTADO Manuel Reyes, *El arma de la palabra. Los militares españoles y la cultura escrita en el siglo XVIII (1700-1808)*, [s.l.], Universidad de Coruna, servicio de publicaciones, 2002

GAUTIER Jean-Maurice, « La guerre d'Espagne de 1823 », dans VIALLANEIX Paul, EHRARD Jean (dir.), *La bataille, l'armée, la gloire, 1745-1871*, t. II, [s.l.], Faculté Lettres et sciences humaines, Clermont III, 1985

GEISS Albert, « Histoire de l'imprimerie en Égypte », *Bulletin de l'Institut égyptien*, 5<sup>e</sup> série, t. I, 1907, p. 133-157

GRIBAUDI Maurizio, « Le savoir des relations : liens et racines sociales d'une administration dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *Le Mouvement social*, n°228, 03/2009, p. 9-38 [en ligne] <[www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2009-3-page-9.htm](http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2009-3-page-9.htm)> (consulté 17/04/2020)

GUILLERME André, « Le *Mémorial des officiers du Génie* et les *Annales Maritimes et Coloniales* », dans d'ORGEIX Émilie et WARMOES Isabelle, *Les savoirs de l'ingénieur militaire et l'édition de manuels, cours et cahiers d'exercices (1751-1914)*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013, p. 71-80

HALBWACHS Maurice, *Les classes sociales*, édition critique de Gilles Montigny, Paris, PUF, 2008

HAUTBOUT Isabelle, « L'adieu aux armes d'Alfred de Vigny : *Servitude et grandeur militaires* », *Romantisme*, n°161, 2013/3, p. 7-17, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-romantisme-2013-3-page-7.htm](http://www.cairn.info/revue-romantisme-2013-3-page-7.htm)> (consulté 23/04/2020)

HIRSCHAUER Charles, « Recherches sur l'histoire de l'imprimerie et de la librairie à Versailles. I. L'imprimerie des Hôtels de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères (1768-1775) », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1927, p. 186-205

d'HOLLANDER Paul (ingénieur général), « L'œuvre cartographique du Dépôt de la Guerre », *Revue historique des armées*, n°171, 06/1988, p. 43-52

HUGUES Edmond, *Alexandre Corréard de Serres, naufragé de la Méduse*, Gap, Jean et Peyrot, 1920

JACQUOT Olivier, *Les prospectus de libraires et d'éditeurs du XIX<sup>e</sup> siècle : traitement et mise en valeur du fonds du Service de documentation sur le livre, la presse et la lecture de la Bibliothèque nationale de France*, mémoire de DCB, dir. Jean-Yves Mollier, Villeurbanne, ENSSIB, 2002

JURATIC Sabine, « Publier les sciences au XVIII<sup>e</sup> siècle : la librairie parisienne et la diffusion des savoirs scientifiques », *Dix-huitième siècle*, n°40, 2008, p. 301-313, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-dix-huitieme-siecle-2008-1-page-301.htm](http://www.cairn.info/revue-dix-huitieme-siecle-2008-1-page-301.htm)> (consulté 31/05/2021)

KALIFA Dominique et VAILLANT Alain, « Pour une histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX<sup>e</sup> siècle », *Le temps des médias*, n°2, 01/2004, p. 197-214, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2004-1-page-197.htm](http://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2004-1-page-197.htm)> (consulté 25/05/2020)

KLEIN Jean-Pierre, ROLLING Bernard, *Histoire d'un imprimeur : Berger-Levrault, 1676-1976*, Nancy, Berger-Levrault, 1976

KRONICK David Abraham, *A History of Scientific and Technical Periodicals. The Origins and Development of the Scientific and Technical Press, 1665-1790*, [s.l.], Scarecrow Press, 1976

LABARDIN Pierre et ROBIC Paulette, « Épouses et petites entreprises. Permanence du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », *Revue française de gestion*, n°188-189, 2008, p. 97-117, [en ligne] <[www.archives-rfg.revuesonline.com](http://www.archives-rfg.revuesonline.com)> DOI : 10.3166/RFG.188-189.97-117 (consulté 04/2024)

LARGEAUD Jean-Marc, « Les temps retrouvés de Waterloo », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°25, 2002, [en ligne], <[journals.openedition.org/rh19/431](http://journals.openedition.org/rh19/431)>, DOI : 10.4000/rh19.431 (consulté 20/04/2020)

*Id.*, « Le lieutenant-colonel Charras, soldat de "la" République ? », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°20-21, 2000, p. 55-72, [en ligne], <[journals.openedition.org/rh19/209](http://journals.openedition.org/rh19/209)>, DOI : 10.4000/rh19.209 (consulté 3/05/2019)

LEFEBVRE-TEILLARD Anne, *La société anonyme au XIX<sup>e</sup> siècle. Du Code de Commerce à la loi de 1867. Histoire d'un instrument juridique du développement capitaliste*, Paris, PUF, 1985

LE GALÈZE Patricia, *Écrits et paroles d'éditeurs (1789-1914)*, note de synthèse, dir. Jean-Yves Mollier, Villeurbanne, ENSB, 1991

- LERCH Dominique, « Entre production imagière (Toulon) et éphémères pour parfumerie (Grasse) : les métiers de l'imprimé dans le Var au XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, n°4, 2021, p. 49-64
- Id.*, « Philippe Rosenfelder libraire et lithographe à Pfaffenhoffen », *Pays d'Alsace*, n°95, 1976, p. 35-42, [en ligne] <[www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9758692p](http://www.gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9758692p)>
- Id.*, « Histoire des mentalités : les Brossmann, famille d'imagiers et de lithographes de l'Outre-Forêt », *L'Outre-Forêt*, n°75, 1991, p. 35-54
- L'HOTE Amédée, *Histoire de l'imprimerie à Chalons-sur-Marne*, Chalons/Paris, Martin fr./Claudin, 1894
- LYONS Martin, *Le triomphe du livre. Une étude sociologique de la lecture dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Promodis/ Cercle de la librairie, 1987
- MARTIN Henri-Jean, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Albin Michel, 1996
- Id.* et CHARTIER Roger (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. II, *Le livre triomphant, 1660-1830*, et t. III : *Le temps des éditeurs*, Paris, Promodis, 1984-1985
- MARTIN Marc, *La presse régionale. Des Affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, 2002
- Id.*, *Les origines de la presse militaire en France à la fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution (1770-1799)*, Vincennes, [SHAT], 1975
- MASSON Philippe, *L'affaire de la Méduse. Le naufrage et le procès*, [Paris], Le grand livre du mois, 2000 (Tallandier, 1989)
- MICHON Jacques, MOLLIER Jean-Yves, *Les mutations du livre et de l'édition dans le monde du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'an 2000*, actes du colloque international, Sherbrooke, presses de l'université de Laval/ L'Harmattan, 2000
- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE, *Le Service géographique de l'armée. Son histoire, son organisation, ses travaux*, Paris, Service géographique de l'Armée, 1938
- MOLLIER Jean-Yves, *Une autre histoire de l'édition française*, Paris, La Fabrique édition, 2015
- Id.*, « Éditer au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°107, 04/2007, p. 771-790, [en ligne] <[www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2007-4-page-771.htm](http://www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2007-4-page-771.htm)> (consulté 22/04/2020)
- Id.*, « Histoire culturelle et histoire littéraire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2003/3, p. 597-612 [en ligne] <[www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2003-3-page-597.htm](http://www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2003-3-page-597.htm)> (consulté 22/04/2021)
- Id.*, « Écrivain-éditeur : un face à face déroutant », dans ADIREL, *Travaux de littérature, L'écrivain éditeur*, t. II : *XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, t. XV, Genève, Droz, 2002, p. 17-39
- Id.*, *La lecture et ses publics à l'époque contemporaine. Essai d'histoire culturelle*, Paris, PUF, 2001
- Id.*, « Diffuser les connaissances au XIX<sup>e</sup> siècle, un exercice délicat », *Romantisme*, n°108, 2000, p. 91-101, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/roman\\_0048-8593\\_2000\\_num\\_30\\_108\\_980](http://www.persee.fr/doc/roman_0048-8593_2000_num_30_108_980)>, DOI : 10.3406/roman.2000.980 (consulté 2/04/2018)
- Id.*, *Louis Hachette (1800-1864), le fondateur d'un empire*, Paris, Fayard, 1999
- Id.*, « Les mutations de l'espace éditorial français du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 03/1999, p. 29-38 [en ligne] <[www.persee.fr/doc/arss\\_0335-](http://www.persee.fr/doc/arss_0335-)

5322\_1999\_num\_126\_1\_3279>, DOI : 10.3406/arss.1999.3279 (consulté 22/03/2019)

*Id.*, SOREL Patricia, « L'histoire de l'édition, du livre et de la lecture en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 126-127, 03/1999, p. 39-59 [en ligne] <www.persee.fr/doc/arss\_0335-5322\_1999\_num\_126\_1\_3280> DOI : 10.3917/arss.p1999.126n1.0039 (consulté 03/03/2022)

*Id.* (dir.), *Le commerce de la librairie en France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, Paris, IMEC/ MSH, 1997

*Id.*, « L'histoire de l'édition, une histoire à vocation globalisante », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XLIII, n°2, 04-06/1996, p. 329-348, [en ligne] <www.persee.fr/doc/rhmc\_0048-8003\_1996\_num\_43\_2\_1820>, DOI : 10.3406/rhmc.1996.1820 (consulté 21/11/2018)

*Id.*, « L'édition. 1815-1914 », dans SIRINELLI Jean-François (dir.), *Histoire des droites en France*, t. II : *Cultures*, Paris, Gallimard, 1992, p. 213-255

*Id.*, *L'argent et les lettres, histoire du capitalisme d'édition, 1880-1920*, Paris, Fayard, 1988

MOLLINÉ Frédérique, « Littérature grise et publications officielles », *Bulletin d'information de l'ABF*, n°144, 3<sup>e</sup> trim. 1989, p. 42-45

MONTEL Nathalie, *Écrire et publier des savoirs au XIX<sup>e</sup> siècle. Une revue en construction : les Annales des Ponts et Chaussées (1831-1866)*, Rennes, PUR, 2015

MOUSLI Béatrice, « Écrivains-éditeurs : l'exception Sagittaire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 04/2007, p. 841-849 [en ligne] <www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2007-4-page-841.htm> (consulté 22/04/2020)

MUSEE DE PAYERNE, *Général Antoine-Henri Jomini, 1779-1869*, Payerne, [s.n.], 1969

MUSEE DES PLANS-RELIEFS, *L'École d'application de l'Artillerie et du Génie de Metz (1802-1870), Enseignement et recherche*, actes de la journée d'étude du 2 novembre 1995, dir. Bruno BELHOSTE et Antoine PICON, Paris, Ministère de la Culture, 1996

OLIVERO Isabelle, *L'invention de la collection. De la diffusion de la littérature et des savoirs à la formation du citoyen au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, IMEC/MSH, 2000

d'ORGEIX Émilie et WARMOES Isabelle, *Les savoirs de l'ingénieur militaire et l'édition de manuels, cours et cahiers d'exercices (1751-1914)*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013

*Id.*, « Supports d'enseignement et édition militaire en France : du cahier d'exercice manuel à la publication savante (1750-1850) » dans d'ORGEIX Émilie et WARMOES Isabelle, *Les savoirs de l'ingénieur militaire et l'édition de manuels, cours et cahiers d'exercices (1751-1914)*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2013, p. 61-70

PARENT-LARDEUR Françoise, *Les cabinets de lecture. La lecture publique à Paris sous la Restauration*, préf. Robert Mandrou, Paris, Payot, 1982

*Id.*, *Lire à Paris au temps de Balzac. Les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830*, Paris, EHESS, 1981

PAREDES SALIDO Fernando, « Las primeras publicaciones didacticas para los caballeros cadetes de la academia de guardias marinas », *Revista general de marina*, 08/1983, n°205, p. 383-387

PARÈS A. Jacques, « Imprimeries d'escadre », *Bulletin de la section de géographie*, 1927

PARINET Élisabeth, « Auteurs et éditeurs de littérature au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n°4, 2007, p. 791-801 [en ligne] <www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2007-4-page-791.htm> (consulté 22/04/2021)

- Id.*, *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Seuil, 2004
- PETITEAU Natalie, *Guerriers du Premier Empire*, Paris, Les Indes savantes, 2011
- Id.*, *Lendemain d'Empire. Les soldats de Napoléon dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, La boutique de l'histoire, 2003
- Id.*, « Les Français face au temps de l'Empire », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°25, 2002 [en ligne] <journals.openedition.org/rh19/417>, DOI : 10.4000/rh19.417 (consulté 19/04/2019)
- Id.*, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Seuil, 1999
- PRIOUL Christian, « Les cours de géographie à Saint-Cyr entre 1883 et 1894 », *Revue historique des armées*, n°184, 1991, p. 58-68
- RAMSEY Neil, *The Military Memoirs and Romantic Literary Culture, 1780-1835*, Burlington, Ashgate, 2011
- REBOLLEDO-DHUIIN Viera, *Du livre à la finance. Crédit et discrédit de la librairie parisienne au XIX<sup>e</sup> siècle*, préface Jean-Yves Mollier, CTHS, 2019
- Id.*, « Le paysage éditorial de médecine à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire des sciences médicales*, t. LI, n°2, 2017, p. 175-192
- Id.*, « Les libraires parisiens au XIX<sup>e</sup> siècle. Mobilités sociales et spatiales », *Ethnologie française*, t. XLVII, 01/2017, p. 59-74, [en ligne] <www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2017-1-page-59.htm> (consulté 13/12/2021)
- Id.*, *La librairie et le crédit. Réseaux et métiers du livre à Paris (1830-1870)*, thèse dir. Jean-Yves Mollier, Université Versailles Saint-Quentin, 2011 [en ligne] <tel.archives-ouvertes.fr/tel-00768969> (consulté 10/01/2020)
- Id.*, « L'espace parisien des libraires sous la monarchie de Juillet : des solidarités de métier ? », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°39, 2009, p. 37-57, [en ligne] <www.journals.openedition.org/rh19/3914>, DOI : 10.4000/rh19.3914 (consulté 3/05/2019)
- REVERSAT (chef de bataillon), « L'École d'application de l'Artillerie et du Génie à Metz, actuellement Cercle des officiers », *Bulletin technique du Génie militaire*, 1<sup>er</sup> trim. 1964, p. 5-37
- ROUSSET (contrôleur général), « Bibliothèques militaires parisiennes », *Revue historique des armées*, n°1, 03/1952, p. 148-155
- SARRAZIN Véronique, « Pourquoi et comment se faire éditeur ? Les Degouy à Saumur, 1797-1830 », *Histoire et civilisation du livre*, t. XVIII, 2022, p. 155-175
- SERMAN William, *La vie professionnelle des officiers français au milieu du XIX<sup>e</sup>*, Paris, Christian, 1994
- Id.*, *Les officiers français dans la nation (1848-1914)*, Paris, Aubier Montaigne, 1982
- SINISCALCO Marie, *Les bibliothèques militaires dans la formation académique des officiers français au XIX<sup>e</sup> siècle (1789-1914)*, thèse dir. Nadine Vivier, université du Mans, 2012
- SOREL Patricia, « L'édition en Bretagne au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire et civilisation du livre*, t. XVIII, 2022, p. 109-117
- Id.*, *Plon, le sens de l'histoire (1833-1962)*, Rennes, PUR, 2016
- Id.*, *LEBLANC Frédérique (dir.), Histoire de la librairie française*, Paris, Cercle de la librairie, 2008

*Id.*, *La révolution du livre et de la presse en Bretagne (1780-1830)*, Rennes, PUR, 2004

TABEUR Jean, *Les historiens de Napoléon, 1821-1969, vus par Jean Tulard*, d'après les conférences données à l'École pratique des Hautes Études en 2002-2003, [s.l.], SPM, 2016

TALLON Jules, « La bibliothèque du Prytanée militaire de la Flèche », *Revue des bibliothèques*, 04-12/1914, p. 165-184

TESNIÈRE Valérie, « Le livre de sciences en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Romantisme*, n°80, 1993, p. 67-77, [en ligne] <[www.persee.fr/doc/roman\\_0048-8593\\_1993\\_num\\_23\\_80\\_6210](http://www.persee.fr/doc/roman_0048-8593_1993_num_23_80_6210)>, DOI : 10.3406/roman.1993.6210 (consulté 2/04/2018)

THORAL Marie-Cécile, « Le rôle du savoir au sein de l'armée : sciences de la guerre et bibliothèques militaires en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Gesnerus*, n°72/2, 2015, p. 231-249, [en ligne] <[www.schwabeonline.ch/schwabe-xaveropp/elibrary](http://www.schwabeonline.ch/schwabe-xaveropp/elibrary)>, DOI : 10.1163/22977953-07202003 (consulté 6/06/2024)

TULARD Jean, « Le retour des cendres » dans NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, t. II, Paris, Gallimard, 1984, p. 1729-1753

TURLAN Patrick, « Les bibliothèques militaires », *Revue historique des armées*, n°190, 03/1993, p. 37-45

*Id.*, *Recherches sur les journaux militaires*, DEA d'histoire, Paris VII-Jussieu, 1988

*Id.*, *Recherches sur les bibliothèques militaires*, maîtrise d'histoire, direction Mme PERROT, Université Paris VII-Jussieu, 1986

TWYMAN Mickael, *Lithography, 1800-1850. The techniques of drawing on stone in England and France and their application in works of topography*, Londres, Oxford University Press, 1970

VARRY Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III : *Les bibliothèques de la Révolution et du XIX<sup>e</sup> siècle, 1789-1914*, Paris, Cercle de la Librairie, 2009 [1991]

VIAL Charles-Éloi, « Les livres à la guerre : les bibliothèques portatives de Napoléon I<sup>er</sup> », *Bulletin du bibliophile*, 2012/2, p. 305-341

VIALLANEIX Paul, « Mal du siècle et métier des armes », dans VIALLANEIX Paul, EHRARD Jean, *La bataille, l'armée, la gloire, 1745-1871*, t. II, [s.l.], Faculté des lettres et sciences sociales, Clermont III, 1985, p. 381-391

VILLE DE STRASBOURG, *Imprimerie et édition à Strasbourg au XIX<sup>e</sup> siècle. Livres, journaux, prospectus, éditeurs, libraires de 1815 à 1870*, Strasbourg, Bibliothèque municipale, 1976

WAGNER Pierre-Édouard, « La lithographie et l'École d'application de Metz. Notes pour servir à l'inventaire des collections de dessins et d'estampes du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers Élie Fleur*, n°1-2, 1990, p. 76-112

WALTER R., « L'imprimerie Berger-Levrault », *L'illustration économique et financière*, numéro spécial Meurthe-et-Moselle, 1923, p. 120-121

WASSEF Amin Sami, *L'information et la presse officielle en Égypte jusqu'à la fin de l'occupation française*, [s.l.], Institut français d'archéologie orientale du Caire, 1975

WRIGHT Vincent, « Les bureaux du Ministère de la Guerre, 1815-1879 », *Revue historique des armées*, n°3, 1993, p. 70-83